

CORRESPONDANCE  
DU  
CARDINAL DE GRANVELLE,

1586

PUBLIÉE PAR

M. CHARLES PIOT,

ARCHIVISTE GÉNÉRAL DU ROYAUME, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES  
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, MEMBRE DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

FAISANT SUITE AUX

PAPIERS D'ÉTAT DU CARDINAL DE GRANVELLE,

PUBLIÉS DANS LA COLLECTION DE

DOCUMENTS INÉDITS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE.



BRUXELLES,

HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES  
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

RUE DE LOUVAIN, 112.

—  
1896

## PRÉFACE.

---

### I.

Nous terminons par ce douzième et dernier tome la volumineuse correspondance du cardinal de Granvelle.

Ce volume est divisé en trois parties. La première comprend les lettres écrites par le Cardinal ou qui lui ont été adressées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1585 jusqu'au 19 septembre 1586. Elles sont au nombre de quatre-vingt-cinq, et occupent les pages 1 à 189. La seconde partie est consacrée à l'Appendice, dont la première pièce remonte au 3 janvier 1585, la dernière date du 17 décembre 1586 (pp. 191 à 505). La troisième partie, qui sert de supplément (pp. 505 et suiv.), contient les lettres dont les copies nous sont parvenues trop tard pour les placer à leur ordre de date. Elles sont au nombre de soixante et douze, commencent au 2 septembre 1568 et finissent au mois de septembre 1585. Nous n'y avons pas ajouté les lettres publiées dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Granvelle*, ouvrage qui se trouve entre les mains de tout le monde.

La première partie s'ouvre (p. 1) par une lettre de Marguerite de Parme au Cardinal. Cette missive se rapporte à l'éternelle question de la revendication du château de Plaisance par le duc de Parme; nous en avons parlé à propos des relations entre Philippe II, roi d'Espagne et la maison

Farnèse, dans l'Introduction du tome XI (pp. v et suiv.). Peu satisfaite des tergiversations du Roi à propos de cette mise en possession, la princesse y revient à chaque instant; elle ne cesse de réclamer l'accomplissement des promesses qui lui avaient été faites à ce sujet depuis nombre d'années (pp. 12, 37).

De son côté, le cardinal de Granvelle continuait à faire des démarches dans le but de contenter Marguerite et sa famille (pp. 28, 43, 44, 53, 57). Grâce à ses instances, le comte Pompéo Torelli fut chargé de mettre la mesure à exécution. Conformément aux habitudes de la cour d'Espagne, Pompéo n'y mit pas toute l'activité voulue (p. 57). Enfin il arriva sur place au mois de juin (p. 71), et Octave Farnèse put prendre possession du château le 1<sup>er</sup> juillet suivant (pp. 81, 95), au grand contentement de la duchesse sa femme (p. 102). Celle-ci fit encore quelques réclamations à l'effet de pouvoir conserver les munitions et l'artillerie de la garnison espagnole (pp. 108, 111).

Après avoir remercié le Cardinal de sa bonne intervention dans cette affaire, la princesse finit sa lettre (p. 1) en se plaignant de l'état de sa santé. Elle souffrait beaucoup de la goutte, maladie héréditaire dans la famille de son père, et qui devait bientôt la conduire au tombeau. Charles-Quint et Philippe II étaient atteints de cette maladie cruelle, contre laquelle les médecins réagissaient, mais en vain, par des saignées et des purges. C'étaient, à cette époque, les seuls moyens mis en pratique par la science médicale pour guérir ou soulager les gouteux.

La correspondance de Marguerite avec le Cardinal se ralentissait de jour en jour, à tel point que celui-ci commençait à s'inquiéter de cette situation, surtout quand le médecin eut déclaré (p. 155) que le mal prenait un caractère grave. Le 5 octobre, la princesse écrivit pour la dernière fois à Granvelle, qui, de son côté, lui adressa une dernière lettre le 15 novembre suivant. Enfin, Marguerite expira à Ortona, le 18 janvier 1586, au grand désespoir du Cardinal. Dans une lettre à Aldobrandino, il

disait à propos du décès de *Madame*, qu'il révérait et aimait tant : « Sa mort a été digne de sa vie; elle a fait preuve jusqu'au dernier moment d'une grande sagesse et d'un grand courage » (p. 165).

Si bien souvent elle ne partageait pas la manière de voir du Cardinal en ce qui concernait les affaires politiques, c'était dans l'espoir de contenter à la fois le Roi et de plaire à la noblesse des Pays-Bas, problème difficile à résoudre lorsqu'elle était gouvernante de nos provinces. Plus tard, elle s'entendit très bien avec le Cardinal. Ils avaient finalement les mêmes vues, les mêmes tendances et les mêmes antipathies à l'égard du duc d'Albe, toujours raide, cruel, jamais conciliant.

Pendant la première période de son gouvernement des Pays-Bas, auquel elle avait été appelée par son frère naturel, Philippe II, elle fut témoin des premiers symptômes de l'antagonisme manifesté par la noblesse belge contre la politique du Roi. Si elle laissa pendant quelque temps grandir l'opposition, elle reprit bientôt courage pour la combattre. Dès 1566, elle commençait la résistance. Par son habileté elle serait peut-être parvenue à vaincre ou atténuer cette opposition ou à l'amadouer, si, par suite de l'arrivée du duc d'Albe, elle n'avait pas été obligée de se retirer.

Ce fut Granvelle qui la fit rappeler plus tard, mais inutilement, au gouvernement des Pays-Bas. Ce fut encore lui qui, dans un moment d'épanchement, disait, le 50 juin 1581 : « Quand j'ai écrit à V. A. que je désirais me trouver en sa présence pendant une couple d'heures, pour pouvoir lui dire confidentiellement de bouche certaines choses, je suis encore du même avis, et je suis certain que de V. A. je pourrai aussi apprendre beaucoup de choses qui pourraient me servir; mais ce que je voudrais lui communiquer est de telle importance, que pour rien au monde je ne le voudrais confier à la plume, ni en chiffres et moins encore le confier à une personne de marque quelle qu'elle puisse être, si ce n'est à V. A. »

Quels étaient ces secrets? Nulle part nous n'en avons trouvé de trace.

Ces lignes prouvent toutefois la grande affection que le Cardinal portait

à *Madame* et à sa famille. Elles démontrent qu'ils avaient finalement les mêmes vues, les mêmes aspirations.

Cette affection, Granvelle la portait à toute la famille Farnèse.

Nous avons parlé longuement dans notre tome IX du désir de cette famille de faire passer la tiare sur la tête du cardinal Alexandre Farnèse <sup>1</sup>. Toutes les démarches faites à cet effet dataient de longtemps, sans que Philippe II s'y fût intéressé sérieusement. Il promettait, selon Aldobrandino, de prendre une part active à ces démarches, mais rien ne prouve que ses promesses aient été sincères, rien ne démontre qu'il se soit occupé de l'affaire.

Au moment du décès de Grégoire XIII, la question de placer le cardinal Farnèse sur le trône pontifical surgit de nouveau. Lui et toute sa famille firent les instances les plus pressantes dans le but de réaliser ce projet. La candidature du Cardinal fut posée; le peuple la soutenait à Rome; des cardinaux semblaient s'y intéresser avec ardeur. Marguerite de Parme écrivit à Granvelle pour lui dire combien elle espérait de la protection du Roi pour faire élire son beau-frère par le conclave. Elle était persuadée que le Cardinal y tiendrait la main. Le sacré collège ne possédant, selon sa manière de voir, de membre plus méritant et plus dévoué que son parent, elle se crut en droit de compter sur le succès qu'elle espérait (p. 58). A ce propos Granvelle rappela à la duchesse ce qui s'était passé naguère lors du faux bruit répandu au sujet de la mort du Saint-Père. En ce moment Granvelle a fait savoir à Aldobrandino, l'agent en titre de la maison Farnèse, qu'aucune opposition ne serait faite au Cardinal (p. 46). La lettre qu'il écrivit à ce sujet donne les détails à propos de ses démarches, auxquelles il tenait beaucoup, sachant que le Saint-Siège « serait bien pourvu de sa personne ». Et, ajouta-t-il, sur ce que le Roi m'en a demandé avis par courrier exprès, je n'ai failli et je lui ai rappelé les motifs que je lui ai fait valoir pour le préférer (p. 46).

<sup>1</sup> Voyez notre tome IX, préface, page III.

A Aldobrandino, il écrivit dans le même sens et d'une manière plus positive encore. Selon sa manière de voir, il ne doutait nullement que l'ambassadeur du Roi à Rome n'eût été chargé expressément de faire connaître la volonté de Philippe II à ce sujet.

Tous ces détails concernaient le passé; mais quant à ce qui avait lieu au moment de la mort de Grégoire, Granvelle n'en savait rien. Seulement il regretta que le cardinal Farnèse n'eût pas de prime abord tenu secrètes ses instructions afin de ne pas éveiller la défiance de ses adversaires. En un mot, Granvelle ignorait ce qui se passait. Il a fait tout ce qui lui a été possible en faveur de son collègue; mais, nous venons de le dire, Philippe II ne semblait pas disposé à faire des démarches en faveur de Farnèse, tandis que ses ministres protégeaient la candidature de celui-ci.

Granvelle adressa une longue lettre à Aldobrandino pour lui répéter qu'il ignorait ce qui se passait (pp. 47, 48).

Malgré les avantages de sa position, et en dépit de tout ce qu'il avait fait à Rome et dans le domaine de l'art, le cardinal Farnèse ne fut pas élu <sup>1</sup>.

A Marguerite de Parme, Granvelle disait : l'illustrissime cardinal Farnèse n'a pas été contredit par le Roi; mais l'on dit que le cardinal d'Est, qui s'était joint à lui pour exclure les autres candidats, avait charge expresse de la part de la France de travailler contre lui (p. 59). Dans une lettre subséquente, il disait à la Duchesse, après avoir déploré ce qui s'était passé : « l'illustrissime Cardinal saura que j'ai fait mon devoir » (p. 69).

Malgré le dévouement que Granvelle témoignait au cardinal Farnèse, il rendit justice à son heureux compétiteur Sixte-Quint, en faisant remarquer au prier de Bellefontaine combien le nouveau pontif était sévère à propos des affaires de justice (p. 86). Il rappelait à ce propos la résolution du Pape

<sup>1</sup> Voyez Baron HÜBNER, *Sixte-Quint*, t. I, pp. 174 et suivantes; PETRUCELLI DELLA GATTINA, *Histoire diplomatique des conclaves*, t. II, pp. 241 et suivantes.

de faire exécuter rigoureusement les édits lancés contre les voleurs de grands chemins « et pour faire vivre chrétiennement et paisiblement un chacun, et reprimer les vices, en faisant fort surement exécuter ses commandements. »

De plus il avait ordonné à l'ambassadeur de France de quitter les États pontificaux endéans les huit jours à la suite des difficultés soulevées par le souverain de ce pays à propos de la nomination du nonce destiné à représenter les intérêts du Saint-Siège en ce royaume.

Dans le but de réformer les mœurs romaines, il s'était montré très sévère. Il avait fait emprisonner le fils du cardinal d'Altemps, coupable de certains faits immoraux, et défendu au cardinal Gastavilloni, accusé de quelques méfaits, de fréquenter les chapelles et consistoires. Ensuite il prit des mesures contre les femmes publiques à l'Ortrie.

Ces faits rapportés par Granvelle à l'honneur de Sixte-Quint témoignent de la bonne volonté du souverain pontife de combattre les nombreux abus tolérés jusqu'alors dans les États pontificaux.

Enfin la Princesse se consola de cet échec, en faisant remarquer à Granvelle que le cardinal Farnèse avait constamment invoqué l'intérêt du Roi et le bien public (p. 75). C'est tout ce qu'elle put faire en ce moment.

Les lettres suivantes de la correspondance entre Granvelle et le cardinal Farnèse sont relatives à des recommandations réciproques concernant différents personnages, tels que le peintre Coello et le poète Stella. En ce qui concerne le peintre Coello, nous en avons parlé ailleurs<sup>1</sup>. Nous avons établi que cet artiste, installé à Bruxelles chez Granvelle, y a travaillé de concert avec Mor, peintre hollandais, qu'il a peint le portrait de Jeanne, fille de Charles-Quint, et copié celui de Marie, autre fille de l'Empereur.

<sup>1</sup> Voyez *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 1898, 5<sup>e</sup> série, t. XXIX, p. 299.

## II.

L'échange de lettres entre Granvelle et Marguerite de Parme présente aussi un grand intérêt au point de vue des affaires de France<sup>1</sup> et d'Angleterre.

Le Cardinal constate qu'Alexandre Farnèse avait accordé à Catherine de Médicis une suspension d'armes pendant un an à propos de la ville de Cambrai (pp. 4, 502), acte important dont le prince rendit compte au Roi (p. 502). Ce qui n'empêchait pas Marnix de Sainte-Aldegonde et ses complices de faire croire aux Anversois qu'ils avaient tout à attendre de la France, malgré les assurances contraires données par le gouverneur général à ce sujet (pp. 5, 9). Il y a peu d'apparence, dit Granvelle à juste titre, que le roi de France soit disposé à faire un pareil acte de folie et d'entamer la guerre. « Car, ajoute-t-il, quoique les troubles du Languedoc, dont le gouvernement a passé au duc de Montmorency, sauf Narbonne qui reste à Anne de Joyeuse, un des favoris de Henri III, il y lieu de craindre de nouvelles garbouilles. » Ces difficultés étaient le résultat de la situation du Béarnais, qui en se montrant favorable aux Catholiques pourrait bien faire perdre l'affaire des Huguenots, par suite des circonstances dans lesquelles se trouvait Henri III. Ce monarque avait pris des précautions extraordinaires pour la garde de sa personne, tandis que les partisans de la maison de Lorraine et les Guise, très mécontents

<sup>1</sup> On peut consulter, à cet effet, outre DE THOU, *Histoire universelle*; DE CROZE, *Les Guises, les Valois et Philippe II*; MIGNET, *Marie Stuart*; FORNERON, *Les ducs de Guise et leur époque*; CIMBER et DANJOU, *Archives curieuses*, 1<sup>re</sup> série, t. II; VON BEZOLD, *Briefe des Pfalzgraphen Johann-Casimir*, GROEN VAN PRINSTERER, *Les archives de la maison d'Orange*; MATHIEU, *Histoire de France; Mémoires-Journal de Pierre l'Estoile*; PRESCOTT, *History of the reign of the Philipp the second*; FROUDE, *History of England*. Ces auteurs donnent souvent, au sujet des questions traitées par Granvelle, des renseignements qui se rattachent à ceux fournis par le Cardinal.

de ce qui se passait à la cour, s'en étaient retirés. Ce fut précisément en ce moment que le Roi fut obligé de se prononcer en faveur de la Ligue.

Si Granvelle était heureux de voir le roi de France se rallier aux Ligueurs, c'était dans l'espoir qu'une guerre civile en France arrêterait toute intervention française aux Pays-Bas (p. 9)<sup>1</sup>. Dans sa lettre à la duchesse du 24 avril 1585, il rappelait avec une certaine satisfaction les troubles qui commençaient à se manifester en France : « s'estans résolus plusieurs des principaulx Catholiques de non vouloir plus comporter l'exercice de deux religions contraires en la France » (p. 44). En outre ils voulaient connaître le futur successeur du Roi, si celui-ci venait à mourir sans enfants. Plus les embarras de la France augmentaient, moins l'Espagne avait à craindre une guerre entre les deux pays, événement que Granvelle redoutait à cette heure, contrairement à sa manière de penser d'autrefois. Il se réjouissait de voir que « les chefs de l'émotion prétendent éloigner les mignons du roy de France; avoir un successeur en la couronne, qui soit Catholique; que en France l'on n'exerce autre religion que la Catholique; que l'on décharge le peuple des charges et tailles dont si longtemps l'on l'a grevé; que les parlements et la justice ayent l'autorité requise pour faire droit à chacun; que les deniers publics s'employent à leur destination et non aux plaisirs et voluptés du roi de France et de sa mère et pour enrichir lesdits mignons<sup>2</sup>. La jalousie des charges données au duc d'Epéron a allumé le feu davantage. En outre l'on dit s'être découvertes pratiques pour faire tuer quelques seigneurs principaux qui contrariaient le crédit des mignons et les désordres, et ce que les principaux de France sont éloignés pour leur respect des charges auxquelles on les employait » (p. 57).

<sup>1</sup> Voyez à ce sujet la *Déclaration des causes qui ont mû M. le cardinal de Bourbon, etc., de s'opposer à ceux qui veulent subvertir la religion catholique*, dans CIMBER et DANJOU, *Archives curieuses*, 1<sup>re</sup> série, t. II, p. 9.

<sup>2</sup> Voyez à ce sujet FORNERON, *Les ducs de Guise et leur époque*, t. II, p. 291.

Paul de Noyelles confirma toutes ces nouvelles dans une lettre adressée à Alexandre Farnèse le 22 mai 1585 (p. 270); et lorsque Granvelle annonçait « que la Reine-Mère, trotte de tous côtés dans le but d'arranger les affaires », il disait vrai; « mais jusqu'à ce jour l'on ne voit pas, ajoute-t-il, grande apparence d'accord. Ce qui donnait lieu à des armements de part et d'autre. Les Malcontents ont déjà attiré à leur parti plusieurs villes et la haute noblesse a anéanti les forces destinées au service du roi, sous différents prétextes, en protestant toujours en faveur du roi » (p. 57). De son côté, le Béarnais faisait en Allemagne des levées de troupes en faveur des hérétiques et ce de concert avec la reine d'Angleterre, tandis que le roi de France laissait faire <sup>1</sup>. Elisabeth, reine d'Angleterre, envoyait aux Indes des vaisseaux de guerre commandés par Drake, qui s'y était emparé autrefois de plus d'un million. Au reste, la reine et ses conseillers en avaient eu leur part, malgré les instances faites par Granvelle pour en obtenir la restitution. « J'en ai fait instance, fit observer le Cardinal, et dis les moyens, en alléguant les exemples du passé, et que l'on pourrait arrêter les bateaux anglais, sans crainte de représailles... Et Votre Altesse peut se souvenir en quels termes nous tenions ladite reine sur tels arrêts et cessation du commerce, si le marquis de Berghes et Montigny n'eussent tout gâté à Bruges, après mon départ, contrairement à ce que Votre Altesse avait résolu sur ce point » (p. 58). C'était une allusion aux négociations qui eurent lieu à Bruges entre l'Angleterre et l'Espagne pendant les années 1565 et 1566, négociations maladroites, mal menées, mal comprises par les agents du gouvernement espagnol.

Dans une lettre subséquente du 22 juin 1585, Granvelle donne à Marguerite des détails ultérieurs sur ce qui se passait en France. Sous le nom du cardinal de Bourbon, l'on a fait connaître les raisons qui ont engagé la

<sup>1</sup> Concernant les levées de troupes en Allemagne, voyez DE CROZE, *Les Guises et les Valois*, t. II, p. 65.

Ligue à prendre les armes, tandis que Henri III tâche de se tirer d'affaire au moyen de « grandes soumissions et offres, jusqu'à dire qu'il leur donnerait les premiers offices de France » (p. 70). Les Huguenots publièrent contre les Guise un écrit dans lequel ils rappelaient leurs arguments anciens, sans se préoccuper des cruautés dont ils s'étaient rendus coupables envers leurs ennemis, à l'égard des ecclésiastiques, des religieux et des catholiques en général, sans dire mot des ruines et des sacs des églises et des violences qu'ils avaient employées lorsqu'ils étaient les plus forts.

En attendant les événements marchaient, et les forces s'accroissaient de part et d'autre; la reine d'Angleterre s'y mêla, pendant que Drake agissait dans les Indes.

A ce propos, Granvelle en revient à son projet, celui d'arrêter les vaisseaux anglais, et d'exciter ainsi les sujets de la Reine à se révolter contre leur Souveraine, moyen peu pratique en présence de ce qui se passait dans la Grande-Bretagne. L'Anglais voulait dominer sur mer et anéantir les forces maritimes de l'Espagne, qui le gênaient dans l'ancien comme dans le nouveau monde. C'était l'idée qui a prévalu depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, et même antérieurement, jusqu'à ce jour en Angleterre. Sous ce rapport, ce pays suit une politique séculaire, dont il ne dévie jamais. A lui le droit de mettre à profit les situations politiques, sans se préoccuper du droit et de la morale, pourvu qu'il puisse en tirer parti au point de vue de la question mercantile et commerciale. « Aussi, ajoute le Cardinal, nous ne cessons de serrer le commerce aux Hollandais et Zélandais. Si espère-je continuer d'en être tant importun, que nous en viendrons à bout; et s'il se fait, nous pourrons être assurés d'achever toute la rébellion des Pays-Bas » (pp. 70, 71, 103, 104). Vain espoir qui ne se réalisa jamais par suite des disettes dont les provinces du Midi et les Pays-Bas catholiques furent les victimes <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voyez à ce sujet les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3<sup>e</sup> série, t. V, p. 63.

En attendant, le cardinal rendit compte à Marguerite de Parme des armements qui se faisaient dans le Milanais, et auxquels il faudrait appeler les Corses licenciés par le Pape. Ce sont de bons soldats qu'il est nécessaire de détourner du service de France.

Après avoir parlé des fonds à transporter par les galères, Granvelle se félicitait de l'arrestation des navires hollandais et zélandais à Lisbonne et dans d'autres ports d'Espagne; mais ces opérations se faisaient avec nonchalance, tandis que le capitaine d'un bateau anglais prenait, sur la côte d'Espagne, plusieurs officiers espagnols chargés de faire l'inspection des navires en destination de l'Angleterre. « Et il y a longtemps que j'ai soutenu, dit-il, que l'on devait arrêter tous baptaux de ce côté dans le but de recouvrer ce que le corsaire Drake a dérobé, ce qui se trouve entre les mains de la reine d'Angleterre et des gens de son conseil. Par ce moyen on leur enlèverait non seulement le commerce de l'Espagne et du Portugal, mais aussi celui de l'Afrique et du Levant, et ce sur fondement de recouvrer ce que l'on nous a dérobé, ou elle leur a rendu ou se fut mis en hazard de quelque munitinement contre elle et son conseil. Car sans ledit commerce ils perdroyent beaucoup » (p. 80.)

Au grand regret du Cardinal les troubles s'étaient apaisés en France, et la Reine-Mère, condescendant à des conditions avantageuses pour les Ligueurs, fit tout ce qu'elle put, dans le but d'arriver à un bon résultat. Mais si les Confédérés déposaient les armes avant d'être bien assurés de leur fait, ils s'en repentiront et feront acte de grande folie. « J'espère, ajoute-t-il, que le retour du duc de Nevers les confirmera beaucoup, et monseigneur Nogaret, afin que l'on demeure ferme au sujet des affaires de religion et du déchassement des Huguenots, qui voudraient rester opiniâtres dans l'abolissement du Catholicisme » (pp. 81, 82, 93).

Grâce à l'intervention de Catherine de Médicis, Henri III s'est entendu avec les princes confédérés. Un édit a été publié dans ce sens à Paris, avec grande solennité, ordonnant à tous les ministres de la religion huguenote

de quitter la France endéans un mois, sous peine de la hart, et à tous les hérétiques, qui ne voudraient pas s'y soumettre, d'émigrer endéans les deux mois, mais avec permission de transporter leurs meubles et vendre leurs immeubles ou de les faire administrer à leur profit par des tiers<sup>1</sup>. C'étaient à peu près les conditions que Granvelle proposait aux Gueux dans les Pays-Bas.

Le Cardinal apprenait toutes ces mesures avec un visible contentement, exprimant des doutes, néanmoins, à propos de leur bonne exécution. « Mais l'on peut craindre que la Reine cherchera tous les moyens possibles pour désarmer les confédérés, pour ensuite, avec l'assistance des Huguenots, leur courrir sus. L'on verra ce qui en résultera; mais enfin pendant qu'ils sont en différend nous ne devons pas perdre du temps pour faire nos affaires » (p. 95). Dans une autre lettre, il annonce à Marguerite que rien ne se faisait en France, pour la mise à exécution de l'édit contre les Huguenots. « La mère du roi, dit-il, entretient et abuse les princes catholiques confédérés pour les consumer et désavouer, et après aider les Huguenots pour leur courrir sus. Ce sont de ces tours et anciennes ruses, et nous dormons » (p. 116).

Adroite et expérimentée, politique et intelligente surtout, Catherine de Médicis eut l'art de ne pas se compromettre, ni elle, ni son fils, et de ne rien brusquer, dans le but de conserver la royauté légitime en sa famille. Elle comprit que sans être appuyée de la légitimité, la royauté était un leurre. « Votre Altesse, dit Granvelle à Marguerite, verra ce que je lui

<sup>1</sup> Voyez à ce sujet à l'Appendice, page 320, la lettre d'Assonleville adressée le 18 juillet 1585 à Alexandre Farnèse, et celle de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine, p. 125 : « Je tiens, y dit-il à ce prélat, que tout cela se fait pour amuser les pauvres Catholiques et les princes confédérés et même pour attirer les ecclésiastiques, par ce moyen, à ce que plus facilement ils s'accoutument à consentir à Paris, où ils sont assemblés, l'aliénation des biens ecclésiastiques; et pourtant s'est fait en telle conjoncture ce bel édit. . . . Il se garde bien de permettre aux Catholiques de courrir sus aux Huguenots. »

écrit quant à la déclaration faite au consistoire contre les princes de Béarn et de Condé; à quoi je me remets et aux biens qu'ils ont aux Pays-Bas, pour mon avis, l'on n'y toucherait pour maintenant. Et ainsi l'ai-je écrit par un billet à Sa Majesté, mais attendrait pour voir le chemin que l'on si prendrait, car je n'en espère pas grand fruit pour le présent, ains je ne laisse de craindre que l'on n'en reçoive dommage. Et ce que je dis que l'on ne se haste d'en faire autre démonstration sur lesdits biens est parceque celà ne nous peut échaper; car l'on ne peut transporter les terres; elles sont déjà entre nos mains » (pp. 117, 118).

Ces terres, il est vrai, étaient situées à Enghien, en Flandre, en Hainaut et au quartier de Lille (pp. 321, 322) <sup>1</sup>. Ce qui ne l'empêchait pas de se plaindre de nouveau à ce sujet dans une autre lettre adressée à la duchesse de Parme, le 15 novembre 1585 (p. 128). « Le roi de France a trop d'égards, dit-il, pour les Huguenots. Ceux-ci ont mis à profit l'indulgence de leur souverain pour se mettre en armes, occuper les places fortes, s'emparer des deniers royaux, martyriser les prêtres, moines et autres Catholiques, tandis que ceux-ci ne peuvent rien entreprendre contre leurs ennemis. » C'est, ajoute-t-il, un trait de la Reine-Mère, « qui craint que si les Catholiques, qui sont sans comparaison en plus grand nombre, se jettent sur lesdits Huguenots, qu'on les achèverait; ce qu'elle ne veut pas ». De cet édit, continue-t-il, « je n'espère pas plus d'effet que du précédent, si solennellement publié; jusqu'à ce jour rien n'a été fait contre les Huguenots, ains l'on a fait consumer les princes confédérés. Et je tiens que la cause de ce nouvel édit soit, parceque l'état ecclésiastique de la France est aprésent assemblé à Paris pour donner son avis à propos de la contribution de guerre, et que l'on les veut par ce moyen amiéler d'un vain espoir, afin qu'ils consentent à ce que l'on leur demandera, même à l'aliénation des biens ecclésiastiques. Et si les deniers en viennent entre les mains des

<sup>1</sup> En ce qui concerne la terre d'Enghien, voyez MATTHIEU, *Histoire d'Enghien*, p. 152.

officiers royaux, la mère, les mignons et les Huguenots y auront la meilleure part, tandis que les Catholiques et les pauvres confédérés n'obtiendront rien. Entre temps, des colloques semblent être organisés en Allemagne entre les envoyés du Béarnais, de la reine d'Angleterre et des princes protestants dans le but de s'entendre au sujet de la déclaration du pape contre Henri de Bourbon, signée le 9 septembre 1585 » (p. 129).

S'il y avait du vrai dans ces appréciations, Philippe II avait plus de confiance dans la position prise par la France. Selon sa manière de voir, Henri III était plus prudent. Il ne pouvait embrasser la cause des insurgés aux Pays-Bas, à l'instar de François, duc d'Alençon, à moins de prendre des précautions plus sûres. « De quoi résulteront contre iceux rebelles deux choses, que transférés à la couronne de France, ils se ruyneraient à jamais sous elle, ou bien en ouvrant les yeux, et se resouvenir du massacre passé en Anvers, ils cognoistront de plus prez quelle est l'intention et fin des François en leur regard ; et que cette nation n'est accoustumée de payer beaucoup pour obtenir peu de chose et moins de traiter les nouveaux sujets autrement que à leur appetit » (p. 240). Il fallait, selon Philippe, favoriser les Catholiques en France, en agissant avec discrétion et tâcher d'arrêter les recrutements faits en Allemagne en faveur des Huguenots, selon les avertissements de Jean de Withem (p. 515). Mais au point de vue du roi d'Espagne, ces recrutements avaient le grand avantage de contrarier le gouvernement français, tandis qu'ils avaient le désavantage d'inquiéter les Catholiques et spécialement la Bourgogne, qui était menacée d'une invasion des protestants appelés au secours des Huguenots.

Si Granvelle s'applaudissait de voir le roi de France se rapprocher des Ligueurs, il n'en était pas moins contrarié « de constater que ce monarque faisait grande réformation en son estat, avec démonstration de vouloir soulager ses sujets, l'on ne sait pas encore à quelle fin. Il a donné la charge de tous les gens de guerre de France à son grand mignon, le duc d'Épernon .... dont les grands du royaume sont mécontents » à la plus grande joie du Cardinal (p. 22).

Il se félicitait également de pouvoir annoncer à la Duchesse qu'à Anvers, les promesses de secours à fournir par la France aux insurgés commençaient à « perdre croyance ». Les habitants étaient bien persuadés, ajoutait-il, que les troubles chez nos voisins du Midi prenaient plus d'extension par suite de la résolution des principaux Catholiques de ne pas tolérer chez eux l'exercice de la religion réformée. De plus, ils voulaient connaître le futur successeur de leur Roi, qui n'ayant pas d'enfants, pourrait faire passer le trône à un roi hérétique.

C'était, on le voit, le traité de Joinville qui exerçait une grande influence sur l'esprit du Cardinal. Il en énumère en quelque sorte les conditions dans sa lettre. « Et ils prennent pour prétexte, dit-il, le peu de compte que l'on tient des princes du sang et des principaux de France pour favoriser les mignons, qui sont de la plus basse étoffe », — observation très juste : les mignons n'étaient guère des gens à recommander ni sous le rapport religieux, ni au point de vue des mœurs surtout. L'histoire s'est prononcée à cet égard. De plus, le duc d'Epéron, un de ces mignons, a été investi du commandement de l'armée. Comblé de faveurs pour prix de ses complaisances, il était détesté par les Ligueurs.

Dans le but de faire la cour au peuple, les individus appartenant au parti dominant prétendaient qu'il convenait de le décharger « de certaines tailles insupportables qui se consomment aux plaisirs de la Reine-Mère et pour enrichir lesdits mignons; en outre on travaille continuellement les principaux pour leur enlever leur gouvernement et y employer lesdits mignons. On a même découvert quelques pratiques secrètes tendant à faire assassiner plusieurs principaux. Sur ce prétexte plusieurs s'arment et le roi de France (aussi) pour s'y opposer. Le cardinal de Bourbon est avec eux, comme prétendant à la couronne, présupposant le prochain (prétendant), nonobstant qu'il soit Cardinal, se servant de l'exemple frais du roy don Henri de Portugal, qui était également cardinal. »

A propos de ces faits, Granvelle ajoute : « L'apparence est grande et la

couleur louable, fondée sur le bien public; mais comme les Français sont tels que nous les connaissons, l'on ne peut assurer que tout ceci ne soit une feinte pour s'armant des deux côtés sur ce prétexte et se joignant ensemble après, nous courrir sus. Toutefois il y a de grands signes que ce soit à bon escient. L'on verra tout ce qui en sortira, et quoi qu'il en soit ce bruit sera pour faire perdre aux rebelles l'espoir de secours de la France » (pp. 44, 45).

Les craintes d'une attaque dirigée contre l'Espagne étaient loin d'être fondées. Bernardino Mendoza, ambassadeur en France, n'avait-il pas reçu une déclaration formelle de Henri III par laquelle ce monarque lui exprimait ses doutes sur l'issue de la lutte qui allait s'engager, tout en adoptant les principes de la Ligue et en subissant sa volonté <sup>1</sup>? Ces craintes de la part de Granvelle étaient, il est vrai, partagées par le duc de Guise, mais sans fondement <sup>2</sup>.

Dans une lettre subséquente, adressée à Marguerite de Parme, le Cardinal entretient de nouveau cette Princesse de l'opposition soulevée en France contre les mignons.

En achevant ce tableau de la situation de la France, Granvelle ajoute : « La Reine-Mère se donne du mouvement dans le but d'arranger les affaires; mais elle n'y réussit pas; les armements continuent de part et d'autre; les Malcontents ont attiré à eux plusieurs villes et grande noblesse; ils ont anéanti quelques compagnies armées destinées au service du Roi, parce qu'elles faisaient des excès contre le peuple ». Néanmoins, les Malcontents « ne déclaraient pas moins qu'il fallait obéissance au Roi, et songer au bien du royaume; qu'il fallait hâter la besogne, arrêter les levées de gens de guerre qui se faisaient en Allemagne, au nom du prince

<sup>1</sup> CAPEFIGUE, *Histoire de la Réforme*, t. IV, p. 295. Voyez aussi DE CROZE, *Les Valois et Philippe II*, t. I, pp. 292 et suivantes.

<sup>2</sup> *Ibid.*

Béarnais et en faveur des hérétiques avec la participation de la reine d'Angleterre <sup>1</sup>. »

Le 22 juin suivant, Granvelle annonce à la Princesse que les troubles de France continuent, malgré les essais faits par la Reine-Mère dans le but de les apaiser. Si Henri III voulait se joindre, dit-il, à la Sainte-Ligue, il couperait court à tous les troubles, au grand bénéfice du public. Sous le nom du cardinal de Bourbon ont été mis au jour les motifs qui ont engagé les Ligueurs à prendre les armes — allusion au manifeste publié à Péronne, le 3 mars 1585, tandis que le Roi, par un autre écrit s'excuse « et prouve de leur donner tort, faisant toutes fois grandes soumissions et offres, jusqu'à dire qu'il leur donnerait les premiers offices ». C'était là aussi une allusion à l'écrit intitulé : *Déclaration de la volonté du Roy sur les nouveaux troubles de ce royaume*. Ensuite le Cardinal ajoute : « et les Huguenots ont publié un autre écrit contre ceux de la maison de Guise, rappelant les choses passées; et comme ils se trouvent faibles, ils retournent aux propos tenus avant ces troubles, lesquels sont que l'on ne doit presser les consciences, et que la foi est chose libre, pour laquelle il faut attendre l'inspiration de Dieu et non user de force. Mais, répète-t-il, ils ne disent mot des cruautés qu'ils ont commises quand ils étaient les plus forts, contre les ecclésiastiques, les religieux et les catholiques, ni des sacs des églises, des violences dont ils sont coupables. Ce sont là des traits de la doctrine de Calvin. Les événements marchent et les forces augmentent de part et d'autre ». La reine d'Angleterre se mettait de la partie (pp. 69, 70).

A son avis, il faut se méfier des protestations de paix faites par la France et la Reine-Mère. Celle-ci, sous prétexte de pacifier le royaume, favorise les Huguenots dans le but de les maintenir pour asseoir son autorité sur les divisions des partis qu'elle entretient au détriment de

<sup>1</sup> Voyez au sujet de ces recrutements von BEZOLD, *Briefe des Pfalzgrafen Johann Casimir*, t. II, pp. 248, 249 et suivantes.

l'intérêt national. Elle croit ainsi se rendre indispensable à ses fils, sans se demander si cette politique n'est pas fatale au pays et funeste à la religion. Cette appréciation de Granvelle nous semble très exagérée. Point de doute, Catherine de Médicis n'était pas huguenote, il s'en faut. Mais dans le but de sauver la dynastie, elle ne voulait pas rompre complètement avec les Huguenots. N'était-elle pas à la fois Reine et Mère? La manière d'agir de son fils Henri III tendait au même but. Ce qui faisait dire une fois de plus à Granvelle : « Le roi de France fait en ce moment toutes sortes d'avanies aux seigneurs révoltés. Dans une justification officielle de ses actes, en réponse à un factum du cardinal de Bourbon, il va jusqu'à leur offrir les principales charges du royaume. Reste à savoir, dit-il, s'ils ne se défieront pas de ces offres indignes d'un souverain » (p. 64).

Mais la Reine-Mère n'agissait pas moins dans le but de parvenir à un apaisement complet en condescendant à des conditions fort avantageuses pour les Ligueurs qui sont très suspectes aux yeux du Cardinal. Mais si les confédérés, insiste-t-il, posent les armes avant d'avoir des garanties suffisantes, ils s'en repentiront et feront grande folie. Il avait confiance entière sous ce rapport dans le duc de Nevers et dans Nogaret « afin que l'on demeure ferme au remède de la religion, déchassant les Huguenots opiniâtres, et abolissant toute religion contraire à la catholique » (pp. 81, 82). Marguerite de Parme partageait sous ce rapport les doutes du Cardinal. Pourtant elle était enchantée d'apprendre que la paix était conclue entre le roi de France et les chefs de la Ligue (pp. 85, 88); le Cardinal n'était pas moins charmé de voir la publication de l'édit lancé contre les Huguenots; « mais, ajoute-t-il, à dire vrai, je n'ai nul espoir dans la mise à exécution de la mesure aussi longtemps que la mère de Henri III maniera principalement les affaires. Elle voudra temporiser pour consumer les forces réunies par les pauvres princes catholiques, afin de s'aider des Huguenots pour leur courir sus et les accabler. Dieu veuille, dit-il, que je me trompe; mais mon opinion est telle, s'il est permis de juger de l'avenir par le passé. Nous y

verrons, s'il plaît à Dieu, bientôt plus de jour ». En tous cas, il voyait avec plaisir que ces troubles étaient venus bien à propos pour les Espagnols. Et il est apparent que les divisions nouvelles ne cesseront pas de sitôt, quoique la Reine-Mère y fasse (pp. 104, 148). L'Espagne avait, en effet, le plus grand intérêt à attiser le feu de la discorde en France dans le but d'éviter la guerre avec ce pays; mais cet intérêt ne pouvait aller si loin que de contrarier le catholicisme. C'était le point difficile, qui explique les hésitations et les contradictions apparentes de la politique d'intervention française, directe ou indirecte, aux Pays-Bas.

Marguerite de Parme adoptait, sous ce rapport, les vues de Granvelle. Elle lui rappelait, à ce sujet et avec la plus vive satisfaction, que le Pape avait fait partir de Rome l'ambassadeur français <sup>1</sup>. Elle lui annonçait que Sa Sainteté avait déclaré hérétiques le Béarnais et le prince de Condé. La confiscation de leurs biens a été prononcée; ils sont déchus de leurs droits à la couronne de France. Au point de vue de l'Espagne, l'intervention du Saint-Siège était excellente, mais le Béarnais saura, par sa conversion, déjouer les foudres du Vatican. A son avis, la France valait bien une messe (pp. 108, 111).

Quand aux mesures prises en France contre les Huguenots, elles ne satisfaisaient pas Granvelle. Tout ce qui était fait à ce sujet ne tendait, à son avis, qu'à amuser les Catholiques et les princes confédérés, à engager les ecclésiastiques à consentir à l'aliénation de leurs biens. En vérité, dit-il, si l'on permettait aux Catholiques de « se revancher, ils pourraient faire tost un beau descomble desdits Huguenots »; mais ce n'est pas ce que la Reine-Mère veut. Elle désire éviter les confiscations des biens des Huguenots. En attendant le temps s'écoule « et les pauvres princes confédérés se desarme-

<sup>1</sup> Le Pape avait renvoyé le marquis de Pisani. De manière que les relations entre le roi de France et la cour de Rome étaient rompues; mais ce ne fut pas pour longtemps. Voyez à ce sujet DE CUALAMBERT, *Histoire de la Ligue*, t. 1, p. 81.

ront et perdront leur première vigueur, et avec ça on leur fera un mauvais tour, s'ils n'y prennent garde. » Quoi qu'il en soit, Granvelle ne croyait pas que les princes allemands, en dépit de leur zèle religieux, fussent disposés à provoquer une guerre de religion hors de leur pays : « car leur Dieu est le florin, et n'en sont pas bien fournis, quoiqu'ils aient du pain, du vin, de l'avoine et du foin, et surtout de la laine pour les nobles, pour nourrir leur maynie et vêtir ceux qui les servent. » Il s'était aperçu pendant les diètes, que hors de la maison ils trouvaient le pavé chaud ; car ils n'ont argent pour soutenir les frais ; malgré les confiscations des biens ecclésiastiques, ils ne sont pas plus riches. A dire vrai, le palatin Jean Casimir pourrait faire des levées de soldats si on lui fournissait les fonds nécessaires à cet effet, mais, ajoute le Cardinal, il n'en fera rien (p. 124). Il y avait du vrai dans cette observation. Si Ségur, Guित्रy, Monmartin et Clervaut, envoyés à cet effet en Allemagne par le roi de Navarre, ne purent agir d'une manière efficace par suite de la position difficile dans laquelle se trouvait Casimir, c'est que celui-ci était compromis par les querelles des Luthériens et des Calvinistes et les prétentions du duc de Wurtemberg <sup>1</sup>. Ce fut sans doute cette circonstance qui fit dire par le Cardinal : je crains bien qu'il n'oserait abandonner le Palatinat pour aller en France en personne (p. 124). Dans sa lettre du 15 novembre, adressée à la Duchesse, il répète, avec certaines variantes, à peu près les mêmes termes (p. 128). Il ajoute : « Aucuns disent qu'en Allemagne, vers Magdebourg, se réunissent des ambassadeurs des princes de Bearne, de la reine d'Angleterre et des princes protestants allemands, où l'on tient se traictera de la déclaration du Saint-Père contre le Béarnais et le prince de Condé. » De l'avis de Granvelle, cette déclaration était intempestive. Elle aurait dû être publiée seulement au moment où il s'agissait de la mettre à exécution. Toutefois il s'en rapporte à l'avis des plus sages. Il n'était pas moins vrai que l'acte de vigueur du pape Sixte-Quint

<sup>1</sup> Voyez à ce sujet von BEZOLD, *Briefe des Pfalzgraphen Johann-Casimir*, t. II, p. 505.

avait précipité le dénouement de la question relative à la succession au trône en France. Ce n'est pas précisément ce que désirait Granvelle, très intéressé, comme son maître, à voir maintenir les divisions en France. Au point de vue du catholicisme, le Pape avait parfaitement raison ; au point de vue de l'Espagne, il avait tort. Entre ces deux questions, son cœur de chrétien ne pouvait balancer.

En dépit de la marche des événements, Granvelle persistait toujours dans sa manière de voir au sujet de l'intention de la cour de France de ne pas combattre les Huguenots, mais seulement de soutirer les deniers de l'Église et de se soustraire à l'influence des princes confédérés, désireux de rétablir la religion catholique. « On les a abusés de paroles, dit-il au prieur de Bellefontaine, et leur a-t-on fait consumer ce veu qu'ilz avoient ramassé ; et enfin l'on fera ce que l'on pourra pour leur faire un mauvais tour, qu'est le but et la fin principale de ladicte cour de France, n'y n'en auray jamais meilleur espoir, pendant que la mère sera en pied ; et pourtant ne m'estoit que l'on ne face plus de bruit de levées de reitres, car c'estoit toute chose feinte, pour faire croire au Pape que l'on alloit à bon escient » (p. 172).

Au surplus le parti huguenot perdait en France du terrain depuis 1585. Pierre-Ernest de Mansfeld avait averti le gouverneur général que bon nombre de Huguenots français se retiraient à Sedan et à Jamets, où ils étaient exploités par les garnisons des environs, telles que celles de Montfaucon, Villefranche, Mouzon, Beaumont, Doncherie, etc., qui dévalisaient les malheureux d'une manière singulière (pp. 302, 386). De leur côté, ils pillaient les villages par lesquels ils passaient ; le Luxembourg était spécialement l'objet de leurs déprédations (pp. 386, 387, 388).

### III.

La question de la suprématie espagnole sur mer préoccupait constamment Granvelle, surtout depuis que Drake avait été envoyé par la reine

d'Angleterre aux Indes pour attaquer les possessions de l'Espagne. Suivant le Cardinal, on patientait trop. « J'ai, dit-il, souvent émis l'avis d'arrêter, par représailles, les vaisseaux des Anglais dont les ports d'Espagne sont remplis, afin de nous indemniser des vols commis par Drake dans les Indes. L'occasion d'en agir ainsi est très favorable en ce moment. Aucun navire appartenant à des sujets du roi d'Espagne ne se trouve en Angleterre. Par la saisie des vaisseaux anglais, les sujets de la Reine s'irriteraient contre elle, puisque pour vouloir retenir et non nous rendre ce qui nous a été robé, ils perdraient le commerce, sans lequel ils ne peuvent vivre. Aussi n'achevons-nous de serrer le commerce aux Hollandais et Zélandais. Si esperé-je continuer d'en être tant importun, que nous viendrons au bout » (pp. 70, 71).

Grande était l'illusion du Cardinal à cet égard. Il oubliait que sans les céréales fournies par les navires anglais et hollandais, la disette devenait effrayante dans le midi de l'Europe, et que d'autre part les expéditions de Drake enrichissaient l'Angleterre. Cette puissance s'entendait parfaitement sous ce rapport avec les rois du Nord pour enlever à leur profit le commerce à l'Espagne et aux pays soumis à cette puissance.

Enfin les vœux de Granvelle furent exaucés en partie. Il annonça à Marguerite de Parme que « se sont arrêtés les battaux d'Angleterre par suite de l'insolence d'un bateau anglais, qui prit en notre côte quelques officiers chargés de visiter les navires faisant voile pour l'Angleterre <sup>1</sup>. Et, ajoute-t-il, en manifestant une évidente satisfaction, il y a longtemps que j'ai prétendu, je dis depuis des années, qu'il fallait arrêter tous bateaux afin de recouvrer ce que le corsaire Drake a dérobé et qui est entre les mains de la Reine et de ceux de son conseil intéressés dans l'entreprise de Drake ». Par ce moyen, Granvelle espérait enlever entièrement aux

<sup>1</sup> L'embargo ne fut pas pratiqué seulement sur les vaisseaux anglais mais sur tous ceux venus de Hollande en vertu d'un édit du 29 mai 1585. Voyez à ce sujet Bon, liv. XX, folio 55.

Anglais le commerce, non seulement en Espagne et en Portugal, mais aussi en Afrique et dans le Levant. « Et ce, répète-t-il, dans le but de recouvrer ce que l'on nous a dérobé, ou, dans l'espoir, si elle le rendait, que le peuple anglais se fut mis en hasard de quelque mutinerie contre elle et contre ceux de son conseil. » « Et, fait-il observer à Madame de Parme, V. A. se souviendra de l'avantage que nous avons sur ladite Reine à mon partement des Pays-Bas, et l'on en eut tiré raison si Berghes et Montigny à Bruges, pour leurs desseins, n'eussent tout gâté. Tous le monde était intéressé à cet embargo, marchands, comme nobles » (pp. 80, 81). Si le Cardinal espérait le meilleur résultat de cette saisie de vaisseaux anglais, ce fut le contraire qui eut lieu. Les succès de la marine anglaise et ceux des Provinces-Unies augmentèrent sensiblement, tandis que l'Espagne périssait de jour en jour. Granvelle pouvait annoncer l'arrivée à Lisbonne d'un galéon très riche venu des Indes orientales, mais c'était tout (p. 82). Dans une autre lettre adressée à Marguerite de Parme, il déclarait à la vérité que la saisie des navires hollandais et zélandais en Portugal et en Espagne avait été mal dirigée (p. 105). Néanmoins la Princesse se flattait de l'espoir de tirer le meilleur profit des mesures proposées par le Cardinal dans le but de nuire à la marine de l'Oranger. A ses yeux, elles devaient amener la soumission des rebelles (p. 107). Ce fut tout l'inverse. Les succès de la marine néerlandaise augmentèrent considérablement sur tous les points du globe, tandis que ceux de l'Espagne diminuèrent notablement, malgré certaines apparences contraires. Le Cardinal y insiste particulièrement, mais sans se rendre un compte exact de la négligence des Espagnols en fait d'armements maritimes, grâce surtout à l'inertie du Roi.

Dans une de ses lettres, Granvelle constata avec bonheur (p. 116), que la flotte du Mexique, fort riche et composée de plus de trente navires, était arrivée à Séville, et que l'on y attendait encore des bateaux des Indes orientales et d'autres pays d'outre-mer. Les affaires marcheraient mieux encore, ajoute-t-il, si l'on exécutait tout ce que j'ai proposé en vue d'enlever

le commerce aux insurgés et aux Anglais. « Le corsaire Drake, avec la flotte de la reine d'Angleterre, pour faire une bravade, a jeté mille cinq cents hommes sur la côte du Portugal vers Bayone Galiza, où ils ne firent séjour, car on les força à se rembarquer plus vite que le pas. Et si Dieu ne l'eut aveuglé et s'il avait suivi la côte, il eut rencontré sur les rivages de Portugal vers Sétubal la flotte du Pérou, qui, chargée de grandes richesses, passait par là. Dieu l'aveugla pour nous favoriser comme il a fait si souvent. Je ne sais s'il voudra toujours faire des miracles. Tout ce secours, tant de la flotte du Pérou que du Mexique et des Indes orientales du Portugal, servira pour aider à fournir tant d'argent. Les quatre cent mille écus qui devaient passer en Italie, sont encore sur la côte d'Espagne, parce que nous sommes toujours en retard de manière à ne rien terminer, et se ruinent nos galères, qui passent en cette saison le golfe mal, et avec grand hasard » (p. 127). Granvelle oubliait que ces trésors comme on les dépensait, étaient perdus pour l'Espagne.

Au comte Charles de Mansfeld, il se plaignait de la manière d'agir d'Elisabeth, reine d'Angleterre, qui faisait à l'Espagne si hardiment et déshonnêtement la guerre, tandis que le Roi ne lui rendait pas la pareille; ce qui ne serait pas difficile. « Si j'étais cru, disait-il, on lui demanderait la restitution de l'argent que Dracke a dérobé, en arrêtant partout les vaisseaux anglais. » Par ce moyen, on lui enlèverait le commerce de l'Afrique et de l'Orient. Mais rien ne se fait, et le Roi n'a pas la volonté de se défendre contre ses voisins. Tout ceci n'aurait pas lieu, si le monarque voulait suivre les conseils du Cardinal. En vain, il se flattait de voir réaliser ses projets : le Roi ne faisait rien par suite des frais exorbitants auxquels il était obligé de satisfaire par la « guerre maudite intestine des Pays-Bas, qui l'empêche de venir au secours de ses sujets et serviteurs, en reconnaissance de leurs services » (p. 134).

Cependant il y eut un changement, apparent bien entendu, dans les relations entre l'Angleterre et l'Espagne. Dès le mois de janvier 1583, un

Italien du nom de Ciufarini écrivit de Douvres à Farnèse pour lui apprendre qu'Élisabeth lui avait fourni un passeport à l'effet de pouvoir entamer des négociations avec la Reine. Jean Richardot annonça aussi au cardinal de Granvelle que Farnèse croyait à la possibilité de pouvoir engager des négociations (p. 161). Les Anglais, dit-il, désiraient la paix ; ils sont contrariés de ne pas voir commencer les négociations à ce sujet. Aux Pays-Bas, personne ne s'en préoccupait, par suite de l'ignorance dans laquelle le gouvernement se trouvait concernant les intentions de Philippe sur ce point. François Perrenot, seigneur de Champagney, avait, il est vrai, en vertu d'ordres du prince de Parme, cherché à obtenir des renseignements à ce sujet par l'intermédiaire d'Augustin Grafiña, Italien domicilié à Anvers, voyageant en Angleterre et résidant à Londres. Il résultait des renseignements recueillis sur ce point, selon l'avis donné par Richardot, qu'Élisabeth était très disposée à négocier ; mais il ne fallait point se faire illusion en ce qui concernait la question religieuse. De plus, la Reine pourrait jouer un mauvais tour à Philippe en s'entendant avec le roi de France, et engager celui-ci à rompre avec l'Espagne. Ce qui ne serait pas difficile à obtenir, par suite de la volonté des rois « qui ont pour règle de conduite, le désir d'agrandir leurs possessions, n'importe à quel prix. Et certes, ajoute Richardot, ce point du Français me semble de si grande considération que jusqu'à ce moment je n'ay pu me satisfaire en cet endroit. Au contraire, je vois que cet accord est de très grande importance, si Dieu était servi nous en donner bon succès, et qu'il ne faut pas que nous nous en chatouillons, pour nous faire rire » (p. 161).

Cette lettre se rattache aux négociations de paix entre l'Angleterre et Philippe II, négociations peu sincères de part et d'autre. Pendant que le roi d'Espagne combinait une descente en Angleterre, Farnèse lui écrivit une lettre (p. 415), par laquelle il lui rappelait, qu'en novembre 1585, il émit l'avis de faire la conquête de ce pays, projet très facile à exécuter

dans ce moment <sup>1</sup>. Actuellement, il n'en est plus de même : la défiance est éveillée et le projet a été éventé à tel point, qu'on en parle en Italie, en Allemagne et en France comme d'une chose avérée. Qu'en est-il résulté <sup>2</sup>? Les Anglais se préparent dans le but de résister à une attaque éventuelle; ils prennent les devants en France, dans les villes maritimes de la Hanse, auprès des rois de Suède et de Danemark, chez les principaux princes protestants de l'Allemagne et même chez les Turcs. Néanmoins, le Roi peut venir à bout de cette coalition, s'il se met à l'œuvre, en employant Rome, en se prévalant des intérêts religieux, en fortifiant, enfin, l'armée des Pays-Bas. Ces préparatifs doivent se faire en secret, suivant les indications données en détail par le Prince.

De son côté, la reine d'Angleterre voulait se servir d'une ruse bien ourdie, celle d'avoir l'air de croire aux intentions pacifiques du Roi.

Des négociations, de part et d'autre, furent entamées au moyen d'intermédiaires dépourvus de toute mission avouée. Grafiña, marchand génois que nous venons de nommer, résidait à Londres. Il arriva un jour à Bruxelles (lettre du 29 avril 1586, p. 427), sous prétexte d'obtenir un passeport pour fréter un navire anglais en destination de Gènes et un autre pour transporter des pièces de velours et de satin d'Anvers à Londres. Ce Génois déclara que la reine d'Angleterre, regrettant ce qui s'était passé, voulait la paix. Leycester et tous ceux qui désiraient parvenir étaient la véritable cause de tout le mal. Ils ont fait peur à Élisabeth en alléguant les préparatifs de guerre du roi d'Espagne. Par suite de la crainte qu'elle avait de voir anéantir le commerce anglais, et redoutant une descente dans l'Irlande, elle désirait la paix. D'autre part, elle a confiance dans ses forces de terre et de mer, et compte sur la rivalité de la France pour empêcher toute descente dans ses États. En tous cas, elle désire entamer des négociations de paix.

<sup>1</sup> Strada constate que le prince de Parme voulait remettre l'expédition à un autre moment.

<sup>2</sup> Voyez à ce sujet DONDINI, *Historia de rebus gestis ab Alexandro Farneseo*.

Farnèse ayant répondu que son souverain et lui-même ne demandaient pas mieux, Grafiña déclara que ces jours derniers ceux d'Angleterre l'avaient chargé d'engager des négociations ; mais ils avaient changé d'avis au moment de son départ. Ils croyaient que les ouvertures de paix ne devaient pas émaner du prince de Parme, mais directement du Roi. A Grafiña de s'assurer si un envoyé anglais avait chance d'être bien reçu à Madrid. Farnèse recommanda en conséquence cet agent au Roi, mais sans résultat aucun. Un second personnage intervint à son tour : c'était Guillaume Bodenan, marchand à Dunkerque, qui se mit en relations avec un agent de Lord Cobham et avec Farnèse. Bodenan communiqua à celui-ci des lettres qu'il avait reçues de James Croft, contrôleur des finances de la Reine, et par lesquelles il fait connaître son étonnement au sujet du peu d'empressement qu'Alexandre montrait à envoyer un agent en Angleterre, où il serait bien reçu.

Des instructions furent envoyées en conséquence de Venloo à Bodenan (p. 441). Celles-ci portaient que, jusqu'ici, le prince de Parme avait, au sujet de la Reine, une tout autre idée, Bodenan devait assurer qu'Alexandre était prêt à maintenir la paix ; mais il n'avait reçu, jusqu'à ce jour, aucune instruction à cet effet de la part du Roi.

Farnèse disait la vérité. Toutes les lettres qu'il avait adressées à cet égard au Roi ne parvinrent pas à celui-ci.

Néanmoins, il voulait avoir l'air de désirer la paix, malgré l'intervention de l'Angleterre dans les affaires des Pays-Bas <sup>1</sup>. Celle-ci est trop connue pour que nous en fassions ici l'objet d'une dissertation spéciale. Elisabeth avait toujours soin de faire envisager son intervention au point de vue humanitaire, tandis qu'en réalité c'était une question de pure politique

<sup>1</sup> La commission des États-généraux tendant à obtenir la protection d'Elisabeth est publiée dans DUMONT, *Corps diplomatique*, t. V, p. 446. Le même recueil reproduit aussi le traité entre cette reine et les États-généraux, t. V, p. 454. Le placard des mêmes États qui confient leur gouvernement à Leicester se trouve *ibidem*, t. V, p. 456.

qui la dominait, conformément aux traditions anglaises à partir du moyen âge jusqu'à ce jour. L'intérêt financier, la question de la prépondérance sur la mer ont été à toutes les époques les seuls guides de la politique anglaise, mais cachés sous différents prétextes, qui n'étaient pas toujours les vrais mobiles de son attitude.

Une des lettres les plus remarquables sous ce rapport est celle de William Cecil, lord Burgley, grand trésorier de l'Angleterre. Elle est adressée à André de Loo, résidant à Auvers et chargé de par Élisabeth de négocier des accommodements avec Alexandre Farnèse en 1586 (p 398). De Loo, personnage interposé et agissant sans commission officielle, s'était chargé de négocier la paix entre Élisabeth et Philippe II. Il rend compte de sa mission dans une lettre que nous publions à la page 404, et par laquelle il fait connaître ses relations avec les agents de la cour d'Angleterre. La Reine se contenterait d'obtenir de Philippe II, en matière de religion, pour la Hollande, la Zélande et autres provinces, toute la tolérance que sa conscience et son honneur lui permettraient de concéder, et un oubli complet de tout ce qui avait eu lieu aux Pays-Bas, en Espagne, en Portugal et dans les Indes. La Reine serait remboursée spécialement de toutes les avances qu'elle a faites aux États, dans le but d'empêcher leurs accointances avec un prince étranger, mais elle passait sous silence la restitution des vols qu'elle avait faits des vaisseaux espagnols, réfugiés dans les ports anglais. Les troupes espagnoles devaient quitter le territoire des Pays-Bas; le trafic et le commerce seraient libres en Espagne, en Portugal et aux Pays-Bas, au plus grand avantage des Anglais. Les ports, gouvernements et commandements publics des provinces seront confiés à des nationaux. A la réquisition de la Reine, le Roi accordera un pardon général; chacun aura le droit d'être rapatrié avec la jouissance de ses biens, soit en restant dans le pays, soit en déléguant l'administration de ses biens à des amis catholiques. Les dissidents pourront en tous cas revenir dans leur patrie pour se réconcilier avec l'Église. A cette condition, et moyen-

nant cette tolérance, la Reine s'engage à les ramener sous l'obéissance du Roi (pp. 404 et suiv.)

Alexandre Farnèse n'avait pas, et à juste titre, foi pleine et entière dans ces propositions. C'était aussi l'avis du Roi. Il pressait l'armement de la flotte (p. 411), qui devait être son dernier argument. Néanmoins le Roi semblait vouloir acquiescer aux propositions de paix, sans cependant se prononcer carrément sur ce point (p. 451). Il alla même jusqu'à proposer à Farnèse d'envoyer en Angleterre un ambassadeur que celui-ci pourrait désigner. Il fallait, de l'avis du gouverneur général, surtout occuper les Français pour qu'ils ne fomentent pas de révolte aux Pays-Bas, et organiser dans ces provinces des forces suffisantes (415).

De Loo n'était pas le seul agent interposé dans les négociations avec l'Angleterre. Bodenan et Grafiña. nous venons de le dire, y intervinrent tour à tour (pp. 441 et suiv.). Finalement, Élisabeth s'adressa directement à ce sujet à Farnèse (p. 448). « En notre nom, disait-elle, à notre insu et au risque de compromettre en quelque sorte notre honneur, un homme, que ce soit Grafiña ou tout autre, a osé engager par lui-même de semblables négociations sous notre couvert, comme si c'était en quelque sorte à nous de chercher par l'intermédiaire d'envoyés à V. E. à négocier un accord avec le Roi Catholique, qui en tant de circonstances a répondu à nos avances amicales par des actes hostiles. Dans ces conditions nous avons été même forcée, contre notre gré et notre penchant naturel, de lui opposer une action, qui s'est bornée du reste à défendre notre royaume et nécessairement à assurer la sécurité de nos anciens voisins des Pays-Bas. Grafiña nie du reste d'avoir été appelé par certains de nos conseillers d'État et d'avoir eu commission de nous. Quant à Bodenan, il a été mandé ici, et nous l'avons fait interroger par quelques membres de notre conseil dans le but de connaître ce que V. E. propose. Bref, la Reine ne veut que la sécurité des Pays-Bas et la liberté de ces provinces; elle est prête à accepter les conditions raisonnables de paix » (p. 448). Philippe II de son

côté ne voulait pas avoir l'air de brusquer les négociations (p. 451).

Les archives de Simancas renferment la relation de la mission que Guillaume Bodenan a remplie en Angleterre pendant le mois de juillet 1586. Cette relation si circonstanciée, mentionne en détail les entretiens que cet agent a eus avec les principaux membres du Conseil de la Reine, au sujet des négociations de paix entre la Reine, Philippe II et Alexandre Farnèse. Bodenan constate aussi que Grafina, fort ennuyé, craignait d'encourir la disgrâce d'Élisabeth, dont la dignité avait été singulièrement froissée, parce que le gouverneur général avait dit dans sa lettre que la Reine désirait la paix. Ceux du Conseil avaient reproché à Grafina d'avoir outrepassé les termes de sa commission. Il niait le fait et il assurait ne pas avoir dit que la Reine désirait la paix, mais qu'elle serait heureuse d'entendre parler de la paix et de la traiter. C'était, on le voit facilement, une question de mots. Grafina affirmait et déclara en outre à Lord Cobham, qu'il n'avait pas dépassé sa commission et que jamais le prince de Parme n'avait écrit ce qu'on lui faisait dire. De son côté, le trésorier déclara que la Reine avait ordonné à son Conseil de se réunir dans le but d'établir qu'elle n'avait pas songé à entamer ces pourparlers. La lettre de Bodenan entre à ce propos dans les plus grands détails. C'est tout un épisode relatif à ces affirmations et dénégations de part et d'autre, dont personne ne voulait encourir la responsabilité dans le but de ne pas se compromettre, ni au point de vue de la guerre ni sous celui de la paix, le Conseil de la Reine étant très divisé à ce sujet.

Finalement, Alexandre Farnèse constata, en écrivant au Roi, qu'il ne pouvait rien conjecturer au sujet des négociations entamées avec l'Angleterre, ni deviner la résolution que prendraient les Anglais. Seulement il avait appris que, depuis quelques jours, le gouvernement faisait des apprêts de guerre, quoique la Reine et son conseil voulaient la paix. En attendant, Philippe, conformément à ses habitudes, ne décidait rien, en constatant que le grand trésorier mettait un obstacle sérieux à l'envoi de secours à Leycester (pp. 467 et 469).

En présence de ces faits, Philippe II ne put prendre une résolution bien décidée, si ce n'est de tendre la main à Leycester, si possible, et de récompenser son concours éventuel (p. 472), moyen peu pratique, dont le résultat était très problématique. Finalement, le Roi résolut de donner, le plus promptement possible, aide et secours aux Catholiques anglais. A ses yeux cette cause est à tel point celle de Dieu, disait-il, qu'on peut compter pour elle sur sa protection. Philippe chargea en conséquence Farnèse de les secourir immédiatement au moyen des forces dont il pouvait disposer. C'était son dernier mot : *alea jacta est*. Rome l'avait décidé ainsi, et l'abbé Grimani était d'accord à ce sujet avec le prince de Parme, qui prévoyait néanmoins les plus grandes difficultés de pouvoir mettre cette résolution à exécution. Et si Dieu permettait aux Espagnols de prouver que sa cause est attachée à la vie et à la liberté de Marie-Stuart, et qu'un appel au nom de cette reine pouvait provoquer un soulèvement, il y aurait lieu de soutenir l'insurrection. Dès ce moment, Farnèse devrait s'assurer des troupes qu'il pourrait envoyer aux révoltés anglais et reconnaître les forces navales dont il pouvait disposer (p. 485).

Consulté à ce sujet, don Juan de Çuniga ou Zuniga, grand commandeur de Castille, donna un avis, nous ne dirons pas favorable, mais enthousiaste à propos de cette expédition (p. 487). Toutes les flottes devaient se réunir; il fallait faire des levées de soldats, délivrer la reine d'Écosse, lui choisir un mari dans la famille de Philippe II, spécialement le prince de Parme; le Roi devrait le lui dire clairement et nettement (pp. 487, 488).

Dans l'entre-temps Bodenan et Grafiña continuèrent à se renseigner. Le premier constata que Lord Cobham, Lord Bucharst, Christophe Hatton et Jacques Croft étaient, parmi les conseillers de la Reine, ceux qui désiraient la paix. Profitant de l'occasion d'un dissentiment surgi entre le comte de Leycester et la Reine, ils firent entendre que le prince de Parme devait envoyer une personne autorisée pour traiter la paix. Mais, ne voyant pas arriver cet agent, ils mirent moins de zèle dans leurs démarches, sur-

tout lorsque le comte de Leycester, le secrétaire et leurs partisans les contrarièrent vivement (p. 494).

De son côté, Farnèse fit connaître à Grafiña sa bonne intention d'arranger les affaires avec la reine d'Angleterre (p. 495). Enfin celle-ci adressa au gouverneur général une lettre dans laquelle elle lui exprima son étonnement de ce qu'il tardait tant à lui écrire au sujet des démarches de Grafiña et de Bodenan. Elle s'en étonnait d'autant plus, qu'elle avait appris d'André de Loo et de Perrenot, seigneur de Champagne, qu'Alexandre de Parme avait mandat du Roi de négocier et de conclure la paix. Pourquoi attribuer à la Reine des intentions contraires? C'était lui faire injure. Elle veut seulement défendre son bien, sans se mettre à la discrétion de l'ennemi. En Espagne, on lui prédit sa chute. Quant à elle, elle désire la paix (p. 496). C'était un dédale de contradictions, qui dénotent peu de sincérité de part et d'autre.

La suite de ces négociations étant postérieure au décès de Granvelle, nous devons la passer sous silence. Elle se termina par la destruction de la fameuse flotte invincible.

#### IV.

Une des préoccupations les plus constantes de Philippe II était celle de l'union des Catholiques contre le protestantisme. Grâce à l'intervention du Saint-Siège, grâce surtout à sa position dans la Bourgogne, Philippe était parvenu à un résultat favorable à ses vues. Il pouvait ainsi tenir tête à l'influence de la religion nouvelle en Suisse, y protéger les Catholiques de ce pays contre les entreprises de Berne, de Zurich et de Genève, combattre avec succès la France et favoriser les prétentions du duc de Savoie sur Genève et sur une partie de Monaco<sup>1</sup>. A cet effet, il fallait faire entrer

<sup>1</sup> Voyez notre tome XI, pages 118, 120.

Charles-Emmanuel, duc de Savoie, dans la famille royale d'Espagne; il fallait détacher ce prince de la France, de laquelle son père, Emmanuel-Philibert, s'était rapproché par sympathie personnelle et dans le but de ne pas dépendre complètement de l'Espagne. C'était le désir de Granvelle, désir bien légitime, dont le duc lui témoigna une profonde reconnaissance <sup>1</sup>. La Savoie était entourée des possessions des Gonzague qui régnaient à Mantoue. A Parme, se trouvaient les Farnèse; à Ferrare, Alphonse d'Este, puis à Urbino un duc dévoué à l'Espagne, qui était maîtresse à la fois de la Sicile, de Naples et du Milanais. Charles-Emmanuel devint, enfin, l'époux de l'Infante Catherine, la fille puînée de Philippe II. Ravi de cette alliance, le Roi donna à la Princesse une dot de 500,000 écus. C'était, à ses yeux, un accroissement formidable de l'influence espagnole en Italie.

Quant à Granvelle, il se préoccupait spécialement de faire au futur époux de la fille de son maître une réception digne et convenable. Il fallait bien recevoir le duc de Savoie, habitué au faste d'une cour brillante, tandis que c'était le contraire en Espagne, où le roi montrait une parcimonie extrême en fait de dépenses. Le Cardinal était vivement contrarié de la résolution prise par son souverain de partir, pour l'Aragon, au moment des noces et de les faire célébrer à Saragosse, où se présenteront les plus graves inconvénients : « La saison y était mal à propos, et il était mal séant d'y amener la fiancée au moment de la réunion des Cortès de Monçon, pour laquelle rien n'avait été préparé; il faudra en outre plus de deux cents chevaux; la fête devrait être célébrée à Barcelone, pour que les chevaliers étrangers, arrivés par mer, pussent retourner chez eux par la même voie, sans les obliger à faire des frais pour l'achat de chevaux et de voitures; et si on ne traite pas les étrangers d'une manière convenable, l'Espagne y perdra de sa réputation, et l'on gagnera la malveillance de ceux qui viendront » (p. 7.)

<sup>1</sup> Voyez notre tome XI, pages 184, 274.

Malgré ces observations, le Roi partit en janvier pour l'Aragon, accompagné de toute sa famille (p. 9). Philippe désirait absolument faire célébrer les noces à Saragosse (p. 20). A cet effet, il ne voulait pas que le duc de Savoie se fit accompagner d'une suite trop nombreuse : « S. M. lui a limité le nombre de ceux qui doivent l'accompagner. » Néanmoins, fit observer le Cardinal, ce chiffre sera assez considérable « car on ne peut y mettre taux si juste; l'on entend que le duc vient avec une suite en fort bon ordre » (p. 20). Le 17 mars 1585, le Cardinal put enfin annoncer à Marguerite de Parme que les noces ont été célébrées solennellement. Ce fut lui qui fit la cérémonie des épousailles, dont le baron de Hübner donne une description détaillée<sup>1</sup>. « S. M. a honoré ledit duc autant qu'il pouvait faire à roi ou à prince chrétien. Les festins continuent encore, et bientôt les nouveaux mariés pourront s'embarquer à Barcelone, où S. M. se rendra également » (pp. 25 à 28). Les jeunes époux arrivèrent à Nice au bout de cinq jours de navigation (p. 78), et le 17 août Granvelle était heureux de pouvoir annoncer leur entrée à Turin, et que Madame l'Infante duchesse était enceinte au plus grand contentement des deux familles (pp. 88, 94).

De ce mariage, disait Granvelle, peut succéder un grand bien « et fort grand mal du contraire, comme il l'a dit clairement au Roi; les Français ne dorment; si nous voulons veiller, ils ne nous pourroient empescher que de ce mariage l'on n'en tirât fruit. Madame l'Infante se montre contente; mais l'on ne peut retenir les gens de parler. Et comme il advient souvent, chacun juge de la personne du duc et de sa suite à sa fantaisie, que me faisait craindre contrevue » (p. 26).

<sup>1</sup> Voyez son livre intitulé : *Sixte-Quint*, t. 1, pp. 421 et suiv.

## V.

Le grand souci de Granvelle était, vers la fin de ses jours, le mariage de l'Infante Isabelle. La Cour et le Cardinal désiraient ardemment de l'unir à l'empereur Rodolphe II. A chaque instant le prélat en écrivait à ses correspondants. Dans sa lettre à Marguerite de Parme du 28 mars 1585 (p. 27), il constatait que du courrier de l'Empereur, expédié avant la fin de la diète d'Augsbourg pour le mariage, il n'y avait pas de nouvelles à ce sujet. Il ne pouvait se rendre compte de cette situation. Car, dit-il, « je sais que l'Impératrice sollicite son fils, depuis des mois, de se prononcer, et il pourrait bien tarder tant, qu'il arriverait trop tard. Cependant, ajoute-t-il, j'ai pitié de Madame l'Infante, qui est fort belle dame, et en âge pour être mariée; elle est douée de toutes les perfections et de corps, d'esprit et de grâces que l'on pourrait demander et méritent tout grand contentement » (p. 28).

Il s'impatientait de ces tergiversations : « Il n'y a pas encore, dit-il à Marguerite de Parme, des nouvelles de la réponse de l'Empereur à propos du mariage, si bien il a appris pardeça à être tardif dans ses résolutions » (pp. 96, 105).

Granvelle ignorait sans doute ou voulait ignorer que les alliances entre la maison d'Autriche et celle de l'Espagne produisaient les effets les plus funestes sur les naissances. Rodolphe II était atteint d'une mélancolie qui exerça sur sa personne la plus grande influence <sup>1</sup>. La belle Infante resta vierge, pour épouser plus tard le cardinal archiduc Albert, dont elle n'eut pas d'enfants.

<sup>1</sup> GINDELY, *Rodolphe II und Seine Zeit*, t. I, p. 44.

## VI.

Bruxelles tenait encore, malgré les succès de l'armée espagnole (p. 2). Néanmoins Marguerite de Parme espérait que cette ville se soumettrait bientôt, si le roi de France n'intervenait pas en faveur des insurgés (p. 16). Ce que la Princesse désirait, se réalisa. En vertu des articles conclus entre le prince de Parme et cette ville le 10 mars 1585<sup>1</sup>, celle-ci rentra sous l'obéissance du Roi (pp. 27, 29). C'étaient Richardot, et le secrétaire Garnier, qui avaient été chargés d'y introduire la garnison espagnole. Farnèse traita les Bruxellois avec humanité, tandis que le Roi était vivement irrité contre eux (p. 236). D'autre part, il recommandait d'agir avec bienveillance. La lettre qu'il adressa, le 7 mars 1585 (p. 255), au prince de Parme, renferme à ce sujet un passage très remarquable; il reconnaît que la réponse de ceux de Bruxelles semble moins indiscrete; toutefois on ne la peut tenir telle que l'on se promettait d'eux, pour effacer l'énormité de leurs fautes passées.

## VII.

Malgré les revers subis en 1585, par les insurgés, les Malinois résistaient aux vainqueurs. Farnèse avait beau représenter « aux gouverneur, magistrat, gentilshommes et communauté » de cette ville qu'ils n'avaient plus rien à espérer d'Anvers (p. 252), ils tinrent bon. La place reçut encore quelques secours fournis par des « capitaines farouches et de mauvaise volonté » arrivés de Bruxelles après la prise de cette ville (p. 254); Guil-

<sup>1</sup> Voyez cet acte dans MIRÆUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, t. II, p. 1507, et dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. VIII, p. 414; RENON DE FRANCE, t. III, pp. 95, 103 et suiv.; BON, liv. XX, fol. 10, et dans les *Bulletins* précités, 5<sup>e</sup> série, t. VIII, pp. 555 et suivantes, où se trouve une série de lettres et d'actes relatifs à la reddition de Bruxelles.

laume Mousnier, calviniste décidé, les poussait aussi à la résistance (p. 285). Finalement la lutte devint impossible par suite des succès toujours croissants de l'armée espagnole. En présence de cette situation les nobles et principaux bourgeois de la ville résolurent de remettre la place au prince de Parme. A cet effet ils achetèrent, au prix de 30,000 écus, le capitaine écossais qui commandait la garnison. La conspiration réussit (p. 310); une religieuse, Catherine Vayems, aida singulièrement à la réconciliation (p. 311). Enfin la ville se rendit le 17 juillet 1585.

## VIII.

Un des événements les plus importants mentionnés dans notre volume, est le siège d'Anvers. De la prise de cette ville par les troupes espagnoles dépendait le sort réservé à la partie méridionale des Pays-Bas. Anvers était le boulevard des provinces flamandes élevé contre la domination de l'étranger, comme Tournai l'avait été pour les provinces wallonnes avant la prise de cette ville.

Aux brillants succès des armes de Farnèse il y a lieu d'ajouter la conquête de la cité flamande. Après avoir établi son quartier général à Beveren, il arrêta toute communication entre la ville et les provinces insurgées (p. 9), tandis que Marnix de Sainte-Aldegonde et les ministres protestants excitaient les habitants à la résistance en leur promettant les secours de la France (p. 9). Informé de tout ce qui se passait dans la place par des espions et par des lettres interceptées <sup>1</sup>, le gouverneur général eut la bonne chance de mettre en déroute les troupes commandées par le comte d'Hohenlohe (pp. 16, 21, 25, 25), pendant que le prince, maître du cours de l'Escaut dans la partie septentrionale du fleuve, empêchait toute

<sup>1</sup> Voyez pages 201, 224, 225, 228, 229, 250, 251, 255, 245.

communication entre la place et les Provinces-Unies. Ce qui engageait Granvelle à dire à Marguerite de Parme : « Les affaires des Pays-Bas vont bien par le bon chemin, la vigilance et le travail que le Prince y prend. La rivière d'Anvers est du tout serrée, et V. M. aura entendu le succès qu'a eu l'entreprise du comte de Hohenlohe sur Bois-le-Duc où il échoua » (pp. 27, 50), tandis que les députés des États-généraux envoyés en France afin d'y obtenir des secours, ne réussirent pas dans leur mission (pp. 29, 50).

Le 4<sup>er</sup> avril 1585, le Cardinal annonça à la Duchesse que « la rivière d'Anvers était du tout serrée et l'ouvrage parfait et ceux de la ville en extrême nécessité. Sainte-Aldegonde, leur bourgmestre, ajoutait-il, les abusait de paroles et faisait tout ce qu'il pouvait pour tirer d'eux nouvelles contributions, même du cinquième denier de tous les biens, avec imposition sur les marchandises . . . Je m'étonne beaucoup, ajoutait-il, comment ils ne mettent ledit Aldegonde en pièces; mais il ne peut être que plusieurs ne lui imputent qu'il est la principale cause de tout le mal. Dieu, par sa grâce, lui donne le laurier (la récompense) qu'il mérite » (p. 50).

Quelques jours plus tard, le 5 avril 1585, le Cardinal annonça à Marguerite « un désastre fort lamentable : ceux d'Anvers, qui s'aident de tout ce qu'ils peuvent, avaient environ le VIII de ce mois lâché aval la rivière trois bateaux brulants que l'on pensait fut seulement pour, par ce moyen, mettre le feu à l'impalissade, abordans iceux jusques là; mais il y avait en ce plus de mistère; car les bateaux au bas étaient plains de fine poudre, chargés de plusieurs pièces, de chaines, boulets, pierres et matière à feu artificiel, et que environ XI heures de la nuit mondit seigneur le prince propre, marquis de Roubaix, Gaspard de Robles, baron de Billy et bon nombre de gentils-hommes et capitaines étaient regardant ce que succéderait desdits bateaux, le feu se prit à la poudre de l'un, que cela entraîna entr'autres la perte de gentils hommes et capitaines qui y sont demeurés, et abatit le chapeau de la tête audit seigneur Prince, qui fut aussi touché de quelques ruines; mais, grâces à Dieu, sans autre dommage » (pp. 43, 44, 54, 58, 278). Ces

bateaux chargés de machines infernales avaient été confectionnés par un ingénieur italien nommé Gianibelli dans le but de faire sauter l'estacade construite par Farnèse sur l'Escaut et dont BOR et FEA ont reproduit les plans. (Voyez notre note à la page 44.)

Les défenseurs de la ville ne restèrent pas inactifs pendant le siège. Dans le but d'empêcher les assiégeants de s'emparer de la place, par la voie du fleuve, le magistrat acheta et arma quelques bateaux et brûlots, destinés à la défense de la ville<sup>1</sup>. Vains efforts des assiégés impuissants à en tirer aucun avantage, par suite des travaux de Farnèse, qui empêchèrent toute communication entre la ville et les forces des États-généraux.

Nous n'entrerons pas dans de plus complets détails à propos de ce siège, dont Farnèse a rendu compte dans des lettres adressées au Roi le 23 mai et 6 juin 1583 (pp. 271, 286). Une relation espagnole extrêmement circonstanciée (p. 287) donne des renseignements plus complets encore sur cet événement. A cette relation nous en joignons une autre (p. 344), d'après un manuscrit italien conservé dans la bibliothèque Ambrosienne à Milan. De son côté, un agent anglais du nom de Littleton, résidant à Anvers, fait aussi connaître à Walsingham la situation de cette ville, dans une lettre du 31 mai 1583 (p. 280). C'était un de ces agents étrangers dont Farnèse était très méfiant et à juste titre spécialement quand il s'agissait d'Anglais (p. 312). Une note, rédigée sur place, fournit sur la situation des esprits au moment des négociations pour la reddition de la ville, des détails circonstanciés (p. 281), qui ne sont guère en l'honneur de la conduite de Marnix de Sainte-Aldegonde. Un transfuge, Guillaume Ronck ou Rouck, receveur des États-généraux, rallié plus tard au parti espagnol (p. 250), donne aussi des détails sur le siège, spécialement sur l'attaque de la contredigue de Kouwenstein et sur l'émeute qui en fut le résultat à Anvers.

<sup>1</sup> M. Génard vient de publier ces comptes dans un livre intitulé : *Rekening van de verdedeging der Schelde gedurende het beleg der stad in 1583-1585.*

Quant à ce qui se passait en cette ville plus tard, la lettre d'Antoine de Grenet, seigneur de Werp (p. 369), et celle de Farnèse adressée au Roi fournissent à ce sujet des renseignements détaillés (p. 375).

## IX.

Le rôle rempli pendant le siège d'Anvers par Marnix de Sainte-Aldegonde est très important. C'était lui qui, en qualité de bourgmestre de la ville, encourageait la résistance des assiégés en promettant les secours de la France (p. 5). « Sainte-Aldegonde, disait Granvelle, et les prédicants abusent des pauvres gens, leur donnant à entendre qu'ils seront incessamment secourus par la France » (p. 9). Il les abusait de paroles et faisait tout ce qu'il pouvait pour leur soutirer de nouvelles contributions, même du cinquième denier de tous les biens (p. 30). Enfin les Anversois désiraient un arrangement dans le but de sortir de leurs misères et commençaient à perdre l'espoir du secours des Français, dont Marnix les avait bercés (p. 44). Finalement, Sainte-Aldegonde s'aperçut qu'il n'y avait plus d'espoir de sauver la ville. Granvelle disait à ce propos (p. 81) : « L'évêque de Tournai m'a envoyé une lettre que le président Richardot lui avait adressée en disant qu'il s'esbeirait que lui et le seigneur de Sainte-Aldegonde fussent déjà si grands amis, à tel point qu'ils s'écrivaient, et que ledit seigneur de Sainte-Aldegonde allait au camp et ledit Richardot à Anvers, pour commencer de traiter d'accord. Vrai est que, à ce que j'entends, ledit de Sainte-Aldegonde prétendait de traiter non seulement pour Anvers, mais aussi pour Hollande et Zeelande et pour Brabant, afin de maintenir l'union; mais ledit seigneur prince ne l'entendait pas ainsi » (p. 81). Trahi par les événements, Sainte-Aldegonde traitait enfin de la reddition de la ville, de concert avec le magistrat (pp. 85, 88, 93, 257, 581). Le Cardinal constate que, par crainte ou pour gagner crédit,

il s'est bien comporté à l'occasion de la réconciliation d'Anvers (p. 103). Finalement, le Prince, accompagné d'Allemands et de Wallons, était entré, le 27 août 1585, dans la ville d'Anvers. Il y avait changé le magistrat, placé des Catholiques, retiré l'artillerie et les munitions sur l'emplacement du château, renouvelé les gildes. Ensuite Sainte-Aldegonde, après avoir achevé la réconciliation, avait demandé un passeport à ceux de Hollande et de Zélande, dans le but de se rendre en ces pays et de quitter Anvers, à cause de ses opinions religieuses. Ce passeport lui fut refusé de la part des États-généraux, par suite de l'accusation portée contre lui d'avoir trahi le pays et de s'être laissé corrompre par Alexandre Farnèse, qui lui aurait promis la restitution de ses biens. Ce qui est certain, c'est l'ordre délivré, le 28 août 1585 par le gouverneur général, au receveur des biens annotés des quartiers de Mons et de Nivelles, de donner mainlevée des immeubles du seigneur de Sainte-Aldegonde (pp. 115, 123, 126). Ce qui est également certain, c'est la bonne entente de celui-ci avec le gouvernement espagnol (p. 343), tandis qu'il avait tellement irrité ses anciens alliés, qu'ils le repoussèrent, lui, sa femme et ses enfants (p. 377). Il est vrai que, dans un but de pacification, Farnèse a toujours montré les meilleures intentions. Jamais il n'a voulu, conformément aux conseils de Granvelle, se venger des avanies prodiguées par les insurgés à son souverain, qui, parfois mal conseillé, préférait la vengeance au pardon. De l'avis de Farnèse, la générosité et la clémence étaient, à son sens, les seuls et uniques moyens de faire revenir les insurgés à leur devoir. Ni à Tournai, ni à Gand, ni à Anvers, ni ailleurs, il ne s'est pas montré inclément à l'égard des révoltés. Ceux-ci savaient sous ce rapport lui rendre une justice que tout le monde reconnut, lorsqu'il voulut traiter avec les provinces du nord, après la chute d'Anvers.

## X.

Lors de la conquête d'Anvers, Alexandre Farnèse se décida à faire une tentative — si souvent renouvelée avant lui mais en vain — d'une réconciliation entre les provinces insurgées et leur souverain légitime. L'occasion paraissait très favorable au moment de la déclaration faite par Henri III, roi de France, et sa mère Catherine de Médicis aux délégués des États-généraux, de les abandonner complètement à leur sort. Philippe II ne mettait pas en doute la sincérité du roi de France. « Je tiens plus avisé et prudent, écrivait-il, qu'il ne veuille embrasser leur cause et moins facile de telles choses que n'était feu le duc d'Alençon. Du moins en tel cas il prendrait plus grande sûreté d'eux. De quoi résulteront contre les rebelles deux choses, que transférés à la couronne de France, ils se ruinaient à jamais sous elle, ou bien en ouvrant les yeux et se ressouvenant du massacre passé en Anvers, ils reconnaîtront de plus près l'intention et fin des Français à leur sujet, et que cette nation n'est accoutumée de dépenser beaucoup pour obtenir peu de choses, et moins de traiter les nouveaux sujets autrement qu'à leur apétit et volonté » (p. 240). C'était une allusion au massacre à Anvers des troupes françaises, connu sous le nom de furie française, lorsque le duc d'Alençon voulait soumettre cette ville à son pouvoir. Sans la maladresse du duc et de ses conseillers, le triomphe de la dynastie française était peut-être assuré dans notre pays.

Seule Elisabeth, reine d'Angleterre, n'était pas de cet avis. Afin que la France ne prit possession de nos provinces et n'y anéantit l'influence anglaise, elle mit tout en œuvre pour empêcher les Français et les Hollandais de s'entendre. Ce qui faisait dire à Granvelle (p. 126) : « Il y a division en Hollande et plusieurs désirent l'accord, redoutant de retourner aux ruines et misères de la guerre. » Le roi lui-même, malgré certaines pré-

ventions, reconnaissait qu'il fallait « attendre plus du bon naturel de cette nation vers laquelle la voie de la douceur, bienveillance et discrétion gagnera à toutes occasions plus que les termes de rigueur et d'intimidation ».

En présence de ces observations si justes et si pratiques, Alexandre Farnèse se flattait de l'espoir d'en arriver à une réconciliation complète avec les insurgés.

Il délégua à cet effet un religieux de l'abbaye de Saint-Michel à Anvers, nommé Gilles de Gottignie, personnage resté jusqu'ici inconnu dans l'histoire politique des Pays-Bas, et sur lequel nous avons donné des renseignements ailleurs <sup>1</sup>. Cet ecclésiastique partit, le 12 décembre 1588, pour les Provinces-Unies dans le dessein de parvenir à une entente. Il adressa, à ce sujet, au gouverneur général un rapport très circonstancié, dont nous avons fait connaître le résultat. Cet essai ne réussit pas mieux que les précédents et les suivants. La question de la liberté de conscience, demandée par les insurgés, fut repoussée par le Roi de la manière la plus formelle, conformément à ses résolutions antérieures, si contraires aux vues de l'Angleterre. Entre les principes soutenus par l'Église catholique et ceux que défendaient opiniâtrément les rebelles, il n'y avait pas de compromis possible. La guerre acharnée entreprise par les Provinces-Unies devait continuer au préjudice de l'Espagne, au profit surtout de la France, et pour le plus grand désarroi des Pays-Bas.

## XI.

Les possessions du roi d'Espagne, près du Rhin, avaient été envahies et occupées par ses amis et par ses ennemis (p. 536). Dans les environs du

<sup>1</sup> Voyez *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 1898, p. 979.

fleuve, la ville de Neuss avait été surprise, le 20 mai 1585, par Adolphe de Nieuwenaar pour le compte de Truchsess. De là, le comte de Meurs exerça sur la contrée voisine des exactions, auxquelles Farnèse voulait porter remède. En faisant le récit de cette situation au Roi, le Prince fit valoir la nécessité de se rendre maître des bords du Rhin, d'en expulser les rebelles dans le but de maintenir sous sa domination la Meuse, le Waal et l'Yssel, afin de pouvoir garder Nimègue, Zutphen, Duisbourg et maintenir Cologne. Parme arriva, le 24 juillet 1585, avec les forces du Roi devant Neuss « où se sont vaincues les difficultés, et usé toute la diligence qu'humainement a été possible, nonobstant les saillies qu'à diverses fois ont fait ceux de dedans, qui étaient au nombre de douze à treize cents soldats ». Farnèse, pendant la nuit, plaça devant la ville trente pièces d'artillerie, et puis somma la garnison de se rendre, laquelle répondit si courtoisement, qu'il se flattait de l'espoir de les voir arriver à « appointement ». Ils déclarèrent être prêts à traiter. « A cet effet, ils envoyèrent, dit-il, quelques-uns d'entre eux en dehors de leurs portes ; qui fut cause que je m'approchai quasi sur le bord du fossé, pour être plus à la main s'il se devait résoudre et conclure quelque chose. Eux tirèrent la pratique en longueur, et jusques environ une heure après midi que, ou par méchanceté ou par quelque accident et lorsque nous y pensions le moins, ils commencèrent à tirer contre nos gens, qui étaient à découvert, et contre moi, qui leur était si proche et qui fut en mil dangers avant de pouvoir me remettre aux tranchées. Les nôtres firent de même, secondés de l'artillerie, qui tira furieusement contre la ville. Moi, peu informé de la cause de ce désordre et désirant d'avancer temps, leur envoyais un trompette, me plaignant du tort qu'ils m'avaient fait, et toutesfois leur déclarant que je me contentais de continuer le traité s'ils voulaient, comme ils feignirent le vouloir. » Il leur envoya par écrit les articles de la capitulation, conçus dans des termes très honorables et avantageux. Ils tergiversèrent jusqu'au lendemain, lorsqu'ils déclarèrent que la ville n'appartenait ni au Roi, ni au duc de Bavière, mais à l'Empire,

et que par conséquent ils ne pouvaient donner réponse sans ordres supérieurs. Ils demandaient, à cet effet, un répit de huit jours. Farnèse reprit immédiatement les hostilités. Ses troupes pénétrèrent dans la ville, y entrèrent pêle-mêle avec les ennemis, les firent passer par le fil de l'épée, pardonnant seulement aux femmes et enfants et à un petit nombre de bourgeois. Le gouverneur de la place, jeune homme « assez hasardeux, mais l'un des plus pernicioeux du monde, ayant été blessé le soir devant, fut trouvé dans son lit et le même soir étranglé avec une trentaine d'autres, recevant le juste châtement de leur méchanceté, laquelle fut si grande, qu'ils avaient mis en diverses maisons des trainées de poudre, par le moyen des quelles le feu fut mis en plusieurs endroits de la ville. A quoi ne se peut occunement remédier. De manière qu'à quatrevingts ou cent maisons près, la ville a été entièrement consumée » (pp. 465 et suiv.).

Le 18 septembre suivant, le Roi félicitait le Prince de ses succès, qui le rendaient maître de la Meuse, du Rhin et de l'Yssel. Il se flattait de l'espoir que l'Empire et l'électeur de Cologne reconnaîtraient combien Philippe leur était dévoué (p. 482). Dans une lettre du 11 novembre 1586, le Prince rendit au Roi compte des suites de sa campagne (p. 499).

## XII.

Aux affaires de Neuss se rattachent celles de Cologne, de Munster, de Juliers et des pays limitrophes. Farnèse avait la plus grande peine à maintenir les droits de son souverain à Karpen et à Lommersom (p. 184). Il était obligé d'entretenir avec le magistrat de Cologne des relations continues en vue de maintenir dans cette ville et aux environs les troupes espagnoles, toujours prêtes à défendre ces localités contre les partisans de Truchsess (p. 308, 309). En rendant compte au Roi de ses opérations militaires, Farnèse disait : « L'autre cause, et qui est la principale, a été

pour assurer cet état de Cologne, qui sans faute nulle se perdrait, pour ne pouvoir l'électeur résister à un si puissant ennemi, n'ayant assistance ni du Pape, ni de l'Empereur, ni du duc de Bavière, son frère, ni d'autre prince de l'Empire. De manière qu'il n'en pouvait plus et était forcé d'abandonner le tout ou de prendre parti avec quelque prince étranger » (p. 465).

Ce n'était pas la seule difficulté qu'Ernest de Bavière avait à combattre. Comme il brigait le siège épiscopal de Munster, les rebelles avaient menacé ceux du chapitre de les traiter en ennemis, s'ils lui accordaient leurs suffrages. De manière que Farnèse fut obligé de prendre des mesures pour défendre les chanoines en cas d'attaque (p. 526). Philippe II était du reste bien décidé à soutenir cette résolution (p. 527). Ce n'était pas la seule complication qui se présentait en ce moment. Il y en avait d'autres qui surgirent dans le pays de Juliers.

Jean de Withem, chargé d'une mission en Allemagne, de s'entendre avec l'Électeur de Cologne, de rendre compte au gouverneur général des affaires de la cour de Juliers et de prendre des informations sur les levées de troupes, avertit celui-ci de la situation grave de cette cour. Un parti s'y était formé dans le but d'introduire dans le pays les principes de la confession d'Augsbourg. Les agents de ce parti excitaient le fils contre le père (p. 515) et tâchaient de jeter la zizanie dans la famille ducal pour faire mieux réussir leur dessein, auquel le duc des Deux-Ponts n'était pas étranger.

### XIII.

Un personnage, mentionné souvent dans les volumes précédents, et qui a joué un rôle très singulier pendant les troubles du XVI<sup>e</sup> siècle, figure dans notre tome XII sous un aspect tout différent de celui qu'il avait naguère. Après avoir pris une certaine part au mouvement insurrectionnel,

Philippe de Croy, duc d'Aerschot, tâcha de se concilier les bonnes grâces du gouvernement espagnol, lorsqu'il s'aperçut du triomphe de celui-ci.

Il représenta au Roi que depuis environ quarante-cinq ans, il avait porté les armes pour le service de l'empereur Charles-Quint et de son souverain actuel. A ce propos il adressa à Philippe II une espèce d'auto-biographie, dans laquelle il retraçait en détail tout ce qu'il avait fait : « il a rempli plusieurs missions diplomatiques, n'a jamais signé la requête des nobles, ni porté les signes de ralliement des membres de l'opposition; il a pris don Juan sous sa protection et sauvegarde à Namur, où il a fait de grosses dépenses, dont il n'a jamais été remboursé (p. 355); mais il oublie d'ajouter qu'il a pris le parti des États et abandonné le Prince au moment du danger, reproche que lui fait à juste titre le cardinal de Granvelle (p. 346). Le Roi lui-même reconnaît les faits, en déclarant que s'il a éprouvé des pertes, c'est sa faute, et comme si toutes ces ruines n'étaient pas connues, ni du souverain, ni de Granvelle (p. 346). Ensuite le duc explique son intervention dans l'affaire du château d'Anvers, comment il a obtenu des États-généraux le gouvernement de Flandre, et les actes qu'il y a accomplis. Puis il s'est réconcilié avec le Roi. C'est toute une biographie détaillée, à laquelle le Roi répondit par différentes apostilles, dans l'une desquelles il déclare « qu'il veut bien attendre de la discrétion du Duc que celui-ci interprétera à bien ce que en droit le gouvernement a si mûrement ordonné. Et en ce regard, sa réputation, ni la confiance que l'on a en sa personne ne sont aucunement intéressées, moins en rien diminuées » (pp. 355 et suiv.).

Dans sa correspondance avec le Roi et le gouverneur général, il n'oubliait jamais de faire des réclamations au point de vue financier. Il se plaignit des pertes qu'il avait essuyées tantôt au château de Beveren, où le gouverneur général avait établi son quartier général pendant le siège d'Anvers, tantôt à Aerschot, où la ville et le duché avaient été tellement ravagés, brûlés et ruinés, que trois maisons seulement y étaient restées

debout, et les villages entièrement dépeuplés. Pour Baudour, il demandait de lui accorder le revenu entier de cette seigneurie. Le gouverneur général donna au Roi une réponse négative sur ce point (pp. 412, 413). Pour toute récompense, Farnèse proposa au souverain d'accorder au Duc le « *partage* » du conseil d'État pendant l'expédition projetée en Angleterre (pp. 425, 551, 558, 560).

Son fils Charles a joué à peu près le même rôle; nous l'avons établi dans notre tome XI. En général, cette famille tenait beaucoup à l'argent et au pouvoir, n'importe d'où ils venaient.

## XIV.

Dans la préface du volume précédent, nous avons parlé longuement de l'emprisonnement de François de La Noue, seigneur de Teligny, un des champions les plus ardents du protestantisme aux Pays-Bas.

Au commencement de l'année 1585, la situation du général français était toujours la même. Les négociations, tendant à sa mise en liberté, n'avaient pas encore abouti, malgré l'intervention de la cour de France. La seconde femme de La Noue, madame de Juré, avait beau intervenir auprès des pasteurs protestants, des États et d'autres personnes influentes (pp. 199, 220 à 222), rien n'y fit par suite des droits que le marquis de Roubaix pouvait faire valoir sur la personne du prisonnier et de l'incarcération du comte d'Egmont, par les insurgés. Enfin, Alexandre Farnèse décida la mise en liberté de La Noue, à la condition d'accorder la même faveur à Philippe d'Egmont, et sans payer de rançon de part ni d'autre. De son côté, La Noue devait prendre l'engagement de ne plus porter les armes contre le roi d'Espagne, soit aux Pays-Bas, soit en Italie ou ailleurs. Il devait s'entendre, à cet effet, avec le roi de France, son maître, livrer entre les mains du duc de Lorraine un de ses fils à titre d'otage, et fournir une

caution de 100,000 écus. Toutes les autres conditions de sa mise en liberté sont longuement énumérées dans les actes que nous publions aux pages 264, 269.

Henri, roi de Navarre, intervint à son tour, à l'effet de délivrer son ami (p. 324). Finalement, La Noue obtint sa liberté, par acte signé le 28 juin 1585<sup>1</sup>. Les clauses de son élargissement y sont minutieusement stipulées. Elles sont loin d'être aussi rigoureuses que celles proposées en premier lieu par le gouverneur général.

Point de doute, la promesse qu'il fit de ne plus porter les armes contre le roi d'Espagne, il l'observa, en excitant néanmoins ses partisans à faire de la résistance à « l'Hanibal (Alexandre Farnèse), qui est en Flandre avec ses forces, son or et ses intelligences ». Nous admettons cette remarque en ce qui concerne les forces de Farnèse et ses intelligences, mais quant à son or, il n'en avait guère. Constamment le gouverneur se plaignait du manque de fonds nécessaires pour payer ses soldats.

Dans une lettre adressée par La Noue à son ami, M. de la Prée, à Genève, il vante les exploits de son fils pendant la défense de Lillo, en assurant que le prince de Parme lui aurait dit que, sans cette résistance, il se serait emparé six mois plus tôt d'Anvers<sup>2</sup>. Son fils Oudet avait été, en effet, fait prisonnier par les Espagnols pendant le siège d'Anvers, le 17 novembre 1584<sup>3</sup>.

Enchanté du fait, Farnèse en informa immédiatement le Roi, qui lui répondit seulement à ce sujet le 7 mars suivant. Le monarque ravi de cette capture, de la prise de dix-neuf vaisseaux chargés de vivres et de la galère commandée par Teligny, ne doutait pas du bon résultat de cet événement, qui mettait les Anversoises dans la plus grande détresse.

<sup>1</sup> Cet acte est imprimé dans KERVYN DE VOLKAERSBEEKE, *Correspondance de la Noue*, p. 233.

<sup>2</sup> Lettre du 9 octobre 1587, dans le *Messager des sciences historiques* de 1892, p. 204.

<sup>3</sup> Voyez notre tome XI, p. 709, et tome XII, p. 238.

« Et, ajoute-t-il, ledit Telligny aura regretté sa témérité d'avoir entrepris la cause des rebelles, pour lesquels son père est en la peine qu'il se trouve maintenant » Il aurait mieux agi s'il avait évité de prendre part à la guerre, et s'il s'était abstenu de tomber dans les inconvénients qui accablent actuellement son père. Ces réflexions si naïves sont encore accompagnées d'autres considérations relatives aux circonstances « qui accablent son père » (p. 258).

Oudet fut détenu au château de Tournai. Au moment de la mise en liberté de son père, celui-ci obtint la permission de rendre visite à son fils dans sa prison. En lui accordant cette permission, Farnèse recommanda au capitaine Matheo Corvini, commandant du château de Tournai, de donner à la Noue, père, libre accès au fils en présence dudit capitaine et de « traiter si raisonnablement et courtoisement ledit Sr de Thiligny pour le temps qu'il sera à sa charge, de manière à ce qu'il n'ait pas sujet de s'en plaindre » (p. 358).

Farnèse, on le voit et quoi qu'on en ait dit, se conduisit de la manière la plus gracieuse à l'égard de ses prisonniers. Pas de vengeance, point de récriminations, simplement des précautions dans le but de conserver les droits de son souverain.

## XV.

Nous assistons dans notre douzième volume à la mort de Jean Fonck ou Vonck, docteur ès droits, prévôt de l'église de Notre-Dame à Utrecht, etc. Appelé en Espagne pendant l'année 1579, en qualité de garde des sceaux pour les affaires des Pays-Bas, il y avait remplacé Hopperus, et mourut à Monzon, où il fut enterré le 10 octobre 1585 (p. 114).

Granvelle nous apprend (p. 114) qu'il décéda subitement après six jours de maladie « devant que d'appeler les médecins, parcequ'il abhorissait

les remèdes. Et après sont venus trop tard. Car, à ce qu'ils disent, les vapeurs de l'estomac et autres humeurs lui avaient causé une aposthème au cerveau. Et trois jours avant d'expirer il a été endormi, que l'on avait peine de le tenir éveillé ». A ce moment il n'avait pas encore pris de décision au sujet de l'acceptation du siège épiscopal de Gand, auquel il était appelé <sup>1</sup>.

C'était un personnage d'une intelligence très médiocre, dont Granvelle ne disait jamais rien, sans doute dans le but de ne pas entraver la marche des affaires et de ne pas irriter le Roi, qui était primitivement très bien disposé à son égard.

Au moment du décès de Fonck, le Cardinal se prononça carrément sur son compte. Dans une lettre adressée au prieur de Belle-Fontaine (p. 142<sup>1</sup>), il disait que c'était un personnage ingrat; qu'il avait trompé le Roi, qui s'en était aperçu. Brouillé, avec Alonzo de Laloo, Fonck avait écrit à ce sujet à Granvelle une lettre fulminante que nous avons publiée <sup>2</sup>, et à laquelle le Cardinal ne répondit pas.

Il n'était pas aussi dans les bonnes grâces de Morillon, qui en s'adressant au Cardinal disait : « Fonck *ambit cardinalatum* et il a le nonse à la main. A ce compte, sa femme et ses enfants se pourront s'habiller en rouge. Pour dire la vérité, c'est un grand outrecuidé. L'on dit qu'il a l'oreille du roi... Le prince de Parme le favorisera dans le but de s'en débarrasser <sup>3</sup> ». Ce que Morillon dit à ce sujet est vrai. Farnèse le détestait.

<sup>1</sup> A la page 114, nous indiquons les sources principales à consulter au sujet de la biographie de ce personnage, sans y faire mention de la notice très erronée qu'en donne l'auteur des *Mémoires de Granvelle*, t. 1, p. 92.

<sup>2</sup> Voyez à ce sujet notre tome XI, p. 53.

<sup>3</sup> Voyez notre tome XI, p. 213.

## XVI.

Pendant son séjour aux Pays-Bas, Granvelle avait des habitations à Besançon, à Bruxelles, à Saint-Josse-ten-Noode, à Arras et à Malines. Ami et protecteur distingué des arts, il recevait chez lui des artistes à l'instar de son père <sup>1</sup>, avait formé dans ses hôtels des collections de tableaux et de tapisseries, qui furent pillées et dévastées à différentes reprises. En 1572, lors du sac de Malines par les Espagnols, sa maison située en cette ville devint la proie des vainqueurs. Dans le but de réparer le mal, le fils du duc d'Albe donna l'ordre d'y rapporter les tapisseries qui en avaient été enlevées <sup>2</sup>.

Cet hôtel, ancienne propriété de la gouvernante des Pays-Bas, avait été offert au Cardinal en 1559 par le magistrat de cette ville, et l'archevêque en devint propriétaire en 1561.

« Nulle maison, disait Morillon à Granvelle, n'a été exempte de pillage, si ce n'est celle de M<sup>e</sup> de Hoogstraten . . . Je voudrais que l'on se fût souvenu de la vôtre, qui a couru la même fortune que les autres, bien que don Frédéric eût commandé que tout fût rendu. L'on a rapporté quelques tapisseries; mais je me doute que beaucoup de choses seront demeurées derrière, ayant été votre concierge composé par le capitaine Zambrano, qui s'était saisi de votre maison. M. de Viron envoya son neveu pour aider à garder votre maison; mais cela servit de peu, et il fut en danger d'être tué. »

Dans sa lettre du 31 décembre 1585 (p. 140), Morillon entretient le Cardinal des objets d'art qui se trouvaient à l'hôtel de Malines. Il s'agissait de deux tapisseries d'or et de soie, d'une *Sainte Véronique*, dont

<sup>1</sup> Voyez dans les *Bulletins de l'Académie* de 1895, p. 299, notre article concernant Coello.

<sup>2</sup> Voyez notre tome IV, pp. 454, 455, 467.

Albert Durer désirait la possession. Le receveur Snellinck avait retrouvé chez un marchand un tableau peint par Mabuse et figurant Daniel, qui avait été vendu 216 florins, et un traité de Durer (p. 140). C'est tout ce que la correspondance du Cardinal nous a révélé au sujet des objets d'art qui lui appartenaient.

A Bruxelles, l'hôtel de Granvelle avait été pillé et dévasté, mais les papiers du Cardinal furent sauvés par Catherine Gillis, veuve de Viron, l'agent en titre du Cardinal, tandis que ses meubles, sa vaisselle et l'argent comptant, appartenant à elle et à ses enfants, furent volés. Quant aux papiers de Granvelle, elle en était restée en possession, ainsi que des tapisseries, conformément aux ordres de Morillon. La veuve de Viron, s'il faut en croire sa lettre, avait été victime de son dévouement : elle fut entièrement ruinée, au point de devoir implorer la pitié du Cardinal (p. 100).

## XVII.

Dans une lettre adressée, le 4 janvier 1586 (p. 17), au prieur de Belle-Fontaine par Granvelle, celui-ci dit : « Ce m'est un grand plaisir d'entendre ce que vous me dites que le fils de feu maître Richard vous semble à propos pour poursuivre l'ouvrage entrepris par le père en notre bâtiment de Besançon, et vous prie continuer d'y assister et d'aider à faire le marché pour le troisième étage, pour lequel et pour la chapelle, j'ai écrit ma résolution, trouvant très bon votre avis de plutôt du côté de M. d'Anvers, que non celui du voisin qui ne veut vendre, ores qu'il voulait vendre. Car je tiens qu'elle sera plus à propos en ce lieu-là, me conformant à votre avis, et y pourront accommoder les deux *viordes* aux galeries, pour descendre et monter auxdites galeries, comme il est marqué au dessin, et selon que je l'ai écrit; car icelles serviront à plus d'un effet ' ».

' *Correspondance de Granvelle*, t. XII, pp. 148, 149.

Quel est ce bâtiment qualifié de *notre* par le Cardinal ? Est-ce le palais élevé par son père ? Feu M. Castan, dans sa *Monographie du Palais Granvelle à Besançon*, traite des origines de cette construction, en donne la description architectonique et artistique, en publie les annales, en fait connaître les destinations subséquentes, le tout accompagné des pièces justificatives. Ce travail, lu à *l'Émulation*, le 17 mars 1860, ne mentionne pas le nom de l'architecte.

Dans la lettre précitée, du 4 janvier 1586 (p. 148), s'agit-il du palais Granvelle, que le Cardinal qualifie de *notre*, tandis qu'en commençant sa phrase, il parle de lui-même au singulier ?

Il est plus que probable qu'il entend désigner ici l'édifice construit par lui-même sur l'emplacement de la tour Montmartin, aujourd'hui le pensionnat du Sacré-Cœur, et cité par M. Castan dans son ouvrage susdit, page 12. Dans tous les cas, c'est la révélation du nom d'un architecte, au sujet duquel nous avons fait en vain des recherches dans les publications françaises.

## XVIII.

L'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire de Granvelle* assure que le Cardinal fut nommé ambassadeur pour aller conclure et célébrer le mariage de Charles-Philibert, duc de Savoie, avec l'infante Catherine d'Espagne. « Ce ministre partit, ajoute-t-il, et exécuta sa commission ; mais la fatigue de ce voyage, entrepris à la suite d'une maladie dont il était à peine remis, le fit retomber <sup>1</sup>. » Le voyage visé par l'auteur précité est celui que le Cardinal fit à la suite de son maître, lorsque celui-ci se rendit à Saragosse, en mars 1585, dans le but d'y célébrer le mariage de sa fille l'infante Catherine. C'est de cette ville qu'il adressa à

<sup>1</sup> *Mémoires de Granvelle*, t. II, p. 116.

Marguerite de Parme une lettre dans laquelle il se contente de dire que « sa santé, est selon son âge, mais raisonnable » (p. 24). Toutefois, il se félicite de ce que le Roi lui ait permis de rester en cette ville lorsque celui-ci se rendit à Barcelone. Granvelle continua à résider à Saragosse, en compagnie des membres du Conseil d'Italie et d'Aragon (pp. 43, 56). Enfin, il fut obligé de rejoindre le Roi à Monzon, où il se trouvait pendant le mois de juillet, sans se plaindre de l'état de sa santé. Dans cette ville, il se préoccupait plus des affaires publiques que de lui-même. Celles-ci, dit-il, étaient mal conduites à tel point que « l'on n'y pourrait gagner, sinon honte et disréputation. L'on voudrait enlever aux royaumes leurs privilèges par voie indirecte; mais ils n'entendent que trop ce que cela vaut et s'y opposent vivement. Pour moi, je suis en opinion que l'on se doit contenter de les avoir pour sujets, avec leurs lois et coutumes, sans vouloir introduire des nouveautés; et nous devrions nous servir de l'exemple si frais des Pays-Bas; mais ceux qui font des bons valets font semblant, par ce moyen, d'être affectionnés au service; et au lieu de faire service au maître, je les tiens pour pernicious » (p. 94). Cette lettre est tout une tirade, une déclaration vraie et sincère en faveur des libertés publiques, dont le Cardinal était le défenseur, en dépit des assertions contraires débitées à ce sujet (p. 105).

Malgré les maladies qui régnaient en ce moment à Monzon, et dont il trace un tableau navrant (p. 102), Granvelle se portait assez bien, par suite des bonnes conditions de la maison qu'il habitait. « Sa santé est, dit-il, grâce à Dieu, raisonnable. Ce qui n'est pas peu ici, ajoute-t-il, d'avoir santé selon le grand nombre de malades. Le secrétaire Fonck y est décédé après six jours de maladie (p. 114), et le Roi lui-même était très indisposé » (p. 157).

En fin de compte, Granvelle était vivement contrarié de ce qui se passait, à tel point, qu'il déclarait à la duchesse de Parme, sa confidente, qu'il ne convient pas toujours, et maintenant moins que jamais, de se

mêler d'affaires (p. 128). Il était vexé et vivement contrarié, on le voit, de ne plus être consulté à propos d'affaires publiques. Le secrétaire Don Juan Idiaquez le supplantait. A Mansfeld, il se plaignait de ce qu'on n'enlevait pas le commerce aux Anglais, contrairement à sa manière de voir (pp. 133, 134). Ayant quitté Monçon le 4 décembre 1585, il revint à Madrid (p. 141).

A partir de ce moment l'on voit percer dans ses lettres une certaine tristesse, des expressions qui dénotent un découragement. Rien d'étonnant à cette situation. Dès le mois de juin 1580, il s'était déjà plaint de l'état de sa santé. De jour en jour, elle faiblissait; les forces diminuaient; l'âge produisait ses effets<sup>1</sup>; l'heure de sa mort approchait à grands pas.

Dès le 25 avril 1586, Vincencio Gradenigo annonça au doge de Venise que le Cardinal était très faible depuis quelques jours. Il lui avait fait visite et constata qu'il était très bas, le visage et la voix très changés. Cette situation, dit-il, est le résultat du chagrin que le Cardinal éprouvait parce qu'il n'était plus consulté à propos des grandes affaires de l'État. A la cour, ajoutait-il, on a appris, avec une surprise extrême, que le Cardinal n'est jamais intervenu dans les affaires de Drake<sup>2</sup>. Cette assertion, Granvelle la confirme lorsqu'il dit : « Dracq et la reyne d'Angleterre nous font la guerre à main sauve, chose qui ne leur seroit consentie, si j'étais cru; et à mon avis il y auroit bon moyen de faire (agir) contre eux; pourvu que nous ne tardons trop » (p. 148). D'autre part, nous voyons par la lettre de Granvelle, du 18 avril 1586, que « le corsaire Dracq a fait à l'Espagne de la honte et du dommage aux Indes; mais l'on est après pour y remédier, et se prépare le marquis de Sainte-Croix, général de la mer Océane, pour l'aller trouver en personne; et s'il se hâte, il est à espérer qu'il en donnera bon compte » (pp. 169, 172). Rien ne se fit.

<sup>1</sup> Voyez notre Préface du tome VIII, page xxix.

<sup>2</sup> Baron de HÜBNER, *Sixte-Quint*, t. III, pp. 15 et 226.

Drake triompha partout au grand désappointement du ministre de Philippe II.

Le 21 août, le Cardinal annonçait à Farnèse qu'il ne pouvait faire sa lettre plus longue, par suite d'une grande faiblesse, quoiqu'il soit encore sur pied; une fièvre lente le mine. Conformément aux conseils de ses médecins, il boit du lait de femme (p. 185), enfin le mal dont il était atteint augmentait de jour en jour. Informé de cette situation, le Roi lui disait, le 16 septembre : « Votre mal et ses progrès me causent la plus vive douleur. » Il lui souhaite une prochaine guérison, en souverain qui sait apprécier ses fidèles services, et il le prie de ne rien négliger pour recouvrer une santé qui importe au service de Dieu et au sien. Deux jours plus tard, le Cardinal écrivit au Roi une lettre dans des termes très mélancoliques. Il lui fit savoir que son mal s'aggravait au point de ne plus avoir d'espoir de conserver la vie, à laquelle il ne tenait, si ce n'est pour la consacrer au service de son souverain. Quant à la médiocrité de sa fortune, elle est attestée par l'état de pauvreté dans lequel il laissa sa famille. Ce qui l'obligeait de recommander à la bienveillance du Roi Jean-Thomas Perrenot, fils puiné de M. de Chantonay, qui, dépourvu de ressources, cherche à s'établir. Si le Roi tient à prouver au monde que les services des pères, des fils et des neveux de ses ministres ne sont pas oubliés, il serait convenable de songer audit Jean-Thomas en lui donnant un *habito y encomienda*. En même temps il recommande ses secrétaires Nicolas van 'T Sestich et Augustin Villeneuve (p. 188). Le Roi écrivit, le 16 septembre, à Farnèse : « Se continuant encore, à mon grand regret, l'indisposition dont de quelques mois a été atteint le cardinal de Granvelle plus tost l'on remarque que son mal prend plus d'accroissement <sup>1</sup> ». Dans une lettre du Roi au prince de Parme, du 18 septembre 1586, il disait : « Le cardinal de Granvelle et que plustôt l'on remarque son mal

<sup>1</sup> Archives de l'audience, registre 193, fol. 134 v°.

prendre plus d'accroissement que non point d'amendement, il se résignait »<sup>1</sup>. En écrivant au comte de Champlitte, le 24 septembre suivant, Philippe disait : « Entre plusieurs raysons qui nous fait grandement regretter le trespas naguères advenu par deça du cardinal de Granvelle et la perte que nous avons fait d'ung si principal ministre, il y a le fait que l'église metropolitaine de Besançon se trouve derechef depourvu de prélat »<sup>2</sup>. Né le 20 août 1517, il expira le 22 septembre 1586, après avoir fait, le 15 précédent, un testament en faveur de son neveu Jean-Thomas Perrenot, cité plus haut, et laissé des legs à des églises et monastères, à ses parents, à ses serviteurs<sup>3</sup>.

Si mal apprécié qu'il ait été parfois par ses contemporains et ses ennemis, si calomnié qu'il soit par certains historiens, il n'est pas moins vrai qu'il voyait souvent clair dans les événements; constamment il a voulu développer ses idées conservatrices en matière politique et de religion, s'inspirant d'un passé grand et brillant, dont il avait été témoin sous le gouvernement de Charles-Quint. Toujours sur la brèche, jamais fatigué, il tenait constamment la plume pour rédiger ses rapports, ses mémoires, ses lettres, ses représentations et ses notes. S'il s'impatientait souvent des lenteurs de son Roi, il le fit sans blesser l'amour-propre du souverain, auquel il avait voué ses talents et son génie. Estimant l'art et les artistes, il sut, à l'exemple de son père, les encourager, forma des collections de tableaux, de tapisseries, que les troubles du XVI<sup>e</sup> siècle ont détruites.

Partisan déclaré du bon droit et de la justice, il détestait la tyrannie n'importe d'où elle tirait son origine, soit chez les souverains, soit chez les peuples. Parfois, nous en convenons volontiers, il s'est trompé dans ses appréciations, mais toujours de bonne foi. S'il détestait la tolérance en

<sup>1</sup> Archives de l'audience, registre 195, fol. 454 v<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> *Ibid.*, fol. 455 v<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> Voyez ce testament dans MIRÆUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 466.

matière de religion, il était avant tout prince de l'Église catholique, mais cette intolérance n'allait jamais jusqu'à la cruauté, comme il arrivait souvent chez les ennemis des Catholiques. Jamais il ne pourra être accusé de férocité. Conséquent avec lui-même, il détestait aussi cordialement le duc d'Albe que les gueux de mer. Suriano sut lui rendre justice, Courchetet et dom Prosper Lévêque l'apprécièrent, comme vient de le faire M. Philippson dans un livre récent, bien pensé, bien écrit et intitulé : *Ein Ministerium unter Phillippe II* <sup>1</sup>.

L'historien néerlandais Groen van Prinsterer, écrivain distingué et impartial, a tracé de Granvelle un portrait remarquable lorsqu'il dit : Personne n'a contesté les talents de Granvelle et son étonnante habileté; au dire de tous, il était actif, infatigable, clairvoyant dans les desseins des autres, persévérant dans ses voies, fécond en moyens. Mais on le haïssait et cette haine datait de loin. Les princes d'Allemagne imputaient à son père et à lui les mesures les plus odieuses de Charles-Quint; les empiétements sur la constitution germanique, les violences contre les protestants, la détention du landgrave de Hesse et de l'électeur de Saxe. Ces reproches étaient-ils fondés? Était-il étranger, se demande ensuite Groen? Non : il naquit dans le cercle de Bourgogne, qui appartenait au souverain des Pays-Bas. Était-il l'ami des Espagnols? Non : il les juge sévèrement; il ne les favorisa jamais. Était-il ennemi des libertés publiques? Non : il les défendait. Loin de conseiller des mesures violentes, il recommandait la modération et la douceur, il n'a jamais déservi la noblesse auprès de son Souverain. Au Roi il ne craignait pas de dire des vérités parfois bien dures; la vengeance lui était inconnue. S'il aimait le luxe, la magnificence

<sup>1</sup> « Die unermüdlige Arbeitskraft des Bischofs von Arras, die Weite seiner Kenntnisse, seine Geschäftsgewandtheit, die Freiheit und der Reichthum seiner Ideen, die Entschiedenheit seines Willens, seine treue und strenge Rechtlichkeit machten ihn eintswelien unentbehrlich. » Keiner von alle Ministern des Königs, « sagt de venezianische Gesandte Suriano, » und selbst nicht alle zusammen genommen sind so viel werth, wie ganz allein Monseigneur von Arras (pp. 7, 8).

et les arts, c'était l'influence du goût de l'époque, le résultat de l'éducation de grand seigneur qu'il avait reçue; c'était la conséquence nécessaire du milieu dans lequel il était obligé de vivre. Pas plus que le Roi il ne voulait la monarchie universelle <sup>1</sup>. Parfois il s'est trompé, par exemple lorsqu'il engageait son souverain à faire la guerre à la France, à provoquer les hostilités contre l'Angleterre. S'il a agi ainsi, c'était dans le but de faire triompher son maître, auquel il était sincèrement dévoué.

## XIX.

En 1585 le rôle de Frédéric Perrenot, frère de Granvelle, n'a plus l'importance d'autrefois. Après avoir reçu l'avis de sa mise en liberté (p. 7), le Cardinal apprit qu'Alexandre Farnèse l'avait nommé gouverneur d'Anvers (p. 125). A ce titre Champagny invita assez adroitement les Anversois à demander, comme émanant de leur propre chef, la restauration de la citadelle, démarches dont le Roi et Farnèse furent très satisfaits. A ce propos, Granvelle, qui n'avait pas été bien content de l'ancienne conduite de son frère, disait au prieur de Belle-Fontaine : « Je lui correspondrai volontiers en tout ce qui sera raisonnable, mais j'aurais bien à faire en satisfaisant à tous ses appétits. A quoi aussi je ne veux m'obliger, ni à lire et répondre aux bibles qu'il veut écrire, étant ses lettres toujours de beaucoup de feuilles, ce qu'il dit faire pour m'informer; mais je ne veux tant savoir, ni moins qu'il m'écrive picquant chacun à sa fantaisie. Et s'il pense me faire partial ni pour lui, ni pour autre, il se forcompte, ni ne veut être ici son agent pour aller lire au Roi ses lettres ou lui en faire rapport, comme il semble le prétendre; il ne serait son homme, ni conviendrait que je le fisse. Il n'est pas bien informé de l'état présent de cette cour, ni de la

<sup>1</sup> GROEN VAN PRINSTERER, t. I, pp. 152, 185, 248 et suiv., etc.

forme comme l'on y négocie, ni de l'honneur du maître, ni de ses ministres, et s'en doit former le jugement à sa fantaisie » (p. 150).

Granvelle était effrayé des longues épîtres que son frère lui adressait à propos de ses affaires. (Voyez à ce sujet notre tome XI, page 258.)

Farnèse le fit aussi intervenir dans les négociations entamées à Londres par Grafiña (pp. 161, 399, 405, 410, 444, 459, 496), et le nomma membre du Conseil des finances (p. 181).

Pendant son séjour à Anvers, lui et le comte d'Aremberg rassurèrent le Gouvernement au sujet des dispositions des troupes réunies à Borgerhout, soupçonnées de vouloir se révolter contre le gouvernement espagnol (p. 570). Ce qui n'empêcha pas Farnèse de s'opposer à sa nomination de châtelain en cette ville (p. 576). Il avait été aussi chargé de répondre à une question importante, celle de savoir ce que la reine d'Angleterre demandait à l'Espagne et quelles assurances elle voulait avoir au sujet de la paix avec le Roi (p. 598).

## XX.

Lorsque Granvelle s'aperçut, en 1581, de la diminution de son crédit auprès du Roi et de l'influence toujours croissante de Don Juan de Idiaquez, secrétaire d'État, il voulut se débarrasser de son rival. A cet effet, il proposa au Roi de nommer celui-ci ambassadeur en Allemagne. Philippe lui répondit qu'étant données ses nombreuses occupations rendues plus fatigantes encore par son âge et vu l'état de sa santé, il ne pouvait se passer des services d'Idiaquez (pp. 610, 617). En même temps le Cardinal voulait renoncer à l'archevêché de Malines, et tâchait d'obtenir en échange l'abbaye d'Itala en Sicile, dont le revenu montait de 3,000 à 3,500 écus par an (p. 607). Le Roi était assez disposé à lui accorder ce bénéfice, en lui recommandant le secret (p. 617).

Vers la même époque, Granvelle s'occupait de la position d'Antoine del

Rio, qui, né en Espagne, avait rempli aux Pays-Bas les fonctions de trésorier des confiscations et de l'épargne. Depuis il avait été poursuivi et persécuté par les insurgés à tel point que ses biens furent confisqués; il fut même emprisonné. Dans le but de le dédommager de ses pertes, Granvelle voulait le faire passer en Portugal, où il pourrait rendre des services aux marins hollandais, dont il parlait la langue. Le Roi n'était pas éloigné de faire droit à ces recommandations; il désirait surtout voir le livre écrit par del Rio et qui paraît se rattacher à l'organisation du crédit et à l'exploitation des mines en Espagne (pp. 612, 618, 621). Le Cardinal voulant le protéger à titre de défenseur de la royauté dans les Pays-Bas, le Roi était d'avis d'en faire un consul en Portugal.

## XXI.

Par suite des circonstances au sujet desquelles nous avons fourni des explications plus haut (p. 15), nous avons été obligé de donner un supplément à la correspondance de Granvelle. Ce supplément, commençant au 2 septembre 1568 et finissant en septembre 1585, comprend soixante-douze numéros dont nous rendons compte.

La première lettre est adressée par le Cardinal au duc d'Albe, le 2 septembre 1568 (p. 505). Sans y faire allusion à leurs divergences politiques, Granvelle félicite son compétiteur des succès qu'il a remportés sur les rebelles des Pays-Bas et de l'arrivée dans nos provinces de Don Fadrique, son fils. Il l'entretient ensuite de la situation de la Franche-Comté, puis des démarches faites par les abbés de Brabant à propos des affaires religieuses de ce duché et du Luxembourg; mais on n'y trouve pas un mot des questions politiques qui divisaient ces deux agents de la monarchie espagnole.

La seconde lettre, écrite le 5 octobre 1573 (p. 511) par le Cardinal au

Roi, est relative au départ de Don Juan pour la Goulette, et à la mort de la princesse de Portugal (p. 509).

La troisième, datée du 2 août 1579, est du Roi à Granvelle à propos de ses occupations, spécialement pour les affaires d'Allemagne.

Puis le Roi correspond avec son ministre touchant l'ambassadeur de l'Empereur et les lettres du prince de Parme et du Conseil d'État (p. 515); la maladie dudit Prince (p. 514); les dépêches arrivées de France, destinées à Zayas et à Antonio Perez et relatives aux Pays-Bas; ensuite celles apportées par Mondragon (pp. 514, 515).

Granvelle, de son côté, écrit au Roi relativement aux affaires du Conseil d'Italie, aux missives de France et aux avis d'Italie et d'Angleterre (p. 516). Suivent les lettres adressées par le Cardinal au Roi et par celui-ci à son ministre concernant la succession du Portugal, la secrétairerie de guerre et le Conseil d'État, les affaires de Bourgogne, les correspondances de Pardieu, seigneur de la Motte, le comte de Rœulx, les papiers d'Alonzo Curiel, l'érection de la seigneurie de Henin-Liétard en comté, les brouilles survenues entre Curiel et Pardieu, les affaires de Flessingue, les services rendus par Grenet, les instances faites par Lindanus pour rentrer dans son pays et les difficultés qu'il a rencontrées à Rome, l'arrivée de Rassenghien à Madrid, les papiers d'Antonio Perez, la fille de Don Juan, les affaires d'Irlande, au sujet desquelles il conviendrait de solliciter l'aide de la France, peu soucieuse de se mettre mal avec l'Angleterre, celles du duc d'Aerschot, l'envoyé des États d'Artois, les questions relatives à la composition du Conseil d'État aux Pays-Bas. Celles-ci font l'objet de la correspondance entre Granvelle et l'abbé de Maroilles (pp. 568, 569, 585, 586, 593, 594, 600, 605, 611, 616).

Dans la lettre adressée au Roi par Granvelle le 19 novembre 1579 (p. 548), et dans l'apostille de Philippe, il est longuement question de la formation du Conseil d'État et des difficultés qui avaient surgi à cette occasion par suite des compétitions des candidats. L'avis avait été émis de ne pas appeler au Conseil d'État des gouverneurs de provinces ni autres

dignitaires, tenus de résider à poste fixe. Mais en ne nommant pas les mêmes personnes au même conseil, on augmenterait le personnel de l'administration; quant à lui, Granvelle estimait qu'il y avait lieu de simplifier le rouage administratif dans l'intérêt de l'État. Plus, disait-il, il y a de fonctionnaires, plus la confusion grandit. Il faut concentrer les services au lieu de les étendre, et moins il y a de personnes qui font marcher la machine gouvernementale, mieux celle-ci fonctionnera et plus il y aura d'ordre et de célérité pour l'expédition des affaires.

Avant de se décider, le Roi demanda des explications ultérieures. En tout cas, il y aura lieu de nommer au Conseil d'État le duc d'Aerschot, Vander Linden, abbé de Sainte-Gertrude à Louvain, et l'abbé de Maroilles, bien que ce soit déjà assez, dit Granvelle, de devoir accepter huit candidats qui ont appartenu au parti des États, comme l'indiquent leurs noms rayés dans la lettre du prince de Parme. Il faudra examiner sur ce point les traités d'Arras et de Mons (p. 549).

Le Cardinal rend compte aussi à son maître de l'examen qu'il a fait, dans les archives du Conseil d'État, pour assurer le service du Roi lorsque les sujets, au lieu de se laisser gouverner, veulent exercer le pouvoir par eux-mêmes, ainsi que cela se pratiquait généralement. Cet examen lui a appris qu'il y avait des gouverneurs, non commissionnés du Roi, des conseillers nommés dans les finances et autres conseils sans l'intervention du souverain; les instructions des gouverneurs, des conseils des finances et autres conseils et tribunaux n'étaient plus observées. Tous ces points devraient être examinés; ensuite le gouvernement serait remis à Marguerite de Parme. C'était surtout au Conseil d'État qu'il faudrait porter remède, point sur lequel le Cardinal insiste spécialement.

Le Roi partagea entièrement les vues de son ministre. Il est bon, dit-il, qu'au moment de rentrer aux Pays-Bas, la duchesse de Parme sache à quoi s'en tenir à ce sujet (pp. 556 et suiv.).

Ensuite Granvelle entretient le Roi de la Toison d'or, du comté à ériger

en faveur du marquis de Richebourg, des gouvernements d'Hesdin, de Saint-Omer et de la West-Flandre (p. 562), des intérêts des membres de sa famille, tels que la veuve de Don Ferdinand de Lannoy (pp. 565, 604), François d'Achey (p. 598), Jérôme d'Achey (pp. 599, 602, 603), Anatole de Scey (pp. 599, 602, 603), des affaires du duc de Brunswick, de la Hazienda, de l'arrivée du légat Riario, du procès que Marguerite de Parme soutient à Florence (pp. 572, 579), de la pénurie de fonds nécessaires à la guerre dans les Pays-Bas (p. 583).

A propos de cette guerre, le Cardinal a écrit aussi une lettre très intéressante, dans laquelle il parle longuement de la missive adressée à son souverain par Dennetières (p. 587). A son avis, celui-ci a raison dans tout ce qu'il dit du préjudice de la guerre, des désordres et des maux qu'elle entraîne, de la ruine des États du Roi, de la tournure fâcheuse que prennent les affaires. Il faut faire un effort pour emporter le tout pendant cette campagne, en cherchant à réduire les gens les plus raisonnables par des négociations habiles et par la force les obstinés. Le Roi a déjà fait des concessions aux provinces wallonnes; il a accepté à Cologne les propositions qu'on lui a soumises; ce qui n'était pas complètement vrai. Toutefois il n'y a pas lieu de convoquer les États par suite des inconvénients qui en sont résultés. Au surplus, les États restés fidèles au Roi sont rares, tandis que ceux des rebelles sont nombreux, et si le Roi les convoquait, ils se moqueraient de lui.

Cette lettre trace un tableau fidèle de la situation du pays en 1580. La suivante (p. 591) appelle l'attention du Roi sur la nécessité de nommer un ambassadeur près de la cour de France, en remplacement de Juan de Vargas Mexia, décédé (p. 592).

Nous ne reproduisons pas dans ce supplément le texte complet du mémoire de Granvelle, imprimé en partie dans le tome I de la 1<sup>re</sup> série, page 71 des *Archives de la maison d'Orange*, publiées par Groen van Prins-

terer <sup>1</sup>. Nous nous bornons à compléter, au moyen d'une copie recueillie dans les papiers de Besançon, ce texte qui est parfois incorrect, il est vrai.

Ce document, si important au point de vue des faits et gestes du Cardinal, de ses intentions et appréciations des événements, devait, à notre avis, recevoir son complément. C'est ce qui nous a engagé à le faire imprimer à la page 659.

A la vérité, cette partie ne concerne pas directement notre pays, mais spécialement les affaires de la Goulette et par suite l'histoire du règne de Charles-Quint, ainsi que les affaires d'Orient. Mais encore une fois nous avons cru devoir compléter ce mémoire si important du Cardinal sur les affaires de son temps, et qui n'était évidemment pas adressé au Roi. C'était un travail tout à fait personnel destiné à réfuter les reproches de ses ennemis au sujet de la politique qu'il a suivie sous le règne de Charles-Quint et du fils de cet empereur. Loyal et droit, il n'a jamais prêté la main à des subterfuges pour faire triompher ses opinions. S'il s'est opposé à la liberté de conscience, c'est en qualité de Prince de l'Église catholique, pas autrement et en vertu des lois existantes.

Bien souvent il a préconisé au sujet de cette liberté des théories, qui n'étaient pas toujours conformes à la manière de penser de son maître.

Granvelle n'a jamais été ennemi des libertés publiques, constamment il s'en fait le défenseur (p. 94); il n'aimait pas les Espagnols, blâmait sévèrement leurs excès; il n'était ni faux, ni vindicatif, détestait les mesures extrêmes. Toujours correct et juste, actif et intelligent, il a voulu rendre justice à tout le monde, même à ses adversaires. S'il a conspiré contre la vie du Taciturne, il a suivi sous ce rapport les errements de l'époque pendant laquelle il vivait. La théorie des assassinats politiques était

<sup>1</sup> Voyez aussi dans le même recueil la page 57 : « Mémoire des sources et causes des troubles des Pays d'Embas, des progrès d'iceulx, pour, si après il estoit besoing en donner plus particulier compte, y pouvoir avoir recours ».

admise au XVI<sup>e</sup> siècle dans tous les pays, fussent-ils catholiques ou protestants. Sous ce rapport, l'Angleterre n'avait pas de reproche à faire ni à la France, ni à l'Espagne, ni à l'Italie. Si dans un moment de colère, le Cardinal excitait en vain son souverain à déclarer la guerre à la France, il comprit plus tard que, dans l'intérêt de la religion, il ne fallait pas rompre radicalement avec une puissance catholique au profit de la Réforme.



# CORRESPONDANCE

DU

## CARDINAL DE GRANVELLE.

I.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736<sup>ba</sup>.)

Ortona<sup>1</sup>, le 4<sup>er</sup> janvier 1585.

Di quanto Vostra Signoria Illustrissima mi scrive con la sua lettera de 16 di novembre intorno al negotio del castello<sup>2</sup>, sono io più che certa, et che la sollecitudine di lei ha fatto risolvere et abbreviare la buona fine, di che a Vostra Signoria Illustrissima rendo di nuovo infinite gratie, et li torno a dire che tutta questa casa, et io in particolare, li restiamo et resteremo eternamente obligati et pronti a farglielo conoscere effettivamente in tutto le occasioni. Si sta hora aspettando l'ordine per l'essecutione che di ragione non potrà tardar a comparire, et tanto più se Vostra Signoria Illustrissima harà fatto i suoi soliti buoni offitii, sicome l'ho pregata con le

<sup>1</sup> Ortona a Mare, Ortone sur mer, dans le royaume de Naples.

<sup>2</sup> Le château de Plaisance.

mie antecedenti, che l'ultima fu alli 3 del passato, di che va con questa il duplicato. Per li ultimi avvisi delli Paesi Bassi s'intende che le cose caminavan tutta via prosperamente con speranza di meglio. Tiligni, figliuolo de la Nua, uscendo d'Anversa <sup>1</sup>, fu fatto prigione, et da lui si doverrà intendere alcuna cosa di consequentia. Similmente havevan li nostri ammazzato et sbarratato nna quantità de nemici ritornando dal vettovagliamento di Bruselle <sup>2</sup>, et si farebbon molti progressi d'avantaggio quando si corrispondessi al Principe con le cose necessarie, come tante volte si è scritto. Mi rallegro che li regni di Castiglia habbino fatto il debito giuramento al Serenissimo Principe mio Signore <sup>3</sup>, et che ciò sia seguito con satisfattione di Sua Maestà, che per quanto viene scritto, dovera partire par Aragon, ancor che meglio sarebbe la partita si dilatassi per le ragioni et cause che Vostra Signoria Illustrissima mi discorre, et tal volta potrà Sua Maesta mutarsi, non obstante li appressi della partita. Ho inteso che Gio. Battista Tassis sene passava in Fiandra con il carico di veedor, et che in Francia resterebbe Don Bernardo Mendoza <sup>4</sup>, quale io non conosco; ma concorro bene nel parer di Vostra Signoria Illustrissima et la ringratio molto delli avvisi che si è compiaciuta darmi, et di quanto più mi scrive in la sudetta sua.

Arrivai qui in Ortona alli 12 del passato, et dui giorni appresso credo per causa del moto del viaggio, mi prese la gotta nella mano et piede sinistro, che mi ha tenuta in letto alcuni giorni. Imperò di presente sto raggionevolmente bene, et spero starlo del tutto in breve, a Dio piacendo, il qual conceda a Vostra Signoria Illustrissima questo capo d'anno prosperosissimo et pieno di contentezza, con tanti appresso quanto da me se li desiderano.

<sup>1</sup> Odet de la Noue, seigneur de Téligny, fils de François de la Noue. Il fut fait prisonnier au fort de Lilloo. Voyez notre Préface du tome XI, page LXI, le texte du même volume, pages 192, 221, 604; BŒR, liv. XIX, fol. 40 v°, STRADA, t. II, pp. 519, 532, et *Documentos inéditos*, t. LXXII, pp. 495, 508, 524.

<sup>2</sup> La duchesse fait allusion à la défaite, à Contich, des troupes envoyées au secours de Bruxelles par les insurgés, dans le but de ravitailler cette ville.

<sup>3</sup> Ce passage se rapporte au projet du voyage du Roi en Aragon, dans le but d'aller à la rencontre du duc de Savoie, le futur mari de l'Infante Catherine, voyage que le cardinal de Granvelle déconseillait. Voyez le tome XI, pages 286, 290, 311, 315, 408, 416.

<sup>4</sup> Voyez *Documentos inéditos*, t. LXXIII, p. 8.

## I.

## RÉSUMÉ.

La Duchesse ne doute pas du tout, au contraire, de ce que Granvelle lui a écrit, dans sa lettre du 16 novembre dernier, au sujet de l'affaire du château de Plaisance. Elle est persuadée que les bons offices du Cardinal en ont fait hâter la solution, et elle le remercie infiniment de sa sollicitude. Elle le prie de croire à la reconnaissance éternelle de toute la maison Farnèse et à la sienne en particulier. Leur plus cher désir à tous est de le lui prouver en toute occasion. Elle attend maintenant l'exécution de la promesse royale, qui ne peut tarder. Elle l'espère d'autant plus, que son Illustrissime Seigneurie aura fait, comme d'habitude, les démarches nécessaires, ainsi qu'elle le lui a demandé par ses lettres antérieures. La dernière qu'elle lui a adressée est du 3 décembre dernier, et elle lui en envoie ci-joint un duplicata.

Les derniers avis des Pays-Bas lui ont appris que les affaires vont bien et iront même de mieux en mieux. Le fils de la Noue, Têligny, qui se trouvait à Anvers, a été fait prisonnier dans une sortie. Les Espagnols ont tué aussi et pris un grand nombre d'ennemis qui revenaient de ravitailler Bruxelles. Le Prince fera encore bien plus de progrès quand l'on aura mis à sa disposition les moyens et ressources nécessaires, comme elle l'a demandé si souvent dans ses lettres. Elle est heureuse de savoir que les Castillans ont prêté le serment requis au seigneur Prince héritier, son seigneur, à la grande satisfaction de Sa Majesté. D'après ce qu'on lui a écrit, le Roi devait partir pour l'Aragon. Peut-être vaudrait-il mieux qu'il remit ce voyage pour les raisons que le Cardinal lui a exposées à elle en particulier. Le Souverain peut encore revenir sur sa décision et décommander son départ, malgré les préparatifs qu'il a fait faire.

Elle a appris que Jean-Baptiste de Tassis passait en Flandre avec le titre et la charge de veedor et que Don Bernardino de Mendoza resterait en France. Elle ne connaît pas celui-ci. Quoi qu'il en soit, elle partage la manière de voir du Cardinal et le remercie des avis qu'il s'est plu à lui donner, ainsi que de tous les autres renseignements contenus dans la lettre précitée de Son Éminence.

Elle est arrivée à Ortona, — d'où elle écrit, — à la date du 12 décembre dernier. Deux jours après, sans doute par suite des fatigues du voyage, elle a eu un nouvel accès de goutte à la main et au pied gauches, et elle a été forcée de s'aliter pendant quelques jours. Aujourd'hui elle va relativement mieux et espère qu'elle sera bientôt rétablie complètement, s'il plait à Dieu.

## II.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1733.)

—  
Madrid, le 14 janvier 1585.

Madame, J'ay respondu à toutes les lettres que me sont venues de Vostre Altèze; et depuis les miennes dernières, je n'en ay heu aucune, mais bien ay-je entendu, avec regret, le travail que la goute a donné de nouveau à Vostredicte Altèze. Je loue Dieu que j'ay entendu que depuis les douleurs cessoient, et qu'Elle se trouvoit mieulx; le Comte Pompée Torello<sup>1</sup> est pieça icy, et je sollicite continuellement son expédition, en laquelle l'on me donne espoir que brièvement Sa Majesté s'y resoudra. Je me desespère de veoir tousiours tant de dilations, et que nous ne sçavons achever de faire les choses en temps et saison. Si espère-je que en cecy il n'y surviendra aultre difficulté, et de mon coustel je n'obmetz riens de ce que je puis pour faciliter la besogne.

Je ne diray riens à Vostredicte Altèze des affaires des Pays d'Embas, puisque Monseigneur le Prince n'obmet, comme j'espère, l'advertir de ce que passe, continuans, grâces à Dieu, les choses prospérement; et y prend ledit Seigneur Prince une extrême penne. Je ne suis content qu'il y travaille tant, et que tant il s'hazarde. Ce que souvent je luy remonstre et faiz remonstrer par Sa Majesté, luy disant qu'il doibt considérer combien sa personne emporte, n'ayant de sa vaillance fait désjà que trop de preuve.

Il ha accordé à la Royne Mère du Roy de France la suspension d'armes pour Cambray pour ung an<sup>2</sup>, avec fort bonnes et prudentes considérations, et vad continuant de faire par les armes tout ce qu'est possible, sans délaisser de sonder les volentez par bons offices et prudentes considérations, pour reduire ces pauvres desvoiez au bon chemin. Il est aussi de mon

<sup>1</sup> Pompée Torello ou Torelli, comte de Montechiarugolo, membre de l'Académie des Innominati à Parme, auteur du *Trattato del debito del cavallero*. Il fut premier gentilhomme de la maison du duc de Parme. Voyez MORERI, page 167; CABRERA, *Don Felipe II*, t. III, p. 94, et POGGIALI, *Memorie storiche di Piacenza*, t. X, pp. 226 et 228.

<sup>2</sup> Voyez notre tome XI, page 716.

advis d'oster le commerce d'Espagne et de Portugal aux Hollandois et Zeelandois. Ce que je sollicite continuellement, mais ny en cecy que tant emporte y ha il resolution. Sainte-Aldegonde et aultres du magistrat d'Anvers depravez font entendre au peuple, qu'ilz se sont donnez au Roy de France, et qu'il les ha acceptez, résolu de avec une grosse armée les venir secourir, rompant ouvertement la guerre, et s'excusent sur ce de, sans son consentement et de leurs confédérez rebelles, venir à accord; mais il y a ce bien, que ceux d'Anvers respondent audit Seigneur Prince qui leur ha escript de fort bonnes lettres, qu'ilz feront leurs diligences à tous cous-telz<sup>1</sup>; qu'est signe qu'ilz escoutent. Ce qu'ilz feront tant plus pressez de nécessité, leur ayant ledit Seigneur Prince fait fort prudente replicque. Il y ha peu d'apparence que ledit Roy de France soit pour faire ceste folie, de rompre ouvertement la guerre; car combien que les troubles de Languedoc soient aulcunement appaisez, pour avoir laissé libre le gouvernement dudit Languedoc au Duc de Montmorancy<sup>2</sup>, horsmis Narbone, dont la charge demeure au Duc de Joyeuse<sup>3</sup>, Vostredicte Altèze verra par l'édicte que yra joint à ceste, imprimé et publié à Paris, à Digeon et en aultres partemans de France, qu'il y doibt avoir craincte de quelque nouveaul garboulle. Et l'on ha mis par escript ung colloque fort long, que s'est fait devant et en présence du Prince de Biard<sup>4</sup>, entre aulcuns de sa court, sur s'il luy convient, pour venir à la corone, aller en court de France et se déclarer catholique, disans les ungs qu'il le devoit ainsi faire, aultres qu'il ne s'y doibt fier, ni laisser la religion hérétique, mais se tenir en ses pays, pour non se monstrier legier et perdre par ce bout l'appuy des Huguenotz; aultre disoit qu'il devoit aller en court pour contenter ledit Roy de France, y demeurant peu de temps, sans faire aultre changement.

Ledit Roy de France avoit restrainct le nombre de ceulx qu'avoient entrée en sa chambre et fait choix de nonante gentilhommes, que servi-

<sup>1</sup> Voyez BOR, liv. XIX, fol. 57 v°, et STRADA, t. II, p. 326.

<sup>2</sup> Henri I<sup>er</sup>, duc de Montmorency, fils d'Anne, et gouverneur du Languedoc, fut nommé maréchal en 1566. Hai par Catherine de Médicis et les Guise, il eut de la peine à échapper au massacre de la Saint-Barthélemy quoique catholique. Il mourut en 1614.

<sup>3</sup> Anne de Joyeuse, fils de Guillaume, et favori de Henri III, puis maréchal de France, né en 1561, mort en 1587. Il fut chargé de faire la guerre aux Huguenots.

<sup>4</sup> Béarn.

rent par quartier, afin qu'il y en y aye tousiours trente qui facent continuellement garde de sa personne; que faict penser qu'il se craint prenant le chemin du Roy Loys XI<sup>e</sup> vers la fin de ses jours <sup>1</sup>.

Ceux de Lorene et de Guise sont retirez hors de court, peu contens du gouvernement d'icelle; et l'on ha en ladite cour grand soubçon contre eulx. Cela me faict penser, le joignant avec le surplus, qu'il y couve quelque chose, et que à ceste cause vraisemblablement ne se resouldra si facilement à nous faire guerre ouverte, quoyque les rebelles des Pays d'Embas luy en facent instance.

L'on bruyt de quelque levée en Alemagne, mais l'on ne sceit pour qui; et si elle se faict, il est austant apparent que ce soit contre le Roy de France mesme que pour luy.

L'on est après pour renforcer Monsigneur le Prince d'Espagnolz bisognos <sup>2</sup>, comme il l'ha demandé, et de les faire encheminer par le plus court. Et je le sollicite, tant que je puis, et la nouvelle provision d'argent dont l'on me donne bon espoir; mais je n'achève de m'en assheurer que je n'en voie les effectz, me souvenant du passé. Si est ce que Sa Majesté démontre entendre combien ce point lui pourroit emporter.

Sadicte Majesté nous continue icy la guerre pour son parlement pour Arragon. Et maintenant faict démonstration de vouloir fort tost partir, mectant le jour au xx<sup>e</sup> de ce moys, et faict son compte de s'entretenir quelques jours à Alcalá, et après à Guadalajar, chez le Duc de l'Infanteggio <sup>3</sup>, pour par ce moyen haster chacun, puisque par ce l'on pourra veoir que sa resolution soit d'effectuer le voiaige. Et à ce compte l'on tient que les nopces se feront à Çaragoce. En quoy il y ha tant d'inconvénians à considérer, que je ne me puis résouldre à achever de le croire; estant la saison, outre ce, mal à propos et peu séant qu'il menne l'espousée luy mesme à son gendre, quoy que l'on prengne pour couleur les Courtès de Monçon <sup>4</sup>, pour lesquelles je ne vois encoires les préparatives faictes que seroient nécessaires si l'on y prétend faire chose que vaille, et de faire venir les

<sup>1</sup> Louis XI, roi de France, s'était enfermé vers la fin de ses jours dans le château du Plessis-les-Tours.

<sup>2</sup> Bisognos, soldats nouvellement recrutés.

<sup>3</sup> Inigo Lopez de Mendoza, duc de l'Infantado, etc., mort le 29 août 1601.

<sup>4</sup> Les cortès de Monçon.

estranangers à Çaragoce pour y faire les nopces, où sa Majesté n'a pas l'autorité comme en Castille, à cause de leurs privilèges. Et il ne me peult sembler bien, ny que l'on face venir le Duc de Savoie et sa suyte si loing; car l'on aura pence de les pourveoir à Barcelone de chevaulx. Il en fault plus de 200. Je laisse à part le peu de commodité qu'il y aura pour bien traicter, par pays stériles et peu peulez, tant de gens de sorte. Et pour ce ay tousiours esté d'avis que lesdictes nopces se debvoient faire à Barcelone, imitant en ce l'Empereur, nostre maistre de glorieuse mémoire, que fit le chappitre de l'ordre audit Barcelone, afin que les chevaliers estrangers venans par mer peussent retourner par mer et reprendre leurs chevaulx où ilz les avoient laissés en Italie, sans les mectre en fraiz d'achapter chevaulx et cariages en Espagne. Et non traictant fort bien et splendidement les estrangers que viendront, l'on y perdra largement de la reputation; et au lieu d'icelle, l'on gaignera la malveillance de plusieurs de ceulx que viendront. Toutefois il fault tenir pour meilleur ce que enfin Sa Majesté resouldra. Dieu le veuille bien inspirer. Il fait son compte de mener avec soy, outre l'espousée, Monsieur nostre Prince et Madame l'Infante l'aisnée, que plusieurs ne treuvent bon. Et ne desespère pas que, quoy que la chose soit si chaulde, il n'y puisse encoires avoir quelque changement; ne délaissant de faire de mon coustel tout l'office que je puis pour le prouver.

---

### III.

#### LE CARDINAL DE GRANVELLE A OCTAVE FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1735.)

---

Madrid, le 15 janvier 1585.

Dalla gratia di Vostra Eccellenzia nasce il contento che li è piaciuto significarmi la ricevuta della liberatione di Monsignor di Champagney <sup>1</sup>,

<sup>1</sup> Voyez notre tome XI, pages 212 et suivantes.

mio fratello, ch'è stato preso dalli ribelli più di cinque anni, et questo devo di più di tanti altri oblihi alla casa di Vostra Eccellenza poichè è successo per il valore et buona fortuna del Signor Principe, che giornalmente m'accresce nuovi oblihi, nè bastarò mai a poter cumplire con la mia obligatione se non co'l desiderio, essendo le mie forze troppo deboli. Son ben certo che di questo nostro buon successo ha havuto il contento che Vostra Eccellenza mi significa, et con raggione, poichè con questo il detto mio fratello haverà tanto più comodita per adoperarsi in servitio di Vostra Eccellenza, come spero farà per non mancare a sè stesso; et poichè il nostro obliho è tanto grande, Vostra Eccellenza si ricordi sempre di comandarci.

---

### III.

#### ANALYSE.

---

Granvelle remercie Octave Farnèse de la bonne nouvelle qu'il lui a annoncée de la mise en liberté du Seigneur de Champagney, son frère, arrêté par les rebelles il y a plus de cinq ans. Le Cardinal en est d'autant plus reconnaissant à la maison Farnèse, que cette libération est due à la valeur et aux succès du prince Alexandre aux Pays-Bas. Champagney mis en liberté pourra mieux servir les intérêts du duc de Parme.

---

### IV.

#### LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1733.)

---

Madrid, le 24 janvier 1585.

Madame, J'ay receu la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre du <sup>111</sup> du moys passé, avec le duplicat de la précédente..., et louhe Dieu que je vois par icelle confirmation de la nouvelle que l'on m'avoit donné de sa

convalescence, luy suppliant qu'il luy plaise octroier à Icelle parfaite santé.

Je suis après sollicitant l'exécution de ce du chasteaul. Et Sa Majesté, que partit d'icy sambedy dernier pour son voiaige d'Aragon, et avec Icelle Monsigneur nostre Prince et Mesdames les Infantes, ses seurs, donne bon espoir qu'il resouldra le tout à Alcalá, où il doibt à son compte arriver aujourdhuy, et s'entretiendra audit Alcalá et Guadalajar aucuns jours, pour donner temps à ceulx que doibvent suyvre, faisant son compte de tenir la Chandeleuse à Saint-Bartholomé de Lupian <sup>1</sup>. Et doit là continuer son chemin pour arriver à Çaragoce environ le xviii ou xx du moys prochain, ayant adverty par courrier exprès le Duc de Savoie du jour de son partement, afin qu'à proportion de ce il haste le sien. Et je puis assheurer Vostredicte Altèze que Sadicte Majesté et Leurs Altèzes se sont partiz avec fort bonne santé. Dieu, par sa grâce, les veulle conserver.

De Flandres nous avons les mesmes nouvelles que contiennent les lettres de Vostre Altèze, et est apparent, ce qu'Elle mesme m'escrict, que la rivière d'Anvers sera pour maintenant du tout serrée, s'estans jà faitz plusieurs bons exploix avec ce que s'estoit desià fait. Sainte-Aldégonde et les prédicans abusent ces pauvres gens, leur donnans à entendre qu'ilz seront briefvement grossement secouruz de France <sup>2</sup>. Mais comme Vostre Altèze aura peu veoir par mes précédentes, il est peu apparent, puisque en France mesme l'on se craint de troubles. L'on me donne espoir de renforcement de gens, par le moyen que Monsigneur le Prince le désire, et que l'on pourvoit bonne somme d'argent, par plus brief chemin, oultre ce que l'on fera suyvre les mesades <sup>3</sup> de l'argent qu'est à Milan. Si cela se faict, je prandray bon espoir de noz affaires, et mesme si l'on vouloit se resouldre à oster le commerce aux Hollandois et Zeelandois, que jà dois long temps je

<sup>1</sup> San Bartolomé, maison mère de l'ordre des Ermites à Lupiana. Voyez MAPOZ, *Dictionario geographico historico de España*, t. X, p. 470.

<sup>2</sup> Voyez à ce sujet la lettre du magistrat d'Anvers adressée, le 26 novembre 1584, à Henri III, roi de France, à l'effet de lui demander ses ordres en ce qui concerne la conduite à suivre vis-à-vis du prince de Parme, qui lui proposait une réconciliation (*Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. XII, p. 202), et la lettre dudit magistrat adressée à la Reine-Mère (*ibidem*, p. 203). On peut encore consulter à propos des dispositions du roi de France, Boa, liv. XIX, fol. 54 et suivants.

<sup>3</sup> *Mesades*, payements par mois.

solicite, et que si les François se bougent, que l'on face, sans plus dissimuler, diversion, procurant Sadicte Majesté de se faire le plus fort par mer, comme il peult. Mais véritablement nous procédons en tout trop flochement, et mesmes en ce que infiniement nous emporteroit et en quoy l'on debvoit pourveoir en extrême diligence; assheurant Vostredicte Altèze que je laisse de proposer beaucoup de choses qu'il conviendrait faire, pourcequ'il n'y ha suyte, et que commençant sans suyvre, il en pourroit ensuyvre plus de mal que de bien. Mais j'espère que Dieu quelque jour nous aydera. Et pource que je suis empesché, comme Vostre Altèze peult penser, en la sorte que l'on est en ung tel temps de partement, puisqu'il fault que je suyve, je ne feray ceste plus longue, que de mes bien humbles et très affectueuses recommandations à la bonne grâce de Vostre Altèze.

---

V.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736.)

---

Madrid, le 22 janvier 1585.

Entiendo que escrive Su Magestad a Vuestra Excelencia paraque mande hazer justicia a Pedro de Maluenda <sup>1</sup> en una pretension quo tiene de cinco mil ducados de oro, que dize serle devidos en essos estados. Hazeme instançia paraque en conformidad de la carta de Su Magestad yo tambien escrive a Vuestra Excelencia, suplicandole que le mande favoresçer en lo que instamente se pudiere, lo qual hago de buena gana, assi por no pedir sino justicia, como tambien por ser el dicho Maluenda muy affiçionado al serviçio de Su Magestad, en el qual se ha siempre empleado prompta-

<sup>1</sup> Pedro Maluenda, financier. Voyez DANVILA, *El poder civil en España*, t. V, pp. 572, 574, et une lettre de Philippe II adressée à Maluenda, le 29 janvier 1585, et transcrite dans le registre n° 193, fol. 4 v° de l'audience.

miente y ayudado con su credito a los predeçessores de Vuestra Excelencia en esse gobierno; y todo el favor que Vuestra Excelencia sera servido hazerle por este respecto, porme a cuenta de los muchos otios que he reçevido de Vuestra Excelencia, cuya Ilustrisima persona y estado nuestro Señor guarde y acreciente como desseo.

---

V.

R É S U M É .

---

Granvelle a appris que Sa Majesté avait écrit au Prince pour le prier de faire droit à la requête de Pedro de Maluenda. Celui-ci réclame cinq mille ducats d'or qu'il dit lui être dus aux Pays-Bas. Il a demandé au Cardinal d'écrire à Farnèse à l'appui de la lettre du Roi, pour recommander au Prince d'avoir égard à sa prétention dans la mesure qui convient et de lui faire donner toute la satisfaction possible. Granvelle s'est prêté de bonne grâce à cette démarche, non seulement parce que la réclamation du solliciteur est fondée, mais parce que ledit Maluenda est un serviteur dévoué du Roi, qu'il s'est toujours employé activement au service de Sa Majesté et aidé de son crédit les prédécesseurs du Prince de Parme dans les Pays-Bas. Le Cardinal sera reconnaissant au Prince de tout ce que celui-ci voudrait bien faire pour son protégé et, le cas échéant, il considérera cela comme un service rendu à lui-même.

---

VI.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736<sup>bis</sup>.)

---

....., le 3 février 1585.

Al primo del passato scrissi a Vostra Signoria Ilustrisima quel che vedrà per il duplicato che va qui giunto. Dipoi non ho ricevuto sue lettere, et

le desidero in estremo, principalmente per haver nuove della sua buona salute, et anco avviso che Sua Maesta habbia dato l'ordini opportuni per l'essequitione del negotio del castello <sup>1</sup>, che di ragione non potrà tardar à comparire, et sono io certa che Vostra Signoria Illustrissima non harà lassato di farne ogni offitio et opera. Qua si intende che Sua Maestà voleva esser in Aragon per tutto il presente mese, et ivi dovea andare il Duca di Savoia <sup>2</sup>, di che aspetto più certo raggnaglio. Dai Paesi Bassi doppo la mia ultima non tengo avviso di momento, senon che ultimamente li nostro havean rotto il Conte de Olach <sup>3</sup>. et si sperava che quella villa si dovessi ridur presto al dovere, et tuttavia si attendeva a complir la palisada, che per la mala staggione et contrarietà di tempi andava più in lungo che non era di bisogno. Mi è anco venuto scritto haver Sua Maestà dato l'ordine del Toson d'oro ad alcuni signori di essi Paesi Bassi, et in vero mi è parso buona resolutione, et con dire a Vostra Signoria Illustrissime che di presente stò ragionevolmente bene di salute, non mi estenderò in altro, salvo in pregarla a scrivermi più spesso, perchè ricevo grandissima consolatione con le sue lettere, et maggiormente quando mi portan buone nuove di lei. Nostro Signor Iddio li conceda quella prosperità et contentezza che da me se li desidera.

---

 VI.

 RÉSUMÉ.
 

---

La Duchesse a adressé, le 1<sup>er</sup> janvier dernier, au Cardinal une lettre dont elle lui envoie un duplicata. Depuis, elle n'a pas reçu de ses nouvelles. Elle désirerait pourtant beaucoup savoir si Son Éminence se porte bien, et recevoir l'avis que Sa Majesté a donné

<sup>1</sup> Le château de Plaisance.

<sup>2</sup> Charles-Emmanuel, duc de Savoie, souvent cité.

<sup>3</sup> En novembre 1584 il fut question d'envoyer des secours de vivres et d'hommes à la ville de Bruxelles, par l'intermédiaire de Philippe, comte de Hohenlohe, mais il n'y parut pas. Voyez notre tome XI, page 700, et *Documentos inéditos*, t. LXXIII, p. 41.

les ordres nécessaires à l'exécution des mesures arrêtées pour le règlement de l'affaire du château. Cet avis ne peut sans doute tarder à lui parvenir, et elle est convaincue que le Cardinal aura fait à cet effet tous les bons offices en son pouvoir.

La Duchesse a appris que Sa Majesté voulait passer tout le mois de février en Aragon, où devait la rejoindre le duc de Savoie. Elle attend quelques renseignements à ce sujet.

Depuis la dernière lettre qu'elle a adressée à Granvelle, elle n'a reçu aucun avis important des Pays-Bas, sinon que les Espagnols ont mis en déroute le renfort que le comte de Hohenlohe conduisait à Bruxelles. On espérait que cette ville rentrerait bientôt sous l'obéissance du Roi. Quant aux travaux d'investissement d'Anvers, ils étaient continués avec zèle, mais ils étaient retardés par suite des intempéries de la saison.

Elle a appris aussi que Sa Majesté avait donné l'ordre de la Toison d'or à quelques seigneurs des Pays-Bas. C'est une résolution qui lui a paru excellente.

Sa santé est assez bonne en ce moment, et le Cardinal lui fera plaisir en lui écrivant plus souvent de sa propre main.

---

## VII.

### MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736<sup>bi</sup>.)

---

....., le 3 février 1585.

Andando hora il Principe di Sulmona ' far riverenza a Sua Maestà et essendo egli molto mio amico si come sono stati quelli di sua casa, ho scritto a Sua Maestà supplicandola a favorirlo, et particolarmente perchè alla sua real presentia lo honori con quella dimostrazione che meritano le buone qualità di sua persona et li molti servitii de' suoi antecessori, et sebene Vostra Signoria Illustrissima sendoli detto Principe quel che li è, lo haverà in sua protettione et raccomandatione, senz' altro, mi è parso nondimeno pregarla instantemente a fare in favor di esso per rispetto mio qualche cosa d'avantaggio di quel che farebbe ordinariamente per se' stessa, che tutto

\* Horace de Lannoy, prince de Sulmone. Voyez notre tome XI, pages 254, 242.

ricevero' da Vostra Signoria Illustrissima in persona mia, et ne li restarò con molt' obligho.

---

VII.

ANALYSE.

---

Lettre de recommandation de la Duchesse au cardinal de Granvelle en faveur du Prince de Sulmone, qui se rend en Espagne pour présenter ses respects à Sa Majesté. Le Prince, à l'exemple de tous ceux de sa maison, étant des meilleurs amis de la Duchesse, celle-ci a écrit au Roi pour le prier de lui accorder sa faveur et de l'accueillir avec les honneurs dus à son rang, à ses mérites et aux nombreux services de ses aïeux. Elle ne doute pas que le Cardinal, connaissant le Prince, ne s'emploie pour lui auprès de Sa Majesté, mais elle espère qu'en recommandant elle-même et tout particulièrement le Prince à Granvelle, Son Éminence l'appuiera et le favorisera encore davantage; elle lui sera reconnaissante au reste de cette sollicitude comme d'un service personnel que le Cardinal lui aurait rendu.

---

VIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A FRANÇOIS 1<sup>er</sup>, GRAND DUC DE TOSCANE.

(Archives de Médicis à Naples, liasse 3749.)

---

Saragosse, le 7 février 1585.

Questa presenterà a Vostra Alteza da parte mia un figlinolo di Monsieur de Chauvirey <sup>1</sup> uno del magistrato della cita di Bisanzone che ha carico delle mie intrate in Borgogna, con supplicare a Vostra Alteza che sia servita

<sup>1</sup> Chavirey, bourguignon, personnage dévoué au Cardinal de Granvelle. Voyez notre tome IX, page 280.

farli administrare breve et buon cumplimento di giustitia contra un gentilhuomo di Fiorenza de Pitti, contra il quale pretende che li sia debitore di qualche summa. Yo fo volontieri istanza a Vostra Alteza in cose simili, perchè so che per bontà sua da se et senza altra istanza fa fare giustitia a tutti. Et tuttavia di quello che sarà servita fare per questo huomo mio a mia intercessione riconoscerò infinito obligo a Vostra Alteza, al servitio della quale m' offero come devo prontissimo. Dio la conservi et prosperi.

---

VIII.

ANALYSE.

---

Lettre de recommandation présentée de la part de Granvelle au Grand Duc de Toscane par M<sup>r</sup> de Chauvirey, faisant partie du magistrat de Besançon et receveur du Cardinal en Bourgogne. Celui-ci prie instamment le Grand Duc de faire rentrer son protégé en possession d'une créance qu'il prétend lui être due par un gentilhomme de Florence, du nom de Pitti.

---

IX.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736<sup>bis</sup>.)

---

....., le 20 février 1585.

Dipoi che scrissi a Vostra Signoria Illustrissima alli 5 del presente, ho ricevuto quasi in un medesimo stante due sue lettere de' 13 di decembre et 11 di gennaro passato, et con tanto mio contento, inteso la buona salute di lei, quanto ricerca la grande affettione et buona volontà che li porto et

desiderio che tengo della sua prosperità et lunga vita. Nè occorre punto che Vostra Signoria Illustrissima s'affatichi in voler ciertificarmi delle tante diligentie et buoni offitii che di continuo ha fatti per la restitutione del castello di Piacenza, sendone io gran tempo fa intieramente certificato, et tanto che se non fusse stato la sua sollecitudine et favore, forse che ancora il negotio starebbe irrisolto, con tutto che dalla benignità di Sua Maestà non si potesse sperare altra resolutione di quella che ha preso. Ne rendo di nuovo gratie a Vostra Signoria Illustrissima et dall' opera et mezzo suo si deve riconoscere, si come riconosciamo, detta resolutione, et assicurisi che perpetuamente da tutti noi ne sarà tenuto memoria, et da me in particolare, restandoneli obbligatissimo, come li effetti lo dimostreranno in ogni occasione. S'aspetta hora il Conte Pomponio con li ricapiti per haverne il possesso, et mi prometto mediante i soliti buoni offitii et opera di Vostra Signoria Illustrissima che Sua Maestà l'haverà spedito avanti la partita per Aragona, et che d' hora in hora possi comparire esso Conte a Piacenza, dove il Signor Duca mio sta aspettandolo.

Li affari de' Paesi Bassi, como lei dice, caminano tuttavia prosperamente, et è pur vero che il Principe si va troppo arisicando; imperò le necessità lo costringono et sopra tutto il zeale ardentissimo che tiene al servizio di Sua Maestà et il desiderio di condurre a fine quella guerra, come spero farà, mediante il divino aiuto. Con avvisi venuti di Colonia s'intende che l'inimici hanno voluto per intelligentia suprendere la villa di Bolduch <sup>1</sup>; et di già una parte di essi erano entrati dentro, et con morte di molti, et anco di borghesi, et erano i nemici stati ributtati, fra i quali dicono esser morto il Conte d'Olach, ben che non lo assicurano <sup>2</sup>. Hor sia Iddio ringratiato che la impresa li è riuscita vana, et spero che presto la villa di Bruxelles si debba ridurre al dovere, trovandosi in necessità di viveri, secondo viene

<sup>1</sup> Le 19 janvier 1583, des soldats envoyés par Philippe de Hohenlohe à Bois-le-Duc, entrèrent en cette ville, et en furent chassés, après avoir essuyé de grandes pertes (voyez BOR, liv. XX, fol. 3, et STRADA, t. II, p. 339). La relation de cette surprise est détaillée dans une lettre adressée par le magistrat de Bois-le-Duc à Alexandre Farnèse du 6 février 1584, et dans une *Brève relation*. Voyez *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. XIII, pp. 117 et 119; AITZINGER, *De Leone Belgico*, p. 642. Philippe II en adressa des félicitations aux bourgeois de cette ville. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. XIII, p. 117, et *Documentos inéditos*, t. LXXIII, pp. 10, 11.

<sup>2</sup> Le bruit de la mort du comte de Hohenlohe n'était nullement fondé.

scritto, et se il re di Francia non si mescolerà in dare assistenza alli rebelli (come mostra), et di raggione si deve credere, tutto passerà bene, et in questa buona volontà lo doveranno mantenere i sospetti che par si vadino risuscitando nel suo regno, che in conformità di quanto Vostra Signoria Illustrissima mi scrive, si va intendendo per diverse vie. Et se in Spagna et in Portugallo si levassi il comertio di Olanda et Zelanda, come Vostra Signoria Illustrissima prudentemente più volte ha rimostrò, si abbrevierebbe la reduttione di quelli stati alla debita obbedientia di Sua Maestà, la quale per quanto è venuto scritto, doveva mettersi in camino per Aragon alli xx del passato et lo haverà esseguito, poi che di suo ordine il Signor Duca di Sassonia ' s'è imbarcato alli 2 del presente benchè saria stato assai meglio per le molte raggioni che Vostra Signoria Illustrissima alega che questa giornata si fusse differita ad altro tempo. Non di meno si deve sperare che tutto passerà bene et a satisfattione, il che a Dio piaccia. Et io ringratio lei per quanto intorno a questa materia mi discorre et similmente per le cose di Francia, che in vero non si può dir meglio ne' d'avantaggio.

Circa il particolare della visita di Napoli inteso la provisione che Sua Maestà ha fatto, et sono in ciò del medesimo parere di Vostra Signoria Illustrissima la quale in ogni caso si compiacerà haver memoria delle persone che li ho raccomandato, et in particolare del consigliere Fornaro et thesoriere Ardinghello, et la prego farmi sapere del suo viaggio et suo arrivo in Aragon, che piaccia a Dio sia con intiera sanità, et di conservargliela lunghi anni contanta contentezza quanto desidera.

Yo sono stato rivisitato dalla gotta con alterattione di febbre che mi ha tenuta in letto otto giorni, et hora ho cominciato a levarmi et vado acquistando miglioramento, et tale ehe fra tre o quattro giorni spero essermi ridutta nel pristino stato di salute, con che a Vostra Signoria Illustrissima cordialissimamente mi raccomando.

<sup>1</sup> Sic. Il faut lire Savoia. Ce fut en effet au duc de Savoie que Lope de Figueroa écrivit de la part du roi d'Espagne de vouloir bien arriver pour la fin de février à Saragosse, où devaient se célébrer ses nocces avec l'Infante Catherine. Voyez CABREJA, *Don Felipe II*, t. III, p. 111.

## IX.

## R É S U M É.

Depuis que la Duchesse a écrit au Cardinal à la date du 5 du présent mois de février, elle a reçu de lui deux lettres du 15 décembre et du 11 janvier derniers. Elle a été heureuse d'apprendre que Son Éminence se portait bien. Puisse le Seigneur lui accorder encore de nombreux et heureux jours. Elle y compte aussi pour voir s'effectuer bientôt la restitution du château de Plaisance. Sans la sollicitude du prélat cette affaire ne serait pas encore résolue, malgré toute la bienveillance de Sa Majesté. Aussi elle et les siens garderont-ils au Cardinal une éternelle reconnaissance pour le grand service qu'il leur aura rendu.

Le duc de Parme attend en ce moment à Plaisance le retour du comte Pomponio avec les articles de la convention; et la Duchesse espère en les bons offices de Granvelle pour que les pièces soient expédiées avant le départ du Roi pour l'Aragon.

Les affaires des Pays-Bas vont bien; mais, à la vérité, le Prince (de Parme) expose trop sa vie. Il ne prend conseil que de son dévouement au Roi, des nécessités de la situation et de son ardent désir d'achever heureusement la campagne avec l'aide de Dieu.

La Duchesse a appris, par des avis de Cologne, que les ennemis avaient essayé de surprendre la ville de Bois-le-Duc à l'aide d'intelligences qu'ils y entretenaient.

Quelques-uns des leurs seraient même entrés dans la place, mais ils en furent repoussés après avoir eu un grand nombre de tués. Beaucoup de bourgeois périrent également. Le comte d'Hohenlohe serait resté parmi les morts, bien que le fait n'ait pas été confirmé.

La Duchesse espère que la ville de Bruxelles sera bientôt réduite, à cause du manque de vivres, pour autant que le roi de France ne se mêle pas de secourir les rebelles, comme il semble en avoir l'intention et quoiqu'il faille le craindre. Dans ce cas tout ira bien. Il sera du reste maintenu dans ces bonnes dispositions par les suspects et douteux qui reparaissent dans son royaume; le Cardinal ne l'a-t-il pas appris lui-même de différents côtés?

Si l'on empêche le commerce de la Hollande et la Zélande avec l'Espagne et le Portugal, comme Granvelle en a si souvent et si sagement démontré la nécessité, les deux États rebelles seront d'autant plus promptement remis sous l'obéissance du Roi.

Sa Majesté devait, à ce que le Cardinal a écrit, se mettre en route pour l'Aragon le 20 du mois dernier. Il sera parti sans doute, puisque ensuite de ses recommandations, le Duc de Savoie s'est embarqué le 2 du courant. Certes il aurait mieux valu que ce

voyage fût remis à une autre époque, comme le Cardinal l'a expliqué à maintes reprises. Toutefois il faut espérer que tout se passera bien, plaise à Dieu. La Duchesse remercie Granvelle de tout ce qu'il lui a écrit à cet égard ainsi qu'au sujet des affaires de France. On ne pouvait pas en parler davantage ni mieux.

A propos de la tournée d'inspection du *visitador* à Naples, la Duchesse recommande au Cardinal le conseiller Fornaro et le trésorier Ardinghello.

Elle le prie ensuite de lui donner des nouvelles de son voyage et de son arrivée en Aragon. Elle espère au reste que ce voyage se passera bien et que sa santé n'en souffrira pas.

Elle a eu un nouvel accès de goutte, compliqué d'une fièvre, qui l'a retenue au lit pendant huit jours. Aujourd'hui elle s'est levée et va de mieux en mieux. Aussi espère-t-elle être complètement rétablie dans trois à quatre jours.

---

## X.

### LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1733.)

---

Saragosse, le 6 mars 1585.

Madame, Je reçois maintenant icy les lettres de Vostre Altèze du premier de janvier, et jointement le duplicat de la précédente du m de décembre, j'à respondue. Et véritablement j'ay extrêmement senti que la goutte aye assailly de nouveaul Vostredicte Altèze, à Orthon à Mar, où je présuppose qu'elle estoit allée, pour y estre, en ceste saison, l'air plus doulx et attrempé que à l'Aquila, et avec espoir d'eschapper ladicte goutte. Mais j'espère bien que, puisque les douleurs cessoient j'à, que plustost elle en sera refaictè là, que à ladicte Aquila, où elle passera mieulx l'esté, que l'hiver. Et je prie au Créateur qu'il luy plaise la délivrer de ladite goutte, et du relice d'icelle, la conservant tousiours en parfaicte santé.

Quant au point du chasteaul de Plaisance, j'ay fait tousiours, comme je doibt, très volentiers les offices que j'ay peu, pour parvenir à l'effect à

mon advis tant dehu, et n'ay pas moins sentu que Vostredicte Altèze propre, les dilations. Tous les dépesches pour l'exécution sont pièça faictz ; mais nous avons en ceste court ceste malédiction, que nous ne sçavons riens achever en temps et saison. Je le diz pour ce qu'il reste encoires à faire le choix du capitaine. Enfin je tiens que ce sera Haller <sup>1</sup>, suyvnt le deseing de Monseigneur le Prince, ne voiant en ce fondement de difficulté quelconque. L'on prant pour excuse le voiaige et les nopces ; mais, sur ma foy, c'est une honte, en ce que se peult achever en ung mot, et jà tant debaptue, que l'on y muse tant. Le Seigneur Don Jehan de Idiaques me donne ferme espoir que la dilation ne sera pas plus de deux, ou troys jours. Dieu veulle que ainsi soit. Je faiz pour le moins de mon coustel ce que je puis pour en venir au bout. Et Aldobrandino est venu icy pour le solliciter, demeurant à Madril Guillamas, pour entretenir le Comte Pomponio Torello, jà licentié de Sa Majesté dois Alcalá il y ha près d'ung moys, n'attendant aultre chose que ceste nomination du capitaine. Et se resolut le tout à Alcalá, quant je passa par là, et diz aussi mon opinion lors en faveur dudit Haller, qu'est celluy, que specialement ledit Seigneur Prince désire que y soit employé. Je veulx encoires espérer que devant que ceste résolution en sera prinse, et que ledict Aldobrandino en advertira Vostredicte Altèze.

Sa Majesté enfin ha voulu venir icy, et que les nopces s'y facent, pour lesquelles Monsieur le Duc de Savoie doit faire son entrée dimanche prochain actendu avec grand désir, venant fort accompagné, mais non pas tant comme il avoit faict son compte, pourceque Sadicte Majesté luy ha limité le nombre de ceulx que doibvent venir en sa compaignie. Si sera touteffoys ledit nombre plus grand ; car l'on n'y peut mectre taux si juste. L'on entend qu'il vient avec sa suyte fort bien en ordre. Et pour comparoir richement, icy sont venuz plusieurs signeurs principaulx de Castille, pour honorer la feste. De manière que nous avons en Caresme les Caresmaux <sup>2</sup> et festins des nopces. L'on parle fort que Sadicte Majesté yra incontinent à

<sup>1</sup> Leone Lazzerò Haller, ancien capitaine de la garde d'Alexandre Farnèse aux Pays-Bas, fut nommé, le 16 juillet 1588, commandant du château de Plaisance par le duc de Parme, avec l'approbation du Roi. Voyez POGGIANI, *Memorie storiche de Piacenza*, t. X, pp. 225, 251, 546.

<sup>2</sup> Carnaval.

Barcelone; que, pour dire la vérité à Vostre Altèze, ne me semble pas bien, m'imaginant ce qu'en dira le monde; ny y vois aultre fondement que affection de père extraordinaire. Mais, comme Vostre Altèze sceit, les Princes doibvent avoir regard aux discours que se font sur leurs actions et voiaiges. Et je ne voie pas jusques à oyres encheminé ce des Cortès de sorte que je puisse assheurer à Vostredicte Altèze qu'elles se feront pour ce coup, ny aussi du serement de Monsigneur nostre Prince; et le tout pour non avoir préparé les affaires, devant que de venir; qu'estoit l'ung des pointz que je propoioie à Sa Majesté, pour non faire le voiaige devant le moys de septembre prochain. Que je supplie soit pour Vostre Altèze seulle; mais j'appërçois que l'on ha repeu Sadicte Majesté de vain espoir. Et quant je disoie au Comte de Chinchon, que je n'entendoie bruyt des préparatives, que l'on debvoit avoir fait. pour miculx et plus promptement négotier ausdictes Courtès et du serement de Monsigneur nostre Prince, il me poya par me dire, que comme les préventions estoient plus secrettes, l'on les debvoit tenir pour meilleurs. Mais je ne vois que ny en secret, ny en publicque il se soit fait chose d'importance. Et l'on est maintenant après, dont je ne vois jusques oyres si bon succès en ce comme je voudroie, et qu'il conviendroit pour la réputation et contentement de Sadicte Majesté. Et le voiaige de Barcelone, que l'on veult faire, me semble si mal à propoz, que je ne le puis gouster. Touthoys, afin que l'on ne juge que ce que je contrediz soit pour mon apétit particulier, je suis icy arrivé le premier, le VII du moys passé, bien long temps devant Sa Majesté.

De Flandres les nouvelles continuent bonnes, comme Vostredicte Altèze dit (grâces à Dieu). Et par les dernières que nous avons de là, l'on nous advertit que, oultre ce que l'on mit en pièce à Contich, en my chemin de Malines à Anvers, cinq cens rayters du Comte de Holac <sup>1</sup>, où noz gens gagnarent quatre cens bons chevaux, pour se remonter, estans eschappé ledict Comte par la fuyte. Il ha failly à une aultre sienne entreprinse, sur Bois-le-Duc, où Dieu nous ha aussy aydé miraculeusement, parce que estans jà entrés dedens six cens des rebelles, genz choisiz, et en iceulx xxx capitaines, Dieu inspira ung pauvre villard, que talla la corde de la porte colisse, par où ceulx qu'estoient entrez dedens demeurarent serrez;

<sup>1</sup> Philippe, comte de Hohenlohe. Voyez plus haut, page 16.

et empescha l'entrée des trois mille, qu'estoient prestz pour entrer à la suyte. Lesdictz six cens tenoient jà le marché; mais d'aventure se trouva dedens Monsieur de Haultepenne, qu'encouragea les bourgeois. De sorte que, après le combapt de plus de deux heures, tous les rebelles qu'estoient entrés, sont estez mortz, ou prins. Entre les mortz est ung baptard du jadis Prince d'Oranges <sup>1</sup>.

La gelée avoit empesché pour xv jours la besongne de la closture de la rivière d'Anvers, que continuoit encoires; mais Monsigneur le Prince n'estoit cependant oysif; ains préparoit tout ce que pouvoit servir pour après soutenir et passer avant en l'ouvrage. Ladicté gelée empeschoit aussi qu'en la ville n'entrassent vivres, dont elle ha jà grande faulte. Et ce que y est, se vend chier. A quoy ne peuvent furnir les pauvres bourgeois, que ne gagnent à faulte de commerce. Et la ville n'a moyen pour donner lesdits vivres, sans en recepvoir payement. Sainte-Aldegonde, avec tout cela, les entretient de paroles; leur donnant espoir de secours de France. Et les ambassadeurs desdits rebelles sont en la Cour de France, de la negotiation desquelz l'on n'a encoires riens de certain. Bien dit l'on qu'ilz se donnent aux François, et que pour gaigne ilz donnoient plusieurs villes, pourveu que le Roy de France se voulu desclarer de guerre ouverte contre nous à leur faveur; mais lesdictes villes refusent de recepvoir les François, pour non se fier d'culx, et se souvenans du tour qu'il voulurent faire en Anvers. Oultre ce la Royne d'Angleterre traverse la négociation avec les François, pour non les vouloir si près d'elle plus fortz. Ledict Roy de France faict grande reformation en son estat, avec demonstrence de vouloir soulager ses sujetz, l'on ne sceit pas encoires à quelle fin. Il ha donné la charge de tous les gens de guerre de France à son grand mignon, le duc d'Epernon, qu'en print la possession, au parlement de Paris, avec grande pompe. Dont les grandz du royaume monstrent grand descontentement, pour estre en effect la charge de connestable, oyres que, pour non donner .. trop grand descontentement, il ne luy à pour le présent osé donner le tiltre.

<sup>1</sup> Voyez plus haut, page 16. La lettre du magistrat de Bois-le-Duc ne mentionne pas la mort d'un enfant naturel du Taciturne, mais celle de Kinske, maître d'hôtel de ce Prince.

## XI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU COMTE CHARLES DE MANSFELD.

(Manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 18015-14.)

Saragosse, le 17 mars 1588.

Monsieur, Je reçois icy maintenant, et non plustost, vostre lettre du 25 de décembre, ayant respondu à toutes celles que de vostre part me sont esté précédemment adressées. J'espère que tost ou tard vous aurez receu ou recevrés les miennes. Nous avons lettres beaucoup plus fresches de par-delà, et mesmes du premier de ce moys, par lesquelles l'on nous assure que le grand et tant important ouvraige pour serrer la rivière d'Anvers, est enfin parachevé <sup>1</sup>. Aussi avons nous sceu la défaite des chevaulx du comte de Hohenloh à Contich <sup>2</sup>, entre Malines et Anvers, et le succès de son emprinse sur Boisleduc, avec les bons progrès que fait le colonel Verdugo de son coustel, et que ceulz de Bruxelles parlementoient, que sont, grâces à Dieu, toutes bonnes nouvelles. Je suis très aise d'entendre ce que vous me dittes du contentement que prant Monseigneur le Prince de Parme de vostre service, que ne vous pourra estre si non de fruyt pour cy après. Et ne vous debvez esbeyr si, s'estant donné l'ordre du Toison à plusieurs de par de là, vous n'estes du nombre, puisque vraisemblablement cela doibt procéder de ce que peut estre n'aura-t-on trouvé convenable que père et fils y soient ensemble, ce que icy veu oberver en plusieurs compagnies. Mais de ce me rapporte-je à ceulx qui manient les affaires de l'ordre, que ne sont à ma charge.

Les nopces de Monsieur le Duc de Savoie avec Madame l'Infante Catherine sont faictes fort solennellement, et ha honoré Sa Majesté ledict Duc austain qu'il se pourroit faire à Roy ou Prince qui que ce soit de la chrestienté. Les festins continuent encoires; et tost partiront les espousez pour

<sup>1</sup> Le célèbre pont construit sur l'Escaut par Alexandre Farnèse, et dont les plans sont publiés par Bor, liv. XX, fol. 53, et Fea.

<sup>2</sup> Voyez plus haut, pages 2 et 11.

s'aller embarquer à Barcelone, où Sa Majesté y va aussi, à ce qu'elle dit, pour non perdre icy temps à riens faire, pendant que ceulx que l'on actend pour les Courtès de Monçon y pourront arriver, auquel effect il leur fault donner terme, après qu'ils auront receu les lettres de convocation. Je vous ay piéça respondu sur ce de Brédérode, et actends ce que dadvantage il vous plaira m'en dire, monstrant tousiours prest en ce que je vous pourroy faire service.

---

XII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1755.)

---

Saragosse, le 28 mars 1585.

Madame, J'ay receu la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre du v<sup>e</sup> du moys passé, avec le duplicat de la précédente. Je louhe Dieu de la bonne nouvelle qu'Elle me donne par icelle de sa convalescence, que sont les meilleurs que je pourroie désirer, et supplie sa Divine Bonté qu'il luy plaise luy meliorer tousiours la santé et luy donner en toutes choses tout entier contentement. Celle de Sa Majesté, grâces à Dieu, est très bonne et de tous ceulx du sang. Quant à la mienne, qu'emporte peu, elle est selon l'eage, Dieu mercy, raisonnable, accompagnée d'ung désir ardent de l'employer avec la vie propre au service de Vostredicte Altèze.

Vostredicte Altèze aura entendu, par mes précédentes, que en Alcalá se print résolution sur la charge du Comte Pomponio Torello, et qu'il ne restoit si non le choix du capitaine de ceulx que seroient nommez, sans laquelle nomination ne se peult mectre ce du chasteaul à finale exécution. Et Sa Majesté promet que le lendemain, dois Guadalajara, où elle alloit, elle envoie sa résolution, après que j'euz informé et dit mon advis au Commendador mayor, et au Seigneur Don Joan de Idiaques, qui tous deux m'en vindrent parler, chacun à part, par commandement de Sa Majesté.

Et sur mondit advis avoit résolu Sadite Majesté de nommer Hallaer <sup>1</sup> qu'estoit celluy que Monsigneur le Prince plus désiroit. Et à couleur bien maigre du chemin et depuis des nopces et festins, Sadite Majesté jusques à ceste heure, y ayant jà deux moys entiers, s'est entretenue sans se déclarer, quelque vive instance que s'en soit faicte, y ayant Pedro Aldobrandino extrêmement travaillé, que à cest effect ha tousiours suyvi et poursuyvy. Et il sçait les diligences que de mon costel se sont faictes. Et n'y ha aultre responce, sinon que tout est résolu et conclu, et de jour à aultre que l'on dira le mot, assheurant que ce sera devant que de partir d'icy, que sera mardy prochain, après avoir dimanche donné au Duc de Savoie l'ordre du Toison. Et enfin nous vivons soubz ceste maudite irrésolution, que nous mect en confusion tous affaires. Et n'en veulx dire d'avantaige, me remectant à ce qu'en pourra plus amplement discourir avec Vostredicte Altèze ledit Aldobrandino, que faict son compte de passer en Italie avec l'occasion de passage des espousez. Il est bien informé de tout ce que passe en ceste cour. Don Joan d'Idiaques faict ce qu'il peult, et travaille beaucoup, tant qu'il est en dangé de perdre la veue; mais le point est, que travaillant beaucoup, il ne se faict riens. Vostredicte Altèze peult penser combien je le sentz, puisqu'elle sceit le zèle que j'ay pourté et porte au service du maistre. Et au pas que nous allons, je ne sçay que dire de noz affaires, craignant qu'avec toutes les prospéritez que Dieu nous donne, nous n'allions le chemin de perdition. Les nopces se sont achevées. Et pour ce que oyrés que les lettres de convocation des Courtès pour Monçon s'envoissent dois aujourd'huy par tout, il fault donner temps, du moins de six septmaines, à ceulx que doibvent comparoir. Pour non demeurer cependant Sa Majesté icy oisive, Elle est résolue de donner ce contentement à Madame l'Infante Madame Catherine sa fille, d'aller avec elle jusques à Barcelone, menant avec soy Monsigneur, nostre Prince, et Madame l'Infante l'ainnée, faisant son compte de non séjourner audit Barcelone plus de dix ou douze jours. Elle m'a permis de icy demeurer avec les ambassadeurs, pour l'aller trouver à Monçon, le mesme jour qu'elle y arrivera au retour de Barcelone. En quoy Sadicte Majesté me faict grande mercède de me descharger, actendu mon eage, de ce voiage quasi de

<sup>1</sup> Haller. Voyez plus haut, page 20.

nonante lieues d'aller et venir, et par mauvais chemin, n'estant Monçon plus loing d'icy que de XIII à XIV lieues. Lesdictes lettres pour la convocation desdictes Courtès sont pièce signées, mais le lieu où l'on les voudra tenir est encoires en blancq, et aussi le jour de l'assignation. Ce ne faict doubte aucuns que non se trouvant les matières si bien préparées, comme peult estre en avoit donné espoir le Comte de Chinchon, que lesdictes Courtès ne se tiendront du tout, et que l'on pourroit retourner en Castille. A la vérité il vaudroit mieux non les commencer, que les commenceant non les bien achever. En quoy je crains qu'il y aura beaucoup à faire.

L'on a faict audit Seigneur Duc, comme Vostredicte Altèze aura entendu, tout l'honneur possible, et luy ha monstré depuis les nopces faictes Sadite Majesté affection de vraye père. De ce mariaige peult succéder ung grand bien, si nous nous en sçavons servir, et fort grand mal du contraire, comme je l'ay discouru bien clair et rond avec Sa Majesté. Les François ne dorment; mais si nous voulions veiller, ilz ne nous pourroient empescher que de ce mariaige l'on n'en tira fruyt. Madame l'Infante l'espouse se demonstre contente; mais l'on ne peut tenir les gens de parler. Et comme il advient ordinairement, chacun juge et de la personne du Duc et de sa suyte à sa fantaisie, que me faisoit craindre contreveue. Pour le Prince de Sulmone en ce du Toison <sup>1</sup>, et à la reste de ses affaires, j'ay faict ce que j'ay peu, et tant plus me le commandant Vostre Altèze. J'espère qu'il aura ladicte Toison; mais je ne sçey si icy l'on remectoit d'en traicter quant l'on se résouldra de ceulx d'Italie; mais il prétendoit que ce fut icy, puisqu'il y est, et que l'on le donnera aussi à l'admirante <sup>2</sup> et au Duc de Medina Celi <sup>3</sup>. Il se sçaura tost ce qu'en sera, puisque le partement, comme j'ay dit dessus, sera mardy. J'ay ledit Prince icy pour hoste, et luy faiz fort volentier toute la meilleur chièze que je puis. J'espéroie d'avoir aussi le Prince Jo. Andrea Doria, et tenoie son quartier prest; mais puisque Sa Majesté vad à Barcelone, l'on l'ha deschargé de cheminer si loing par terre. Aussi à la vérité voiaige-il plus volentiers par mer, que par terre.

<sup>1</sup> Le 29 décembre 1585 le roi chargea Alexandre Farnèse de remettre le colier de l'ordre de la Toison d'or au prince de Sulmone. (Archives de l'audience, registre 193, fol. 90.) Sulmone appartenait à la maison de Lannoy. Voyez plus haut, page 15.

<sup>2</sup> Pedro de Leyva ou Leiva, amirante de Sicile. Voyez notre tome XI, pages 190, 275, 337.

<sup>3</sup> Jean-Louis de la Cerda, duc de Medina-Celi. Voyez notre tome VIII, page 35.

Les affaires des Pays d'Embas continuent (grâces à Dieu) par le bon chemin, par la vigilance et travail que Monsigneur le Prince y prant. La rivière d'Anvers est du tout serrée, et Vostredicte Altèze aura entendu le succès qu'a heu l'emprinse de Comte de Hollac sur Boisleduc <sup>1</sup>, que je ne repeteray. Ledit Signeur Prince nous ha adverty que ceulx de Bruxelles estoient devers luy en bon nombre, traictans de leur reconciliation <sup>2</sup>. Et j'ay lettres du Signeur Don Bernardino de Mendoça, escriptes à Paris, le xvi de ce moys, qui dit avoir heu nouvelles de Bapames, que le v<sup>e</sup> de ce mesme moys entrèrent nos gens dedans Bruxelles, et que l'on disoit à Paris ce que Malines <sup>3</sup> et Berghes op den Zoom estoient aussi rendues, mais qu'il n'en avoit encoires lettres desdits Pays d'Embas. Ce que les François n'ont pas accoustume de semer volentiers nouvelles à nostre advantaige, que ne soient véritables, me faict espérer bien, si ce bruyt ne sort des escoliers flamans, que sont à Paris. Et Vostredicte Altèze entend mieulx que personne aultre, ce que cecy emporteroit. Dieu doint qu'il soit vray. Et si je pouvoie achever de persuader, ce que jà dois si long-temps j'ay sollicité, de oster le commerce d'Espagne et de Portugal aux Hollandois et Zeelandois, et que Sadicte Majesté se voulut faire le plus fort, comme elle pourroit faire facilement en la Mer Océane, noz affaires pourroient prandre encoires meilleur chemin. Mais en cecy combapt aussi contre nous l'irrésolution, pour non sçavoir venir à dire le mot, et à exécuter ce que nous convient.

Du courrier de l'Empereur qu'estoit depesché devant la fin de la dernière diette d'Ausbourg pour le mariaige <sup>4</sup>, jusques à oyres il n'y en ha nulle nouvelle, et ne sçay imaginer à quoy il tient; car je sçay que l'Impératrix sollicite son filz, dois plusieurs moys, tant qu'il luy est possible. Et il pour-

<sup>1</sup> Voyez plus haut, page 16.

<sup>2</sup> Les articles et conditions du traité arrêté et conclu entre le Prince de Parme et la ville de Bruxelles, la capitulation accordée à la garnison et la lettre dudit Prince au magistrat, datant tous du 10 mars 1585, sont publiés dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. VIII, pp. 408, 414, 417. La lettre par laquelle le Prince annonce au roi cette réconciliation, le 13 mars suivant, se trouve dans les *Bulletins de la dite Commission*, 5<sup>e</sup> série, t. VIII, p. 419.

<sup>3</sup> Malines ne reçut son pardon que le 17 juillet 1585. Voyez *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. VIII, p. 150.

<sup>4</sup> Ce passage concerne le mariage de Rodolphe II avec l'Infante Isabelle.

roit bien tarder tant, qu'il viendroit tard. Cependant j'ay pitié de Madame l'Infante, qu'est fort belle dame, et en eage meur pour estre mariée, et douhée de toutes les perfections et de corps, et d'esprit, et grâces que l'on pourroit demander, méritant tout très grand contentement. De la reste je me remetz à ce que je présuppose ledit Aldobrandino escripra à Vostredicte Altèze des festins, et aultres choses que sont icy passées, que à la vérité sont estées ung petit froides, selon le temps, combien que la goute a esté mieulx exécutée, n'y ayant entrevenu sy non ceulx de ceste ville, que je n'euste espéré, s'estans monstrez aulcuns d'iceulx bons hommes d'armes et exercitez. Le jeu de cannes <sup>1</sup> a esté beaul et riche, mais bien lavé avec une bien grande et longue pluye.

---

### XIII.

#### LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1755.)

Saragosse, le 1<sup>er</sup> avril 1585.

Madame, Depuis mes lettres escriptes, que vont avec ceste, me sont venues celles qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre du xx<sup>e</sup> de febvrier, qu'à la vérité m'ont donné penne pour entendre par icelles que Vostredicte Altèze soit esté, depuis ses précédentes, assaillie de nouveau de la goutte; mais je louhe Dieu qu'avec son bon regime elle aye revaincu le mal, avec espoir de retourner de brief en entière convalescence, dont j'actendroy nouvelles fresches avec désir.

L'on n'a délaissé de continuer la sollicitation pour avoir résolution finale pour l'exécution de ce du chasteau de Plaisance. Et enfin Sa Majesté est venus à dire le mot, et que Hallaer en aura la charge. Reste à voir la lettre signée conforme à ce que Sa Majesté ha résolu. Et icelle, comme l'on m'as-sheure, est preste; reste que Sa Majesté la signe. Ce que Don Joan de

<sup>1</sup> Le jeu de cannes, très en usage en Espagne, consistait en ce que différents quadrilles luttaiient à cheval, sans autres armes que des bâtons ou cannes.

Idiaquez promet se fera devant le parlement de Sadite Majesté pour Barcelone, lequel parlement sera demain du matin. Le terme est court, et le Comte Pomponio est icy pour incontinent se partir. J'escriptz à Monsigneur le Prince que, sans dilation, je envoie, pour guagner temps, ledit Hallaer à Plaisance, où il trouvera ledit Comte Pomponio, avec les despesches, s'il plait à Dieu; car il prendra le droit chemin vers Plaisance. Je loue Dieu qu'enfin, après tant de tardance, la résolution soit bonne; et puis assheurer Vostre Altéze que la penne que ceste dilation m'ha donné m'a cousté largement de ma santé; mais tout vad bien, puisque l'on en est au bout. Il y ha deux jours que nous avons icy nouvelles par lettres dudit Seigneur Prince, que Bruxelles est nostre <sup>1</sup>. Et y alloit le président Richardot, avec le secrétaire Garnier, pour y faire introduyre nostre garnison. J'espère que tost nous aurons nouvelles que Malines et Anvers auront prins le mesme chemin, et mesmes, s'il est vray ce que Don Bernardino <sup>2</sup> escript de la cour de France, que les députés des rebelles qu'estoient là, soient partiz, sans avoir peu riens accorder avec les François; ce qu'estoit apparent succéderoit ainsi, estans les affaires de France aux termes que l'on sceit, et puisque les villes qu'ilz ouffroient pour la sheurté de la promesse qu'ilz feisoient au Roy de France <sup>3</sup> d'estre donnés à luy, ne vouloient recepvoir garnison

<sup>1</sup> La ville de Bruxelles s'était soumise le 10 mars 1585. Voyez l'acte de capitulation dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. VIII, pp. 414 et suiv., notre édition de RENON DE FRANCE, t. III, pp. 95, 104 et suivantes, et PIETER BOR, liv. XX, fol. 10. Voyez aussi la lettre adressée par Alexandre Farnèse au roi d'Espagne à ce sujet le 15 mars 1585, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. VIII, p. 419.

<sup>2</sup> Les faits relatifs à la mission de Bernardino de Mendoza à Paris, ses lettres et négociations avec la cour de France sont en partie publiés dans PIETER BOR, liv. XIX, fol. 55 et suivants. Le même auteur y a reproduit aussi des lettres des envoyés des États-généraux et de Catherine de Médicis.

<sup>3</sup> Voyez au sujet de ces négociations ce que nous en disons à la Préface de notre tome XI, pages LXVIII et suivantes. Le registre-journal de Henri III relate au mois de février 1585 : « Au commencement du mois de février, arrivèrent en la ville de Senlis les députés des Estats de Flandres, venans pour mettre les Pays-Bas en la protection et sauvegarde du Roy, et lui demander secours contre les oppressions et tirannies du roi d'Hispanne et du duc de Parme, son lieutenant esdits pays. Le Roy envoya au devant d'eux et les fist honnorablement recevoir, bien loger et bien traiter. Depuis vindrent à Paris se présenter et parler au Roy [qui leur fist mettre leurs demandes par escrit, sur lesquelles aiant délibéré avec son conseil peu après], il les renvoia escondus de leurs demandes [disant avoir sur les bras trop de ses affaires propres à démesler, sans s'empescher de celles d'autrui] ». (*Journal de Henri III*, p. 180.) — BOR, liv. XIX, fol. 55 et suivants, reproduit plusieurs actes concernant cette négociation.

de France et touteffoys vouloient que le Roy de France se desclara de guerre ouverte en leur faveur. Estans lesdits députez en la cour de France ledit Don Bernardino de Mendoça <sup>1</sup>, par charge du Roy nostre maistre, en parla ung peu hault et cler au Roy de France et à sa mère, que j'espère aura aussi donné quelque bride. Et combien que la Royne d'Angleterre aye sollicité le Roy de France pour soubz main ayder aux rebelles et qu'elle luy aye faict pourter l'ordre de la jarretière, que luy ha esté donné avec grande solennité <sup>2</sup>, si n'eust-elle en façon quelconque voulu que ledit Roy de France fut devenu Seigneur des Pays d'Embas. Car elle ne voudroit si puissant tant prochain voisin, ny ne sera jamais l'amitié entre France et Angleterre assheurée. Bien sayt ladicté Royne le chemin de Vénétiens, qu'est de procurer tenir la balance esgale entre les princes puissans, que luy sont voisins, et sercher moyens d'avec les occasions s'agrandir tousjours de quelque chose.

Verdugo avoit occupé tous les fors alentour de Zutphen et en la Velue. Monsigneur le Prince aura receu argent. La rivière d'Anvers estoit du tout serrée et l'ouvrage parfaict, et ceulx de la ville en extrême nécessité.

Sainte-Aldegonde, qu'est leur borgmaistre, les abusoit encoires de paroles et faisoit tout ce qu'il pouvoit, pour tirer d'eulx nouvelles contributions, mesmes du cinquiesme denier de tous les biens, avec imposition sur les marchandises. Sur quoy avoit esté assemblé le *bredenraed* <sup>3</sup>, mais jusques lors n'avoit encoires riens accordé. Je m'esbeys beaucoup comme ils ne meclent ledit Aldegonde en pièces. Car il ne peult estre que plusieurs ne luy imputent, qu'il est principale cause de tout le mal. Dieu, par sa grâce, luy en donne le *lauhier* <sup>4</sup> qu'il mérite.

<sup>1</sup> Bernardino de Mendoça avait remplacé Jean-Baptiste de Tassis, à l'ambassade de Paris. Voyez CAPEFIGUE, *Histoire de la Réforme*, t. IV, p. 294, et BOR, liv. XIX, fol. 55.

<sup>2</sup> « Le jeudi dernier fébvrier (1585) le Roy en grande pompe et magnificence, vestu d'un habit tel que portent les chevaliers de l'ordre anglois (de la Jarretière), reçut après vespres, dans l'église des Augustins à Paris, le colier de la main du comte de Warvicq, et fit, entre ses mains, le serment de l'ordre de la Jarretière. » (*Journal de Henri III*, p. 181, BOR, liv. XIX, fol. 58 v<sup>o</sup>.)

<sup>3</sup> Bredde raad ou large conseil d'Anvers, sur lequel nous avons donné des explications dans notre tome V, pages 550, 551.

<sup>4</sup> *Lauhier*, prix, récompense.

## XIV.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CARDINAL FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756<sup>bis</sup>.)

Saragosse, le 2 avril 1585.

Mandando il pittore Alonso Sanchez <sup>1</sup> il suo figliuolo a Roma, per vedere sè con la sua presenza potrà fare tal prova di sè, che aggiogendosi alli meriti del padre, possa ottenere con la gratia et favore di Vostra Signoria Illustrissima qualche cosa per poter vivere, et havendolo più volte raccomandato a Vostra Signoria Illustrissima quando era absente, non posso mancare di supplicar lo vogli favorire tanto più quando lo vederà presente, et ho spetial obligo di fare per il padre, poichè in casa mia in Bruxelles quando vi tenevo in servitio mio Antonio Moor <sup>2</sup>, quel gran pittore che poi servi al Re, imparò con lui la sua arte et fattosi in essa valent huomo, et essendo il numero delli figliuoli grande, farà Vostra Signoria Illustrissima opera molto grata a Dio di procurarli da vivere, acciò che con questo possi tanto meglio agiutare alli fratelli. Et a Vostra Signoria Illustrissima bacio humilmente le mani.

<sup>1</sup> Alonzo Sanchez Coello, né vers 1515, mort en 1590. Il était peintre de Philippe II et élève d'Antonio Mor. Voyez SIRET, *Dictionnaire des peintres*, t. I, p. 216; BLANC, *Histoire des peintres de l'école espagnole*, p. 2. Le musée de Bruxelles possède de cet artiste un portrait de Jeanne d'Autriche, un autre de Marie d'Autriche, filles légitimes de Charles-Quint, et un de Marguerite de Parme, sa fille naturelle.

<sup>2</sup> Antoine Mor, dit Moro, né à Utrecht en 1512, fut élève de Schoorl, visita l'Italie, devint le peintre favori de Charles-Quint et de Philippe II, fut reçu franc maître à Anvers en 1547, et commensal de la maison du cardinal de Granvelle à Bruxelles avant 1559. Voyez SIRET, *Dictionnaire des peintres*, t. II, p. 75; IMMERZEEL, *De levens en werken der Hollandsche en Vlaamsche schilders*, t. II, p. 241, et KRAMM, *Levens der kunstschilders*, t. IV, p. 1158. Sa faveur ayant excité la jalousie des courtisans, il revint à Bruxelles et mourut vers 1581 à Anvers.

## XIV.

## ANALYSE.

---

Granvelle recommande au cardinal Farnèse, à Rome, le fils du peintre Alonzo Sanchez. Ce jeune homme se rend dans cette ville pour y chercher un emploi qui lui permette de vivre. Granvelle a des obligations au père, qui apprit chez lui son art sous Antonio Mor, son commensal, à Bruxelles, et devenu depuis le peintre du Roi. Le jeune Sanchez doit soigner pour ses frères, qui sont nombreux.

---

## XV.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736.)

---

Saragosse, le 2 avril 1585.

Iddio laudato di che dopo tanto tardare e in fin risoluto, et condotto del tutto al fine il negotio del castello; me ne rallegro con Vostra Eccellenza dandogline la in hora buona, et li giuro che anima viva, ne Vostra Eccellenza stessa, no ne ha maggiore allegrezza et contento ch'io. Li suoi scriveranno come ogni cosa è passato, et la pena et travaglio che si hà dato à tutti la dilatione. Facci Vostra Eccellenza partire Haller subito, con tutta diligenza acciò si trovi là col medemo tempo, ò poco dopò del Conte Pomponio, che per concludere la mia contentezza vorrei vedere Haller et le genti di Vostra Eccellenza dentro del castello, et perche rispondo alle sue lettere con l'ordinario, et parte in pressa questo corriero con l'imbarazzo della partita del Rè, restarò con basciarle humilmente le mani.

---

## XV.

## ANALYSE.

Granvelle loue Dieu qu'après tant de retards la restitution du château de Plaisance soit enfin une affaire résolue et terminée. Il s'en réjouit et en félicite le prince de Parme, dont les agents à Madrid expliqueront à leur maître comment tout s'est passé, et combien toutes ces tergiversations ont donné de mal à tous.

Le Cardinal engage maintenant le Prince à faire partir Haller immédiatement et en toute diligence, afin qu'il se trouve à Plaisance en même temps que le comte Pomponio ou peu après lui. Granvelle ne sera complètement satisfait que lorsque Haller et les gens de Son Excellence seront installés dans le château précité.

## XVI.

## MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736<sup>ba</sup>.)

Ortona, le 4 avril 1585.

L'ultima lettera che di Vostra Signoria Illustrissima ho ricevuto è de **xxi** di gennaio, per la quale mi avvisa che stava di partita per Aragon, dove desidero intendere che sia arrivato con prospera et intera salute, maravigliandomi che sino ad hora non ce ne sia nuova, nè tampoco tengo aviso che il conte Pomponio sia comparso in Italia con la speditione del castello, avvisandomesi con lettere di **xxx** di gennaio, che egli si era licenziato da Sua Maestà in Alcalá, et che prima si erano accommodate tutte le scritture, et può ben credere Vostra Signoria Illustrissima parermi ogni hora mille che questo negotio sia totalmente finito, tanto per consolatione

di tutti noi, et mio in particolar, come per non havere a darne più molestia a lei, alla qual torno a dar infinite gratie, per quanto in ciò ha operato, et li confirmo che li restaremo perpetuamente obligati, et con pronto desiderio di mostrarglielo con l'effetti et io particolarmente.

Allegrezza infinita mi ha portato l'avviso datomi Vostra Signoria Illustrissima di che Sua Maestà et li Serenissimi Principe et Infante miei Signori godessino buona salute, et che andavon seguendo il viaggio felicissimamente, come mi prometto debba seguire in tutto il resto, et che già saranno celebrate le nozze con satisfazione di Sua Maestà et ne sto aspettando minuto ragnaglio. Per la via di Colonia viene scritto esser la riviera d'Anversa del tutto serrata, et per via di Lione che Bruxelles <sup>1</sup> si era ridotta all'obedientia di Sua Maestà nè per ancora non me n'è venuto avviso dal Principe, mio figliuolo, che sendo vero l'uno et l'altro, come di ragione si deve credere, me ne rallegro con Vostra Signoria Illustrissima con speranza di poterlo far presto d'altri miglior' successi.

Sono avvisata come il regente Moles <sup>2</sup> per ordine di Sua Maestà se ne ritorna a Napoli nella piazza di Salernitano, onde mi prometto che Vostra Signoria Illustrissima harà favorito il consiglier Fornaro per il luogo in corte di detto Moles, conforme a che già la pregai et in evento che per qualche impedimento esso Fornaro non possa haver tal luogo raccomandando a Vostra Signoria Illustrissima il consiglier Gio. Antonio Canario che hora fa l'offitio di proregente in Napoli.

Io di presente mi trovo con buona salute et che sono stata travagliata pur troppo dalla gotta, dovria far meco tregua per un pezzo. Iddio lo permetta, et a Vostra Signoria Illustrissima conceda somma felicità et contento.

<sup>1</sup> Bruxelles se rendit le 10 mars 1585. Voyez plus haut, page 29.

<sup>2</sup> Annibal Moles, régent du conseil d'Italie. Souvent cité dans les volumes précédents.

## XVI.

## ANALYSE.

La dernière lettre que la duchesse de Parme avait reçue du Cardinal était datée du 21 janvier. Granvelle y annonçait son prochain départ pour l'Aragon; il est à espérer qu'il y est arrivé en bonne santé. Elle s'étonne toutefois de ne pas encore avoir eu de ses nouvelles.

Elle n'a pas appris non plus si le comte Pomponio se trouvait déjà en Italie, où il devait porter l'expédition de l'acte concernant la remise du château (de Plaisance). Le Comte lui avait écrit, le 30 janvier dernier, qu'il avait pris congé de Sa Majesté à Alcalá, après la signature de toutes les pièces. Cette affaire est enfin terminée, et la Duchesse en est heureuse, non seulement pour elle et les siens, mais parce que la chose ne causera plus d'ennui au Cardinal. Elle le remercie infiniment de tout ce qu'il a fait à cet égard et lui en sera à jamais reconnaissante.

La Duchesse a appris avec plaisir que Sa Majesté, le Prince Infant et les Sérénissimes Infantes se portent bien et poursuivent heureusement leur voyage. Sans doute les noces (du duc de Savoie avec l'Infante Catherine) ont déjà été célébrées à la grande satisfaction de Sa Majesté. La Duchesse attend quelques renseignements détaillés au sujet de la cérémonie.

Un avis de Cologne lui a appris que l'Escaut était entièrement bloqué en aval d'Anvers. Par un autre avis de Cologne, Elle a su la reddition de Bruxelles. Elle ne doute pas de ces deux succès, bien que le prince de Parme, son fils, ne l'en ait pas encore informée. Elle croit donc pouvoir s'en féliciter et espère que le Prince obtiendra bientôt des résultats plus importants encore de son action politique et militaire.

Elle a été avisée que le régent Moles retournait à Naples par ordre de Sa Majesté pour remplacer Salernitano. Elle profite de l'occasion pour prier Granvelle de recommander au Roi comme nouveau régent le conseiller Fornaro, et à son défaut le conseiller Giovanni Antonio Canario, qui remplit actuellement les fonctions de pro-régent à Naples.

La Duchesse termine sa lettre en exprimant l'espoir que sa santé se maintiendra et que de nouveaux accès de goutte ne la tourmenteront pas de sitôt.

---

## XVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CARDINAL FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1730<sup>bis</sup>.)

Saragosse, le 6 avril 1585.

Con tanta istanza mi sono domandate lettere di raccomandatione per il Conte di Morata ' per la buona et breve speditione del processo che ha con Don Gio. di Luna <sup>1</sup>, suo parente, sopra la successione della casa, che non posso mancare di supplicare a Vostra Signoria Illustrissima con tutta l'istanza che posso, sia servita favorirlo, acciò ne possa havere breve cumplimiento di giustitia, essendo questa domanda tanto ragionevole, poi che è senza aggravio d'alcuno, che al parer mio non si può negare, et in favorire questo desiderio m'obligarà infinitamente Vostra Signoria Illustrissima alla quale bacio humilmente le mani.

## XVII.

ANALYSE.

Lettre de recommandation du cardinal de Granvelle au cardinal Farnèse, à Rome, en faveur du comte de Morata pour qu'il soit fait droit à celui-ci dans un procès soutenu contre Don Giovanni de Luna, son parent, au sujet d'une succession.

<sup>1</sup> Probablement Don Antonio, comte de Morata, issu d'une illustre famille des comtes d'Osuna, et fils d'Alexandre. Il prit part à la guerre des Pays-Bas. Voyez *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 573.

<sup>2</sup> Don Juan de Luna, capitaine de cavalerie au service de l'Espagne en Sicile, fils naturel de Don Manuel de Luna, maître de camp et gouverneur de Crémone et d'Alexandrie sous Charles-Quint et Philippe II. Voyez LOPEZ DE HARO, *Nobiliario genealogico de España*, t. I, p. 135.

## XVIII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756<sup>bis</sup>.)

....., le 20 avril 1585.

Ho ricevuto la lettera di Vostra Signoria Illustrissima delli 6 del passato, et con infinito mio contento inteso il suo arrivo a Seragozza con buona salute, di che seco mi rallegro, ciertificandola che non mi può venir meglio nuova che haverne spesso avviso. et cosi la prego a farmelo havere. Circa al negotio stesso di Piacenza non piu lassar di parermi stranio che si metto in spedire il conte Pomponio, già che ogni cosa era accordato, et il punto della nomina del castellano a me pare che dovessi impedire, per le ragioni che Sua Santidad Illustrissima dice. Ben credo che dipoi tutto si sarà risoluto et che a quest' hora detto Conte Pomponio possa essere arrivato dal Signor Duca mio con la speditione, non obstante che io non ne tenga avviso, nè particolari di rendere di nuovo gratie a Vostra Signoria Illustrissima della tanta pena che ha preso per questo negotio, et delli ufitti che per la buona fine di esso ha fatto continuamente, et conosco che d'avantaggio non si potesse desiderare, onde altro non desidero che occasione di mostrarli la grand' obligatione che li tengo.

Fu vera la reduttione di Brusselles all' obbedientia di Sua Maestà et anco aviso di essersi ridotta Nimeghen, di che mi rallegro con Vostra Signoria Illustrissima et similmente che la riviera d'Anversa resti totalmente serrata et di maniera che non vi poteva entrare più provision di viveri, a tal che presto quella villa doverrà ridursi al dovere, et con ciò sarà finita la guerra di terra-ferma, di che sentirò tanto più contento quanto queste cose vano succedendo per opera et diligentia del Principe mio figliuolo, che per servitio di Sua Maiestà non sparagna nè sparagnerà mai nè pericolo nè travaglio di qualsivoglia sorte che sia.

Di Lione non s'avvisa di alcuni motivi che faceva il Re di Navarra, et

che si dubitava di qualche novità in quel regno di Francia, che ciò sendo, dan che pensare a i Franzesi in altra cosa che in soccorrere i rebelli di Sua Maesta, la buona salute della quale ho inteso con infinita mia contentezza, et prego Iddio a conservarla tanti et tanti anni insieme con li Serenissimi Principe et Infante miei Signori quanto da me si dèsidera.

Già che la piazza di Salernitano fu provista nel reggente Moles, et quella di detto Moles in Francesco Antonio Davit, viene a restare il consigliere Fornaro in tutto escluso delle sue pretensioni, egli mi fa intendere esserseli dato intentione di riconoscerlo con qualche mercede, et perchè veramente lo merita, lo raccomando di nuovo a Vostra Signoria Illustrissima, la quale doverrà havere inteso la morte del Papa seguita improvvisamente alli x del presente; et si seppe prima essa morte che la sua indispositione, et in quest' occasione di sede vacante, mi rendo cierta havere Sua Maestà favorito il Signor Cardinal Farnese, et in ciò tenuto Vostra Signoria Illustrissima la buona mano. Poi che in quel sacro collegio non vi è soggetto più meritevole di esso Signor Cardinale, oltre all' esser tanto devoto et vero servitore di Sua Maestà, come a lei è noto, et per ciò ne spero io quel successo che di ragione devo sperare. Io di prèsentè mi trovo con buonissima salute, et presto a Dio piacendo me ne ritornerò all' Aquila per far la state in quell' aria cosi buona et fresca, et ivi arrivata ne farò advertito Vostra Signoria Illustrissima, alla quale conceda Iddio questa Santissima Pasqua et feste et infinite appresso come lei stessa desidera.

---

### XVIII.

#### ANALYSE.

---

La duchesse de Parme a reçu la lettre que le cardinal de Granvelle lui a écrite le 6 mars dernier.

Elle est heureuse d'apprendre qu'il est arrivé à Sarragosse en bonne santé.

Touchant l'affaire du château-fort de Plaisance, elle ne peut comprendre le retard mis à dépêcher le comte Pomponio, maintenant que tout a été accordé. L'urgence de la nomination du châtelain est une raison de plus pour ne pas tergiverser plus longtemps, comme le Cardinal lui-même l'a fort bien expliqué. Mais peut-être tout a été résolu depuis la dernière lettre de Granvelle, et à cette heure le comte Pomponio est arrivé à la Cour du duc de Parme avec l'expédition de l'acte portant remise du château, bien qu'Elle n'en ait pas été avisée.

Elle a reçu la confirmation de la nouvelle touchant la reddition de Bruxelles et l'avis que la ville de Nimègue s'était rendue également. L'Escaut se trouve toujours entièrement bloqué à Anvers, de sorte que la place ne peut plus être ravitaillée. Elle ne tardera pas à devoir capituler. La campagne sur terre aux Pays-Bas sera alors terminée, et la Duchesse en sera d'autant plus heureuse que tous ces succès seront dus au Prince, son fils, dont le dévouement à Sa Majesté ne connaît ni obstacles ni dangers.

De Lyon Elle n'a rien appris des projets du Roi de Navarre ni qu'il se passât quelque chose de nouveau en France. Il faut donc croire que les Français songent à autre chose qu'à secourir les rebelles des Pays-Bas.

La place de Salernitano ayant été donnée au régent Moles et celle de Moles à François-Antoine Davit, le conseiller Fornaro est désisté par le fait de toutes ses prétentions.

Il a fait entendre à la Duchesse qu'il recevrait une autre faveur à titre de compensation. Elle le recommande donc de nouveau à toute la bienveillance du Cardinal.

Celui-ci doit avoir reçu l'avis de la mort du Pape, décédé inopinément le 10 du présent mois d'avril. On a appris la nouvelle de sa mort avant celle de sa maladie. La Duchesse est sûre que le Roi songera au cardinal Farnèse pour le siège pontifical devenu vacant, et que le cardinal de Granvelle y tiendra la main. Le Sacré-Collège ne compte pas de membre plus méritant ni plus dévoué à Sa Majesté. La Duchesse compte donc sur le succès qu'Elle est en droit d'espérer.

Sa santé étant excellente pour le moment, elle se propose de retourner à Aquila, où en été l'air est bon et frais. Elle préviendra le Cardinal de son arrivée.

## XIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736.)

Saragosse, le 25 avril 1585.

Fra Marcello Bonaventura essendo stato alcuni giorni in questa corte, per non voler stare più in essa otioso, si è risoluto d'incaminarsi verso Fiandra con desiderio di servirvi sotto Vostra Eccellenza questa state et quel più tempo che vederà poterlo fare, ha desiderato esser raccomandato da me a Vostra Eccellenza et per esser Romano et della parte che Vostra Eccellenza sa, io non glie lo ho potuto negare ne lasciare di supplicare Vostra Eccellenza che sia servita vederlo volentieri et impiegarlo in quello che lo giudicava buono, Dio conservi et prosperi Vostra Eccellenza con farli sempre in ogni sua impresa vittorioso.

## XIX.

ANALYSE.

Le cardinal de Granvelle recommande au prince de Parme le frère Marcello Bonaventura, Romain de naissance, pour obtenir aux Pays-Bas l'emploi que Son Excellence jugerait pouvoir lui accorder.

## XX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU COMTE DE HENNIN-LIÉTARD, SEIGNEUR DE CAPRES <sup>1</sup>.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 18013-14, t. II, fol. 17.)

—  
Saragosse, le 24 avril 1585.

Monseigneur, vous n'aviez besoin d'user d'excuse envers moy par vostre lettre du 19 de février, que j'ay maintenant receu, de ce que plustost vous n'eussiez respondu aux miennes, puisque ne l'ayant fait par escript, vous l'avez fait si accompliement avec les effectz, vous employant avec si bonne affection pour l'assignation en Bourgogne de mes gaiges de conseiller d'Estat et de ma pension, dont Monseigneur de Brossia <sup>2</sup> n'a failly de m'escrire bien amplement ou de me dire la bonne et favorable assistance que si promptement, et avec si entier effect, vous m'y avez donné; dont toute ma vie je vous recongnoistray obligation, joignant cecy avec tant de courtoises ouffres, que vous m'avez fait ou faites, que je tiendray pour assurance de nostre ancienne amyte et arres, pour m'emploier de bien bon cueur, en tout ce que sera de mon pouvoir, pour vostre service; désirant que aux occasions vous me commandez.

A la vérité je ne failliz de faire les offices que je devois pour procurer que vous fussiez préféré à aultres, que prétendoient au lieu que vous tenez aux finances, ramantevant à Sa Majesté voz qualitez et souffisance, et qu'est échu à vostre service. Vray est que pour avoir heu désir quelcung d'avancer aultre, ou autrement, l'on mit en avant l'incompatibilité du goubvernement d'Arras. Et comme la charge de chief des finances est tant honorable, et de si grande considération, il semble qu'il estoit mieulx vous assurer d'icelle, que de demeurer en celle d'Arras, et je tiens que ce que s'en fit d'y meetre la condition soit procédé de ce, et de l'opinion que

<sup>1</sup> Oudart de Bournonville, comte de Hennin-Liétard, seigneur de Capres et de Houllefort, gouverneur d'Arras, épousa Christine, fille de Lamoral, comte d'Egmont. Voyez *Mémoires de Champagney*, p. 75.

<sup>2</sup> Jean Froissart, seigneur de Broissia, souvent cité dans les volumes précédents.

Sa Majesté ha, et plusieurs aussi de pardelà, qu'il convienne repartir les charges, pour gratiffier et employer plus de gens, les obligeant par ce tant plus au service, s'estant Sadicte Majesté, comme elle dit, mal trouvé d'en avoir tant mis sur le jadis Prince d'Oranges, ou aultres. Et si en ce vous avez heu les intérestz que vous dittes, il seroit plus que raison que Sadicte Majesté vint à vous donner, par aultre moyen, récompense telle, qu'elle puisse serrer la bouche à ceulx qu'en voudroient parler aultrement que ne conviendroit, ou bien si c'estoit son bon plaisir dispenser avec vous pour vous laisser ledict gouvernement, combien que je crains que en cecy il y avra plus de difficulté. Monseigneur le provost Foncq, qui manie ces affaires, n'est présentement icy, estant allé à la suyte de Sa Majesté à Barcelone, pour ce que là il pourroit estre que l'on eust afaire de luy, pour sa charge de chancelier de l'ordre. A son retour je ne fauldray de luy en parler, comme à celuy qui manie telz affaires, pour la charge qu'il ha de tous ceulx des Pays d'Embas. Et feray en son endroit, et de Sa Majesté propre, tout le bon office que je pourroy, vous désirant tout contentement et vous servir, en quoy vous me trouverez tousiours prest. Et me recommandant très affectueusement à vostre bonne grâce, je prie le Créateur, qu'il vous doint, Monseigneur, l'entier accomplissement de voz désirs.

---

 XXI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1735.)

---

 Saragosse, le 30 avril 1585.

Madame, Par mes précédentes j'advertiz Vostre Altèze que le Roy se partoit, avec Monsigneur nostre Prince et Madame l'Infante l'aysnée, pour aller accompagner vers Barcelone les espousés, et les faire embarquer, pour non demeurer icy oyseux, actendu que ceulx que doivent comparoir

à Monçon pour les Courtès y baisent <sup>1</sup>, faisant son compte de séjourner au dit Barcelone seulement 10 ou 17 jours, et dois là reprendre son chemin vers ledit Monçon. Il ha tenu la Sainte Septaine de les Pasques, avec toute la compagnie, en l'abbaye de Poblet <sup>2</sup>, qu'est de l'ordre de Cisteau, riche et bien deservie. Et incontinant après Pasques, en la seconde feste, s'est parti vers Montserrat, pour suyvre son chemin vers ledit Barcelone, où il doibt entrer demain, premier jour de may. Aussi ay-je adverti Vostre Altèze que Sadicte Majeste m'ha laissé icy, avec les ambassadeurs et les consaulx d'Italie et d'Aragon, présupposant que de chemin et à Barcelone, en si peu de jours, l'on négocieroit peu, m'enchargeant de l'aller trouver à Monçon, à son arrivée. J'ay aussi adverty Vostredicte Altèze que enfin s'estoit party le Comte Pomponio, avec les dépesches pour le chasteau de Plaisance. Et il passera avec les galères, prenant le chemin pour le plus sheur. Cependant j'ay escript à Monseigneur le Prince qu'il fit incontinant partir Haller, puisque c'est luy qu'a esté choisy, suyvant sa volonté, de ceulx que l'on nommeit pour chastelain. Aussi s'est party Aldobrandino, ayant donné son mémorial, pour obtenir quelque rémunéracion. Sur quoy je n'ay failly de faire la consulte la plus favorable que m'a esté possible, désirant véritablement que cecy aussi se puisse bien achever. Et assheure Vostredicte Altèze que les délations m'ont donné extrême penne; mais je louhe Dieu qu'enfin l'on en soit sorty, et que nous en seions aprésent en ces bons termes, dont de nouveaul je donne à Vostre Altèze la *enhorabuena* <sup>3</sup>, et aussi des bons succès de la part des Pays d'Embas, s'estant recouvert Bruxelles, et encoires Nimèghe <sup>4</sup>, à quoy j'espère suyvra facilement toute le reste de Geldres. Et le colonel Verdugo continue, en la Velue, de faire (*sic*), et arrivant jusques aux portes d'Utrech. Mais il est advenu ung désastre fort lamentable, qu'est que ceulx d'Anvers, qui s'aident de tout ce qu'ilz peuvent, avoient environ le viii de ce mois lasché aval la rivière trois bap-

<sup>1</sup> Baise-mains.

<sup>2</sup> L'abbaye de Poblet, dans le diocèse de Tarragone, fondée en 1155 par Raimond Berenger, prince d'Aragon et de Barcelone, en faveur des Cisterciens. Voyez JONGELINUS, *Notitiæ abbatiarum cisterciensium*, liv. VI, p. 14, et MADUZ, *Diccionario geographico-estadístico-histórico de España*, t. XIII, p. 94, où se trouve une longue description de ce monastère.

<sup>3</sup> *Enhorabuena*, félicitations.

<sup>4</sup> Le traité de réconciliation de la ville de Nimègue, daté du 14 avril 1585, est publié dans BOR, liv. XX, fol. 7 v<sup>o</sup> et suivants.

teaux bruslans, que l'on pensoit fut seulement pour penser, par ce moyen, mettre le feuz à l'impalيزade, abordans iceulx jusques là <sup>1</sup>; mais il y avoit en ce plus de mistère; car les bapteaulex au bas estoient plains de fianc pouldre, chargée de plusieurs pièces de chaisnes, bouletz, pierres et matière de feugz artificiel, et que environ xi heures de la nuyt mondit Seigneur le Prince propre, marquis de Rebaix, Gazpar de Robles, baron de Billy <sup>2</sup>, et bon nombre de gentilhommes et capitaines estoient regardans ce que succéderoit desdits bapteaulex, le feuz se print à la pouldre de l'ung, que cela entre aultres le dit marquis de Robaix, le dit Billy et plusieurs aultres gentilhommes et capitaines que y sont demeurez, et abaptit le chappeaul de la teste au dit Seigneur Prince, qui fut aussi touché de quelques ruynes, mais grâces à Dieu, sans aultre damnaige, chose que véritablement se peult tenir à miracle. Et les cheveux me dressent en la teste quant je pense en quel estat l'on se fut trouvé, si Dieu, qui l'a préservé, eust permis sur sa personne plus grand malheur. Enfin, il fault louer Dieu et luy rendre grâces de la protection spéciale qu'il luy ha pleu tenir de luy, et prier pour ceulx qui y sont demeurez. Cela les fera tant plus saiges, pour estre plus sur leur garde contre toutes telles machinations. J'espère que ce soient les dernières dudit Anvers, et ce que leur restoit d'espoir de pouvoir faire quelque chose, ny ne voys comme ilz se pourront soubstenir; car le peuple désire accord, et sortir de tant de misères, et commencent perdre l'espoir du secours de France, dont Saint-Aldegonde les ha tousiours assurez et entretenu. Car ilz voient les troubles que commencent en ladictc France, s'estans résoluz plusieurs des principaulx Catholiques de non vouloir plus comporter l'exercise de deux religions contraires en la France. Et se veullent assheurer de sçavoir qui sera successeur, décédant

<sup>1</sup> Voyez à ce sujet la lettre du 26 mai 1585 adressée par Alexandre Farnèse à Philippe II sur cette événement, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2<sup>e</sup> série, t. IV, p. 227; BON, liv. XX, fol. 55 et suivants; *Documentos inéditos*, t. LXXII, p. 515; STRADA, t. II, pp. 555 et suivantes; MERTENS ET TORES, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. V, p. 203; *Belegering van Antwerpen door den hertog van Parma*, dans le *Letterbode* de 1859, p. 75; MOLL, *Ibid.*, *Over de branders bij 't beleg van Antwerpen*, année 1855, t. II, p. 6; FEA, *Alessandro Farnese, duca di Parma*, p. 469. L'ingénieur qui avait apprêté ces bateaux, se nommait Ginabelli. Voyez WAGENAAR, tome VIII, page 79.

<sup>2</sup> Robert de Melun, marquis de Roubaix; Gaspard de Robles, seigneur de Billy, souvent cités dans les volumes précédents.

le Roy de France sans enfans, se doubans que sa vie sera courte pour ses indispositions, et qu'ilz n'y voient espoir d'enfans, craingnans qu'ilz ne tombent en ung roy hérétique. Et prengnent aussi pour prétexte le peu de compte que l'on tient des Princes du sang, et des principaulx de France, pour favoriser aux mignons, que sont de plus basse estoffe, et ce que au Duc de Prenoy <sup>1</sup>, qu'est l'ung d'iceulx mignons, l'on ha donné le commandement sur tous les gens de guerre, de cheval et de pied de toute la France, comme je l'ay escript à Vostredite Altèze, qu'est en effect de faire connestable. Et pour avoir le peuple favorable, mectent aussi en avant qu'il convient le descharger d'aulcunes tailles insupportables, que se consomment aux plaisirs de la Royne mère, et pour enrichir lesdits mignons; joingnans à ce que l'on travaille continuellement des principaulx, pour leur oster leurs gouvernemens, et y employer lesdits mignons. Il y ha d'avantaige que l'on dit avoir descouvert quelques practiques secrètes, que l'on ha tenu pour tuer aulcuns principaulx. Sur ces prétextes plusieurs s'arment, et le Roy de France de son coustel pour s'y opposer. Le cardinal de Borbon est avec eulx, comme prétendant à la coronne, présupposant qu'il soit le plus prochain, non obstant qu'il soit cardinal, se servant de l'exemple fraiz du Roy Don Henricq de Portugal, qu'estoit aussi cardinal. Et jà l'appellent Monsieur simplement. L'apparence est grande, et la couleur loable, fondée sur le bien public; mais que les François sont telz que nous les congnoissons, l'on ne se peult assheurer que tout cecy ne puisse estre une fainte pour s'armans des deux coustelz sur ce prétexte et joingnans après ensemble, nous courir sus. Toutesfoys il y ha de grandz signes que ce soit à bon essien. L'on verra tost ce qu'en sera, et comme qu'il soit, ce bruyt sera pour faire perdre, comme je diz, aux rebelles l'espoir de secours de France.

Nous avons icy heu nouvelles, par lettres du x<sup>e</sup> de ce moys de Rome, du tréspas de Sa Saincteté <sup>2</sup>. Et quoyque j'aye souvent faict instance que

<sup>1</sup> Jean-Louis Nogaret de la Valette, duc d'Epéron, un des mignons de Henri III, né en 1554 d'une famille noble des environs de Toulouse, mort en 1642. Il fut comblé de faveurs pour prix de ses complaisances, et fut l'objet de la haine des Ligueurs. Voyez DE THOU, tome IX, pages 72 et suivantes; tome X, pages 59 et suivantes.

<sup>2</sup> Grégoire XIII, mort le 10 avril 1585.

l'on advertit le Comte d'Olivares, ambassadeur, de ce qu'il auroit à faire, le cas advenant, ramantevant en quelz termes nous nous estions trouvé, quant l'aulture foys, estant Sa Majesté en Portugal, l'advis vint de son tres-pas non véritable, à ce que j'entendz il ne s'en est riens faict. Seulement obtins-je, comme sceit Aldobrandino, que l'on escripvit que l'on ne fit contradiction quelconque à Monsigneur l'Illustrissime Cardinal Farnèse<sup>1</sup>. Mais pour mon advis, l'on ne se fut tenu à tant, ains l'eut ton nommé et enchargé audit Comte de l'ayder. J'ay tousjours dit audit Aldobrandino qu'il advertit ledit Illustrissime Cardinal que, en façon quelconque, l'on ne en fit semblant qu'il fut asheuré que l'on ne luy feroit contradiction; et qu'il monstra tousiours craincte d'estre contredict, pourvu que cela este-roit occasion à ceulx que luy sont contraires de faire practiques, soubz espoir que Sa Majesté le contrediroit, et que par ce moyen il ne seroit esleu. Et se l'on ha suyvy ce chemin, comme j'espère l'on aura faict, j'ay oppinion que l'on pourra venir au bout de ce que nous prétendons et dés-sirons, qu'est de l'avoir pour successeur au Saint-Siège, que je prie à Dieu que ainsi soit. Et sumes icy en actendans avec très grand désir les bonnes nouvelles. A la vérité, je tiendrois que le Saint-Siège seroit bien pourveu de sa personne. Et s'il ha bien guidé ses affaires, l'on en peult avoir tout bon espoir. Et sur ce que le Roy m'en ha demandé advis par courrier exprès, je n'ay fally de luy ramantevoir qu'il luy pleut se sou-venir des causes et fondemens que cy-devant je luy ay mis en avant pour fonder que de tous les prétendans, il n'y en avoit nul que fut plus à propoz, ny que plus convint, luy rememorant aussi les inconveniens aus-quelz l'on pourroit tomber, si quelque aulture non amy y parvenoit pour non avoir faict les diligences à temps. Et pour y remédier, par tous moyens possibles, j'envoia mes lettres incontinent que j'euz les dépesches, sans y employer plus de temps que de deux heures, pour veoir les depesches et escrire mes lettres. Du moins ne se pourront-ilz plaindre de moy que, à faulte de diligence, les affaires se perdent de mon coustel. Et pleut à Dieu

<sup>1</sup> Le cardinal Farnèse espéra à différentes reprises ceindre la tiare; nous l'avons établi page III, de l'Introduction de notre neuvième volume. Philippe II ne semblait pas disposé à faire des démarches en sa faveur, tandis que ses ministres le protégeaient. Farnèse ne disposait au surplus que de six voix seulement. Voyez PETRUCELLI DELLA GATTINA, *Histoire diplomatique des conclaves*, t. II, pp. 244 et suiv.

que ainsi en usassent les aultres; car je tien que noz affaires n'en vouldroient que mieulx. Dieu doint bon succès à tout, et à Vostredicte Altèze très bonne et longue vie.

## XXII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A PIERRE ALDOBRANDINO A BARCELONE.

(Archives de Florence. — *Stroziana*, filasse 335, a. c. 58)

Saragosse, le 5 mai 1585.

Ho ricevuto la lettera di Vostra Signoria delli 25 del passato. Subito che dalla corte hebbi aviso della morte del Papa, io non presi tempo più che due hore per rispondere et fare l'offitio che dovevo, ricordando le considerationi che si erano tenute, non solo per risolvere che non fusse più contradetto Monsignor Illustrissimo nostro al Pontificato, ma ancora che per condurlo a questo segno fusse agiutato. Al primo punto io tengo per certo si sia provisto a bastanza, et che l'ambasciatore hebbe commissione espressa di farlo intendere cosi che non voleva Sua Maestà se li facesse più contradditione. Quanto ad agiutarlo, non so che questo nè altro si sia fatto in quel che tante volte ho ricordato, che tenendo Sua Santità tantò anni, ancora che gagliarda, non ci fidassero sopra quello che ancora à giovani quanto più à vecchi può in un momento succedere, ricordando ancora l'affanno nel quale si trovorno in Lisbona quando l'altra volta venne la nuova (se bene non vera) della morte, et dubito che circa il particolare del Pontificato non si saranno fatti si non quelli uffitii generali d'essortare a fare buona elettione. Ma se Monsignor Illustrissimo haverà tenuto il secreto, come tante volte l'ho ricordato, io sto in opinione che gl' adversarij si saranno ingannati nel presupposto che in materia di conclavi si fa sempre che chi una volta ha contradetto, fa ordinariamente gl' uffitii che può perchè colui non venghi ad essere Pontefice; et in questo si trovaranno ingannati, et forse non haveranno fatto le pratiche tanto vive, come have-

riano fatto se non havessero havuto questa opinione. Yo credo che s'aspettaranno le prime lettere dell' Ambasciatore poichè quelle che sono venute non coutenevano si non l'avisò della morte in poche righe; et al parere mio non potrà mancare di dispacciare brevemente per avvertire di quel che haverà trovato nella volontà et mente delli Cardinali, in quelli novi giorni delle essequie, nelli quali se è valent' huomo, come credo sia, haverà potuto negoziare con tutti et tentato di penetrare a che disegni vanno. Et crederò ancora che Monsignor Illustrissimo non haverà mancato di scrivere ancora lui per avvertire come le cose sue si trovano, nè fin all' hora vedo che cosa si possi fare che giovi; et all' hora sarà ogni cosa tardi, se il conclave serrato osserva così strettamente le leggi, come nell' ultimo conclave si penso fare. Nè vedo che uffitio Vostra Signor possi fare che sia buono finchè habbi lettere de Sua Signoria Illustrissima. Almeno io ho fatto quella preventionione per sodisfare al dovere et all' obbligo che ho alla Casa; et questo uffitio feci hoggi sono otto giorni. Yo sto in opinione che non haveranno tardato di fare elettione fin a questo giorno, et se così è, potemo sperare bene di Sua Signoria Illustrissima, ma non essendosi fatta sin hoggi, credo che il conclave durerà mesi, et che vi sarà largamente da fare.

Ho ben saputo che il Conte Pomponio ripassò di qua per la causa che lei mi scrive, et al parer mio fece saviamente. Yo non lo consiglieréi d'avventurarsi in feluocche o tartane, perchè quelli d'Acquamorte <sup>1</sup> correno per il mare et svaligiano a quelli che vi passano. Non poteva fare meglio che rimettersi al Principe Gio. Andrea, il quale spero cumplira quel che offerisce.

Quanto al particolare di Vostra Signoria, subito ch' io hebbi il suo memoriale ne scrissi favorevolmente, nè credo che per la parte mia vi si possi fare per adesso altro si non aspettare che Sua Maestà risolva bene o che almeno dichi quale è la sua intentione, et se vorrà ch' io vi facci altro. So bene che nessuno più di me ne desidera il buon successo.

<sup>1</sup> Aigues-Mortes, port français, autrefois près de la Méditerranée.

## XXII.

## ANALYSE.

Granvelle a reçu la lettre d'Aldobrandino du 23 avril dernier.

Dès que la cour lui a transmis la nouvelle de la mort du Pape, il a répondu tout de suite et fait le nécessaire. Il a rappelé les raisons pour lesquelles il convenait non seulement de ne pas faire de l'opposition au cardinal Farnèse, mais encore de l'aider à réussir. En ce qui concerne le premier point, il ne doute pas que des mesures suffisantes n'aient été prises et que l'ambassadeur (à Rome) n'ait reçu commission expresse de faire connaître la volonté du Roi. Sa Majesté n'entend pas qu'on s'oppose plus longtemps au désir du cardinal Farnèse. Mais tant qu'à l'aider, Granvelle ignore si quelque chose a été fait dans l'éventualité d'un événement sur lequel il a si souvent appelé l'attention, étant donné surtout le grand âge du Saint-Père. On a déjà eu à regretter de ne pas avoir tenu compte des prévisions de Granvelle à l'époque où, pendant le séjour du Roi à Lisbonne, se répandit le bruit, heureusement non confirmé, de la mort du Pape. Aujourd'hui des démarches ont-elles été faites en vue de l'élection du nouveau Pontife? Granvelle le répète, il n'en sait rien. Il est fâcheux seulement qu'en dépit de ses avertissements, le cardinal Farnèse n'ait pas, dès l'abord, tenu secrètes ses intentions pour ne pas éveiller la défiance de ses adversaires. Alors ils n'auraient pas songé à lui faire une opposition aussi vive. Granvelle croit qu'à Madrid l'on attendra pour agir d'autres lettres de l'ambassadeur espagnol à Rome, puisque les premières contenaient le simple avis de la mort du Pape. Les nouvelles dépêches d'Olivarès ne tarderont sans doute pas à arriver, et l'on saura bientôt à quoi s'en tenir sur les visées des cardinaux. Dans l'intervalle, l'ambassadeur, en habile homme qu'il est, aura eu le temps de négocier avec tous et de pénétrer leurs desseins. Ensuite le cardinal Farnèse n'aura pas manqué non plus d'écrire au sujet de l'état dans lequel se trouvent ses affaires. Pour le moment, Granvelle ne voit pas ce qu'on pourrait faire pour aider le cardinal Farnèse. A cette heure tout serait trop tard si le conclave s'est enfermé et observe strictement les règles du scrutin, comme on pensait le faire dans la dernière élection pontificale. Granvelle ne voit pas non plus quelle démarche utile pourrait tenter Aldobrandino en attendant qu'il ait reçu des lettres du cardinal Farnèse. Pour lui, Granvelle, il s'est acquitté de son devoir et a rempli toutes ses obligations envers la maison Farnèse. Il le fait même tous les jours depuis toute une semaine. Au reste, il est d'avis qu'on aura tout fait pour hâter l'élection; et, le cas échéant, l'on pourra

avoir bon espoir dans le succès du cardinal Farnèse. Mais si l'élection ne s'est faite déjà, le conclave durera plusieurs mois, et l'on aura alors tout le temps d'agir.

Quant au comte Pomponio, il a agi prudemment de ne pas vouloir retourner en Italie sur une felouque ou une tartane quelconque au risque de se faire enlever et dépouiller par les corsaires d'Aigues-Mortes. Il a bien fait de préférer s'embarquer sur les galères du prince Giovanni Andrea, si tant est que celui-ci tienne son offre de le prendre à bord.

En ce qui concerne l'affaire particulière dont l'a entretenu Aldobrandino, Granvelle s'est empressé d'envoyer un avis favorable sur le mémoire qu'il en a reçu. Pour sa part, il ne peut rien faire d'autre en ce moment que d'attendre la résolution favorable du Roi, ou, tout au moins de connaître quelles sont les intentions de Sa Majesté et les instructions qu'Elle pourrait lui donner en conséquence. Aussi bien, nul plus que lui ne désire le succès de la mission d'Aldobrandino.

---

### XXIII.

#### LE CARDINAL DE GRANVELLE A PIERRE ALDOBRANDINO A BARCELONE.

(Archives de Florence. — *Stroziana*, filasse 355, c. 58.)

Saragosse, le 18 mai 1585.

Ho avuto la lettera di Vostra Signoria delli 13 di questo. In fine è stata vera la nuova del nuovo Pontefice, il quale è stato sempre in buon predicamento, et da Venetia scriveno ch'è stato fatto nel 5° scrutinio, che in più di cento anni non si è fatto altro Papa per scrutinio. Non sapemo ancora come sono ite le cose, perchè non finisce d'arrivare un corriero che il Conte d'Olivares scrive che stava dispacciando per avvertire di tutti quel che era passato. Era intrato in conclave il Cardinale Madruzzo<sup>1</sup>, al quale, per quanto posso comprendere, si diede la commissione di congregare li voti delli Cardinali affezionati a Sua Maestà per fare un buon Papa. A

<sup>1</sup> Louis Madruzzo ou Madruce, évêque de Trente, nommé cardinal en 1561. Il fut chargé de soutenir les intérêts de l'Espagne dans les différents conclaves relatifs aux élections d'Urbain VII, Grégoire XIV, Innocent IX et Clément XIII, et mourut à Rome le 20 avril 1600.

Medisis si disse chiaro che Sua Maestà non voleva contradire a patto alcuno Monsignor Illustrissimo nostro, di che si mostro attonito; et di che Madruzzo habbi maneggiato li voti si trovarà poco sodisfatto. Et perchè non sapemo ancora come sono passato le cose non ne voglio parlare. Mi piacerà molto che questo Pontefice venghi ben a conto alla casa Aldobrandino, et che si mostri a Madama tanto amorevole. Ringratio Vostra Signor del testimonio che ha dato a Monsignor Illustrissimo nostro; lei sa che lo può fare molto bene et con verita. Hormai non potrà tardare come lei dice l'imbarcatione, et veramente io desidero assai che il Conte Pomponio passi presto. Quanto al negotio di Vostra Signor io ne ho scritto di nuovo al Signor Don Gio. d'Idiaquez, facendo l'offitio che devo. Faccià Dio che sia con frutto, cosi come volontiere lo fo, perchè invero lo merita.

---

**XXIII.****ANALYSE.**

---

Granvelle est en possession de la lettre d'Aldobrandino du 13 de ce mois. A la fin se trouve confirmée la nouvelle de l'élection du nouveau pontife, qui a toujours été très estimé. On écrit de Venise qu'il a passé au troisième scrutin, alors que depuis cent ans aucun pape n'a été élu au scrutin. On ignore toujours comment les choses se sont arrangées, car on attend le courrier annoncé par le comte d'Olivarès pour savoir à quoi s'en tenir. Il y avait dans le conclave le cardinal Madruzzo, qui paraît avoir reçu commission de réunir les voix des cardinaux, d'accord avec Sa Majesté pour faire un bon pape. A Médicis l'on a dit nettement que Sa Majesté ne voulait s'opposer d'aucune façon à l'élection du cardinal Farnèse; ce qui n'a pas laissé que d'étonner ledit Médicis. Il ne s'est pas montré satisfait non plus d'apprendre quelle mission avait été confiée à Madrucc. Ne sachant pas encore ce qui s'est passé, Granvelle ne veut pas se prononcer. Toutefois, il verrait avec plaisir que le nouveau pontife fit bien l'affaire de la maison Aldobrandino et qu'il se montrât très sympathique à Madame.

Granvelle remercie Aldobrandino du témoignage qu'il a rendu en sa faveur au cardinal Farnèse; nul n'était mieux en situation de le faire.

Le comte Pomponio ne tardera pas à s'embarquer; Granvelle désire qu'il passe le plus tôt possible en Italie.

En ce qui concerne l'affaire particulière d'Aldobrandino, le Cardinal en a écrit de nouveau à Don Juan de Idiaquez. Il a fait le nécessaire, et d'autant plus volontiers qu'Aldobrandino mérite de réussir.

---

 XXIV.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A PIERRE ALDOBRANDINO A BARCELONE.

(Archives de Florence. -- *Stroziana*, filasse 355, c. 40.)

Saragosse, le 24 mai 1585.

Ho havuto la lettera de Vostra Signoria dalli xix del presente et quelle che m'ha scritto il Signor Don Gio. d'Idiaquez de la merced che l'ha fatto Sua Maestà de 300 ducati de pensione nel Regno di Napoli; ben crederà che io me ne sonno alegrato et che haveria desiderato che fusse stato più. So bene almeno ch' ho fatto quel ch' ho potuto et devuto come lo farò sempre in tutto le cose di Vostra Signoria, et per servire a Madama et a chi dependerà di lei et de la casa.

Nel Pontificato Vostra Signoria haverà trovato vero quel che io li disse che Monsignor Illustrissimo nostro non saria contraditto ma ben presto aiutato. Gran cosa è che dalli 24 non ci siano lettere. Non mi posso imaginare se non che qualche corriero sia perso o intertenuto in Francia. Et per quanto intendo, la contraditione è venuta d'Este<sup>1</sup> ch' era hen congiunto con el patron nostro per exclusione, ma con expressa ordine di Francia di non venire in lui. Et non havendo potuto succedere questa volta quello che desideravamo veramente non ci potera accertar meglio in altro che nell' eletto, per beneficio publico et servizio di Sua Maestà. Spero che Monsignor Illustrissimo nostro et Madama n'haveranno la soa buona parte; fin che vengono lettere di quelli del conclave non saperemo lo certo. In fin io fo

<sup>1</sup> Louis d'Este, évêque de Ferrare, etc. Cardinal depuis 1561, mort en 1586.

quell che posso et non posso più. Ben assicuro che la mia volontà non manca; et di questo ci deverano con raggione pagare et conoscere che io guardo la gratitudine che devo a la casa, nè mai m'hanno trovato nè trovaranno ingrato.

Vorria veder il Conte Pomponio in Piacenza. Credo ch' il Principe Gio. Andrea non possa più, et che non li consentiranno che lasci una galera sola. Fra tanto spero haverà il Principe incaminato Alher et che restarà con qualche sodisfatione, poi che sa quel che passa, et che le cose gratia Iddio stanno sicure; a chi supplico ch' a Soa Maestà et al Duca restauri intieramente la salute, et che se li guardi con tutta la compagnia.

Subito che io hebbi la lettera del Signor Don Gio. de Idiaquez mandai l'ordine al Signor Francesco d'Idiaquez perchè senza dilatione alcuna si metesse la mano al dispaccio del privilegio de Vostra Signoria et fo cercare ch' ha ito alli bagni per 25 giorni per far sollicitare la expeditione; nè mai mancarò di far nelle cose che tocaranno a Vostra Signoria quello che devo.

---

## XXIV.

### ANALYSE.

---

Granvelle accuse réception à Aldobrandino de sa lettre du 19 de ce mois.

Don Juan de Idiaquez lui a écrit que Sa Majesté avait fait à Aldobrandino une pension de 300 ducats. Le Cardinal aurait voulu que ce fût davantage. Dans tous les cas, il s'est employé de son mieux dans cette affaire pour rendre service à Aldobrandino, ainsi qu'à Madame et à tous ceux de sa maison.

Au regard de l'élection pontificale, Aldobrandino aura constaté combien Granvelle avait eu raison de lui dire que la candidature du cardinal Farnèse ne serait pas combattue, mais plutôt favorisée. On n'a pas encore reçu d'autres lettres de Rome à ce jour; peut-être le courrier a-t-il été intercepté ou retenu en France. En attendant Granvelle a entendu dire que l'opposition était venue du cardinal d'Este. Celui-ci s'était bien entendu avec Sa Majesté pour exclure tout compétiteur de Farnèse, mais il avait reçu de France l'ordre de ne pas l'appuyer. Quoi qu'il en soit, si l'on n'a pas réussi

cette fois à obtenir ce que l'on désirait, du moins l'on ne pouvait faire choix d'un meilleur pontife pour le bien public, le service de Sa Majesté et même dans l'intérêt de Madame et du cardinal Farnèse. Du reste, on ne saura rien de certain avant d'avoir reçu les lettres de ceux du conclave. Enfin, Granvelle a fait ce qu'il a pu, et il ne peut faire davantage. Ce n'est pas la bonne volonté qui lui manque, et l'on reconnaîtra qu'il a tâché de prouver sa gratitude envers la maison Farnèse.

Il voudrait voir le comte Pomponio déjà à Plaisance. Le prince Giovanni Andrea s'y est employé de son mieux ; il se sera mis en route hier après avoir reçu tous ses apaisements et toute la satisfaction possible dans les circonstances présentes.

Aussitôt que Granvelle a eu la lettre de Don Juan d'Idiaquez, il a mandé à Don Francisco d'Idiaquez l'ordre de dépêcher le privilège accordé à Aldobrandino, et il a recommandé également à Samaniego de faire des démarches pour en hâter l'expédition.

---

## XXV.

### LE CARDINAL DE GRANVELLE AU COMTE DE HENNIN-LIÉTARD, SEIGNEUR DE CAPRES <sup>1</sup>.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 18013-14, t. II, fol. 19.)

Saragosse, le 26 mai 1585.

Monseigneur, L'on me donne maintenant vostre lettre du 2<sup>e</sup> du mois passé, par laquelle, et par aultres que j'ay de par delà, j'ay entendu, avec très grand regret, la très grande perte que nous avons receu par la minne du basteaul ardent, envoyé par ceulx d'Anvers, aval la rivière, sur l'estacade, et que le marquis de Robaix, le baron de Billy, le seigneur de Tourcy <sup>2</sup>, et aultres gens de marque y sont demeurez <sup>3</sup>, ausquels Dieu, par sa grâce, face mercy. Aussi ay-je entendu vostre prétention au gouvernement d'Artois, duquel je désire véritablement très fort que vous soiez pourveu, et fort volentiers en ay escript à Sa Majesté, ne me trouvant pour le présent,

<sup>1</sup> Voyez plus haut, page 41.

<sup>2</sup> Antoine de Noyelles, seigneur de Torcy, frère de Pontus de Noyelles, seigneur de Bours, et de Paul de Noyelles. Voyez BUTKENS, t. I, p. 291, et HELLIN, t. VIII, p. 149. Manuscrits de la Bibliothèque royale à Bruxelles.

<sup>3</sup> Voyez plus haut, page 41.

comme vous avez entendu, près d'elle, mais icy avec les ambassadeurs, et consaulx d'Italie et d'Aragon, où Sa Majesté m'a laissé, allant à Barcelone, pour faire son compte que ce voiaige seroit pour peu de jours, nous doigcans tous rassembler après à Monçon. Je tiens que Monsigneur le Prince envoira sa nominacion, de ceulx qu'il luy semblera se debvoir pourveoir des charges vacantes, et présuppose que vous aurez fait envers ledict Seigneur Prince voz diligences pour estre nommé, qu'est un point que beaucoup emporte en telles choses, comme vous sçavez, et ne vous ramantevray ce que je vous ay jà escript il ny ha pas longtemps, et ce que j'ay pieça congneu, l'intention de Sa Majesté estre de non charger beaucoup de charges diverses sur ung, comme l'on ha fait par cy devant, pour s'en estre mal trouvé, et pour le désir que Sadicte Majesté ha d'employer plusieurs en son service pour façonner plus de gens, et estre mieulx servy, dont il est bien que vous soiez adverty. A quoy j'adjousteray que, avec tout cela, je ne faudray de faire pour vous tousiours tout le bon office que me sera possible, correspondant à nostre ancienne amyté, et à l'obligacion que je vous recongnois et recongnostray tant que je vive, avec désir de m'employer pour vous en toutes occasions d'aussi bon cueur, que je me recommande très affectueusement à vostre bonne grâce.

---

 XXVI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1735.)

---

 Saragosse, le 29 mai 1585.

Madame, Je ne me treuve avec aulcune lettre de Vostre Altèze à quoy je n'aye respondu, que me tient en penne. Car Balbani me fait mention de

l'adresse qu'il ha donné à ung paquet pour moy, dont jusques à oyres je n'ay nouvelles. Bien est-il advenu depuis que nous sumes en voiaige et cheminant que les paquetz ont longuement cheminé, devant que d'arriver, allans d'ung coustel à aultre, tant en chemin de Madrid icy, que d'icy à Barcelone, oultre ce que de y en iceulx viennent quelqueffoys sans passer par Madrid. Et si s'en adressent aulcuns par piétons, que se dépeschent de Lyon par le chemin de Gascongne, c'est au moings mal qu'ilz tardent, pourveu qu'ilz ne se perdent, si on désire à avoir de fresche date, pour avoir nouvelles de la santé de Vostre Altéze, que je prie à Dieu la luy donner bonne et entière.

Allant Sa Majesté à Barcelone avec Monseigneur nostre Prince et Mes Dames les Infantes et le Duc de Savoie, je suis demeuré icy avec les ambassadeurs et les consaulx d'Italie et d'Aragon, m'excusant Sa Majesté d'ung voiaige de cent lieues, que certes, pour dire la vérité, Sa Majesté propre n'eut faict par mon advis; mais enfin Elle a voulu monstrier l'affection qu'Elle porte à Madame l'Infante l'espouse et gagner tant plus la volonté dudit Duc.

A Montserrat Sa Majesté, Monseigneur nostre Prince et Madame l'Infante l'aisnet heurent quelque desvoiemet d'estromacq causé, comme l'on tient, de la froidure de la montaigne. Mais il n'y eust là aultre mal. Depuis Sa Majesté ha heu audit Barcelone ung peu de goute au pied et au genoul, que touteffoys n'a empesché qu'il ne soit demeuré debout. Et assheurent les médecins que le mal ne passera plus avant.

Ledit Signeur Duc ha heu audit Barcelone ung accès de fièvre fort rude, causé, comme l'on présuppost, d'avoir voulu prandre cyrops pour se purger comme l'on use en Italie pour conservation de la santé. Et souvent ay-je veu advenir que telles purges non du tout nécessaires, mouvans les humeurs, causent grandes altérations. Enfin avec la fièvre il print la purge que diminua ladicte fièvre. Et assheurent les médecins qu'il n'y aura aultre mal, ny empeschera cela que, en ceste lune nouvelle, il ne s'embarque pour faire voile vers Italie, se trouvant pour son embarcation 44 galères en Barcelone. L'on en actendoit aussi de Naples et de Sicilie; mais Don Johan de Cordova tarde tant à son ordinaire, pour vouloir faire ses voiaiges si sheurement, qu'il avoit jà consumé à Gaète le biscuyt qu'il avoit prins à Naples. Tant craint-il le passaige de la plage de Rona, et ne sceit l'on quant

il pourra arriver. Mais oyres qu'il ne vienne, le nombre desdictes 44 galères est souffisant pour la commodité et sheurté du passaige.

Dois là doibt retourner Sa Majesté à Monçon. Je ne diroy à Vostre Altéze les festins que se sont faitz, pour ce que je présuppose que Aldo-brandino, que s'est trouvé présent, n'aura failly de l'en advertir. Sa Majesté luy ha accordé pension de troys cens ducatz à Naples, comme Vostre Altéze pourra entendre de luy. Et le Comte Pomponio se trouve encoires audit Barcelone, avec les dépesches pour le chasteau <sup>1</sup>, pour passer plus sheurement avec le passaige des espousez, n'ayant esté conseillé de passer par terre, pour les nouvelles que l'on luy donna à Bordeaux des troubles de France, que à la vérité sont grandz. Et je tiens que Vostredicte Altéze en aura heu les nouvelles. Ceux-là, que sont chiefz de l'esmotion, prétendent eslongner les mignons du Roy de France, avoir ung successeur en la corone que soit catholicque, que en France l'on n'exerce aultre religion, que la catholicque; que l'on descharge l'exemple des charges et tailles dont si longtemps l'on ha grévé; que les parlementz et la justice ayent l'auctorité requise pour faire droit à chascun; que les deniers publicques s'emploient en quoy ilz sont destinez, et non aux plaisirz et voluptez du Roy de France et de sa mère, et pour enrichir lesdites mignons. La jalousie des charges données au Duc de Prena <sup>2</sup> ha allumé le feu d'avantaige, et que outre ce l'on dit s'estre descouvertes pratiques pour faire tuer quelques Signeurs principaulx que contredisoient le crédit desdits mignons et les désordres, et ce que les principaulx de France sont eslongnez pour leur respect des charges ausquelles l'on les souloit employer.

La Royne mère vad trottant d'ung cousté et d'aultre pour penser rabiller les affaires <sup>3</sup>; mais jusques à oyres l'on ne voit encoires grande apparence d'accord. Et s'arment des deux coustelz. Les Signeurs Malcontentz ont ja tiré à leur dévotion plusieurs villes et grande noblesse, et si ont mis en pièces aulcunes compagnies qu'alloient pour le service du Roy de France, à couleur qu'ilz faisoient foule au peuple; professans tousiours, ce non obstant, l'obéissance au Roy et le bien du royaume Et dient qu'ilz sont

<sup>1</sup> Le château de Plaisance.

<sup>2</sup> Le duc d'Épernon. Voyez plus haut, page 43.

<sup>3</sup> Ces tentatives effrayaient le duc de Guise. Voyez CAPEFIGUE, *Histoire de la Réforme*, t. IV, p. 305.

estez constraintz de haster besongne, et de prévenir pour les nouvelles qu'ilz avoient des levées que se faisoient en Alemaigne soubz le nom du Prince de Bierne, et en faveur des hérétiques, avec participation de la Royne d'Angleterre, dont ledit Roy estant adverty, n'y donnoit nul ordre. Que faisoit croire qu'il voulu consentir que l'on leur couru suz. Ladicte Royne d'Angleterre ha envoyé en deux troppes jusques à 30 bastaulx en la carrière des Indes pour y aller occuper quelque place, y employant Dracque, qui l'autre foys y prinz plus d'ung milion, dont ladicte Royne d'Angleterre et aucuns de ses conseillers ont heu la plus part. Et n'a servi de riens que l'on en aye demandé la restitution, pour ce que l'on ne l'ha demandé comme il conviendrait. J'en ay faict instance plusieurs foys et dit les moyens, allégant les exemples passez, et que l'on pourroit faire l'arrest des bapteaulex d'Angleterre, sans craindre représailles, puisque tous les bapteaulex Flamans que sont en Angleterre sont des rebelles. Et Vostredicte Altèze se peult souvenir en quelz termes nous tenions ladicte Royne sur telz arrestz et cessation du commerce, si le marquis de Berghes et Montigny n'eussent tout gasté à Bruges <sup>1</sup>, après mon partement, contre ce que Vostredicte Altèze le jour devant mondit partement de Bruxelles résolut en ung conseil, auquel nous demeurames jusques bien tard.

Vostredicte Altèze haura jà entendu, par lettres de Monsieur le Prince, le desastre advenu par la mine portatible que ceulx d'Anvers envoient aval la rivière vers l'estacade. Je tremble, et me dressent les cheveulx en la teste, quant je pense que ledit Seigneur Prince soit esté si près du dangé <sup>2</sup>. Vray est que c'estoit chose inopinée, mais enfin il veult estre partout avec sa diligence et bon cuer, luy ayant souvent supplié d'y avoir plus de regard et faict sur ce escripre par Sa Majesté comme elle faict encoires à présent. Je supplie Vostredicte Altèze de luy en escripre aussi de son coustel. Il remédia tost au dommaige qu'avoit faict ladicte mine à l'estacade, et pourveu à ce que l'armée d'Hollande et Zeelande puissante avec toute la correspondance du coustel d'Anvers n'aye faict aultre dom-

<sup>1</sup> Ce passage fait allusion aux négociations qui eurent lieu à Bruges entre l'Angleterre et l'Espagne pendant les années 1565 et 1566. Les actes de ces négociations forment une collection considérable qui est conservée dans les archives de l'audience et y portent les nos 595 et suivants.

<sup>2</sup> Ce passage est en quelque sorte la reproduction de celui transcrit dans la lettre du 30 avril précédent. Voyez plus haut, page 44.

maige que prendre ung fort à l'opposite de Lilo, que ledict Seigneur Prince espère recouvrer. Je ne veulx riens dire à Vostredicte Altèze des nouvelles de Rome, puisqu'elle en est si près. Monsigneur l'Illustrissime cardinal Farnèse n'ha esté contredit de la part du Roy, suyvant l'assurance que j'en ay tousiours donné; mais l'on dit que le cardinal d'Est, qu'estoit joint avec luy pour excludre aultres, avoit charge expresse de la part de France d'excludre ledit Seigneur cardinal Farnèse, dont, comme Vostredicte Altèze peult penser, il me desplait. Du moings aura l'on veu que, de mon coustel, j'ay faict le debvoir, comme je feray tousiours envers la maison, comme je doibz, et n'oblieroi jamais, tant que je vivré, l'obligation que je y ay, à laquelle je suis asseuré n'avoir failly jusques à oÿres, en tout ce que m'ha esté possible.

L'on dit tousiours que les Courtès de Monçon se tiendront sans faulte. Mais je n'y vois pas encoires les choses préparées, comme je vouldroie, et que à mon advis il conviendroit, et suis tousiours en mon opinion qu'il seroit fort bien des les tenir, après avoir esté tant d'années jusques à xxii, sans tenir lesdictes Courtès; mais que touteffoys il vouldroit mieulx non les tenir, que de les commencer, sans les bien achever, comme je me doute fort qu'il sera, et que l'on y forcompte Sa Majesté. L'on verra tost ce qu'en sera. Car du commencement que prendront les affaires, pourra l'on facilement juger ce que vraisemblablement l'on en pourra actendre.

---

 XXVII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A PIERRE ALDOBRANDINO A BARCELONE.

(Archives de Florence. — *Stroziana*, filasse 355, c. 41.)

---

Saragosse, le 2 juin 1585.

Ho quella di Vostra Signoria di 27. El privilegio della pensione s'è mandato molto fa, acciò Sua Maesta lo firmi, et è meno di quello merita, et assai meno di quello haveria voluto io.

Le lettere del Conte d'Olivares ha visto. Yo aspetto più particolari storici. Di Gesualdo, Aragon, Madruchio et Alessandrino ho lettere, ma brevissime, di otto righe, al medesimo punto che uscivano del conclave. scritte morendo tutti di sonno, per haver vigilato la notte. Si che posso dire che non dicono niente. Ne aspetto di Gambaro et d'altri. Con la prima saperò che se sera portato bene Monsignor Illustrissimo nostro; so al meno che non ho manchato, in quanto ho potuto a quello devo di vero et grato servitore. Vostra Signoria ne può in parte dar testimonio. Lo prego lo facci, di più di quello ha fatto per lettere di che la ringratio.

Il nontio ha lettere, con le quali li mandono continuar, et era apparente che così seria, fin che li novi capischino bene li negotii, che di qua ha maneggiato; nè fin qua ho inteso chi li sarà poi successore. Vorria fosse quello che Vostra Signoria pensa et desidera.

Ho compassione al Conte Pomponio che deve sentire ogni dilatione, et non meno li patroni. Ma quello che importa è di venire a casa seguro. Vostra Signoria li facci le mie raccomandationi, et lo conforti a nome mio, acciò che aspetti con patientia questo poco di tempo, che già non potrà essere longo.

---

## XXVII.

### ANALYSE.

---

Granvelle est en possession de la lettre d'Aldobrandino du 27. Le privilège de la pension a été envoyé à la signature du Roi. La rente est au-dessous de ce que méritait le bénéficiaire et surtout de ce que le Cardinal aurait voulu lui voir octroyer.

Son Éminence a pris connaissance des lettres du comte d'Olivarès. Elle attend des détails plus circonstanciés. Elle a reçu des lettres des cardinaux Gesuald, Aragon, Madruzzo et Alessandrino, mais courtes, de huit lignes tout au plus, écrites au moment de sortir du conclave et trahissant la fatigue d'une nuit de veilles. Ce que peut dire Granvelle de ces lettres, c'est qu'elles n'apprennent rien. Il en attend aussi de Gambaro et d'autres. Il espère que le cardinal Farnèse se porte bien. En tout cas, il a fait

pour lui tout ce qu'il pouvait faire, en dévoué serviteur qu'il est de la maison Farnèse. Aldobrandino peut en porter témoignage, et Granvelle le remercie de celui qu'il a déjà rendu en sa faveur.

Le nonce (en Espagne) a reçu des lettres qui le continuent dans ses fonctions. Il les conservera probablement jusqu'à ce que de nouveaux envoyés puissent reprendre les négociations à Madrid au point où il les a conduites. Granvelle a entendu dire qu'on lui donnerait alors un successeur. Ce sera peut-être celui que pense et désire Aldobrandino.

Le Cardinal plaint le comte Pomponio : ses maîtres ne doivent pas moins souffrir que lui de tous ces retards apportés à son départ pour l'Italie. Mais il importe qu'il parvienne à destination sain et sauf. Granvelle prie Aldobrandino de recommander, en son nom, au Comte de prendre en patience le temps qu'il aura encore à rester en Espagne, et qui ne sera pas long.

---

## XXVIII.

### LE CARDINAL DE GRANVELLE AU COMTE CHARLES DE MANSFELD.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 18013-14, t. II, fol. 7.)

---

Saragosse, le 12 juin 1588.

Monsieur, Vos lettres du 15 d'apvril sont venues fort tard entre mes mains. Ce qu'advient souvent. C'est au moins mal quand enfin elles arrivent. Je n'en ay receu aucune vostre à quoy je n'aye respondu, vous advertissant tousiours des dates, afin que vous puissiez voir ce que vient entre mes mains, et ce que peult demeurer en chemin. Je veulx espérer que Sa Majesté ne faultra d'avoir le regard que convient à l'endroit de la vesve de feu Monsieur de Billy, perte duquel est icy sentue par toute ceste court, comme aussi celle de Monsieur le Marquis de Roubaix, ayant esté merueilleux désastre qu'a faict ce mauldict navire bruslant, que ces malheureux d'Anvers encheminarent aval la rivière vers nostre estaccade. Et combien qu'ilz n'en ayent obtenu ce qu'ilz prétendoient, si nous (ont-) ilz faict en ce

du mal largement, et que avec raison nous devons regretter. J'espère que vous rendrez fort bien compte de ce que Monseigneur le Prince vous a enchargé de la garde de ladicte estacade depuis le décès dudit Marquis. Et si les nouvelles que l'on m'escript de Yron<sup>1</sup> sont véritables, les rebelles auront eu une bonne estrillade et perdu beaucoup d'artillerie. Dieu doint que avec ce ilz se reconnoissent, et qu'ilz viennent à la raison, comme ilz devront tant plus tost faire, attendu qu'ilz ont perdu l'espoir du secours qu'ilz attendoient de France. Il est ainsi que l'on vous a dit que Sa Majesté s'est résolue de pourvoir d'argent encoires mieulx que du passé ledit Seigneur Prince. Et à la vérité sans ce il auroit bien à faire de se pouvoir soubstenir; et si du passé l'on l'eust mieux pourveu, beaucoup de choses se seroient faictes que la faulte de ce sont demeurées imparfaictes. Ledit Seigneur Prince est tant vigilant, et en ce des armées et aux négociations, que avec raison nous devons espérer par son moyen tout bien et devant longtemps la ressource des affaires des Pays d'Embas, et tant plus que je tiens chacun estre jà las de si longue guerre, qu'a tant cousté de gens et d'argent, outre la ruyne du pays. Dieu, par sa grâce, y veulle donner bon succès. Je vous mercie très affectueusement les courtoises offres que à vostre accoustume vous me faictes, pour lesquelles je vous reconnois l'obligation que je doibs, avec la mesme volonté que j'ay tousiours eu, de promptement, en tout ce que je pourray, m'employer aux occasions que se présenteront pour vostre service.

Et me recommandant pour fin de ceste très affectueusement à vostre bonne grâce, je prie le Créateur, qu'il vous doint, Monsieur, l'entier accomplissement de vos désirs.

---

<sup>1</sup> Irun, dans la province Basque, sur la frontière française. Le cardinal de Granvelle entend probablement parler de l'attaque de la digue de Kouwenstein, que Hohenlohe entama en vain en avril.

## XXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A PIERRE ALDOBRANDINO A ROME.

(Archives de Florence. — *Stroziana*, filasse 533, c. 42.)

Saragosse, le 15 juin 1885.

Ho ricevuto la soa lettera di x del presente. Quanto al prior di Renti <sup>1</sup>, Guillamas sa quello che io le ne ho detto alcuni giorni sonno; et va bene che finalmente sia essequito. Veramente è un periculosissimo cervello. Conviene che si raccomandi molto che si fasci buona guardia, et che si tenga advertenza a non lasciarli scrivere nè ricevere lettere.

Facci Iddio che ci siano imbarcati li sposi conforme a la speranza che se ne dava. Ma perchè so che molte volte suol intervenire mudanza in simili cose, non ho voluto mancar di rispondere, mandando la lettera a Guillamas, che se la darà si estarà tutavia in Barcelona, o si sarà partito se la incamine la volta d'Italia, dove mi farà piacere di certificar a Monsignor Illustrissimo nostro Farnese et a Madama, di quello che sa de la voluntà mia et de la affitione che porto a loro servitio et a tutta la casa soa.

Yo non lascio di sollicitare la provisione di gente et danari ancora con importunità, et veramente in quello de la gente ho gran compassione al Principe perchè lo lascio così sprovisto. Loro mi hanno intretenuto con speranza che si mandaria gente per questa altra via con più brevità, et come ho molte volte ripresentato. Importaria infinito per molte ragioni che andassero per questa via, nè lascio di ricordar che considereno quanto hanno costato li Spagnoli che sono mandati per lo passato, et quanto tempo sono stati là senza servire per non far le provisioni nostre a tempo. Tuttavia dicono che si fa diligentia; et quanto à dinari che con queste galere va buona summa al detto Signor Principe. Et si così lo cumplino sarà bene, et non lo cumplendo, se ingannano se stessi et non me, nè ingannaronno Iddio di chi si trata la causa, per il punto tanto importante de la

<sup>1</sup> Robert Bien-Aimé, prieur de Renti. Voyez sa notice dans notre tome XI, page 201.

religione, poi che vi va il perdimento di tante anime. Di là hanno scritto al maestro di poste Gil d'Ulleta che il detto Signor Principe havea fatto nuovo miracolo, che come dice Vostra Signoria non si possono aspettar sempre si noi non ci aggiutamo più con nostra mano, et è che havebbe ammazzato 5<sup>m</sup> delli ribelli, et preso gran numero di vaxelli et artillaria. Et resto con pena per vedere che di Barcelona non viene questa nuova confirmata. Però si è vera, presto si saperà.

Le cose di Francia vanno al solito, ma io m'assicuro poco di quella gente, et non vorria che facessero alcuna resolutione poco honorevole a loro et dannosa a noi, et la buona madre faceva quel che poteva per soto color di pacificar il regno, aggiutar li Hugonotti <sup>1</sup>, perchè non si perdano a fatto, nè lei l'appoggio che fonda per la soa autorita sopra li partiatita di Francia, imaginandosi che questo ponghi li sui figli in necessità di servirse di lei, come pratica nelli negotii di quel regno, havendo imparato questa pratica con tanta costa et rovina di quel povero regno et danno della religione. Grandi sono l'offerte che fa il Re di Francia a quelli Signori sollevati in una justificatione stampata per ordine soa contra quel scritto publicato del cardenal di Borbon <sup>2</sup>. Fa in esso il Re di Francia grandi submissioni che si potriano dire indigne di tal Re. Fra le altre cose offerisce di emplear essi nelli principali carichi della Francia, ma se si vi fidano, potria costar loro la vita se li passono havere a li mani.

Al conte Pomponio mi raccomando. Veramente io le ho la compassione che Vostra Signoria dice, et non può esser che non senti strettamente la dilatione di questo passaggio, et di più di quel che tocca al negotio che ha vènutu. Credo che non li dispiacera trovarsi in Roma per godere anche lui delli favori di questo pontificato. Iddio conservi et prosperi Vostra Signoria.

<sup>1</sup> Depuis le décès de Grégoire XIII la position des Huguenots n'était plus si défavorable qu'elle le fut ci-devant : « A la cour de Sixte-Quint et ceux qui avoient esté les plus eschauffés pour le parti catholique y estoient devenus si froids, qu'ils ne parloient que de l'obéissance que les sujets doivent à leur prince légitime. » Voyez CARPÉFIGUE, *Histoire de la Réforme*, t. IV, p. 202. La reine ne désirait pas mieux.

<sup>2</sup> Le manifeste du cardinal de Bourbon, publié le 31 mars 1585, à Péronne, concernait les mesures à prendre pour le rétablissement de la religion catholique dans le royaume, et le vœu d'engager le roi à nommer son successeur. Voyez DE TUOU, t. IX, pp. 284 et suivantes.

## XXIX.

## ANALYSE.

Il a reçu la lettre d'Aldobrandino du 10 de ce mois.

En ce qui concerne le prieur de Renti, Guillamas sait ce qu'il lui en a dit, il y a quelques jours. Il faut le surveiller; c'est un cerveau brûlé; il importe de ne le laisser écrire ni recevoir des lettres.

Si les nouveaux époux (le duc de Savoie et l'Infante Catherine) ne se sont pas encore embarqués, ils recevront la réponse du Cardinal des mains de Guillamas, à qui il l'a envoyée. Dans le cas où celui-ci aurait quitté Barcelone, la lettre de Granvelle serait expédiée en Italie.

Le Cardinal continue par de nouvelles protestations de dévouement à l'adresse du cardinal Farnèse, de Madame et de toute leur illustre maison.

Il déclare ensuite qu'il ne cesse de solliciter l'envoi de troupes et d'argent aux Pays-Bas. Il plaint le Prince de Parme, qu'on laisse quasi sans ressources. Enfin, on lui a fait espérer qu'on enverrait sous peu des renforts, et il a insisté pour qu'il fût pourvu à leur solde. Il a rappelé à cette occasion combien de soldats espagnols avaient séjourné en Flandre sans servir, pour n'avoir pas été payés. On lui a assuré que les galères en partance emportaient une forte somme destinée au prince de Parme.

On a écrit des Pays-Bas au maître de poste Giles d'Ulleta que le prince s'était distingué par un nouveau fait d'armes, qu'il avait taillé en pièces 3,000 rebelles et pris un grand nombre de vaisseaux et de canons. A Barcelone l'on n'a pas reçu confirmation de cette nouvelle.

Le Cardinal continue à se méfier des protestations pacifiques de la France et de la Reine-Mère. Celle-ci, sous prétexte de pacifier le royaume, favorise les Huguenots. En vérité, Elle veut les maintenir pour asseoir son autorité sur les divisions des partis, qu'Elle entretient au détriment de l'intérêt national. Elle croit ainsi se rendre indispensable à ses fils et ne se demande point si cette politique n'est pas ruineuse pour le pays et funeste à la religion. Le Roi de France fait en ce moment toute sorte d'avances aux seigneurs révoltés. Dans une justification officielle de ses actes, en réponse à un factum du cardinal de Bourbon, il va jusqu'à leur offrir les principales charges du royaume. Reste à savoir s'ils ne se défieront pas de ces offres indignes d'un tel souverain.

Granvelle finit sa lettre en priant Aldobrandino de le rappeler au bon souvenir du comte Pomponio. S'il a par malheur rencontré des difficultés dans l'accomplissement

de sa mission et si son retour en Italie a été retardé malgré le cardinal, il se dédommagera peut-être de tous ces ennuis à Rome, où il aura sa part des faveurs du nouveau Pontife.

---

XXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A OCTAVE FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736<sup>bis</sup>.)

---

Saragosse, le 17 juin 1588.

Il cavallier Biondo m' ha dato la lettera di Vostra Eccellenza di VIII del passato. Il fallo fatto per inadvertenza di non mandar la copia del giuramento fatto qua per il Conte Pomponio è stata veramente grandissimo et non se a chi imputarlo, ma si bene mi duole che da qui sia nata nuova dilatione per la essecutione del negotie che già tanto ha tardato; ma come Vostra Eccellenza intenderà, prima che questa soa lettera venisse a mia mano, già si sera provisto per il remedio, con haversi dispacciato correo espresso a Fiandra che ha portato la copia; hormai è tempo di veder l'effetto di cosa tanto desiderata, dirò ancora devuta. E veramente io sento l'affanno che Vostra Eccellenza haverà havuto, pur pei che la cosa è remediata et si può sperar che già il negotio sta al fine, ne potrà star Vostra Eccellenza di buona voglia, a laqual supplico che creda che da me è servita con affitione et che lei et la casa soa, non ha più devoto servitore di me, come lo troverà con li effetti in quanto si offerirà, et in me trovarano sempre il reconoscimento che devo alla casa, nè voglio stendermi più sopra questo, se non remetermi al testimonio che di questo che dico della mia volontà potranno dar sempre li loro ministri, che l'hanno visto et vedono quanto ha passato et passa; et supplico Vostra Eccellenza haver di me questa opinione, et con questo fine le bascio cordialissamente le mani, supplicando la conservi et prosperi.

---

## XXX.

## ANALYSE.

Le chevalier Biondo lui a remis la lettre d'Octave Farnèse du 9 mai dernier. Granvelle reconnaît l'importance de l'erreur commise en n'envoyant pas la copie du serment prêté à Madrid par le Comte Pomponio, et il ne sait à qui l'imputer. Quoi qu'il en soit, il est à craindre qu'il n'y ait un nouveau retard de ce chef; mais toutefois, même avant d'avoir reçu la lettre du duc de Parme, le Cardinal a essayé de remédier à cet oubli. Il a fait dépêcher en Flandre un courrier extraordinaire porteur de cette copie. Le Duc peut donc se rassurer; l'inadvertance a été réparée autant que possible par les soins dévoués du Cardinal.

## XXXI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1733.)

Saragosse, le 22 juin 1585.

Madame, Les deux lettres de Vostre Altèze des 4 et 20<sup>e</sup> d'avril arrivent seulement maintenant, ayans les paquetz longuement promené devant que de venir entre mes mains. Mais enfin lesdictes lettres sont arrivées. Et me desplairoit qu'elles fussent esté du tout perdues, comme je craingnoie. Et je louhe Dieu de ce que je vois par icelles qu'elle se faisoit son compte de partir tost pour l'Aquila, pour jouyr là du fraiz de l'esté. Je luy supplie maintenir Vostredicte Altesse continuellement en entièrement parfaicte et bonne disposition, estant la meilleure nouvelle que je sçauroie recepvoir quant elle me vient d'elle.

Vostredicte Altèze aura depuis receu plusieurs lettres miennes. Car je

n'ay failly d'escripre par tous les ordinaires; et aura sceu les nopces et festins et l'aller de Sa Majesté à Barcelone avec les espousez. Maintenant je luy diray que lesdits espousez firent voile, le xiii de ce moys, avec fort bon temps que continua despuis tel, de sorte que nous tenons pour certain qu'ilz soient désià à Nice, ou plus avant. Le mesme jour se partit Sa Majesté de Barcelone, pour s'encheminer vers Monçon. Elle devoit faire la feste du Saint-Sacrement à Ygualade <sup>1</sup>. Je regrette qu'il face le voiaige en les grandes chaleurs, avec Monsigneur nostre Prince et Madame l'Infante, sa seur, et que ce soit pour arriver audit Monçon le xxviii ou xxix de ce moys, où les chaleurs sont très grandes. Je le sçay pour m'estre trouvé aux derniers Courtès que y tint feu Sa Majesté Impériale de glorieuse mémoire l'an 42, que durarent neuf moys entiers, estant le lieu estroict et fort mal coumode, où il y aura concours de gens en grand nombre avec ce que (comme je pense l'avoir escript à Vostredicte Altèze) je ne vois pas les prétentions faictes. De sorte que n'aye espoir que l'on en puisse venir tost au bout pour en pouvoir actendre bonne yssue. Et de y ha xxii ans que l'on ne les ha tenu, au lieu que l'on les souloit tenir de troys en troys ans. Et tous affaires difficiles, succédez depuis lesdictes dernières Courtès, se sont réunis aux premières que se tiendroient. Dieu, par sa grâce, y doivent bon succès. Je suis, comme l'on dit, avec le pied à l'estrier, pour m'encheminer aussi vers là, afin de m'y trouver, s'il plait à Dieu, un jour après l'arrivée de Sa Majesté, laquelle, grâces à Dieu, jusques oyres se porte fort bien, et aussi Monsigneur nostre Prince et Madame l'Infante, s'estant Sadicte Majesté faict quitte de la goutte que l'ha ung peu travaillé à Barcelone, et Monsigneur nostre Prince délivré d'ung peu d'indisposition qu'il y ha aussi heu. Et comme il est encoires si tandre, tout petit accident que luy survient nous tient en penne.

Le Comte Pomponio sera passé avec les galères. Ung nouveau empeschement estoit survenu, qu'estoit que l'on avoit obmis d'envoier à Monsigneur le Prince la coppie du serement, que ledit Comte Pomponio avoit faict pour le faire ledict Seigneur Prince semblable; mais l'on y ha remédié par ung courrier que se dépescha en toute diligence. Et j'espère que long temps devant que ceste arrive, Haller sera dedans le chastaul et le tout effectué

<sup>1</sup> Ygualada, en Catalogne, au nord-ouest de Barcelone.

au contentement de Vostre Altèze; laquelle n'a pour quoy me remercier ce que je faiz plus que très volontiers pour son service, puisque par toute raison, je me trouve par trop obligé, ny pour icelle pourroie-je tant faire dont je me puisse contenter moy-mesme pour la reconnoissance de l'obligacion que luy doibz.

Je ne répéteray icy ce que Vostredicte Altèze aura entendu du desastre advenu à noz gens par la mine que ceulx d'Anvers envoiarent en ung bapteaual allumé vers la estacada, où ledit Seigneur Prince fut si près du danger, duquel Dieu, par sa miséricorde, miraculeusement l'a préservé<sup>1</sup>. Depuis il ha donné diverses rudes actainctes aux rebelles qu'ont faict tous extrêmes effortz, et l'ont tenu longuement en continuelles alarmes, jour et nuyt, n'ayant heu peu à faire, et avec si peu de gens pouvoir pourveoir à tout. Et finalement leur ha donné ung dur rencontre, estans demeurez mortz sur la place plus de 3,000 d'iceulx, prins xxxv baptaulx et plus de cinquante pièces d'artillerie. Les galères luy portent de l'infanterie espagnole que luy pourra servir; mais je voudroie qu'elle fut jà là. Et je suis après pour luy en faire envoyer d'avantaige et plus promptement qu'il y ha huyt moys que continuellement je le sollicite. représentant la nécessité. En quoy l'on m'ha longuement entretenu de paroles et d'espoir. Mais je tiens qu'il ne tardera que nous n'en voions l'effect. Sur lesdictes galères s'envoient 600<sup>m</sup> écus que serviront pour luy. Et outre ce je continue de solliciter pour nouvelle provision. Aldobrandino passa aussi sur les mesmes galères, que tiendra compte à Vostredicte Altèze de comme toutes choses passent, que me fera estre en ceste plus court, avec l'empeschement que j'ay pour me partir d'icy avec le conseil d'Italie et les ambassadeurs. J'espère que Monsigneur l'Illustrissime Cardinal Farnèse aura congneu, qu'en ce que le concernoit, j'ay faict le debvoir. Et Vostredicte Altèze aura pièce sceu l'élection que s'est faicte nouvelle<sup>2</sup>, laquelle, pour estre plus près, sçaura mieulx ce que y est passé, et pourtant ne luy en diray d'avantaige.

Les troubles de France continuent grandz, quelque diligence que face la Royne mère pour les accorder. Si le Roy de France se vouloit joindre avec ceulx de Sainte-Lighe, il assheureroit le repoz de son royaume, avec

<sup>1</sup> Voyez plus haut, page 44.

<sup>2</sup> Sixte V fut élu, le 24 avril 1585, en remplacement de Grégoire XIII, mort le 10 dudit mois.

grand bénéfice du publicque <sup>1</sup>. Soubz le nom du cardinal de Borbon se sont publiées les causes, qu'ont meu ceulx de la Ligue à prandre à armes <sup>2</sup>. Le Roy de France par aultre escript imprimé s'excuse <sup>3</sup>. et procure de leur donner le tort, faisant touteffois grandes submissions et ouffres, jusques à dire qu'il leur donneroit les premiers offices de France. Et les Huguenotz ont publié ung aultre escript contre ceulx de la maison de Guise, rememorans les choses passées. Et comme ilz se treuvent foibles, retournent aux propoz qu'ilz souloient tenir devant les troubles, que sont que l'on ne doit presser les consciences et que la foy est chose libre pour laquelle il fault attendre l'inspiration de Dieu et non user de force. Mais ilz ne dient pas les cruaultez usez par eulx quant ilz se sont trouvez les plus fortz contre les ecclésiastiques, les religieux et aultres catholiques, les ruynes et sac des esglises et les forces et violences qu'ilz ont fait pour les déchasser où ilz sont estez les plus fortz <sup>4</sup>. Et sont traitz de la doctrine de leur docteur et père Calvin. La saison vad avant, et les forces des deux costelz croissent. La Royne d'Angleterre en mesle soubz main, et avec Drach ha envoyé plusieurs baptaulx vers la carrière des Indes. L'on luy souffre trop. J'ay souvent mis en avant d'arrester les vasseaulx des Anglois pour représailles, dont les havres d'Espagne sont plains, et prétendu que ce soit pour nous payer des deniers que ledit Drach nous ha robbé cy devant en ladicte carrière des Indes, dont ladicte Royne s'est servie. Et tant mieulx se pouvoit faire pour estre chose si souvent cy devant usée sans inconvenient, et maintenant se feroit avec plus d'avantage, puisqu'il n'y ha en Angleterre naviers de sujet obéissant à Sa Majesté. Et par cest arrest se pourroient mouvoir ses subjectz contre elle, puisque pour vouloir retenir et non nous rendre ce que nous a esté robbé, ilz viendroient à perdre le commerce sans lequel ilz ne peuvent vivre. Aussi n'achevons nous de serrer le com-

<sup>1</sup> Henri III, après avoir hésité entre la Ligue et les Huguenots, finit par se rallier à celle-ci. Voyez CAPEFIGUE, *Histoire de la Réforme*, t. VI, p. 267, et DE TUOU, t. IX, p. 286 et suivantes.

<sup>2</sup> Le cardinal de Granvelle fait ici probablement allusion au *manifeste*, publié à Péronne le 5 mars 1585, sous le nom de Charles de Bourbon. Voyez *Journal de Henri III*, p. 185, et plus haut, page 64.

<sup>3</sup> Cet écrit était intitulé : Déclaration de la volonté du Roy sur les nouveaux troubles de ce royaume. Voyez *Journal de Henri III*, p. 185.

<sup>4</sup> Le *Journal de Henri III* donne à ce sujet entre autres les renseignements suivants : « Le 17 may les Huguenots, qui estoient en nombre à Gian, se rendirent les plus forts dans la ville, et en chassèrent, ou quoique c'en soit, y traictèrent assez mal les Catholiques ». (*Journal de Henri III*, p. 185.)

merce aux Hollandois et Zélandois. Si espère-je continuer d'en estre tant importun, que nous viendrons au bout. Et s'il se faict, nous pourrons estre assheurez d'achever tost la rebellion des Pays d'Embas. et pourra dire Monsigneur le Prince d'avoir recouvré à Sa Majesté ses estatz. que aultres, par malvais gouvernement. luy avoient perdu.

---

 XXXII.

## MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736<sup>bis</sup>.)

---

 Aquila, le 30 juin 1585.

Si come con la mia ultima scrissi a Vostra Signoria Illustrissima, menci venni poi qui nell' Aquila, dove ho ricevuto tre sue lettere di 28 di marzo primo et 30 d'aprile, et non li ho prima fatto risposta, per essere stata alcuni giorni in letto travagliata da gotta con febbre, palpitazione di cuore con gran ventosità et mossa di corpo, che se bene hora sto assai meglio, non però sono ritornata totalmente nel mio solito essere; ben spero mediante l'aiuto divino farlo in breve. Piacerà dunque a Vostra Signoria Illustrissima scusarmi se ho tardato in rispondere a dette sue, et tenga per fermo che non desidero cosa più che havere occasione d'impiegarmi in cose di suo servizio et di sentire spesso buone nuove della sua salute, onde la prego farmene avvisata. Saprà Vostra Signoria Illustrissima che alli xx<sup>i</sup> del presente il conte Pomponio arrivò a Piacenza, et similmente l'Aldobrandino, di che rendo infinite gratie a Dio, poi che doverrà il Signor Duca mio havere preso il possesso del castello, et così resterà questo longo et tanto desiderato negotio finito con satisfazione di tutti noi; et da Vostra Signoria Illustrissima si deve riconoscere la conclusione et tenergliene eternamente obbligo, si come facciamo et faremo, et io in particolare che di nuovo con quell' affetto maggior che posso et devo ne ringratio Vostra Signoria Illustrissima et seco mi rallegro di tutto cuore della notabile vittoria che li genti di Sua Maestà hanno havuto alli xxvi del passato contra i rebelli vicino

alla palisada della riviera d'Anversa, che in vero è stata miracolosa et tale che ben presto si debbe sperare la reduttione d'Anversa, per il che travagliava il Principe mio figliolo straordinariamente, non lassando indrieto diligentia alcuna per venirne all' effetto. Et con li ultimi avvisi s'intendeva anco che in Malines stanno quei populi et soldati sotto sopra, et pareva che vi fusse inclinattione di rendersi, di maniera che quelle cose andavano continuando prosperamente, et meglio andrebbero se in tempo debito si facessino al Principe le provisioni necessarie, conforme a che tante volte si è scritto et discorso, et non poco danno ci darebbono queste dilattioni. se non ci aiutassino li garbugli et alterattioni che fra di loro tengano i Franzesi, che effettivamente ci viene molto approposito in questi tempi, et tanto più ci verrà se la guerra fra di essi anderà avanti conforme che si crede et se ne vede l'apparenza. Dall' altra parte la perdita di Nuys vicino a Cologna et la rebellione di Schenchen <sup>1</sup> non potranno senon apportare disturbo in quelle parti et in Gheldres, ancorchè il suddetto Principe vadia provvedendo et rimediando il meglio che può, non obstante la scarsità che tiene di denari et di gente et nelle bande di Frisia et suoi contorni. si come Vostra Signoria Illustrissima dice va facendo il colonello Verdugo ogni giorno buoni progressi, et si porta tanto bene che non si può desiderar davantaggio, et merita di esser avanzato et favorito, di che ne prego Vostra Signoria Illustrissima con la quale parimente mi rallegro che, con satisfactione di Sua Maestà fussino compilate le nozze et feste della Serenissima Infante Donna Catarina mia Signora et del Signor Duca di Savoia che già, come lei harà inteso, sono arrivati a salvamento in Italia, et piacerà a Dio farli gratia che presto sen vedino quei felici frutti che si desiderono. Et io resto molto obligata a Vostra Signoria Illustrissima per il minuto et confidente raggaglio che si è compiaciuta darmi intorno a quanto è passato in questi viaggi di Sua Maestà et altri particolari, che in vero mi è stato oltra modo grato haverne notitia, come sarà intendere che le corti di Monzon habbino quel buon essito che si deve sperare, et per tal fine sono io ben sicura farà Vostra Signoria Illustrissima ogni sorte di diligentia, mediante

<sup>1</sup> Martin Schenck, seigneur d'Afferden, qui après avoir été au service des États-généraux, passa à celui d'Alexandre Farnèse, qu'il abandonna à son tour pour s'attacher au comte de Nieuwenaar. Voyez DR THOU, t. IX, pp. 454, 457, 458, et sa biographie dans VANDER AA, *Biographisch Woordenboek*, t. X, p. 92.

la quale et la sua molta prudentia ne doverrà cavar Sua Maestà il costrutto che pretende et desidera. L'Aldobrandino non è per ancora comparso qua; lo sto aspettando per saper da lui molti particolari; che come arrivi ne darò avviso a Vostra Signoria Illustrissima et similmente quando sia preso il possesso del castello, che ogni hora mi par mille.

La presta fine che hebbe il conclavio passato ne haverà lei havuto un pezzo fa nuova con ogni circostantia, per il che harà potuto comprendere quanto il cardenal Farnese brami il servitio di Sua Maestà et il benefitio pubblico. Si tiene universal oppenione che questo nuovo pontificato habbia da esser buonissimo.

---

 XXXII.

 ANALYSE.
 

---

La duchesse de Parme, comme elle l'écrivait à Granvelle dans sa dernière lettre, s'est rendue à Aquila, où elle est arrivée et d'où la présente est datée. Elle y a reçu trois lettres du cardinal, des 28 mars, 1<sup>er</sup> et 30 avril. Si elle n'y a pas répondu plus tôt, c'est qu'elle en a été empêchée par un nouvel accès de goutte. Aujourd'hui elle va mieux, sans être tout à fait rétablie, et met à profit ce moment de répit pour lui écrire.

Le Comte Pomponio est arrivé à Plaisance, le 21 de ce mois, en même temps qu'Aldobrandino. A l'heure qu'il est, le Duc de Parme aura pris possession du château. Ainsi après tant d'années aura été atteint ce résultat si longtemps espéré. Grâce en soient rendues au cardinal de Granvelle; la Duchesse et les siens lui en seront éternellement reconnaissants.

La Duchesse se félicite de la victoire remportée par le Prince, son fils, sur les rebelles aux portes d'Anvers. Elle a été assez importante pour permettre d'espérer la prochaine reddition de la place, dont Farnèse pousse le siège avec un zèle incomparable.

Malines, où les bourgeois ne s'entendent plus avec la garnison, serait disposée également à se rendre. Les affaires vont bien aux Pays-Bas et iraient encore mieux, si le Prince de Parme recevait à temps les secours promis d'hommes et d'argent. Tous ces retards sont d'autant plus préjudiciables, que les Français les exploitent pour abuser le peuple, et ce serait encore pis si la guerre venait à éclater entre la France et l'Espagne; ce qui est assez probable.

La perte de Neuss, près de Cologne, et la révolte de Schenck ne peuvent que troubler les esprits dans ce pays et dans la Gueldre, encore que le Prince de Parme cherche à parer et à remédier au mal, malgré sa pénurie d'hommes et d'argent.

Sur les frontières de la Frise et dans les environs le colonel Verdugo fait tous les jours des progrès, qui lui font honneur et méritent de l'avancement. La Duchesse le recommande à toute la bienveillance du Cardinal.

Elle est heureuse d'avoir appris que les fêtes données à l'occasion du mariage de l'Infante Catherine avec le Duc de Savoie, se sont terminées à la grande satisfaction du Roi. Les nouveaux époux sont arrivés heureusement en Italie. La Duchesse remercie Granvelle de lui avoir rendu compte aussi fidèlement des détails de la cérémonie et des incidents du voyage de Sa Majesté.

Elle augure bien de la tenue des Cortès à Monzon, grâce au zèle et la sagesse du cardinal.

Aldobrandino n'est pas encore arrivé à Aquila. Elle l'attend avec impatience pour avoir de lui des nouvelles, qu'elle s'empressera de transmettre à Granvelle, notamment en ce qui concerne la prise de possession du château de Plaisance.

Son Éminence aura eu, depuis peu, au sujet de la prompte clôture du dernier conclave, des détails circonstanciés qui lui auront permis de comprendre avec quelle chaleur le cardinal Farnèse avait invoqué l'intérêt de Sa Majesté (le roi d'Espagne) et le bien public. Maintenant l'opinion générale est que le nouvel élu fera un excellent Pape.

---

### XXXIII.

#### LE CARDINAL FARNÈSE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736<sup>bis</sup>.)

---

....., le 2 juillet 1588.

Ho visto quanto Vostra Signoria Illustrissima mi ha scritto in racomandatione del figliuolo del pittore Alonso Sanchez, venuto in questa corte per aiutarsi in occasione delle vacanze che occorreranno. Io sono amorevole del padre suo, il quale mi ha obligato con molta cortesia, et hora mi ha inviato un ritratto di Sua Maiestà che mi è gratissimo sopra modo; ma l'obligo, ch'io ho di servire a Vostra Signoria Illustrissima mi fa sopra

ogni altra cosa, desideroso di giovare a questo giovine, nel quale mi è parso di vedere qualità tali, che spero si renderà per se stesso habile a conseguir presto qualche cosa. Io ne terrò particolar protectione et conto, et a lui ho detto, che faccia capitale di me in tutte le sue occorrenze. Bascio a Vostra Signoria Illustrissima humilmente le mani, et prego il Signor Dio per ogni sua prosperità et contento.

Per le cose mie di Monreale ho da basciar le mani a Vostra Signoria Illustrissima degli ordini che mi ha procurati sin qui per levare i pregiudicii, che mi si facevano da quegli administrators delle entrate regie in Palermo, li quali ancora non si quietano, ma pretendono cose nuove et non convenienti alla ragione, come a quest' hora ne haverà potuto intendere dal cavalier Biondo, et intendererà di nuovo. La supplico si degni tener la protectione di essi come ha fatto sempre; perciò cha havendo io voluto far studiare diligentemente ogni cosa da questi miei dottori di Roma, habbiamo ragione da vendere, et di nuovo le bascio humilmente le mani.

---

### XXXIII.

#### ANALYSE.

---

Le cardinal Farnèse a lu la lettre de recommandation que le cardinal de Granvelle lui a écrite en faveur du fils du peintre Alonzo Sanchez, venu à la cour de Rome pour chercher à y obtenir à l'occasion un emploi vacant. Le cardinal Farnèse a beaucoup de sympathie pour le père, qui s'est conduit avec une grande courtoisie à son égard, et vient de lui envoyer un portrait du Roi (d'Espagne). Il a été on ne peut plus touché de cette attention, mais c'est surtout son désir de rendre service au cardinal de Granvelle qui le porte à appuyer les instances du jeune solliciteur. Au reste, il a reconnu en lui des qualités telles, qu'il ne doute pas du succès personnel de ses démarches. Il peut compter sur toute sa protection, et il lui a dit qu'il pouvait disposer de son crédit en toute occurrence.

Pour ce qui est de son affaire de Monreale, le cardinal Farnèse remercie le cardinal de Granvelle des ordres qu'il a fait donner jusqu'à ce jour pour écarter les obstacles

que lui suscitaient les administrateurs des revenus royaux à Palerme. Ceux-ci n'ont pas encore désarmé; ils soulèvent même de nouvelles difficultés qui ne reposent sur aucun fondement valable, comme le cardinal de Granvelle aura pu l'entendre et l'entendra du cavalier Biondo. Farnèse finit sa lettre en priant Granvelle de soutenir ses intérêts, comme il l'a toujours fait. Il a fait étudier son affaire par ses docteurs de Rome, qui l'ont approuvé de vouloir vendre ses bénéfices.

---

XXXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU COMTE CHARLES DE MANSFELD.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 18013-14, t. II, fol. 9.)

---

Monçon, le 10 juillet 1585.

Monseigneur, J'ay receu vostre lettre du 3<sup>e</sup> de may, et m'est grand plaisir de veoir par icelle, avec quelle volonté vous vous employez en ce qu'est du service du maistre, dont je vous assure que Sa Majesté est fort bien informée, et que je n'obmetz d'en dire aux occasions ce que je doibz, outre ce que vous pouvez estre certain que Monsigneur le Prince de Parme ne vous robbe en façon quelconque l'honneur que vous méritez, ains en donne par toutes ses lettres fort ample tesmoignaige, ayant escript de nouveaux, avec fort grand sentence, le désastre que vous est advenu du feuq<sup>1</sup>, après vous estre si valereusement porté, et par terre, et par eauve, contre les rebelles et leurs vasseaulx, que gaiment vous allastes assaillyr. Je sentz extrêmement le dommaige que vostre personne y ha reçeu, comme certes le sent toute ceste cour. Et n'ha obmit ledict Signeur Prince de dire comment passarent les choses en la dernière deffaicte des rebelles sur la dicque tant importante et en si bonne conjuncture, se louhant grandement du

<sup>1</sup> Strada rapporte cet événement en détail et fait allusion à un accident survenu à Charles, comte de Mansfeld, par suite de l'explosion d'un baril de poudre, à bord du vaisseau dans lequel il se trouvait, lors de l'attaque dirigée contre des navires anversoïis à Oordam. Le comte y reçut des brûlures au visage et aux mains. Voyez STRADA, *Guerre de Flandre*, t. II, p. 384.

devoir que vous y avez rendu, et en tout ce qu'il vous ha employé, mesmes depuis le decès du feu Marquis de Roubaix. Cela me faict espérer que Sadicte Majesté, que n'est ingrante, ne fauldra de se souvenir de vos services, et de vous honorer et recompenser selon vos mérites, que véritablement je ne désire moings que vous mesmes.

## XXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU COMTE DE HENNIN-LIÉTARD, SEIGNEUR DE CAPRES.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 18013-14, t. II, fol. 21.)

Monçon, le 10 juillet 1585.

Monsieur, A mon partement de Saragosse, pour venir icy, j'ay receu en mesmes temps deux lettres vostres, des 24 d'apvril et 26 de may. Et par ce que je vous ay jà respondu par aultres miennes, vous aurez peu congnoistre le désir que j'ay de vous servir, et l'obligacion que je y recongnois, et que j'ay commencé de faire tous les offices que me sont estez possibles, en ce que vous désirez. dont j'espère bon succès, et mesmes quant au gouvernement d'Artois, nonobstant les prétentions d'aultres que vous aurez entendu; mais de Hesdin, dont aussi vous vous déportez, actendu ce que j'ay congneu de la volonté de Sa Majesté, jà du vivant du feu Marquis de Roubaix, je ne vois que l'on en puisse espérer beaucoup. Et quant à retenir l'estat de chief des finances, il y ha tout ce que je vous ay cy devant escript; mais je ne laisse toutesfoys d'insister pour procurer tout ce que je puis et que vous désirez. Monsieur le provost Foncq, aux mains duquel vont les lettres et requestes en françois, et ce que Monsieur le Prince a escript en ceste langue pour vous fort favorables, en fera le rapport, et je ne me puis imaginer qu'il ne le face bon, ne m'estant apperceu qu'il vous porte aultre que bonne volonté. Mais ces rapports se font à part, et ung mot dit en telle conjuncture, ou d'une sorte ou d'aultre peult beaucoup prouffiter, ou nuyre. De mon coustel vous pouvez estre asseuré que je faiz,

et feray tousiours pour vous, en toutes choses, tout le bon office que me sera possible, comme je doibz à notre ancienne amyté, et à la recongnissance que j'ay des obligations nouvelles, dont tous les jours vous me chargez; faisant, en ce que me concerne et les miens, si volontiers tout bon office, comme me le tesmongnoit, oultre les œuvres propres, les lettres que continuellement m'en escripvent Monsieur de Tornay, et le Seigneur de Brossia.

---

 XXXVI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1735.)

Monçon, le 23 juillet 1588.

Madame, Depuis mes dernières, le Duc de Savoie et Madame l'Infante se mirent à la voile et ont fait le voiage avec si prospère navigation, que en cinq jours ilz arrivarent à Nice <sup>1</sup>. Et le mesme jour qu'ilz s'embarcarent se partit Sa Majesté de Barcelone. De ce que se passa en la séparation et département, Aldobrandino en aura tenu compte à Vostre Altéze. Dois ledit Barcelone Sa Majesté continua son chemin vers icy, où elle arriva le xxvii du moys passé. Et le xxviii fit faire la proposition aux Estatz en sa présence, et y assistèrent aussi, comme encouvertz et retirez en une petite chappelle, Monsigneur nostre Prince et Madame l'Infante Doñe Ysabel. J'arrivay dois Saragoce icy au mesme temps que se faisoit la proposition, et dois lors se sont assemblez, quasi tous les jours deux foys, ceulx des Courtés, au lieu que cy devant ilz négocioient seulement le matin. Mais ilz ont voulu monstrier par ce désir de complaire à Sa Majesté, et à vouloir dépescher briefvement les affaires. Et touteffoys se peult dire que jusques à oyres ne s'est rien fait; car tout le temps s'est passé à traicter de petitz

<sup>1</sup> Voyez au sujet de ce mariage et de ses résultats politiques, HÜBNER, *Sixte-Quint*, t. I, p. 420.

incidans, comme quelles procurations se devvront admectre, des sessions, des loughis, sans aultre chose de substance, sinon que Sa Majesté ha député pour tractadores <sup>1</sup>, comme ilz dicent, que se donnent tiltre de présidens, que sont ceulx que manient les différendz pour accomoder le tout. Le comte de Miranda <sup>2</sup>, Viceroy de Catalogne, cousin du commandador major, le Comte de Sastago <sup>3</sup>, Viceroy d'Aragon, le Comte de Chinchon <sup>4</sup>, maistre d'hostel et trésorier d'Aragon, et le Vis-chancelier dudit Aragon, tous dient qu'ilz veullent tost achever. Dieu le doint; mais je n'y vois touteffoys encoires grande apparence; car il y ha beaucoup à faire, si estans rémis plusieurs affaires dois xxii ans que l'on n'ha tenu les Courtès, ny ne s'est faicte prévention quelconque d'importance pour pouvoir espérer l'on puisse tost venir à bonne résolution. Vray est que l'on espère beaucoup sur l'incommodité des loughis; mais ne s'estans tenues les Courtès en tant de temps, tous despèrent Sa Majesté en tienne jamais aultres. Et pourtant prétendent tous de se servir de ceste occasion pour leurs affaires, afin d'y avoir résolution. Ceulx de la court se trouvent fort faschez; mais je me doute qu'il faudra qu'ilz s'arment de patience pour plusieurs moys, ny ne pense pas que l'on en voie la fin pour ceste année, si l'on veult bien achever lesdictes affaires. Et il fut esté mieulx, comme je l'ay dit tousiours devant que d'y mectre la main, les bien préparer, et plus tost non les commencer que se mectre en hazard de les commençant, non les achever bien.

Avec les galères passa quelque nombre d'infanterie pour les Pays d'Embas; mais, à ce que j'entendz, tout ce que yra pour ce coup, et des desembarquez et de ceulx que se prendront en l'estat de Milan, ilz ne seront pas en tout plus de 2,500, qu'est foible renfort, actendu le besoing et nécessité. Je vouldroie que l'on y adjousta les Corses que Sa Saincteté ha licentié. Car ce sont bons soldadz; et seroit pour les divertir du service de France et pour assheurer tant plus le passaige desdits Espagnolz. Plus de 600,000

<sup>1</sup> *Tractadores*, signifie intermédiaires, négociateurs, pacificateurs.

<sup>2</sup> Don Juan de Zuñiga Avellaneda et Cardenas, comte de Miranda et vice-roi de Catalogne en 1585. Voyez notre tome X, page 6, et HERRERA, *Historia general del Mundo*, t. II, p. 597, et t. III, p. 45.

<sup>3</sup> Diégo Fernandez de Cordoue, comte de Sastago, vice-roi d'Aragon. Voyez CABRERA, *Don Felipe II*, t. III, p. 111. — LOPEZ DE HARO, *Nobiliario genealogico de España*, t. II, pp. 154, 155. — HERRERA, *Historia general del Mundo*, t. II, p. 570.

<sup>4</sup> Don Diégo Cabrera y Bobadilla, comte de Chinchon, souvent cité dans les précédents volumes.

écus sont passez avec lesdictes galères, que se changent à Genes en or, pour les porter plus promptement. Car c'estoient réaulx, et doibt la somme aller le mesme chemin. Les galères retourneront ancoires pour charger quelque nombre de infanterie. Il fut esté mieulx les envoyer toutes ensemble, chargeant les premiers sur naves que cessent peu actendre ceulx que fussent allez sur les galères, afin de marcher ensemble, afin de passer la frontière de la Bresse plus sheurement, et que l'on en eust aussi envoyé par l'autre costel, que si souvent a esté ramantté. L'on ha enfin arresté les bapteaulex des Hollandois et Zeelandois à Lisbona et aultres portez d'Espagne; mais plus flochement qu'il ne convenoit, n'y estans demeurez sinon quasi les bapteaulex, s'estans retirez les personnes sur bapteaulex d'Ostrelins. Par où il se sera faict avec moings de fruyt qu'il ne convenoit, pour parvenir à ce que l'on prétend; mais enfin ce sera encoires quelque chose; car par ce moyen lesdits Hollandois et Zélandois n'oseront venir, que sera chemin pour leur oster le commerce, sans lequel ilz ne peuvent vivre.

Aussi se sont arrestez les bapteaulex d'Angleterre sur l'occasion de l'insolence d'ung bapteaulex anglois, que print en nostre coste quelques officiers que l'alloient, comme il est de coustume, visiter, et iceux faisans voile pourté en Angleterre. Et il y ha long temps que j'ay prétendu, je diz dois aucunes années, que l'on arresta tous bapteaulex de ce costel là pour recouvrer ce que le corsaire Dracq ha derrobé qu'est entre les mains de la Royne et de ceulx de son conseil, qu'estoient participans en l'armée dudit Dracq. Car par ce moyen, leur ostant entièrement le commerce, non seulement d'Espagne et du Portugal, mais aussi d'Aphrique et de Levant. et ce sur fondement de recouvrer ce que l'on nous ha derrobé ou elle leur rendu on se fut mis en hazard de quelque mutinement contre elle et contre ceulx dudit conseil (*sic*). Car sans ledit commerce ilz perdroient beaucoup. Et Vostredicte Altèze se souviendra de l'avantaige que nous avions sur ladicte Royne à mon partement des Pays d'Embas, et en eust l'on tiré sa raison, si Berghes et Montigni à Bruges<sup>1</sup>, pour leurs deseings que l'on vit depuis, n'eussent tout gasté. Car les esglises estoient plaines de drapz que ne se vendans, non seullement les marchans, mais les nobles qu'ont leurs parqz à moutons, en quoy consistent bonne partie de leurs rentes, y sont inté-

<sup>1</sup> Voyez plus haut, page 11.

ressez, et tant mieulx se pouvoit faire ledict arrest sans dommaige, qu'il n'y avoit nul bapteaule des Pays d'Embas en Angleterre, synon de ceulx des rebelles. Si est-ce que l'on se pourra encoires ayder de cest arrest, si nous nous en sçavons ayder, puisque par icelluy le commerce leur sera aussi interdit, mesmes se publiant la cause et les retenir, telle que je diz de prétendre recouvrer ce que Dracq ha print que la Royne retient.

Je ne diray à Vostre Altèze la victoire qu'il ha pleu à Dieu donner si avantageuse à Monsigneur le Prince contre ceulx d'Anvers et contre ceulx d'Hollande et Zeelande, ensemble en ung point tant important, puisque ce luy seroit chose vielle; mais je diray que l'évesque de Tournay m'ha envoyé une lettre que luy ha escript de sa main, dois le camp, le président Richardot, luy disant qu'il s'esbeiroit que luy et Seigneur Aldegonde fussent ja si grandz amis, qu'ilz s'escripvoient, et que ledit Seigneur Aldegonde alloit au camp et ledit Richardot à Anvers, pour commencer de traicter d'accord<sup>1</sup>, avec bon espoir d'heureux succès. Vray est que, à ce que j'entendz, ledit de Sainte-Aldegonde prétendroit de traicter, non seulement pour Anvers, mais aussi pour Hollande et Zeelande et pour Brabant, afin de maintenir l'union. Mais ledit Signeur Prince l'entendoit aultrement, comme il convient, tenant fin de traicter séparément et de absolument ne riens consentir contre la religion catholique, ny contre l'auctorité du maistre; cela saulf, beaucoup de choses se peuvent dissimuler et passer.

Les troubles de France ne sont encoires appaisez. Mais la Royne-mère y travaille ce qu'elle peut, condescendant à conditions fort avantageuses, que me sont plus suspectes. Si les confédérez posent les armes, devant que d'estre bien assheurés, ilz s'en repentiront, et feront grande folie. J'espère que le retour du Duc de Nevers<sup>2</sup> les confirmera beaucoup et Monseigneur de Nogaret<sup>3</sup>, afin que l'on demeure ferme au remède de la religion, et

<sup>1</sup> Conférez à ce sujet les lettres de Marnix de Sainte-Aldegonde des 8 et 11 juin 1585, adressées à Richardot, et imprimées dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. IX, pp. 529, 555, et la lettre de Richardot à Marnix de Sainte-Aldegonde du 11 juin 1585, dans les mêmes *Bulletins*, p. 552.

<sup>2</sup> Louis de Gonzague, duc de Nevers, né vers 1540, mort en 1595. Il devint duc de Nevers par son mariage avec Henriette de Clèves, et se distingua pendant les guerres de religion, durant lesquelles il prit le parti des Catholiques. Il finit cependant par se rallier à Henri IV.

<sup>3</sup> Jean-Louis de Nogaret, duc d'Épernon, né en 1554, mort en 1642. Voyez *Biographie générale*, t. XXXVIII, p. 188.

deschassement des Huguenotz, que voudront demeurer opiniâtres, abolissant tout exercice de religion contraire à la catholicque.

A Lisbonne est arrivé, le jour de la Saint-Jehan, un galion fort riche des Isles orientales de Portugal, qu'asseure que aultres viennent du mesme coustel à la suyte. Il y ha plus de 40 ans que nul naviere n'est venu de là si tempre, que semble que aussi en ce Dieu nous veulle ayder. Des Isles occidentales de Castiello encoires ne vient riens de ceste année, mais aussi ne tarde-il selon le temps auquel viennent ordinairement de là les flottes. Il n'y ha encoires nouvelles de la responce de l'Empereur sur le mariage de Madame l'Infante l'aisnée, dont chascun s'esbeit.

J'ay lettres du Duc de Terranova de sa main du second de ce moys, qu'il m'a dit qu'il avoit le dépesche pour délivrer le chasteaul de Plaisance, et que incontinant il l'accompliroit.

Sa Majesté, grâces à Dieu, se porte fort bien, et de mesme Monsigneur l'Infante et Donna Ysabel. Dieu, par sa grâce, les nous veulle garder.

---

XXXVII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756<sup>bl.</sup>)

---

Aquila, le 27 juillet 1585.

Doppo che scrissi a Vostra Signoria Illustrissima alli 30 del passato, quanto vedrà per il dupplicato che va qui giunto, ho ricevuto la sua lettera de' 29 di maggio, et di quel che in essa si è compiaciuta scrivermi li resto con molt' oblige, vedendo che verso di me continua la solita buona volontà et confidentia, conforme alla raggione che ne tiene. Et mi rallegro con Vostra Signoria Illustrissima con pieno cuore, di che Signor Duca mio habbia preso il possesso del castello di Piacenza alli 15 del presente, che per vedere finito un negotio da tutti noi tanto giustamente desiderato per

lo stabilimento di nostra posterità, può lei esser sicura che ne sento un giubilo incredibile et essendosi venuto all' effetto di così buona resolutione di Sua Maestà et principalmente per mezzo dell' opera et buoni offitii di Vostra Signoria Illustrissima, come è notorio et mi ha confermato l'Aldobrandino, torno a renderneli le debite gratie, confirmandoli che tutti restiamo, et io in particolare, obligatissimi a Vostra Signoria Illustrissima, et tanto che più non può essere, come in ogni occasione lo ciertificheranno li effetti, alli quali mi rimetto, per non mi estendere in più lunghe parole. Quanto alli affari di Paesi Bassi, caminono tuttavia di maniera da sperarne presto l'essito che si desidera, ancorchè la ostinazione de i rebelli sia incredibile et la Regina d'Inghilterra (secondo intendo) fa gran romore di soccorrèrli, che a mio credere può far poco.

Da diverse parti è venuto scritto la conclusione della pace ' tra il Re di Francia et i Principi della Lega, benchè diversamente, et io no so ancora che mi credere, ma quando fussi con il fine che i più discorrono, non sarebbe senza bene, con tutto che li humori et procedere di i Franzesi mi fanno star in dubbio. Presto sene doverrà sapere il vero, et in questa materia come nel resto che Vostra Signoria Illustrissima mi discorre, concorro con il suo parere et oppenione. Desidero estremamente havere fresche lettere di Vostra Signoria Illustrissima per intendere come si porta di salute in questa staggion calda, et quello che nelle Corte di Monzone va seguendo, contentisi darmene notitia et occasione che li possa mostrare la buona volentà che li porto, desiderandolo infinitamente, et con dire a Vostra Signoria Illustrissima che mi trovo in buona sanità, resto pregando Iddio, etc.

---

' Le 18 juillet Henri III fit publier l'édit arrêté avec ceux de la maison de Lorraine et de Guise, contenant la révocation de tous les édits antérieurs de pacification conclus avec les Huguenots. Il déclara que l'exercice du culte catholique serait seul admis. Voyez *Registre-Journal de Henri III*, p. 187, et CARRIGUE, *Histoire de la Réforme*, t. IV, p. 284.

## XXXVII.

## ANALYSE.

Depuis sa dernière lettre à Granvelle, à la date du 30 juin dernier et dont elle lui envoie un duplicata, la duchesse de Parme a reçu celle de Son Éminence du 29 mai.

Elle se réjouit, avec le cardinal, de ce que le Duc de Parme, son mari, ait pris possession, le 15 du présent mois de juillet, du château de Plaisance. Elle n'oublie pas que la famille Farnèse doit la bienveillante résolution du Roi surtout aux bons offices de Granvelle. Aussi elle et les siens lui seront-ils éternellement reconnaissants d'un service aussi signalé. Puisse le Cardinal leur fournir l'occasion de lui prouver leur vive et sincère gratitude.

La tournure que prennent les affaires des Pays-Bas permet d'espérer à bref délai le résultat désiré, en dépit de l'obstination incroyable des rebelles. En supposant que la Reine d'Angleterre se propose de les servir, comme elle en fait répandre le bruit, la Duchesse ne croit pas que ce secours leur servirait de grand chose.

De différents côtés lui est parvenue la nouvelle de la paix faite entre le Roi de France et les chefs de la Ligue. Seulement les avis diffèrent sur les conditions de l'accord. Elle ne sait donc pas trop à quoi s'en tenir, et n'a du reste guère confiance dans l'humeur instable des Français. Elle partage sur ce point l'opinion du cardinal.

Elle prie ensuite celui-ci de lui donner des nouvelles de sa santé et de ce qui se fait aux Cortès de Monzon. Quant à elle, elle se porte bien pour le moment, et ne désire rien tant que de savoir en quoi elle pourrait prouver sa gratitude à Son Éminence.

## XXXVIII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU COMTE CHARLES DE MANSFELD.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 18013-14, t. II, fol. 11.)

Monçon, le 17 août 1585.

Monsieur, Par une lettre mienne vous aurez peu pièce entendre que, dois longtemps, je suis esté adverty, et des charges ausquelles vous avez esté

employé par Monsieur le Marquis de Roubaix, et de ce que vous avez fait de votre part, et mesmes du meschef que vous est advenu rendant si bon debvoir, par le feu que se print en vostre galiote, après avoir punis le bateau que ceux d'Anvers appelloient fin de guerre. Et Dieu doint que, selon le nom dicelluy, la prinse dudit bateau nous apporte la fin de la guerre. Je dis de celle d'Anvers, dont nous avons grand espoir, mais quant à celle d'Hollande et Zélande, il pourra bien estre que cela tardera un peu davantaige. Si ne perds-je pas espoir que l'on n'en vienne tost au bout, et mesmes leur ostant le commerce. Sa Majesté et toute ceste court vous donnant louange du bon debvoir que vous avez rendu, a grandement sentu vostre inconvenient; mais puisque, Dieu mercy, la vie demeure saulve, s'il n'y a que les marques que le feu y aura laissé, icelles seront honorables; et le dit debvoir que vous avez rendu mérite que Sa Majesté y ait regard, comme je espère elle aura, et que vous luy en donnerez tous les jours nouvelle occasion, vous employant en son service. Les dernières lettres que nous avons de là sont du 21<sup>e</sup> de juillet, assez fresches. Et comme lors se trouvait au camp Sainte-Aldegonde avec bon nombre de députez de la ville d'Anvers, nous avons grand espoir que de brief, nous en viendront bonnes nouvelles, et que ce que l'on leur a donné le gast<sup>1</sup> et à Malines, tant plus aura hasté la reddition de la dicte ville, avec la deffaicte que les gens du colonel ont donné avec gens du Comte de Mœurs, et des chevaux que venoient de Berghes-ob-Zoen, pour se jetter en Anvers, nous avons bon espoir que tost nous aurons le reste. Et j'estime, comme je doibs, la souvenance que avec le malheur vous avez voulu monstrier que vous avez de moi par m'en donner par lettre vostre advertissement, mais j'en actends avec désir de vostre entière guérison, que j'espère ne pourra jà beaucoup tarder.

<sup>1</sup> *Gast*, dommage.

---

## XXXIX.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettre de M. de Belle-Fontaine au Cardinal de Granvelle, t. II, fol. 526 et 527.)

—  
Monçon, le 17 août 1588.

Monsieur mon Cousin, Le Pape <sup>1</sup> est tel que je vous ay escript, et se monstre au commencement de son pontificat fort résolu à se faire obéir, ayant faict de grandz édictz et bulles contre les foruscites et robbeurs de chemins, et pour faire vivre chrestienement et paisiblement ung chacun et réprimer les vices; faisant fort seurement exécuter ses commandemens. Et à ce que je vois, les termes qu'il a tenu à l'endroit de l'ambassadeur de France <sup>2</sup> le monstrent assez, luy ayant commandé de sortir de terres de l'Eglise déans huict jours, pour ce que ayant choisy Sa Sainteté pour nonce en France l'archevesque de Nazaret <sup>3</sup>; et l'ayant ledit ambassadeur approuvé pour bon, et aussi le cardenal d'Este <sup>4</sup>, et sur approbation déclaré l'élection, ilz vindrent le jour suyvant faire office contraire, disans que le Roy de France ne l'auroit pour agréable, pour estre vassal du Roy nostre maistre et amy du Duc de Guyse, disans qu'ilz craingnoient que ledit Roy de France ne l'admettroit. Cest office nonobstant, il fit partir ledit archevesque, et fut avec ordonnance expresse que si en France l'on y mettoit difficulté, sans contredire il se mit en chemin pour retourner; et comme à Lyon l'on luy dict qu'il feroit bien de non passer plus avant, qu'il n'eust nouveau commandement de Sa Sainteté, il se partit sans

<sup>1</sup> Sixte-Quint. Voyez les détails sur son élection et sa personne plus haut, pages 64 et 69.

<sup>2</sup> Jean de Vivonne, marquis de Pisani.

<sup>3</sup> Fabio Myrto Frangipani, napolitain. Il était chargé de publier en France la bulle d'excommunication que Sixte-Quint venait de porter contre le roi de Navarre et le prince de Condé. Il fut nonce aux Pays-Bas depuis le 20 avril 1596. Voyez la notice que nous lui avons consacrée dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 8<sup>e</sup> série, t. III, pp. 7 et suivantes.

<sup>4</sup> Louis, cardinal d'Est, issu du mariage d'Hercule II, duc de Ferrare, et de Renée de France. Il était chargé des intérêts du roi de France à la cour de Rome depuis la mort du cardinal Hypolite d'Est, son oncle.

plus pour retourner à Rome, en donnant par courrier exprès avertissement à Sa Sainteté, laquelle l'ayant entendu, ne voulut donner audience au dict ambassadeur que la luy fit demander; mais luy fit ledit commandement de sortir. Ce qu'il fit incontinent, et se retira à Tivoly, où estoit le cardinal d'Este, qui soubdain vint à Rome; mais il ne peust obtenir aultre chose de Sa Sainteté pour lorz. Je ne sçay ce qu'il aura faict despuis; et pour ce qu'il se fondoit fort l'amitié que ledit archevesque avait avec ledit Duc de Guise, Sa Sainteté respondit qu'ilz avoient eulx-mesmes déclaré que l'accord en France avec luy estoit faict, et que pourtant tant moings debvoit-il estre suspect, et que le Roy de France debvoit ouyr plus tost la commission dudit archevesque et de luy denier l'accès, puisque l'ayant ouy, selon ce, il eust peu prandre advis de ce qu'il eust deu faire en son endroit. Je ne sçay ce que après en succédera. L'eage de Sa Sainteté n'est que de soixante ans non completez, et est robuste; par où il y a peu d'apparence en ce que dict l'astrologien italien; et pour moy je tiens tout ce de l'astrologie judiciaire pour une vanité sans fondement. L'on tient que beaucoup de ceulx que sont en crédit n'y seront longuement; le secrétaire qui l'a servy estant cardinal, pourra beaucoup avec luy. Et pourroit bien advenir qu'au septembre prochain et le fit cardinal, l'ayant jà faict manger à sa table, assis au bout après les cardinaulx qu'ont mangé avec luy.

Il a faict retenir prisonnier au chasteau le Duc de Galese, fils du cardinal d'Altaemps, pour avoir tiré de la maison de son maistre par une fenestre une jeune fille, que quelques fois estoit sortie par la porte pour aller vers luy; et le cardinal mesme d'Altaemps le mena au chasteau pour obéir. Aussi fit-il défendre au cardinal Gastavilano l'allée aux chapelles et aux consistoires, pour quelque faulte qu'il fit, que je crois fut pour non vouloir admettre la provision qu'avoit faict Sa Sainteté d'ung office, prétendant qu'il luy appartenoit, et ce en tels termes que despleurent à Sa Sainteté;

<sup>1</sup> Philippe Guastavillani, de Bologne, neveu du pape Grégoire XIII, créé cardinal-diacre en 1572. — Robert d'Altemps, fils naturel du cardinal de ce nom, avait enlevé une jeune fille de la maison du seigneur Frangipani. A la suite de ce rapt il fut écroüé au fort Saint-Ange et y fut détenu pendant quatre mois, malgré les instances de son père. Grâce à l'intervention du comte de Hohenembs il obtint sa liberté. Voyez HÜBNER, *Sixte-Quint*, t. I, p. 291. Cet auteur rapporte un grand nombre d'autres faits de la sévérité très justifiée du pape concernant les crimes et délits.

mais cela s'est depuis rabillé. Il a réduit les femmes publiques à l'Ortace <sup>1</sup> comme du temps du Pape Pio V<sup>e</sup> de bonne mémoire. Tout cecy, dis-je, afin que vous veyez comme vad le commencement de ce pontificat.

Je présuppose que vous aurez receu le jubilé, et fait publier icelluy par le diocèse; le Pape sera plus retenu à donner indulgences que ses prédécesseurs, et a retranché sa famille, abaissant en ce les frais plus de cinquante mil escuz par an de ce qu'ilz portoient au temps de ses prédécesseurs.

Vous aurez pièce entendu nostre arrivée icy, où je puis dire que, jusques à ceste heure, il ne s'est encoires riens fait quant aux Courtès, et à ce pas l'on y sera longuement. Monsieur le Duc de Savoye est à Thurin, et Madame l'Infante la Duchesse enceinte, dont où elle est, l'on a grand contantement et non moindre icy.

Vous aurez jà par-delà les Espaignolz, s'ilz ne sont passez plus avant, et je regrette très fort la foulle du pauvre peuple, en temps que, selon que l'on dict, les pluyes et mauvais temps ont fait dommage aux biens de terre.

Des Pays d'Embas nous avons lettres du XXI<sup>e</sup> du mois passé, avec lesquelles l'on entend que enfin, après plusieurs rescriptions, ceulx d'Anvers se sont résolus, après avoir veu gasté leur campagne et celle de Malines qu'est jà rendue <sup>2</sup>, avec la defaite du Comte de Mœurs, d'envoyer leurs députez, Sainte-Aldegonde et plusieurs aultres, traicter d'accord, se trouvant pressez de la chiereté et faulte de vivres, désesperez jà de secours.

Vous aurez entendu l'accord fait en France <sup>3</sup>, et l'édiet publié au parlement de Paris <sup>4</sup>, y assistant le Roy avec les cardinaulx, les pairs de France et aultres Seigneurs, chascun en son ranc. Le poinct est l'exécution, et que l'on ne forcompte ces pauvres Seigneurs conféderez, pour après les courir sus et relever les Huguenotz qui sont bien bas. Cecy dis-je de crainte. Dieu veulle qu'il en advienne aultrement et que l'on y marche de bon pied; et me recommandant, etc.

<sup>1</sup> Voyez à ce sujet LETI, *Vie de Sixte-Quint*, t. II, p. 91.

<sup>2</sup> Malines reçut son pardon le 17 juillet. Bruxelles avait traité le 10 mars précédent.

<sup>3</sup> Ce traité avec les ligueurs conclu à Nemours, fut ratifié par Henri III le 7 juillet.

<sup>4</sup> Édit du même mois, portant défense de tout exercice dans le royaume d'autre religion que de la catholique apostolique et romaine. Voyez plus haut, page 85.

En cest instant xxiiii, nous vient la nouvelle de la reddition d'Anvers<sup>1</sup> et que le jour Saint-Laurens se devoient publier au camp les articles, et après marcher vers Berghes-sur-le-Zoom. L'on avoit quelque espoir d'Hollande et Zélande.

---

XL.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736.)

Monzon, le 18 août 1583.

Con questa risponderò à la lettera, che è piaciuto a Vostra Eccellenza scrivermi à parte sopra la provisione dell' arcivescovato di Monreale. Di che non trattandose di presente, et havendosi mandato il dispaccio, accio levino li imbarazzi, che in Sicilia si havevano posto a Monsignor nostro Illustrissimo Farnese nell' essercitio della giurisdittione con voler ricevere la pensione di 5,000 scudi, che l'arcivescovo di Monreale<sup>2</sup> ultimo defunto pigliava sopra li frutti, mi è parso meglio differire di toccar della pensione, che Vostra Eccellenza mi scrive, per non commutarlo con quello dell' artiglieria del castello di Piacenza, à che attendo con procurare, ò, che lo determini Sua Maestà, ò che se vorrà più informatione della qualità, et quantità, dell' artiglieria et munitioni, che proroghi il termine di due mesi, accio che à quelli non si tochi fin tanto che Sua Maestà comandi altra cosa; ma quando si venerà a trattare delle provisioni del detto arcivescovato, io non mancherò di far' all' ora l'offitio che conviene con la maggiore caldezza che mi sarà possibile, et spero, che à Vostra Eccellenza parerà bene, che si sia pigliato questo camino, assicurandola che non ne

<sup>1</sup> La garnison de la ville d'Anvers résolut, le 16 août 1583, de se rendre au prince de Parme (Boa, liv. XX, p. 43 v°), et les articles du traité furent signés le 17 suivant. Le texte en est publié dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. XII, p. 285.

<sup>2</sup> Cet archevêque était Louis de Torres, cardinal, nommé en 1573, mort en 1584.

*desidero meno il buon successo, che Vostra Eccellenza propria et rimettendomi à quello che porterà questo corriero straordinario, per fin de questa le bacero con ogni affettione le mani.*

---

## XL.

## ANALYSE.

En réponse à la lettre particulière que le Prince de Parme (Alexandre Farnèse) lui a adressée au sujet de la provision de l'archevêché de Monreale, le cardinal de Granvelle déclare qu'il ne traitera pas pour le moment cette affaire. Il se bornera à aviser Son Altesse de l'envoi d'une dépêche, à l'effet de faire lever les difficultés opposées en Sicile au cardinal Farnèse dans la juridiction archiépiscopale. Il a été fait en même temps audit cardinal Farnèse l'offre de la pension de 3,000 écus, prélevée par feu le dernier archevêque de Monreale sur les revenus du diocèse. Mais Granvelle trouve préférable de ne pas s'occuper, à cette heure, de cette pension, dont lui a écrit le prince de Parme, pour ne pas mêler cette affaire à celle de l'artillerie du château de Plaisance. En ce qui concerne cette dernière question, Granvelle s'emploie constamment, ou pour que le Roi la résolve, ou bien que, si le souverain désire de plus amples explications sur la qualité et la quantité des pièces d'artillerie et des munitions (laissées au château de Plaisance par la garnison espagnole), Sa Majesté veuille bien proroger de deux mois le règlement de cette affaire.

D'ailleurs, quand il s'agira de traiter de la provision du susdit archevêché, Granvelle ne manquera pas de faire alors le nécessaire avec toute la diligence possible. En attendant, il espère que Son Excellence approuvera la marche qu'il a cru devoir suivre. Pour lui, il ne désire pas moins que Son Altesse de voir réussir cette affaire (de l'archevêché). Il envoie au prince de Parme la présente lettre par un courrier extraordinaire et un duplicata de celle-ci par une autre voie, ayant appris que le prince de Condé avait retenu le courrier ordinaire.

---

## XLI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1735.)

—  
Monzon, le 22 août 1585.

Madame, La lettre de Vostre Altèze, escripte le xxx de jung, n'est pas arrivée plust tost que maintenant entre mes mains, que me donne penne très-grande, pour veoir, par icelle, l'assault que de nouveaul ha donné la goute à Vostre Altèze, accompagnée de fièbvre. Car combien qu'icelle consume les humeurs (et me souvient que feu l'Empereur, nostre bon maistre de glorieuse mémoire, avoit à plaisir que pour faire cesser les douleurs, la fièbvre luy survint), il ne peult estre que la nature n'en demeure intéressée; et véritablement j'ay grande compassion à Vostredicte Altèze, considérant que si souvent et si rudement elle est assaillie de ladicte goute. Ce que Vostredicte Altèze adjouste que jà cessoient les douleurs et la fiebvre, et qu'il ne luy restoit que quelque débilitation, dont elle espéroit se tost refaire, m'est de quelque consolation; mais je ne pourray estre à mon ayse, que je n'entende plus fresches nouvelles, et que icelles soient de son entière convalescence. Je prie au Créateur qu'icelles nous viennent tost, et qu'il luy plaise rendre à Vostredicte Altèze santé parfaite et la conserver en icelle bien grand nombre d'années.

Nous avons pieça heu les nouvelles, non seulement de l'arrivée du Comte Pomponio et d'Aldobrandino, mais que jà le chasteaul de Plaisance, grâces à Dieu, est entre les mains de Monsieur le Duc. Et maintenant nous sumes sur ung aultre point, qu'est que le Duc de Terranova en vouloit tirer l'artillerie et munitions. Mais à l'instance qu'en fit ledit Seigneur Duc, celluy de Terranova s'est contenté de prandre terme de deux moys, pour donner temps audit Seigneur Duc de faire instance à Sa Majesté, afin qu'il luy plaise consentir que tout cela reste audit chasteau, puisqu'il n'auroit commodité de si tost le pourveoir de ce que seroit requis pour la seure garde, et de mesme en fait instance Monsigneur le Prince. Sur quoy je n'ay

failly de faire très vif office, et de remonstrer, sur ce point, ce que m'a semblé convenir. Ilz ont fait faulte pardelà de non avoir adverty du nombre et qualité de ladicte artillerie que y est, et des munitions. Car Sa Majesté est tombée sur ce qu'est ordinaire à tous Princes, qu'est de vouloir sçavoir ce que c'est que l'on leur demande, et ce qu'il emporte devant que de dire le mot de la donation. Suyvant quoy, je tiens pour certain qu'il voudra escrire à Milan pour le sçavoir, puisque icy il n'y ha personne que luy en puisse donner raison; mais je fais instance que cependant il y aye pour le moins provytion des deux moys, qu'est court. et que ladicte prorogation dure jusques à ce que Sa Majesté commande aultre chose. Je ne faudray de continuer les offices, comme je doibz. Dieu doint que le succès en soit tel qu'il puisse correspondre au désir que j'ay de faire service à Vostre Altèze et à la maison, confessant ce que je doibz à Vostredicte Altèze, à Monsieur le Prince, au père et à l'oncle, qu'est beaucoup plus que je ne pourroie jamais satisfaire, du moins n'y aura-il jamais de mon costel faulte de bonne volenté. Et d'icelle Vostredicte Altèze ha peu touiours faire preuve en tout ce que j'ay peu.

Les affaires des Pays-d'Embas vont avec la prospérité que Vostredicte Altèze dit, et encoires plus grande, dont je m'assheure elle aura jà entendu les particularitez, et mesmes la victoire qu'ont heu despuis les gens que sont soubz le colonel Verdugo, en Geldres <sup>1</sup>, contre ceulx du Comte de Meurs <sup>2</sup>, et de Solnuch <sup>3</sup> s'estant saulvé ledit Comte à Amsfort blessé au bras d'une harquebousade, et prins Vilers <sup>4</sup>, qu'est le meilleur homme de guerre qu'ilz ayent et dangereux, estans demeurés sur la place mil hommes de rebelles. Aussi avoit Monsieur le Prince donné le gast à la campagne d'Anvers et de Malines, recouvert aulcuns forts et dressé aultres de nouveau, et mis garnisons de cavallerie où il luy ha semblé de besoing, pour baptre la strada, et empescher tant plus que vivres ne voient à Anvers,

<sup>1</sup> Voyez à ce sujet la relation de STRADA, t. II, pp. 411 et suivantes, et WAGENAAR, t. VIII, pp. 74 et 75. Ces faits d'armes y sont racontés en détail.

<sup>2</sup> Adolphe de Nieuwenaar, comte de Meurs. Voyez notre tome IX, p. 714.

<sup>3</sup> Il faut lire Schenck. Martin Schenck, personnage sur lequel nous avons donné des renseignements dans notre tome IX, p. 12.

<sup>4</sup> Josse de Soete, seigneur de Villers. Voyez sa biographie dans VANDER AA, *Biographisch Woordenboek*, t. X, p. 257.

s'estant jà rendu Malines<sup>1</sup>, et sortiz Sainte-Aldegonde et plusieurs notables d'Anvers vers ledit Seigneur Prince au camp, pour traicter d'accord; dont nous espérons, et actendons tous les jours nouvelles de quelque bon succès<sup>2</sup>.

La Royne mère du Roy de France ha tant faict que ledit Roy de France s'est accordé avec les princes confédérez, et faict publier ung édict à Paris fort solennellement, assistant à cest effect au parlement ledit Roy de France les cardinaulx, les pairs de France et aultres Princes, chacun en leur rang, par lequel édict se commande à tous prédicans et ministres de la religion Huguenotte sortir, déans ung moys de France, sur peine de la hart, et à tous hérétiques que ne se voudront reduyre, en dedans deux moys, avec permission de transporter leurs meubles et de vendre les immeubles ou de les faire administrer à leur prouffit par gens confidans catholicques, se commande aussi la restitution des places possédées par les Huguenotz, privant d'offices tous hérétiques<sup>3</sup>. Tout cela est beaul, s'il y avoit espoir d'exécution; mais l'on peult craindre que ladite Dame serchera tous moyens pour desarmer lesditz confédérez, pour après, avec l'assistance des Huguenotz, leur courir suz. L'on verra ce qu'en sera; mais enfin pendant qu'ilz sont en différend, nous ne devons perdre temps pour faire noz affaires.

L'infanterie espagnole, pour renforcer le camp dudit Seigneur Prince, sera jà passée, comme j'espère, par le comté de Bourgogne, et aussi l'ar-

<sup>1</sup> Malines s'était rendu le 17 juillet 1585. Voyez l'acte dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3<sup>e</sup> série, t. XIII, p. 150. Voyez aussi à l'Appendice la lettre que le prince de Parme adressa le 12 mars 1585 au magistrat de cette ville, une autre du .. juillet 1585, *ibidem*, et Bon, liv. XX, fol. 41, où la négociation est relatée.

<sup>2</sup> La lettre adressée, le 31 mai 1585, par Marnix de Sainte-Aldegonde à Alexandre Farnèse dans ce but, est imprimée dans Bon, liv. XX, fol. 58. Dans une lettre écrite, le 4 juin suivant, par Richardot à Marnix de Sainte-Aldegonde, il lui annonça qu'Alexandre Farnèse était prête à entendre les députés d'Anvers chargés de lui faire part des propositions de réconciliation. Voyez Bon, liv. XX, fol. 42, et *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3<sup>e</sup> série, t. IX, p. 332. Marnix demanda un passeport le 11 juin, *ibidem*, p. 333, et eut avec Richardot une correspondance suivie à ce sujet. Voyez *ibidem*, pp. 354, 355, 358, 340, 341, 343, 344 et suivantes, et aussi *ibidem*, pp. 261, 269, 271, 273, 282, 283, les actes relatifs à cette négociation.

<sup>3</sup> Voyez plus haut, page 84.

gent; mais il y ha quatre moys qu'il debvoit estre faict, et n'a tenu à moy; car je n'ay fait instance à temps.

Le Duc de Savoie est pieçà en sa maison, comme Vostre Altéze dit, et Madame l'infante est enceinte, avec grand contentement de Sa Majesté, et non moins dudit Duc et de ces pays. Le Duc de Nemours<sup>1</sup> est trépassé, et luy succède le Prince du Genevois, son filz, qu'a esté icy aux nopces, fort beaul Prince et de bonne grâce.

Il n'y ha encoires nouvelles de la responce de l'Empereur sur le mariaige, si bien a il aprins pardeçà à estre tardif en ses résolutions.

Et quant aux Cortès, nous y sumes depuis le xxviii<sup>e</sup> de jung, et pouvons dire non s'y estre encoires fait aultre que la proposition que se fit le premier jour. Les Comtes de Miranda<sup>2</sup>, de Sastago<sup>3</sup> et de Chinchon<sup>4</sup>, et le vischancelier d'Aragon<sup>5</sup> y président comme tractadores qu'ilz appellent ou présidents, et ont voulu intenter plusieurs nouvelletez comme gens nouveaulx, et qui n'ont jamais traicté affaires de Cortès, qu'il ha faillu retracter à l'instance de ceulx de ces royaumes, avec desréputation, sans aultre gain. Et ne sçay ny quant, ny si bien nous en sortirons. Quant à moy, je ne m'en mesle en façon quelconque. Ledit Comte de Chinchon, jeusne homme et de peu d'expérience, manie tant et faict les rapportz au Roy seul, telz qu'il luy plait, ne sçay si entiers. Ce n'est pas pour donner envie à qui l'entend de s'en mesler. Car l'on n'y pourroit gagner, sinon honte et desréputation, sans faire service avec telle compagnie. L'on voudroit oster aux royaumes les privilèges par voie indirecte; mais ilz n'entendent que trop ce que cela vault, et s'y opposent vivement. Pour moy, je suis en opinion que l'on se doibt contenter de les avoir pour subjetz, avec leurs loys et coustumes, sans vouloir faire nouvelletez. Et nous nous debvrions servir de l'exemple si fraiz des Pays d'Embas; mais ceulx qui font des bons valetz, font semblant, par ce moyen, d'estre fort affectionnez au service. Et au lieu de faire

<sup>1</sup> Jacques de Savoie, duc de Nemours, fils de Philippe de Savoie, créé duc de Nemours en 1528 par François I<sup>er</sup>, roi de France. Il mourut le 15 juin 1585. Charles-Emmanuel de Savoie, son fils, lui succéda en qualité de duc de Nemours. Voyez MORENT, verbo *Savoie*.

<sup>2</sup> Don Juan de Zuñiga Avellaneda y Cardenas. Voyez plus haut, page 79.

<sup>3</sup> Diégo Fernandez de Cordoue, comte de Sastago. Voyez plus haut, page 79.

<sup>4</sup> Don Diégo Cabrera y Bobadilla, comte de Chinchon. Voyez plus haut, page 79.

<sup>5</sup> Le docteur Simon de Frigola, vice-chancelier du Conseil d'Aragon. Voyez CABRERA, *Don Felipe II*, t. III, p. 112.

service au maistre, je les tiens pour pernitéux. Qui m'eust creu, l'on ne fut venu aux Cortès, sans avoir mieulx préparé les affaires. Et j'en laisse faire à ceulx qui l'entendent aultrement, me contentant de procurer de m'acquiter le mieulx que je puis de ce qu'est à ma charge et de bien faire où je puis, sans vouloir ayder à ceulx qu'enveloppent les affaires, que je crains auront bien à faire d'en sortir.

Sadicte Majesté se porte fort bien (grâces à Dieu), comme aussi fout Monsigneur nostre Prince et Madame l'Infante Doña Ysabel. Je supplie sa Divine Bonté qu'il les nous garde, et qu'il doint avec santé à Vostredicte Altéze très-bonne et longue vie.

J'espère que Aldobrandino sera allé trouver Vostredicte Altéze et qu'icelle aura entendu de luy beaucoup de particularitez de ce qu'il ha veu de l'estat de nostre Court, que ne se peult tout escripre.

---

XLII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756<sup>bi</sup>.)

Le 24 août 1585.

Mando hora a Vostra Signoria Illustrissima il duplicato di quanto li scrissi alli 27 del passato; di poi ho ricevuto la sua lettera de' 22 di giugno et con essa quelle buone nuove della salute di lei che desideravo, di che ho sentito quel contento maggior che dir si possa, et prego Dio conservargliela infiniti anni piena d'ogni prosperità et contezza.

La possessione del castel di Piacenza fu presa dal Signor Duca mio, si come avvisai a Vostra Signoria Illustrissima con la suddetta mia, et di nuovo torno a renderli gratie per li buoni offitii che in ciò ho fatto, de i quali tutti noi, et io in particolare teneremo perpetua memoria. Doverà Sua Maestà esser arrivata a Monzon, et similmente Vostra Signoria Illustrissima di che

aspetto nuova et de i progressi di quelle corti, che spero tutto debbia passar bene. tanto più mediante la prudentia et assistentia di lei che si compiacerà farmene avvisata.

L'affari di Paesi Bassi vanno continuando prosperissimamente, et come Vostra Signoria Illustrissima harà di già inteso, si ridusse la villa di Malines<sup>1</sup> all' obedientia di Sua Maestà, di che seco mi rallegro; et quelli d'Anversa stavano trattando d'accordarsi, benchè si mostravano molto duri et ostinati sopra li punti della religione, et di non voler castello nè presidio, et è pur cosa strana la lor pertinacia, che pur doverà esser superata dalla necessità et dal opera et diligentia del Principe, mio figliuolo, che con grande accuratezza attendera a quanto convenira. Toccante alli affari di Francia et di Inghilterra non ho inteso, di poi la mia ultima, altra cosa di momento, et intorno a ciò mi confermo nella mia oppenione et approvo quanto Vostra Signoria Illustrissima ultimamente mi scrive, la qual ringratio di quelle che me ne discorre, et che si è compiaciuta farmi sapere. Con che facendo fine, a Vostra Signoria Illustrissima cordialmente mi raccomando, che Nostro Signor Iddio li conceda somma prosperità et contento.

*Di mano di Sua Alteza.* Intendo che nell' ordine dato Sua Maestà per la consegna del castello di Piacenza, non si è fatta mentione dell' artiglierie et monitioni, et che però il Ducca di Terranova non ha voluto consegnarla se prima non li viene altro ordine, come Vostra Signoria Illustrissima doverà havere inteso, per lettere del Principe, mio figliuolo, onde la prego fare opera che la gratia sia complita, et che non si miri con questa casa in simil sorte di cose, che in vero a tutti pare stranio, et di me si vaglia, che mi sarà di somma consolattione.

---

## XLII.

### ANALYSE.

---

La duchesse de Parme envoie ce jour au cardinal de Granvelle le duplicat de sa lettre du 27 juillet dernier. Depuis, elle a reçu la lettre du prélat, en date du 22 juin,

<sup>1</sup> Malines s'était rendu le 17 juillet 1585. Voyez plus haut, page 95.

qui lui a apporté les meilleures nouvelles de sa santé; elle prie le Seigneur d'accorder à Son Éminence de longues années encore, de prospérité et de contentement.

Le Duc de Parme a pris possession du château de Plaisance, comme la Duchesse l'a annoncé au cardinal dans sa susdite lettre. A ce sujet Elle remercie de nouveau Sa Seigneurie Illustrissime de tous les bons offices dont Elle et les siens lui seront à jamais reconnaissants.

Sa Majesté doit être arrivée à Monzon ainsi que Son Éminence. Elle attend du cardinal des nouvelles du voyage de la cour et espère que tout se sera passé bien, grâce aux sages conseils de Granvelle.

Les affaires aux Pays-Bas continuent à prospérer. La ville de Malines, comme le cardinal l'aura déjà appris sans doute, est rentrée sous l'obéissance de Sa Majesté. Ceux d'Anvers traitent d'un accord, quoiqu'ils se montrent obstinés sur les points de la religion et qu'ils ne veulent ni de citadelle, ni de garnison; mais la force des choses et l'habileté du Prince de Parme, son fils, auront raison de leur obstination.

Au regard des affaires de France et d'Angleterre, elle n'a rien appris d'important. Elle remercie le cardinal de ce qu'il lui en a fait savoir, et ce qu'il lui en a écrit, confirme sa manière de voir à elle.

*De la main de la Duchesse :* Elle apprend que, dans l'ordre donné par Sa Majesté pour la remise du château de Plaisance, il n'est pas fait mention de l'artillerie et des munitions. Aussi le Duc de Terranova n'a-t-il pas voulu remettre celles-ci avant d'avoir reçu un autre ordre. Le cardinal aura été probablement avisé de cette circonstance par une lettre du Prince de Parme. La Duchesse prie donc Granvelle de s'employer pour que la faveur royale soit complète.

---

### XLIII.

#### LE CARDINAL FARNÈSE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736<sup>bis</sup>.)

Caprarola, le 1<sup>er</sup> septembre 1585.

Io desidero tanto di fare ogni sorte di piacere al Signor Giulio Sanchez, così per esser egli fratello del Marchese di Grottola <sup>1</sup>, come per l'amorevo-

<sup>1</sup> Les ducs et princes de Melfi, marquis de Grottola, ont une généalogie qui figure dans IMBOR, *Historia Italiae et Hispaniae genealogica*, p. 274.

lezza che mostrò verso la Principessa di Bisignano <sup>1</sup>, mia nipote a Bari, et per le buone qualità sua, che, se bene mi ritrovo mesi sono di haverlo raccomandato a Vostra Signoria Illustrissima con un'altra mia. Tuttavia intendendo che la lettera è andata a male, ho voluto tomar di nuovo a supplicarla che desiderando egli di esser aiutato da lei per il governo della provincia di capitanata, o contado di Melises, o altro, essendo nominato, come intendo, dal Vicerè, resti servita per amor mio di essergli liberale del favor suo et portarlo innanzi in modo ch' egli sia preferito ad ogni altro, et venga consolato. Che oltre al buon servitio che è per riceverne, io resterò del tutto particolarmente obligato a Vostra Signoria Illustrissima, alla quale per fine bacio humilmente le mani et prego ogni felicità.

---

XLIII.

ANALYSE.

---

Lettre de recommandation du cardinal Farnèse au cardinal de Granvelle, président du Conseil d'Italie, en faveur du Seigneur Giulio Sanchez, frère du marquis de Grottole, et très attaché à la princesse de Bisignano, à Bari, nièce du signataire de la lettre. Celui-ci recommande son protégé pour le gouvernement de la Capitanate, le comté de Melise, ou tout autre poste à la nomination du Vice-Roi de Naples.

<sup>1</sup> La princesse de Bisignano, femme de Nicolas Bernardino Sanseverino, cinquième prince de Bisignano, était Isabelle, fille de Guido Baldo, duc d'Urbain. Voyez SANSOVINO, verbo *Sanseverini*.

---

## XLIV.

LA VEUVE VIRON <sup>1</sup> AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives du Royaume de Belgique. — Papiers du comte de Névy, liasse 82.)

—  
Bruxelles, le 14 septembre 1585.

Encoires que durant ces troubles par deça n'ay sceu advertir Votre Seigneurie Illustrissime, comme je désirois, de l'estat de ses affaires en ces quartiers d'icy dont, après le tréspas de mon mary, ay aulcunement peu continuer la maniance; toutesfois après ledit tréspas ay, à diverses fois, escript et fait escrire pour advertir icelle Votre Seigneurie Illustrissime de la disposition desdictes affaires, en tant que par lesdits troubles estoit faisable, ensamble pour prier qu'il luy pleut me mander son bon plaisir, comment me debvrois gouverner en ladicte maniance. Mais, ni moy, ni mon beau fils le conseiller, n'avons oncques sur nosdictes lettres eu aucune réponce, ny entendu le moindre mot d'advertence de l'intention et volonté de Vostre Seigneurie Illustrissime. Ce que m'eust contristé d'avantage, si n'eust esté que m'assieurois de la prudence et bénignité accoustumée d'icelle et que le temps, tant turbulent et estrange, ne permectoit point la libre advertence, sans vouloir imaginer que Vostre Seigneurie Illustrissime, voulant oublier ses affaires en ce misérable pays, ne l'eust peu pareillement daigné souvenir de ses très-humbles serviteurs, entre lesquels j'espère Vostre Seigneurie Illustrissime ne tient fut le maistre Viron et les siens des moings affectionnés et fidèles. A cest heure. comme ceste ville s'est remise sous l'obéissance de Sa Majesté, j'ay eu le moyen de dresser ung compte de ce peu qu'ay eu d'entremise durant ces troubles depuis mon dernier compte rendu, que j'ay exhibé à Monseigneur le Révérendissime de Tournay pour l'examiner, le suppliant qu'il lui pleut de ma part prier Vostre Seigneurie Illustrissime, afin qu'il plaise à icelle nous advertir comment doibs user des deniers perdus au sac et pillage de sa maison, comme

<sup>1</sup> Catherine Gilles, veuve d'Odot Viron, maître des comptes du cardinal de Granvelle, souvent cité dans les volumes précédents. Voyez *Annuaire de la Noblesse de 1850*, page 117.

j'en avois receu quelques sommes, signamment du receveur général de Saint-Amand Jehan de la Croix, qu'il m'avoit délivré à Bruxelles avant le pillage susdit, sans que les ay peu transporter ou sauver ailleurs, n'en eu ordonnance, ny aussi le moyen pour avoir esté iceulx deniers la plus part monnoye d'argent, et pour tant plus malaisé à cacher ou transférer pour les deffences faites de ne riens laisser sortir de la ville, et l'estroicte garde aux portes sur ce tenue, puis les périls extrêmes des chemins pour la guerre allumée en tous endroicts. Aussi ces pillars avoient si bien l'œil sur la maison de Vostre Seigneurie Illustrissime et costoioient de si près les actions de tous ses serviteurs, lesquels ils ont eu plus en haine et pis traicté que nuls aultres pour le respect de Vostre Seigneurie Illustrissime, estans les meschants ordinairement ennemis aux bons et vertueux, qu'il nous estoit impossible d'attenter chose à leur desceu; et à ceste occasion ne m'ont-ils moins rudement traicté que Vostre Seigneurie Illustrissime, sachant combien mon mary et les siens luy sont toujours esté fidèles serviteurs, m'ayant pillé et à mes enfans la plus part de nos meubles, vaisselle et argent comptant. Non obstant n'avens cessé faire tout le devoir possible à sauver d'ung si grand orage les biens de Vostre Seigneurie Illustrissime, non sans grandissime hazard de nos personnes, comme entre aultres les tapisseries envoiez vers Vostre Seigneurie Illustrissime, aussi les lettrages et la pluspart des papiers d'importance d'icelle avec d'aultres meubles que j'ay gardéz jusqu'à présent, n'ayant bougé de ceste ville, par ordonnance de Monseigneur le Révérendissime de Tournay pour ne les exposer en proye à ces meschantz, qui ne demandoient aultre (me donnant toutes les traverses dont ils se pouvoient adviser) que par ma retraicte se faire maistres de ma maison où je m'estois retirée, après avoir esté chassée de celle de Vostre Seigneurie Illustrissime. Cependant les misères et afflictions, que j'ay souffert durant ces troubles, ne me sont esté moins grievés que la mort, mesmes pour avoir esté abandonnée de tous, mesmes de mes enfans, qu'ilz avoient chassez de la ville pour estre trop affectionnez au service de Sa Majesté et celluy de Vostre Seigneurie Illustrissime. Et ce seul respect m'a fait endurer de meilleur courage les persécutions que je y ay souffert, soubz espoir que ce moyen servira Vostre Seigneurie Illustrissime. Se souvenant aussi des fidèles et bons services de feu le maistre Viron, mon mary, daignast tenir la bonne main à l'avancement de mes pauvres enfans, aus-

quelz n'avancera guères plus que la seule mémoire des vertus de leur bon père, que leur suffira, s'il plaît à Vostre Seigneurie Illustrissime les favoriser et tenir du nombre de ses très-humbles serviteurs, ne faisant estat de pouvoir devenir aultres que telz qu'il plaira à icelle les faire estre. Ce peu que mon mary nous avoit laissé de biens nous est du tout infructueux; estant mes censes et maisons bruslées et ruynées. Oultre cela, pour m'achever de ruyner, pensant recevoir d'aucunes arriérages de rentes me les vad on confisquer, si bien les particuliers comme Madame la vefve de feu Monseigneur de Rassenghien<sup>1</sup> que les officiers du Roy, et ce sous prétexte de ma demeure en ceste ville, durant la rébellion que Vostre Seigneurie Illustrissime sçait n'avoir esté pour aultre occasion que pour son service. Je la supplie très-humblement qu'il luy plaise m'assister en cela d'ung mot de ses faveurs vers ceulx qu'elle trouvera convenable. Et pour ce, me recommandant très-humblement à la bonne grâce de Vostre Seigneurie Illustrissime, avec tous mes enfans, baisera y en toute révérence, les mains honorables d'icelle, avec offres de noz très-humbles services. Monseigneur, Dieu maintienne Vostre Seigneurie Illustrissime en très-parfaite santé, bonne vie, longue.

---

 XLV.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1735.)

---

 Nonzon, le 20 septembre 1585.

Madame, J'achève de recepvoir la lettre de Vostre Altèze du xxvii de juillet, avec le duplicat de celle du xxx<sup>e</sup> de jung, à laquelle j'ay piéça respondu. Je loue Dieu que, par ceste sienne dernière, j'ay si bonnes nouvelles de la santé d'icelle, que je prie à Dieu luy conserver et mélïorer tousiours.

<sup>1</sup> Maximilien Vilain, baron de Rassenghien, souvent cité dans nos volumes précédents.

Les maladies en ce lieu sont estéez, dois l'arrivée de la Cour grandes; et y ha heu peu de maisons, où le nombre des malades ne soit esté excessiff. Et j'en ay heu à ma part en ung mesme temps, et ay encoires plus de xxv; et entre iceulx tous ceulx qui m'escripvent. Et m'y sont mortz six de mes gens, et entre d'iceulx mon maistre d'hostel et aultres officiers, que m'ont faict grande faulte. A quoy je vois remédiant le mieulx que je puis. Ung bien y ha que les maladies ne sont contagieuses, mais proviennent à ung chacun de causes particulières, et la pluspart de la malayse que l'on ha souffert, cheminant par les froidures de l'hiver, et par les chaleurs de l'esté, par malvais lougis. Sa Majesté y ha perdu jusques aujourdhuy, dois son partement de Madrid, de ses officiers, domestiques et de ceulx de sa chapelle, environ cent cinquante; mais je louhe Dieu que Sadicte Majesté, Monseigneur nostre Prince et Madame l'Infante Doña Ysabel se portent fort bien, ny dois qu'ilz sont icy ont sentu altération quelconque. Les lougis y sont d'ordinaire assez inconmodes pour si grande multitude; mais j'ay heu ceste adventure que la maison, en laquelle je suis, est bonne, ample et spacieuse, et dont je me pourroie contenter à Rome. Andres Gallen l'a bapty, qu'a receu mes rentes plusieurs années en Espagne, que passez xxx ans ha servy à feu Monsieur de Chantonay, mon frère. Et jusques à oyres me suis pourté, grâces à Dieu, raisonnablement. Et quelle que puisse estre ma santé, ma volenté sera tousiours dédiée au service de Vostre Altèze, pour y emploier la propre vie, en ce que seroit de besoing et pour sa maison. J'assure à Vostre Altèze que je n'ay moindre contentement que ce du chasteau de Plaisance se soit enfin achevé, après si longue poursuyte que Vostre Altèze mesme, pour le service de laquelle je ne sçaurioie tant faire que je puisse demeurer satisfait en moy-mesme, d'avoir faict assez, selon que l'obligation est grande, et que tous les jours se m'accroist, la remerciant bien humblement et très affectueusement de ce que par sadicte lettre il luy plait si courtoisement m'ouffrir.

Je suis très aise que Petro Aldobrandino soit esté avec elle, et l'aye informé des choses passées, et de l'estat de la Cour. Et pleut à Dieu que je me puisse trouver devers Vostredicte Altèze, pour luy en dire de bouche plus de particularitez.

Quant aux affaires des Pays d'Embas, Monseigneur le Prince y procède de sorte que je ne sçay ce que l'on pourroit demander mieulx. Et devant

que ceste arrive, Vostredicte Altèze aura jà sceu le traicté d'Anvers <sup>1</sup>, fort honorable et profitable, et duquel Sa Majesté ha très grande satisfaction, et avec grande raison <sup>2</sup>. Car le point de la religion y est en très bons termes, et l'auctorité du maistre soubstenue, telle qu'elle estoit devant les troubles, avec obligation de restaurer les esglises ruynées, et de remectre les ecclésiastiques en leurs biens. Et y devoit entrer le Signeur Prince avec garnison d'Alemans et Valons, quatre ou cinq jours après le traité conleu et signé, que fut le xvii d'aoust. Et je désire avoir nouvelle de la dicte entrée, craignant tousiours de quelque ruse, et mesmes que la Royné d'Angleterre avoit envoyé gens en Hollande, combien que, à ce que j'entendz, le nombre n'estoit grand et les gens bien mal en ordre et peu aguerriez, et si y avoit division en Hollande que pourroit servir. Les arrests des navieres d'Hollande et Zeelande en Portugal et en aulcuns portz d'Espagne se sont fort mal exécutez et pis ceulx des Anglois; mais telle faulte, quoy qu'elle emporte beaucoup, s'abate comme si tout estoit bien fait. Sainte-Aldegonde, ou pour craincte, ou pour penser gagner crédit, s'est fort bien pourté en la reconciliation d'Anvers <sup>3</sup>. Et comme il est fin et cault, l'a fait de sorte que pour office qu'il y aye fait, il n'a perdu crédit avec ceulx d'Anvers, de où touteffoys il fait son compte de se retirer et d'aller en Hollande, à couleur qu'il ne veulle changer de religion. Et en Anvers il ne se permect exercice de religion quelconque que de la Catholicque par la capitulation. Il donne espoir qu'il fera tout office pour faire reconcilier les Hollandois et Zeelandois. Mais c'est soubz espoir qu'il pense qu'en Hollande et Zeelande l'on consentira plus de liberté de conscience, comme ilz dient, et à leur mode, que en Anvers. Ce que touteffoys je tiens ne se fera. Si ne desespère-je pas de l'accord; car il y ha encoires beaucoup de Catholicques. Et comme le commerce ha plus forcé ceulx d'Anvers à se recongnoistre que la faim, le mesme se peult espérer d'Hollande et Zeelande. D'une chose puis-je assheurer Vostre Altèze, que ny de la baptaille de Saint-

<sup>1</sup> Ce traité, daté du 17 août 1585, est imprimé dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3<sup>e</sup> série, t. XII, p. 285.

<sup>2</sup> La lettre par laquelle Alexandre Farnèse rendit compte au roi de cette situation, le 18 août 1585, est imprimée dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3<sup>e</sup> série, t. XII, p. 305.

<sup>3</sup> Voyez à ce sujet la lettre qu'il a adressée, le 18 août 1584, à Richardot, et publiée dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. XII, p. 302.

Quintin, ny de la Navale <sup>1</sup>, ny de la conquete de Portugal, ny de la Tercera <sup>2</sup>, ou aultres bons succès passez, Sa Majesté n'a monstré tant de contentement, comme il ha faict de cecy d'Anvers <sup>3</sup>. Et à la vérité, non sans cause, les choses y sont en très bons termes, Dieu mercy, si, comme Vostredite Altèze dit, l'on veult pourveoir et correspondre de ce coustel, comme il convient; et ce n'obmectz de le ramantevoir continuellement. Sur quoy l'on m'asseure que 400 mil escuz s'envoiront de nouveaul sur les galères, et peult estre plus grande somme, et que l'on tiendra plus de soing que du passé en ce de la correspondance. Les Espagnolz estoient jà arrivez en Luxembourg. Et ledit Seigneur Prince, avec très grande feste et honorable appareil, avoit receu au camp l'ordre de Toison.

L'accord de France et l'édicte publié contre les Huguenotz est fort bon, s'il estoit exécuté; mais, à dire la vérité à Vostredite Altèze, je n'ay nul espoir de l'exécution pendant que la mère du Roy de France maniera principalement les affaires. Elle procure de temporizer pour consumer les forces que les pauvres Princes catholicques ont assemblé pour, quant ilz seront desarmez, s'ayder des Huguenotz pour leur courir suz et les acabler. Dieu doint que je me forcompte; mais mon opinion en est telle, jugeant l'advenir par le passé. Nous y verrons, s'il plait à Dieu, bien tost plus de ce jour. Si est-ce que leurs troubles pour ce coup nous sont venuz bien à propoz, et si est apparent que les partialitez et divisions que se sont suscitez de nouveaul, et à ceste occasion entre eulx. quoy que la Royne mère face, ne cesseront pas du tout en peu de temps, estans venus les choses si avant.

Ce de la grosses de Madame l'Infante Duchesse de Savoie vad avant de bonne sorte, avec grand contentement de Sa Majesté. L'on tient que le nouveaul Duc de Nemours, estant le père mort despuis deux moys ença, se mariera avec la fille aînée de Lorene. Et je m'esbeyz que ladicte Royne

<sup>1</sup> Par la baptaille de la Navale, le cardinal de Granvelle entend parler de celle livrée près de l'île Saint-Michel, le 26 juillet 1582, et gagnée par l'amiral espagnol Santa Cruz sur Strozzi, commandant de la flotte franco-portugaise. Voyez notre Préface du tome IX, pages XLV et suivantes.

<sup>2</sup> La conquête de Tercère par le même Santa Cruz date de 1583. Il remporta la victoire sur Aymar de Chaste, qui commandait l'escadre franco-portugaise.

<sup>3</sup> Le roi était tellement enchanté de la prise d'Anvers, qu'il éveilla au milieu de la nuit sa fille l'infante Isabelle pour lui en annoncer la nouvelle.

mère y consente. Car cela fortifiera beaucoup le party des Catholicques. D'autres mariaiges, ny de Madame l'Infante Doña Ysabel, ny de celluy que l'on avoit dit de Sa Majesté, que me sembleroit fort hors de propos pour maintenant, il ne s'en parle riens.

Et au regard des affaires de ces Courtès, je ne m'en mesle ny directement, ny indirectement. Et jusques à oyres se peult dire qu'il ne s'y est riens faict que la proposition. Et si y ha près de troys moys que nous sumes icy, ny n'y vois chemin que me donne contentement, ny espoir de bonne fin. Le Conte de Chinchon manie le tout. Et combien que avec luy les Comtes de Miranda et de Sastago, et le vice-chancelier d'Aragon y ayant charges des affaires avec ledit de Chinchon, comme tractadores, c'est ledit de Chinchon seul que faict rapport de tout à Sa Majesté, et qui informe; et n'y sont les aultres, ny veuz, ny appelez. L'on craint que la mémoire n'est bastante pour se souvenir de tout, et que Sa Majesté n'est advertie de ce que passe avec vérité. Car il ne sçauroit, ny ne voudra référer le tout, et mesmes beaucoup de leurs faultes qu'il faict tous les jours contre la réputation de Sa Majesté, qu'est par plusieurs advertie que les choses ne vont bien; mais ce nonobstant l'on passa oultre par le mesme chemin. Ses compagnons s'en resentent. Aussi tiens-je que les affaires mesmes sur cecy y auroit-il beaucoup à dire. Je ne sçay qui se voudroit mesler de ces affaires, pendant que l'on y procède de ceste sorte, du moins qui sceit que c'est d'affaires de ceste qualité. Ce que je sentz en cecy est le desservice du maistre. Et si Dieu n'y met la main, je ne panse pas que d'ung an entier l'on y face chose que vaille, ny que l'on en vienne au bout, ny que l'on en puisse sortir avec contentement. Et si Sa Majesté se vient à fascher, chose que je crains sera, s'en rongeanant le cueur sans mot dire, et qu'elle print résolution de partir d'icy sans achever bien les affaires, et que pour ce l'on ne veulle jurer Monsigneur nostre Prince, à quoy, à ce que je vois, l'on ne viendra volontiers, sinon tout bien achevé, la desreputation sera grande, et l'exemple malvais pour aultres pays. Je le sentz extrêmement et en diz quelques foys ce que me semble convenir. Avec tout cela je n'ay pas l'espoir que je voudroie du remyde. Je prie à Dieu que bien en advienne.

## XLVI.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

( Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1755<sup>bis</sup>.)—  
Le 20 septembre 1588.

Per havere io conosciuto in queste provincie d'Abbruzzo Don Francesco de Mendoza ' molto zelante del servitio di Sua Maestà et cavalier mentionevole, aggiunto che sono informata che in molti anni che egli ha servito, si è portato sempre molto honoratamente, et però mi è parso scrivere a Sua Maestà con supplicarla a favorire esso Don Francesco di quelle dimostrattioni et mercedi che le qualità et meriti di sua persona ricercano, ma perchè so quanto il mezzo et favore di Vostra Signoria Illustrissima li possi in ciò portare beneficio et avanzamento, la prego caldamente che si compiaccia abbracciar la protezione di detto Mendoza, et di maniera che egli conosca che la mia intercessione appresso di lei li habbia portato giovamento, di che restaro a Vostra Signoria Illustrissima con infinito oblige, et senza stendermi in altro, fo fine.

—  
XLVI.

ANALYSE.

—  
Lettre de recommandation de la duchesse de Parme, en faveur de Don Francisco de Mendoza, qu'elle a connu dans la province d'Abruzze et pour qui elle a sollicité une gratification du Roi. Connaissant le crédit dont jouit le Cardinal auprès de Sa Majesté, elle le prie instamment d'appuyer sa demande.

<sup>1</sup> Un personnage du nom de Francisco de Mendoza est mentionné dans le tome LXXIV des *Documentos inéditos*, page 404, en qualité de capitaine servant aux Pays-Bas sous Alexandre Farnèse dans le tercio de Sancho de Leiva.

## XLVII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1735.)

—  
Le 20 septembre 1585.

Vedrà Vostra Signoria Illustrissima per il duplicato che va con questa quanto li scrissi alli 24 del passato. Dipoi ho ricevuto la sua lettera di 23 di luglio data in Monson, per la quale mi avvisa esservi arrivato Sua Maestà et che si erano fatto a quelle corti le propositioni che ben desidero si riducono presto a quel buon fine che pretende et a satisfattione di Sua Maestà, come spero faranno mediante l'assistentia et providentia di Vostra Signoria Illustrissima non ostante qual si voglia difficoltà che si attraversi et da lei ne aspetto avviso, et che Sua Maestà con li Serenissime Principe et Infanta, miei signori, si conservino in quella buona salute che Vostra Signoria Illustrissima mi avvisa si trovavano, et lei parimente. Potrà havere inteso il felice successo dell' impresa d'Anversa, et come il Principe, mio figliuolo, alli 27 del passato entrò con le genti nella villa, et ivi procurava di metere assetto al governo, et sicurezza di esso, di che mi rallegro infinitamente con Vostra Signoria Illustrissima sendo finita impresa che tanto importa al servizio di Sua Maestà et beneficio pubblico, et che sene deve sperare presto altri buoni effetti, per il che non perderà mio figliuolo tempo nè occasione, non desiderando egli cosa più che ridurre totalmente quelli paesi all' obbidientia di Sua Maestà et voglio sperare mediante l'aiuto Divino debbia reuscirli, et in ciò non potrà che giovare lo arresto che si è fatto in Ispagna et Portogallo delle navi di Olandia et Zelandia et quelle d'Inghilterra, che all' une et all' altre provintie non può dare se non gran discomodo, con tutto il bravare che fano li Inghlesi, che si doverà risolvere in fumo, forzati dalla necessità. Et quanto alli affari di Francia, doppo l'eddito pubblicato il Re Christianissimo non si è saputo cosa di momento, ancor che Sua Santità facesse partir di Roma l'inbasciator Francese per la causa che Vostra Signoria Illustrissima harà inteso et intenderà anco come dipoi la Santità

Sua ha dichiarato eretici li Principi di Biarnè et di Condé, con privattione di beni, et alla successione alla corona di Francia, et questa risolluttione non so come sarà presa in quel regno; so bene che per la confiscattione di essi lor beni potrà Sua Maiestà impatronirsi totalmente delle piazze et luoghi che tengano nè Paesi Bassi, che come Vostre Signoria Illustrissima sa, non sono di poca importantia et massime quelle che stanno alla costa del mare di Fiandra. Si sta qua alla mira per sentire quello che di questa risolluttione diranno i Francesi, et talvolta per il riposo pubblico sene deveriano quietare presto si saprà. Vostra Signoria Illustrissima si compiacca darmi parte di quello ne intenderà, et di più operare che Sua Maiestà dia ordine che siano consignate le artigliarie et monitione del castello di Piacenza, in conformità di quanto la pregai con la mia antecedente; et torno di nuovo a renderli gratie per li buoni offitii che lei ha fatto in questo negotio del castello. Li potrà Vostra Signoria Illustrissima ricordare haverli io altre volte scritto et pregato favorire il Conte Annibal Scotto perchè Sua Maiestà lo favorisse con qualche liberal mercede et il proseguirla resto sospeta per le cause che lei sa, onde torno a pregarla a favorire la buona conclusione, si come più appieno li dirà Gio. di Samaniego; nè por hora mi estenderò in altro, senon in dirli desiderar io grandemente che di me Vostra Signoria Illustrissima si vaglia, acciò li facci conoscere il desiderio che tengo d'impiegharmi in cosa di suo servitio et satisfattione.

---

 XLVII.

 ANALYSE.
 

---

La duchesse de Parme envoie au cardinal de Granvelle un duplicat de sa lettre du 24 août dernier et lui accuse réception de la sienne du 25 juillet, datée de Monzon. Elle a appris avec plaisir que Sa Majesté, les princes et l'Infante Isabelle se portaient bien ainsi que le Cardinal. Elle désire que les propositions du Roi soient agréées par

les Cortès. Elle compte sur l'appui et la sagesse de Son Éminence pour les faire accepter.

Celle-ci aura été informée sans doute de l'heureux résultat du siège d'Anvers. Le Prince, son fils, y est entré le 27 août dernier et s'est appliqué tout d'abord à mettre bon ordre au gouvernement de la ville et à assurer la sécurité des habitants. La Duchesse se félicite hautement avec le cardinal de cet événement, qui met fin à une entreprise aussi importante pour la cause de Sa Majesté. Il en résultera d'autres conséquences non moins avantageuses. Le Prince de Parme ne s'arrêtera pas en si bon chemin et il voudra réduire à l'obéissance les autres provinces des Pays-Bas qui ne se sont pas encore soumises. A cet effet, il n'y a qu'à se féliciter de la saisie faite en Espagne et en Portugal des navires de Hollande, de Zeelande et même d'Angleterre. Les provinces rebelles ne manqueront pas d'en subir le contre-coup, malgré toutes les rodomontades des Anglais.

Au regard de la France, elle ne sache pas qu'il s'y soit passé quelque chose d'important depuis la publication de l'édit du Roi Très-Christien. A la vérité, Sa Sainteté a fait partir de Rome l'ambassadeur français pour le motif que le cardinal aura entendu. Il apprendra aussi que le Pape a déclaré hérétiques les princes de Béarn et de Condé et prononcé la confiscation de leurs biens. Ils sont aussi déchus de leurs droits de succession à la couronne de France. La Duchesse ne sait comment cette résolution sera envisagée aux Pays-Bas, où ils possèdent des biens que le Roi pourrait prendre. Ils ne sont pas de peu d'importance, surtout ceux situés sur les côtes de Flandre. Il faut voir aussi de quelle manière l'opinion publique en France accueillera la décision du Pape. La Duchesse prie Granvelle de la tenir au courant de l'état des esprits en France.

Elle le supplie de faire en sorte que Sa Majesté donne l'ordre de laisser au château de Plaisance l'artillerie et les munitions de l'ancienne garnison espagnole.

Elle finit sa lettre en lui recommandant de nouveau le comte Annibal Scotto, qui désire obtenir quelque gratification de Sa Majesté, comme Giovanni de Samaniego l'expliquera plus longuement au Cardinal.

## XLVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU COMTE DE HENNIN-LIÉTARD, SEIGNEUR DE CAPRES.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 18013-14, t. II, fol. 25.)

Monzon, le 25 septembre 1585.

Monseigneur, Votre lettre du 29 d'aoust est tant courtoise, que je ne sçay ou trouver paroles, pour y correspondre à mon contentement, me faisant si libérales ouffres, oultre les faveurs que j'ay receu de vos mains par effectz pour moy et les miens, dont je ne perdrais jamais la mémoire; ny me deffauldra en aulcung temps voulenté pour m'employer très volontiers, comme je doibz, en tout ce que je pourray pour vous. J'espère que si vous n'avez jà les dépesches pour le gouvernement d'Artois, qu'il n'y aura faulte que vous ne l'ayez, selon que j'ay recongneu la bonne volonté de Sa Majesté en vostre endroit <sup>1</sup>, et combien elle estime voz services, et celuy signamment que vous fistes, et si volontairement, de vous dépourter dudit gouvernement, pour en accorder feu Monseigneur le Marquis de Robaix <sup>2</sup>, pour le seul respect, que vous dittes du service de Sa Majesté, chose que à la vérité mérite très grande consideration.

Au regard de l'ordre de Toison, il s'en fault remettre à Monseigneur le chancelier dudit ordre; mais c'est une chose que tost ou tard ne vous peut faillir. Je pense bien que l'on voudra réserver une création de chevalier, pour donner chemin à suivre l'ancien ordre. Il fault attendre, avec ung peu de patience, pour faire son profit de ceste court, en secondant l'humeur d'icelle; mais avec ladicte patience, si je ne me forcompte, vous vous pouvez promettre du maistre beaucoup.

Et me recommandant très affectueusement à vostre bonne grâce, je prie le Créateur qu'il vous donne, Monseigneur, l'entier accompliement de voz désirs.

<sup>1</sup> En dépit de ces promesses, le seigneur de Capres n'obtint pas le gouvernement de l'Artois, par suite de l'opposition d'Alexandre Farnèse. Le roi y avait nommé le seigneur de Marles, qui était Adrien de Noyelles. Voyez à l'Appendice la lettre de Philippe II du 31 juillet 1585.

<sup>2</sup> Robert de Melun, marquis de Roubaix, avait été désigné à ces fonctions en 1576 par les États généraux et maintenu par don Juan. Voyez *Bulletins de l'Académie*, n° 56, p. 910.

## XLIX.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736<sup>bis</sup>.)—  
Le 8 octobre 1585.

Non ho lettere di Vostra Signoria Illustrissima doppo quella die 23 di luglio, alla quale rispoti alli xx del passato, come vedrà per il duplicato qui giunto; le desidero infinitamente, per haver nuova della salute di lei che da Dio gliele prego infiniti anni complitissima. Mi rallegro di nuovo con Vostra Signoria Illustrissima della reduttione d'Anversa all' obbedientia di Sua Maiestà et spero dover far presto il medesimo offitio d'Olanda et Zelandia, persuadendomi che quei populi per lor interesse non debbino essere tanto ostinati come sono stati quelli d'Anversa. Qua si va intendendo che le cose in Francia vanno confuse et alterate, presto si doverà vedere a che fine si cammina <sup>1</sup>. Dio metta la sua santa mano in tutto.

Son cierta che Vostra Signoria Illustrissima harà fatto ogni buona offitio nel particolare dell' artigliaria et monitione del castel di Piacenza, come instantemente la prego a fare per il Signor Duca mia intorno al memoriale che intendo hanno presentato li figliuoli del Conte Claudio Landi <sup>2</sup> ultimamente, et in vero che a simil sorte di cose non si dovrebbe dar orecchia per le cause et raggioni che Vostra Signoria Illustrissima ben sa, et a detto Signor Duca haver quella considerattione et rispetto che si conviene, in conformità di quanto Vostra Signoria Illustrissima altre volte ha detto et anco scritto a me che li restaro insieme con tutti li altri di casa obligatissimo di quello che in ciò farà per satisfattione et dignità di esso Signor Duca.

Questa città dell' Aquila scrive a Vostra Signoria Illustrissima sopra il

<sup>1</sup> Les affaires intérieures de France étaient très mauvaises en ce moment, à la grande joie de Marguerite de Parme et de Philippe II. Voyez à ce sujet CARRÉFIGURE, *Histoire de la Réforme*, t. IV, pp. 243 et suivantes. Philippe était le grand protecteur de la Ligue. Voyez dans PHILIPPSON, *Ein Ministerium unter Philipp*, tout le chapitre X, intitulé : *Philipp II als Schutzherr der heiligen Ligat*, p. 427.

<sup>2</sup> Voyez au sujet de Claudio Landi, la Préface de notre tome VIII, pages xviii et suivantes.

negotio delli castella del suo contado, di che mi persuado lei ne sia informata, altre a che di nuovo la informerà Gio. de Samaniego <sup>1</sup>, et perchè dovendo quello che essa città pretende ridundare non solo in suo beneficio et reputatione, ma anco in molto servitio al regio domanio, prego Vostra Signoria Illustrissima instantemente proteggere et favorire le raggioni di detta città, venendo la mano, che Sua Maestà provveda subito con ordinar al Vicerè di Napoli quanto per parte di detta città se li supplica; et a Vostra Signoria Illustrissima si scrive, alla quale restarò io con molto obligo, rimettendomi nel resto a quanto in questo particolare li dirà Samaniego. Io ho deliberato martedì prossimo, a Dio piacendo, partir di qui et andare alla santa Casa di Loreto <sup>2</sup> et di là passarmene a Ortona per far l'inverno in quel' aria benigna, il che ho voluto far sapere a Vostra Signoria Illustrissima acciò sappia dove di me valersi, il che desidero che facci, et da Dio li prego ogni maggior contento.

---

 XLIX.

 ANALYSE.
 

---

La Duchesse n'a pas reçu de lettre du cardinal depuis celle du 25 juillet, à laquelle elle a répondu le 20 du mois dernier, comme Son Éminence le constatera par le duplicat joint. Elle désire vivement avoir des nouvelles de Granvelle, surtout de sa santé, qu'elle espère être toujours bonne.

Elle se réjouit, une fois de plus, de la reddition d'Anvers, dont la Hollande et la Zeelande ne tarderont sans doute pas à suivre l'exemple. Elle se figure que les Hollandais et les Zeelandais ne sont pas aussi obstinés que ceux d'Anvers et prennent plus conseil de leurs intérêts.

A ce qu'elle a appris, les affaires de France s'embrouillent et se gâtent.

Elle se persuade que Son Éminence aura fait tous les bons offices possibles pour l'affaire de l'artillerie et des munitions du château de Plaisance.

<sup>1</sup> Jean de Samaniego, souvent cité dans notre tome IX.

<sup>2</sup> La *Casa Santa* de Lorette, est la chambre, dans laquelle, dit-on, le Christ s'est incarné, et qui fut transportée de Palestine en Italie.

Elle le prie instamment de s'employer de même pour le Duc de Parme relativement au mémorial qu'elle sait avoir été présenté, ces jours derniers, par les fils du Comte Claudio Landi. A vrai dire, l'on ne devrait pas s'occuper de pareilles affaires pour les raisons que Granvelle connaît bien. Il faudrait avoir pour le Duc les égards qu'il convient, et elle compte pour cela sur les bons soins du cardinal; la maison Farnèse lui en sera éternellement reconnaissante.

La ville d'Aquila écrit à Son Éminence au sujet des châteaux de son comté. Sa Seigneurie Illustrissime aura sans doute été avisée de cette affaire, dont Giovanni de Samaniego l'instruira derechef. Comme cette affaire intéresse, non seulement cette ville, mais encore le domaine royal, la Duchesse prie le cardinal d'appuyer les démarches de ladite cité et d'obtenir que Sa Majesté donne au Vice-Roi (de Sicile) l'ordre de faire droit aux représentations de ceux d'Aquila.

La Duchesse s'est résolue à partir, mardi prochain, pour la *Santa Casa* de Lorette. De là, elle ira à Ortona pour y passer l'hiver sous un climat plus doux. Elle en a voulu prévenir le cardinal pour qu'il sache où s'adresser à Elle, s'il avait besoin de ses services. Elle se voit toujours heureuse de lui rendre tous ceux qu'il pourrait lui demander.

## L.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1735.)

Mouzon, le 10 octobre 1585.

J'ay receu la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre du xxiiii d'aoust, avec le duplicat de celle du xxvii de juillet, à laquelle j'ay jà respondu. Je louhe Dieu que Vostredicte Altèze se trouvoit avec entière santé, que sont les meilleurs nouvelles que me pourroient venir. Je supplie au Créateur qu'il luy plaise la luy maintenir et méliorer tousiours. Il me desplait que je ne luy puis donner la mesme nouvelle de Sa Majesté, laquelle ha heu ce jourd'huy ung second accès de fiebvre tierce; mais elle est simple, la laissant necte après l'accession, et sans accident malvais quelconque, horsmis qu'il ha sentu ce jourd'huy ung peu de goutte à la cheville du

pied, que l'on tient à bon signe. Et n'a esté la douleur grande, ayant ce jourd'huy Sa Majesté fort bien mangé et avoit apétit; mais la jalousie que nous avons tous de sa personne que tant emporte, faict qu'il ne peult venir à Sadicte Majesté si petit accident que ne se sente très fort. Dieu, par sa grâce, luy doint entière santé, et le nous garde longuement, conforme au besoing qu'en ha toute la république christienne.

Je remercyé bien humblement et très affectueusement Vostredicte Altèze du soing que de sa grâce il luy plaît tenir de ma santé, qu'est, grâce à Dieu, raisonnable, et me tiendray heureux, quant je la pourray emploier et la vie propre pour son service. Et n'est pas peu icy d'avoir santé, selon la multitude de ceulx qui y sont estez malades, dont j'ay encoires ma maison plainne, oultre six qui me sont mortz des principaulx officiers de madicte maison. Aujourd'huy l'on y ha enterré le prévost Foncq<sup>1</sup>, décédé assez soudainement après avoir esté six jours malade, devant que d'appeler les medecins pour ce qu'il abhorrissoit les remèdes. Et aprez y sont venuz trop tard. Car, à ce qu'ilz disent, les vapeurs de l'estomac et aultres humeurs luy avoient causé une apostume au cerveaul. Et troys jours devant qu'il soit expiré a esté si endormy, que l'on avoit peine de le tenir éveillé. Dieu, par sa grâce, luy face mercy. Il n'achevoit de se résoudre s'il accepteroit l'évesché de Gand, pour y résider, ou s'il la laisseroit pour continuer sa résidence en cour.

Quant aux affaires de ces Cortès, en troys moys et demy, il ne s'y est encoires riens faict que Sa Majesté scait, comme je croys, plus qu'elle ne dit. Et le mal est que je ne vois pas grand espoir, selon que l'on y besongne, que l'on en vienne tost au bout, pour y donner bonne yssue. Et ce n'est chose que soit à ma charge. Le Conte de Chinchon est celluy que principalement y manie les affaires, lesquelz il fut esté bien de préparer devant que de venir icy. Et longtemps avant que l'on partit de Madrid, je fiz

<sup>1</sup> Jean Fonck ou Vonck, docteur ès droits, prévôt de l'église de Notre-Dame à Utrecht, etc. Appelé en Espagne pendant l'année 1579, il y fut créé par le roi garde des sceaux pour les affaires des Pays-Bas, puis en 1581, chancelier de l'ordre de la Toison d'or. Il mourut à Monzon et fut enterré le 10 octobre 1585, au moment où il délibérait s'il accepterait le siège épiscopal de Gand, auquel il était appelé. Voyez Poullet, *Correspondance du cardinal de Granvelle*, t. 1, p. 165; *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. II, p. 11; HOYNCK VAN PAPENDRECHT, p. 181; BARMAN, *Annales*, t. 1, p. 16; VANDER AA, *Biographisch Woordenboek*, t. VI, p. 99.

instance afin qu'il se fit, adjoustant qu'il ne convenoit nullement que Sadicte Majesté se mit à faire le voiaige que l'on ne vit plus de jour de ce que l'on pourroit espérer de ceste besoingne. En fin nous en sumes là, et ne sçavons comme nous en pourrons partir. Et dois Sarogosse, estant Sa Majesté à Barcelone, j'escriviz que je veoie les choses si mal prestes, que pour mon advis, l'on debvoit plustost prendre occasion pour dois là retourner en Castille que d'entrer à commencer les Cortès, sans plus d'apparence de bonne yssue. Dieu doit qu'il en advienne mieulx que je n'en espère. Et pourroit bien advenir que Sa Majesté, avec l'occasion de ceste indisposition, se partit, remectant lesdictes Courtès à une aultre saison.

Au regard du chasteaul de Plaisance, j'ay austant de plaisir que Vostredicte Altèze propre, d'y veoir Monsieur le Duc dedans à son contentement. Et quant à l'artillerie, j'ay jà escript à Vostredicte Altèze les diligences que j'avoie fait. Et Sa Majesté actend, à ce que je vois, la relation de la quantité et qualité de ladicte artillerie et des munitions. Je ne faudray de continuer la mesme poursuyte, assheurant Vostredicte Altèze, que je ne trouveroie moings estrange qu'elle mesme que Sadicte Majesté y mit difficulté.

Les affaires des Pays d'Embas continuent de prospérer, Dieu mercy. Et jà se trouve Monsigneur le Prince, dois le xxvii d'aoust, dedens Anvers, avec garnison d'Alemans et de Vallons, où il ha esté receu avec très grande allérgie de tout le peuple. Il y ha changé la loy et mis en icelle Catholiques, au grand contentement des bons et quasi de tous, retiré toute l'artillerie et munitions au lieu où souloit estre le chasteaul en la maison qu'est encoires entière, où il louge, et vad renouvelant les guldes, pour y mectre gens de bien et de confiance. Sainte-Aldegonde, après avoir achevé en Anvers la reconciliation, ha demandé passeport à ceulx d'Hollande et Zeelande, pour y pouvoir aller, disant qu'il ne vouloit demeurer en Anvers, pour n'y estre la religion libre<sup>1</sup>. L'on luy ha refusé en Hollande ledit passe-

<sup>1</sup> Ce passeport lui fut refusé de la part des États généraux, étant accusé d'avoir trahi leur parti. On lui reprocha aussi d'avoir été corrompu par Alexandre Farnèse, qui lui aurait promis la restitution de ses biens. Voyez à ce sujet WAGENAAR, t. VIII, p. 85. Ce qui est certain, c'est l'ordre donné, le 28 août 1585, par le gouverneur général aux receveurs des biens annotés des quartiers de Mons et de Nivelles de donner mainlevée des immeubles du seigneur de Sainte-Aldegonde. Voyez *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3<sup>e</sup> série, t. XII, p. 309.

port, disant qu'il avoit trahy la ville d'Anvers; mais comme il y ha division audit Hollande, et que plusieurs y demandent la paix, l'on tient que cela changera. Car la faulte de commerce qu'a rangé Anvers, fera la mesme opération en Hollande et Zeelande, si nous tenons bon, et que à bon essiau l'on leur serre la navigation, d'Espagne et de Portugal. Ce que nous ne sçavons achever de bien faire, et y est Sa Majesté fort mal servye.

L'on envoie avec les galères, pour les Pays d'Embas, 400 mil escuz de nouveaul, et passeront soldadz en Italie, où s'estans refaictz, s'il est de besoing, passeront aussi auditz Pays d'Embas, où jà se treuvent pieça au camp ceulx que passarent avec le Duc de Savoie.

La flotte de la Nouvelle Espagne <sup>1</sup>, fort riche, en nombre de plus de xxx navieres, est arrivée à Siville. L'on y actend encoires celle du Peru, dont l'on n'ha encoires nouvelles. Des isles et Indes orientales de Portugal sont venuz aulcuns bapteaulex, et l'on en actend encoires d'aultres que l'on pense se seront arrestez en quelque port desdictes Indes pour n'avoir peu naviger à temps; car quant la saison passe, il fault actendre.

Je ne diray à Vostredicte Altèze ce que s'est faict au Consistoire contre les Princes de Biard et de Condé, puisque elle en est si près. Pour mon advis l'on ne se fut tant hasté, car telles choses se font mieulx quant l'on est prest à exécuter. Et ainsi en usa le feu Roy Don Fernando Catholique, que tint secrette la bulle de pape Jule second de la privation du roy de Navarre scismatique jusques à ce qu'il fut dedens, et lors publia la bulle. Les Huguenotz s'en ayderont envers la Royne d'Angleterre et les Princes d'Allemagne protestans et envers les villes et Suisses desvoyez. Vray est qu'il y aura bien à faire de les joindre tous; mais aulcuns nous pourroient bien donner au printemps prochain quelque fascherie. Il ne se faict riens en France pour l'exécution du beaul édict, si solennellement publié. La mère du Roy de France entretient et abuse les Princes catholiques conféderez pour les consumer et desavouer, et après ayder les Huguenotz, pour leur courir suz. Ce sont de ses tours et anciennes ruses, et nous dormons.

<sup>1</sup> Aujourd'hui le Mexique.

## LI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1735.)

—  
Monzon, le 16 octobre 1585.

Après avoir escript mon aultre lettre, me sont venues celles de Vostre Altèze du xx<sup>e</sup> du moys passé. Et pour ce que par madicte lettre je respondez assez à la pluspart des pointz contenuz en icelles, pour non la travailler de redictes, ny de longues lettres, je diray seulement que la fièbvre et la goutte de Sa Majesté ont continué jusques à oyres, mais avec bon espoir que donnent les médecins, qu'il n'y aura (s'il plaît à Dieu) aultre mal, et que tost elle sera sur pied. L'on la presse afin que, pouvant supporter la lictière, elle change d'aër, et se parte d'icy, aucuns veullent que en quelque lieu prochain pour faire continuer la négociation des Cortès; mais ne s'y estant riens fait en quatre moys, en sa présence, je ne vois quel grand espoir de mieulx en son absence, aultres que prenant ceste occasion, elle s'arreste au plus sheur de s'encheminer vers Castille, en mectant lesdictes Cortès jusques à aultre saison, pour le peu d'apparence qu'il y ha d'en pouvoir pour maintenant bien venir au bout. Car, dois le commencement, l'on n'a prins le chemin que convenoit. Et à la vérité ceulx qui y manient les affaires, au jugement des plus (*sic*), ne sont pas fort propres à ce. Quant à moy, je ne m'en mesle, ny en bien, ny en mal, ny avec ceulx que Sa Majesté y emploie. Je n'y pourroie faire chose que vaille. Vostredicte Altèze verra ce que je luy escriptz, quant à la déclaration faicte au Consistoire contre les princes de Biard <sup>1</sup> et de Condé; à quoy je me remectz. Et quant aux biens qu'ilz ont aux Pays d'Embas, pour mon advis, l'on n'y toucheroit pour maintenant. Et ainsi l'ay-je escript par ung billet à Sa Majesté; mais s'actendroit pour veoir quel chemin cecy prendroit. Car je n'en espère pas grand fruyt pour le présent, ains je ne laisse de craindre

<sup>1</sup> Henri, prince de Béarn, devenu ensuite Henri IV, roi de France.

que l'on n'en recoive doumaige. Et ce que je diz que l'on ne se haste d'en faire aultre démonstration sur lesdits biens, est pour ce que cela ne nous peut eschapper; car l'on ne peut transporter les terres. Elles sont jà entre noz mains. Au regard du Comte Annibal Schotto, la chose différa, comme Vostredicte Altèze dit pour cause. Et depuis que ce du chasteaul fut résolu, nous en fimes consulte à Sa Majesté; mais elle n'y ha pas jusques à ceste heure respondu. Et Vostredicte Altèze sceit à quel pas lent Sa Majesté procède en toutes choses, et tant plus en ce des particuliers.

---

 LII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CARDINAL FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736<sup>bis</sup>.)

Monzon, le 22 octobre 1585.

Le molte gratie, che Vostra Signoria Illustrissima continuamente mi fa, son causa, che mi forzano amici ad esserle importuno. Parte di qui adesso Don Carlo di Negrone, per andar a Roma; è nipote del medico di Sua Maestà Alfaro, molto caro a Sua Maestà et fu nipote del Fiscal delle Indie Negrone, huomo dottissimo, et habilissimo, et col quale vivendo, per la sua virtù, teneva molta amicitia, la quale mi forza a tenerne memoria dopo morte. Il detto medico Alfaro mi fa istanza, acciochè raccomandandi questo giovane a Vostra Signoria Illustrissima et Reverendissima acciochè nelle occasioni, ehe si potranno offerire, sia servita haverlo per raccomandato, et vederlo di buon occhio. Spero, che il giovane si governerà di maniera, che darà tal pruova di sè et del frutto, che ha fatto nelli studii, che col tempo meriterà, che se gli faccia qualche gratia, et io riceverò in persona mia propria, tutto quello, che potrà ottenere da sue liberale mani.

---

## LII.

## ANALYSE.

La complaisance que le cardinal Farnèse met à répondre aux demandes de Granvelle, est cause que les amis de celui-ci le pressent de les recommander à son collègue, au risque de se rendre opportun.

Aujourd'hui il lui adresse Don Carlos de Negrone, qui quitte l'Espagne pour se rendre à Rome. C'est le neveu d'Alfaro, médecin de Sa Majesté. Ce médecin est très cher au Roi et est lui-même neveu de feu Negrone, homme habile et fort savant, qui fut de son vivant fiscal des Indes et ami de Granvelle. Aussi ce dernier, en souvenir de cette ancienne amitié, recommande-t-il instamment au cardinal Farnèse le susdit Don Carlos de Negrone, à qui son oncle précité, le docteur Alfaro, le prie de faire obtenir à Rome un emploi convenable par les soins du cardinal Farnèse.

## LIII.

## LE CARDINAL FARNÈSE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736<sup>bis</sup>.)

Rome, le 23 octobre 1585.

Il desiderio et obliigo, ch'io ho del servitio di Sua Maiestà mi moveno hora a far il presente offitio con Vostra Signoria Illustrissima intorno alla persona del Signor Giulio Cesare Colonna <sup>1</sup>, il quale è cavaliere di così honorate qualità et di tal conditione, come Vostra Signoria Illustrissima può ben sapere, ch'io per me lo giudico molto atto a servire al Re nostro Signore quando a Sua Maestà piacesse d'impiegarlo ne' suoi servitii, parti-

<sup>1</sup> Jules-César Colonne, fils de Jean et de Lucrèce des Ursins.

colarmente nella guerra di Fiandra, dove per l'amore et una fidanzata che haveria col Principe mio nipote, son certo, ch' egli farebbe riuscita tale, che la Maestà Sua ne resterebbe benissimo servita, et io ancora ci lo vedrei molto volentieri. Però mi è porto di supplicar Vostra Signoria Illustrissima con questa mia, che si degni metterci la mano et favorire il desiderio del Signor Giulio della maniera, ch'ella saprà molto meglio fare, ch'io mostrarle, assicurandola che l'obbligo suo et mio sarà principale verso Vostra Signoria Illustrissima et si riconoscerà dalla mano sua il buon essito di questo negotio, quale io le raccomando con ogni efficacia.

—

## LIII.

## ANALYSE.

—

Le cardinal Farnèse recommande au cardinal de Granvelle le seigneur Giulio Cesare Colonna pour que Son Éminence obtienne du Roi de le faire envoyer aux Pays-Bas, où il pourrait servir dignement dans l'armée du prince de Parme.

•

—

## LIV.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettre de M. de Belle-Fontaine au Cardinal de Granvelle, t. II, fol. 467 et 468.)

—

Octobre 1585.

Monsieur mon Cousin, J'ay receu vostre lettre du 18 du mois passé, par laquelle vous respondez à aulcunes miennes. Le commencement de laquelle est sur ce que je vous avois escript, touchant la soubstoinement du droit

d'élection du chapitre, à quoy l'on s'oppose à Rome <sup>1</sup>. Vous faictes bonne œuvre de souvent ramantevoir audit chapitre que l'on cherche les pièces que peuvent servir, et que l'on donne moyen à Ubillet, pour faire chercher tous anciens registres. Car si l'on ne trouve aultre fondement que ce que jusques à oïres s'est envoyé, je tiens que ce beau droict, tant emportant, et pour lequel les prébendes de Besançon sont tant requises de tous, se perdra. à mon grand regret. Je y feray volontiers ce que je pourray: mais, comme je dis dessus, si nous ne fondons bien le prétendu, nous n'y pourrons parvenir. Je suis bien asseuré que vous satisferez à ce que vous m'escrivez de tenir à Monsieur l'hault doyen <sup>2</sup> tout respect. Car à la vérité il le mérite, et ne s'en pourront les affaires de l'archevesché sinon tant mieux porter. Vray est que, comme il est maladeux, il le fault supporter, et luy donner, avec sa commodité, compte des affaires.

Il est ainsi que vous dictez, que en ce de Mandeuire <sup>3</sup>, nous ne pouvons passer plus avant, que nous n'entendons ce que rapportera d'Allemagne Monsieur le chambrier Boituset <sup>4</sup> que se pourra communiquer au conseil pour m'advertir après de ce que s'y trouvera s'y deivoir faire, et si l'on pouvoit recouvrer pour Sa Majesté Héricourt <sup>5</sup> (à quoy je vais tenant la main tout ce que je puis, l'on viendroit après tant mieux au bout de cecy. Et comme qu'il soit, j'espère que le temps viendra que nous restaurerons encoires en cecy l'auctorité de l'archevesché. Et sera bien que, suyvant ce que par aultres lettres vous m'escrivez, l'on institue le bailly et aultres

<sup>1</sup> Voyez la Préface de notre tome XI, pages Lxv et suivantes.

<sup>2</sup> François de Grammont, grand ou haut doyen de Besançon. Voyez notre tome V, page 292.

<sup>3</sup> *Mandeuire* appartenait à l'archevêque de Besançon et au comte de Montbéliard. Chacun de ces seigneurs y avait un château et des hommes et sujets. L'archevêque tenait sa portion de seigneurie en alleu et souveraineté; il ne relevait ni du comte de Montbéliard, ni de l'Empire, ni du comté de Bourgogne. Lorsqu'en 1585, Frédéric, comte de Wurtemberg et de Montbéliard, donna un édit pour établir la confession d'Augsbourg à Mandeuire, les sujets de l'archevêque restèrent catholiques. Seul, il leur donnait des lettres de grâce et de légitimation, exerçait chez eux les autres actes de souveraineté et leur faisait rendre la justice. Voyez DUNOD DE CHARNAGE, *Histoire du comté de Bourgogne*, t. II, pp. 278 et 279. Voyez aussi BOUCHEV, *Recherches sur la ville, la principauté et la république de Mandeuire*.

<sup>4</sup> Claude Boituset, deuxième du nom, conseiller laïc au parlement de Dôle de 1597 à 1611. Voyez GOLLUT, *La République séquanaise*, p. 1765, et SAINT-ALLAIS, *Nobiliaire universel*, t. XIII, p. 54.

<sup>5</sup> Héricourt, dépendance de Montbéliard, sur laquelle Philippe II fit valoir des prétentions. Voyez notre tome X, page 244.

officiers là, et que l'on continue ceulx d'Auxone, pendant qu'ils rendront bon debvoir, et que, à la reste des offices, l'on en face selon que j'ay escript.

Quant à la géolerie, il est bien ce que vous y avez faict. et si celluy que y a esté mis par provision est pour y rendre bon debvoir; et ce faict, il le fault continuer. Et au regard de celluy qu'a laissé l'office, j'ay veu sa requeste, et ce que vous m'escrivez sur icelle, qu'est en général, je désirerois que m'escrivissiez plus particulièrement ce que l'on y debvra faire en son endroit, et si l'on lui doibt donner quelque somme, quelle icelle sera. Touchant son filz, je seray conten de, pour aider à son escole, luy donner pour quatre ans, chacun an, quarante francs. Et s'il vous semble que l'on doibve faire d'avantage pour le père, vous m'en pourrez advertir et dire quoy.

Le dépesche du suffraganeat s'envoya de Rome à Monsieur de Fay par le dernier ordinaire, qui m'advertit de l'avoir reçu. Par où j'espère que jà sera Monsieur de Vaulx consacré évesques et qu'il se sera retiré à Besançon, pour y faire sa résidence ordinaire, où il sera fort à propos pour toutes choses. Et quand l'on m'envoyera la minute du dépesche pour le faire vice-chancelier de l'université de Dôle, il me faudray de incontinent le faire dépescher.

Quant à mon indult sur Besançon <sup>1</sup>, je tiens qu'en icelluy sont comprises toutes provisions, que par le diocèse se sont du passé faictes à Rome. Car c'est ce que Sa Sainteté donne par l'indult. Et si la chanoinie de feu Monsieur de Chamodin fut tombé au mois du chapitre, il n'y auroit que dire, ny pourquoy j'y deusse prétendre, ny ne voudroie, au préjudice dudit chapitre; mais estant la provision de Rome, je la tiens pour comprise en mondit indult, et de mesme seront toutes prébendes et aultres bénéfices, que vacqueront au mois du Pape. Noz Bourguignons courtisans ont faict à Rome ce qu'ilz ont peu, pour y traverser; et combien que le Pape, mal informé, eust donnée la prébende à aultre, luy ayant esté demandée de ma part pour le filz de Monsieur l'escuyer Chavirey, il me l'a franchement accordée, nonobstant la promesse qu'auparavant il en avait faict à aultre, et ne s'attendoit que seulement certification de l'age, et d'aultres qualitez dudit filz de Chavirey.

<sup>1</sup> Le cardinal de Granvelle entend parler de ses pouvoirs en vertu de sa nomination à l'archevêché de Besançon. Voyez la Préface de notre tome XI, pages lxxv et suivantes.

Il est ainsi que l'on vous a dict, que combien que Saint-Aldegonde, à couleur de non vouloir demeurer en lieu où ne se faict exercice de la religion Huguenote, avoit cherché de se retirer en Hollande, et que ceulx dudit Hollande, je dis les chiefs de la rebellion, ne luy ont voulu donner le passeport, si est-ce qu'il y a envoyé sa femme. Je ne le voudrois assurer que, tost ou tard, ilz ne luy fassent un mauvais tour. Et est, comme vous dictes, qu'ainsi en advient-il ordinairement à ceulx qui tiennent le chemin qu'il a tenu. Enfin il fit en Auvers bon office, soit pour crainte ou pour espoir. Monseigneur le Prince avoit donné ordre à ladite cité d'Anvers renouveler le magistrat et les guldes. Et y ayant laissé Monsieur de Champagny pour gouverneur, estoit sorty en campagne vers Strabouck. Les marchans escrivent, car de luy nous n'avons lettres, qu'il s'estoit attaché à Lilloo, et au fort qu'est à l'opposite, sur la mesme rivière. L'assiette de l'ung et de l'autre est forte, et l'ont fort fortifié aussi les rebelles; mais ceulx qui sont dedans, sont pour la pluspart Anglois, gens nouveaux, mal armez, peu aguerriz, mal payez, et peu contentz, qu'ont accoustume de se vendre. Et je trouveroit bon que l'on les peust achapter, que seroit avoir les places à meilleur marché; la saison est rude, et je tiens que par les premières nouvelles, nous entendrons que, prises ou non prises lesdictes places, ledit Seigneur Prince aura logé à couvert le camp, le mieux qu'il aura peu; en quoy il n'y aura peu à faire, pour estre tout le pays si mangé et destruyt.

Quant à la France, elle demeure en trouble, comme vous dictes, et vous aurez veu le second édict, pour reduire aux Huguenotz le terme de six mois à quinze jours; mais je tiens que tout cela se faict pour amuser les pauvres Catholiques et les Princes confédérez, et mesmes pour attirer les ecclésiastiques, par ce moyen, à ce que plus facilement ilz s'accomodent à consentir à Paris, où ilz sont assemblez, l'aliénation des biens ecclésiastiques; et pourtant s'est faict en telle conjoncture ce beau édict. Mais si vous la voyez bien, il y a à noter beaucoup de choses que le rendront illusoire. Il se garde bien de permettre aux Catholiques de courir sus aux Huguenotz, s'ilz ne sortent, mais remet l'exécution aux juges royaulx. Et touteffois dict le mesme édict que les Huguenotz ont mal traicté et martirizé prêtres, moynes et autres catholiques. Et à la vérité, si l'on consentoit auxdits Catholiques de se revancher, ils pourroient faire tost un beau descomble desdits Huguenotz. Ils sont, comme qu'il soit, en beaucoup moindre nombre

que lesdits Catholicques; mais ce n'est pas ce que veult la Royne mère, ains soubstenir les divisions en la France pour ses desseings. Et par ce que l'on donne aux vesves et aultres femmes continuation du terme pour lesdits six mois, l'on voit cler que c'est pour éviter l'exécution des confiscations pour ce terme, afin que l'on ne saisisse les biens des Huguenolz. Car les femmes diront que tout leur appartient. Cependant le temps s'escoule, et les pauvres princes confédérez se desarmeront, et perdront leur première vigueur; et avec ce, l'on leur fera qui pourra ung mauvais tour, s'ilz ne se gardent. Pour le moins c'est ce que j'en crains. L'on verra ce qu'en adviendra. Dieu doint que mieux en advienne de ce que je crains. En toutes nopces et assemblées allemandes se mènent toujours quelques practiques entre les gobletz, et de mesme tienoie que se fera aux nopces que vous dictes devoit faire le Duc Jules de Brunzvich <sup>1</sup>, en sa maison. Mais ilz feront ce qu'ilz voudront. Je croiray difficilement que les princes allemans, quelques religieux qu'ilz se faignent, soient pour, à leurs fraiz, mouvoir la guerre hors d'Allemagne pour la religion; car leur Dieu est le florin, et si n'en sont pas fort furniz, quoy qu'ilz aient du pain et du vin, de l'avène et du foing, et signantment de la laine pour les cables, pour nourrir leur magnie, et vester ceulx qui les servent, deux fois l'année, l'une pour l'hiver et l'autre pour l'esté. J'ay bien aperceu cy-devant aux diettes que, hors de la maison, ilz trouvent le pavé chaud; car ilz n'ont argent pour soubstenir les fraiz; et si y a ung, que depuis qu'ilz ont occupé les biens ecclésiastiques, ilz confessent culx mesmes qu'ilz ne s'en trouvent de riens plus riches. Cazimir pourroit bien lever gens si l'on lui donne argent; mais aussi tiens-je pour certain qu'il ne le fera du sien; et davantage qu'il n'abandonnera le Palatinat pour y aller en personne, mais bien y pourra-il envoyer gens et quelque lieutenant instruyt de sa main. Je tiens qu'il n'osera bien abandonner ledict Palatinat, craignant ce que se pourroit brasser en son absence de son pupille. Bien pense-je qu'à l'accoustume ilz enverront ambassadeur en France et menasses, et que d'icelles s'aidera la Royne mère pour faire semblant de craindre de les offenser et qu'ilz ne viennent tous donner sur la France, pour rendre par ce moyen hayneux les Catholicques.

<sup>1</sup> Le cardinal de Granvelle entend parler de Henri-Jules de Brunswick, qui épousa, en première nocces, le 26 septembre 1585, Dorothee, fille d'Auguste, électeur de Saxe, morte le 15 février 1587.

Touchant l'université de Besançon, il me semble que vous y tenez le chemin que convient, et que de les plus presser ne serviroit de riens que de leur donner ombre. Le principal poinct seroit, qui les pourroit amener à ce que le recteur et ceulx du chapitre jointement, eussent entière jurisdiction sur les docteurs et les escoliers au faict de la religion; que s'ilz ont bonne volonté, et que l'on se puisse asseurer, ilz ne le pourront raisonnablement refuser. Et, comme vous savez, c'est le poinct principal que l'on a toujours crainct en ce de l'université. Je dis quant à ce que touche le Pape et le Roy, car sur l'autre poinct de l'université de Dôle, je n'y ferois pas grande difficulté. Et au surplus de la juridiction, aussi peu voudroie-je que l'on y contendit beaucoup, pourveu que ce point de la religion fut bien asseuré.

## LV.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1733.)

Monçon, le 15 novembre 1585.

Madame, J'ay receu la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altéze m'escripre du v d'octobre, accompagné du duplicat de la précédente, à laquelle j'ay pieça respondu. Je louhe Dieu que Vostre Altéze se trouvoit avec bonne santé, que je supplie au Créateur la luy conserver et tousiours mélïorer. Et faict icelle fort bien et saigement de vouloir jouyr l'hiver de l'aër doulx et bening de Ortone a mar, et que retournant de Nostre Dame de Lorette, (que je prie à Dieu prospérer et accepter le pieux voiaige) elle soit résolue de se réduyre audit Ortonne pour y passer l'hiver et non à l'Aquila, pour les grandes froidures que y règnent en ce temps, comme je l'expérimenta, quant j'euz l'heur de là luy aller baiser les mains, où elle me fit tant de grâces et faveurs.

Monsieur le Prince, après avoir changé le magistrat d'Anvers et donné l'ordre requis pour la sheurté de la ville et pour le bénéfice d'icelle, y ayant laissé Monsieur de Champagny <sup>1</sup>, mon frère (pour gouverneur,

<sup>1</sup> Frédéric Perrenot, seigneur de Champagny, avait été nommé, en 1583, gouverneur d'Anvers. Voyez DE ROUBAUX DE SOUMOV. *Mémoires de Frédéric Perrenot*, p. xc.

continuant à son accoustume à nous faire faveur et nous obligeant de plus en plus de jour à aultre) sortit en campagne pour s'attacher au fort de Lilloo et à celluy qu'est à l'opposite sur la rivière, emprinse à la vérité dure et difficile, tant pour l'assiette, que pour la fortification que l'on y a faict, et pour les inconmoditez que le camp y aura. Dedens sont Anglois, qu'est bien chose que peult donner quelque bon espoir, tel que j'entendz que ledit Seigneur Prince ha d'en pouvoir venir au bout, dont je prie le Créateur luy faire la grâce. Au regard de Hollande et Zeelande, l'on n'entend encoires chose quelconque que donne bon espoir et certain de leur reconnoissance. Ilz n'y ont voulu admettre Sainte-Aldegonde<sup>1</sup>. La Royne d'Angleterre les ayde ouvertement et les François leur soufflent aux aureilles. Et nous n'achevons de leur oster le commerce. Par où je ne m'esbeyz si les choses n'y vont bien. Ledit Seigneur Prince y faict de son coustel tout ce que humainement est possible. mais il faudroit que nous aydissions, comme il souviendroit du nostre. En quoy nous nous comportons plus flochement que je ne voudroie. Ce qu'il y ha division audit Hollande, et que plusieues y désirent l'accord, doubtans de retourner aux ruynes et misères de la guerre, qu'ilz expérimentarent aux sièges de Harlein et de Layden, donne quelque espoir. Et je l'auroie meilleur si l'on faisoit ce que je diz, d'oster le commerce et à eulx et aux Anglois à bon essian. Le corsaire Dracq, avec l'armée de la Royne d'Angleterre pour faire une bravade, ha jecté 1,500 hommes sur la coste de Portugal, vers Bayone Galieza, où ilz ne firent long séjour<sup>2</sup>. Car l'on les força à se rembarquer plus vitte

<sup>1</sup> Les députés de Zeelande demandèrent aux États généraux, le 9 septembre 1585, un avis concernant les lettres de Marnix de Sainte-Aldegonde tendant à obtenir un passeport : « Op de brieven van de gecommiteerde raeden van Zeeland van den xxvi augusti, den eersten septembris ontvangen mette stücken daerbij gevoegt, daer op zy verzoeken advies wat zij zullen te antwoorden op de brieven van den heere van Sinte Aldegonde aenraekende zyne overkomste in Zeeland tot zyne verantwoordinghe, tegen alzulcke genuechten ende beschuldegingen als teghen hem worden gedaen op het overgeven der stad Antwerpen, is geresolveert den voorn. gecommiteerde raeden aen te schrijven voor advis, dat omme zeeckere gewigtige redenen, nyet geraeden en wordt bevonden noch ter tyd toe te laeten de overcomste binnen de geunieerde provincien van den persoon van den voornoemden Sinte Aldegonde. » Le 31 décembre de la même année l'affaire fut de nouveau évoquée à la séance des États généraux, mais sans aucune résolution définitive. (*Résolutions des États généraux de 1585.*)

<sup>2</sup> Le 15 septembre 1585, Drake, placé à la tête d'une flotte de vingt-trois bâtiments, appareilla de Plymouth dans le but d'inquiéter Philippe II. Il arriva à Bayona dans la Galice, au nord-est de l'Espagne, près du Portugal. De là il se rendit avec sa flotte en Amérique.

que le pas. Et si Dieu ne l'eut aveuglé, et qu'il eust suyvy son chemin du long de la coste, il eust sans doubte rencontré, en la mesme coste de Portugal vers Setubal, la flotte du Péru, que par ce coustel là passoit lors fort riche. Mais, comme je diz, Dieu l'aveugla pour nous favoriser, comme il ha jà faict si souvent. Je ne sçay s'il voudra tousiours faire miracles. Tout ce secours, tant de ladicte flotte du Péru que celle de la Nova Spagna <sup>1</sup> et navieres des Indes Orientales de Portugal, servira pour ayder à furnir tant d'argent. Les 400 mil escuz que debvoient passer en Italie, sont encoires à la coste d'Espagne, pour ce que nous sumes tousiours si tardifz que nous n'achevons jamais, et se ruynent noz galères que passent en ceste saison le golfe mal, et avec grand hazard. Sur les mesmes galères doibt passer l'infanterie espagnole.

Sa Majesté se porte fort bien, Dieu mercy. S'estant assez refaict de l'indisposition qu'Elle ha heu, si est-ce que les médecins luy ont protesté, voians que, après le trèspas du Marquis d'Aguilar <sup>2</sup>, de Foncq et de tant d'aultres, il y a troys jours que nous avons perdu l'archevesque de Saragoce <sup>3</sup>, non pas plus eagé que de 53 à 54 ans. Et a esté dépesché avec seulement quatre jours de maladie, avec grand sentement de tous. Car c'estoit ung bon et vertueux prélat. Qu'il parte tost d'icy pour éviter quelque recheute ou que Monsigneur nostre Prince, ou Madame l'Infante ne tombent en quelque inconvéniant. Sur ceste proteste, que lesditz médecins ont donné par escript et signé de leurs mains, Sa Majesté ha résolu de se partir le premier ou le second du moys que vient. Quoy voyant, ceulx des Cortès font ung petit plus de diligence. Et ont jà juré les troys royaulmes, chacun séparément et en divers jours, Monsigneur nostre Prince. Ce que je tiens pas à grand négoce. Car l'on n'a jamais faict en ce difficulté ny de le reconnoistre pour successeur à Sa Majesté, si Dieu (dont je le supplie) luy donne vie. Quant aux aultres affaires, iceulx sont en si grand nombre accumulez dois 22 ans ença, que ne s'y estant encoires riens faict, il est impossible en venir au bout en si peu de temps. Et à la vérité les choses y sont esté assez

<sup>1</sup> Le Mexique.

<sup>2</sup> Louis-Fernandez Manrique, quatrième marquis d'Aguilar, comte de Castagneda, grand chancelier de Castille, mort le 10 octobre 1585. Voyez notre tome VIII, page 218.

<sup>3</sup> Andrea Santos Quintana, archevêque de Saragosse, élu en 1578, mort le 15 novembre 1585. Voyez GAMS, *Series episcoporum*, p. 19.

mal guidées. Pour en venir bien au bout, je ne m'en suis meslé, ny aussi y eusse-je sceu riens faire avec telle compagnie, comme celle des tractadores que sont du pays et de raison en devoient mieulx venir au bout. Et si Vostredicte Altèze ha bien entendu ce que Aldobrandino luy pourra avoir dit, elle aura peu comprandre qu'il ne convient pas tousiours, et moins maintenant, se beaucoup mesler d'affaires. Sa Majesté dit de vouloir aller à Valence pour prandre le chemin plus aysé et l'air plus doux; mais la torce<sup>1</sup> de soixante lieues en ceste saison d'hyver, me viendroit mal à propoz. Et comme il ne se négocie ordinairement riens de chemin, je suis après pour obtenir que Sa Majesté permecte au Conseil d'Italie, aux ambassadeurs et à moy, aller le droit chemin vers Madril, et par ce moyen se trouvera plus deschargé et moins enveloppé. Et quant tout sera bien pensé, peult estre se résouldra Sadicte Majesté d'aller par le plus droit. Et mesmes que queleung ha escript de Valence qu'il y avoit opinion de maladies, sinon en la cité près de là; mais en fin l'on s'accomodera à tout ce que sera le bon plaisir de Sadicte Majesté, comme il est raisonnable.

Le Roy de France ha faict publier ung nouveaul édict<sup>2</sup>, fondé sur ce qu'il dit, que au lieu qu'il espéroit que le terme qu'il avoit donné de six mois aux Huguenotz pour se reconnoistre ou sortir de France, qu'il leur serviroit pour accepter sa clémence, ilz s'en sont servyz, pour se mettre en armes, occuper places, prandre les deniers royaulx, où ilz les ont peu avoir, martiriser prestres, moisnes et aultres Catholicques, et pourtant leur abrévié le terme à xv jours, dois la publication, pour se reconnoistre et faire profession de la religion catholicque ou sortir du royaume avec leur biens; déclarant que si, déans lesdits xv jours, ilz ne posent les armes, et ne sortent des villes qu'ilz ont occupé, qu'ilz seront soubmis aux pennes de crimineux de lèse Majesté; consentant à ceulx qui, se départant des armes, ne voudront estre Catholicques, de sortir de France avec leurs biens, sans que les Catholicques ou aultres leur donnent en ce empeschement; déclare aussi soubmis aux mesmes pennes les Catholicques que les favoriseront, s'ilz continuent aux armes, qu'est pour le Duc de Montmorancy. Tout cecy ha une belle apparence, combien qu'il dit expressément,

<sup>1</sup> *Torce*, détour?

<sup>2</sup> Cet édit nouveau est daté du 16 octobre 1585. Voyez *Registre-Journal de Henri III*, p. 491.

qu'il ne veult que les Catholicques exécutent riens contre les Huguenotz, mais réserve l'exécution aux juges royaulx, qu'est ung traict de la mère, que je tient craint que si les Catholicques, que sont en plus grand nombre sans comparaison, se jectoient sur lesditz Huguenotz, que l'on les achèveroit; que n'est pas ce qu'elle veult. De cest édict nouveaul je n'espère pas plus d'effect que du précédent, si solennellement publié, ne s'estant faict jusques au jour d'aujourd'huy chose quelconque contre lesditz Huguenotz, ains ha l'on faict consumer les princes confédérez. Et je tiens que la cause de ce nouveaul édict soit pour ce que l'estat ecclésiastique de la France est à présent assemblé à Paris pour adviser sur la contribution pour la guerre, et que l'on les veult par ce moyen amiéler de vain espoir, afin qu'ilz consentent à ce que l'on leur demandera, mesme à l'aliénation des biens ecclésiastiques. Et si les deniers en viennent entre les mains des officiers royaulx, la mère, les mignons et les Huguenotz seront ceulx que y auront la meilleure part, et demeureront à blancq les Catholicques et les pauvres confédérez. Cependant aulcuns dient que en Alemaigne, vers Magdebourg, s'assemblent ambassadeurs des Princes de Biarde, de la Royne d'Angleterre et des Princes protestans Alemans, où l'on tient se traictera de la déclaration qu'a faict Sa Sainteté contre ledit Prince de Biarne et celluy de Condé, que de mon advis ne se fut publiée que l'on ne fut plus prest à l'exécuter. Touthoys je m'en rapporte aux plus saiges <sup>1</sup>.

La rélation de l'artillerie et des munitions du chasteaul de Plaisance n'a pas encoires esté envoyée par le Duc de Terranova. Et quant aux poursuytes des enffans du Comte Claude Landy, l'on y ha procédé, de sorte que j'espère Vostre Altèze en aura contentement, dont le chevalier Blondo n'aura failly d'advertir. Et où je puis, Vostredicte Altèze soit certaine que je n'obmetz de faire les oflices que je doibz. Samaniego n'est icy que pour avoir esté indisposé, afin de se refaire. Comme l'on est sur le partement, ha prins le chemin de Madrid. Et pourtant n'ay-je veu la requeste de ceulx de l'Aquila. Quant elle viendra, l'on verra ce que l'on y pourra faire. Bien

<sup>1</sup> La bulle visée par le cardinal de Granvelle est « La déclaration de nostre Saint-Père le pape Sixte V à l'encontre de Henry de Bourbon, soy-disant roy de Navarre, et Henry semblablement de Bourbon, prétendu prince de Condé, hérétiques, contre leur postérité et successeur, du 9 septembre 1585 ». Voyez CAPEFIGURE, *Histoire de la Réforme*, t. IV, p. 515, et *Bull. Mayn.*, t. X, p. 165.

diray-je cependant à Vostredicte Altèze, qu'à ce que je me puis souvenir pour l'affection que ceulx de l'Aquila ont tousiours monsté à la France, dont il ne convient maintenant faire semblant, l'on les priva des chasteaulx que sont là à l'entour. Et ha l'on tousiours heu regard de les en tenir excluz. Ne sçay si ce qu'ilz prétendent maintenant est de penser y rentrer. Quant j'entendray ce que leur requeste porte, j'advertiray, s'il plait à Dieu, plus particulièrement Vostredicte Altèze de ce que s'y pourra faire.

Le Seigneur Don Jean d'Idiaques, sur la plaincte que souvent j'ay faict de ce que Sa Majesté n'escripvoit à Vostre Altèze, ny respondoit à ses lettres, m'assheure que l'on y ha ja satisfait. L'indisposition dudit Seigneur Don Johan, que tient chambre il y a ja plus de xxx jours pour remédier au mal des yeulx que le travaillent de sorte que de l'ung il ne voit riens du tout, et de l'autre bien peu, me doubtant qu'il luy vient des catharactes, nous faict grande faulte aux négoces. Car comme, par son moyen, Sa Majesté prant information des affaires et avec luy prant les résolutions pour les faire entendre où bien luy semble, nous defaillant ce moyen, l'on demeure à blancq; qu'est pour tant plus ayder aux irrésolutions et dilations de ceste cours. L'on espère qu'il guérira; mais cependant beaucoup de gens et beaucoup d'affaires souffrent, n'employant personne Sa Majesté en son lieu, avec ce que, jusques à oyres, il luy da donné peu d'ayde et de commodité.

---

LVI.

OCTAVE FARNÈSE, DUC DE PARME, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736<sup>bl.</sup>)

....., le 22 novembre 1585.

Pietro Rovanegra, che ha servito molti anni per soldato al Re nostro Signore, nel castello di Piacenza, mi dice che ha supplicato a Sua Maestà per esser compensato de suoi servitii. Et perchè io le desidero bene, vengo

a istanza sua a supplicare Vostra Signoria Illustrissima che, per amor mio, resti servita di favorirlo in questa sua pretensione, la quale io già dico ragionevole, già che l'ho conosciuto nel tempo che ha servito nel castello di Piacenza, per huome da bene. Et io restarò con particolar obbligo a Vostra Signoria Illustrissima di quanto si compiacerà di fare a favore del prefato, et le bacio le mani. (A la fin de cette lettre on lit : una simile a Don Gio. Idiaquez.)

---

LVI.

ANALYSE.

---

Le Duc de Parme recommande au cardinal de Granvelle le soldat Pietro Rovaneira, qui a servi pendant plusieurs années dans l'armée du Roi au château de Plaisance. Le Duc prie le cardinal d'obtenir de Sa Majesté qu'il soit accordé une récompense à ce vétéran en dédommagement de ses longs et méritants services.

*N. B.* — Même lettre de recommandation adressée par le cardinal Farnèse à Don Juan de Idiaquez.

---

LVII.

LE CARDINAL FARNÈSE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736<sup>bis</sup>.)

---

....., le 22 novembre 1585.

Havendo Vostra Signoria Illustrissima la cognitione ch'ella ha del vescovo di Giovenazzo <sup>1</sup>, et portandoli la buona volontà ch'egli dice havergli dimos-

<sup>1</sup> Giovenazzo, évêché situé dans le royaume de Naples. Il était occupé en 1585 par Lucien de Rubias, qui passa au siège de Massura en Sicile en 1589, et y mourut en 1602. Voyez Gams, *Series episcoporum*, pp. 883 et 989.

trata gli anni passati in haver operato con Sua Maestà senza saputa di lui, che lo provedesse di quella chiesa, ho da credere ch'egli non habbia bisogno di altrui mezo, in ricordare a Vostra Signoria Illustrissima il desiderio che lui tiene di essere posto inanzi et favorito dalla solita sua protettione nelle vacanti di Sicilia, donde lui è naturale, (per) esserle raccomandato. Oltra che, quando anco cessasse quella propria inclinatione di Vostra Signoria Illustrissima egli potrebbe prometttersene ogni honesto favore come creato di Sua Maestà, alla quale intendo che ha servito in cotesta corte nella real capella, et in negotii gravi con molta sodisfattione della Maestà Sua. Con tutto ciò per non mancare all' amore ch'io li porto, et al desiderio ch'egli ha mostrato di questo ollitio mio con Vostra Signoria Illustrissima, ho voluto anchor che non bisogni supplicar Vostra Signoria Illustrissima a restar servita di continuarme amorevole protettione anche per amor mio, et nelle occasioni favorirlo presso Sua Maestà come egli desidera et come gli pare di potersi promettere dal servitio che in questo tempo ha fatto nella sua chiesa, che io ne resterò obligato insieme con lui a Vostra Signoria Illustrissima, alla quale etc.

---

**LVII.****ANALYSE.**

---

Lettre de recommandation du cardinal Farnèse au cardinal de Granvelle en faveur de l'évêque de Giovenazzo. Celui-ci, ancien protégé de Granvelle, doit à ce prélat son siège épiscopal. Le cardinal Farnèse le recommande à son collègue pour un des nouveaux sièges vacants en Sicile, d'où le solliciteur est originaire. Il a été autrefois attaché à la chapelle royale et employé à des missions importantes, dont il s'est acquitté à la satisfaction de Sa Majesté.

---

## LVIII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU COMTE CHARLES DE MANSFELD.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 18013-14, t. II, fol. 13.)

—  
Monçon, le 29 novembre 1585.

Monsieur, Lisant vostre lettre du 6 du mois passé, je me suis esbay de la plainte que vous fesiez de n'avoir lettres miennes, et mesmes de ce que je n'eusse respondu aux vostres, car je suis certain non avoir receu aulcune, à quoy je n'aye donné responce, quoy que, pour confesser la vérité. l'eage en ce d'escrire me faict paresseux. Ce que toutesfoys je ne suis esté en vostre endroit, comme aussi ne me faudra jamais la volonté et le désir de vous servir, en tout ce que me sera possible.

Je louhe Dieu que je voit, par vostres lettres, que vous estiez en très bonne santé, en laquelle je luy supplie vous maintenir longues années. Dieu nous faict grande grâce donnant à Monseigneur le Prince de Parme si grand heur et prospérité en ses emprinses, comme l'on voit freschement par la réduction d'Anvers, où à la vérité, et luy, et tous ceulx qui sont en sa compagnie, et vous entre aultres, avez fort bien besoigné. Ce que Sa Majesté n'ignore, à laquelle je n'obmectz de, aux occasions, dire ce que je doibz en vostre faveur et de Monsieur le Comte vostre père. Je voudrois que ce fut avec plus de fruyt pour vous faire tant plus congnoistre l'effort de ma bonne volonté; mais je ne désespère pas qu'il n'advienne quelque jour. Dieu doint que les emprinses, pour lesquelles sortoit ledit Seigneur Prince d'Anvers, ayant heu le succès que vous désiriez, et espériez de chasser l'armée de mer des ennemis, pour plus affranchir le commerce de la ville d'Anvers, en laquelle j'espère que Monseigneur de Champagney, pour ce qu'il pourra pour y rendre bon debvoir, dont je prie Dieu luy faire la grâce. Je sentz extrêmement que la Royne d'Angleterre nous face si hardiment et deshontetment la guerre, et que l'on ne luy rende le change, que ne seroit à mon advis fort difficile, et par les mesmes termes qu'elle tient <sup>1</sup>. Si j'estois creu, l'on luy demanderoit la restitution de l'argent que

<sup>1</sup> Allusion au traité conclu, le 10 août 1585, entre Élisabeth et les États généraux. Voyez DUMONT, *Corps diplomatique*, t. V, 1<sup>re</sup> partie, p. 454.

Dracq ha derrobé, tout cela, et ceulx de son coustel joyssent, arrestant à ceste cause partout les navires des Anglois; car par ce moyen l'on luy oste-roit le commerce d'Afrique et du Levant. Ce que ses sujetz ne pourroient comporter. Je me souviens en quels termes je la laissay en ce point du commerce, quant je partis des pays d'Embas. Ce que, si l'on eust continué, l'on l'eust faicte venir à la raison bon grey, malgrey; mais incontinent après mon département l'on envoya Mons. de Montigny, et le Marquis de Berghes à Bruges<sup>4</sup>, où ilz négociarent comme il leur pleut, avec les députez de ladicte Royne. Et par ce moyen luy demeura ouvert le commerce, par où nous perdimes l'avantaige que nous avions lors sur cela. A la vérité, à mon grand regret. Monsieur le conseiller d'Assonleville est bien informé de ce que passa lors en cecy. Enfin il fault que le Roy, nostre maistre, se face le plus fort par mer, que à mon advis luy seroit facile s'il vouloit. Avec ce ses subjectz auroient le commerce libre, et auroit Sa Majesté moyen de se faire bien défendre contre ses voisins. J'espère de le veoir ung jour effectué. Et ce seroit faict, si l'on y eut voulu entendre, dois que je suis après le sollicitant. Et si nous pouvions tirer Sa Majesté hors des fraiz tant extrêmes, qu'il fault qu'il supporte en la guerre mauldite intestine des Pays d'Embas, Sadicte Majesté auroit meilleur moyen pour ayder à ses subjectz, et tous serviteurs, et pour recongnoistre leurs services. Et ne despère pas que je ne le voye, quelque ancien que ie sois, se continuant le chemin que y tient ledict Seigneur Prince, usant de clémence, et observant punctuellement ce qu'il promet. Ce que si l'on eust faict cy devant, les affaires seroient largement plus avancez.

Nous sumes encoires icy en ces Cortès des trois royaumes; mais Sa Majesté est résolue de se partir le second du moys que vient, pour satisfaire à l'advis des médecins, que luy dient tous qu'il convient pour Sa Majesté qu'il en parte. Et à la vérité il n'y ha esté que trop longuement, s'y estant entretenu, nonobstant tant de maladies que y ont régné, lesquelles toutesfoys ne sont esté contagieuses, mais les malades sont esté infinites et les morts en bien grand nombre. Ma maison y a heu largement sa part, tant de malades que de morts; et encoires y ai-je à présent des malades, et plusieurs que n'achèvent la convalescence retombans souvent. J'espère que

<sup>4</sup> Allusion aux négociants de Bruges. Voyez à ce sujet plus haut, pages 58 et 80.

sortant d'icy, tout yra bien. Sadicte Majesté se porte fort bien, Dieu mercy, aussi font Monsigneur nostre Prince et Madame l'Infante, sa sœur. Je fais mon compte de prandre le droit chemin vers Madrid, où vont aussi les ambassadeurs, et le conseil d'Italie auquel je préside. Sadicte Majesté prend le chemin de Valence, oyres que, à vous dire la vérité, il ne me semble bien. Je tiens que le meilleur seroit qu'elle arriva à Madrid le plus tost que luy seroit possible, pour y estre l'air auquel tous troys sont dois temps accoustumez plus à propos. Dieu, par sa grâce, y doint bon succès.

## LIX.

## MORILLON, ÈVÈQUE DE TOURNAI, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives du Royaume de Belgique. — Papiers du comte de Nény, liasse 82.)

Tournai, le 31 décembre 1585.

Ceste servirat pour advertir Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie sur ses affaires particuliers, que je vouldrois veoir en meilleur estat par tout et mesmes à Sainct Amand, où ma longue absence a faict grande faulte; mais je suis après pour leur donner une bonne main par Monsieur le nunce Vercellen <sup>1</sup>, personaige de grand zèle et très-saincte vie au spirituel, puisque Vostre Illustrissime Seigneurie crainct que je doibs plus entreprendre sur eulx que mes prédécesseurs n'ont fait, dont je la supplie se remectre à repos, combien que je feray apparoir par les chartres de chéans, qu'ilz me sont immédiatement subjectz jure ordinario.

<sup>1</sup> Il faut lire : Vercelli. Jean-François Bonomi, évêque de Vercelli, était chargé des fonctions de nonce à Cologne, créées en 1580 par Grégoire XIII, dans le but d'y représenter le Saint-Siège auprès des États du Rhin. La biographie de Bonomi a été publiée sous le titre de *Joh. Franc. Bonhomii Cremoniensis, Vercellorum episcopi, Borromeidos libri IV*. Milan, 1589. Voyez aussi *Vita di Monsignor Gian Francisco Bonomi*, Parme, 1755; les *Nunciaturberichte aus Deutschland*, t. I, pp. 300 et suivantes, et notre article inséré dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. III, p. 8.

Quant au temporel, il sera bien maigre, tant que Cambray demorrera françoise. Et je craindz que de nostre vivant ne la verrons aultre, puisque l'on at accordé nouvelle trêve de trois ans <sup>1</sup>, que je m'asseure n'avoir esté de votre advis. Et ne suis esbahi si les Franchois se mocquent de nostre Roy, disant qu'il sent rien.

Tous vos censiers se sçavent bien couvrir de ceste trêve pour payer à leur plaisir. Et en est l'abbé de Marchienne fraictz <sup>2</sup>, aiant veu la méchanceté de voz fermiers. J'en ay faict exécuter, avec toute rigueur, sept ou huict pour servir d'exemple aux aultres, qui commencent à parler plus doulx. Il n'est à croire combien que le paisant devient farouche.

Les censes et molins se font par les fermiers, qui en feront déduction aux dernières années de leurs fermes qu'ilz tiengnent de vostre abbaye de Saint Amand.

Le mesme ay-je escript à Messire Jehan de Malder <sup>3</sup> pour Canticrode <sup>4</sup>, qui at visité, selon que Vostre Illustrissime verra par sa rescription, estant le tout en povre estat, saulf la drève et bois, selon que l'attestent Messieurs de Champaigny et Richardot, qui l'attribuent à votre recepveur Jehan de Mellelo, que l'ont en singulier recommandation, comme l'at aussy Monsieur de Malines <sup>5</sup>, qui le recomandoient pour la drossarderie qu'avez donné au beau frère de Monsieur le chancellier Damant, contre lequel ledit Mellelo s'estoit porté peu civilement. Mais il ne convient que ung drossart soit recepveur, qui doibt estre le controlleur du premier. Et pourtant se sont donnez les deux estatz-ci à divers, selon que Vostre Illustrissime Seigneurie a commandé les réparer, suivant l'advis de feu Monsieur Viron <sup>6</sup> et

<sup>1</sup> La trêve d'un an avait été conclue le 15 décembre 1584. Voyez notre tome XI, page 716.

<sup>2</sup> *Fraictz*, pour effrayé.

<sup>3</sup> Jean Van Malder était prêtre, et intervenait souvent dans les affaires du cardinal de Granvelle. Voyez notre tome VIII, page 90.

<sup>4</sup> Cantecroix, château près d'Anvers. Voyez le tome I, page 262, de notre *Correspondance*, et le tome IV, page 46. M. PHILIPSON, dans son livre intitulé : *Ein ministerium unter Philippe II, kardinal Granvella*, p. 623, dit que cette seigneurie était située dans la Franche-Comté.

<sup>5</sup> L'archevêque de Malines, Jean d'Hauchin, souvent cité dans les volumes précédents.

<sup>6</sup> Odot Viron, ancien contrôleur des finances d'Éléonore d'Autriche, ensuite conseiller et maître des comptes en Brabant, fut après le départ du cardinal de Granvelle chargé d'administrer ses biens aux Pays-Bas. Il mourut le 25 mars 1577. Voyez notre tome I, page 57.

moy. Et comme il ne peult jouyr de la demeure de Canticrode pour ce que tout y est gasté et découvert, ledit Seigneur de Malines et moy sumes esté d'adviz luy accorder, soubz vostre bon plaisir, la demeure de vostre maison de Malines, qu'en vaudra de miculx. Ledit Seigneur et luy l'ont réparé sans grandz fraitz. Il at une femme fort nette et bonne mesnagère, fille de feu vostre chambrier Pierre Cornet<sup>1</sup>. S'il plaisoit que, pour quelque temps, ledit Seigneur y fut aussi accomodé, il en voudroit bien supplier Vostre Illustrissime Seigneurie, et la maison n'en vaudroit que mieulx. Et cependant il se pourvera d'une aultre.

Quant à vostre maison de Bruxelles, Monsieur de Broissia<sup>2</sup>, qui y doit retirer, s'il n'y est desià, at prins la charge d'en soigner.

Il n'est heure de édifier nouvelle cence à la Fontaine<sup>3</sup>; et se trouvera meilleur compte donner les terres par diverses parties, car les laboureurs sont trop précieux et demandent estre bien logez, et que l'on leur achette des chevaulx et donne grain pour remectre sus, et offrent peu. Ce qui est cause que plusieurs gentilhommes cultivent eulx mesmes leurs terres, ou les font cultiver par leurs gens, si ne se trouveront censiers pour six ans et point moings de 12 ou 11.

L'on entendra bientôt aux comptes de feu recepveur d'Afflighem et de la vefve Viron<sup>4</sup> et à ceulx de Saint Amand au commencement de caresme, pour ce que les auditeurs de la Chambre des comptes, à Lille, n'y peulvent vacquer plus tost.

J'envoie à Monsieur de Broissia copie de voz lettres sur l'admodiation que désirez estre faicte de vous biens et molins à Canticrode, affin qu'il y entende avec Messire Jehan De Maldere, qui est fort à propos pour cela, seur et fidèle.

Et si ledit Seigneur de Broissia ne veulx entendre à aulcune pour ne se rendre, comme il dit, comptable, je suis d'avis que le tout soit commiz audit Maldere qui donnera bonne caution, aiant beau patrimoine, et que

<sup>1</sup> Pierre Cornet, pensionnaire de la ville de Dordrecht depuis 1563, très dévoué à Philippe II, et correspondant du cardinal de Granvelle. Voyez notre tome I, page 46.

<sup>2</sup> Jean Froissard, seigneur de Broissia, souvent cité dans nos précédents volumes.

<sup>3</sup> La Fontaine, propriété du cardinal de Granvelle, sise à Saint-Josse-ten-Noode, près de Bruxelles.

<sup>4</sup> La veuve Viron, s'appelait Catherine Gillis. Voyez plus haut, page 99.

l'on face apporter leurs comptes à Bricrij<sup>1</sup> et Pighius<sup>2</sup> à Bruxelles, que se fera meilleur marché que si l'on les alloit trouver chez eulx; mais il faudra attendre que les chemins soient ung peu meilleurz que à présent, que le tout est plein d'ewe et de neige. A ce que je veoidz ledit Seigneur de Broissia at la teste vers Bourgogne; et je crainz qu'estant là, il vouldra rester icy. Il met en avant pour vous servir le Seigneur Franchois Damant<sup>3</sup>, qui at bien esprit; mais je ne sçay s'il est pour tant travailler comme ledit Viron faisoit.

Quant à ce que met en avant Madame de Lullin<sup>4</sup> touchant ses terres de Bouchaut et Eckere, je ne le sçauroie gouster, pour ce que sa seur, qu'at espousé ung grand hérétique, y prétend, et sont en procès et question parensable. Et il ne faict bon acheter querelles. Toutefois Vostre Illustrissime Seigneurie polrat ouyr l'avis d'aultres.

Je suis bien tenu de prier pour Vostre Illustrissime Seigneurie du soing qu'elle tient à me décharger de la pension de mil florins que je dois à Monsieur de Middelbouch<sup>5</sup>, que m'est fort opportun, et l'ai désià païé pour divers termes, encoires que je ne reçoipt encoires mon revenu à 4 ou 5000 florins près par an. Et la raison vouldroit que j'en fusse déchargé, si l'on le trouvoit bon par delà l'évêché de Gand, qui est tant opulent, le polvoit bien porter, estant ledit Seigneur de Middelbouch ancien et valétudinaire, percluz de tous ses membres.

Je supplie Vostre Illustrissime Seigneurie m'excuser de l'achat de la tapisserie qu'elle demande; car je ne m'y entendz point, et suis esté plus d'une

<sup>1</sup> Jean Briccius, chantre de Saint-Pierre, ensuite curé à Hierges, chanoine de Saint-Denis, puis en 1564 doyen à Liège, mort en 1598. Voyez notre tome I, p. 37.

<sup>2</sup> Étienne Pighius, théologien au service du cardinal de Granvelle, mort en 1604. Voyez sa notice dans notre tome I, page 295.

<sup>3</sup> François Damant, frère de Nicolas Damant, seigneur de Boondal, etc., chancelier de Brabant. François était premier roi d'armes, dit Toison d'or, et fut grand bailli de Courtrai. Il a été créé chevalier par lettres patentes du 22 décembre 1587. Voyez DE VEGIANO, tome I, page 621.

<sup>4</sup> Il faut lire de Lalaing, Marie-Christine d'Égmont, veuve d'Oudard de Bournonville, laquelle épousa en secondes noces Guillaume de Lalaing, comte d'Hoogstraten. En troisièmes noces elle s'allia à Charles, comte de Mansfeld, et mourut en 1622, sans postérité.

<sup>5</sup> Jean Van Stryen, nommé évêque de Middelbourg en Zeelande. Ne pouvant occuper son évêché, ce prélat touchait une pension de mille florins à charge de l'évêché de Tournai. Il mourut en 1594. Voyez notre tome IX, page 310, et GAMS, *Series episcoporum*, p. 254.

fois trompé d'avoir achetez choses que je n'avoie veu paravant. Et pour avoir quelle chose de bon, sera besoing donner charge à quelcun qui s'y entend à Bruxelles, où l'on besoigne fort bien et de bonnes estoifes.

Pour recouvrer le dommaige que l'on a fait en voz maisons, je heusse désiré que Monsieur de Mansfeld <sup>1</sup> heut froié le chemin; mais ses créditeurs ont tout saisi par voie de justice pour ses debtez. Je pense après les pasques faire ung tour à Bruxelles, et lors en parler et faire des offices là où il conviendra.

L'on at treuvé beaucoup de vous papiers, que je pense avoir estez trouvez en la cave en bas. J'ay commandé qu'ilz soyent serrez et que personne n'y touche, affin que les curieux n'y mectent le nay, et que les meublez recouvertz y soient remiz, et que l'on dresse ung inventaire et de ceulx que l'on sçayt estre en aultruy main.

Nous verrons ce que Briccius rapportera de la prébende de Saint Pol à Liége, par mon confrère Legier; mais quant à votre pension sur Groosbeke, j'en attenz peu, puisque luy vad dissimulant et favorisant l'archidiaere de Hasbain <sup>2</sup>.

L'abbé de Saint Vaast <sup>3</sup> paie fort bien votre pension, et ne tient que à Monsieur de Broissia de la recevoir, en baillant quittance.

Les rentez d'Anvers et Breda se paieront bien et aussi celle de Lille, moiennant quittance. Les Estatz de Brabant se soucient encoires peu de paier les rentes qu'ilz doibvent, et sera besoing les picquer vifvement; mais personne ne veult estre le premier, et cependant tout demeure là. Je ne sçay à quoy m'en tenir. Monsieur de Malines m'escript d'ung De Vostere, que feu Monsieur le maistre Viron emploia pour mectre haulsez sur la Seigneurie de Renaix, lorsque feu Monseigneur de Granvelle, que Dieu ayt en gloire, l'acheta, eulx servantz du temps ont durant les rebellions de Brucelles mené procès contre les héritiers pardevant la chancellerie de Brabant et les conseilliers qu'estoient lors, lesquelz jugearent que la rente de 800 florins, que lesdits héritiers ont sur les domaines, y seroit subjecte.

<sup>1</sup> Pierre-Ernest de Mansfeld, souvent cité dans nos volumes précédents.

<sup>2</sup> L'archidiaere de la Hesbaye était Jean d'Oerebceek. Voyez DE TUBUX, *Chapitre de Saint-Lambert*, t. III, p. 166.

<sup>3</sup> L'abbé de Saint-Vaast à Arras était Jean Sarrasin, personnage sur lequel nous avons donné des renseignements dans la Préface de notre tome IX, page XXI.

Et comme ledit Seigneur s'y est opposé n'at procure suffisante, il est besoing que Vostre Illustrissime Seigneurie, comme entremecteur des héritiers de feu Monseigneur de Chantonet, en passe une dénommant Christian Van den Wielen, maistre Jehan Fourdin, procureurs postulantz en Brabant, délesant place en blancq; ce que votre secrétaire t'Sestich<sup>1</sup> sçaurat bien faire in forma ad lites.

J'envoie à Votre Illustrissime Seigneurie la lettre d'ung religieux de Saint Michel d'Anvers, lequel je tiens idoine, pourveu qu'il soit recommandé par les commissaires; et je tiens qu'il ne contrediroit à la pension de Monsieur de Middelboure, si elle estoit mise sur luy; car le monastère at aultrefois porté 3000 florins.

Nous avons pensé vendre du bois à Saint Amand; mais personne n'est comparu pour les acheter, et n'en sera la traicte requise tant que Cambray sera là.

L'on me dict que Monsieur Richardot at deux pièces de vostre tapisserie d'or et de soie et que celluy qui at la Verone<sup>2</sup> que d'Albertus Durerius<sup>3</sup> priant ravoir (*sic*), et qu'il en at païé que sont 38 florins.

Le receveur Snellinc a recouvert d'ung marchand votre Danies de Maubaige<sup>4</sup>, que at esté cy devant vendu 216 florins, et aussy quelque livre du dit Durerius<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Nicolas van 'T Sestich, prêtre, chapelain interprète des lettres patentes du cardinal de Granvelle et son secrétaire, mort à Antoing, le 20 mars 1899. Voyez *Annuaire de la noblesse belge de 1893*, page 184.

<sup>2</sup> Sainte-Véronique.

<sup>3</sup> Albert Durer.

<sup>4</sup> Le tableau figurant Daniel, peint par Maubeuge. Pendant le sac de Malines en 1872 bon nombre de tableaux et d'objets d'art furent volés par les Espagnols. La maison de Granvelle fut également pillée et dévastée. Voyez à ce sujet notre tome IV, page 438.

<sup>5</sup> Il s'agit probablement du livre *Sur les proportions humaines*, publié par ALBERT DURER.

## LX.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres du Cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine, t. II, fol. 554.)

—  
Madrid, le 4 janvier 1586.

Monsieur mon cousin, Je partis de Monçon le 4<sup>e</sup> du mois passé, deux jours après en estre party le Roy. Et le jour précédent me trouvant auprès de Sa Majesté, je procuray de luy dissuader de faire son chemin par eau vers Tortose, et euz volontiers veu qu'il eust reprins son droit chemin, pour retourner icy; mais comme il avoit jà faict les préparations nécessaires, il voulut suyvre sa résolution, et y a trouvé tout ce que je luy dis des grandes froidures et bruynes, n'ayant esté la navigation sans danger, y aians eu ceulx de sa suyte incommodités inestimables, bien mauvais et estroietz logis. Il est maintenant en bon pays, et où il jouyt du printemps. Il a faict le Noël audict Tortose, et tiendra les Roix à Saint-Mathieu, lieu appartenant au grand maistre de Monteso, et en douze jours fera 22 lieues, pour arriver à Valence, où jà se mangent les fruitz nouveaulx de l'année. J'arrivay en ce lieu, le 22 dudit mois passé, avec bonne santé, Dieu mercy, et commence à s'y mieux porter Monsieur de la Motte <sup>1</sup>, qu'à esté travaillé de maladies plus de cinq mois entiers. Aussi se vont refaisant aultres que je y ay amené malades. Je n'attends pas icy Sa Majesté devant le mois de mars. Cependant je besongneray, avec les ambassadeurs, et avec le conseil d'Italie, à la correspondance des ministres, et à la court, dont toutes les sepmaines nous vient ung courrier ordinaire. Sadicte Majesté a donné l'ordre de Toison au duc de Cardona <sup>2</sup>. Et à cest effect l'a suyvy le secrétaire Laloo, audit Tortose, la convalescence de Sadicte Majesté. Et ce qui l'en estoit sur la conclusion, bonne, ou mauvaise des affaires d'Aragon, que

<sup>1</sup> Probablement André de la Mota, collègue de Juan de Montemayor, procureur de Cuença et membre des Cortès de Castille. Voyez DANVILA, *El poder civil en España*, t. V, p. 691, et CABRERA, *Don Felipe II*, t. III, p. 24.

<sup>2</sup> Don Diégo Fernandez de Cordoue, duc de Cardona et de Ségovie, marquis de Camaris, nommé chevalier de la Toison d'or le 22 décembre 1585, mort en 1601. Voyez PINEDO Y SALAZAR, *Historia de la Orden del Toison de oro*, t. I, pp. 258, 259.

ne permectioient à Sadicte Majesté d'entendre à aultre chose, a faict différer la résolution d'icelle en plusieurs affaires, et mesmes en ce de résouldre sur le successeur de feu le prévost Foncq, lequel estoit ingrat. Et tout ce que vous dictes, et s'apperçoit bien Sa Majesté, qu'en plusieurs choses il l'a abusé; que sera cause, que ledit successeur pourroit bien avoir plus de bride, que ledit Foncq n'a eu, sero sapiunt friges. Dieu, par sa grâce, veulle inspirer Sadicte Majesté à faire bon choix. Ils sont quatre ou cinq ceulx dont elle pourra faire élection, ayant prins les papiers en main, pour se résouldre de chemin sur ce, et sur plusieurs consultes, m'ayant donné espoir, que devant que j'arrivasse icy, j'aurois plusieurs résolutions. Mais le travail du chemin et les incommodités d'icelluy, l'en auront empesché, et aussi sur ce du successeur dudit Foncq, d'escire par lettres en espagnol à Monseigneur le Prince de Parme, selon qu'il m'avoit dict de faire. Vous me faites plaisir de communiquer tousiours les affaires de l'archevesché à Monsieur l'hault doyen, mon cousin, et à ceulx du conseil archiepiscopal; car par ce moyen ne pourront les choses sinon aller mieux, et avec satisfaction de tous.

J'espère que Monsieur le prieur de Vault<sup>1</sup> sera jà consacré et que aux quatre temps il aura commencé d'exercer sa charge de suffragant, vous merciant la peine que vous avez prinse de le solliciter; le dépesche couste plus de ce que l'on vous a dict, et si aultre que messire Leandro n'y eust mis la main, l'on n'eust pas obtenu la modération si grande d'icelluy. Il fut esté bien que, au lieu du troisième évesque, ung abbé eust peu faire l'office, et m'esbeis bien qu'il ne s'est obtenu. Je l'impute à la faulte de la sollicitation, estant ce chose assez ordinaire; mais je vois que l'on y a remédié, puisque l'on a trouvé le troisième évesque pour ledit sacre. La pension des 200 frans y est l'ordinaire, ny de plus se peult charger l'archevesché. Quant aux 400 frans que je y adjouste, je n'en sçauois donner plus d'assurance, que de le bien payer, et ainsi entends-je que ce face l'ung et l'autre, et des deniers de l'archevesché, comme il est raisonnable. Et espère bien que le debvoir que rendra ledit prieur de Vault, méritera ce traictement, et plus. Et selon le service qu'il fera, il n'y aura faulte de reconnois-

<sup>1</sup> Jean Fremiot, élu prieur du Val-des-Choux en Bourgogne en 1585, mort en 1595. Voyez *Gallia Christiana nova*, t. IV, col. 744.

sance. Vostre voiage à Dôle sera esté à propos pour plusieurs choses, et je désirerois entendre à ce que vous aurez fait touchant la seigneurie de Noyronte, que tenait Cordemoy à vil prix. A quoi il convient remédier, suyvant le mesme chemin que vous avez tenu en celle de Gy <sup>1</sup>, où je m'assure que ce que vous aurez fait des graines et vins a esté ce que plus convenoit pour lors, et l'on ne peut indiviner les choses que peuvent après advenir. La difficulté que se meut maintenant, sur le point de la réception des testamens, sous le seel archiepiscopal et publication d'iceux, est comme vous dictes d'importance, et que pourroit après porter préjudice trop grand. Je m'assure que vous y ferez ce que convient, le communiquant audit conseil archiepiscopal, et le faisant fort bien consulter par aultres, pour y procéder avec bon fondement.

Tant de forges que se font au conté de Bourgongne sont de miracle préjudice pour le pays, tant pour ce qu'elles ostent la commodité, à cause du grand degast des boys, que pour estre à la diminution de la force dudit pays. Et me senble fort mal que l'on consent aux ecclésiastiques de faire lesdits degastz des boys au prouffit des successeurs et des bénéfices mesmes. Je vois ce que vous m'escripvez touchant la nouvelleté intentée par ceulx de l'abbaye d'Aicey <sup>2</sup>, au préjudice de mon droict, comme seigneur de Gy, et je trouve bon que vous y ayez fait entrevenir de ma part, pour la conservation de mes droictz; mais je dis tousiours que l'on procède en tout avec meure et bonne consultation, pour non nous mettre en chose où l'on n'eust bien bon fondement, tant pour la honte de succomber, que pour le dommage.

Vous avez fort bien fait d'accomoder Messieurs les Gouverneurs de la part des bléez, que me venoient des hastes, comme aussi est-il bien, que les ayant accomodez, et ayant gagné le gré, ce soit esté sans notre dommage. Et me sembleront tousiours bien les choses guidées en ceste sorte et avec tel respect.

Il sera bien de presser l'homme de Madame de Mallot <sup>3</sup> pour se déclarer s'il veult ou non l'office d'absolateur, avec intimation que s'il ne se résout,

<sup>1</sup> Gy, département de la Haute Saône. Cette seigneurie appartenait aux archevêques de Besançon.

<sup>2</sup> L'abbaye d'Acey, diocèse de Besançon.

<sup>3</sup> Madame de Mallot, nièce du cardinal de Granvelle. Voyez notre tome VIII, page 272.

vous la pourvocriez ; et en ce cas, vous en ferez comme contiennent vos lettres, puisque le personnage que le desert est à propos.

Je vois ce que vous m'escripvez, quant à imprimer des nouveaux misselz ; et si la nécessité en est telle que l'on vous a dict, il le faudra faire ; mais je ne voudroie qu'en façon quelconque, l'on en use comme du passé, pour en vouloir tirer prouffit ; sinon que l'on face exacte calculation des fraiz que s'y mettront, pour selon ce les vendre, et non riens davantage. Et me semble que le mieulx seroit de tenir fin, de les approcher le plus près que lon pourra des misselz de Rome réformez, y insérant ce des cérémonies que se doivent observer en la messe, en la mesme genre qu'il est au missel Romain. Feu pape Pie V<sup>me</sup>, de bonne mémoire, pour favoriser aux Jacobins de son ordre, fit une détermination, que ne m'a jamais pleu, de pour soubstenir leur bréviaire, frustrer le concile de l'intention que l'on eust à Trente, que uniformément, par toute la Chrestienté, l'on tint en l'office une mesme forme, par où Besançon demeure aux termes anciens, pour y avoir plus de deux cens ans qu'ilz ont bréviaire particulier ; mais il ne fault faire le dommage aux pauvres prêtres, qu'est leur bréviaire, par le changement, puisqu'il y doit avoir encores beaucoup d'exemplaires de ceulx que furent imprimés du temps de mon prédécesseur ; mais si avec le temps il falloit faire impression nouvelle, je serois de mesme advis, que l'on approche au plus près celluy de Rome, qu'à la vérité est bien ordonné. Je trouve aussi fort bon que aux impressions desditz misselz l'on procure de faire adjouster les accentz et que le caractère soit tel que vous dictes ; mais je n'entendz pas que Plantin ait mis son impression sur pied ; et s'il ny peult vacquer, j'entends que à Paris l'on a imprimé lesditz misselz en belle lettre, et avec lesditz accentz. J'ay veu la commission dépeschée par le général des Jacobins, confermée par les inquisiteurs de Rome, pour l'inquisiteur Savoyen, où je ne vois qu'il se face mention de charger, pour luy, l'archevesché de 200 livres. La responce que vous luy avez donnée me semble bonne ; et s'il allègue contre, vous le pourrez communiquer au conseil archiépiscopeal, pour m'advertir de ce qu'il leur semblera se debvoir faire ; car pour soubstenir ce que sera en notre faveur, je m'aideray de l'amitié que j'ay avec Messieurs tous les Illustrissimes cardinaux mes confrères, que sont de l'inquisition de Rome, lesquels je suis asseuré se montreront promptz à me faire plaisir, en ce que nous voudrons prétendre avec raison.

Vous me ferez plaisir de continuer à tenir soing pour exécuter, s'il sera possible, nostre desseing des capucins. Et j'espère que Messieurs de la cité ne voudront empescher une si bonne œuvre, ny ne le pourroient faire si je voulois tenir ferme au contraire. Si touteffois en ce ilz demeueroient opiniastres, le remède sera, pour non les fâcher, d'en faire comme je l'ay escrit de les mettre aultre part.

Quant aux Jésuites, j'en ay la mesme opinion que je vois vous en avez : il s'en fault aider à la façon que vous dictes; et me desplaît qu'ilz n'aient mieux accompli l'assurance que d'eulx me donnoit leur général. Je vois volentiers ce que vous avez fait pour pourvoir les curez de livres nécessaires pour l'institution du peuple; et fault continuer de tenir soing que les homéiaires se facent de la manière que je l'ay escript. Car, à mon adviz, c'est ung poinct de très grande importance. Nous verrons ce qu'en fera le père Auger <sup>1</sup>; et vous faictes fort bien de presser ceulx de la compagnie, afin qu'ilz le poursuivent. Et je ne vous repéteraît icy ce que je vous ay escript cy-devant touchant les Jésuites, tant pour la reformation que pour le séminaire, puisque je vois que vous entendez en la mesme sorte que je l'entendz aussi, estant à mon avis ce que convient de nous ayder d'eulx, sans leur donner plus de pied de ce qu'est besoing; car ilz entrent doucement, et après, à couleur de leur constitution, se permettent de passer plus avant que l'on ne voudroit. Dieu doit que ceulx que sont à Dôle suyvent si bon chemin, que le pays en reçoive prouffit.

Et au regard dudit séminaire, je n'attendz sinon le bref du Pape, que sçay a esté dépesché; mais comme l'on n'a sollicité l'envoy d'icelluy pour ce que je prétends qu'il s'envoie *motu proprio* de Sa Sainteté, et non à mon instance, afin qu'il ait plus d'efficace, l'arrivée d'icelluy a plus tardé; mais je m'entends avec le nunce, qui le fera venir, et lors procureray-je d'obtenir de Sa Majesté lettres à la court de parlement, pour avoir d'icelle l'assistance que vous dictes. Et cependant il ne fault faire bruyt, pour non prévenir ceulx que y voudroient procurer empeschement.

J'ay receu deux lettres du chambrier Boitouset <sup>2</sup>, qui s'est trouvé bien

<sup>1</sup> Edmond Auger, jésuite, né en 1550 à Alleman, près de Troyes, mort en 1591, auteur d'un grand nombre d'ouvrages énumérés dans sa biographie par le P. DE BACKER, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. 1, p. 210.

<sup>2</sup> Claude Boitouset. Voyez plus haut, page 124.

empesché en la court de l'Empereur, pour le danger de poste que y survint; et le vouloit l'on renvoyer avec obligation de retourner une aultre fois, et que cependant le temps n'eust contre nous, à l'exemple de ce que s'est fait envers l'ambassadeur du Duc de Lorraine, que y estoit allé pour semblable fait, pour l'évesché de Metz; mais il dict que l'ambassadeur luy fait grande assistance et Monsieur Rouf<sup>1</sup>, et que Traussen<sup>2</sup>, vice-chancelier, et le secrétaire Obemburg<sup>3</sup> monstrent avoir souvenance de l'ancienne amitié, par où il avoit quelque espoir de pouvoir mieulx besongner. Et je tiens qu'il rapportera les lettres favorables que vous désirez pour le Prince de Parme, desquelles l'on se pourra servir le mieux que sera possible.

Il me desplaît que les religieux mendiants ne font meilleurs debvoir. Je suis d'avis que l'on face en leur endroit, *sicut nos visitas, sic te colimus*, et que l'on les favorise à mesure seulement du debvoir qu'ils rendront, mais quoy qu'il soit, que l'on trouve moyen de par ung bout ou aultre, avec quelques bons prescheurs, signantment pour la cité mesme.

Quant aux provisions faictes à Messire Aymé Morel et à son frère, je les ay pour agréables, pour les raisons contenues en vos lettres. Reste de avoir l'œil dessus ceste, afin qu'ilz continuent à suyvre le bon chemin.

Touchant la chapelle de Gy, vacquante par le décès du prieur de Dampierre<sup>4</sup>, il me semble que vous prenez le bon chemin, pour y favoriser tant que faire se pourra le filz de Monsieur de Vaultx, et nous nous pouvons valoir de l'indult ou de la collation ordinaire, si l'on peult persuader Monsieur de Corneux<sup>5</sup>, à ce qu'il s'en contente, sans préjudice de son droict. Et je délaisse de respondre à aucuns pointz contenuz en voz lettres, que

<sup>1</sup> Wolfgang-Sigismond Rumpf, grand chambellan et conseiller intime de l'empereur Rodolphe II, mort en 1606. Voyez sa biographie dans l'*Allgemeine deutsche Biographie*, t. XXIX, p. 668. L'empereur le chargea d'une mission auprès du roi d'Espagne en 1574. Voyez notre tome V, page 202.

<sup>2</sup> Paul Sixte de Trautson, premier comte de Falkenstein, maréchal héréditaire du Tyrol, conseiller intime de l'empereur Rodolphe II, chevalier de l'ordre de la Toison d'or en 1612, mort en 1620. Voyez HUBNER, *Genealogische gestacht rekenkundige Tafelen*, t. II, p. 364, et ИВНОВЪ, *Noticia imperii*, p. 666.

<sup>3</sup> Il faut lire Obernburger. Voyez *Correspondance des Empereurs*, t. III, fol. 207 v°, aux Archives du royaume de Belgique.

<sup>4</sup> L'abbaye de Dampierre devint un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Vincent à Arlay. Voyez *Gallia Christiana nova*, t. XV, col. 153, 144.

<sup>5</sup> Arnoul Jeannet, alias Jeunet, abbé de Corneux, en Bourgogne. Voyez *Gallia Christiana nova*, t. XV, col. 313.

sont des 7<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> de novembre, lesquelles je n'ay receu plustost que à la pénultième journée venant icy, à cause que le courrier ordinaire alla droit en court; et s'estant changées les postes, ne me peust plus tost atteindre, pour y avoir jà respondu en effect par aultres miennes précédentes.

---

LXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres du Cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine, t. II, fol. 357.)

Madrid, le 4 janvier 1586.

Monsieur mon cousin, Je respondray par ceste à aulcuns pointz de vostre lettre du 23 novembre, et à aulcuns articles d'aultres lettres non concernans l'archevesché, que j'ay réservé, pour y satisfaire par la présente à ce qu'en aura besoing.

Je loue Dieu que Madame de Vennes <sup>1</sup>, ma sœur, se trouve en bonne santé. J'espère qu'elle se trouvera jà à Besançon, et que vous aurez commodité de souvent communiquer avec elle de plusieurs choses.

Je regrette fort, comme je vous ay jà escript, la perte de nostre petit nepveu de la Villeneuve <sup>2</sup>; mais enfin nous le pouvons tenir pour heureux, attendu que pour les indispositions qu'il avoit, il eust vescu en ce monde avec grand travail; et maintenant où il est il priera pour nous; mais je sentz que Monsieur de Villeneuve, son père, soit encoires travaillé de la fiebvre quarte, dont je prie à Dieu le faire quicte; car c'est une très mauvaise com-

<sup>1</sup> Marguerite Perrenot, dame de Vennes et sœur du cardinal de Granvelle. Voyez notre tome VI, page 173.

<sup>2</sup> Il était fils de Jean de Riffault, seigneur de Villeneuve, souvent cité dans les volumes précédents. Antoine d'Oyssellet, chevalier, baron de Villeneuve, avait épousé Péronne Perrenot, fille de Thomas. Voyez notre tome VI, p. 168.

paignie pour l'yver. Je crains fort que Mademoiselle Boisot <sup>1</sup> ne nous face, comme l'on dict, ung trou en la nuict, ne se pouvant refaire, et ravoit de ses indispositions. Dieu, par sa grâce, luy soit en ayde.

Les édits de France s'exécutent mal jusques à oires; et jusques à ce que je voie que l'on procède contre les Huguenotz, que sont aux places fortes, confisquant leurs biens, et ruynant leurs maisons, je n'achève de croire que le Roy de France, ny sa mère marchent de bon pied, ains qu'ilz prétendent consumer les Catholiques, et se vanger après d'eulx, et cependant obtenir l'aliénation des biens d'église de France, afin que la mère en ait, et que ledit Roy son filz en puisse disposer, à l'accoustume, en faveur de ses mignons, et que les mesmes Huguenotz, comme cy-devant, en auront leur part <sup>2</sup>. Dracq et la Royne d'Angleterre nous font la guerre à main saulve, chose que ne leur seroit consentue, si j'estois creu; et à mon advis il y auroit bon moyen de faire contre eulx, pourveu que nous ne tardons trop.

C'est au moins mal, si ledit Roy de France veult que la place d'Auxonne tombe entre les mains de personnage confident à ceulx de Guise, comme l'on escript de Lyon, en conformité de ce qu'en contiennent vos lettres; mais Dieu doint que ce ne soit une dissimulation françoise; avec la fin que vous doutez, il se verra tost ce que l'on debvra attendre.

Les affaires de Levant continuent aux mesmes, au desavantage du Turc; mais a Venise est passé ung gentilhomme dudit Roy de France <sup>3</sup>, pour aller à Constantinoble, à la continuation de leurs pratiques ordinaires. Et je ne m'esbeys de ce que la pauvre France souffre, puisque l'on continue au mesme chemin que du passé.

Ce m'est grand plaisir d'entendre ce que vous me dictes que le filz de feu maistre Richard <sup>4</sup> vous semble à propos, pour poursuivre l'ouvrage entre-

<sup>1</sup> Mademoiselle de Boisot, souvent citée dans les volumes précédents. Voyez nos tomes VI, page 168; VII, page 47.

<sup>2</sup> Les édits financiers étaient, à cette époque, la grande plaie de la France.

<sup>3</sup> Ce gentilhomme était M. de Maisse. Voyez CHARRIÈRE, *Négociations du Levant*, t. IV, pp. 520 et suivantes. Dans cette publication M. Charrière fournit les renseignements les plus précis et les mieux justifiés concernant les affaires d'Orient, et la lutte de l'Espagne contre la Turquie. La guerre de Perse sauva l'Espagne d'une attaque de la Turquie, excitée par la France.

<sup>4</sup> Maître Richard, personnage sur lequel nous n'avons pu trouver aucun renseignement. Serait-ce

prins par le père, en nostre bastiment de Besançon<sup>1</sup>, et vous prie continuer d'y assister, et d'ayder à faire le marché pour le troisième estaige, pour lequel et pour la chapelle, j'ay escrit clairement ma résolution, trouvant très bon vostre advis, de plus tost faire ladicte chapelle du costel de Monsieur d'Anvers, que non de celluy du voisin, qui ne veult vendre, oires qu'il voulsit vendre. Car je tiens qu'elle sera plus à propos en ce lieu là, me conformant en ce à vostre advis; et y pourront accomoder beaucoup les deux viorbes (*sic*) aux galeries, pour descendre et monter ausdits galeries, comme il est marqué au desseing, et selon que je l'ay escrit; car icelles serviront à plus d'ung effect.

J'ay sceu ce que Monsieur d'Aubigny<sup>2</sup> a négocié en Flandres, et y a fait Monsieur de Broissia très bon office. Et aussi m'escrit Monsieur le Conte de Champlite qu'il estoit à Dôle pour, entre aultres choses, besongner sur le différent pour accorder les parties si faire se peult, et non pour informer Monseigneur le Prince de ce que s'y sera fait, y adjoustant son advis.

Ledit Seigneur Conte et Monsieur le président m'escrivent tous deux sur le fait de l'arrest fait à Besançon de celluy pour qui Monsieur de constable de Bonavalot, nostre nepveu, avoit respondu, comme plus particulièrement le contiennent vos lettres. Et je respondz à tous deux ce que me semble convenir, pour favoriser ceulx de Besançon, que tousiours ceulx de la court de Parlement farochent. Les conseillers que se trouvoient à Dôle. la court non séant, et que se hastarent de donner leur décret, feront tout ce qu'ils pourront pour soubstenir leur faulte. Ledit président prétend que le privilège n'a jamais esté en usage; et je luy dis que s'ilz n'en ont usé, pour non avoir esté requis de faire arrest, cela ne leur doibt estre de préjudice, *quia est facultatis*. L'on verra ce qu'ilz y résouldront, et s'il fault icy avoir recours, j'ayderay à ceulx de la cité, en ce que me sera possible.

l'architecte, resté inconnu jusqu'à ce jour, du Palais Granvelle à Besançon? Voyez à ce sujet le travail de M. CASTAN, dans sa *Monographie du Palais Granvelle*. (MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS, 4<sup>e</sup> série, t. II.)

<sup>1</sup> L'hôtel de la famille Perrenot, bâti en 1540 à Besançon par Nicolas, père du cardinal de Granvelle. Voyez CASTAN, *Monographie du Palais Granvelle à Besançon*.

<sup>2</sup> Gilles de Lens, baron d'Aubigny. Voyez notre tome IV, page 67.

Quant à la requeste de maistre Thomas Petremond, je pèse beaucoup ce que vous dictes de la conséquence. Je vous prie la communiquer à ceulx du conseil archiépiscopal, afin qu'il s'y prengne la résolution que l'on verra plus convenir, évitant toute mauvaise conséquence.

Je désire tout bien à Monsieur de Thoraise<sup>1</sup>; et s'il m'eust creu, ses affaires s'en porteroient mieux; mais il s'est tant mis en arrière, qu'il y auroit bien à faire d'y bien remédier. Son voyaige en Espagne ne serviroit de riens, ny ne le fera de mon advis, et beaucoup moins à mes fraiz, comme je l'ay escrit assez clairement. Qu'il envoie l'advis que l'on a demandé, et l'on verra de le faire valoir tout ce que l'on pourra.

Monsieur de Champagny, mon frère, a fort bien besogné à solliciter ceulx d'Anvers dextrement, pour les faire venir demander, d'eulx mesmes, la réparation de la citadelle. Et en ont Sa Majesté et Monseigneur le Prince très-grand contentement. Je luy correspondray volontiers en tout ce qui sera raisonnable, mais j'aurois bien à faire de satisfaire à tous ses appetitz. A quoi aussi ne me veulx-je obliger, ny à lire et respondre aux bibles qu'il veult escrire, estans ses lettres tousiours de beaucoup de feuilles, ce qu'il dit faire pour m'informer; mais je ne veulx tant sçavoir, ny moins qu'il m'escrive picquant chacun à sa fantaisie<sup>2</sup>. Et s'il pense me faire partial ny pour luy, ny pour aultre, il se forcompte, ny veulx estre icy son agent, pour aller lire au Roy ses lettres ou luy en faire rapport. comme il semble qu'il prétend; et ne seroyt son honneur, ny conviendroit que je le fisse. Il n'est pas bien informé de l'estat présent de ceste court, ny de la forme comme l'on y négocie, ny de l'honneur du maistre, ny de ses ministres et s'en doibt former le jugement à sa fantaisie.

Monsieur le président Richardot m'a envoye la lettre que vous luy avez escrit, le pressant pour la résignation de votre place en la court de Parlement, en faveur de son frère, avec l'adjonction de la place d'avocat fiscal. A quoy je ne sçay si l'on pourra parvenir. Il a faict ceste diligence de m'envoyer vostre dicte lettre pour se justifier envers moy, craignant que je ne

<sup>1</sup> Jean d'Achey, seigneur de Toraise ou Thoraise, époux de Marguerite Perrenot, sœur du cardinal de Granvelle, souvent cité dans nos volumes précédents.

<sup>2</sup> Souvent le cardinal de Granvelle se plaignait de la longueur des mémoires que son frère lui adressait. Voyez à ce sujet notre tome XI, page 258.

prinse de mauvaise part que vous laissiés cest estat, et qu'il le vous eust persuadé, pour y avancer sondit frère. Je luy responds ce que convient, approuvant votre résolution, comme vous désirez.

A la vérité le trèspas de Monsieur de Montfort <sup>1</sup> a esté fort pleint par-deça; car il estoit gentilhomme fort vertueux, modeste et du pays, bien séant en ceste court. Il pourroit fort bien estre que Don Diego de Cordova eust faict office envers le Roy pour faire succéder le frère du défunct au balliage; et attendu les services dudit bon deffunct de tant d'années, et seul du pays, à vous dire la vérité, ne me sembleroit hors de raison; et je n'ay nul espoir que je puisse faire tomber l'estat sur mon nepveu d'Andelot, ny sur Monsieur mon cousin vostre frère, et mesmes que je sçay ceulx que y prétendent, qu'ont jà présenté leurs requestes, qui seront favorisez. Et en aucuns y a grande raison, pour pouvoir prétendre; et ne nous devons imaginer que nous puissions tousiours avoir tout ce que nous prétendons.

Je ne vous sçaurois dire aultre chose quant à Monsieur Gemelly, sinon ce que je vous en ay jà escrit; et vous ferez sagement de vous entretenir avec luy, et de non vous mesler de la contradiction que l'on luy faict touchant la charge de principal du collège de Bourgogne, mais en laisser faire aux aultres, qu'en font leur emprinse, et l'on verra comme il s'en demeslera. Bien m'assure-je qu'il s'aidera de tout ce qu'il pourra. Monseigneur l'Illustrissime cardinal Saint-Stephano <sup>2</sup>, son grand Mecenas, estoit grièvement malade, par les derniers advis que j'ay eu de Rome. Je prie à Dieu qu'il luy ay rendu la santé.

Avec raison a il semblé à Monseigneur le Prince, que le sujet soit esté excessif; et à ce que j'entendz l'on ne luy avoit avoyé qu'ung sommaire de ce qu'est passé aux Estatz, dont il ne s'est contenté; et veult veoir le verbal entier de tout ce que s'y est faict, que peult estre industrieusement l'on avoit obmis de luy envoyer. Et maintenant l'on s'excuse sur le greffier des Estatz, disant que ce que le tout ne se soit envoyé, soit à la faulte dudit greffier. A la vérité les instructions ne sont esté suyvies, ny s'y est faict à

<sup>1</sup> Louis de Tailland, baron de Montfort, chevalier d'Alcantara, écuyer du roi, bailli de Dôle. Voyez GOLLUT, *La République séquanais*, col. 214, et notre tome VIII, p. 199.

<sup>2</sup> Mathieu Contarelli, cardinal du titre de Saint-Étienne *in Cælio Monte*, créé en 1583.

beaucoup près ce que convenoit. pour le service du maistre et bien du pays. Vous fites fort bien de rémonstrer l'excessiveté de ladicte libéralité, oires que ladicte rémonstrance ne fit l'effect, mais du moins deschargeates vous en ce vostre conscience.

Je vous envoie avec ceste une lettre que m'a escrit ung surnommé Golu<sup>1</sup>. Je ne veulx respondre pour luy au Roy. Ne le congnoissant, il face instance à Monseigneur le prince de Parme, ou à la court de Parlement, pour avoir la vision des pièces qu'il dict, ne le pouvant approuver si je n'en ay aultre congnoissance. Je vois que chascun veult escrire, soit à tort ou à droit, et ce n'est pas tousiours ce que plus convient.

---

## LXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A PIERRE ALDOBRANDINO, A ORTONA.

(Archives de Milan. — *Strozziiana*, filasse 353, n. 83.)

---

Madrid, le 10 février 1586.

Ho havuto la lettera di Vostra Signoria di 27 dicembre passato et insieme la molto mala nova et che mi dà dolore della indispositione di Sua Alteza con haverne anco vista la relatione del medico, che fa il mal grave et gli accidenti (con quanto piccioli sono) bastanti da poterla mettere in gran pericolo. Faccia Iddio che presto n' habbiamo migliori nove.

Subito ch' io seppi la promotione di Monsignor Illustrissimo et Reverendissimo<sup>2</sup>, suo cugino, gli scrissi rallegrandomene con esso lui; et adesso me ne rallegro con Vostra Signoria, che se bene si poteva sperare che questo grado non gli poteva mancare atteso li proprii meriti et qualità; pure è cosa buona vederne la resolutione et effetto. L'ho sempre stimato molto,

<sup>1</sup> Il s'agit probablement de Louis Gollut, l'auteur des *Mémoires historiques de la République séquanaisse*. Voyez sa biographie, publiée en tête de cet ouvrage par M. BOUSSON DE MAIBET.

<sup>2</sup> Hypolite Aldobrandino, nommé cardinal en 1585, et depuis élu pape sous le nom de Clément VIII.

come Vostra Signoria sa et spero che Sua Santità non mancherà di continuer d'adoperarlo, et di haver de lui ogni sodisfattione. Et son certo che la ita di Vostra Signoria a Roma non gli potrà esser se non molto cara, stante il prossimo grado di consanguinità che ha con lui, congiunta con l'affettione che le porta. Pregherò Vostra Signoria che ricorrendo da lei il sollicitator Villet in alcuni negotii miei per haver presso Sua Signoria Illustrissima et Reverendissima favore, in cose però che siano giuste et honeste, che così sono et saranno sempre le pretensioni mie, chè lo voglia agiutare col suo favore, in che mi caricherà di molta obligatione.

Sua Maestà ha molto fa in man sua la consulta sopra il memoriale del Conte Annibal Scotto, nè por la parte nostra vi possiamo far altro se non aspettar la sua resolutione. Et quanto a Pietro Valearce, vederemo se verrà nominato dal vicere et quali saranno quelli che insieme con lui verranno similmente nominati, et altri pretensori, non potendo noi mancare di nominarli tutti a Sua Maestà, la quate ne farà poi l'elettione che le parerà. Ma se crede al Consiglio, et fa quel che conviene al suo servitio, son di parere che farà elettione di quello che si troverà più a proposito. Et così credo che faria Madama istessa, in elegger ministri et servitori nelle cose sue. Altra cosa è quando si dimandano mercedi perchè là c'è loco a gratificationi, ma dove si tratta di cose dove bisogna industria della persona, la elettione ha da essere delli migliori. come ho detto.

---

LXII.

ANALYSE.

---

Au moment où il recevait la lettre d'Aldobrandino, du 27 décembre dernier, Granvelle apprenait l'indisposition de la duchesse de Parme. Il en a éprouvé une douleur d'autant plus vive, que le rapport du médecin trouvait le mal assez grave pour mettre les jours de la princesse en danger. Plaise à Dieu qu'on ait bientôt de meilleures nouvelles.

Dès que Granvelle a connu la promotion du cardinal Aldobrandino, le cousin de Pierre Aldobrandino, il lui a adressé ses félicitations. Il se réjouit avec Aldobrandino de cette promotion, justifiée au reste par les mérites personnels du cardinal précité. Il a toujours eu beaucoup d'estime pour lui; il espère que le Pape continuera à l'employer et sera toujours satisfait de ses services. La prochaine arrivée d'Aldobrandino à Rome ne pourra que faire plaisir au nouveau cardinal, étant données sa proche parenté avec lui et l'affection qu'il lui porte. Il prie Aldobrandino de recommander au cardinal, son cousin le solliciteur Villet, chargé de soutenir ses intérêts à Rome dans la plus juste des causes.

Le Roi a depuis longtemps en mains la consulte sur le mémorial du comte Annibal Scotto. Granvelle ne peut faire autre chose dans cette affaire que d'attendre la résolution de Sa Majesté. Pour Pietro Valiarce l'on verra si le Vice-Roi le désignera et quels seront ceux désignés avec lui. Granvelle, pour sa part, ne peut que les proposer à Sa Majesté, qui fera son choix. Mais si le Souverain s'en réfère à l'avis du Conseil (d'Italie) et s'inspire des intérêts de son service, il choisira le plus capable. Il est à présumer que Madame en fera de même pour ses ministres et agents. Autre chose est d'accorder des mercèdes ou gratifications, autre chose de nommer à des fonctions publiques. Là, il le répète, le choix doit se porter sur les plus capables.

---

LXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CARDINAL FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736<sup>bis</sup>.)

---

Madrid, le 11 février 1586.

Yo he desiderato sempre, et desidero molto più servire a Vostra Signoria Illustrissima come devo, che esserle importuno, nè con lettere, nè con negotii, quando scusar si può; ma come a tanto Signor mio, non posso anco mancare di ricorrere nelle occasioni. Vostra Signoria Illustrissima è informatissima, et lo potrà ancor essere dal mio auditore Leandro Lona, di quel che passa nelli beneficii vacanti et è che vacano giornalmente nel l'escovato di Sabina, per l'oppositione, che vi fanno li Signori Orsini, che

hanno li beni loro in quelle bande, et li Signori Gaetani in favor loro. Io mille volte ho scritto, et detto, a tempo della buona memoria di Papa Gregorio, che procurassero d'haver il juspatronato, et che in quello io non li faria contra, ma che trovandosi che non l'hanno, io non posso mancare a patto alcuno al dovere et alla obligatione che ho di obedire al Consiglio, et conservar l'auttorità del vescovato. Essi bravano, et usano di minacce, ma nè per questo potrò io lasciare, nè meno il mio auditore di ricorrere a Sua Santità perchè preveda, che la giustizia et la diteratione della Ruota habbiano la devuta essecutione. Et son certo che Vostra Signoria Illustrissima vede che in questo io mi metto in ogni ragione, nè posso io mancar in ciò del dovere. Si era trattato col detto mio auditore di venir a qualche accordo col mezo di Vostra Signoria Illustrissima et io lo desidero, mentre che si faccia di modo, ch'io non possa esser notato d'haver mancato, o fatto pregiudizio alla chiesa, perche in questo in alcun modo vi condiscenderei. Detto mio auditore ne parlerà a Vostra Signoria Illustrissima, la qual supplico che voglia interponere l'auttorità sua, acciochè le cose passano col dovere et ragione.

Sto con grandissima pena et dolore, per la nova della indispositione grave di Madama. Faccia Iddio che brevemente habbiamo nova della sua convalescenza. Veramente io ne temo, havendo visto la relatione che fa il medico del male che giudica sarà longo et per quanto io ne vedo, temo che sarà pericoloso. Iddio benedetto ce ne mandi buone nove.

La creatione fatta da Sua Maestà è stata numerosa, et pure spero che la maggior parte sarà a devotione di Vostra Signoria Illustrissima et Reverendissima con li modi convenienti, che saprà con lore usare. Gli inimici in casa, si deve procurar, che siano manco, che si può. Questo dico al proposito di quello che poco fa scrissi all' Illustrissimo di Gambara <sup>1</sup>, che presupongo dia d'ogni cosa parte a Vostra Signoria Illustrissima et Reverendissima.

<sup>1</sup> Le cardinal Jean-François Gambara, élu en 1861, mort en 1887.

## LXIII.

## ANALYSE.

---

Le cardinal de Granvelle écrit au cardinal Farnèse que celui-ci sait et pourra savoir de Leandro Lona, l'auditeur de Granvelle, les difficultés survenues à propos des sièges vacants ou journallement sur le point de l'être dans l'évêché de Sabina. Ces difficultés sont dues à l'opposition des Orsini, possesseurs de grands biens dans la contrée et soutenus par les Gactani. Granvelle a écrit et dit mille fois au temps du pape Grégoire (XIII), de glorieuse mémoire, que les Orsini cherchaient à s'attribuer le droit de patronat et qu'il ne combattrait pas leurs prétentions. Mais comme il se fait qu'ils ne possèdent pas ce droit, Granvelle ne peut se soustraire aux obligations que lui imposent ses fonctions de président du Conseil d'Italie ni, en cette qualité, se dispenser de maintenir l'autorité de l'évêque. Les Orsini bravent cette autorité et ont recours aux menaces. Raison de plus pour que lui et son auditeur ne puissent pas ne pas s'adresser à Sa Sainteté pour la prier de faire respecter les droits et exécuter les décisions du tribunal de la Rote. Il ne doute pas que le cardinal Farnèse ne lui donne raison. Si l'on a traité avec son auditeur d'un accord à intervenir par l'intermédiaire du cardinal Farnèse, Granvelle ne s'y opposera pas : il le désire même, pourvu qu'il soit fait de manière à ne pas lui valoir le reproche d'avoir manqué à son devoir et porté préjudice aux intérêts de l'Église. Il n'y consentirait jamais. Son auditeur en parlera du reste au cardinal Farnèse, que Granvelle supplie d'interposer son autorité pour aboutir à un arrangement juste et raisonnable.

Il reste sous le coup de la grande douleur que lui a causée la grave indisposition de Madame. Plaise à Dieu qu'on reçoive bientôt l'heureuse nouvelle de sa convalescence. Mais il éprouve d'autant plus de craintes, qu'il a lu le rapport du médecin concluant à une maladie longue et dangereuse.

Les promotions (de cardinaux) faites par Sa Sainteté sont en grand nombre. Granvelle espère que la plupart des nouveaux titulaires seront à la dévotion du cardinal Farnèse, grâce aux bons procédés qu'il saura employer avec eux. Il dit cela à propos de sa dernière lettre au cardinal Gambarà, car il présume que celui-ci communique tout au cardinal Farnèse.

---

## LXIV.

OCTAVE, DUC DE PARME, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736<sup>bis</sup>.)

Le 18 février 1586.

Io ho ordinato al cavaleiro Biondo che supplichi Vostra Signoria Illustrissima per me a restar servita di favorire il Conte Renato Borromeo <sup>1</sup>, mio genero, in una pretensione che l'occasione gli appresenta hora. Mi farà Vostra Signoria Illustrissima gratia particolare a compiacersi d'intender il negotio et agiutarlo, perchè habbi a riuscir con la sua auttorità nella maniera che sto confidato nell' amorevollezza sua che per trattarsi in ciò d'interesse di persona alla qual io son in oblige per congiontione di sangue, di procurar honore et satisfatione; rileverò il tutto come se ritornasse a commodo et servitio mio particolare; et come tale lo annumerarò tra li altri oblighi che tengo a Vostra Signoria Illustrissima, come più a largo le riferirà il prefato cavaleiro (?), a qual mi remetto baciando a lei le mani.

## LXIV.

## ANALYSE.

Octave Farnèse, duc de Parme, recommande personnellement et instamment son gendre, le comte René Borromée, au cardinal de Granvelle pour une affaire que le cavalier Biondo expliquera plus amplement à Son Éminence.

<sup>1</sup> René Borromée, seigneur de Formiguère, fut comte d'Arone, seigneur d'Anguera, etc., après la mort de Frédéric, son cousin, et épousa Ersilie Farnèse, fille naturelle d'Octave, duc de Parme, etc.

## LXV.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CARDINAL FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756<sup>bi</sup>.)

Madrid, le 18 février 1586.

Adesso, et non prima ha posto nelle mie mani il cavalier Biondo la Colombeide del Stella <sup>1</sup>, insieme con la lettera di Vostra Signoria Illustrissima sin di 30 di Marzo passato, con la quale ha voluto accompagnarla. Son forzato diferir di far l'officio, che si desidera di presentarla, fin che Sua Maestà arrivi, la qual hieri dovea partire da Valenza per venir a questa volta; ma al conto nostro, prima che arrivi a Ocagno <sup>2</sup>, et ad Aranjuez dove si è posto il primo termine, passeranno al parer mio più di venticinque giorni. Arrivando farò molto volentieri l'officio, et specialmente al Signor Garcia de Loaysa <sup>3</sup>, elemosinero maggiore, et che è dichiarato precettore di Sua Alteza et che da quattro mesi, in qua ha cominciato darle le sue lettioni; nè mancarò di far tutto quello, che conviene al fine che si desidera, che di più che il Stella (come mostra per le sue opere) lo merita; non gli sarà con meco dannoso il singular favore, col quale vedo che Vostra Signoria Illustrissima l'abbraccia, offerendomi sempre prontissimo ad obedire alli commandamenti di Vostra Signoria Illustrissima, alla quale humilissimamente bacio le mani.

<sup>1</sup> Julio Cesare Stella, poète latin, né en 1564 à Rome, où il mourut vers 1624. A l'âge de 20 ans, il composa la *Colombéide*, poème dans lequel il célébra la découverte du nouveau monde. Ce poème fut édité par le P. Benci, et dédié à Don Philippe, fils de Philippe II. Voyez TIRABOSCHI, *Storia*, t. VII, p. 3.

<sup>2</sup> Ocagno, dans la nouvelle Castille, près d'Aranjuez.

<sup>3</sup> Garcia de Loisa Giron, grand aumônier et confesseur du roi et de son fils Philippe. Les papiers de la secrétairerie d'État et de guerre espagnole, aux archives du royaume, contiennent une correspondance très suivie de ce personnage avec l'archiduc Albert de 1585 à 1598. Voyez aussi DANVILA, *El poder civil en España*, t. V, pp. 569 et 643.

## LXV.

## TRADUCTION.

---

Le cavalier Biondo vient de remettre seulement entre mes mains la *Colombéide* de Stella, en même temps que la lettre du 30 mars dernier, que Votre Seigneurie Illustrissime a bien voulu y joindre. Je ne pourrai la présenter, comme on le désire, avant l'arrivée du Roi, qui devait partir hier de Valence pour venir par ici. Mais, suivant notre calcul, il s'écoulera, à mon avis, plus de vingt-cinq jours avant que Sa Majesté arrive à Ocagno et à Aranjuez, où doit s'arrêter le premier terme de son voyage. Je ferai volontiers la commission à l'arrivée de Sa Majesté, surtout auprès du grand aumônier, le señor Garcia de Loisa, nommé précepteur de Son Altesse, à qui il a commencé depuis quatre mois à donner ses leçons. Je ne manquerai pas de faire tout ce qu'on désire de moi, d'autant plus que Stella le mérite à raison de ses ouvrages. L'insigne faveur que je vois Votre Seigneurie lui accorder en cette affaire, n'est pas pour lui nuire auprès de moi, car je suis toujours prêt à obéir aux ordres de Votre Seigneurie Illustrissime, à laquelle je baise très humblement les mains.

## LXVI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CARDINAL FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736<sup>bis</sup>.)

---

Madrid, le 28 mars 1586.

Il Reverendissimo Alonso Osorio, canonico cinquantaquattro anni sono di santo Domenico della Calzada, trovandosi molto vecchio, et occupato nel' officio di commissario della inquisitione in quelle parti, desidera ottener che se gli dia coadiutore nel detto canonicato. Io so bene che ciò

si concede con molta difficoltà, non ci essendo cause urgentissime, et tanto manco in prebende; però per essere il detto canonico sì vecchio, et i suoi meriti molti, porteria seco manco essemplio, il che di più d'altri rispetti, m'obliga a raccomandarlo a Vostra Signoria Illustrissima et a supplicarla, come fo, che sia servita pregar Sua Maiestà che gli faccia gratia di dargli per coadiutore del detto suo canonicato Pietro Ossorio, suo nepote, giovane d'età di ventitre anni, et molto habile et sufficiente, et favorir Vostra Signoria Illustrissima il negotio di maniera che se è possibile ottenga il suo desiderio il canonico, che di ciò resterò con molta obligatione a Vostra Signoria Illustrissima et Reverendissima, alla quale per fine bacio humilissimamente le mani.

---

LXVI.

ANALYSE.

---

Le révérend Alonso Osorio, depuis cinquante ans chanoine de Saint-Dominique de la Calzada, se trouvant fort vieux et absorbé dans ses fonctions de commissaire de l'inquisition dans ce pays, désire qu'on lui donne un coadjuteur dans le dit canonicat. Le cardinal de Granvelle sait qu'on obtient cette faveur très difficilement, s'il n'y a pas de motifs urgents, et surtout pour les prébendes. Mais vu l'âge avancé du susdit chanoine et ses grands mérites, il serait moins à craindre que le cas pût servir d'exemple. Pour cette raison et indépendamment d'autres, le Cardinal le recommande à son collègue à Rome et supplie celui-ci de vouloir bien prier Sa Sainteté de donner au chanoine prérappelé pour coadjuteur dans le dit canonicat son neveu Pierre Osorio, jeune homme âgé de 23 ans, très intelligent et capable. S'il est possible d'exaucer le désir du chanoine, Granvelle en sera très obligé au cardinal Farnèse.

---

## LXVII.

JEAN RICHARDOT AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archivo general de Simancas: — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg<sup>o</sup> 2534, fol. 120.)—  
Bruxelles, le 30 mars 1586.

Monseigneur, Le Prince escript au Roy en langue espagnole sur le particulier d'Angleterre et l'apparence qu'il y auroit de traicter avec la Royne, si nostre maistre le trouve bon, m'ayant Son Altèze commandé d'en toucher aussi ung mot à Vostre Seigneurie Illustrissime et me servir du chiffre ou du Roy ou du secrétaire de Moriensart, pour ce que je luy diz n'en avoir aucun. En somme, les advis que nous viennent de tous costelz sont que les Anglois le désirent, et sont bien marriz qu'il ne s'en faict quelque ouverture. En quoy nous n'avons voulu ny voudrons entendre, sans sçavoir l'intention de Sa Majesté. Bien a commencé Monseigneur de Champagne, par charge du Prince, à sonder ce faict par le moyen d'ung marchand Italien résident à Londres <sup>1</sup>, comme d'amy à amy, regrettant les misères apparentes à sourdre de cestre guerre, et sans faire semblant que ny le prince, ny le dit Seigneur de Champagne ny aultre des ministres en sçache riens. Celuy d'Angleterre respond fort à propos, et dict la volonté de la Royne disposée d'y entendre, si nous voulons et . . . sse si avant, que pour le poinct de la Religion il ne se fault pas donner peine, pour ce que la Royne ne voudra prétendre d'aultre ce qu'elle ne voudroit accorder. D'aultre costé le Sieur de la Motte, comme voisin et escriyant au millord Coban <sup>2</sup>, luy en a touché ung mot et en responce fort pertinente, selon qu'il

<sup>1</sup> Cet italien se nommait Augustin Grupigna, domicilié à Anvers, et voyageant en Angleterre. Voyez sa lettre dans les archives de Simancas, leg<sup>o</sup> 590, fol. 138.

<sup>2</sup> Les archives de Simancas renferment une lettre non datée adressée par Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, à lord Cobham, et conçue dans les termes suivants : « Je n'ay trouvé si étrange les François vouloir entreprendre sur S. M. en ses pays, à cause que de tout temps ont esté ennemys de ceste couronne; mais de présent les Anglois le vouloir faire sans aucun fondement contre tout droict de rayson et tant d'anciennes amitiés que ces pays et nations ont eu ensemble, me faict admirer, voire

se verra par les lettres qui s'envoyent au Roy, dont je m'asseure Vostre Seigneurie Illustrissime aura communication. En cecy il y a du dur et du mal; car ne sçachans les desseingz de Sa Majesté, nous ne devons nous avancer en ceste besongne, que pourroit estre de préjudice, si ceste Royne, procédant de mauvaise foy, attachoit ceste pratique pour s'en prévaloir avec le Roy de France et le mouvoir à rompre contre nous, pour empêcher cest accord, qui sont traictz assez ordinaires entre Roys, qui ont pour règle générale d'asseurer et aggrandir leur estat à quelque pris que se soit. Et certes ce poinct du François me semble de si grande considération, que jusques à maintenant je n'ay peu me satisfaire en ceste endroit. Au contraire, je voids que cest accord est de très grande importance, si Dieu estoit servy nous en donner bon succès, et qu'il ne fault pas que nous nous chastouillons, pour nous faire rire. Car la guerre d'Hollande et Zélande se trouvera plaine d'ung million de difficultez, les quelles ne nous seront aysées à vaincre, et crains que nous n'y succombions, et que la famine ne nous soit ung très dangereux ennemy; de manière que j'estimerois très sainte ceste négociation si par icelle nous pouvions ravoir le pays. Bien confesse-je que l'Angleterre mérite chastoy; mais je ne sçay s'il y a moyen de luy donner, et si l'on en a volonté. L'entreprinse s'en faciliteroit beaucoup, si nous ravions nostre pays; et nous sera aysé de trouver le baston, quand nous voudrons battre le chien; car tousjours y aura-il de quoy se plaindre. Je n'entreray plus avant en cecy, m'estant assez d'avoir gosièrement représenté à Vostre Seigneurie Illustrissime les premiers linéamens, sans particulièrement discourrir les raisons d'une part et d'autre qu'elle sçaura trop mieux faire par sa très grande prudence; mais il sera bien qu'on nous responde bien tost, et si clairement que nous sçachions comment nous gouverner.

plaindre le malheur que l'ung pourra faire souffrir à l'autre. Mieux vault droit, ce me semble, demeurer comme du passé, qu'embrasser une guerre si dangereuse que, par vostre bon jugement, ne fay doute. Voyez quelle fin elle debvra prendre. Pour avoir jà longtemps esté vostre voisin ay cogneu voz bonnes partz et intention ne désirer troubles .... » Le même dépôt renferme aussi une lettre du 24 mars 1585, par laquelle Jean Richardot engage Valentin de Pardieu à écrire dans ce sens à lord Cobham, et une autre de la même date adressée, dans un but semblable, par ledit Richardot à Frédéric Perrenot, seigneur de Champagny.

---

## LXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CARDINAL FARNESE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756<sup>bis</sup>.)

Madrid, le 11 avril 1586.

Queste due parole, sono solamente per far fede a Vostra Signoria Illustrissima qualmente io ho fatto l'offitio del libro, mandatomi per il Principe Nostre Signore, composto dal Stella <sup>1</sup>, gentilhuomo romano, poichè con questa andarà il biglietto istesso che sopra di ciò m'ha scritto il Signor Garçia de Loaisa, precettore del detto Signor Principe, con chi consignandogli il libro, ragionai al luogo delle qualità dell' autore, al quale potrà Vostra Signoria Illustrissima dar questa sodisfattione, facendo gli veder la risposta, che si è compito in parte il suo desiderio. Veramente le sue virtu, et buon camino che piglia, meritano ogni gratia et favore.

## LXVIII.

TRADUCTION.

Deux mots seulement pour instruire Votre Seigneurie Illustrissime de la manière dont je me suis acquitté de la commission touchant le livre composé par Stella, gentilhomme romain. A propos de cet ouvrage qu'on m'avait envoyé avec prière de le transmettre au Prince, notre Seigneur, je joins à la présente le billet que m'a écrit à ce sujet le Seigneur Garcia de Loaisa, précepteur dudit Seigneur Prince. En lui transmettant le livre, je l'ai entretenu de la qualité de l'auteur. Votre Seigneurie Illustrissime en lui faisant voir la réponse, pourra lui donner la satisfaction de voir que son désir a

<sup>1</sup> Voyez plus haut concernant Stella, la page 158.

été accompli en partie. En vérité son talent et sa conduite lui méritent toutes les faveurs.

---

## LXIX.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CARDINAL FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736<sup>bis</sup>.)

---

Madrid, le 13 avril 1586.

Non si mancherà di rappresentare a Sua Maestà li servitii del Conte Annibal Scotto fatti a Madama <sup>1</sup>, che in gloria sia, et l'istanza che Sua Alteza faceva alcuni anni sono, continuata sempre, per ottener qualche cosa, assicurando a Vostra Signoria Illustrissima che d'ogni gratia che Sua Maestà gli facesse, havria io quel contento et sodisfattione, che Vostra Signoria Illustrissima propria, la qual sa quanto da dovero sia servitore alla casa, l'obligatione, ch'io le riconosco, et la pronta volontà, con che m'adopero in quel che posso.

---

## LXIX.

## ANALYSE.

Il ne manquera pas de représenter à Sa Majesté les services rendus par le Comte Annibal Scotto à *Madame*, que Dieu ait en sa gloire, et les instances continues faites depuis quelques années par Son Altesse à l'effet d'obtenir quelque faveur pour son protégé. Le cas échéant, le cardinal de Granvelle n'en éprouvera pas moins de satisfaction que le cardinal Farnèse. Du reste celui-ci connaît son dévouement à sa maison et son désir de s'employer pour elle de tout son pouvoir.

<sup>1</sup> Marguerite de Parme était décédée à Ortona le 18 janvier 1586.

---

## LXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A PIERRE ALDOBRANDINO A ORTONA.

(Archives de Milan. — *Stroziana*, filasse 353, c. 87.)—  
Madrid, le 13 avril 1586.

Insieme mi son venute con l'ordinario precedente le lettere die Vostra Signor di xxvj Genaro, et di 9 et 24 di Febraro, et non risposi col corriere che parte di quà sabbato santo, per trovarmi sul fine della quaresima, stracco, debile et con un cataro che m' ha travagliato più di venti giorni, de' più che il sudetto ordinario arrivò nella settimana santa, che non mi parve ragionevole lasciar gli sacri officii di quel tempo. Vostra Signoria sa quanto da me era osservata et riverita Madama di buona memoria, et quanto da dovero io l'amava. Da questo potrà intendere che dolore mi recò la nova della sua morte dopo d'haver inteso et per lettere di Vostra Signoria et per relationi del medico la qualità et progresso della infirmità, veramente gravissima, come l' ha mostrato ancora l' essito. Si è governata in questo suo estremo come in tutta la vita, con molta prudenza et grandezza d'animo, et come grandissima christiana; et la speranza che quell' anima sia ben collocata servirà a noi altri di qualche consolatione. Io subito procurai che si scrivesse et a Roma et a Napoli, acciochè le cose della sua successione siano favorite et se ne tenga conto, come spero che si farà, et ogni volta che sarà di bisogno rinfrescar l'officio non mancarò nè a cosa che potrò imaginarmi dover essere di contento a quella benedetta anima. Mi piace che Sua Santità accettasse l'offitio tanto amorevolmente che Vostra Signoria fece, et che habbia honorato, come si doveva il Signor Principe Ranuccio, et giusta fu la risposta che diede Sua Beatitudine alli Francesi, che con la furia loro tanto presto facevano officio contra la successione della buona defunta, di voler prima che resolver cosa alcuna ascoltar la parte. Con questo spero che le cose passeranno bene.

Al Signor Principe di Parma ho scritto in raccomandatione di Vostra Signoria, ma non che l'adoperasse nelli suoi negotii, sola et non altri, per

non haver saputo se non adesso questo suo desiderio tale. Lo farò quanto prima, et in me troverà Vostra Signoria sempre quella vera et sincera affectione per giovarle et servirle che sa haverle sempre portato. Laudo molto la sua resolutione di star in Roma et quella delli parenti di volerla legare perche non scappi più.

Monsignor Illustrissimo nostro Aldobrandino mi si è mostrato tanto amico et Signore che di ragione mi par poter sperare di mano di Sua Santità Illustrissima ogni cosa giusta et ragionevole, et tanto più col mezo et intercessione di Vostra Signoria, che così liberalmente mi s'offerisce; et io lè ne rendo infinite grazie; et so benissimo che se ben tiene quell' offitio del datariato, non può però tutto quello che vorria et che ha molti occhi sopra et alcuni a me forse poco amorevoli. Di più, che il padrone deve intendere le cose a modo suo, per voler che si giudino come a lui piace. Ma io mi contenterò sempre di quello che si può, accettando con la gratitudine che si deve li favori che mi si potranno fare, et intendendo dalli miei in che termine saranno le cose, li avvertirò di quel che mi parera doversi sollicitare o sospendere.

---

LXX.

ANALYSE.

---

Granvelle a reçu par le même courrier ordinaire les lettres d'Aldobrandino du 26 janvier et des 9 et 24 février derniers. Il n'y a pas répondu plus tôt à cause de la semaine sainte et aussi par suite de fatigue, de faiblesse et d'un catarrhe dont il a souffert pendant plus de vingt jours.

Il a été très affligé de la triste nouvelle du décès de *Madame*, qu'il révérait et aimait tant. La mort de Son Altesse a été digne de sa vie. Elle a fait preuve jusqu'au dernier moment d'une grande sagesse et d'un grand courage. L'espoir que son âme trouvera là-haut un séjour digne d'elle, leur sera de quelque consolation.

Il a obtenu qu'on écrivit immédiatement à Rome et à Naples pour que sa succession soit réglée et ses dernières volontés exécutées. Il espère qu'il en sera ainsi et ne

manquera pas de faire le nécessaire à cet effet. Il a été bien aise de voir que Sa Sainteté a accepté les bons offices d'Aldobrandino, au dévouement duquel le Prince Ranuce a rendu un juste hommage. Il n'a pas vu avec moins de plaisir que le Saint-Père, malgré l'opposition des Français, toujours emportés, a voulu, avant de laisser régler quoi que ce soit, écouter au préalable les parties intéressées.

Il a écrit au Prince de Parme pour lui recommander les services d'Aldobrandino en l'occurrence, mais sans lui conseiller d'en faire son seul fondé de pouvoir, ne sachant si tel était le désir d'Aldobrandino. Il le fera à l'occasion, étant donnés sa vive sympathie pour celui-ci et son constant désir de lui rendre service. Il le félicite au reste de sa résolution de rester à Rome et approuve fort la famille Farnèse de vouloir l'y maintenir.

Le cardinal Aldobrandino lui a témoigné tant d'amitié, qu'il est en droit d'espérer de lui tout ce qui est juste et raisonnable, d'autant plus qu'il peut compter sur les bons offices d'Aldobrandino auprès de Son Éminence. Il le remercie de ses offres de services. Tout prodataire que soit le cardinal Aldobrandino, il ne peut faire pour lui tout ce qu'il veut; Granvelle le sait fort bien, d'autant plus qu'il n'a peut-être pas les sympathies de tout le monde. D'ailleurs le Pape doit entendre les choses à sa manière et vouloir qu'elles se règlent comme il lui plait. Quant à lui, Granvelle, il se contentera de tout ce qu'on pourra faire pour lui; il acceptera avec reconnaissance les faveurs qu'il sera possible de lui accorder. Au reste, dès qu'il saura de ses amis où en sont les choses, il prévendra Aldobrandino des démarches qu'il y aura lieu de tenter ou de suspendre.

---

LXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CARDINAL FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736<sup>bis</sup>.)

---

Madrid, le 14 avril 1586.

*Io credo esser tanto noti a Monsignor auditor Robustiero, li molti officii, che da alcuni anni in qua ho fatto continuamente per lui, che non ci è bisogno, ch'io spenda molte parole, per darne testimonio. Veramente per la sua molta virtù l'ho amato sempre, et tanto più caro mi sarà da mo*

innanzi, vedendo da quello, che me ne scrive con la sua di 24 febraro, quanto Vostra Signoria Illustrissima l'ama, et il testimonio che mi dà dell'affettione, che gli portava Madama, che in santa gloria sia. Io non posso altro senon continuar il medesimo, che fin adesso ho fatto, pretendendo quell'istesso che Vostra Signoria Illustrissima mi dice, che Sua Maestà declarasse la sua mente di haver per grato ogni dimostrazione che Sua Santità fosse servita fare per honorarlo, et beneficiarlo. Io farò il dovere; faccia Iddio ne riesca frutto, come desidero.

---

LXXI.

ANALYSE.

---

L'auditeur Robustiero doit savoir tout ce que Granvelle a fait en sa faveur depuis quelques années, pour qu'il soit utile de le rappeler ici longuement. Ainsi que feu Madame, de glorieuse mémoire, il a toujours eu pour lui beaucoup d'affection, et celle-ci est devenue plus grande encore depuis qu'elle est partagée par le cardinal Farnèse, à en juger par la lettre de celui-ci en date du 24 février dernier. Quant à lui, il ne peut que continuer à agir de même. Et puisque, au dire du cardinal Farnèse, Robustiero assure que Sa Majesté aurait manifesté le désir de voir le Pape faire une démarche en faveur du solliciteur, il appuyera, le cas échéant, auprès du Roi, la recommandation de Sa Sainteté.

---

LXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU COMTE CHARLES DE MANSFELD.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 18013-14, t. II, fol. 16.)

---

Madrid, le 18 avril 1586.

Monsieur, Je me resentz beaucoup contre qui que ce soit, qu'il m'a privé si longuement de la lecture de vos lettres si courtoises et prudentes, du 4

de febvrier, qu'arrivent seulement maintenant. J'avois bien sceu en quoy Monseigneur le Prince vous avoit employé, et le miracle de la gelée, pour sauver nos gens, davantage combien estroictement vous tenez serré Grave<sup>1</sup>; mais je ne sçay ce que sera succédé depuis. Les difficultez sont grandes, mesmes pour la faulte et chierté de vivres, et que le pays est destruit<sup>2</sup>. Il y a bien longtemps que je fais instance pour persuader que nous nous fortifions en la mer; car sans ce je vois les mesmes difficultez que vous me touchez par voz lettres. J'espère qu'enfin il se fera, et que ceste bonne Dame<sup>3</sup> que travaille tout le monde, viendra enfin à payer la debte. Son coursaire Dracq nous a fait de la honte et du dommaige aux Indes. L'on est après pour y remédier, et se prépare le Marquis de Sainte-Croix, général de la mer Occéane, pour l'aller trouver en personne, et s'il se haste, j'espère qu'il en donnera bon compte. Je m'esbeis de ce que vous me dictes du moyen qu'il y auroit pour, à si peu de fraiz, restaurer la religion catholique en Allemagne. J'ay veu les difficultez que y eust Sa Majesté Impériale, que me faict tenir pour impossible l'exécution du discours que vous dictes vous en avez. Toutesfois je défère beaucoup à votre opinion, puisque vous congnoissiez si particulièrement l'Allemagne, et que vous estes sur le lieu.

Sa Majesté est bien informé du debvoir que vous rendez en son service. Je veulx espérer qu'Elle ne fauldra de ung jour faire démonstration du contantement qu'Elle en a, du moins à moy ne tiendra-il que je ne face les offices requis, pour espérer de pouvoir parvenir à cest effect.

Je me suis aussi esbey de ce que vous m'escrivez de voz bras et de vos jambes, car j'avois pièça entendu que vous en estiez jà du tout refaict. Le mal que souffre de gouttes Monsieur de Champagney est sans remède, car il est héréditaire, et l'on y sçauroit si peu ayder, qu'il ne s'avance assez. J'espère qu'il donnera bon compte de ce où l'on l'employera, et je désire très fort qu'il s'emploie tousiours à vous rendre service, comme la raison le requiert; et en ce m'employeray-je tousiours de mon coustel, en ce que me sera possible.

<sup>1</sup> Le prince de Parme avait chargé le comte de Mansfeld, pendant le mois de février 1586, d'investir la ville de Grave, au moyen de travaux décrits par Bor, liv. XXI, fol. 20 v°.

<sup>2</sup> Toutes les péripéties de ce siège sont racontées par Bor, liv. XXI, fol. 20 v°.

<sup>3</sup> Elisabeth, reine d'Angleterre.

## LXXIII.

## LE CARDINAL FARNÈSE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736<sup>bis</sup>.)—  
Rome, le 19 avril 1586.

Non posso mancare alla Signora Ersilia Farnese Borromea <sup>1</sup> nostra, la quale con molta istanza mi ha ricerca a raccomandare a Vostra Signoria Illustrissima mo Simone Gazolo, servitore del Conte Federico Borromeo <sup>2</sup> suo cognato, che deve esser uno dei nominati dal Duca di Terranova per l'offitio di contestabile della porta di Ticino in Pavia, acciochè detto offitio sia conferito nella persona sua, facendo fede che è ottissimo per quel servitio. Supplico per tanto Vostra Signoria Illustrissima che per fare in un medesimo tempo gratia alla Signora Ersilia et a me, si degni favorirlo presso Sua Maiestà et aiutarlo a riuscire con l'intento suo, che le ne sentirò più che ordinaria obligatione, si come è più che ordinario il desiderio che si è interposta, et humilmente le bascio le mani et in sua buona gratia mi raccomando.

—  
LXXIII.ANALYSE.  
—

La signora Ersilia Farnèse Borromée, une parente du cardinal Farnèse, l'a prié instamment de recommander au cardinal de Granvelle Simon Gazolo, attaché au service du comte Frédéric Borromée, beau-frère de la précitée. Gazolo doit être l'un des candidats désignés au choix de Sa Majesté par le duc de Terranova pour l'emploi de

<sup>1</sup> Voyez plus haut, page 157.<sup>2</sup> Frédéric II Borromée, comte d'Azone, mort en 1563. Voyez *Monfai*, tome II, page 358.

*connétable* de la porte de Ticino, à Pavie. Il est très apte à remplir cette fonction, et Granvelle rendra un service personnel à Farnèse et à la signora Ersilia en appuyant leur protégé auprès du Roi.

## LXXIV.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres du Cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine, t. II, fol. 387.)

Madrid, le 16 mai 1586.

Monsieur mon Cousin, Les nouvelles que l'on vous avoit escrit de France, que l'on s'estoit bastu en Guyenne, sont toutes fables; plus vois-je avant, plus me conferme-je en mon opinion, que la cour de France n'eust oncques fantasie de combattre les Huguenotz, mais de seulement tirer les deniers de l'Église, et de sortir du mauvais passage des princes confédérez qui prétendoient la restauration de la religion, lesquelz pressoient le Roy de France si vivement. L'on les a abusé de paroles et leur a-t-on fait consumer ce veu qu'ilz avoient ramassé; et enfin l'on fera ce que l'on pourra pour leur faire un mauvais tour, qu'est le but et la fin principale de la dicte cour de France, n'y n'en auray jamais meilleur espoir, pendant que la mère sera en pied; et pourtant ne m'esbeis que l'on ne face plus de bruit de levée de reistres, car c'estoit toute chose feinte, pour faire croire au Pape que l'on alloit à bon escient.

Le Duc Auguste de Saxe <sup>1</sup> est mort, dont véritablement il me desplait très-fort, car tout ce que l'on dict du filz, se peult craindre non sans grand fondement.

Dieu voulut que les nouvelles que l'on vous a donné des Pays d'Embas

<sup>1</sup> Cet électeur, frère du duc Maurice, auquel il avait succédé en 1553, mourut le 11 février 1586, à l'âge de 60 ans. Il s'était remarié un mois auparavant à Agnès-Hedwige, l'une des filles de Joachim Ernst, prince d'Anhalt. Il avait eu quinze enfants de sa première femme Anne de Danemarck, issue du roi Christian III.

de Grave et de la deffaict de Skeinck <sup>1</sup>, fussent véritables, nous n'en entendons icy encoires riens.

J'ay piéça entendu le tréspas du bon evesque de Tournay <sup>2</sup>, qui si longuement a manié mes affaires; et vous pouvez penser l'interest que j'ey puis avoir, estans advenir ledict tréspas si soubdain et inopiné, et en temps qu'il debvoit partir incontinant après pasques, pour aller à Bruxelles, donner ordre à ses affaires et miens. Dieu, par sa grâce, luy face mercy.

Les nouvelles de Levant continuent bonnes, estant apparent que le Turc perdra le chasteau de Tauris <sup>3</sup>, par faulte de la pouvoir secourir, qui ne sera pas pour tost achever l'accord avec le Sophy, qui prétend plus avant; et se trouve le dict Turc bien empesché, pour former nouvelle armée. J'espère bien que par mer il nous laissera en paix; mais les vaisseaux d'Alger et aultres de la coste de Barbaris sont en si grand nombre, qu'ilz nous pourroient bien donner en quoy penser.

Sa Majesté, grâces à Dieu, se porte fort bien, et vad à Tolède, revoir à Saint Laurens, et que là et à Segovia s'arrestera-elle toute la reste de l'esté <sup>4</sup>.

L'on sollicite le Marquis de Sainte Croix afin qu'il parte; et à ce que l'on entens des Indes, Dracq n'y a pas fait tant de mal que l'on pensoit, et se trouve empesché de ceulx des Indes mesmes, je dis d'Espagnolz qui se joignent; et si le dict Marquis peult venir à temps devant que le dict Dracq parte delà, il se pourroit bien repentir de la folie <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Martin Schenck. Voyez plus haut, page 92.

<sup>2</sup> Maximilien Morillon, « homme de grand esprit et savoir, » mourut à Tournai le 27 mars 1586. Ses premières liaisons avec le cardinal de Granvelle remontaient à l'année 1552. Tous deux étaient nés et sont morts dans la même année. Voyez Weiss, *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, tome I, Notice préliminaire, pages xxxv et xxxvi.

<sup>3</sup> Tauris, Tabris, Tebris, en Asie.

<sup>4</sup> C'est ici le lieu de placer quelques détails sur la vie privée de Philippe II, empruntés à une lettre du cardinal de Granvelle, écrite le 25 janvier précédent au prieur de Belle-Fontaine : « La cour n'est plus aux termes qu'elle estoit ..... on ne considère pas que le Roy est vieux et grigne, et se retire, ny ne mange en public, ny se laisse veoir, ny l'on n'entre au palais où toutes portes et fenestres sont closes beaucoup plus qu'en cloistres quelz qu'ilz soient ..... ce n'est pas comme quand Sa Majesté se laissoit voir et que l'on entroit au palais vers les dames, par où l'on se faisoit congnoistre; outre ce qu'il n'y a un seul homme de tous les grandz que tiennent plat, et par ce bout n'y a conversation pour pouvoir prandre cognoissance ». (Lettres au prieur de Belle-Fontaine, t. II, p. 561.)

<sup>5</sup> On lit dans une lettre postérieure du prélat : « Le coursaire Dracq abandonna, comme vous

L'on attend à Barcelone plus grand nombre de galères, que viendra bien à propos pour ceux qui doivent passer en Italie; ce sera pour le passage du comte de Miranda <sup>1</sup>, qui vad pour viceroy de Naples; et incontinent se partira du dict Naples le Duc d'Ossuna, pour retourner icy. Ces changemens donnent tousiours occasion a beaucoup de discours.

## LXXV.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CARDINAL FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736<sup>bl.</sup>)

Madrid, le 28 mai 1586.

Le lettere di Sua Maiestà per i ministri in Napoli et in Roma, per favo-  
rire da dovero li negotii della heredità di Madama, buona memoria, si fecero  
subito, come sa il cavaliero Biondo, et si è preso l'espedito, che esso  
potrà scrivere, circa il transferir le gioie <sup>2</sup>, senza che siano viste da molti,  
per il rispetto, che di là scrissero.

Quanto all' impedimento dato al riscuotere quel che restava havere Sua  
Alteza da la regia camera, qua non ne sappiamo niente, et se daranno  
memoriale giustificato, non si mancherà di farvi sopra il decreto più favo-

aurez entendu, l'isle de Saint-Domingo, où la forteresse est jà pourveue, pour la mieux défendre s'il y  
retournoit. Il s'entretient encoires par les costez des Indes, pillotant ce qu'il peult. Et de nostre armée  
de mer je n'entends encore qu'elle soit fort avant en la carrière des Indes, que me semble bien mal;  
car elle a cousté grandz deniers pour la mettre en ordre. Et enfin il fault que Sa Majesté se résolve à  
se faire le plus puissant en mer, s'il veult veoir quelque ressource en ses affaires, et luy seroit facile,  
s'il y vouloit entendre; mais il faudroit qu'il changea d'aulecuns ministrez, avec l'assistance desquelz  
il est impossible de faire chose bonne ». (Lettre du 28 juin au prieur de Belle-Fontaine, tome 11,  
page 392 v°.)

<sup>1</sup> Don Juan de Zuñiga, grand commandeur de Castille, souvent cité dans les volumes précédents.

<sup>2</sup> L'inventaire des joyaux et meubles de Marguerite de Parme, dressé le 28 février 1585, repose  
en original dans les archives de Naples. Une copie en est conservée aux Archives du royaume.

revoles che far si possa, come sarò sempre prontissimo in quanto toccherà à Vostra Signoria Illustrissima et alla casa, come devo, et sono obligato.

Quanto alli negotii di Sabina, tutto il fondamento della differenza è, che pretendano juspatronato, et non lo mostrano, et conforme al concilio, io non ce lo posso far buono, non mostrandolo. Quel ch'io ho scritto a M. Leandro, è sempre stato, che s'accomodi ad accordo, con tanto che in quello non vi sia cosa di pregiuditio alla chiesa, perchè accordo tale non potria approvare. Sempre dico quel che diceva in Roma, che se non hanno il iuspatronato, lo dimandino, et ottengano da Sua Santità che io non vi repugnerò, perchè quel che pretendo è, sostener le cose della chiesa di maniera, che a me non si possa imputare, che ad essa in mio tempo habbia fatto pregiuditio. Et potria molto bene essere che li Signori Caetani<sup>1</sup> siano li mal informati, et non io. Desidero servir loro di cuore, ma non vorranno già, che sia in cosa indegna, et della quale con honor mio io non possa disporre. Le lettere che Vostra Signoria Illustrissima dice dovermi scrivere Monsieur Illustrissimo Caetano<sup>2</sup> fin adesso non compaiono.

---

LXXV.

ANALYSE.

---

Les lettres du Roi à ses ministres à Naples et à Rome, pour faciliter la liquidation de la succession de feu Madame, ont été faites immédiatement, comme le sait le cavalier Biondo. On a eu recours à l'expédient de faire écrire par celui-ci au sujet du transport des bijoux pour qu'ils ne soient pas vus par un grand nombre de personnes. On s'est conformé ainsi à ce qu'on avait écrit de là-bas.

On ne sait rien à Madrid des obstacles apportés au recouvrement de ce qui restait

<sup>1</sup> La maison de Cajetan était divisée en plusieurs branches, dont l'une obtint le duché de Simonette. Voyez la généalogie de celle-ci dans MORERI, tome II, page 47.

<sup>2</sup> Henri Cajetan, romain, patriarche d'Alexandrie, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Prudentiane, nommé en 1585, mort en 1599.

dù à Son Altesse par la Cour Royale. Si l'on remet un mémoire justificatif, il fera inmanquablement l'objet d'un décret aussi favorable que possible. Quant à Granvelle, il fera toujours toute diligence pour tout ce qui intéresse le cardinal Farnèse et sa maison, comme c'est son devoir.

En ce qui concerne les affaires de la Sabine, tout le différend porte sur la prétention qu'on élève de jouir du droit de patronat, sans le démontrer. Pour lui, conformément à la décision du concile, il ne peut faire admettre ce droit sans la preuve qu'on le possède. Ce qu'il a écrit à Léandro, a toujours été pour conseiller un accord, pourvu que celui-ci ne renferme rien de préjudiciable à l'Église ; sinon, il ne pourrait l'approuver. Il continue à dire ce qu'il a dit à Rome que, s'ils n'ont pas le patronat, ils le demandent au Pape. Pour lui, il ne verrait pas de mauvais œil qu'ils l'obtinssent, car il entend simplement soutenir la cause de l'Église et ne pas être accusé de lui avoir jamais porté préjudice. Il pourrait très bien se faire que les Caetani fussent mal informés et que ses informations à lui se trouvassent être exactes. Il désire de tout cœur leur rendre service, mais ils ne voudront pas que ce soit pour une affaire indigne de lui et à laquelle il ne pourrait se prêter sans compromettre son honneur. Les lettres que le cardinal Farnèse dit devoir lui écrire le cardinal Caetano, ne lui sont pas parvenues jusqu'à ce jour.

---

LXXVI.

OCTAVE FARNÈSE, DUC DE PARME, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736<sup>bis</sup>.)

---

....., le 19 juin 1586.

**Pietro Paolo, Varesino, Milanese, ha servito Madama mia, di felice memoria, et di presente serve il Principe mio figlio et me medesimo, dove li accade con molta assiduità et amorevolezza, onde merita da casa mia ogni honesto favore. Per ciò venendosene egli in corte per la causa che essendo Vostra Signoria Illustrissima servita potrà intendere dalla voce sua propria; ho voluto accompagnarlo con la presente con la quale io supplico lei di core a favorirlo con la sua autorità, in quello che Vostra Signoria Illustrissima giudicherà che sia ragionevole, che oltre l'impieglio che prenderà per per-**

sona che veramente merita in particolare, ne le terrò infinito obligo, come più a pieno le rifferirà per me il cavaliere Biondo, al qual mi rimetto, baciando a Vostra Signoria Illustrissima le mani, per fine di questa.

## LXXVI.

## ANALYSE.

Lettre de recommandation du duc de Parme en faveur de Pietro Paolo de Varèse, Milanais, lequel a servi feu Madame et sert présentement le Prince, son fils. Ledit Pietro Paolo a donné à la maison Farnèse des preuves de zèle et d'attachement, qui méritent d'être prises en considération. Comme il se rend à la cour d'Espagne pour une affaire qu'il exposera de vive voix au cardinal de Granvelle, le Duc prie celui-ci de lui accorder sa protection. Il lui en sera infiniment obligé. Au reste, le cavalier Biondo expliquera plus amplement à Son Éminence ce dont il s'agit.

## LXXVII.

## LE CARDINAL FARNÈSE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756<sup>bis</sup>.)

Caprarola, le 7 juillet 1586.

Per lettere del cavaliere Biondo scritte al Signor Duca, mio fratello, ho visto gli amorevoli offitii che Vostra Signoria Illustrissima ha fatti nel negotio di Borgo Val di Tarro <sup>1</sup>, et non ho voluto mancare di basciarlene

<sup>1</sup> Borgo di Taro, dans la province de Parme.

con queste poche righe le mani, et rinovarle la memoria degli oblihi infiniti, che le tengo insieme con tutti i miei, che piaccia a Dio possiamo un giorno rendergliene alcuna gratitudine. Non mi è venuta nuova la protectione del Re, nostro Signore, verso le cose di questa casa, che vive sotto l'ombra di Sua Maestà, ma dico bene a Vostra Signoria Illustrissima che questo negotio di Borgo Val di Tarro pigliava co si mala via che se l'autorità della Maestà Sua con la prudenza et diligenza del Signor Conte di Olivares non sopravveniva cosi opportunamente come ha fatto, non si sapeva come uscirne senza che ne nascessi qualche grande inconveniente, ma non cosi tosto s'è intesa la protectione che Sua Maestà si è degnata pigliarne a favore del Duca che il negotio ha mutata faccia, et Sua Santità ha presa la resolutione che Vostra Signoria Illustrissima potrà vedere dalla copia che va con questa, et intendere più oltre dal cavaliere Biondo. Che per non fastidirla con lunga lettera, non mi estendero in altro che in rupplicarla a continuare i buoni offitii suoi per quello che resta dà mettere in essecutione, ch'è di trattare l'accomodamento di quei luoghi conforme all' intentione di Sua Maestà et secondo che dal Duca sarà Vostre Signoria Illustrissima avvisata, a che mi rimetto, et humilmente le bacio le mani; pregandole continua felicità.

---

 LXXVII.

 ANALYSE.
 

---

Par la lettre que le cavalier Biondo a écrite au duc de Parme, frère du cardinal Farnèse, celui-ci a vu les bons offices que le cardinal de Granvelle avait rendus dans l'affaire de Borgo di Val di Taro. Il aime à l'en remercier et à lui en témoigner sa reconnaissance et celle des siens.

Ce n'est pas chose nouvelle pour lui que la sollicitude du Roi pour les intérêts de la maison Farnèse, qui existe à l'ombre de la protection royale. Mais, il doit bien le dire, cette affaire de Borgo di Val di Taro aurait pris une fâcheuse tournure si l'autorité du Souverain ainsi que la sagesse et la diligence du comte d'Olivarès n'étaient intervenues

avec autant d'à propos. Sinon le Duc de Parme n'aurait su comment en sortir sans courir le risque de graves inconvénients. Mais le jour où il a été connu que Sa Majesté se déclarait en faveur du Duc, l'affaire a changé de face, et Sa Sainteté a pris la résolution que le cardinal de Granvelle pourra voir par la copie jointe à la présente lettre du cardinal Farnèse. Au reste, le cavalier Biondo lui donnera de plus amples explications à cet égard. Quant au cardinal Farnèse il se bornera à prier le cardinal de Granvelle d'employer son crédit pour qu'il soit donné suite à cette affaire de Borgo di Val di Taro en vue d'arriver à un accommodement conforme aux intentions de Sa Majesté. Le duc de Parme lui écrira à cet effet.

---

LXXVIII.

OCTAVE FARNÈSE, DUC DE PARME, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756<sup>bis</sup>.)

---

Caprarola, le 16 juillet 1586.

Il Signor Duca Giuseppe Caraffa, per quel che mi ha fatto intendere, fu già da Madama Serenissima felice memoria, con la Maestà del Re nostro Signore per l'offitio delle provincie d'Abruzzo; ma essendosi trovato provisto in persona del Signor Don Bernardino di Cordova, non potè per all' hora ottenere l'intento. Hora essendo morto il detto Don Bernardino, è venuto di nuovo in pensiero di poter esser compiaciuto di questa gratia et è ricorso da me perchè lo raccomandandi a Vostra Signoria Illustrissima. La quale sapendo chi egli è, et quel servitio che si può aspettare da un cavaliere di tal qualità, non dubito, che piglierà volentieri a favorirlo, come egli confida, e se Vostra Signoria Illustrissima farà anche in virtu di questa intercessione mia, di che la supplico col maggior affetto che posso, perciochè oltre a quello ch'io devo verso di tutti quelli, che erano per qual si voglia rispetto amati da quella felice memoria lo fo anco volentieri per quello cavaliere, si per i proprii meriti suoi, come per la molta affettione che passò tra suo padre buona memoria et meriti, et assicuro Vostra

Signoria Illustrissima che riceverò in me stesso tutti i favori, che si degnerà farli in questo honesto desiderio suo. Con che, etc.

---

LXXVIII.

ANALYSE.

Lettre de recommandation du duc de Parme au cardinal Granvelle en faveur de Giuseppe Caraffa pour lui faire obtenir l'office de la province d'Abruzze, en remplacement de Don Bernardino de Cordoue, décédé. Le solliciteur avait déjà été, du vivant de Madame, le compétiteur du défunt. Le Duc recommande son protégé tant pour ses mérites personnels, qu'en souvenir de ses relations amicales avec feu son père.

---

LXXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU COMTE CHARLES DE MANSFELD.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 18013-14, t. II, fol. 18.)

Madrid, le 24 juillet 1586.

Monsieur, Ores que je me trouve encoires fort débile du reliqua de maladie, si ne veux-je délaissier de vous escrire ces deux mots, pour vous congratuler le recouvrement de Grave, succédé si heureusement et si tost, combien que l'on tint la place pour inexpugnable par force. Dieu doint que à Venloo <sup>4</sup> vous ayez eu si bonne fortune.

Ce que vous dictes du retour d'Allemagne à l'ancienne religion est

<sup>4</sup> Les détails du siège de Venloo et des forts situés dans les environs de cette ville sont relatés dans Bon, liv. XXI, fol. 24 v<sup>o</sup> et suivants. Ces événements se passèrent en juin 1586.

chose toute importante, que chacun y debvroit mettre la main; mais quel moyen cela se doibt faire, à la vérité je ne le puis comprendre, s'il ne m'est déclaré davantage, pourveu que délaissant couler le temps il n'y ait inconuenient; la dilation se pourroit mieux souffrir.

Je vous mercie très affectueusement la faveur que vous me faictes de veoir volontier Monsieur de Champagnay, mon frère. La goutte le travaille fort, mais le mal est, que c'est maladie sans remède absolu. J'espère qu'il vous fera servir en ce que vous le voudrez emploier, comme aussi feray-je de mesme de mon costé, et fort volontiers en toutes occasions.

Je ne vous diray d'icy nulles nouvelles; car il n'en y a nulles que vaillent la peine, sinon la santé de Sa Majesté, de Monseigneur nostre Prince et de Madame l'Infante, sa seur, qui grâce à Dieu se portent tous fort bien. Je vous prie non prendre de mauvaise part si ceste lettre ne va de ma main; car il me seroit impossible d'en escrire six lignes; et la cérémonie ancienne en cecy cesse; car je vois que chacun, et au Roy et à aultres, escrit de main d'aulcung, en quoy ilz font bien; car l'on a moins de peine, que de lire celles de main propre, quand la lettre ne vault riens, comme est la mienne, qui depuis ma maladie s'est détériorée, de sorte que réelemment j'ay peine de former les caractères; mais je n'ay perdu ny ne perdray jamais le désir et la bonne volonté de vous servir de bien bon cueur, et Monsieur le Comte vostre père, en tout ce que sera de mon pouvoir. Et me recommandant pour fin de ceste très affectueusement, etc.

---

LXXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736.)

---

Madrid, le 24 juillet 1886.

Ho havuto tutte le lettere di Vostra Eccellenza che sono di 27 di maggio et xi di giugno, Il gran dolore et sentimento che danno quelli che repre-

sentano tanto al vivo la necessita, si è alquanto mitigato con il favor che Dio ci ha fatto con il mezzo et industria di Vostra Eccellenza di venir cosi facilmente al capo di Gravia <sup>1</sup>, tenuta per inexpugnabile, et son certo ch'a seguimento di questo haverà fatto quello ch'haverà potuto, ma . . . . <sup>2</sup>.

Io non bastarò mai a dar le devute gratie a Vostra Eccellenza per tanti favori che mi fa et a gli miei et nuovamente a Monsieur di Champagni con haverli fatto consignar la commissione delle finanze et pigliato da lui il giuramento.

Quanto a gli negotij de Vostra Eccellenza Val de Taro et tutti gli altri per non fatigarla tanto occupata me ne rimetterò a quello che scriverano Guil-lamas et il Cavalier Biondo, che m'assicuro daranno testimonio che non lascio di far per la parte mia quanto posso.

Nel particular di Don Duarte scrissi ancor poco fà un bigliete al Re, rinfrescando la memoria, et ponendo la cosa nel termino che conviene, procurando di levar ogni pretentione del cardinal di Terranova <sup>3</sup> sopra Mon-reale, poi ch'essendo vacata l'abbatia del Parco <sup>4</sup>, haverà Sua Maestà in che poterli far largamente mercede.

Dicesi che Sua Maestà venera qua questa settimana cha viene per far la propositione alle corti di Castiglia. Tornoli a recargar la gotta, pero già si rifece da se stesso et senza sagnia. Io non finisco di rihavermi, che tut-tavia sto debile et alcune volte vò in dietro in luoco di guadagnar, pur mi son posto in mano di medici, che mi danno buona speranza. Vorria che la cumplissero, et do gratie a Nostro Signore Iddio che Vostra Eccellenza si trovi con intiera salute.

Di Dracq ne di nostra armata non si sa nuova come si non fusse, et pur mandano flote con mercantie all' Indie che potriano patir qualche danno, con che resto basciando le mani a Vostra Eccellenza et pregandola di nostro Signor Iddio ogni felicità et vittoria in tutte le sue imprese.

<sup>1</sup> La ville de Grave, occupée par les troupes des Etats, fut assiégée pendant le mois de février 1585 par les troupes espagnoles sous le commandement du comte de Mansfeld. Elle se rendit en vertu d'un acte signé le 7 juin 1586. Ce siège est raconté en détail par Bor, t. III, liv. XXI, fol. 20 v° et suiv.

<sup>2</sup> Une page de chiffres indéchiffrés.

<sup>3</sup> Siméon de Taviglia d'Arragon de Terranova, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-aux-Thermes, etc., promu en 1585, mort en 1604.

<sup>4</sup> L'abbaye du Parc, dans le diocèse de Montréal, fondée en 1507 par Frédéric II, roi de Sicile.

## LXXX.

## ANALYSE.

---

Il a reçu les lettres d'Alexandre Farnèse des 27 mai et 11 juin.

Il félicite le Prince de Parme d'être venu à bout de Grave, place réputée inexpugnable, et ne doute pas qu'à la suite de ce succès, il n'ait poussé ses opérations avec toute l'habileté possible.

Il le remercie ensuite de la nomination au conseil des finances de son frère, Monsieur de Champagny, dont le gouverneur général a reçu le serment.

Touchant l'affaire de Val di Taro et toutes les autres dont s'occupe le Prince, pour ne pas le fatiguer davantage au milieu de toutes ses préoccupations, il s'en référera aux lettres de Guillamas et du cavalier Biondo, certain qu'ils témoigneront de son zèle, de son dévouement infatigable à lui Granvelle.

Concernant l'affaire particulière de Don Duarte, il a adressé ces jours derniers un billet au Roi pour la lui rappeler. Il a établi la vérité des choses et essayé de faire justice des prétentions du cardinal de Terranova sur Montreale. L'abbaye du Parc étant vacante, Sa Majesté a le moyen de dédommager largement ce prélat. On dit que le Roi viendra à Madrid la semaine prochaine pour ouvrir les Cortès de Castille. La goutte l'a repris, mais il se rétablit déjà de lui-même et sans s'être fait saigner. Quant à lui, Granvelle, il n'est pas aussi près de se remettre; il reste faible et parfois sa santé, au lieu de s'améliorer, subit des rechutes. Aussi s'est-il mis dans les mains de médecins, qui lui donnent bon espoir. Puisse cet espoir se réaliser. Aussi bien il rend grâce au Seigneur que le Prince se porte excellemment.

De Drack ni de la flotte espagnole, on n'a pas de nouvelles, comme s'il ne s'était rien passé. Et pourtant l'on envoie aux Indes des vaisseaux marchands qui pourraient courir des risques.

Le Cardinal termine sa lettre en baisant la main au Prince et en lui souhaitant beaucoup de bonheur et de succès dans toutes ses entreprises.

---

## LXXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CARDINAL FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756<sup>bis</sup>.)—  
Madrid, le 30 juillet 1586.

Quanto fo et posso far in servizio di Vostra Signoria Illustrissima et della casa tutto lo tengo per devuto largamente, et lei stessa sa ch'in ogni luoco et tempo m'ha trovato sempre un medesimo. Io vo facendo tutti gl'offitii che posso et quando può nascere qualch'effetto, se mi rallegra tutto il cuore. Quello del Burgo Val de Taro sollicitai, et veramente importava, et non scrivo sopra questo a Vostra Signoria Illustrissima confidando che i ministri sui fanno l'offitio che devono, et che le daranno sempre buon testimonio. E'di gran consolatione che la lettera per il Conte d'Olivares arrivasse a tempo, ch'a mancar quella le cose nostre andavano male; spero in Dio che ci aiuterà et della parte mia non mancarò mai in quanto potrò.

—  
LXXXI.ANALYSE.  
—

Granvelle considère comme un devoir de faire tout ce qu'il peut pour le service de la maison Farnèse et du cardinal Farnèse en particulier; celui-ci sait du reste que partout et toujours il l'a trouvé dans les mêmes sentiments. Il continue à leur rendre tous les bons offices en son pouvoir, et se réjouit de tout son cœur chaque fois que ses efforts obtiennent quelque résultat. Il a fait les démarches voulues pour arranger l'affaire de Borgo di Val di Taro; et vraiment c'était chose importante. Il n'écrit pas à ce sujet au cardinal Farnèse, dont les ministres (les agents) à Madrid font le nécessaire

et pourront témoigner de son zèle. Il est heureux que la lettre pour le comte d'Olivarès soit arrivée à temps (à Rome); sinon tout allait mal pour l'affaire dont le cardinal Farnèse et lui s'occupent. Il espère que Dieu les aidera; quant à lui, il ne négligera jamais de faire tout ce qui est en son pouvoir.

---

LXXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU COMTE CHARLES DE MANSFELD.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 18013-14, t. II, fol. 16.)

Madrid, le 8 août 1586.

Monsieur, Je loue Dieu que les exploitz premiers de vostre charge ayent esté telz, qu'ils soient louez de tous; et les effectz sont ceulx qui en donnent la vraie preuve. Venloo ne tint longuement si Monseigneur le Prince de suyte aura tiré vers Nuys<sup>1</sup>. J'espère qu'il aura grandement estonné Scheinck, Truxes et leur suyte. Mais l'on nous escrit davantage que Campen, Swol, et Deventer et aultres villes de ce cousté là vouloient envoyer vers Son Altèze, que ne seroient pas mauvaises nouvelles. Je vous puis assurer que jusques à ores, je n'ay pas entendu qu'Espagnol, qui que ce soit, se soit plaint de vous, et s'ilz se plaignent, je feray le debvoir. L'abondance des vivres, que commancera venir au camp, les rendra plus aultres. Et vous supplie me pardonner, si ma lettre n'est plus longue, car mon indisposition, que m'a duré cinq mois et plus, tousiours avec ung peu de fiebvre, me tient en terme, que je ne puis pour ce coup davantage. Si est ce que, grâces à Dieu, je me trouve mieux, depuis que dès dix ou douze jours ença, je prands le lait de femme, avec tel fruit, que j'espère que cela me refera. Et me recommandant pour fin de ceste très affectueusement à vostre bonne grâce, etc.

<sup>1</sup> Voyez au sujet du siège de Nuyts la lettre d'Alexandre Farnèse adressée au Roi le 5 août 1586, et imprimée dans l'Appendice.

---

## LXXXIII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736.)

—  
Madrid, le 21 août 1586.

Hò ricevuta la lettera di Vostra Eccellenza di viii di lugho, la quale dà conto tanto particolare di quello che fa, et delle cause, che non sò ne che si potesse far meglio, ne scrivere meglio. Io continuo far le diligenze al solito, ne mancarò mai, et per molte lettere havera potuto intendere Vostra Eccellenza che non hò mancato di sollicitare che si rispondesse prontamente sopra il punto dell' accordo, perchè mi conformai intieramente co'l suo prudentissima parere, le cose son successe tanto prospere che non si può desiderar più; faccia Iddio che il medesimo successo habbi havuto quello di Nua <sup>1</sup>. Con havere aperto Vostra Eccellenza li fiumi haverà vittuaglie di più della raccolta che non potrà essere tanto poca che non porti qualche giovamento. Desidero troppo che la impresa di Gutierrez <sup>2</sup> habbi buon successo. Io l'ho aiutato quant'hò potuto, ma siamo tardi; son certo che non le mancarà a Vostra Eccellenza dove dare s'havesse gente, denari et vittuaglie, che io fido che questo anno si saria fatto infinito poiche con quel poco che hà, fà miracoli.

Bascio humilmente le mani a Vostra Eccellenza per gli favori che fà à Monsieur de Champagni. Iddio li dia gratia et à tutti noi che possiamo servir a Vostra Eccellenza et alla sua casa in qualche cosa che gli facci conoscere la nostra gratitudine.

Io non posso essere molto longo perche mi trovo tuttavia debilissimo (si bene in piedi) et con febre lenta che mi fà temer d'ethico, et per consiglio de gli medici bevo latte di donna; facci Iddio che giovi accioche tanto meglio possi servir à Vostra Eccellenza.

Quanto alli negotij di casa di Vostra Eccellenza mi rimetterò a Guillamas

<sup>1</sup> Les annexes de ce volume renferment plusieurs lettres relatives à la mise en liberté de la Noue.

<sup>2</sup> Alonzo Gutierrez, contador de la marine, souvent cité dans le tome XI, pages 105, 139, 142, etc.

et al cavaliere Biondo, che spero ne daranno testimonio che hò fatto et fò il dovero, ne mancarò mai in quanto potrò. Iddio conservi et prosperi Vostra Eccellenza et la faccia in ogni sua impresa vittoriosa.

---

LXXXIII.

ANALYSE.

---

Granvelle a reçu la lettre de Son Excellence du 8 juillet. Le Prince lui donne un compte si détaillé et si bien raisonné de ses opérations, qu'il ne sait s'il y avait moyen de les mener mieux ni d'en mieux écrire. Pour lui, il continue, à son habitude, de faire toutes les diligences possibles, et il n'y manquera jamais. Comme Farnèse aura pu l'apprendre par ses nombreuses lettres, il n'a pas négligé de demander qu'on réponde promptement au Prince sur le point de l'accord, car il partage entièrement à cet égard le sage avis de celui-ci. Les choses vont on ne peut mieux aux Pays-Bas. Fasse Dieu que l'affaire de la Noue ait le même succès. En rétablissant la navigation fluviale, le Prince pourra ravitailler son armée, la récolte aidant.

Granvelle désire beaucoup que l'entreprise de Guttierrez réussisse. Il a aidé celui-ci de tout son pouvoir, mais on est lent en Espagne. Quant à Farnèse, il ne faillira pas à sa mission, s'il a des soldats, de l'argent et des vivres. Que n'aurait-il pas fait cette année, puisque avec le peu de ressources mises à sa disposition il a déjà accompli des miracles.

Après avoir remercié le Prince de la faveur accordée à Monsieur de Champagney, le cardinal prévient Son Altesse qu'il ne peut faire sa lettre plus longue, éprouvant une grande faiblesse, bien qu'il soit encore sur pied. Mais il est miné par une fièvre lente, qui lui fait craindre une éthisie. Sur le conseil des médecins, il boit du lait de femme. Fasse Dieu qu'il s'en trouve bien pour mieux pouvoir se consacrer au service de Son Excellence.

Touchant les affaires qui intéressent la maison Farnèse, il s'en remet aux lettres de Guillamas et du cavalier Biondo. Ils lui rendront le témoignage d'avoir fait et de faire son devoir. Il ne manquera jamais de s'y employer de tout son pouvoir, et souhaite que le Seigneur conserve le Prince et le rende victorieux dans toutes ses entreprises.

---

LXXXIV.

LE ROI PHILIPPE II AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXIII, fol. 279.)

---

Saint-Laurent, le 16 septembre 1586.

Mucho siento vuestra enfermedad, y que passí tan adelante. Dios os dé la salud que os desseo, como quien sabe lo que siempre he tenido y tengo en vos. Ruego os que os animeys á procuralla, pues tanto importa al servicio de nuestro Señor y mio; y avisad me como os hallays, y en que podreis recibir alivio y contentamiento, que holgaré mucho de dar os le.

---

LXXXIV.

TRADUCTION.

---

Votre mal et les progrès qu'il fait, me causent la plus vive douleur. Dieu vous donne la santé que je vous souhaite, en souverain qui sait quel fidèle serviteur il a toujours possédé et possède en vous. Je vous en prie, ne négligez rien pour la recouvrer cette santé, qui importe tant au service de Notre Seigneur et au mien. Faites-moi savoir comment vous vous trouvez actuellement et ce que je puis pour vous procurer quelque soulagement et quelque satisfaction; je m'empresserai de vous l'accorder . . . . .

---

## LXXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXIII, fol. 279.)

—  
Madrid, le 19 septembre 1586.

Mi mal se ha ido agraviando de manera que estoy sin ninguna esperanza de vida, la qual principalmente he desseado siempre para poder servir á Vuestra Magestad como lo he hecho hasta aqui, con la continuacion y fidelidad que Vuestra Magestad misma save, y con limpieza que mostrará la pobreza con que queda mi casa, que es la que me obliga en esta última hora á encomendar á Vuestra Magestad mis sobrinos, que es la mayor riqueza que les dexo, y el favor y merçed que espero Vuestra Magestad les hará, y particularmente á Juan Thomas Perrenot, hijo segundo de Mons<sup>r</sup> de Chantonnay, que se trata de casarle, y lo estaria ya sino tuviesse tan poca hazienda, y yo no tengo forma de poder se le dar; y assí súplico muy humilmente á Vuestra Magestad que para que el mundo entienda que de los serviçios, de padres, hijos, y sobrinos hay memoria, y que los mios han sido acceptos á Vuestra Magestad sea servido hazerse los al dicho mi sobrino, Juan Tomas, de un hábito y encomienda qual Vuestra Magestad mandáre, y á mi de alguna buena ayuda de costa, con que pueda remunerar mie criados que ha muchos años que me sirven muy bien, y quedan muy pobres y desamparados; las quales encomendo tambien muy encareçedamente á Vuestra Magestad y particularmente á Nicolas Sestich<sup>1</sup> y Augustin Villanueva, mis secretarios, que me han ayudado á llevar la carga; que demas que en ello hará limosna Vuestra Magestad, yo recibiré muy señalada merçed, y me partiré con esta confiança deste mundo mas descansado, en el qual guarde nuestro Señor á Vuestra Magestad muchos años, con el contentamiento y salud que la christiandad y sus vasallos han menester.

<sup>1</sup> Nicolas van 'T Sestich, prêtre. Voyez plus haut, page 146.

---

## LXXXV.

## TRADUCTION.

—

Mon mal s'est aggravé au point que je n'ai plus aucun espoir de conserver la vie. Cette vie, de tout temps, je n'y ai guère tenu que pour pouvoir la consacrer au service de Votre Majesté, comme je l'ai fait jusqu'à ce jour, avec le zèle et la fidélité qu'Elle sait. Mon désintéressement est attesté par l'état de pauvreté dans lequel je laisse ma famille. Et cette pauvreté est telle, qu'elle m'oblige, en ce moment suprême, de recommander mes neveux à Votre Majesté. Cette recommandation est la meilleure part de l'héritage que je leur laisse, si elle leur vaut la faveur du Roi et une gratification de sa part. J'appelle particulièrement la bienveillance de Votre Majesté sur Jean Thomas Perrenot, fils puiné de Monsieur de Chantonay, qui cherche à s'établir. Il y serait déjà parvenu, s'il n'avait aussi peu de fortune. Je n'ai pas le moyen de lui en donner. Si Votre Majesté tient à prouver au monde que les services des pères, des fils et des neveux de ses ministres ne sont point oubliés par Elle et qu'Elle a été satisfaite des miens en particulier, je La supplie donc de vouloir bien accorder à Jean Thomas un habit et une commanderie à son choix. Pour moi, j'oserai lui demander une gratification suffisante pour me permettre de récompenser les gens qui me servent si fidèlement depuis tant d'années et que ma mort va laisser dans la misère et l'abandon. Je les recommande tous avec les plus vives instances à Votre Majesté, principalement Nicolas van 'T Sestich et Augustin Villeneuve, mes secrétaires, qui m'ont aidé à supporter le poids de ma charge. Outre que Votre Majesté fera œuvre miséricordieuse, Elle m'accordera à moi-même une faveur signalée. Confiant dans sa libéralité, je quitterai avec moins de regret ce monde, auquel Dieu veuille conserver longtemps encore Votre Majesté en lui donnant le contentement et la santé que réclament le bien de la chrétienté en général et celui de ses sujets en particulier.



## APPENDICE.

---

### I.

#### ALEXANDRE FARNÈSE A CEUX DU MAGISTRAT, CONSEIL, NOTABLES ET COMMUNE DE LA VILLE DE NIMÈGUE.

(Archives de l'audience, liasse 240.)

---

Beveren, le 3 janvier 1585.

Très-chers et bien amez, Nos actions et comportemens, doiz que sommes en ce gouvernement, ont assez peu faire congnoistre et à vous et à tous de quel pied nous marchons, et combien nous désirons la grandeur et prospérité du pais et le bien et repos des subjectz, ensemble le regret que sentons des malheurs et continuelles afflictions qui procèdent de ceste misérable guerre, ausquelz malheurs sont submises les plus assurées villes de pardeça, qui, en ung moment et quant moing elles y pensent, peuvent tomber en leur entière ruyne et désolation, comme nous entendons vous estre quasi freschement advenue. Et si bien nous aurions de quoy nous resjoir du succez pour l'avancement du service du Roy, Monseign<sup>r</sup>, si ne pourrions nous, d'aultre costé, sinon avoir compassion de tant de pauvres innocens qui endureroient, puisque ce sont subjectz et vassaulx de S. M., au bien et salut desquels nous portons singulière affection. Qu'est la cause que n'avons peu nous abstenir vous escrire ce mot pour vous inviter et exhorter à ce que, de vous mesmes, devez principalement désirer pour éviter le danger auquel vous estes, et dont vous ne pouvez sortir, sinon en vous remectant soubz l'obéissance de Vostre Roy, qui envers tous use de si grande clémence et bénignité, comme il fera aussi, et nous en son nom, très volontiers en vostre endroit, et

d'autant plus que nous sommes assez informez que vous n'avez esté de plus eschauffez à soustenir l'injuste qu'érelle de ceulx qui, pour desseing de leurs particulières passions, ont avecq vostre sustance et le sang de vos propres entrailles emprins, maintenu et fomenté ceste longue et funeste guerre civile. Et afin que puissiez tant plus seurement et confidemment besongner, nous nous sommes contentez que puissiez vous adresser au sieur de Haultepenne et de luy particulièrement entendre nostre intention, ayans faict choix de sa persone pour estre homme principal, naturel du país, très affectionné au repos de sa patrie et de sa qualité que vous sçavez; vous assurens que ce qu'il vous promettra vous sera ponctuellement et inviolablement observé. Et là où vous voudriez traiter avecq nous mesmes, ceulx que vous nous envoyerez nous seront très agréables, et ausquelz ceste servira de passeport; vous prometant et jurant, en foy de Princee, que de nostre part ne leur sera faict tort ny donné aulcung empeschement, ainsi qu'ilz pourront librement venir, séjourner et retourner, selon que bon leur semblera.

---

 II.

 « RELATION DES ADVIS D'ANVERS DU 1X<sup>me</sup> DE JANVIER L'AN 1588. »

 (Archives de l'audience, liasse 241.)
 

---

Anvers, le 9 janvier 1588.

Depuis mes dernières ne s'at présenté digne d'advertence, sinon qu'on commence procéder à l'exécution de ceulx qui sont retiré hors de ceste ville sans passeport du magistrat et ne retournent, selon l'édict d'icelluy ad ce publié sur confiscation de leurs biens <sup>1</sup>.

Le v<sup>me</sup> arrivarent icy d'environ xx batteaux d'Hollande et Zeelande avecq des vivres, mes accoustrez comme plusieurs aultres précédentes.

Le vii<sup>me</sup> de ce mois est icy derecheff venu une trompette, avecq lettres du Prince de Parme, sur lesquelles at esté, le viii<sup>me</sup>, assemblé le grand conseil, sans qu'on sçait encoir publiquement la contenue d'icelles, ny qu'on peult avoir respondu. Mais nostre bourg-

<sup>1</sup> Cette ordonnance, datée du 16 septembre 1584, est publiée dans l'*Antwerpsch archievenblad*, t. IV, p. 183. Une autre rédigée dans le même sens, le 29 décembre suivant, est imprimée *ibidem*, p. 202.

maistre Aldegonde faict divulguer par tout d'avoir nouvelles comme le Roy de France se doibt de brief trouver à Rouan, pour en estre tout plus prez, pour traicter avecq les députez des Estats-Unies et nous assister.

Les députez de ceulx de Bruxelles sont passez par icy vers Middelboireh, pour remonstrer leur extrême nécessité et avoir assistance; dont il y a bien peu d'apparence, nonobstant que le gouverneur Tempel, sur espoir d'icelle, est résolu avecq les aultres bons patriotz tenir bon jusques au dernier, ayant octroyé aux aultres qui ne vouloient faire le mesme de pouvoir partir, y laissant tous leurs biens.

---

### III.

MARIE DE HORNES, FEMME DE PHILIPPE D'EGMONT, A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 241.)

Axel, le 16 janvier 1585.

Monseigneur, J'ay, le dernier de décembre passé, reçue les lettres du Roy avecq les jointes de V. A. pour Monseigneur le Comte d'Egmont, mon mary, lesquelles je luy euisse envoie pour y respondre, selon que m'escrivoit le sieur de Moriensart <sup>1</sup>, ne fut esté que, au mesme instant, me viendrent advertences de sa griefve indisposition, et qu'il désiroit que je allasse le trouver. Et y veullant satisfaire, je me suis encheminée jusques en ce lieu pour, en vertu de la liecence et passeport de V. A. (à laquelle j'en baise très humblement les mains), passé outre, et m'embarquer ce jourd'huy à Terneuze. J'ay par celles dudit sieur de Moriensart assez entendu ce que poeuent contenir les dictes lettres de S. M. et de V. A., ausquelles je ne doute il responderat; que veut espérer sera de brief, puisque, selon le rapport que j'en ay eu hier soir en ce lieu par ung tambour venant de là, il vadt depuis quelques jours s'amendant. Je m'assure bien qu'il receperat à grand honneur de veoir que S. M. se souvient de luy, en faict choix pour l'ung des chevaliers de son ordre du Toison d'Or. Sy elle estoit maintenant servie, usant de sa élémence accoustumé, se resouldre de le faire retirer de la captivité et très longue prison, en laquelle il se retrouve, sans le repaistre plus longuement d'un vain espoir, il auroit lors le moien de demonstrier la continuation de la bonne vollonté

<sup>1</sup> François le Vasseur, seigneur de Moriensart, secrétaire d'Etat, souvent cité dans le tome XI.

qu'il at toujours eu de s'employer au service de S. M. Mais sy on le laisse au lieu où il est, cest honneur luy serat non seulement inutile, ains on le voirat suivre de brief le sieur de Selles <sup>1</sup>, serviteur anchien et domesticque de S. M. Et puisque ce bénéfice dépend seulement de la volonté d'icelle et de la persuacion fondée que luy en poeult donner V. A., je ne peulx delaissez de luy en faire très humble requeste, et de vouloir empescher que mondict sieur et mary ne pourisse en une misérable prison, dont il est proche, sy on le y continue; car sa maladie présente y at prins sa source, procédant de pures mélancolies, comme V. A. pourra plus amplement entendre le sieur de Rimersch <sup>2</sup>, lequel j'envoie exprès vers icelle pour luy en faire rapport, ensemble remonstrer que la nécessité en laquelle je me suis retrouver et suis encores, m'at osté le moien de povoir satisfaire à ce que convient pour l'entretienement de mondict sieur et mary. Et ne me restant aultre que celui des deux livrances que V. A. a esté servie passé longtemps me faire despecher et en promectre par diverses fois le paiement, je la supplie très humblement qu'il luy plaise me faire ressentir à présent le fruit d'icelles, sans me faire plus remectre de temps à aultre, comme luy m'at fait jusques maintenant, sans prendre regard à la perte de nos biens, laquelle est quasy générale en nostre endroiet sans aucune petite récompense. Il y a quelque temps que j'ay fait supplier le sieur Cosmo de vouloir représenter à V. A. que j'estois advertie que icelle avoit envoyé deux compagnies de cavallerie pour hiverner à Heze et Gueldorp; et ces deux villaiges, avecq les aultres dépendances, n'ont eu encoires moien de respirer depuis la réduction dernier de Eyndoven <sup>3</sup>, outres les continuelles contributions èsquelles ils sont esté tavez par le chevalier Cigoigne <sup>4</sup> et y furny. Je supplie très humblement qu'il plaise à icelle commander qu'on leur donne aultre quartier, affin que j'aye moien de me ressentir de ses faveurs; et qu'il puisse rester quelque chose de revenu pour satisfaire aux rentiers, lesquelz aultrement veullent procéder à la vente et décret desdictes terres. Durant mon séjour à Gand j'ai, en communicquant avecq aucuns de mon conseil, trouvé que plusieurs tenans présentement encoires party contraire à S. M. avoient, durant la rebellion de la ville de Gand, intempté aucunes poursuites et fait arrest sur diverses noz actions, pour avoir paiement d'aucuns debtes qu'ils prétendoient à nostre charge. Et craindant que, après une réduction générale, iceulx voudroient continuer leurs poursuites et aultres nous molester pour semblables debtes, je supplie très humblement que V. A. soit servie, par forme de récompense,

<sup>1</sup> Jean de Noircarmes, seigneur de Selles, souvent cité, et décédé récemment.

<sup>2</sup> Artus, baron de Ghisteltes, seigneur de Rymeersche, fils naturel d'Antoine de Ghisteltes, prisonnier des Gantois. Voyez notre tome VII, page 171.

<sup>3</sup> Voyez au sujet de la prise d'Eindhoven, notre tome X, page 157.

<sup>4</sup> Jean-André Cioigna. Voyez sa notice dans notre tome IV, page 354.

nous quitter, donner et abolir semblables debtes et actions deues à personnes estans présentement encoires aux villes et provinces de l'obéissance de l'ennemy.

---

## IV.

## CIUFFARINO A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1702.)

---

Douvres, le 24 janvier 1585.

Scrissi a Vostra Alteza a gli x del presente et le diedi avviso come finalmente questa Regina m'haveva dato passaporto, dipoi molta istanza ch'io ne haveva fatto; et trattando col Signoria Vualsinghen per la sicurtà del mio passaggio, mi disse che Sua Maestà già havea pensato di darmi salvocondotto si per le sue navi come per qualsivoglia altre, il quale mi ha dato; et quattrò di sono ch'io arrivai qua, dove ho trovato che quelli di Flessingh et Ostenda havendo havuto avviso della mia venuta, si sono ritirati in questa costa, et mi fanno la guardia lin alla bocca di questo porto, et hiermattina parendo pure a questi marinari che il mare fosse netto, mi messi a passare; et a otto miglia di qui incontrammo un fliboth di Ostenda il quale si diede la caccia, et se non era la bona diligenza del padrone del nostro navilio, restavammo presi; hora io mi trovo qui come assediato, et ho risoluto mandare gli servitori, bagaglie et cavalli a tutta ventura a Cales; et quanto alla persona mia non potendo toccare gli porti di Francia, per la cagione che a bocca dirò a Vostra Alteza, andero pensando di passare a Dunquerque con la prima sicura commodità, desiderando sopramodo che sia quanto prima per qualche negocio che importa molto; nè hora lo scrivo a Vostra Alteza perchè non tengo queste lettere sicure; ho voluto solamente scriverle queste poche righe perchè Vostra Alteza sappia dove mi trovo, et come.

---

## IV.

## TRADUCTION.

—

J'ai écrit à Votre Altesse, le 10 de ce mois, et lui ai annoncé comment finalement cette Reine m'avait donné un passeport, après de nombreuses instances de ma part. Comme je traitais avec le seigneur Walsingham des moyens d'assurer la sécurité de mon passage, il me dit que Sa Majesté avait déjà pensé à me délivrer un sauf-conduit tant pour ses navires que pour tous autres, et il me le remit. Il y a quatre jours que je suis arrivé ici, et j'ai découvert que ceux de Flessingue et d'Ostende, avisés de mon arrivée, se sont embusqués sur cette côte et montent la garde à mon intention jusqu'à l'entrée de ce port. Hier matin, les marins d'ici, trouvant que la mer était libre, m'ont pris à bord pour me faire passer (la Manche). Mais à huit milles d'ici nous avons rencontré un *fliboot* d'Ostende, qui nous donna la chasse, et, si le patron de notre barque n'eut pas fait bonne diligence, nous étions pris. Aujourd'hui je me trouve ici comme assiégé. J'ai résolu d'envoyer, à tout hasard, mes domestiques, mes bagages et mes chevaux à Calais. Pour ce qui concerne ma personne, ne pouvant pas toucher les ports de France pour une raison que je dirai de vive voix à Votre Altesse, je me propose de passer à Dunkerque, à la première occasion favorable. Je désire extrêmement que ce soit le plus tôt possible, pour une affaire des plus importantes; je n'en parle pas aujourd'hui à Votre Altesse parce que ce courrier ne me paraît pas sûr. J'ai voulu seulement écrire ces quelques lignes à Votre Altesse pour qu'Elle sache où et comment je me trouve.

—

## V.

## LE CONSEIL PRIVÉ A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 211.)

—

Tournai, le 29 janvier 1585.

Monseigneur, Ayans reçu les lettres de V. A. du xxvii<sup>e</sup> de septembre dernier, avec les y adjoinctes du S<sup>r</sup> Conte de Champlite et court de parlement à Dôle de la fin d'aoust

et XII<sup>e</sup> dudict mois de septembre, avec les pièces concernant ung attestat lors nouvellement fait par les subjectz de Berne, rière le conté de Bourgnongne par armes et voye d'hostilité; comme en la mesme conjuncture avons estez advertiz que les officiers desdits de Berne en leur chastelenie de Vallorbe <sup>1</sup> s'estoient avanttez de pour donner couleur ausdictes violences, octroïé mandement adjournement contre le procureur général de S. M. pour respondre devant eulx de l'information par lui prinse sur l'advenue desdits cas, et l'avoient fait exécuter rière ledit conté. Pour de tant plus ouvertement usurper une grande extendue d'icelluy, escripvismes à ladicte court, le XXIX<sup>e</sup> dudit mois de septembre, de nous advertir bien particulièrement de tout ce fait et de ce que servoit à ceste matière, et jointement nous toucher de ce que, à leur advis, seroit à faire pour parvenir à la décision de la générale difficulté des limites dudict conté de Bourgoingne avec le pays de Vault (tenu par lesdits Bernois), considéré que ledit Conte de Champlite et court de parlement, par leurs lettres à V. A., disoient la vuidange dudict différent tant nécessaire, que sans icelle, ils ne povoient espérer sinon continuation de difficulté entre les subjectz des deux provinces et usurpation plus ample par lesdits de Berne, qui ne s'en demouvroient par simples contre exploix de justice, et si estoit encoires à craindre que ceste altération des ungs et des aultres ne causa quelque chose de pis. Sur quoy la responce de ladicte court n'est plustot venue en noz mains, que ce mois de janvier, avec bon nombre de pièces servans à ceste besoigne, lesquelles furent mises ès mains du S<sup>r</sup> conseiller Froissard, nostre confrère, pour les veoir et visiter et en faire rapport. Sur lequel et la vision et lecture desdictes pièces avons recogneu que les subiectz desdits de Berne sont èsdits mois d'aoust et septembre dernier entrez en armes au conté de Bourgoingne, y ont rière le finaige et territoire de Joingne <sup>2</sup>, appartenant à S. M., ruyné et abbatu une grange construite rière les limites dudict Joingne par Vincent de la Ferrière, couppé les bledz non encoires parvenuz à maturité, par luy ensemencez as héritaiges y joingnans, et le tout fait charger sur huit chariotz et emmener audit Vallorbe. Et en mesme temps seroient lesdits de Berne venuz bien avant déans les confins dudict conté de Bourgoingne et rière le finaige de Roche Jehan, seigneurie de S. M., prins les bestiaux estans en diverses granges de ses subiectz, lié de cordes aucuns d'iceulx et les emmené comme prisonniers, dépainct des ours ès portes desdictes granges, pour dénoter qu'elles appartenoient ausdicts Bernois, quoyqu'elles soient situées bien avant déans ledit conté de Bourgoingne et estées édifiées par Bourgoingnons, et par iceulx tenues et possédées sont trente ou quarante ans, les une par plus les aultre par moins de temps, prétendans lesdits Bernois d'extendre par ce moien leur territoire. Et selon qu'avons receuilly

<sup>1</sup> Vallorbe, dans le canton de Vaud, en Suisse.

<sup>2</sup> Jongny, dans le canton de Vaud, en Suisse.

desdictes rescriptions et pièces, si ceste usurpation leur estoit connivée, s'avanceroient sur ledit conté de Bourgoingne de cinq à six lieues, comme ilz semblent intentionnez, veu que quoy que ladicte court par diverses ses lettres (dont elle nous a envoié les copies), leur ait représenté l'évident tort de leursdits subiectz. Si ne ont y voullu entendre à la réparation, ny restituer le pillage, sinon en payant par les subiectz sur lesquelz telz actes ont estez commis beaucoup plus que la juste valeur de ce que leur a esté osté; et cependant veuillent joyr de ceste usurpation au très notable intérêt de S. M. jusqu'à la vuydange de ladicte difficulté de limites. Ce que ne jugeons aucunement convenir, ains (soubz l'humble correction de V. A.) estimons très requis qu'il luy plaize escrire ausdits Bernois bien à certes de réparer lesdits attentatz. Et à cest effect avons dressé la minute cy-jointe ès termes que V. A. verra, et par ce que possible ceulx de Berne (qui jusques à oires ont fait profession de s'aggrandir par telles voies d'usurpation sur leurs voisins), se rendront difficilement à ladicte réparation. S'il plait à V. A. elle fera jointement dresser lettres allemandes à tous les cantons des ligues, selon le mémorial cy-jointet, desquelles lettres ledict S<sup>r</sup> Conte de Champlite et ladicte court s'aideront à la première diette pour, en vertu d'icelles, faire plaincte selon les instructions que sur ce ilz dresseront pour icelluy que y sera par eulx envoié au nom de S. M., à laquelle (soubz ladicte humble correction de V. A.), il conviendra donner advertissement de tout cecy, ensemble que ledit S<sup>r</sup> Conte et ladicte court sont d'avis que jointement l'on remetle au jugement des douze cantons telle difficulté des limites desdits deux païs de Bourgoingne et de Vaulx, pour l'opinion grande qu'ilz ont que les cantons catholicques ne favoriseront en ce lesdits Bernois, et que la plupart des aultres n'inclineront encoires de leur conseil, mesmes puisque ilz espèrent de povoir bien justifier les prétentions de S. M., oultre que ilz ne sçavent (com ilz en escripvent) quelz aultres choisir pour arbitres, puisque personaiges françois seroient à la dévotion desdicts Bernois, Lorains de mesme, et que eulx ne voudront agréer les Savoïens ou Ferretois; et de nous (sur ceste résolution) ne povons penser qui prendre, si l'on ne choissoit l'ung des deux évesques de Constance ou de Basle dénommez pour juges en la ligue héridaire dudit conté de Bourgoingne pour décider des drois, actions, plaincte ou demande à faire de l'une des parties contre l'autre, quant amiablement elles ne pourroient s'en accorder; mais encoires doubtons-nous si l'on debvra s'asseurer au jugement desdits évesques, et si l'on peult espérer que l'ung d'eulx veuille, en acceptant ceste charge, y faire ce que conviendroit à la conservation des drois de S. M. Moings croions-nous que lesdits Bernois (pour la religion qu'ils tiennent) veuillent se submettre à prélatz et personnages ecclésiasticques, et si sumes, comme contrainctz, nous condescendre à l'opinion de ladicte court sur la lecture de la copie d'une lettre de V. A. trouvée entre les susdicts pièces du tiers d'octobre de l'an septante-huict, par laquelle il lui a pleu auctoriser ladicte court pour se submettre au jugement desdits

cantons. Suyvant quoy (à ce qu'on escript), le Sr de la Villeneuve <sup>1</sup>, chevalier, en icelle court, et le conseiller Jacquinet ont à leur voiage, pour le renouvellement de la neutralité entre les duché et conté de Bourgoingne, fait ladicte submission, qu'ilz dient n'estre trop agréable ausdicts Bernois, et par conséquent n'est en ce point la chose entière, ny peult on resillir de ce qu'a esté fait par autorité et agréation de V. A. Oultre que nous considérons sur ce poinct que si bien l'on treuvoit moien d'avoir aultres juges, il n'y a apparence de les obtenir telz qu'ilz puissent (au regard desdits Bernois) parvenir à l'exécution de la sentence qu'ilz rendroient à leur préjudice, comme feront aisément les susdits douze cantons, qui, pour le vuidange de ces différens, pourroient commectre trois ou quatre bons personnaiges (non subiectz aux parties), pour la visite des lieux contentieux, et sur ce dresser ou faire dresser tibériades <sup>2</sup> de ce qu'ilz y auroyent remarqué au jugement de l'œil. Et pour ce que le pays de Vaulx a appartenu aux Ducs de Savoie, sur lesquels lesdits de Berne s'en sont impatronisez, sembleroit bien requis (soubz la mesme correction de V. A.) qu'elle escripvit à Monseigneur le Duc pour obtenir de S. A. communication des tiltres qu'il pourroit avoir en ses chartes concernans lesdits limites, ou que S. M. fût par V. A. conseillée d'en faire elle-mesme instance, estant bien à croire que èsdictes chartres y a de telles pièces et qui pourront servir à l'esclaircissement de ceste difficulté, puisque ladicte court escript que, au temps de feu d'heureuse mémoire Dame Marguerite, douaigiere de Savoye, l'on avoit fait quelque desbonement, dont l'acte ne se retrouve en Bourgoingne, et auroit esté apportée pardeça, où ladicte feu Dame atiroit tiltres et papiers le concernant.

---

## VI.

MADAME DE JURÉ, FEMME DE LA NOUE, A TAFFIN ET GILLES MUSSIS,  
PASTEURS PROTESTANTS.

(Archives de l'audience, liasse 241.)

---

Paris, le 1<sup>er</sup> février 1585.

Messieurs, Je ne doute poinct nullement qu'il ne vous soit assez manifeste avecq quelz déportemens et actions M<sup>r</sup> de la Noue et son filz se sont conduit ès charges qu'ils

<sup>1</sup> Jean de Riffault, seigneur de Villeneuve. Voyez plus haut, page 147.

<sup>2</sup> *Tibériade*, topographie ou description des lieux. Voyez RICHELLET, *Dictionnaire de la langue française*.

ont eues par dellà, et le zèle qu'ilz ont tousjours rendu à l'édification et restauration des églises refformées, pour lesquelles et le service de la patrie, ilz ont si librement hazardée leurs vyes et personnes, et qu'en la calamité où vous les voiez, vous apor-terez, avec tous les gens de bien, les remèdes humains à vous possible pour leur soulagement. En ceste seule condition je me promet, tant que vostre bonté accoustumée et de celle de Messieurs vos confrères, que le secours et assistances que se présenteront pour avancer leur délivrance, vous y emploierez vos faveurs, mesmes à ce que les prisoniers qui leur sont désià affectez et ceulz qui pourront tomber doresnavant en la puissance de Messieurs des Estatz de Brabant et qui seront d'importance, soient reservez au père et filz, pour demeurer gaigés et errés de la vye et liberté de l'un pour l'autre. Et pour ce que je suis advertie qu'il y en a deux à Malines, sçavoir le neveu du due de Candye <sup>1</sup> et ung nommé Berthomé Borgias, qui pourroient beaucoup servir à nous faire parvenir à ce que nous désirons, je supplie bien humblement et Messieurs vos confrères et vous le vouloir représenter à Messieurs des Estats, en général et en particulier à ceulx que nous sont affectionnez, comme Monsieur de Mont-S<sup>re</sup>-Aldegonde, pour les disposer les mettre entre noz mains, et en cela assister à Semilier, que je renvoy pardellà exprès pour les faire conduire à Ramequins <sup>2</sup>, si tant est qu'ilz nous soient accordez en la place de feu Mons<sup>r</sup> de Selles, qui y est mort depuis la prinse et blesseure de mon filz de Theligny <sup>3</sup>, qui nous est augmenté l'affliction dont Dieu a voulu visiter ceste maison il y a cinq ans; et encor il semble qu'il aye envie de nous priver du Conte d'Egmont par sa longue maladie et le peu d'espérance qu'on me donne de sa guérison. Ce que je vous ay bien voulu représenter, affin que vous connoissiez combien nous avons besoing de l'assistance de noz bons amys, affin de les émouvoir d'avantage à s'employer à l'effet de nostre requeste. Ne doutant nullement de vostre bonne volonté et aussi de peu de Messieurs voz confrères, je ne vous useray de plus grandes prières, et vous diray seulement que outre les obligations que vous avons du passé, celle y les aéroistra; de sorte que s'est c'enfermer au père et au filz, quant Dieu leur aura remis leur liberté, de l'employer plus que jamais à son service et maintenance de ses églises. Par une lettre que Monsieur de la Noue me escript, et dont je vous envoie la copie, vous verrez combien il a porté patiemment la prinse et blesseure de son filz contre l'opinion de tous ses amys. En cela certes nous devons remarquer la grande assistance de ce bon Dieu, lequel de l'autre costé a tellement

<sup>1</sup> César de Borgia, duc de Candie ou Gandia. Trois personnages du nom de Borgia ou Borja étaient au service de l'Espagne dans les Pays-Bas, sous le prince de Parme. C'étaient : Balthazar, Francisco et Louis, dont les notices figurent dans les *Documentos inéditos*, t. LXXIV, pp. 354, 393, 405.

<sup>2</sup> Rammekens.

<sup>3</sup> Odet de la Noue, seigneur de Telligny, fils de François de la Noue, et de sa première épouse, par conséquent beau-fils de Madame Juré, seconde femme de la Noue.

fortifié mon filz de Theligny, qu'il se porte assez bien, veu le grand coup qu'il a receu. Je le prie leur vouloir tousjours departir de ses grâces et les fortifier en leur prison, selon qu'il conuoist estre expédient pour sa gloire.

---

VII.

LE DÉLÉGUÉ DES ÉTATS DE BRABANT, MEGANCK <sup>1</sup>, A JACQUES DE GRYSE <sup>2</sup>.

(Archives du Royaume de Belgique. — Papiers d'État et de l'audience, liasse 242 <sup>3</sup>.)

---

Anvers, le 7 février 1585.

Si nuestras precedentes os an dado alguna materia para escusar acerca del Señor Walsinguan, las quexas que a tuerto se hazian por alla del mal tratamiento que aqui avrian recibido los del regimiento del côronel Morgan <sup>4</sup>, estimamos que sereis mas enterado deste negocio por la copia de la sentencia dada, poco a, contra tres capitanes de dicho regimiento con precedente aviso sobre su delicto dado por sue propios compañeros, los otros capitanes del dicho regimiento, por donde juzgareis quan engañados ayamos sido, d'andar disputando de su tratamiento, mientras se tramava de secreto otro mal entre ellos. No nos podiamos avenir con ellos agora seis semanas, ny sabiamos de que pie cojeavan, pues no siendo pagados de contado de la dicha primera muestra, y aviendo recebido socorros notables a quenta de dicho segundo mes antes de caydo,

<sup>1</sup> Lettre trouvée (avec plusieurs autres qui suivent) sur un courrier des rebelles pris en mer, à bord d'un bateau anglais, par un bâtiment dunkerquois armé en guerre. Cette lettre et les autres furent transmises à l'auditeur général aux Pays-Bas par le bailli de Dunkerque à la date du 17 mars 1585.

<sup>2</sup> Jacques de Gryse, chevalier, seigneur de Watervliet, bourgmestre du Franc de Bruges en 1561, bailli dudit Franc de 1582 à 1585, échevin du quartier du Nord en 1585. Voyez GAILLIARD, *Bruges et son Franc*, t. 1, p. 249. De Gryse appartenant au parti révolutionnaire de Bruges, fut arrêté par le prince de Chimay (voyez CUSTIS, *Jaerboecken*, t. III, p. 165) et avait été chargé par les États généraux d'une négociation avec la reine d'Angleterre. Voyez BOR, liv. XX, fol. 89 et suivantes.

<sup>3</sup> Cette lettre et les suivantes ont été traduites en espagnol, après la saisie.

<sup>4</sup> Le colonel Thomas Morgan, anglais au service des États généraux, et commandant des troupes anglaises au service des États depuis 1572. Voyez sa notice dans VANDER AA, *Biographisch woordenboek*, t. VIII, p. 525.

rehusavan no embargante el serviçio a cada passo, y nunca çessavan de buscar nuevas cancanillas y dificultades, tanto que a la postre se a venido a descubrir el mal, como vereys por dicha sentencia, laqual aunque os la embiamos, aun no la avemos publicado, por que estamos consultando con el señor coronel Morgan, por que via podriamos mejor hallar el vado de la trama y machina que pensamos averse descubierto, so color de la impetraçion que los dichos capitanes condemnados an hecho del passaporte o salvo conduto del enemigo, no solamente a daño, y deserviçio destes estados, empero (como presume dicho coronel) al de Su Magestad propria. De loqual luego que los deputados a ello, avran acabado, no dexaremos de daros parte, para en esto dar mayor satisfaçion a Su Magestad. Entretanto dicho Señor coronel (cuya integridad en los negoçios nunca podremos harto loar) se ocupa en repurgar su dicho regimiento, y ofresce passaporte para bolverse a quantos quisieren, aviendo sentido muy mucho de ver sa reputaçion puesta en condiçion por la difficultad de algunos que an sembrado sizania en su rebaño.

Nuestros deputados de Françia no an escrito nada de Abbeville aca, de donde partieron a 20 y 21 del passado, y con tanto Nuestro Señor, etc.

---

## VII.

### ANALYSE.

---

Il lui envoie copie de la sentence prononcée dans l'affaire du complot de quelques capitaines anglais servant dans le régiment du colonel Morgan. A cette copie est jointe celle du témoignage de plusieurs compagnons d'armes des coupables. Les réclamations de ceux-ci touchant leur solde, n'étaient qu'un prétexte pour donner le change sur leurs machinations.

La sentence n'a pas été publiée, sur le conseil du colonel Morgan, qui s'occupe loyalement de réorganiser son régiment.

Les députés des États envoyés en France n'ont rien écrit d'Abbeville à Anvers, d'où ils sont partis le 20 ou le 21 du mois dernier.

L'ambassadeur donnera connaissance de ces faits à Lord Walsingham. C'est le meilleur moyen de faire justice des plaintes qui se sont produites en Angleterre au sujet des mauvais traitements dont certains officiers du colonel Morgan auraient été l'objet.

---

## VIII.

## CIUFFARINO A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1607.)

—  
Dunkerque, le 7 février 1585.

Don Giovanni de Idiaquez riferirà a Vostra Maestà Catholica particolarmente quanto m'è accaduto vel viaggio d'Inghilterra; et con questa mi resta solo a dire a Vostra Maestà che la Regina d'Inghilterra per quanto ho potuto penetrare, seguendo un male consiglio che tiene, procurerà di disturbare sempre che potrà, le cose di Vostra Maestà, tanto è radicata in alcuni che la governano una mala volontà verso il suo reale servizio; la quale mala volontà saria facile a castigare, si per la debolezza di quel regno nelle cose di terra, come per patire quel corpo grandi imperfettioni per la mala contentezza che hanno molti del presente governo : supplico Vostra Maestà Catholica con ogni humiltà, ponendo le ginocchia a terra, che resti servita perdonarmi, se con pro-suntuoso ardire ho scritto questo tanto, perchè m'ha mosso solamente il zeile del reale servizio di Vostra Maestà, il quale porto scolpito vel cuore; prego Nostro Signore Dio che conservi per molti et molti anni la Signoria Catholica Regina persona di Vostra Maestà si come la Republica Cristiana desidera et ha di bisogno.

## VIII.

## TRADUCTION.

—  
Don Giovanni de Idiaquez fera un rapport particulier à Votre Majesté Catholique de tout ce que j'ai fait dans mon voyage en Angleterre. Il ne me reste donc qu'à dire à Votre Majesté que la reine d'Angleterre, pour autant que j'aie pu comprendre, suivant le mauvais conseil qu'elle reçoit, cherchera, aussi souvent que possible, à troubler les affaires de Votre Majesté. Tant est enracinée en quelques-uns de ceux qui la gouvernent, la malveillance à l'égard du Royal service de Votre Majesté. On pourra facilement châtier cette mauvaise volonté, tant grâce à la faiblesse de la politique intérieure de ce royaume, que par suite des défauts de

ce grand corps, qui souffre du mécontentement dont le gouvernement est l'objet chez une grande partie de la nation. Je supplie en toute humilité Votre Majesté Catholique, et la prie à genoux de vouloir bien me pardonner si, dans mon ardeur présomptueuse, je lui ai écrit tout cela. J'ai été mu par le seul dévouement au Royal service de Votre Majesté, dont je porte l'image gravée dans mon cœur.

Je prie Notre Seigneur Dieu qu'il conserve de longues années la personne de Votre Majesté, comme la chrétienté tout entière le désire et en a besoin.

---

 IX.

## CIUFFARINO A DON JUAN DE IDIAQUEZ, SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1665.)

Le 7 février 1585.

Mentre che sono stato in Inghilterra ho dato avviso continuamente a Don Bernardino de Mendoza <sup>1</sup> di quanto è passato, di che eredo che Vostra Signoria Illustrissima habbia havuto parte; hora che son partito di quel regno per la cagione che con questa intendera, parmi convenire dar conto di tutto a Vostra Signoria Illustrissima per che Sua Maestà ne sia avvisata. In arrivando in Inghilterra presentai al signoria Vualsingam <sup>2</sup> una lettera del signor Principe che portava per esso, et lo richiesi che facesse sapere alla Maestà della Regina, ch'io desiderava havere audienza per presentarle una lettera del signor Principe, et espor a bocca quanto teneva in commissione; mi rispose che ne parlaria con Sua Maestà et che saprei la sua intentione: il di medesimo mi disse che Sua Maestà stava occupata, et che le haveva detto che s'io veniva per parte del Signor Principe di Parma, come di Alessandro Farnese, Principe Italiano, il valore del quale ammira molto, che volentieri mi daria audienza; ma che s'io veniva per parte sua come governatore de' Paesi Bassi et capitano generale, poiche si trattava dell' interesse di Sua Maestà Catholica, non mi voleva udire; non havendo Sua Maestà Catholica voluto udire il suo Ambassadore che mandò in Hispagna, quando mandò fuori del suo regno Don Bernardino de Mendoza. Jo le risposi che

<sup>1</sup> Don Bernardino de Mendoza, diplomate, souvent cité dans les volumes précédents. Bon nombre de ses lettres au roi sont publiées dans TEULET, *Relations politiques de la France*, t. III, pp. 359 et suiv.

<sup>2</sup> Walsingham, ministre d'Élisabeth, reine d'Angleterre, souvent cité dans le présent volume.

allhora la Regina saprebbe quello ch'io era venuto a trattare, quand si degnasse darmi audienza. Et che la venuta mia non era che per beneficio comune, accennando che importara più al servizio della Regina che del Signor Principe, mio Signore. Il Signoria mi replicò che saria di nuovo con la Regina, et mi daria risposta; et io lo pregai che vedesse di risolvere questo punto, perchè desiderava se si procedeva con questi termini, di havere passaporto et partirmi subito per tornare in Fiandra. Dipoi alcuni giorni mi mandò a chiamare in casa sua, dove trattando meco molto alla lunga, mostrò di fare per parte della sua Padrona, che così egli diceva, molte querele contra Sua Maestà Catholica, dicendo:

Che per molta istanza che molte volte s'habbia fatto, non ha mai potuto ottenere la confirmatione della lega che anticamente è stata, tra la Casa di Borgogna et quella Corona.

Che quando Sua Maestà Catholica fece la pace col Re Henrico di Francia dipoi la giornata di Santo Quintino, la Corona d'Inghiltera fu esclusa, et non si trattò della restitutione di Cales.

Che Don Gherardo de Spes <sup>1</sup>, ambasciatore di Sua Maestà in quel regno, volle susci-tarvi una guerra civile.

Che Sua Maestà Catholica havea mandato gente in Hirlanda per impadronirsi di quel regno.

Che Don Bernardino de Mendoza havea macchinato contra la persona et regno di Sua Maestà <sup>2</sup>.

Et che finalmente Sua Maestà Catholica non havea voluto udire il suo ambasciatore <sup>3</sup> cspedito solamente per dire la cagione et giustificare la Maestà della Regina, per havere cacciato fuori del regno Don Bernardino de Mendoza.

Ma che con tutto ciò desiderando la Regina gratificare il Signor Principe, haveria havuto caro ch'io trattassi le negocii ch'io teneva a carico, col Conte de Leycestre, col Tesoriero et con l'istesso Signoria dicendomi che bene lo poteva fare, perchè alle volte si rimettano simili cose alla discretione di chè le tratta. Jo le risposi, ripigliando a capo per capo il suo ragionamento, che non sapera che dipoi la morte della gloriosa Maestà della Regina Maria la lega fra la Casa di Borgogna et la Corona d'Inghilterra, fosse mai statta rotta per la parte del Re Cattolico, et che non essendo stata rotta, non

<sup>1</sup> Don Guéran d'Espes, ambassadeur du roi d'Espagne en Angleterre, expulsé en 1569 par la reine Elisabeth. Voyez à ce sujet LA MOTHE-FÉNELON, *Recueil des dépêches des ambassadeurs français*, t. II, pp. 560, 561, 564, 585.

<sup>2</sup> Voyez à ce sujet notre tome XI, page 12, et GAUTHIER, *Histoire de Marie Stuart*, t. III, p. 178.

<sup>3</sup> Cet ambassadeur était William Wade que Philippe II ne voulut recevoir. Voyez TELLET, *Relations politiques de la France*, t. V, pp. 465 à 468.

havea bisogno di confirmatione; et qui m'allargai intorno al buon trattamento che è fatto a gl'Inglesi ne' regni di Sua Maestà Catholica et alle gran'commodità che ne ritraggono.

Che mentre che Sua Maestà Catholica si affannova di non volere conchiudere la pace con Francia, senza la restitutione di Cales; molto ben si sa che gli agenti d'Inghilterra si lasciarno intendere, che quanto toccava a essi, bene haveano pensato essi medesimi a i fatti loro; et che già havevano conchiuso con Francia di lasciare Cales, con che le fossero pagati 500,000 scudi, et per essi fossero dati ostaggi, come segui al tempo che Mons. de Foix stava ambasciatore in Inghilterra per Francia, benchè dipoi non siano stati pagati che 60,000 scudi.

Ch'io non sapeva che Don Gherardo de Spes havesse mai voluto suscitare guerra civile in quel regno <sup>1</sup>, ma se pure havesse fatto qualche cosa contra il gusto della Regina, che n'haveria havuto cagione in quel tempo che furono ritenuti gli denari di Sua Maestà che si conducevano in Fiandra al Duca d'Alva.

Che non era vero che il Re Cattolico havesse mandato gente in Hirlanda nè che havesse havuto alcuna intelligenza in quella impresa; et che se Sua Maestà fosse stata servita di farlo, la impresa saria passata d'altra maniera che non passò; la qual cosa si puole verificare dalle grandi et immortali attioni di Sua Maestà Catholica.

Che Don Bernardino de Mendoza era cavaliere di così honorata casa, ch'io non credeva che havesse macchinato contra la persona di una Regina, nè tampoco contra il suo regno, et che se le havea dato qualche disgusto, egli stesso actatem habebat, et havria detto la ragione sua. Et che quanto a non havere voluto il Re Cattolico udire il suo ambasciatore che havea fatto quello che haveriano fatto tutti gl'altri Re et Principi del mondo, per le cose succedute con Don Bernardino; et finalmente le dissi ch'io non havea commissione di trattare con alcuno che con la Regina et che non essendo ella servita d'udirmi, fosse servita darme passaporto, ch'io voleva tornarmene in Fiandra, soggiugnendo poichè si havea da dire tutto, che con verità si poteva dire che la Regina havesse procurato in diverse occasioni di disturbare le cose di Sua Maestà Catholica, havendo, come ho detto, in tempo che il Duca d'Alva era generale in Fiandra, ritenuto gran somma di denari che erano condotti per bisogno di quella guerra.

Che la Regina dove ha potuto, ha sempre favorito et aiutato gli rebelli di Fiandra con denari et gente; et che per li 400,000 scudi che imprestò a Oranges, havea voluto obligata la villa di Doncherch con due altre ville de Paesi Bassi, beni patrimoniali et legittimamente pervenuti per hereditaria successione al Re Cattolico.

<sup>1</sup> Il n'est pas moins vrai que le cardinal de Granvelle songea sérieusement à l'émancipation de l'Irlande et que des troupes espagnoles y furent envoyées par le pape et le roi. Voyez notre tome X, page 478.

Che quando il Duca d'Alanzon andò in Anversa per pigliare l'ingiusto possesso di quei paesi, la Regina mandò seco il Conte de Leycestre con molti di suoi principali Signori et gentil'huomini per dargli calore.

Che Francesco Drach havendo robbato nelle Indie molte ricchezze a i sudditi di Sua Maestà Catholica, invece di castigarlo come meritava, et fare restituire la robba, la Regina l'havea premiato, dandole titolo di cavaliere.

Queste cose diss'io son vere nè hanno alcuna contraditione, et io le dico come da per me fuora del mio carico, perché men è data occasione. Il Signoria mi rispose che la sua Padrona sa molto bene, che quando il Re Catholica havesse pacificato gli Paesi bassi, che penseria alle cose d'Inghilterra; però quello che ha fatto l'ha fatto per suo servitio; et che Sua Maestà catholica non pensi mai di godere in pace gli paesi bassi, senon dà libertà di coscienza a quei popoli; replicai che il Re Catholica sapeva firma fide et constanti animo molto bene quello che fosse servitio di Dio, et che col divino aiuto et la sua grandezza infine havria dato rimedio a tutto; et che essendo il piu'gran Re et il piu'gran Monarca del mondo, era bene haverlo per amico, et male haverlo per nimico; a questo mi rispose essere vero et cosi mi licentiai.

Pochi giorni dipoi, facendo io grande istanza per il passaporto, senza il quale non si puole uscire di quel regno, la Regina mi mandò un signoria del consiglio, facendo complimento meco per l'audienza; et mi mandò a pregare ch'io volessi scriverle in una lettera sigillata quello che haveva da trattare seco a bocca, che lo haveria per gratisimo. Io mi lasciai intendere che non havea mai imparato a negoziare di questa maniera, et che mi scusasse; et che la mercede ch'io desiderava avere era che Sua Maestà mi disse passaporto, perché non domondara piu audienza; il quale passaporto finalmente mi fu dato dal signoria al capo di qualche di, et nel darnelo mi disse che havevano intercette alcune lettere per le quali si vedeva che il Signor Principe favoriva gli rebellii della corona d'Inghilterra, la quale cosa dispiaceva molto alla Regina; et che era stato preso uno Scozzese nel paese del Nort, il quale stava prigione nella torre di Londra, et haveva confessato, come anco diceva apparire per alcune scritture che portava, che il Re Cattolico havea promesso al Pontefice di movere guerra all'Inghilterra fino nel mese di settembre passato; risposi che di queste cose io non havea alcuna alcuna notizia, et che mi rimetteva alla verità. Mi disse ancora che se Sua Maestà Catholica fosse servita di mandare un suo gentil'huomo con suprema autorità per trattare sopra tutti gli negocii passati, che saria molto ben visto et accettato; et che la Regina havea voluto piu volte intromettersi nella pacificatione de' Paesi Bassi, et il Re non havea voluto. Le risposi che non havea molta proportione, trattare meco della maniera che hanno fatto, et che poi Sua Maestà Catholica havesse da mandare alcuno per trattare con la Regina; et quanto alla offerta della Regina per la pacificatione de' Paesi Bassi, che forse Sua Maestà non l'havea voluto accettare per non dare questa pena et travaglio alla Regina come Dama.

Nè voglio lasciare di dire a Vostra Signoria Illustrissima che nel licentiarci dal signoria mi disse che la Regina et egli portavano bona volontà verso di me, et che perciò voleva farmi partecipe, si come fece, d'una lettera che di Francia le veniva scritta; nella quale si diceva ch'io era molto servitore di Sua Maestà Catholica et che havea macchinato in molti negocii contra li Franzesi, et particolarmente quando si fece l'armata dello Strozzi et conchiudera che il Re et la Regina madre haveriano havuto per cosa gratissima che si fosse tenuto modo di farmi capitare in qualche porto di Francia, dove haveano dato buon ordine, perchè fossi ritenuto; questo avvertimento disse darmi perchè pensassi di non passare in Francia, acciò che non mi intervenisse qualche male; di che io lo ringratiai molto, dicendole che delle cose che m'imputavano in Francia, non era vero niente, ma che per fuggire qualche inconveniente et torto che mi potesse essere fatto, andrei a dirittura in qualche porto di Sua Maestà Catholica si come dipoi ho fatto, essendo venuto a sbarcare alla piaggia di Gravelinghes, benchè sia stato con grandissimo risico et pericolo.

Questo è quanto è passato mentre che sono stato in Inghilterra, dove al partire mio haveva di nuovo, che il parlamento era stato sopraseduto fino a gli xiii del presente, nel quale fino all'hora non havevano conchiuso cosa di molto momento, et quello che si sapeva era :

Che chi pretende alla successione di quel regno non debba fare pratiche, nè massa di gente, o altro motivo di sospetto, sotto pena di perdere la ragione che ha nella successione, et saranno deputati alcuni consiglieri per giudicare chi delinquisse; della quale successione la Regina non vuole sentire parola; et nello stato che hora si trova l'Inghilterra, se la Regina morisse, è universale opinione che la Regina di Scotia perverrebbe senza contrasto alla Corona.

Che tutti li Gesuiti che sono nel regno debbono andare fuori fra quaranta di, sotto pena della vita; et che alcuno non dia loro ricetto nè aiuto o calore passato esso tempo sotto la medesima pena, et saranno liberati alcuni Cattolici che sono prigioni, et mandati fuori del regno come è detto.

Che ciascuno habbia salvo condotto per i debiti civili il di della Domenica, acciò che sotto questa scusa di debiti non sia alcuno che lasci di andare alla loro chiesa.

Il capitano Roli favorito della Regina è stato fatto Governatore del paese di Norambega che è tra la Florida e la terra di Baccalaos, ma non andrà in persona; arma 18 vasselli fra grandi et piccioli, et manderà un suo fratello con duo mila huomini per fermarsi et habitare quel paese, sopra il quale la Regina pretende che niuno Principe habbia ragione o interesse, et hanno costituito per l'istesso parlamento alla Regina la quarta parte di quello si caverà, et per quanto hanno havuto avviso quattro mesi sono da un piloto Portoghese che venne di là, si cava di quel paese, perle, frutta di diverse sorti, et una certa radice di arbori che è ottima per tingere panni, et vendesi venti lire di starlini il quintale.

Franco Drach anch'egli continova a armare gli suoi vasselli come scrissi, et si dice che nel viaggio se giunteran con quelli di Roli, et saranno da 33 navilii in tutto con tremila soldati, fra i quali vi sono alcune pinasce che pescano pochissimo, per scoprire le coste et entrare nelle riviere; et che il fine loro principale sia di robbare gli magazini del Nombre de Dios, et di là andare a saccheggiare Panama, sollevando gli Mori Cimarroni che stanno in quei boschi, et soprattutto vanno con disegno di trovare le flotte; et partiranno alla fine di marzo : intanto Sua Maestà Catholica, avrà tempo di fare le provisioni che convengono.

Sono alcuni che tengono opinione che questa armata non andrà alle Indie, caso che il Re di Francia non movi in favore dè rebelli di Fiandra et altri caso che Francia movesse, che andrà al servitio di essi rebelli, la quale opinione ha qualche fondamento, havendo la Regina comandato a Francesco Drach che armi, et caso che poi sia disturbato il suo viaggio, che lei pagherà tutte le spese; in che modo si sia, mi pare che conviene al servitio di Sua Maestà Catholica di fare le provisioni necessarie per non lasciare le cose nell'arbitrio della resolutione di quella gente.

Il conte di Scialexberi <sup>1</sup> imputato che tenesse mano per volere fare fuggire la Regina di Scotia, è stato assoluto, et essa Regina ha da essere mutata di luogo, et mandata a Malbery, luogo lontano sessanta miglia di Londra, sotto la gardia di Milord S. Gio : et di Sr. Raff Salder <sup>2</sup>.

Il Conte di Nortomberland sta tuttavia prigionie in Torre, nè si sa che fine avrà la causa sua; et certa cosa è che se si volesse voltare heretico, sarà subito rilasciato.

L'Ambascadore di Scotia parti essendo stato presentato dalla Regina, nè si parla piu de la lega tra Francia e Inghilterra et Scotia, aspettandosi di vedere l'effetto che faranno in Francia gli deputati dè rebelli di Fiandra.

Il Conte d'Arbi <sup>3</sup> dovea partire a gli vi. del presente per Francia con gran comitiva; porta l'ordine della giarrettiera al Cristianissimo et dicesi che leva in commissione di trattare qualcosa per parte della Regina a favore dè rebelli di Fiandra, ma non ho potuto intendere il particolare.

Ho inteso da un amico che l'Alteza del cardinale governatore di Portogallo, ha fra gl'altri un signoria Vallone o Fiammingo, il quale ha un suo fratello che è servitore del Conte de Leycestre, et pochi mesi sono, sotto colore di andare a vedere questo suo fratello, dipoi è tornato in Inghilterra, et mi dice questo amico che sta più allegro del

<sup>1</sup> Le comte de Salisbury.

<sup>2</sup> Le chevalier Ralph Sadler, membre du Conseil. Voyez LA MOTTE-FÉNELON, *Recueil des dépêches des ambassadeurs français*, t. 1, pp. 82 et 173.

<sup>3</sup> Selon le *Registre-Journal de Henri III*, p. 180, c'était le comte de Warwick qui remit, le 28 février 1585, à Henri III, roi de France, les insignes de l'ordre de la Jarrettière.

solito : io non so se questo che mi è riferito è vero, ma a tutta ventura saria bene darne avviso a quella Alteza perchè in ogni caso possa farci havere l'occhio sopra questo suo servitore per essere cosa di suprema importanza, potendo quella gente con simile mezzo, non solo sapere gli segreti del Re nostro Signore, ma ancora fare qualche cattivo ufficio in quel regno.

Ho lasciato ordine a Acerbo Vellutelli, mio cugino, il quale sono 35 anni che sta in Londra, et è huomo praticissimo delle cose di quel regno, che mi avvisi continuamente di quanto passa, come credo che farà, et se il signor Principe sarà servito ch'io mi ritiri per qualche di a Donquerque, come luogo più vicino, potrò fare quasi il medesimo servitio come s'io stessi in Inghilterra.

Non mi resta altro da dire con questa Vostra Signoria Illustrissima, la quale supplico con ogni maggiore affetto che resti servita farmi sapere se ho proceduto in questo mio viaggio conforme al volere di Sua Maestà et di Vuestra Signoria Illustrissima ancorchè sia seguito *praeter opinionem*, perchè meglio mi sappia governare per l'avvenire nelle cose che occorreranno, desiderando io con ogni fervore d'animo di non mangiare otiosamente il pane di Sua Maestà. Del negozio del capitano Gio. Marin Pariani non ho inteso altro dipoi la mia partenza di Fiandra; hora che torno alla corte intenderò in che termine si trova, et procurerò il servitio di Sua Maestà se possibile sarà per ogni mezzo debito.

Con che faccio riverenza a Vostra Signoria Illustrissima et prego Nostro Signore Dio che conservi la sua Illustrissima persona per molti et molti anni, come io suo servitore desidero.

---

## IX.

### ANALYSE.

---

Pendant son séjour en Angleterre, il a avisé constamment Don Bernardino de Mendoza de tout ce qui s'y est passé, et il croit que celui-ci aura communiqué ces avis à Idiaquez. Aujourd'hui qu'il a quitté ce pays pour la raison qu'il fera connaître par la présente au secrétaire d'État, il trouve convenable de rendre compte de tout à ce dernier pour que Sa Majesté en soit instruite. A son arrivée en Angleterre, il a présenté au seigneur Walsingham une lettre dont le Prince de Parme l'avait chargé pour ce ministre. Il l'a prié en même temps de faire savoir à la Reine qu'il désirait obtenir une audience à l'effet de lui présenter une lettre du Prince et de lui exposer l'objet de sa mission. Walsingham lui répondit qu'il en

parlerait à Sa Majesté et qu'il lui ferait connaître les intentions de la Reine. Le même jour, il lui déclara que Sa Majesté était très occupée. Toutefois la Reine avait dit que si Ciuffarino venait de la part du Prince de Parme, Alexandre Farnèse, en tant que prince italien, et dont elle admirait fort la valeur, elle lui accorderait volontiers audience; mais que s'il se présentait au nom de Farnèse, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, puisqu'il s'agissait des intérêts de Sa Majesté catholique (le roi d'Espagne), elle refusait d'écouter Ciuffarino, attendu que Sa Majesté catholique n'avait pas voulu recevoir l'ambassadeur qu'elle avait envoyé en Espagne, après qu'elle eut expulsé de son royaume Don Bernardino de Mendoza. Ciuffarino répondit au ministre que si la Reine lui donnait audience, elle saurait ce qu'il était venu traiter en Angleterre. Il ne s'y était rendu que dans un intérêt commun et encore plus pour la Reine que pour le Prince. Le secrétaire d'État anglais répartit qu'il reverrait la Reine et lui transmettrait la réponse de Sa Majesté. Ciuffarino pria le ministre de voir à régler ce point, désirant, si l'affaire en devait rester là, obtenir son passeport et s'en retourner tout de suite en Flandre. Au bout de quelques jours, Walsingham fit appeler Ciuffarino chez lui et, au cours de leur entretien, il se fit l'interprète des nombreux griefs de sa souveraine contre Sa Majesté catholique.

Malgré de nombreuses instances réitérées, elle n'avait jamais pu obtenir la confirmation de la ligue qui avait existé anciennement entre la maison de Bourgogne et la couronne d'Angleterre.

Quand Sa Majesté catholique avait fait la paix avec le roi Henri de France après la bataille de Saint-Quentin, l'Angleterre avait été exclue du traité et l'on ne s'était pas occupé de la restitution de Calais.

Don Gueran d'Espes, ambassadeur de Philippe II en Angleterre, avait voulu susciter une guerre civile dans ce pays.

Sa Majesté catholique avait envoyé des troupes en Irlande pour s'emparer de ce royaume.

Don Bernardino de Mendoza avait ourdi une machination contre la personne et l'autorité de Sa Majesté Britannique.

Enfin Sa Majesté catholique n'avait pas voulu écouter l'ambassadeur que la reine d'Angleterre lui avait envoyé à seule fin d'exposer et de justifier la mesure que celle-ci avait prise d'expulser don Bernardino de Mendoza.

Mais après tout la Reine, désirant être agréable au prince de Parme, ne demandait pas mieux que Ciuffarino traitât les affaires dont il était chargé, avec le comte de Leicester, le trésorier et avec Walsingham lui-même. Et ce ministre ajouta que rien n'empêchait son interlocuteur de le faire, puisque pour de semblables négociations l'on s'en était remis plus d'une fois à la discrétion du négociateur.

Ciuffarino avait répondu point par point aux griefs exposés par Walsingham.

Il avait déclaré ignorer que, depuis la mort de la reine Marie, la ligue entre la maison de Bourgogne et la couronne d'Angleterre eut jamais été rompue par le fait du Roi catholique, et que; comme il n'y avait pas eu de rupture, cette ligue n'avait pas besoin de confirmation. Il s'était à ce sujet étendu sur les bons traitements dont les Anglais étaient l'objet dans les États de Sa Majesté catholique et les avantages qu'ils en tiraient.

Alors que Sa Majesté catholique ne voulait pas conclure la paix avec la France sans la restitution de Calais, les agents anglais avaient fait entendre qu'ils désiraient traiter cette affaire eux-mêmes. Ils avaient du reste déjà conclu avec la France et consenti à l'abandon de Calais, moyennant une indemnité de 500,000 écus. Des otages furent même donnés, à cet effet, à l'époque où Mons. de Foix était ambassadeur de France en Angleterre. Il est vrai que depuis les Français n'avaient payé que 60,000 écus.

Ciuffarino ignorait que don Gueran d'Espes eut jamais voulu susciter une guerre civile en Angleterre. Mais en supposant qu'il eut fait quelque chose pour déplaire à la Reine, elle en avait été dédommagée par la saisie de l'argent expédié par le roi d'Espagne au duc d'Albe en Flandre.

Il n'était pas vrai que le Roi catholique avait envoyé des troupes en Irlande ni qu'il avait eu connaissance des entreprises tentées sur ce pays. Si Sa Majesté avait voulu le faire, cela se serait passé autrement. Il n'en voulait pour preuve que les grandes et immortelles actions accomplies par Sa Majesté Catholique.

Don Bernardino de Mendoza était un gentilhomme de trop bonne maison pour avoir pu machiner quelque intrigue contre la personne ni contre l'autorité de la reine d'Angleterre. S'il lui avait donné quelque sujet de déplaisir, lui-même avait des griefs, et il avait du reste expliqué sa conduite. Si le Roi Catholique n'avait pas voulu écouter l'ambassadeur anglais, il avait fait ce qu'auraient fait tous les autres princes en semblable circonstance à l'égard de Don Bernardino.

Enfin Ciuffarino avait déclaré à Walsingham qu'il n'avait pas commission de traiter avec personne autre que la Reine ; puisque Sa Majesté ne voulait pas l'écouter, elle serait assez bonne pour lui donner un passeport, car il désirait retourner en Flandre. Il avait ajouté que, pour tout dire, il pouvait alléguer à son tour que la Reine avait cherché en diverses occasions à troubler les affaires de Sa Majesté Catholique. Ainsi, à l'époque où le duc d'Albe commandait l'armée espagnole aux Pays-Bas, Elle avait fait saisir et retenir de fortes sommes d'argent envoyées en Flandre par le Roi Catholique pour les besoins de la guerre.

La Reine, partout où elle avait pu le faire, avait toujours favorisé et assisté les rebelles des Pays-Bas de ses troupes et de son argent. Pour le prêt de 400,000 écus qu'elle avait fait au prince d'Orange, elle avait voulu que la ville de Dunkerque s'obligeât avec deux autres villes du pays de par deçà en donnant pour gages des biens patrimoniaux et légitimement échus par succession au Roi Catholique. Quand le duc d'Alençon était allé à Anvers pour tenter de s'emparer du gouvernement des Pays-Bas, la Reine avait envoyé avec lui le comte de Leicester et un grand nombre de seigneurs et gentilhommes pour l'encourager dans son entreprise.

Francisco Drake aux Indes avait enlevé à des sujets de Sa Majesté Catholique une grande partie de leurs richesses. Et la Reine, au lieu de le châtier comme il le méritait et de lui faire restituer le produit de ses exactions, l'avait récompensé en l'anoblissant. Ces faits étaient authentiques et incontestables. Si Ciuffarino les rappelle, sans qu'il ait reçu commission de le faire, c'est parce qu'il y a été provoqué.

Walsingham répondit à Ciuffarino que sa maîtresse savait à quel point Sa Majesté Catholique, en pacifiant les Pays-Bas, songeait à l'Angleterre. Quant à elle, ce qu'elle avait fait,

elle l'avait entrepris dans l'intérêt du roi d'Espagne. Celui-ci ne devait pas s'imaginer qu'il jouirait en paix de la souveraineté des Pays-Bas s'il ne leur accordait la liberté de conscience. Ciuffarino avait répliqué que Sa Majesté Catholique ne pouvait oublier ce qu'il devait à Dieu et qu'il s'était inspiré des conseils de sa Divine Providence pour tout régler aux Pays-Bas. Au reste, Sa Majesté catholique étant le plus grand roi et le plus grand monarque de l'Univers, il était bon de l'avoir pour ami et non pour ennemi. A cette réplique, Walsingham avait répondu que c'était vrai, et sur ces paroles il avait donné congé à Ciuffarino.

Quelques jours après, comme Ciuffarino insistait pour avoir le passeport sans lequel il ne pouvait sortir de l'Angleterre, la Reine lui envoya un secrétaire de son Conseil pour lui annoncer qu'elle lui accorderait une audience. Elle le faisait prier en même temps de vouloir bien lui écrire dans une lettre revêtue de son sceau l'objet de l'entretien verbal qu'il désirait avoir avec elle. Elle lui en saurait gré. Ciuffarino donna à entendre qu'il n'avait pas appris à négocier de cette manière, qu'il priait la Reine de l'excuser et de vouloir bien lui délivrer un passeport parce qu'il ne demanderait plus d'audience. Le secrétaire lui remit ce passeport au bout de quelques jours. Il lui dit en même temps que le gouvernement anglais avait intercepté plusieurs lettres qui montraient que le Prince de Parme favorisait les rebelles en Angleterre. C'était un sujet de vif déplaisir pour la Reine. On avait arrêté dans le Nord de l'Angleterre un Écossais qui avait été emprisonné dans la Tour de Londres. Le prisonnier avait confessé, et cela résultait du reste des lettres saisies sur lui, que le Roi Catholique avait promis au Souverain-Pontife, au mois de septembre dernier, de faire la guerre à l'Angleterre. Ciuffarino avait répondu qu'il n'avait pas connaissance de cela et qu'il s'en remettait à la vérité des faits. Le secrétaire lui dit aussi que Sa Majesté Catholique devrait bien envoyer un de ses gentilshommes avec pleins pouvoirs pour traiter de toutes les affaires passées. Cet envoyé serait bien vu et accueilli.

La Reine avait voulu plus d'une fois s'entremettre pour la pacification des Pays-Bas, mais le Roi n'en avait pas voulu entendre parler. Ciuffarino avait répondu qu'il ne voyait guère de corrélation entre la manière dont la Reine le traitait et le désir exprimé de voir le Roi Catholique envoyer un ambassadeur à la cour de Londres. Quant aux offres passées de la Reine de s'entremettre dans la pacification des Pays-Bas, Sa Majesté catholique n'avait peut-être pas cru devoir les accepter pour ne pas déranger la Reine.

Ici Ciuffarino ne peut pas oublier de dire au secrétaire d'État Idiaquez que le secrétaire anglais lui avait déclaré combien la Reine et lui étaient animés de bonne volonté à son égard. En conséquence, il voulait lui faire part d'une lettre qu'il avait reçue de France et dans laquelle on lui disait à lui, Walsingham, que Ciuffarino était un des plus dévoués serviteurs de Sa Majesté Catholique et qu'il avait trempé dans bien des complots contre les Français, surtout lors de l'expédition de Strozzi. L'auteur de la lettre finissait en disant que le Roi de France et la Reine-Mère avaient donné l'ordre d'arrêter Ciuffarino s'il débarquait dans un port français. Le secrétaire le prévenait donc dans son intérêt pour qu'il ne songeât pas à passer par la France, où il pourrait courir des dangers. Ciuffarino avait remercié le secrétaire de l'avertissement, tout en lui assurant que les accusations dont il était l'objet de la part des Français n'avaient aucun fondement de vérité, mais que pour ne pas s'exposer à

des désagréments, il se dirigerait vers quelque port de Sa Majesté Catholique; ce qu'il a fait. Il a débarqué à Gravelines, non sans avoir couru de grands risques.

Voilà ce qui s'était passé pendant son séjour en Angleterre. Au moment de son départ, la situation se présentait comme suit. Le Parlement avait été prorogé jusqu'au 14 du courant.

Le Reine ne voulait pas entendre parler de désigner son successeur éventuel, mais l'opinion générale était que, si elle venait à mourir subitement, la reine d'Écosse lui succéderait sans opposition.

Les Jésuites devaient quitter l'Angleterre dans les quarante jours, sous peine d'être mis à mort. Ceux qui leur donneraient asile passé ce laps de temps, subiraient la même peine. Plusieurs catholiques emprisonnés seraient remis en liberté et bannis. Des dispenses seraient accordées à tous pour remplir leurs devoirs religieux les dimanches. Le capitaine Roli, un favori de la Reine, avait reçu le gouvernement de Norambega, entre la Floride et le pays de Boccaloos, quitte à le faire exercer par son frère. Celui-ci se rendrait bientôt à sa nouvelle destination avec 18 vaisseaux et 2,000 hommes de troupes. La Reine devait toucher le quart des bénéfices qui résulteraient de l'exploitation des produits de cette nouvelle colonie. Ces produits étaient des perles, différentes espèces de fruits, des plantes tinctoriales vendues au cours du jour vingt livres sterlings le quintal.

François Drake continue à armer ses vaisseaux, qui se joindront à ceux de Roli. Cela fera en tout 35 petits navires et 5,000 soldats. Dans le nombre, il y aura des pinasses d'un faible tirant pour pouvoir longer les côtes et remonter les rivières. Leur but principal est de piller les magasins, de saccager Panama, de soulever les réfugiés dans les bois et d'assaillir les flottes espagnoles. L'expédition anglaise partira fin mars. Sa Majesté catholique aura le temps d'ici là de prendre des mesures préventives. D'aucuns disent que Drake n'ira pas aux Indes, mais au secours des rebelles dans les Pays-Bas. Au Roi catholique d'aviser.

Le comte de Salisbury, accusé de vouloir prêter la main à l'évasion de la reine d'Écosse, a été acquitté; mais il est question de reléguer cette reine dans un autre château-fort, à Malbery, à 70 milles de Londres, sous la garde de Milord S. . . . et de sir Ralph Sadler.

Le comte de Northumberland est toujours détenu dans la Tour. On ne sait ce qu'il en adviendra, à moins qu'il ne se fasse hérétique, car dans ce cas il serait relâché.

L'ambassadeur d'Écosse est parti après avoir été présenté à la Reine. On ne parle plus de la ligue entre la France, l'Angleterre et l'Écosse. On veut d'abord voir l'effet que feront en France les députés des rebelles de Flandre.

Le comte d'Arby (*sic*) devait partir le 6 du courant pour la France avec une nombreuse suite. Il doit porter l'Ordre de la Jarretière au Roi très chrétien. Il a dit qu'il avait commission de traiter au nom de la Reine de certaines mesures favorables aux rebelles des Pays-Bas. Mais Ciuffarino n'a pu apprendre des détails plus circonstanciés.

Il a entendu dire que le cardinal gouverneur du Portugal (l'archiduc Albert d'Autriche) avait dans sa suite un gentilhomme wallon ou flamand dont le frère était au service du comte de Leicester et qu'il est venu voir à Londres. On fera bien d'avertir l'archiduc de la chose. Il pourrait y avoir là un espion déguisé.

Ciuffarino, en partant, a laissé des ordres pour le tenir au courant de tout, à Acerbo

Vellutelli, son cousin, établi depuis trente-trois ans à Londres. C'est un homme très initié aux affaires de l'Angleterre, Si le prince de Parme lui accorde la permission de séjourner quelque temps à Dunkerque, il pourra donc l'aviser de tout ce qui se passera à Londres, comme s'il y était resté.

Il ne lui reste pas autre chose à dire à Idiaquez. Il aimerait seulement savoir si le secrétaire d'État trouve que, pendant son séjour à Londres, il s'est acquitté de sa mission conformément à la volonté du Roi, encore qu'il n'ait pas eu de chance.

Il n'a plus eu de nouvelles de l'affaire du capitaine Giovanni Mario Pariani, qu'il a laissé en Flandre. Il en aura peut-être à son retour à la Cour. Au reste, il s'efforcera par tous les moyens en sa puissance de servir Sa Majesté comme il est de son devoir.

---

## X.

### LE CONSEIL PRIVÉ A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 241.)

---

Tournai, le 9 février 1585.

Monseigneur, Le conseiller Houst <sup>1</sup>, retenu encoires en Luxembourg pour le fait de la protection de la ville de Trèves par la grande longueur de ceulx d'icelle ville, nous a advety que, pendant son séjour pardelà, il s'est apperceu que le curé de S<sup>t</sup>-Michiel audit Luxembourg, par charge et induction du seigneur de Trèves, auroit publié, par attache aux valves d'icelle église, la bulle que l'on diet *Cæna Domini* <sup>2</sup>, dont le double va cy-joint; et combien que, sur son advertisement, par avis de ceulx du conseil illecq, icelle ayt esté retirée par ledit curé, sy auroit-il, passant par Yvoix, entendu que la publication en seroit esté fait en aucuns aultres endroietz, mesmes veu ung mandement dudit archevesque à tous doyens, par lequel il leur ordonne de se trouver audit Trèves, pour recevoir l'ordonnance telle qu'il convient pour l'accomplissement de ladiete bulle. Dont aucuns ecclésiastiques estoient en peine,

<sup>1</sup> Antoine Houst, docteur en droit, conseiller au conseil de Luxembourg, ensuite conseiller et maître aux requêtes ordinaires du conseil privé à partir du 16 octobre 1577. Il mourut à Binche le 17 août 1605.

<sup>2</sup> La bulle *In cæna Domini*, qui fut supprimée en France par un arrêt du Parlement, comme contraire au pouvoir du roi. Voyez DE THOU, t. VIII, pp. 204 et suivantes.

pour ne sçavoir comment ilz se debvroient régler pour les causes possessoires et aultrement non ecclésiastiques qu'ilz ont, tant en défendant que en demandant pardevant juges layz. Ce que mis en délibération de conseil, nous a semblé de telle conséquence, que en debvions advertir V. A. Et comme trouvons que, nonobstant que tous les ans se fait à Rome, le jeudi absolu, semblable publication contenant aussy ordonnance à tous archevesques et évesques que icelle soit par tout publiée et entretenue, ladiete publication toutesfois ne soit esté faicte pardeçà, ne mesmes, comme entendons, en nulle autre pays dechà les Mons <sup>1</sup>, mesmes que feu le Due d'Alve auroit prins de fort mauvaise part que semblable bulle seroit esté imprimée pardeçà, y joinet que l'on a usé, en conformité d'aucuns placartz, que avant exécuter les bulles ou provisions apostolicques d'en demander placet avant les exécuter, nous a semblé que sera bien requis que V. A. escripve audit archevesque de Trèves et lui faire remonstrer aussi, par ledit conseiller Houst ou aultre dudit conseil de Luxembourg, que telle publication estoit nouvellité trop périlleuse, mesmes en ceste conjuncture, pour le dangier d'une confusion qui pourroit advenir, tant au fait des aydes de S. M., que la cognoissance des juges lays en matières, dont de tout temps en sont en possession de cognoistre, et autres droictz competans de tout temps à S. M. et ses subiectz, y joinet le scrupule que seroit donné des excommunications majeures, tant au regard de S. M., la personne de V. A., que tous aultres ses officiers, dont pourroient procéder des inconveniens par trop remarcables, qui pourroit aussi reculer la reduction des subjectz desvoiez en la religion, pour la difficulté que, par ladiete bulle, se fait au regard des absolutions réservées à S. S. propre; requérant parlant ledit archevesque de se départir de ladiete publication et surcoir le commandement faict ausdits doyens; commandant néantmoins aussi à ceulx du conseil en Luxembourg, que, par toute bonne voye convenable, ilz facent que les curez ou doyens ne s'advanchent de faire semblable publications, sans précédente communication avecq ledit conseil. Espérons par ce moyen pourra estre obvié à une nouvellité tant dangereuse, du moins que V. A. entendra l'intention dudit archevesque, pour après en estre faict ultérieurement ce que sera trouvé (sans mesprendre contre l'auctorité du siège apostolicque) se pouvoir faire. Remectant néantmoins le tout à la très-noble et très-pourveue discrétion de V. A.

<sup>1</sup> Les Monts, c'est-à-dire au nord des Alpes.

## XI.

## ALEXANDRE FARNÈSE A CEUX DE SUISSE.

(Archives de l'audience, liasse 241.)

—  
Beveren, le 15 février 1585.

Magnifiques Seigneurs, Je tiens que vous serez déjà bien advertiz de quelque différent ou plus tost desordre survenu entre les S<sup>rs</sup> de Berne et quelques subjectz du Roy Monseigneur, en son conté de Bourgongne, rière le finaige et territoire de Joingne, dont ces jours passez je fuz adverty par le Conte de Champlitte à la court de parlement à Dôle vers la fin de aoust et commencement de septembre, de certaines incursions faictes par les subjectz desdits S<sup>rs</sup> de Berne, qui estoient entrez en armes audit pays et conté de Bourgoingne; dont je vouluz estre plus amplement informé, tant pour sçavoir la cause de telz excès, que pour entendre aussy comme le tout se seroit passé, en ayant à ces fins faict escrire à ladicte court, à laquelle je donna charge de s'enquérir fort soigneusement du tout et des circonstances et dépendances de ladicte besongne, et m'en advertir bien particulièrement comme ilz ont faict, oires que ce soit esté quelques mois après. Ce que je croidz avoir esté dilayé expressément, afin de tant mieulx rechercher le tout; m'ayant depuis non seulement mandé ce qu'elle en trouvoit, ains m'a envoyé jointement copie d'auleuns examens prins sur la recognoissance des limites dudit conté de Bourgoingne et pays de Vault (aprésent tenu par les dits de Berne) et des titres autenticques à ce servans, comme aussy des nouvelles informations tenues sur l'advenue des violences et actes de vraye hostilité commis rière ledit conté, et des lettres et responses sur ce respectivement escriptes par ladicte court de parlement et les S<sup>rs</sup> de Berne, lesquels, par leur dernière lettre du xxii<sup>e</sup> d'octobre, y jointe celle du ii<sup>e</sup> de juing précédent, advont de tant les susdits actes de leurdits subjectz qu'ilz les vueillent faire croire et approuver pour bons, sans vouloir faire reparer les dommaiges receuz, quoy que ladicte court, par ses lettres du xx<sup>e</sup> novembre, leur eust représenté combien telle façon de faire estoit esloigné du droict de bon voisinage, et par les pièces y jointes et délivrées à ung surnommé Barat, pour leur porter, faict recognoistre que non seulement les avant dictes violences estoient du tout indignes de bons voisins, mais encoires telles que l'on ne pourroit les attendre pire des plus grandz ennemys, puisque en ce l'on y avoit procédé par demolissement de maisons, prises de bestial, extirpation et degastz de fruietz non encores parvenuz à maturité, avec emprisonnement d'auleuns des subjectz de S. M., et y estoit finablement entrevenue

bonne partie de ce que tire quant et soy le ravage d'un cruel ennemy; que n'auroit fait croire que l'advenue de ce fait seroit du tout imputable à quelques officiers desdits S<sup>r</sup> de Berne, que pour leur particulière affection ou prouffit auroient, souz faulte, suggestion, diverty iceulx S<sup>r</sup> de, sur la requisition de ladiete court, faire reparer les susdits attentats. Et sur telles considérations j'aurois escript ausdits S<sup>r</sup> de Berne, les requérant de vouloir faire restituer ce que auroit esté ravy par leurs dits subiectz et violemment osté à ceulx de S. A., pour doute qu'estant différé la restitution, S. M. advertie des susdits effortz voulust, avec raison, s'en ressentir et en avoir la réparation; considéré que par les rocès de la dernière assemblée tenue sur la difficulté des limites des susdits deux pays de Bourgoingne et de Vaulx, avoit esté convenu et accordé que lesdits subjectz seroient respectivement contenuz en bonne intelligence par auctorité de leurs supérieurs, et qu'advenant quelque entreprinse ou nouvelleté à ce contraire, le tout seroit remis aux députez des deux provinces, ou bien seroit la difficulté en résultant terminée par aultres moyens que S. M. et lesdits S<sup>r</sup> de Berne adviseroient d'ung commung accord. Que n'a esté suyvy en ce que dessus, ains y ont lesdits de Berne procédé bien diversement. Ce que j'avois ordonné audit Conte de Champlitte et court de parlement de faire représenter plus particulièrement à vostre assemblée générale à ce que comme ceste façon de procéder èsdits S<sup>r</sup> de Berne est directement contre le traicté de la ligue ancienne et perpétuelle qu'avez avec S. M. au regard de sondit conté de Bourgoingne, ilz eussent à pourveoir à la réparation des dommages receuz par les inhabitans d'icelluy, leurs bons voisins, aliez et confédérez. Ce qu'advenant par vostre moien, vous vous conserverez l'amitié d'ung si grand et puissant Roy, vostre bon voisin, et de ses subjectz aussy, et me rendrez en particulier pour ce que dépend de ma charge, d'aautant plus affectionné et désireux de me employer en ce que vous concernera, selon que verrez plus amplement ez occasions qui se présenteront, ausquelles je me rapporteray.

---

## XII.

CHARLES DE CROY, PRINCE DE CHIMAY, A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 241.)

---

Tournai, le 20 février 1585.

Monseigneur, Je n'eusse failly à mon debvoyr commencer, me remettant soubs l'obéyssance de l'Église catolicque apostolicque et romaine, aux submissions et recon-

ciliations convenables, mais à cause que jusques asteure je n'ay esté en lieu où il y avoit personnaiges à ce autorisé et qualifié ; mais estant arrivé en ceste ville, n'ay obmis de faire le debvoyr requis entré les mains de Monsieur le Révérendissime évesque de Tournay, lequel en a receu satisfaction <sup>1</sup>. Et comme ne doute qu'icelluy en ma descharge m'advertira plus amplement V. A., ne dyraz davantaige, fors la remercieray très humblement tant de la congratulation qu'il plait à icelle me fayre de la saincte résolution qu'ay prinse, que aussy de la faveur qu'il plait à icelle me fayre, m'assurant d'avoyr mes affaires en recommandation vers S. M. De quoy de rechief luy en supplie, comme parcillement d'estre tousiours maintenu au nombre de ceulx quy, après le service de Dieu et de S. M., désire particulièrement rendre bien humble service à V. A. Espérant qu'ycelle, par les effects, le cognoitra quand il playra à icelle m'honorer de ces commandemens.

---

### XIII.

ALEXANDRE FARNÈSE A CHARLES DE CROY, PRINCE DE CHIMAY.

(Archives de l'audience, liasse 241.)

....., le 26 février 1585.

Mon cousin, J'ay, avecq très grand plaisir, veu et par voz lettres, et par celles de l'évesque de Tournay, la continuation de la résolution saincte que vous avez prins à vous remectre soubz nostre Sainte Église Catholique. En quoy je prie Dieu vous confirmer, comme j'espère il fera, puisque y avez procédé d'ung si bon zèle, et qu'en cecy prétendez principalement l'avancement de la gloire de Dieu et le salut de vostre âme; outre que, par dessus tout celà, je considère la consolation qu'en recevront et mon cousin le Duc vostre père et tous ceulx de vostre maison. De ma part, vous povez croire qu'en tous les endroitz que se présenteront, je vous feray office de père, signament envers le Roy, Monseigneur, à qui j'ay desjà favorablement escript sur ce qui est de vos prétensions.

<sup>1</sup> Toute la conduite de Charles de Croy, son revirement en faveur du régime de Philippe II, sont exposés dans un écrit imprimé dans les *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, 2<sup>e</sup> série, t. II, p. 119. Voyez à ce sujet notre Introduction, page xxxvi, du tome XI.

---

## XIV.

MADAME DE LURÉ, FEMME DE LA NOUE, A BEGNASTRE <sup>1</sup>.

(Archives de l'audience, liasse 241.)

Paris, le 28 ou 29 février 1585.

Monsieur, Si jamais vous et ceulx qui avez apporté quelque bonne volonté à M. de la Noue et à son filz à son loyer une pauvre femme affligée, s'est à ce coup que vous leur devez faire paroistre en l'affliction en laquelle ilz sont aujourd'huy réduit, et qu'ilz se voient privez de chose qu'ils avoient si soigneusement et avec tant de travail gardez, pensant s'en servir, sans espérance d'en tirer jamais aucune commodité. Le Baron de Selles estant mort et le Conte d'Egmont bien malade, depuis la prinse et blesseure de mon filz de Théligny, et pour ce je vous supplie vous souvenir de l'offre que vous luy feytia au nepveu du Duc de Candye <sup>2</sup>, vostre prisonnier, auparavant son désastre pour luy remettre en main, afin que luy puisse servir pour le tirer hors de sa captivité, et pour tant plustost l'avancer y faire adjouster le S<sup>r</sup> Berthomé Borgias que j'ay aussi entendu estre en voz mains, et, s'il est possible, qu'ilz soient conduitz à Ramequins <sup>3</sup> en la place du Baron de Selles, ilz y seront bien seurement. Et si je feray en sorte que vous et les soldaz qui y ont part seront satisfait, n'entendant que soyez privez de vostre droit, le bien que nous recevront sera si à propos, que eulx et moy vous en demeureront à jamais obligez pour vous en faire service où l'occasion s'en présentera, ainsi que vous en pourra donner plus d'assurance Mons<sup>r</sup> Semelier <sup>4</sup>, que j'envoie par delà pour continuer à solliciter la délivrance de son Maistre. Ceste n'estant à autre fin, je la finiray par mes humbles recommandations à vostre bonne grâce.

<sup>1</sup> Bugnastre, capitaine de cheveu-légers, en garnison à Malines, pour le compte des États.

<sup>2</sup> César de Borgia, duc de Candie, ambassadeur d'Espagne. Voyez notre tome IX, p. 395.

<sup>3</sup> Rammekens, ou Zeebourg, château situé sur la côte de l'île de Walcheren, Sud-Est. Voyez notre édition de RENON DE FRANCE, tome I, page 465.

<sup>4</sup> Semelier était secrétaire et agent de la Noue. Voyez KERVYN DE VOLKARSBEKE, *Correspondance de la Noue*, pp. 208, 251.

## XV.

MADAME DE LURÉ, FEMME DU SEIGNEUR DE LA NOUE, A PHILIPPE  
DE SAINTE-ALDEGONDE.

(Archives de l'audience, liasse 241.)

Paris, le 28 février 1585.

Monsieur, Sachant l'amitié que dès longtemps portez à M. de la Noue, mon mary, et à son filz, et combien vous estes désireux de leur délivrance et de les veoir en pleine liberté, tant plus librement je m'adresse à vous, pour suplier bien humblement les avoir tousjours pour très recommandez et faire tant que vous en soiez le moineur, et que s'il y a quelque prisonier qui soit à vostre disposition ou en main, ou vous ayez de la puissance vouloir tout faire qui leur soient destinez et affectez pour la seurreté de leurs vyes et personnes, puisque si librement ilz l'ont hazardée pour vostre querelle, celà acroistra les obligations qu'avez sur eulx pour, en recongnissance si bons et dévotieux offices, vous en faire eulx et moy humble service. J'entens que celuy qu'on dit nepveu du Duc de Candie <sup>1</sup> et un nommé Berthomé Borgias nous pouroient de beaucoup servir en ceste nécessité. Monsieur le Conte d'Egmont <sup>2</sup> n'estant suffisant pour leur seurreté, eu esgard à sa maladie et à la perte que nous avons faicte en la mort de feu baron de Selles <sup>3</sup>, s'estoyt bien celuy sur lequel nous avions plus d'espérance. Ces deux prisoniers, dont je faiz mention, estant transportez à Ramequins en la place dudit feu S<sup>r</sup> de Selles, pourroient de tant plus haster la liberté des ungs et des autres, et poura, s'il vous plaist, tenir la main envers Messieurs les Estatz d'y vouloir entendre et en escrire à Messire de Famas <sup>4</sup> et Bugniestre <sup>5</sup> à ce qu'ilz y condescendent de leur part, je ne doute point qu'ils en facent difficulté. Tant voz prières auront de vertu en leur endroit. Autrement nous faillant ce moien, je prévoy au père et au filz une perpé-

<sup>1</sup> César de Borgia, duc de Candie. Voyez la page 220.

<sup>2</sup> Philippe, comte d'Egmont, souvent cité dans notre précédent volume.

<sup>3</sup> Jean de Noircarmes, seigneur de Selles, souvent cité dans notre volume précédent.

<sup>4</sup> Charles de Liévin, seigneur de Famars, commandant d'une compagnie de cavalerie, au service des États généraux dans la ville de Malines, qu'il livra à Alexandre Farnèse après avoir fait un accord avec le marquis de Renty. Voyez KERVYN DE VOLKAERSBEKE, *Correspondance de la Noue*, p. 143, et *Bor*, liv. XX, fol. 42.

<sup>5</sup> Bugnastre. Voyez plus haut, page 220.

tuelle et sévère prison, au grand danger de leurs vyes, l'un estant desjà aténué et faible par son aage et longue captivité, et l'autre par sa blessure et grand coup qu'il avoit receu lors de sa prise, en danger de sa vye, ou de demeurer estropié du bras droict. Toutes fois, par les sienes dernières du vi de ce moys, il me donne beaucoup d'espérance de sa santé. En ce mesme temps j'ay eu nouvelles de M. de la Noue, qui se porte bien, grâces à Dieu. Il porte beaucoup plus patiemment la prise et blessure de son filz, que je ne pensoy pas. Mais je ne sçay comme il aura portée celle mort du Baron de de Selles. Car s'estoit celuy duquel humainement il attendoyt principalement sa délivrance. Si nous sommes si heureux que d'obtenir ces deux prisoniers, et qu'ilz soient par vostre moien amenés au chasteau de Ramequin, si nous n'en pouvons retirer le père, du moins j'espère qu'ils serviront au filz, qui sera de tant plus obligé de continuer ce qu'il vous a voué de service pour luy avoir procuré ung tel bien, remettant à vous dire le surplus à Semelier, que je renvoy pardellà pour continuer ceste sollicitation. Je feray fin à ceste, et priroy Dieu après vous avoir présenté mes bien humbles recommandations à vostre bonne grâce et à celles de madame de St. Aldegonde vous donner, etc.

Mons<sup>r</sup>, J'ay eu le bien de veoir M. vostre filz, duquel j'auray aultant de soing que s'il estoit mien et de tout ce qui vous appartiendra. J'ay donné charge au S<sup>r</sup> Semelier de vous représenter ce qui peult survenir pour en adviser. Cependant, je y auray l'œil et je l'avertyroy à temps.

(*En marge :*) Monsieur, Je vous supplie bien humblement si M<sup>rs</sup> les Estatz baillent des prisonniers pour M. de la Noue et son filz, de prendre la peine d'interposer vostre autorité et crédict pour la composition qu'il en fauldra faire, et pour faire attendre l'argent que je ne fauldray de faire tenir pardellà, ou de le bailler icy à tel qu'il vous plaira me mander.

---

## XVI.

MADAME DE LURÉ, FEMME DU SEIGNEUR DE LA NOUE, AUX ÉTATS DE BRABANT.

(Archives de l'audience, liasse 241.)

---

Paris, le dernier févrer 1585.

Messieurs, La parfaicte asseurance que j'ay de la bonne volonté qu'il vous a pleu porter de tousjours à M. de la Noue, mon mary, et à son filz de Théligny, et la conti-

nuation d'icelle, faict que tant plus librement j'ay recours à Voz Seigneuries pour recevoir de la faveur et soulagement et l'affliction continuelle qu'ilz ont depuis cinq ans, et de laquelle je ne suis de ma part exempté pour n'y pouvoir remédier, et à celle nouvelle qui acroist les premières par la perte qu'avons faicte de feu Mons<sup>r</sup> de Selles<sup>1</sup>, avenue depuis la prinse et blessure de mon filz, de Théligny, et le peu d'espérance que nous est donné par la maladie de M. le Conte d'Egmont. Ses premiers gaiges nous défailans, je les veoy réduis en une perpétuelle prison, n'est que Vos Seigneurie en ce dernier extrême, usans de leurs bontés accoustumées, facent en sorte que les deux prisonniers qui sont à Malines, l'un qu'on dict nepveu du Duc de Candya<sup>2</sup> et l'autre nommé Messire Berthomé Borgias, leurs soient affectez pour la seureté de leurs vyes, qu'ilz ont si librement hazardée pour vostre service et le bien de vostre patrie. Ce que leur accordant, ferez paroistre à ung chascun que vous avez pour désagréable ce qu'ilz en ont faict. Et pour avancer leur délivrance et la seureté de ses deux prisonniers Espagnolz, je vous supplie humblement Voz Seigneuries vouloir comander qu'ilz soient amenez au chasteau de Ramequins en la place du feu Baron de Selles. Si nous sommes si heureux que de pouvoir obtenir ung tel bien, nous confesserons qu'après Dieu vous aurez esté les seulz restaurateurs de leur vye et de leur liberté, laquelle s'estant ainsi acquise, ilz la dédieront pour tousjours à l'employer ès choses qui touchent vostre cause, et le particulier d'un chacun de Nos Seigneuries. L'espérance que j'ay que ce saint zelle, que vous avez de tous temps porté à procurer le bien de père et du filz, me gardera vous estendre ceste davantage, sinon pour vous supplier qu'en ce qui deppend de ce subiect et de ce que vous remonstrera et advertira le S<sup>r</sup> de Semelier, pouvoir servir et parvenir à ceste liberté, que nous poursuivons il y a tant d'années luy vouloir assister de voz faveurs et l'autoriser, selon que jugerez la chose nous estre propre et favorable.

<sup>1</sup> Jean de Noircarmes, seigneur de Selles, voyez la lettre précédente.

<sup>2</sup> César de Borgia, duc de Candie ou de Gandie, qui succéda au duc d'Albe dans le commandement de l'armée de Portugal. Voyez plus haut, page 220.

## XVII.

LES DÉPUTÉS DES ÉTATS DE BRABANT A JACQUES DE GRYSE <sup>1</sup>, GRAND BAILLI  
DE BRUGES ET DU FRANC, ET LEUR AMBASSADEUR AUPRÈS DE LA COUR  
D'ANGLETERRE.

(Archives du Royaume de Belgique. — Papiers d'État et de l'audience, liasse 242.)

—  
Anvers, fin février 1585.

Monsieur de Grise, Avemos recibido las vuestras de onze deste y por ellas entendido lo que alli passava. Tocante al coronel Morgan no queremos dexar de escribiros con que terminos estamos con el, a scaver que siendo acordados con el de pagarle el tercer mes, rebatiendo las armas que para su regimiento a su pedimiento se le libraron y que se le tomara muestra por el quarto mes, lo qual fue acordado conforme a la copia que de dicho acuerdo se os embia para vuestra instruccion; no embargante lo qual, aviendose dicho coronel, despues aca, hallado en nuestra junta, nos a declarado aver llegado cierto gentilhombre a 26 deste, con el qual Su Magestad <sup>2</sup> le embia a llamar con su regimiento para emplear lo en su servicio.; diziendo abiertamente qu'era resuelto de retirarse con su regimiento ora, se le diesse satisfacion o no. Y mas qu'en caso que se le rehusasse passaporte, que tenia cargo de demandallo por via de l'ennemigo; y aviendose le dicho que diesse su proposicion por escrito, nos a dado oy el escrito, del qual tambien va aqui la copia, aviendonos allende la susdicho comunicado cartas del conde de Leycestre, de los quales tambien os embiamos copia paraque seays informado desta materia para serviros dello segun las ocasiones. En lo demas nos a declarado el dicho Morgan que los deputados que ay estan aveian sido demasiado liberales en sus promessas y offertas que avian hecho a Su Majestad en nombre de los Estados Generales <sup>3</sup>. Aunque os tenemos por tan discreto y sabio y experto en negocios de estado y de tan grande importancia que nos avreis excedido en el menor puntillo de vuestro cargo y commicion, todavia hallamos convenir que os bolvais quanto antes. Tambien en consideration de la grande instancia que cada dia nos hazen Madama la viuda de Monsenor d'Ohain <sup>4</sup> y los tutores de sus hijos menores, embiamos una letra de cambio de quatro çientos florines, y con tanto, etc.

<sup>1</sup> Lettre interceptée. Voyez plus haut, page 201.

<sup>2</sup> Elisabeth, reine d'Angleterre.

<sup>3</sup> La correspondance du député envoyé à Londres est publiée dans *Box*, liv. XX, fol. 59 et suivant.

<sup>4</sup> Jean Hinckaert, seigneur d'Ohain, beau-père de Jean de Gryse. Voyez plus haut, page 228.

## XVII.

## ANALYSE.

Les députés des États de Brabant accusent réception de ses lettres du 11 à Monsieur de Gryse, leur ambassadeur à Londres. Ils l'entretiennent ensuite du colonel Morgan et le mettent au courant de l'accord intervenu entre eux et cet officier. Celui-ci leur a déclaré que, le 26, Sa Majesté <sup>1</sup> lui avait fait proposer de passer à son service avec son régiment. Pour lui, il était décidé à se retirer, qu'on fit droit ou non à ses réclamations touchant la solde de ses hommes. Si on lui refusait un passeport, il était autorisé à le solliciter de l'ennemi. A la demande des députés, le colonel leur a remis sa déclaration par écrit. Il leur a communiqué aussi des lettres du Comte de Leicester. Les députés en envoient copie à leur ambassadeur pour qu'il s'en serve à l'occasion. A en croire le colonel Morgan, les députés qui se trouvent à Londres, auraient été beaucoup trop larges dans les offres et promesses qu'ils ont faites à Sa Majesté au nom des États généraux. Aussi, les députés des États de Brabant, malgré toute leur confiance en l'habileté, l'expérience et la discrétion de Monsieur de Gryse, trouvent-ils convenable qu'il revienne au plus tôt.

En attendant, ils lui envoient une lettre de change de 400 florins sur les vives instances de la veuve de Monsieur d'Ohain et des tuteurs de ses fils mineurs.

## XVIII.

LE GREFFIER MEGANCK A JACQUES DE GRYSE <sup>2</sup>.

(Archives du Royaume de Belgique. — Papiers d'État et de l'audience, liasse 242.)

Anvers, fin février 1585.

No os he escrito ha cerca de un mes por aver estado enfermo de una enfermedad dudosa que me tomo siete o ocho dias despues de la muerte de Monseignor d'Ohain, vuestro suegro. No os escribire por agora nada del estado de por aca referiendome a

<sup>1</sup> La reine d'Angleterre.

<sup>2</sup> Lettre interceptée. Voyez plus haut, page 201.

las cartas destes Señores del consejo. Solo os ruego que deys con vos muy presto por aca, y antes al otro dia despues del reçibo de las cartas de mis dichos Señores que de tardar mas, por que veo que ay cosas mal entendidas, lo qual por desgracia podria tornaros a perjuizo, de lo que me pesaria muy mucho. Dichos mis Señores os embian una letra de cambio de 400 florines. El Ryo esta aun çerrado, pero segun la informacion que dello tenemos, es de esperar que se podra tornar a abrir. De Francia no ay aqui nueva alguna desde 21 de henero aca. Quanto a mi no puedo que juzgarlo a bien, a saber que el Rey no se quiere declarar sin estar presto de todo punto.

Estando escribiendo esta he recibido la vuestra de 16 deste, laqual he abicrto con licencia del Presidente del consejo sin aguardar respuesta sobre ellas de bolveros. Entretanto me parece, debaxo de correction, que no sera acertado hazer algun semblante. Pero lo que entre otros razones me mueve a aconsejaros esto, es que como el coronel Morgan, aunque a tuerto, ne se tiene por satisfecho, podria pretender algo sobre vuestra persona, visto que cada dia appellida y encaresee las premessas que le aveys hecho.

---

### XVIII.

#### ANALYSE.

---

Il ne lui a pas écrit depuis un mois environ, pour avoir été malade pendant sept à huit jours depuis la mort de Monsieur d'Ohain <sup>1</sup>, le beau-père de Monsieur de Gryse. Il le prie de revenir promptement aux Pays-Bas pour éviter des malentendus fâcheux. Les députés des États de Brabant lui envoient 400 florins. L'Escaut est toujours bloqué à Anvers, mais l'on espère que l'on réussira à faire lever le blocus. Il n'y a aucune nouvelle de France depuis le 21 janvier. C'est peut-être un bien, en ce sens que le Roi (Henri III) ne veut pas se déclarer avant d'être prêt <sup>2</sup>. Pendant qu'il écrivait sa lettre, Meganek a reçu celle de Gryse du 16 du mois. Il l'a ouverte avec la permission du président du Conseil. Il ne peut qu'engager vive-

<sup>1</sup> Selon GAILLIARD, *Bruges et son Franc*, Jacques de Gryse avait épousé, en 1584, Marguerite Hinckaert, dame de Courbais. Elle était fille de Jean Hinckaert, seigneur d'Ohain, qui fit partie de la députation envoyée en 1580 au duc d'Anjou pour lui notifier son élection à la souveraineté des Pays-Bas. Voyez KERVYN DE VOLKAERSBEKE et DIEGERICK, *Documents historiques*, t. II, p. 175. De Gryse fit aussi partie de la députation envoyée par les États généraux à la reine pour lui offrir la souveraineté du pays. Voyez Bon, liv. XX, fol. 59 et suivants, et plus haut, page 201.

<sup>2</sup> Tous les faits relatifs à cette députation son relatés en détail par Bon, liv. XIX, fol. 52 et suiv.

ment l'ambassadeur à hâter son retour aux Pays-Bas sans attendre la réponse à sa dernière lettre. Il fera surtout bien de revenir pour s'expliquer avec le colonel Morgan qui, bien à tort, ne se tient pas pour satisfait. Celui-ci rappelle tous les jours et invoque les promesses que Gryse lui aurait faites.

---

XIX.

LES HABITANTS DE CORTENAKEN A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 211.)

Février? 1585.

Remonstrent en texte humilité ceulx du villaige de Curtenaken, pays de Brabant, soubz la meyrie de Halen, comme passé six à sept ans, lesdits povres supplians ont endurez des foulles et exactions et oppressions indicibles, avecq la perte de tout leur bestial, meubles et aultre utensille, outre et pardessus les extrêmes cotisations qu'il leur at convenu payer, tant aux gens de guerre, qu'aux capitaines et officiers des lieux circonvoisins; en sorte que plusieurs sont mortz de povreté et aucuns dumeurez affoullez, et à la fin encoires constraintz habandonner leur demeure et vivre ailleurs en extrême povreté et misère, où ilz ont estez l'espace susdit jusques environ deux ans ença qu'ilz y sont retournez soubz la saulvegarde de V. A., et depuis aultres sept mois ou environ ença de rechieff estez constraintz habandonner leurs dictes demeures, pour les excessives foulles, quotisations et branschatz desdits capitaines et souldars circonvoisins, nonobstant que lesdits povres supplians n'avoient oncques estez en faulte de payer leurs dictes cotisations à leur totale ruyne, ne soit que, de sa bénigne grâce accoustumée, soit servie d'y pourveoir et sur ce leur faire depescher acte ou patente en confirmation de la saulvegarde, qu'il at pleu à V. A. leur octroyer, leur deffendant de ne plus fouiller, cottiser, tauxer ou opprimer lesdits povres supplians outre et pardessus leurs quotes ordinaires, ains les laisser librement hanter et faire leurs marchiez où ilz trouveront leur plus grand prouffit, tant à Diest, Centron<sup>†</sup>, qu'ailleurs, ensemble leur voulloir octroyer quietance de la contribution dont ilz ont estez chargez jusques à cejourd'huy, d'autant qu'en vérité entre tous ceulx de ladiete

<sup>†</sup> Saint-Trond.

paroiche ne sera trouvé personne qui aye la puissance de furnir que si d'une seulle maille, pour les extrêmes pertes et foulles susdictes.

---

XX.

UN MARCHAND D'ANVERS A UN AMI, A LONDRES <sup>1</sup>.

(Archives du Royaume de Belgique. — Papiers d'État et de l'audience, liasse 242.)

Anvers, le 1<sup>er</sup> mars 1585.

Item escribe uno particular mercader a un amigo en Londres como aquella mañana primero deste, el coronel Morgan se avia despedido de los Estados de Brabante, de que quedavan muy tristes, y que con esto quedavan muy disproveydos de gente de guerra. Ytem que essa Reyna quedava muy enojada de que se tratava con Francia. En lo de mas embia un credito a Grise de 400 florines par los estados.

---

XX.

TRADUCTION.

De même un marchand écrit à un ami, à Londres, que, ce matin, premier du mois, le colonel Morgan avait pris congé des États de Brabant, de quoi ceux-ci étaient fort tristes, se trouvant ainsi dépourvus de gens de guerre. Pareillement la Reine (d'Angleterre) se trouvait être très ennuyée de ce qu'on traitait avec la France. Au surplus, il envoie à Gryse une lettre de crédit de 400 florins de la part des États.

<sup>1</sup> Lettre interceptée. Voyez plus haut, page 201.

---

## XXI.

MONS<sup>r</sup> DE LOGEZ, AGENT DU PRINCE D'ORANGE, A ANVERS, A JACQUES DE GRYSE,  
A LONDRES <sup>1</sup>.

(Archives du Royaume de Belgique. — Papiers d'État et de l'audience, liasse 242.)

Anvers, le 2 mars 1585.

Señor, A mi buelta de Malinas he recebido la vuestra de onze del passado, segun laqual he solícitado la provision del dinero, quèstos Señores os ambian para con que bolvais, como vereys por sus cartas. Quanto al officio de maestre de postas general del qual desseays ser proveydo, bien que a sido propuesto, pero por muchas razones que entenderèys siendo de buelta, se ha hallado mejor de hazello pedir para Mons<sup>r</sup> de Famars <sup>2</sup> por estar a la mano. En favor del qual los Estados de Brabante an finalmente escrito de muy buena tinta tanto al conde Mauricio como a los Estados Generales y consejo d'estado; hasta dezir que no ay cavallero en los Estados que lo merezca mejor qu'el por sus servicios, etc. El mismo a escripto sobre ello a Rey y a sus amigos en Françia, porque parece ser que los dichos Estados Generales tienen en suspenso este cargo para dexallo a la colaçion de Su Magestad en caso quèl tractado venga a effecto, como aveis entendido por mis preçedentes. Si el no lo pretendiera, Mons<sup>r</sup> de Sainte-Aldegonde lo pidiera, pero a lo dexado por respecto del Famars, como se lo ha escrito. En lo demas los señores deste magistrado han nombrado al officio particular, y lo an proveydo a Johan Godin para recompensallo del servicio que a hecho en Lyloo, y de myll y docientos florines que a desembolsado. Pero esta denomination valdra quanto pudiere, sabiendo muy bien que en ninguna manera les compete ny tienen facultad para ello. Entretanto estos señores del consejo hazen por Madama d'Ohain <sup>3</sup> quanto pueden, en todo quanto ha pretendido fasta agora. Hablo de ciertas menudencias que venian a provecho del defuncto, de las quales ella sera pagada. Si los negocios de Brusselas anduvieran bien alla era resuelta de retirarse con Mons<sup>r</sup> de Famars. Pero temome de que en breve la perderemos, porque estan tractando y al parescer muy

<sup>1</sup> Lettre interceptée. Voyez plus haut, page 201.

<sup>2</sup> Charles de Licques, seigneur de Famars, dévoué au parti de l'opposition. Voyez sa notice dans le tome XI, p. 467.

<sup>3</sup> Jean Hinckart, seigneur d'Ohain, avait épousé Lucrece vander Aa. Voyez TARLIER et WAUTERS, *La Belgique ancienne et moderne*, canton de Wavre, commune d'Ohain, p. 81.

de veras con el enemigo, desesperados del socorro de Francia. Y para dezir verdad, hasta agora no se tiene cosa cierta especialmente de nuestros deputados por que no an escrito una sola carta. Bien es verdad que ay particulares que escriven que lo tienen por hecho. Pero no ay que estribar en esso; y creed que si ello fuesse ansi, no dexarian perderse Brusselas de la manera, y por el consiguiente Malinas y finalmente esta villa que esta bien serrada, specialmente por la rivera de cinco dias aca, que causara poco a poco carestia de victuallas, sino se remedia. A avido grandes aparejos para ello, pero ninguna cosa se a effectuado. No se, si esto a causado la prision de l'admirante Treslong<sup>1</sup>, que es privado de todos sus cargos, acusado de traycion de tres o quatro dias aca, el tiempo lo dira. Hase hechado fama y hecho semblante (como Mons<sup>r</sup> de Famars lo tiene por cierto) quel conde de Holacq<sup>2</sup> con dos myll cavallos y gran numero de infanteria devia marchar de Bergas a socorrer Brusselas, y el los aguarda con desseo en Malinas donde se hazen los aprestos. Pero siendo yo buelto aqui, veo que es todo bayas. De suerte que para hablaros claro, creed que nuestro estado es muy lamentable porque donde quiera que nos bolvamos no se vey cosa buena, sino ruina evidente; laqual finalmente s'estendera hasta Yngalaterra si no piensan a sus negocios y bien presto. Y me temo mucho qu'el tratado que esperamos de Francia, no tenga el mismo effecto que los demas, en los quales yo me empleo. Todo ello a causa de la partialidad de la religion, donde el Papa y sus sopuestos, no olvidan nada para mantener su reyno. Si Dios y a no lo remedia milagrosamente, como siempre a hecho, por su poder admirable, y estando las cosas desahusadas al qual ruego os de dicha a la buelta y os guarde, etc.

---

## XXI.

### ANALYSE.

---

A son retour de Malines, Logez a reçu la lettre de Monsieur de Gryse du 14 février dernier. Il a demandé aux députés des États de Brabant qu'ils lui envoient l'argent pour son retour.

Pour la charge de maitre général des postes, bien que Monsieur de Gryse fût proposé, on a préféré de la demander pour Monsieur de Famars, qu'on a sous la main. Les États de Bra-

<sup>1</sup> Guillaume de Blois, seigneur de Treslong. Voyez sa notice plus bas, page 233.

<sup>2</sup> Philippe, comte de Hohenlohe, souvent cité dans le présent volume.

bant ont recommandé celui-ci au prince Maurice, aux États généraux et au Conseil d'État.

Monsieur de Famars a écrit de son côté au Roi et à ses amis en France, car il paraît que les États généraux tiennent la nomination en suspens pour la laisser faire par Sa Majesté, si le traité (de réconciliation) vient à être conclu. Quoi qu'il en soit, Monsieur de Sainte-Aldegonde se désiste en faveur de Monsieur de Famars.

Ces messieurs ont nommé à un emploi particulier Jean Godin pour le récompenser des services qu'il a rendus à Lilloo et des douze mille florins qu'il a déboursés. Reste à voir ce que vaudra cette nomination par la suite.

Ceux du Conseil (d'État) ont fait pour Madame d'Ohain tout ce qu'ils ont pu. Si les affaires de Bruxelles tournent bien, elle se retirera avec Monsieur de Famars, mais Logez craint qu'on ne finisse par traiter avec l'ennemi, car on désespère d'être secouru par la France. On ne sait rien des députés envoyés à Henri III par les États. S'il en va ainsi, l'on prendra infailliblement Bruxelles, Malines, et pour finir Anvers. Cette ville est de plus en plus serrée de près, surtout du côté de l'Escaut. La disette est imminente. Rien ne se fait et le mécontentement augmente. L'amiral Treslong a été jeté en prison après avoir été privé de toutes ses charges. Il est accusé de trahison. Le bruit a couru que le comte de Hohenlohe devait amener de Berg(-op-Zoom) deux mille cavaliers et une forte troupe d'infanterie au secours de Bruxelles. On l'attend à Malines, où se font les préparatifs de l'expédition. Mais à Anvers, où Logez est revenu, l'on n'en croit rien. La situation est lamentable. Tout est perdu, même pour l'Angleterre si elle ne prend les devants et au plus tôt. Il ne faut pas faire plus de foi sur le traité éventuel avec la France. Tout cela à cause des questions de religion, où le Pape intervient avec son autorité qu'il entend maintenir. Dieu seul peut encore sauver la cause des Pays-Bas par un miracle.

---

## XXII.

### LETTRE D'UN COUSIN A JACQUES DE GRYSE.

(Archives du Royaume de Belgique. — Papiers d'État et de l'audience, liasse 242.)

Anvers, le 2 mars 1385.

Quanto a nuebàs aun no tenemos ningunas de los deputados que estan en Francia, pero bien de d'Eckebaert <sup>1</sup>, que escribe a Mons<sup>r</sup> de Sainte Aldegonde, quel Rey y la

<sup>1</sup> Il faut peut-être lire Caluart, Calabart ou Calvart (Liévin), ministre qui remplissait les fonctions de secrétaire de la députation. Voyez BOB, liv. XIX, fol. 52; liv. XX, fol. 40 v<sup>o</sup>. Cet auteur rapporte en détail tout ce qui concerne cette mission. On peut encore consulter sur ce personnage GROEN VAN PRINSTEREN, *Archives de la maison d'Orange*, t. IV, p. 250; t. V, p. 464; t. VI, p. 150, et t. VIII, p. 167.

Reyna, su Madre, son muy determinados de hazer la guerra al Rey d'España, y que en breve tendremos de nuestros deputados tan buenas nuevas como podrianos dessear. Otros mercaderes particulares tienen nueva que nuestros deputados an tenido audiencia dos vezes, la una en el gabinete del Rey, y al otro día en la gran sala de Louvre, en presencia de todos los Principes de la sangre y otros, y el chanceller de Gheldres hizo la platica que duro una hora pequeña, de que dicho Rey y la Reina y todos los principes tuvieron mucha satisfacción y que se tiene par cosa çierta quel Rey esta d'acuerdo con nosotros. El tiempo nos hara sabios. Ayer tuvimos nuevas del Consejo d'Estado, de como han hecho prender a l'admirante Treslong, y le han quitado sus cargos porque tenia inteligencia con el enemigo, y que devia entregar las villas de Tertola <sup>1</sup> y Ostenda con todos los navios d'armada. Cierto si ansi es, es muy gran vellaqueria. Ya no sabe el hombre a quien se deve fiar. Los de Brusselas an embiado sus deputados al Principe de Parma en nombre de 16 personas <sup>2</sup>; entre otros ay Mons<sup>r</sup> de Goique <sup>3</sup>, el consejero Indevelde <sup>4</sup>, Malcot <sup>5</sup>, el burgomaestre Bloyer <sup>6</sup>, Comberghe <sup>7</sup> y dos otros brugeses y quatro capitanos de la guarnición. Cierto ellos estan a lo extremo; aqui y en Malinas se habén grandes aprestos y provisiones par revictuallarlos. Pero temome vendran tarde.

---

## XXII.

### ANALYSE.

---

On n'a aucune nouvelle des députés qui sont en France. Seulement Eeckebaert a écrit à Monsieur de Sainte-Aldegonde que le Roi et la Reine, sa mère, sont très décidés à faire la

<sup>1</sup> Tholen, en Zeelande.

<sup>2</sup> Le texte de la commission et des pouvoirs donnés par les trois membres de la ville de Bruxelles aux députés envoyés le 25 février 1585 au prince de Parme est imprimé dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3<sup>e</sup> série, t. VIII, p. 137.

<sup>3</sup> Jacques Taye, seigneur de Goick.

<sup>4</sup> Nicolas Micault, chevalier, seigneur d'Indevelde.

<sup>5</sup> Jean van Maelcote, conseiller au conseil de Brabant, etc. Voyez sa notice dans notre tome X, page 187.

<sup>6</sup> Henri de Bloeyere, bourgmestre de Bruxelles, grand partisan du prince d'Orange, sur lequel GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange*, donne des détails tome V, page LXXXII.

<sup>7</sup> Il faut lire Daniel van Bombergen, échevin de la ville de Bruxelles et colonel. Voyez au sujet de ces personnages les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3<sup>e</sup> série, t. VIII, pp. 372 et suiv.

guerre au roi d'Espagne et que sous peu nous aurons les meilleurs nouvelles des députés. D'autres marchands ont appris que les députés des États ont obtenu deux audiences, la première dans le cabinet du Roi, la seconde dans la grande salle du Louvre, en présence de tous les princes de sang et autres. Le chancelier de Gueldre avait parlé pendant une heure. Le Roi et la Reine et tous les princes s'étaient montrés très satisfaits de son discours. On tient pour certain que le roi de France est d'accord avec les députés de Flandre.

On a eu des nouvelles hier du Conseil d'État, qui a fait arrêter l'amiral Treslong <sup>1</sup> et l'a dépouillé de toutes ses charges. On l'accuse d'avoir entretenu des intelligences avec l'ennemi et de s'être engagé à livrer les villes de Tholen et d'Ostende avec la flotte. Certes, s'il en est ainsi, c'est une grande villenie. On ne saura désormais plus à qui se fier.

Ceux de Bruxelles ont envoyé leurs députés au prince de Parme au nombre de seize, entre autres Mons<sup>r</sup> de Goyek, le conseiller Indevelde, van Maelcote, le bourgmestre de Bloeyere, Bomberghe et de deux autres bourgeois, et quatre capitaines de la garnison. Certes ceux de Bruxelles en sont à la dernière extrémité. A Anvers et à Malines on fait de grands apprêts et des approvisionnements pour les ravitailler. Seulement l'auteur de la lettre craint qu'ils n'arrivent trop tard.

---

 XXIII.

JACQUES BROUSAULT <sup>2</sup> A (JACQUES DE GRYSE<sup>3</sup>).

(Archives du Royaume de Belgique. — Papiers d'État et de l'audience, liasse 242.)

---

Middelbourg, le 5 mars 1585.

Es carta de Jaques Brousau <sup>5</sup>, que fu en tiempos passados burgomaestre de Brujas, gran ministre del de Orange. Es escrita en Medialburque a 5 de março.

<sup>1</sup> Guillaume de Blois, dit Treslong, seigneur d'Oudenhoven, Grysoort et Petegem en Flandre, dont la biographie est publiée dans VANDER AA, *Biographisch woordenboek*, t. II, p. 195, prit le parti des États généraux et servit dans la marine où il remplit les fonctions d'amiral. En 1585, il fut accusé d'avoir voulu trahir son parti lorsqu'il devait faire agir la flotte contre les entreprises d'Alexandre Farnèse et d'avoir eu l'intention de vendre son pays à l'Espagne. Arrêté et privé de ses fonctions, il fut incarcéré et ne recouvra la liberté que grâce aux démarches de ses amis, de la reine Élisabeth et surtout du comte de Leicester, et a été définitivement acquitté de toutes poursuites par la cour de Hollande, le 11 mars 1591. Voyez aussi BOR, liv. XX, fol. 12 v<sup>o</sup> et fol. 22 v<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> Lettre interceptée. Voyez plus haut, page 201.

<sup>3</sup> Jacques de Chanteraines, dit Broucsault, échevin du Franc de Bruges en 1584, mort à l'Écluse, le 19 juillet 1610, au service des États généraux. Voyez sa généalogie dans GAILLIARD, *Bruges et son Franc*, t. II, p. 405.

Dize que se dezia que los estados embiavan à Mons<sup>r</sup> de Marquette de Bergas à Oostende; habla de la prision estrecha del admirante; que le an tomado todos suos papeles; que antes de embiarle a carçel le privaron de sus cargos de admirantazgo, gobierno d'Oostende, capitania de dos companias de infanteria. El admirantazgo se da a Justino de Nassau, lo d'Ostende a Marquette, y las dos companias se an dado a dos otros que no nombra; que en Bergas se havia gran junta de gente de guerra, assi de pie como de a cavallo. Espera haran algun buen exploit; que ay gran tristeza en Zelanda por averse çerrado el ryo de Anvers; y tambien per los de Bruselas que siempre an sido tan valientes; que en 4 deste avian llegado cartas de los deputados de Francia que contienen el buen tratamiento que el Rey les a hecho y que a la primera semana de quaresma tendrian del Rey absoluta respuesta; que los soldados de la Eselusa avian sido amotinados por sus pagas, pero quel presidente Meetkercke los avia apaeiguado y llevandoles algun dinero. Lo qual dize ser de mala consecuencia.

---

### XXIII.

#### TRADUCTION.

---

Lettre de Jacques Brouesault, naguère bourgmestre de Bruges, et l'un des grands ministres du prince d'Orange. Elle est écrite de Middelbourg à la date du 3 mars.

Il écrit qu'on disait que les États généraux envoyaient Monsieur de Marquette de Berg à Ostende. Il parle de l'emprisonnement rigoureux de l'amiral. On lui a pris tous ses papiers. Avant de l'envoyer en prison, on lui a enlevé ses charges d'amiral, de gouverneur d'Ostende, de capitaine de deux compagnies d'infanterie. La charge d'amiral a été donnée à Justin de Nassau, celle de gouverneur d'Ostende à Marquette et le commandement des deux compagnies à deux autres que Brouesault ne nomme pas. A Berg(-op-Zoom) il y avait un grand rassemblement de gens de guerre, tant d'infanterie que de cavalerie. Brouesault espère qu'ils accompliront quelque bel exploit. Il y a une grande désolation en Zélande à cause du blocus de la rivière d'Anvers; aussi au sujet de ceux de Bruxelles, qui ont toujours été si vaillants. Le 4 de ce mois sont arrivées plusieurs lettres des députés envoyés en France; ils relatent le bon traitement qu'ils ont reçu du Roi et que pour la première semaine du carême ils comptent sur une réponse décisive de Sa Majesté. Les troupes de l'Écluse s'étaient mutinées à cause de la solde, mais le président Meetkercke les avait apaisées, et leur avait apporté quelque argent. Lequel (Brouesault) dit que cela pourrait avoir de fâcheuses conséquences.

---

## XXIV.

« PHILIPPE II AU PRINCE DE PARME EN RÉPONSE DE SA LETTRE DU 12 NOVEMBRE  
DE L'AN PASSÉ EN MATIÈRE D'ÉTAT. »

(Archives de l'audience, lettres de Philippe II, t. I, fol. 137.)

Saragosse, le 7 mars 1585.

Mon bon neveu, Estant arrivé, le vii<sup>e</sup> de décembre de l'an passé, vostre paquet du mois de novembre précédent, avecq aultres lettres vostres de date plus vieille, j'assignay audience deux jours devant ma sortie de Madrid pour m'estre fait rapport des affaires de mes Pays d'Embas, afin d'y prendre résolution, et vous faire responce sur les poinctz reprins par lesdictes lettres, laquelle néanmoins a esté retardée à l'occasion du voyage des ministres que s'y devoient employer; lesquelz se trouvant présentement devers moy, yra icelle respondre par ce depesche, louant premiers la dextérité et discrétion que, comme contient vostre lettre d'estat du xii<sup>e</sup> dudict novembre, a esté employée vers ceulx de la ville de Gand par ceulx que y aviez envoyé, pour introduire en ladicte ville si grand nombre de gens de guerre, tant de cheval que de pied; estimant que, par ce commencement, ce n'a esté peu de chose s'en assurer en telle manière, veu mesme que la crainte, qu'ilz pouvoient avoir à l'occasion de leurs fautes passées, eult peu engendrer quelque doute et arrière-pensée. Par où convient tant plus songner de tenir la bonne main, que ladicte garnison, signamment leurs chiefz, capitaines et officiers ne s'y desbordent auleunement, et sur le tout ilz ne s'avancent (comme a esté fait cydevant) de vilipender, enfreindre ny diminuer l'autorité et puissance légitime du magistrat; lequel doit entièrement estre soustenu, favorisé et appuyé aultant que bonnement faire se pourra : n'y ayant chose du monde que plus peult rassurer la bonne police et gouvernement d'une ville, que le respect et soustien du magistrat d'icelle. Aussi se rendent les bourgeois plus volontaires à porter les communes charges et fraiz que, selon les occurrences, leur conviendra imposer pour entretenir lesdits gens de guerre, nonobstant que finalement la charge de garnison si grande sera audict Gand trop grièfve. Et conviendra la réduire à nombre assez moindre que n'y est à présent, bien entendu que cela se face lorsque le chasteau sera en meilleurs termes de refection, furny de toutes munitions et vivres, que en tel cas sont requises, afin que l'on soit hors de doute de tomber de nouveau ès inconveniens passés.

Je croy facilement que le dit Gand eult plus longuement peu soustenir le siège au moyen des provisions, que encoires leur restoient. Aussi est-il aysé de veoir que si, après le recouvrement de Duynkerke, ilz se fussent advisez de se pourveoir des vivres, qu'ilz avoient à la main par la voye de Hollande et Zeelande, le progrès de mes affaires de ce costel là ne fut réussy si heureusement, comme il a faict à la faveur de Dieu, et au moyen de vostre vigilance. Ce que doibt donner occasion de traicter les-dits de Gand plus doucement et discrètement, pour inviter aultres villes à prendre la mesme bonne résolution, que ceste-cy a faict; estant à craindre que y procédant d'autre pied, il en adviendra le contraire. Et tardera l'on à donner fin à ceste longue et dispendieuse guerre civile, laquelle va espuisant des grands trésors, outre la diminution de mon demaine de pardelà. Ce néantmoins ne sera interrompue la continuation des provisions que se fournissent doiz icy, comme a esté faict jusques oires, et donné ordre en ce que touche le pagador Lastur <sup>1</sup>, afin faire cesser les inconveniens que vous me ramentevez itérativement.

Combien la response de ceulx de Bruxelles semble moins indiscrete, toutesfois ne la peult l'on tenir telle que l'on se promectoit d'eulx, pour effacer l'énormité de leurs faultes passées; estant icelles tant exorbitantes, que si bien ilz eussent procuré dez longtemps donner bon exemple à leur voisins, ilz n'auroient, sinon satisfait à leur devoir par ce mesmes, que audiet Bruxelles il touche plusque à nulle aultre ville de respondre de tous les desordres advenuz puis le commencement des derniers troubles; tellement que faict à craindre que s'ilz s'opiniastrent plus longuement en leur rebellion, la justice divine leur aille préparant quelque chastoy proportionné à leur démérites, que, sans comparaison sont plus grandz que ceulx de Malines, jaçoit que ny l'une, ny l'autre ville soit excusable de leur opiniastreté. Bien peult l'on remarquer que ceulx d'Anvers, retenuz par Aldegonde, ne prendront meilleure résolution. Ce que peult retenir aultres villes à prendre telle que bien leur conviendrait, estant toutes en suspens en actendant l'issue de ceste entreprinse.

Les copies des lettres desdits d'Anvers et Estatz de Brabant <sup>2</sup> à ceulx de Hollande apportent quant à elles le tumulte, confusion et dессespoir qu'il y a en ladicte ville, veuillant croire que le Roy Très Chrestien y pensera à certes avant se resouldre eulx, ny entreprendre leur protection en la manière qu'ilz se persuadent; si a il esté à propos d'envoyer semblables copies à Jehan Baptiste de Tassis pour luy servir comme il trou-

<sup>1</sup> Jean de Lastur. Voyez notre tome XI, page 272.

<sup>2</sup> Les résolutions des États généraux du 25 mars 1585 rapportent à ce sujet le passage suivant :  
 • Ontvangen brieven van de stadt van Antwerpen van den xix dezer maendt, daerbij zy verzoeken assistentie ende dat eenen particulieren ambassadeur zoude ghesonden worden in Vranckrycke. — Daerop es gheresolveert de cotype te zenden aen de voorscreve gesanten. •

veroit convenir <sup>1</sup>. Et ne se peult dire que ce soit sinon le fléau de la Justice Divine, que ces gens mal advisez ayment mieulx se fier de leur anciens ennemys contraires les ungs aux aultres en tous endroitz, que non pas se reposer sur la clémence de leur Prince naturel et héréditaire, qu'ilz ont expérimenté en tant de regardz.

Vostre response au secrétaire Blatier et ce que d'avantaige pardelà a esté resolu en droict la cessation d'armes avecq Cambray <sup>2</sup>, a esté telle que convenoit, pourveu toutesfois, comme je sçay que vous ordonnerez estre fait et procuré que l'on ait l'œil ouvert et vigilant par tout, sans que l'on s'y fie plus avant de ce que l'on verra à l'œil et tastera au doigt. Et ne pouvoit l'on faire moins que de comprendre l'archevesque et gens d'église dudit Cambray en la restitution et jouyssance réciproque des biens, dont il a esté traicté, de tant plus que à moy est commise la protection et garde de l'église de Cambray, et m'appartient proprement. Toutesfois est-il vraysemblable que les François ne gousteront guaires le retour dudiet archevesque; ne luy pareillement se voudra fier de leur promesses, quoyqu'elles puissent estre solennellement jurées pour avoir du passé congneu leur façons de faire.

La communication que s'est faicte audit Blatier des lettres interceptées serviront du moins à ce que la Royne Mère de France entende que l'on est pleinement informé, non seulement des desseings et entreprises des rebelles, mais aussy des mauvais offices que journellement font les François, et que l'on congnoistra, en quelque temps, l'ingratitude dont ilz procedent. Partant ne pourra nuyre semblables lettres soient incontinent publiées et envoyées là part que se trouvera pardelà convenir.

J'ay eu à contentement d'entendre la bonne et prompte volonté, dont ceulx de Gand furnissent les choses nécessaires pour achepper l'ouvrage de la palizade sur la rivièrre d'Anvers, qui est de l'emport que vous me signifiez. Et à ceste cause seroit raisonnable que toutes les aultres villes y subministrassent aultant de leur part, pour au plustost estaindre le feu de la guerre qu'ilz ont en leur propre maison; considéré que pendant elle durera, ilz ne seront jamais à repoz, et moins retourneront à leur ancienne prospérité. Veillant aussi croire que, au moyen de la conduicte du canal, vous tirerez très grande commoditez, et que, sans telle invention, impossible estoit plus longuement tenir sur les dicques, estant partant telle despence plus que très bien employéc, et nullement à plaindre, oires qu'elle eult montée à somme beaucoup plus notable.

Il se voit bien que la courtresse des moyens vous coupe le chemin de travailler les rebelles plus que d'un costel. Et ceste mesme cause se doibt estimer que le coronel Verdugo se soit maintenu si longuement ès quartiers, que quasi de tous costelz sont environnez des adversaires, et procurer que, actendu l'importance de son quartier, il

<sup>1</sup> Jean-Baptiste Tassis, ambassadeur du roi d'Espagne en France.

<sup>2</sup> Voyez notre tome XI, page 711.

soit assisté par tous moyens practicables, en sorte qu'il ne soit constrainet d'abandonner ce qu'il tient. Car achevunt ce qui reste en Brabant et Flandres, l'on ne pourra, avecq plus grand espoir de bon succès, employer mes forces ailleurs que de vers luy.

---

XXV.

« PHILIPPE II AU PRINCE DE PARME EN RÉPONSE DE SA LETTRE EN MATIÈRE  
D'ÉTAT DU 15 DE DÉCEMBRE DE L'AN PASSÉ. »

(Archives de l'audience, lettres de Philippe II, t. I, fol. 25.)

---

Saragosse, le 7 mars 1585.

Mon bon Nepveu, Ayant respondu ce que verrez par ce mesme depesche à voz lettres du mois de novembre de l'an passé, je viendray à faire le semblable à celles de décembre ensuyvant, que pardeça ont esté receues en janvier dernier, et à ce que contient une en matiere d'estat du xiii<sup>e</sup> dudict décembre endroict les neuf vaisseaux et la galère en laquelle a esté prins Telligny, filz de celluy de la Noue <sup>1</sup>. Je ne doute que les vivres dont estoient chargez lesdicts batteaux n'ayent, au moyen de ladicte emprinse, faict grand manquement à ceulx d'Anvers, et que ledit Telligny aura regretté sa témérité d'avoir entrepris la cause de ces rebelles, pour lesquelz est son père en la peine qu'il se treuve maintenant. Plus advisé fut-il esté considérer les événemens de la guerre, et s'abstenir des mesmes occasions, par où son père est tombé en tel accident. De mesmes, puis l'on estoit en termes de traicter de sa délivrance et eschange des prisonniers, s'estimant par moy ces deux exploitz non des moins importans à advancement des affaires pour les inconveniens que fussent ensuiviz, si telle provision fut entrée en ladicte ville, et ledit Telligny soy constitué chief de leur armée de mer, il s'en doibt véritablement particulier remerciement à la Bonté Divine et louange de la vigilance des soldatz, lesquelz je sçay vous encouragez tousjours à la continuation de telz devoirs; estant à espérer que se voyans les assiégez si prez observez, travaillez et inquiétez, seront constrainctz de prendre plus tost la résolution que leur sera salutaire, et à tel effect et bruiet aultres provinces, signament Gueldres et leur voysins, qui semblent actendre l'issue et succès dudict Anvers, se radviseront

<sup>1</sup> Odet de la Noue. Voyez à ce sujet notre tome XI, pp. 112, 158.

mieux. Au surplus ce que concerne la bonne et estroiete garde dudict Telligny et des autres prisonniers, je me tiens à repos, que vous y aurez donné tout ordre convenable.

Les paines, travaux et difficultez que se sont présentez en droiet la besoingne sur la rivière d'Anvers, à quoy convient employer ouvriers et engins si divers et extraordinaires, mesmes par saison tout rude, comme elle a esté durant ladicte besoingne, ne peuvent sinon estre très grandes et de plus grande durée et aspérité, que se peult persuader aultre que celluy qui a la main à l'œuvre; m'estant esmerveillé qu'il soit esté possible le conduire aux termes que me signifiez. Et se voit que Dieu a voulu qu'il succéda bien, afin de renger une ville tant forte, populeuse et confiée en ses forces, à quelque extrémité. Et puis se peult dire elle avoir esté en mes Pays d'Embas le nourrisson des hérésies, et de tous desordres, que l'exemple d'elle, toutes les autres reconnoissent que, à ses saintes déterminations n'y a resistance, ny conseil des hommes. Je sçay doneq que vous vous efforcerez, par vostre valeur, de passer oultre, que vous sera très grand honneur et réputation, quoyque fauldra encoires surmonter diverses difficultez, nonobstant que la saison du printemps y promecte quelque plus grande facilité.

Le couraige que prennent les rebelles et leur fauteurs de joindre force pour vous faire teste, peult bien estre à faulses enseignes, et qu'ilz en facent seulement semblant, pour la faute que l'on sçait avoir entre eulx de chief et conducteur de quelque entreprise fondée. Aussi ne voy-je qu'il y ait aucune eslite de soldatz entre eulx, mais que jusques oires ilz ont tousjours esté les battuz quand l'on est venu aux mains, et qu'ilz ayent abandonné leur confédérez, faict lever les sièges des villes, n'y a que trop d'exemples par toutes ces années passées. Et espère l'on que le mesme en adviendra endroiet l'entreprise qu'avez en main, oires que en ce poinct vous estes prévoyant et tousjours sur vostre garde, pour prévenir aux accidens militaires que peuvent succéder en ung moment, quoy que rien de cela seroit advenu dix années auparavant.

Vous avez très grande rayson d'avoir tant à cœur le faict de la ville et quartier de Groeninghe. Aussi n'en seray-je jamais à repos, tant que les provinces de Brabant et Flandres repurgées et remises donnent loysir pour approcher l'armée vers Gueldres et Overysseel. Ce que donnera à ceulx de Frize de la besoingne, de sorte qu'ilz s'abstiendront du travail qu'ilz donnent ausdits de Groeninghe, leur voisins, comme par ce mesme depesche je vous en ay touché par occasion de ma responce à l'une de vos lettres d'estat du xii<sup>e</sup> de novembre.

Ceulx de Hollande et Zeelande, sentiront plus tost le manquement ou substruction de la ville d'Anvers pour se trouver, au moyen de telle perte, desnuez du rempart et défense. De quoy leur sert ladicte ville, d'autant que lors seroit eulx les premiers exposez comme objet à recevoir et porter les advenues, et fureur de la guerre. Ce que les travaillera beaucoup d'avantaige, que non poinct la diversion ou cessation de

traffiq, estant vraysemblable que l'entrée ouverte que lesdits d'Hollande et Zeelande ont à la mer pour vaquer la part qu'ilz veulent, leur apportera tousjours d'ailleurs ce qui est de commerce. Et au regard du poinct de lever et interdire le commerce qu'ilz ont en mes royaumes de pardeça, et avecq celluy de Portugal, il s'y présentent, de part et d'autre, raysons tant considerables et importantes, qu'il est mal aysé d'y asseoir pour le présent telle résolution que bien l'on désireroit, oires que pour celà l'on ne délaisse d'y adviser et considérer les moyens, et de quel effect seroit ledit empeschement, comme à temps vous sera de ce donnée particulière advertence.

La témérité et desespoir de ces rebelles hérétiques pourroit bien arriver jusques à ce point, que à leur rebellion ilz adjoustassent le comble de toute perfidie, comme c'est se rendre et vouer au Roy de France. Mais à luy je tiens plus advisé et prudent qu'il veuille embrasser leur cause et moins facil à telles choses que n'estoit feu le Ducq d'Alençon. Du moins en tel cas prendroit plus grandes seurtez d'eulx. De quoy résulteront contre iceux rebelles deux choses, que transférez à la couronne de France, ilz se ruyneroient à jamais soubz elle, ou bien en ouvrant les yeulx, et se resouvenir du massacre passé en Auvers, ilz congnoistront de plus prez quelle est l'intention et fin des François en leur regard; et que celle nation n'est accoustumée de frayer beaucoup pour obtenir peu de choses, et moins de traicter les nouveaux subjectz autrement, que à leur appétit et volonté débordée, quoy que leur promesse de garder, ou stipuler privilèges, ou exemptions fut solennelle plus que saintement jurée. Ce que je treuve estre à propos que à toutes occasions soit imprimé, inculqué et renouvelé aux espritz et cœurs du peuple de là, afin par ceste voye lever les contraires suggestions de Aldegonde et de ses complices, qui procurent de vendre et transférer le pays aux plus offrants. Quant est du Conte de Muers <sup>1</sup> et aultres telz, leur moyens sont sy courts et l'expérience qu'ilz ont si sobre, que n'y a pourquoy les doubter. Si toutesfois, à l'appuy et subornement d'aultres, ilz osassent entreprendre quelque chose, vous adviserez d'en descouvrir la vérité et le desseing de leur entreprise, mesmes selon ce vous pourveoir comme jugerez estre nécessaire, soit par retenu de gens de guerre en waertgelt, ou bien par levée expresse et absolute, si avant toutesfois que l'on ne la puist auleulnement différer ni excuser plus longuement.

Le pied qu'avez fait tenir avecq ceulx de Gand, tant pour renouveler leur magistrat que traicter avecq eulx sur aultres affaires, que concernoient le bien, repoz et seurte de ladicte ville, a esté celluy que en semblable matière et occasion doibt estre ensuivy, avecq la modération et discrétion que par vous, et ceulx que avez employé, y a estée gardée. De quoy j'espère que endroiet aultres villes se gaignera bonne opinion, contentement et volonté de se reconcilier, de plus s'ilz voyent que l'on continue aux

<sup>1</sup> Adolphe de Nieuwenaar, comte de Meurs, souvent cité dans les volumes précédents.

mesmes termes avecq lesdits de Gand. En quoy est principalement à remarquer le naturel et inclination des peuples de pardelà, qui n'est telle que cy-devant l'on l'ha voulu déchiffrer, et sera tousiours vers eulz de plus grande efficace une discrète induction et advis sérieux de leur propre magistrat, duquel ilz se fient, que non poinet les ordonnances de quelques coronelz ou chiefz de gens de guerre que porroient estre employez vers eulz, lesquelz procédant la plus part et souvent avecq véhémence et colère, et exécutant rigoureusement quand et quand de commander, ne se peuvent insinuer au naturel de celle nation, vers laquelle la voye de douceur, bénévolence et discrétion gagnera à toutes occasions plus que les termes de rigueur et intimidation <sup>1</sup>. Je diz pour les villes jà réduictes à mon obéissance, endroiet lesquelles user de rudesse, ne seroit que les faire rapentir de s'estre réconciliées, et enaigrer d'avantaige les affaires. Ce qui doibt estre d'aautant plus songneusement préecavé, que plus l'on ayme de parachever bien tost ceste malheureuse guerre, soustenant par tout l'autorité des magistrats, quand ilz seront telz qu'il convient endroiet nostre ancienne religion catholique romaine et gens paisibles, chose à quoy sur toutes aultres est requis de tenir la bonne main, pour seurement tenir et garder ce que par armes a esté à tant de fraiz recupéré. Si m'a esté bien grand contentement d'entendre que lesdits de Gand se rendent si traictables et désireux de repos, suivant quoi conviendra leur accroistre ceste bonne volonté par les effectz que s'en suyveront au moyen de la construction, perfectionnement et furnissement du chasteau, pour au plus tost les descharger de garnison tant onereuse; considéré que oires par ce commencement l'on pourra contenir les gens de guerre ès limites de discipline militaire. Néantmoins le cours et occasion du temps pourroient à la longue en ce amener auleune licence, signamment quand vostre personne et court s'eslongera dudit quartier; par où la gendarmerie retourneroit à la façon de faire que renverseroit de nouveaux le général estat des affaires.

Par le contenu de la responce de ceulx d'Anvers l'on voit ouvertement que Aldegonde, avecq ses complices, a este le fabricant de chose tant impertinante. Et crains que pendant qu'il sera prez d'eulz avecq tant d'aautres hérétiques estrangiers, n'y aura auleun amendement en leur affaire. Et sera à propos que l'on advise tous moyens de provoquer le peuple à l'encontre d'eulx.

L'invention du nouveau conduit du canal a esté, en telle rude saison, pour la voieture des vivres par vous bien pertinemment proposée, puisque sans icelluy et les commoditez que par ce moyen a receu mon armée, force estoit d'abandonner vostre emprinse, si sont très bien et à mon gré employez les derniers, à quoy monte ledit ouvrage.

<sup>1</sup> Ces réflexions de Philippe II au sujet du caractère des Belges sont diamétralement opposées à celles qui étaient en vogue sous le gouvernement du duc d'Albe.

## XXVI.

MONSIEUR DE HAUTAIN <sup>1</sup> A JACQUES DE GRYSE <sup>2</sup>.

(Archives du Royaume de Belgique. — Papiers d'État et de l'audience, liasse 242.)

Berg-op-Zoom, le 7 mars 1585.

Es carta de Mons<sup>r</sup> de Hautain de Bergas que escribe al dicho Grise (de 7 de março) el peligro de Bruselas. La empresa salida de Bolduque por 800 cavallos de los suyos que no sin ventura se retiraron en salvo a Guertruudberghe; pero que teme que si se desmandan mucho, no los deshagan los enemigos, que se van reforçando; y estan muy fuertes, y ellos muy intimidados y acovardados. Da por nueva estar cerrado el ryo, y que vey poca fuerça para poder avrirlo. Trata de la prision de l'admirante; quel conde de Holac y otre muchos capitanes y gobernadores hazen por el y piden se vea su justicia par el conde Mauriçio y el consejo de guerra; que su cargo d'admirante es dado al S<sup>r</sup> de Nassau; que 500, o 600 cavallos dellos eran llegados a Bergas en bateles y que se les avian allegado 250 de Bergas, y que juntos eran y dos con el conde de Holac al socorro de Bruselas, pero que dicho conde no yria lexos, sino que dexaria yr a Mons<sup>r</sup> d'Isselstein <sup>3</sup> con ellos; que estava con temor nos los rompiesse el enemigo; que despues eran llegados en salvo y avian deshecho un gran convoy de carros, gente y cavallos.

## XXVI.

TRADUCTION.

Lettre de Monsieur de Hautain, qui annonce, de Berg(-op-Zoom), 7 mars, audit Gryse la situation périlleuse de Bruxelles. Il relate l'expédition tentée de Bois-le-Duc par huit cents de

<sup>1</sup> Philippe de Zoete, seigneur de Hautain. Voyez sa note dans notre tome XI, page 702.

<sup>2</sup> Lettre interceptée. Voyez plus haut, page 201.

<sup>3</sup> Il s'agit probablement de Christophe d'Ysselstein, bâtard de Guillaume d'Egmont, qui commandait successivement à Heusden, Venlo et Gertruidenberg. Voyez sa biographie dans VANDER AA, *Biographisch woordenboek*, t. XII, p. 6.

ses cavaliers qui se sont retirés sains et saufs, mais non sans avoir couru des risques, à Gertruidenberg. Mais il craint que pour peu qu'ils se débandent, l'ennemi ne les détruise; car celui-ci se renforce tous les jours, tandis que ses hommes à lui sont intimidés et effrayés. Il donne comme une nouvelle le blocus de la rivière (l'Escaut), et ne voit guère le moyen de le rompre. Il parle de l'emprisonnement de l'amiral (Treslong). Le comte de Hohenlohe et plusieurs autres capitaines et gouverneurs font des démarches pour lui et demandent qu'il soit jugé par le comte Maurice et le Conseil de guerre. Sa charge d'amiral a été donnée au seigneur de Nassau. Cinq cents à six cents cavaliers des leurs avaient été transportés par bateaux à Berg-op-Zoom; on leur en avait joint 250 de cette place; et les deux troupes réunies étaient allées avec le comte de Hohenlohe au secours de Bruxelles. Seulement le dit comte n'irait pas loin, à moins qu'il ne permit à Monsieur d'Ysselstein de marcher avec lui. Monsieur de Hautain avait craint (un moment) que l'ennemi ne les mit en déroute, mais depuis il avait appris qu'ils étaient arrivés sains et saufs après avoir défait un grand convoi escorté par une troupe d'infanterie et de cavalerie.

---

 XXVII.
MADAME DE GRYSE <sup>1</sup> A SON MARI <sup>2</sup>.

(Archives du Royaume de Belgique. — Papiers d'État et de l'audience, liasse 242.)

Sans date.

Escribe la muger al dicho embaxador, su marido, que mire como viene y que desde Bergas tome un correo que sepa diversos y secretos caminos.

Item escrивele que los de Anvers determinan de quemar la puente que se a hecho sobre el ryo.

Son tres cartas de la muger susdicha a su marido que no contienen cosa de momento, si no que los de Hollanda abririan bien la ribera si quisiessen.

<sup>1</sup> La femme de Jacques de Gryse était Marguerite Hinckaert, dame de Courbais, qu'il épousa en 1584. Voyez GAILLIARD, *Bruges et son Franc*, t. I, p. 249, et plus haut, page 226.

<sup>2</sup> Lettre interceptée. Voyez plus haut, page 201.

---

## XXVII.

## TRADUCTION.

Sa femme écrit au dit ambassadeur, qu'il avise aux moyens d'effectuer son retour et qu'il prenne à Berg(-op-Zoom) un courrier connaissant plusieurs chemins détournés.

La même écrit que ceux d'Anvers ont résolu de brûler le pont jeté sur l'Eseaut.

Il y a trois lettres de la susdite à son mari qui ne contiennent rien d'important, sinon que ceux de Hollande pourraient bien rouvrir la rivière (l'Eseaut) s'ils le voulaient.

## XXVIII.

## LE PRINCE DE PARME A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Bibliothèque Ambrosienne à Milan. — Lettres du prince de Parme, t. II, 490 inf., pp. 77-80.)

10 mars 1585.

Il Signor Principe di Parma nella sua di x di Marzo 1585 così scrive :

Per li ragnagli che ne le mie precedenti, et spetialmente nell'ultima che de particolari successi le diedi s'havrà inteso, che secondo i miei disegni conducendosi sopra della palificata del fiume d'Anversa con speranza di poter compiutamente finire di serrare ad ogni momento, quando mi paresse quella riviera, come già senza fallo s'havrebbe fatto, se li ghiacci, che per lo freddo grande à giorni passati in tanta quantità, et grossezza, et con tanto impeto sopravvennero non l'havessero impedito, et differito alquanto, benche senza incommodo, et danno nostro, poscia, che in tal staggione il fiume dalle parti dove havesse anco voluto il nemico entrare, o vero uscire, sene sta totalmente chiuso ad ogni navigatione per li gran pezzi di ghiacci, che in tal tempo montano, et calano per la fiumana con li continui crescimenti, et calamenti delle acque, cagionati da venti et dal flusso, et reflusso del mare per la bocca del fiume tanto furiosamente che sono bastanti à rompere, et mettere al fondo non solo qual si voglia sorte di vascelli, ma anco i grossissimi travi, et pali, per buoni et ben affissi,

et fortificati, che fossero. Et così perche ne i nostri, che ne l'opra sono non causassero cotale fracasso, et ruina fù necessario usargli una straordinaria sollecitudine et lavaro. Essendo questa una delle cagioni anche più urgenti, et necessaria, che mi resolvei à serrare con barche quel spatio, che fin à questo tempo aperto restava; affine che nella rigidezza de tempi così ritrosi si potessero levare, et lasciar liberi, et destricati quei corsi dell'acqua così impetuosi, sì come sono stati fin hora, et di poi ritornar à chiudere quando il tempo lo permettesse. Però in questa opportuna commodità vedendo, che la rabbia del verno era passata, et che per questo anno da qui innanzi li ghiacci non cargherebbero di maniera, che potessimo temerli, essendovi raggiunto quel poco che mancava per compimento della fabrica, deliberai di rimettervi le mani per ispedito fornimento del disegno mio, come si fece solo in tre giorni, ne l'ultimo de quali correva la Domenica, che fu festa anche del glorioso Apostolo, San Matthia; nella qual festa nacque, et nelle sue inclitissime et felici imprese fò tanto favorito l'Imperatore Carlo, mio Signore, il quale gode in Cielo, il che è stato a me di segnalato conforto, et quasi fausto auspicio del gran frutto, et conseguenza che viene à tirare dietro à se questa tanto lunga, costosa, et travagliata fattione.

Stanno adunque le barche ciascuna al suo luogo in punto, come hanno à stare ben ancora da sui lati, et avinchiare l'una con l'altra con le sue catene, et funi assai grosse, et vi è il suo ponte incima per il quale si può passare speditamente dalla parte di Fiandra alla parte di Brabante, et da quella à quest'altra; et dinanzi à quelle d'un spatio competente stanno poste le balze di travi, che si soglion chiamar Zattere, quasi tutte dalla parte dell'isole della riviera, et alcune dalla parte d'Anversa, che si vanno mettendovi ordine da combattere, et che saranno ostacolo, che non potrà passare alcun vascello del nemico sieno perciò sempre rese infinite grazie à Dio, Nostro Signore, nella cui immensa bontà, et misericordia mi confido, che permetterà, che conseguisca il mio intento, et il fine, ch'io pretendo à gloria, et servitio suo et di Sua Maestà et in tutto à beneficio di questi miserabili populi et paesi.

È riuscita questa opéra tando à sadisfattione di tutti del campo nostro, et di queste bande in generale, che non vi è huomo, che non scuopra con grande applauso la fermezza del contento, che si tiene nel cuore, et in particolare li soldati de quali, ancor che siano tutti valenti, et degni d'honore, quelli nondimeno, che hò posti à la guardia, et difesa de le barche con loro capitani che hanno da assistere in quelle si sono scelti tali, quali si richiedevano ad un tale effetto. Abbiamo guarnito ciascuna delle barche per poppa, et prora con un pezzo d'artiglieria, che con l'artiglieria † di due forti di Santa Maria, et di Santo Filippo, che stanno nelle due teste della palificata saranno in tutto 150 de grossi, senza la moschettaria, et archibugiaria, che è buonissima et eletta, et oltre quelle, che s'hanno ne navili, et nelle Galcotte della nostra armata, che aiuteranno in qual si sia occasione gagliardamente, et molte altre che si truovano nelli

forti di fuori via della riviera; così sopra, et a cavaliere del fiume, et del paese circonvicino allagato come nel contra dieho — cioè è contra costa di Stambureh, et in altre poste di guardie concorrenti all'impresa medesima. Conche rimangono tutti, et spetialmente quello delle barche così bene rinforzato, et reparato, che facilmente coniettura qualunque di basso intendimento douersi avventurare senza vantaggio quelli che venissero per cacciarne fuori, et noi tenere l'esito di quello sforzo così bene inteso, et certo, che se n'habbia à sperare agevolmente la vittoria; se pure Iddio, Nostro Signore, per nostri peccati in diversa avversità non ne ributtasse.

Gratie à Sua Divina Maestà, ch'io comprendo per quello, che fin qui si è fatto d'havere dalla parte mia satisfatto, et adempinto ciò che presupposi, et mi offerì de eseguire resta solamente; (poi che senza denari, et gente per sostentar questa impresa nelle forze, et termini, che sta hoggi di con tanta industria indrizzata à quella felice fortuna, et vittoria, che per Sua Maestà collocate nel suo seggio à vista nostra stanno non si può passare à godere di sì buona occasione che apparentemente s'offerisce) che Sua Maestà ne dia suffraggio del necessario, si come con ogni istanza non cesso di supplicargliene, et di rappresentargli sempre, i, pericoli gli accidenti et, i, grandi inconvenienti. Per che tanto in questo che habbiamo per i nostri progressi nelle mani, quanto al restante potrebbe risultare qualche impossibilità. Ma hora che io tengo nuova, che Sua Maestà è per servirsi di mandar à considerar il tutto et che trà poco sia per arrivare qualche buona somma con la quale potranno le provisioni ordinarie proseguire mi si rinfranca l'animo nella speranza che le cose andaranno sempre migliorando, assicuratomì, che dal canto mio per una maniera ò per un'altra non lasciarò di fare quello che sofferire sempre le forze miè potranno, le quali mai à mio volere sono per mancare.

Nell'ultima mia avvisai in quanta strettezza, et miseria si trovava Bruxelles et delle diligentie, che si havevano nel premerla con assedio, per la cui rigorosità si mossero la prima volta li Bruxellesi a mandarmi alcuni deputati per cominciamento di trattare d'accordo, quantunque senza informatione, et facultà di conchiuderlo ne di far altro, che intendere la mia volontà. Questi furono espediti con la maggior satisfazione che si pote d'indi à pochi giorni ritornati quelli primi et altri 18 sufficientemente autorizzati si fù intorno a questo trattato; prima con li soldati, et poi con quelli della città dibattendo, et concertando hor con gli uni, et hor con gli altri, di modo che siamo allo conclusione con tutti loro convenuti in questa forma.

Che Tempel Governatore, il sergente maggiore, il colonnello suo, et altri capitani de più principali non serviranno alli stati, come lor chiamano in un certo tempo; ne anco li soldati lo possano fare in Brabante, conche se gli concesse di poter andarsene con le loro armi, et bagaglie senza molestia, dandogli per questo competente scorta.

Alli Terrieri se gli promise perdono generale del passato nella forma già fatta con

altri. Sotto quese conditioni, che si rifacciano, i, danni delle Chiese, et restituiscano i mobili, et tutte le cose pertinenti à Sua Maestà che erano ni quel luogo, et le robbe d'altri particolari interessati; rendino, et consegnino liberamente la città à Sua Maestà ricevendo la guarnigione, che se gli vorrà tenere.

Il fatto della religione rimane in quanto si poteva desiderare, poiche se bene se gli hanno concesso due anni, perche gli heretici vi possano stare sicuramente, questo è stato effetto di mio motivo co'l parere di persone di scienza et di coscienza per la speranza che vi è di ridurre, et ritrar molti di loro dal suo errore, come s'è veduto nella città di Bruges, et di Gantes, done concorrono tanti a ritrattarsi, et riconciliarzi nel grembo della Santa madre Chiesa, che li religiosi che sono à tal officio si trovano tal giorno tanto occupati, che non hanno temp di dire la messa, ne far oltra cosa che di guadagnar anime, et per ciò si puo credere che succederà il medesimo in Bruxelles, et che all'esempio di queste Malines, et l'altre terre si moveranno à dar ubidienza, siano date infinite gratie à Dio Nostro Signore per li grandi favori, che ogni di più ci parge, che certo sono molto singolari.

Questa resa di Bruxelles à di grandissima consequenza, oltre il grande tratto di paese che si requista, et la molta gente di guerra, che si riscuote dalle guarnigioni circonvicine che non è di minor consideratione per rispetto di quanto ci resta.

Avvisommi il colonnello Francesco Verdugo di Frisia, che parendogli buon consiglio di divertire il nemico con fargli qualche danno in quelle bande haveva ordinato al suo luogotenente il colonnello Tassis, che si trovava in Zutfen che lasciando quella terra ben provista di guardie con quel numero di gente maggiore che potesse unire, si sforziasse di passar il fiume, et entrar nel paese de la Velua, sicome fece, assaltando alla sprovvista i forti che per di la tenevano i ribelli, sicche essendo quelli della prima frontiera usciti à scaramucciare incalzando li nostri, cargarono alle lor spalle si fattamente, che mischiati l'uni con li altri entrarono nel primo forte, et cosi lo presero con morte di tutti li adversary, col qual tenore, et esempio si resero altri due di subito, chi à discretionone, et chi senza arme et insegne, et nella medesima notte abbandonarono oltri tre forti, et un altro si hebbe incontanente che se gli piantò un pezzo d'artiglieria. Altri trè che ui restano no furono conquistati da poi con maggior agio, che in tutto furono x forti, che presidiavano i nemici in quel paese, et tutti con le sue insegne, et artiglierie, che è stata una grande et bella fattione à buonissimo disegno, et degna del valor, et prudenza del colonnello Verdugo; del qual fatto secondo, che mi scrisse avanti intendo, che gli Hollandesi cominciano à sentire dolore estremo, avvedendosi, che noi andamo approssimandosi à suoi confini; et tanto più, che il serraglio de la riviera qui d'Anversa sia contra ogni sua credenza, et secondo il nostro intento reuscito in effetto.

---

## XXVIII.

## ANALYSE.

Le prince de Parme, dans une lettre du 10 mars 1585, écrit ce qui suit :

Par les rapports particuliers que, dans ses lettres précédentes et surtout dans sa dernière, il a faits des événements, l'on aura appris que le travail du barrage du fleuve d'Anvers s'est accompli conformément à ses desseins. Aujourd'hui il y a espoir de pouvoir barrer entièrement cette rivière en toute occasion, quand il le voudra. Ce serait déjà fait si les masses épaisses des glaces, qui se sont formées par suite des grands froids de ces jours derniers, n'étaient venues brusquement l'empêcher. L'ouvrage a subi quelque retard, sans inconvénient ni dommage du reste pour les assiégeants. Il était à prévoir d'ailleurs qu'en une semblable saison, le fleuve, du côté par où l'ennemi voulait entrer dans la ville ou en sortir, pût être fermé à toute navigation à cause du poids des glaces. Par un temps pareil celles-ci montent et descendent à raison de la crue et de la baisse continue des eaux sous l'influence des vents et du flux et du reflux à l'embouchure du fleuve. Et cela avec une telle impétuosité, que leur choc suffit non seulement à couler à fond les vaisseaux de tout tirant, mais à renverser les plus fortes poutres et les plus gros pieux, si solides, si bien fixés et étayés qu'ils soient. Et pour éviter aux bateaux et aux ouvrages des Espagnols un tel fracas, il fallut redoubler de vigilance et d'activité. Vu la nécessité et l'urgence, le Prince se résolut à fermer avec des barques le passage laissé ouvert jusqu'ici au milieu des travaux de barrage. Ces barques, en cas de mauvais temps, pouvaient se transporter ailleurs et laisser le passage libre. De la sorte l'impétuosité du courant, telle qu'on l'avait vue jusqu'ici, était heureusement brisée et, une accalmie se faisant, les barques revenaient boucher l'ouverture. Le Prince chercha à tirer parti de cette circonstance. Et, le plus dur de l'hiver étant passé, comme il n'y avait plus à craindre le charriage des glaçons et qu'il restait peu à faire pour compléter le travail de barrage, il se décida à remettre la main à l'œuvre et à poursuivre le prompt achèvement de son projet. Ce qui fut fait en trois jours, le troisième étant le dimanche de la Saint Mathias, anniversaire de l'empereur Charles-Quint. Et ce jour ayant toujours été favorable aux glorieuses entreprises de l'Empereur, le Prince ne douta pas qu'il ne fût d'un bon augure pour le succès de son œuvre si longue, si coûteuse et si difficile.

Les barques se trouvent donc chacune à sa place, comme elles doivent l'être, attachées l'une à l'autre par des chaînes et des câbles très solides. Et par ce pont de bateaux l'on peut passer promptement de Flandre en Brabant et vice-versa. Devant les barques, en laissant un espace convenable, on a mis les assemblages de poutres qu'on appelle des radeaux. Presque tous sont placés du côté des îles de la rivière, quelques-uns du côté d'Anvers dans un ordre de combat pour faire obstacle au passage des vaisseaux ennemis.

Le Prince remercie le Seigneur d'avoir permis l'achèvement de son œuvre, entreprise pour sa divine gloire, le service du Roi et le bien de ce malheureux pays. L'armée tout entière est heureuse et fière du résultat.

Chaque barque a été munie de deux canons, dont l'un à la poupe et l'autre à la proue. Avec ceux des deux forts de Sainte-Marie et de Saint-Philippe, construits en tête des estacades, cela fait en tout une force de 150 pièces d'artillerie, sans compter les compagnies de mousquetaires et d'arquebusiers, qui se trouvent à bord des navires et des galéasses et dans les forts élevés en deçà de l'Escaut ou entre ce fleuve et l'intérieur du pays, notamment sur la digue de Stabroek et d'autres points de l'investissement. Il est à espérer que toutes ces forces et ces ouvrages suffiront à arrêter l'ennemi.

Mais les travaux de siège ne pourraient être poursuivis ni menés à bonne fin, si le Prince ne recevait pas à temps les secours nécessaires en hommes et en argent, que le Roi lui a fait promettre. Du reste, il a appris avec bonheur que cette promesse allait être tenue.

Le Prince, dans sa dernière lettre, a instruit le Roi de la situation critique dans laquelle se trouve la ville de Bruxelles et des préparatifs qui se font pour en presser le siège. Aussi les Bruxellois ont-ils envoyé à Farnèse des députés à l'effet de traiter d'un accord, ou plutôt d'en conférer, car ils n'ont reçu ni instructions pour négocier ni pouvoirs pour conclure. Ils étaient chargés simplement de demander au Prince quelles étaient ses intentions. Ils furent néanmoins bien accueillis et retournèrent très satisfaits, pour revenir quelques jours après, avec d'autres suffisamment autorisés. Les uns traitèrent au nom de la garnison et les autres au nom des habitants.

On s'est arrêté aux points suivants :

Tempel, le gouverneur, le sergent-major, son colonel et autres principaux officiers s'engagent à ne plus servir du tout les États. Les soldats prennent le même engagement pour le Brabant. A cette condition ils obtiennent de sortir tous de la ville avec armes et bagages et sous la protection d'une escorte suffisante.

Les habitants obtiennent le pardon général du passé, suivant la règle admise pour les autres cités soumises, c'est-à-dire à la condition de réparer le dégât commis aux églises et aux édifices royaux et d'y replacer les meubles et objets enlevés. Ils seront tenus des mêmes réparations à l'égard des maisons pillées pour avoir appartenu à des sujets dévoués de Sa Majesté. Enfin ils rendront la ville au Roi et recevront la garnison qu'il lui plaira d'y mettre.

La question religieuse a été réglée aussi bien qu'elle pouvait l'être. Si l'on a concédé aux hérétiques de pouvoir séjourner deux ans aux Pays-Bas sans être inquiétés, ç'a été sur le conseil d'hommes de savoir et d'expérience, dans l'espoir de les voir revenir de leurs erreurs, comme cela s'est passé et se passe tous les jours à Bruges et à Gand. Les églises y sont encombrées du matin au soir de protestants qui demandent à être confessés et absous. Les prêtres suffisent à peine à la besogne, à tel point qu'ils n'ont guère le temps de dire la messe. On en peut inférer que la même chose aura lieu à Bruxelles, dont Malines et le reste du pays ne tarderont pas à suivre l'exemple.

La reddition de Bruxelles est d'une grande importance, non seulement au point de vue de

la pacification générale des provinces, mais eu égard aux troupes qu'on pourra retirer de là et des places voisines, et qui deviendront disponibles pour achever la conquête du pays.

Le colonel Verdugo, qui se trouve en Frise, a prévenu le Prince qu'il avait donné l'ordre au colonel Tassis, son lieutenant posté à Zutphen, d'opérer une diversion dans le Veluwe avec le plus de monde possible. Tassis a parfaitement réussi dans cette expédition. Il a assailli à l'improviste les forts occupés de ce côté par les rebelles. Ceux des rebelles, placés en première ligne sur la frontière, étant sortis pour escarmoucher, furent chassés par les Espagnols, qui les poussèrent si vivement qu'ils se mêlèrent à eux et qu'ils entrèrent les uns et les autres dans le premier fort. Celui-ci fut pris après que tous ses défenseurs eurent été massacrés. Et l'exemple fut si décisif, que les garnisons des deux autres forts se rendirent l'une à discrétion, l'autre à la condition de se retirer sans armes ni enseignes. L'ennemi abandonna ensuite trois autres forts, et un autre se rendit incontinent dès que les Espagnols eurent amené une pièce d'artillerie pour le battre en brèche. Trois autres qui restaient furent emportés tout aussi aisément. On a pris ainsi dix forts occupés par l'ennemi dans ce pays et avec eux les drapeaux et l'artillerie qui s'y trouvaient. Ce fait d'armes est tout à l'honneur du colonel Verdugo, qui a fait savoir au prince de Parme combien les Hollandais commençaient à se décourager en voyant les Espagnols se rapprocher de leurs frontières, d'autant plus qu'ils n'avaient pas cru au blocus de l'Escaut devant Anvers, entreprise si bien réussie conformément au plan de Farnèse.

---

## XXIX.

### LE COMTE DE LEYCESTER AU COLONEL MORGAN <sup>1</sup>.

(Archives du Royaume de Belgique. — Papiers d'État et de l'audience, liasse 242.)

Sans date.

Ningunas sumas de dineros se deven mas esperar de aca, y estos pueblos de por alla no se an governado en sus cosas de manera que merescan cosa alguna. Vos veys el escoge que an tomado, y a quien an determinado de rendirse. Quanto a lo que a venido a mi noticia, rasonables partidos se les an ofrescido aqui. Vuestra seguridad y de vuestra gente se dessea aqui mucho, come este portador os dira.

<sup>1</sup> Lettre interceptée. Voyez plus haut, page 201.

No ay esperança alguna de França ny los commissarios an tenido alguna audiençia.

Pesame d'entender que teneys alla tal numero de gente de nuestra naçion para la carnisceria de los que buscan a meterse debaxo de una naçion estrangera y de mala vezindad a la Inglaterra. Su Magestad no lo toma de buena parte, y esta enojada de que ayais llevado alla tanta gente sin su licençia y aviso; y dezir qu'a sido en servicio deste reyno y della no lo toma de tal suerte antes qu'es totalmente por los Françezes. El portador desta os dira los particularidades, y con tanto Dios os guarde, mi buen capitán. De priessa a 6 de hebrero.

---

**XXIX.****TRADUCTION.**

---

Il ne faut plus attendre d'argent d'ici. Le peuple de par là ne s'est pas conduit de manière à mériter quoi que ce soit. Vous voyez le parti qu'ils ont choisi, et à qui ils ont résolu de se rendre. A ma connaissance pourtant, des partis raisonnables leur ont été proposés ici. On s'intéresse ici beaucoup à votre sécurité et à celle de votre monde, comme le porteur de la présente vous le dira.

Il n'y a aucun espoir du côté de la France; les commissaires (les députés des États généraux) n'ont obtenu aucune audience (de Henri III et de la Reine-Mère).

Il me peine d'apprendre que vous avez là autant de monde de notre nation, à seule fin de se faire massacrer pour ceux qui cherchent à se soumettre à un peuple étranger et un mauvais voisin pour l'Angleterre. Sa Majesté ne le prend pas de bonne part. Elle est ennuyée de ce que vous ayez transporté là-bas tant de monde sans son autorisation ni son avis. Quant à dire que ç'a été pour le service de ce royaume et le sien, elle ne le comprend pas ainsi. On a plutôt fait les affaires des Français. Le porteur de la présente vous donnera des détails. En attendant que Dieu vous garde, mon bon capitaine. A la hâte.

---

## XXX.

ALEXANDRE FARNÈSE AUX GOUVERNEUR, MAGISTRAT, GENTILSHOMMES  
ET COMMUNAUTÉ DE LA VILLE DE MALINES.

(Archives de l'audience, liasse 242.)

—  
Beveren, le 12 mars 1583.

Très-chers et bien amez, Nous ne faisons doute que n'avez desjà entendu la réduction de ceulx de la ville de Bruxelles à l'obéissance du Roy Monseigneur, et la douceur et clémence que s'est usé en leur endroit, non obstant les choses passées. Que debvroit mouvoir ung chascun à faire le semblable et chercher une fois le repoz, sans se vouloir oppiniastrer davantaige contre les forces de S. M., qui n'a jamais prétendu ny prétend aultre chose que le sien et le bien de ses bons subjectz et vassaulx. Et comme vous estes maintenant les plus proches pour estre par la voye de force réduictz, sans espoir d'aucun secours et assistance et la rivière d'Anvers du tout serré, de sorte que riens n'y peult entrer de là vers vous, nous vous avons bien voulu faire ce mot (avant que employer lesdictes forces contre vous) pour vous exhorter en ce particulier, suyvant l'exemple de voz voisins, sans vous amuser aux parolles de ceulx qui, pour faire leur prouffit particulier, ne cherchent que vostre ruyne et confusion, et vous travailler d'impositions et charges insupportables, et vous brusler et consumer peu à peu les entrailles. Quoy faisant promptement, sans attendre l'extrême, vous vous pouvez assureur de tout bon recueil et traitement; ou au contraire ne venans, nous protestons que de tous les maulx qui viendront sur vous, vos femmes, enfans et biens, nous n'en serons cause, ny tant de sang innocent que sera espandu, mais vous mesmes par vostre propre coulpe. Priant à Dieu vous inspirer à bien faire, et que vous veuillez donner briefve responce, ou bien si voulez envoyer quelques députés, nous leur promettons, par ceste, leur venue, séjour et retour, ne doubtons qu'ilz retourneront contens.

—

## XXXI.

## J.-V. DELFT AU COLONEL MONDRAGON.

(Archives de l'audience, liasse 242.)

Ekeren, le 13 mars 1585.

Monseigneur, J'aey advertence, se matin, de la ville d'Anvers que le Conte de Holback <sup>1</sup> arrivoit là, devant hyer du matyn, avecq environ quatre ou cinq cens cevalx et plus part reytrés. On présume qu'il y a quelque interprinse sur le maecins. Aulcunes veulent dire que, sous les practyques de Aldegonde, pour par finesse fere entrer gens de guerre in Anvers, fesant pour cela grande instance. Le bruydt va in Anvers entre ceulx de la consistoire secrètement que il y a quelque chose d'importance sur la maeyn in Anvers. Ont y faict quatre ou cinq bateux à poste, pour faire brûler la palisade, comme yls disent pleyn de scholfere, peeck et aultres matériaulx. Ils ont faict aprester m<sup>e</sup> scarriocets, lesquels d'alqunes sont désià sergé de pales <sup>2</sup>, plunsics et ha eissies <sup>3</sup> et aultres instrumens. Ils ont mandé veniere de Malines de tous leurs fortresses en tour d'Anvers quelque gens de guerre à Borgerhoute, et remys d'aulcunes borgois en la place. Le bruyt va qu'ils veuelente veniere asselier nostre camp à Stabrouck. Monseigneur, je suis bien assurée que en Zeelande y sont faict aposté environ quarante barques, assée en manière de galiotes, sans arteleige, et environ trente pleytes faict en hout, le borde à la preuve de mosquettez, et six pontons tenant sacchun ung pièse de demy canon devant. A mon advis, sur correction, yls me semble, sy eulx mettent en exécution leur entreprinse, que l'ennemy donerat allerme à la palisade avecq ces bateux de brûlage, et ausy au quartyer de Stabrouck. Et la principale feste et exploect que eulx feront, vendra par le trou de Lillo, pour de là abborder à la dyecque de Coudesteyn, lequel dicque doevit estre sy bien gardé et deffendu, comme Mons<sup>r</sup> sait; car je croey, pour certes, que tous leurs forces emploieront là pour le première instance et non à la palisade. Car le commun en Zeelande et en Anvers disent sy pourons une foyz mestre nostre pieds sur la dicque de Coudesteyn, la vile d'Anvers scera succuru pour tousiuers. Monseigneur, que grands bien sceroit et grande nostre avantage de mestre quelque troupes nostres à Borgerhoute, Dambrugghe et Lyel, pour diffendere

<sup>1</sup> Philippe, comte de Hohenlohe, souvent cité dans le volume précédent.

<sup>2</sup> Pelles. La description des travaux exécutés par Alexandre Farnèse est reproduit dans MERTENS et TORRS, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. VIII, pp. 76 et suivantes.

<sup>3</sup> Haches.

à ceulx d'Anvers leurs correspondences qu'il tiennent journellement. Je estoye intentionné de veniere doner mesme ceste advis à V. S., maey's j'aey sy grande deleur en ung de mes bras, que je ne puis endurer. Dieu le remède. Je feracy mon extrême devoir pour savoir autres nouvelles . . . . .

---

 XXXII.

JEAN GRUSSET, DIT RICHARDOT, A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 242.)

---

Bruxelles, le 15 mars 1585.

Monseigneur, Nous arrivasmes hier icy assez tard, résoluz toutesfois de faire au mesme instant publier le traicté <sup>1</sup>. Mais comme les capitaines n'y voulurent entendre aparavant ouyr le rapport de leurs députez, nous fusmes constraintz de différer jusques aujourd'huy, et d'autant plus qu'estant jà unict, il heust peu aysément succéder quelque désordre. Aujourd'huy se sont trouvez tous lesdits capitaines à la maison de la ville; lesquelz insistoient à ce que ladiete publication ne se feist avant qu'ilz heussent faicte avec ceux de magistrat de l'argent, qu'ilz debvront recevoir. A quoy nous avons contredit et fait de sorte qu'à la fin, avec plusieurs disputes, ladiete publication s'est faicte de leur consentement, sur la promesse, que lesdits du magistrat et nous leur avons faict, de leur donner tout raisonnable contentement. Et pour dire à V. A. à quelles gens nous avons à faire, nous trouvons lesdits capitaines farouches et pleins de toute mauvaïse volonté, s'ilz avoient moyen de l'exécuter; se voyant clairement qu'il leur faiet grand mal de quicter ceste garnison, mesmes sur quelques lettres qui leur sont venues ceste nuit de deux meschans d'icy, qui la nuit précédente sont sortiz et se saulvie vers Malines, et qui escripvent que le secours est prest pour venir. Il y en ha bien heu quelques uns d'entre eulx qui vouloient maintenir n'estre obligez à leur traicté aparavant la publication de celui de la ville, et que leur venant secours, ilz pouroient le recevoir, sans contrevenir à leur parole. A cela avons nous respondu que le traicté de la ville ne leur touchoit, ny moins la publication

<sup>1</sup> C'est-à-dire le traité de réconciliation du 10 mars 1585, dont le texte est imprimé dans MIRÆUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, t. II, p. 1507, et dans le tome VIII, page 405, des *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5<sup>e</sup> série. Il fut publié, en effet, le 15 suivant. (*Ibidem*, p. 414.) — Bon nombre d'actes relatifs à cette réconciliation sont imprimés dans le même volume à partir de la page 535.

d'iceluy, mais qu'eulx estoient obligez, dois dimanche matin, que leurs députez avoient signé le leur, et que nous extimions avoir traité au nom de V. A. avec gens qui font profession d'honneur ; mais que nous leur disions hault et clair que, leur venant nulle secours, ilz seroient meschans, infâmes et malheureux, s'ilz les acceptoient. Ce que la plus part d'eulx ont confessé. Mais ny pour cela ne faut-il pas tant se fyer que l'on ne soit bien sur ses gardes, comme nous l'avons escript au S<sup>r</sup> Don Ambrosio <sup>1</sup>. Et supplions très humblement V. A. luy commander le mesme. Ce povre peuple est merveilleusement resjouy ; mais c'est une pitié de la nécessité qu'ilz endurent, joint que ce sont gens sur lesquelz il ne fault faire fondement, qu'ilz osassent contredire aux desordres et volentez des soldatz, qui sont les maîtres et y commandent absolument. Au demeurant ladicte ville est entière en soy et mesmes le palais et le parc beaucoup plus que nous ne pensions. Touchant le chemin de leur retraicte <sup>2</sup>, ilz tiennent ne pouvoir suyvre celuy que leurs députez avoient mis en avant, tant pour l'incommodité des vivres, que pour ne sçavoir où passer les rivières près de Louvain, et de là près de Lyere. Pour laquelle cause ilz supplient qu'ilz puissent passer à demye lieue ou une lieue près de Malines sur des pontons, que l'on leur enverra d'illec, et après à Duffle, sur des pontons que V. A. leur pourroit faire venir de Lyere. Que seroit leur raccourcir le chemin d'une journée ou deux, comme ilz dient. Et si l'on craint le danger de nostre escolte s'approchant si près de Malines ou d'Anvers, ilz procureront passeportz desdits deux lieux, jureront de combattre contre tous ceux qui voudroient outrager ladicte escolte. Et oultre cela laissent icy de leurs soldatz ou capitaines pour hostages, jusques à ce que ladicte escolte soit de retour. Ce que nous n'avons pas voulu accorder sans préalablement advertir V. A. pour sçavoir ce qu'elle sera servie commander ; la suppliant très humblement que ce soit au plus tost que faire se pourra ; estant jà de nostre consentement allé le sergent major d'icy à Malines et Anvers, pour procurer lesdits passeportz et assurance, ensemble quelques chariotz pour leur bagage, et lesdits pontons pour s'en servir. Si avant que V. A. y voye grand inconvenient, nous serions d'avis de les complaire. Car nous voyons en effectz qu'ilz ont moyen de mal-faire quand ilz voudront s'y résoudre.

Au demeurant, nous ferons le debvoir de procurer l'amoidrissement de ces troupes. Et déjà nous avons ung capitaine de chevaux, qui seroit une bonne compaignie des meilleurs de toutes, si V. A. le vouloit retenir en service. Et l'on nous diet qu'il est

<sup>1</sup> Don Ambrosio Landriano, gouverneur de Vilvorde. Voyez le volume précité des *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, p. 357.

<sup>2</sup> Les « Articles à proposer au prince de Parme de la part du gouverneur et de la garnison de Bruxelles du 24 février 1585 » sont imprimés dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5<sup>e</sup> sér., t. VIII, p. 367. La résolution définitive du prince est reproduite *ibidem*, page 402, et la capitulation *ibidem*, page 414.

homme de bien, et que de longtemps il ha monstré bien bonne volonté; que seroit le chemin pour rompre la cavallerie. V. A. nous mandera s'il luy plaist ce que nous luy debvrons respondre, et sy de mesme nous pourions en recepvoir de l'infanterie, si queleun des capitaines se présenteoit.

---

XXXIII.

LANCELOT PARISIS A M. D'ORTEL <sup>1</sup>, AGENT DES ÉTATS GÉNÉRAUX  
AUPRÈS D'ÉLISABETH, REINE D'ANGLETERRE.

(Archives de l'audience, liasse 242.)

---

Anvers, le 14 mars 1585.

Mons<sup>r</sup> mon frère, Ick bedanke U. E. zeer van de goede tydinghen van Vranckeryck, den Almoghenden biddende dat hy de C. M. van Vranckeryck zynen gheest wil geven dat hy ons, om zynen naem ende eere syn vechtende ende in benautheyt zyn, in zynder protectie wil nemen, gelyck ick oick niet twyfele hy doen zal, naer luydt de antwoorde die hy onse gedeputeerde den xxi february gegeven heeft, waer van ick hier mede de copye zeynde; maer overmidts den grooten noot ende benautheyt waer inne wy ons vinden, deur dien dat zedert Kersmisse hier niet een schip is commen, dunckt ons eenen dach een maent te wesen, dat wy de resolutie finale niet en hebben, de welke wy daegelyckx zyn verwachtende met grooter devotien. Oek vreesce dat wy daer en tusschen Brussel zullen quyt wesen, ende dat deur zommighe Catholicquen, die anders niet en soecken dan onder het jock van de Spaenyaerden te wesen, ten minsten dat zy hun misse mochten hebben, waer van onsen Corpelz<sup>2</sup> een af is, en sidt noch ter tyt gevangen, overmidts dat hy met 300 oft 400 van zynder lieden wilden par force den pays hebben. Waer mede oick onze medebroeder van den financen Roeck, de greffiers Espallaert ende Wouters hun gemoeyt hebben; zyn daeromme oick noch gevangen. Den commis Roeck is nu in zyn huys cranck van den pynen ende tormenten, die men hem heeft t'onrecht gedaen, geaccusert zynde van verraderye. Niettemin ick en can niet gedencken wat verzeckerheyd dat hy zoude mogen hebben van den

<sup>1</sup> La correspondance de Joachim Ortel, délégué par les États généraux en Angleterre, est publiée dans Bon, liv. XX fol. 59 et suivants.

<sup>2</sup> Il faut probablement lire Barthélemy Corput qui était secrétaire de la ville d'Auvers de 1583 à 1584.

Spainyart, dar hy het casteel van Antwerpen hun ontnomen heeft. Om zulex te willen verwoerden, ick geloove ons Heere Godt berooft hun hemliden sinnen, deur dien dat zy (hebbende het woerd Gods zuver ende vry) willen tot hun afgoderye commen, ende helpen de gene die tegen zyn cere stryden. Ik bid den Here dat hy ze wil verlichten ende helpen de zyne. Tot welcken eynde de graef van Hohelo <sup>1</sup> is gister avont getrocken naer Brussel, om die te victuallieren met 1,000 ruyters ende ontrent 15 voetvolck. God de Heere wil se in zyn bescherming nemen ende geluckich laeten intrecken ende wederom commen . . . . . <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Philippe, comte de Hohenlohe, souvent cité dans le précédent volume.

<sup>2</sup> Le carton 1881 des archives de l'audience renferme, concernant la réconciliation de la ville d'Anvers, les actes et documents suivants :

- N<sup>o</sup> 77. Minute de la lettre d'Alexandre Farnèse à ceux d'Anvers, afin de se réconcilier avec le roi. 13 novembre 1584.
- N<sup>o</sup> 78. Réponse de ceux d'Anvers à la lettre précédente. Ils prient le gouverneur général de ne pas trouver mauvais si avant d'entrer en négociation, ils envoient ses lettres aux Provinces-Unies. 23 novembre 1584.
- N<sup>o</sup> 79. Lettre dudit prince en réponse pour leur démontrer que le point de la religion, qu'ils alléguaient comme l'unique fondement de la guerre, n'était pas ce qui avait donné lieu à cette guerre. 10 décembre 1584.
- N<sup>o</sup> 80. Vingt pièces diverses du 8 juillet au 12 août 1585, concernant la réconciliation d'Anvers. Elles se composent d'instructions, lettres, négociations, etc., en français.
- N<sup>o</sup> 81. Lettre de commission des députés d'Anvers pour traiter la réconciliation avec le prince de Parme, en flamand. 8 juillet 1585.
- N<sup>o</sup> 82. Autre lettre de commission des députés d'Anvers en plus grand nombre pour traiter comme dessus, en flamand. 25 juillet 1585.
- N<sup>o</sup> 83. Passeport pour Balthasar Moucheron, député d'Anvers en la place de Louis Malapert, indisposé, en flamand. 1<sup>er</sup> août 1585.
- N<sup>o</sup> 84. « Crédence » des députés d'Anvers pour achever le traité de réconciliation avec le roi d'Espagne, en flamand. 12 août 1585.
- N<sup>o</sup> 85. Points et articles proposés par les députés de la ville d'Anvers au prince de Parme pour leur réconciliation, un en flamand et deux en français. Sans date.
- N<sup>o</sup> 86. Réponse du prince de Parme aux articles et points ci-dessus, en français. Sans date.
- N<sup>o</sup> 87. Points présentés par ceux de la ville d'Anvers, pour être éclaircis par Son Altesse, en français. Sans date.
- N<sup>o</sup> 88. Réconciliation d'Anvers, textes français et flamand. 17 août 1585.
- N<sup>o</sup> 89. Articles proposés par la garnison d'Anvers pour la reddition de la place, en français. Sans date.
- N<sup>o</sup> 90. Capitulation de la garnison d'Anvers, en français avec une copie du 17 août 1585.
- N<sup>o</sup> 91. Représentation des consuls et marchands étrangers établis en la ville d'Anvers aux députés de la dite ville pour que rien ne se passe à leur désavantage au traité de réconciliation de cette ville avec le roi d'Espagne, en français. Sans date.

## XXXIV.

HERMAN DE MOESYENBROECK A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 242.)

Cologne, le 15 mars 1585.

Monseigneur, Pour le présent ne s'offre méritant la plume, sinon l'avis d'Anvers et Parye cy ioinct, ensemble la confirmation de mes dernières du 8 de ce mois endroict la levée des gens de guerre que se fait par tout en Allemaigne, tant pour le Roy de Naverre et ses adhérents, comme pour le Roy de France et ceulx de Guyse. Et veult-on astheur icy dire que plusieurs maronniers et aultres soldatz de Hollande s'en seriont renduz au service de S. M., et qu'en la ville de Nymeghen at esté derechef ces jours quelque altération, à cause que le Conte de Moers <sup>1</sup> cuydoit, avecq ses adhérents calviens, d'y meiner dedans plus de garnison. Ce que les aultres auroient tellement empesché, que s'eussent commenché de battre l'ung l'autre, à tant que ledit Conte seroit entre aultres aussy blesché en sa jambe près la cuyse d'ung coup d'hellebarde. Dont ne doute V. A. estre desjà assez advertye s'il soit ainsi.

## XXXV.

JEAN GRUSSET, DIT RICHARDOT, ET GARNIER A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 242.)

Bruxelles, le 20 mars 1585.

Monseigneur, Nous avons hier escript à V. A. du partement des ennemys et entrer des gens du Roy au grandissime contentement de ces pauvres bourgeois, signamment pour les vivres qui sont entrez le mesme jour en très grande abondance, dont il y avoit si grand besoing, que les gens mouroient par les rues. Nous luy avons aussi touché de

<sup>1</sup> Le comte Adolphe de Nieuwenaar, souvent cité dans notre tome X.

peu de nombre de soldatz ennemys qui sont sortiz; n'arrivons à trente chevaux des trois cornettes et environ sept cens hommes d'ynfanterie, estant le nombre de ceux qui sont demeurez pour le moins aussi grand et sans que nous nous soyons obligez à chose que ce soit, sinon de ne leur faire auleung tort. Mais depuis nous est venu trouver le capitaine Ortigosa avec le sergent major du régiment du S<sup>r</sup> de Mérode, disant luy avoir promis qu'il sera receu en cervice, s'il demeuroit avecq quelques bonne troupe des soldatz dudit régiment. V. A. nous pourra mander sur ce son intention, si elle vouldra qu'il face compaignie, comme il pourra bien faire, ou bien luy donner quelque honneste entretenement avec les gens de guerre de S. M., dont je croy il se contenteroit. Aussi sera-il bien que sachons si l'on vouldra prendre en service quelques ungs desdits soldatz demeurez. Ce qu'à nostre advis ne se debvroit faire ez compaignies qui sont icy en garnison, mais au plus tost les envoyer au camp pour remplir les compaignies qui en auroient de besoing. De quoy attendant la responce, nous donnerons passeport à ceux qui le demanderont pour se retirer chascung en son pays, et de mesme donnerons ordre en ce qui est de la police jusques à ce que V. A. nous recommande de retourner; n'estant icy nostre séjour aultrement nécessaire, puis que le magistrat se pourra renouveler ou par le chancelier, ou par quelques principaulx du Conseil en Brabant, selon que V. A. ordonnera.

---

 XXXVI.

JEAN GRUSSET, DIT RICHARDOT, ET GARNIER A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 242.)

---

Bruxelles, le .. mars 1585.

Monseigneur, Par noz précédentes V. A. aura entendu ce que s'est passé en ceste ville, tant à la sortye des gens de guerre que les Estatz rebelles y tenoyent, que à l'entrée de ceulx que V. A. y a depuis envoyé, lesquelz y sont entrez fort, au grand contentement d'ung chascun et mesmes de bons, quy en sont d'aultant plus asseurez, qu'ilz espèrent de brief en estre aussy deschargez, à l'exemple des aultres villes, dont V. A. ha retiré les garnisons ordinaires. Le S<sup>r</sup> de Goignyes <sup>1</sup> y est aussy rendant le

<sup>1</sup> Antoine de Goegnies ou Gougnies, chevalier, seigneur de Vendegies, gouverneur et capitaine du Quesnoy, mort à Bruxelles le 4<sup>e</sup> mai 1599. Voyez notre tome X, page 410.

devoir tel que l'on se peult espérer d'ung gentilhomme de son eaige et expérience. Et au surplus le tout y est sy quoy et paisible, qu'il n'est à croire le changement qu'il y a eu depuis la sortye des ennemys, par laquelle il nous semble estre en ung aultre monde. Les gens y sont volontaires, bien que sy pauvres et sy exténuez et les moyens de la ville si fort espuysez, qu'il est impossible de le dire. Le pays alentour est ruyné. Les vivres que l'on y ameine viennent de loing à grandz fraiz et despens, tant pour la longueur des chemins, que pour le coust des convois. A quoy fault adjouster le danger et hazard, auquel les marchandz se treuvent par l'insolence de beaucoup de compaignyes, tant de chevaulx que de pied, quy sont logées ès chasteaux et maisons fortes d'icy à l'entour, lesquelz courent et ravaigent tellement le plat pays, qu'oultre que les voysins et paysans n'auront la commodité de labourer et cultiver leurs terres, les nostres mesmes n'auront moyen d'y admener les vivres sans dangier de les perdre, et y laisser tout ce qu'ilz ont quant et quant, selon que l'expérience le monstre déjà par l'exemple et plusieurs villaigeois et marchandz, quy sont esté devalisez par les nostres. Ce que nous avons bien voulu remonstrer en toute humilité à V. A., afin qu'entendant ce quy se passe en cest endroit, elle ait tant meilleur moyen d'ordonner le remède qu'elle trouvera convenir y estre donné, retirant les gens de guerre de cy entour, où ilz ne seront de besoing, afin que le plat pays demeure libre.

---

**XXXVII.**

JEAN GRUSSET, DIT RICHARDOT, ET ANTOINE GARNIER A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 242.)

---

Bruxelles, le 22 mars 1585.

Monseigneur, Ce matin, environ les neuf à dix heures, est sortie la garnison ennemie et y entré celle du Roy, s'estant le tout passé paisiblement, grâces à Dieu. Et n'a tenu à nous que ce partement n'ayt esté plus tost. Nous avons besogné de sorte qu'il n'y a sorti plus de sept cens d'infanterie de seize cens qu'ilz estoient, et des trois cornettes de chevaulx ne sont sortiz que 28 à 29 chevaulx, et si ne sommes obligez à maintenir quelque compaignie non plus de pied que de cheval. Les troupes estoient belles, et nous persuadons que V. A. aura pour service agréable qu'elles soient ainsi deffaictes, oultre que nous espérons que de ceulx qui sont sortiz plusieurs s'escarteront par

chemin, leur estant permis par le capitaine Corrardin, selon que luy avons diet, afin qu'il leur ouvre le chemin. Monsieur de Gougnyes <sup>1</sup> est icy, lequel nous assisterons jusques à ce que V. A. nous commande de retourner, nous estant advis qu'il ne sera pas grand besoing que y sejourbons pour renouveler le magistrat, si V. A. estoit servie d'y comectre le chancelier de Brabant, qui est à Louvain, et pourront prendre quelque conseiller du mesme conseil. Nous attendrons le commandement de V. A. par ce courrier qu'envoyons exprez en diligence pour luy donner la nouvelle de cette sortie. Sur quoy luy baisans très humblement les mains, nous prions le créateur la conserver.

Monseigneur, je ne fais c'ariver et n'ay encoire rien visité. Demain j'escriray à V. A. particulièrement.

---

### XXXVIII.

#### LE MAGISTRAT DE GRONINGUE A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 242.)

---

Groningue, le 29 mars 1585.

Durchleuchtiger hoichgeboerner furst, gnediger Heer, Negest erbiedinge onsern stedes bereittwilligen dienst koenen wy U. H. uuyt hoechdringender ende all tehans uuyterster noett, mit gheen geringen bedroeffnisse in underdenicheitt unvermeldett niett laeten woe der viannt (leider Goedts), mitt alle syne macht over die duesent mannen starck, vorleden den 25<sup>en</sup> deses loependen maents jongest, 's morgens mitten daeh, uut Westerlantt tho schepe an hett uutlantt onder die schantze van Soltkamp <sup>2</sup> ende die Marne <sup>3</sup> angekoemen, ende die gantse Marne ende hett halve ampt alle den meerendeell der karspelen voerts deurgetoegen, itlicke karspelen heell verbrant, in enige karspelen over die vyfflich hueseren ende in andere karspelen soe nha advenant gelevet huess gehalten, geplondertt ende gebrantt, datt den armen huesman des oerts als wesende ungefeerlich die selffte van onse twe klener overgeblevene quartier, daer uut men besheer mitt groete pyne ende arbeit die salve weecklenonghe voer den soldaten gevonden (die doch voer hen, doer den lanckdueringen oerloch, onderholdinge der weecklevrongen ende andere sware servicen der soldaten merendels rede all verbrant,

<sup>1</sup> Antoine de Gougnyes, gouverneur du Quesnoy. Voyez notre tome X, p. 410.

<sup>2</sup> Soltkamp, province de Groningue.

<sup>3</sup> Marne, province de Groningue.

uutgeputtet ende verdorven) nu geheel voerts verbrant, verdorven ende an de uuterste armoett mitt wyff ende kinderen gekoemen ende geraeden sinnen, ende daer nha dour intocht van S. C. M. krygesvolk weder vertoegen, datt wy nu meer gheene penningen off weecklenongen van den selven armen ende verbranden voer den soldaeten wieten noch konnen bekoemen. Ende angaende datt ander noch enichte quartierken daer die viant tho Oterdum ende S. M. krygesfolek tho Farmszum, Wastum ende Garbende weer inne licht iss doer die gravinghe ende opmaekinghe der starckten ende schantzen voer Oterdum ende doer die groete lanekdurige contributien, weecklenonghen voer die soldaeten daegelicke serviceen van brant, hoey ende haver, ock soe uuygemargett ende utgeteert datt alle huslieden ende pachters desselven quartiers daer doer meestendeel wall uut mistroesticheitt ende armoett solden tho lande uuytgetoegen hebben ende doch uut trecken, soe wy sie mit enighe middelen, doer dien datt die lantheren hoer die behuysinge up die landen staende omme dese troubele tyden nielt schuldich synn aff te koepen nielt ant 't gebrueck haerrer landen holden ende constringeerden, welkes die enichste oersaccke ende middell iss. Sonst hadden 't die selve kleine quartierkens all lange van 't gebrueck der landen, beslach van beesten ende ploeginge loes ende leedich gelegen, ende dese stadt ock alle starcken ende schantschen deser omelanden daer doer van alle onderholt van proviande ende die soldaeten van de weeckloenongen gepriverrt ende berovett gewest, des dan mitt groeten verlues, quoytlaetinge ende verlichtinge van onse ende alle geistelicke ende wartlicke lantheren, ock armen ende gasthuysen jaerlicke hueren, pachten ende upkomsten (daer wy ende die solve van leven musten ende moeten) geschiet iss tutt voerkoeminghe ende vernydunge van alle inconvenienten. Ende om te verclaeren ende te verthoenen die uprechte getruwe ende stantafftige harten ende gemoeten, soe wy tutt C. M., onseren alre gnedichsten natuerelicken princen ende heeren, ende Z. M. diensten, nellens onser gemeiner walfaert hebben ende draegende sinnen, daer inne wy ock unbespaertt lyves ende guedes tuten uutersten tho continueeren gesinnett. In consideratie ende erwegunghe dan van desen; ende datt wy voer eerst die twe westersche quartierken (daer inne die viant in de starcken van den nyeyzell noch ter tytt ligget) soe mainige jaeren gemistett ende quytt gewest die landen woest ende leedich gelegen gheene hueren off pachten daer van geboerett, ende datt ten anderen nu hett derde quartier landes doer desen voerscreven brant ende schaeden soe verwoestett, ende ten darden ende laetsten datt hett vierde quartierken, daer Oterdum, Wartum, Farmszum ende andere schantzen in liggen, doer den lanekdueregen krich contributien, weecklenongen ende andere belastingen boeven verhaelt gelysfals soe beswaertt ende verdorven, datt wy nu meer gheen middell noch wegen en wieten om die contributie ende weecklenongen langer tho continueeren, sinnen ock alle off het merendeels van de geistlicke ende wartlicke persoenen, gasthuysen ende armen deser stadt ende ommelanden doer

reden voerscreven ende mistinge der langen lantlucren ende jaerlicke pachten ende nu desen swaeren brant in sulcken benouthett, dat sie sich (soe vieren nu nielt haest betert) nielt langer kunnen oft wieten to onderhouden, swinden ock voele verscheiden geestelicke prylaeten, heeren, junfferen ende sonst andere wartlicke persoenen by andere guede geestlicke ende wartlicke heren ende frunden, noch van enich vermoegens synde hier ende daer omme daer sie uut krisstheleich medelyden van gespisegett ende aengenomen worden, die sonst doer groeten armoett vergaen ende verloopen musten; tutt wall beclaechlicken recompens van onser ende hoerer aller lange gedaene getruwicheitt, hebben ock die soldaeten alhier van de leste overgeschickte 't sestich dussent ducaten nielt meer als ses weeken lenonge ontfangen, beloopende voer onse quota deses quartiers tutt omtrentt xii vehendelen ungeveerlich achte dussent ducaten, welekes wal een geringes iss voer geheele twe jaeren datt wy die soldaeten uut onse hueren ende pachten ende der megeren guederen (sonder tho schickinge van enige penningen) continuuelick alleen onderhouden ende nu nielt meer vermoegen.

Bidden ende begeren an U. H. wy daeromme gants oetmoedelicken ende dienstlicken datt d'selve desen onsen waerachtigen bericht des soberen armen ende bedrouten staets alhier (die wy tutt quitinghe onseren eede daer mede wy S. M. ende dese stadt ende lande verplichtett nielt nalaeten kunnen in desen tho vermelden) in genaeden willen affnemen ende alle dese voerschreven redenen wall grontlich erwegen ende daer up die haestige ende ihlege versienonghe doen, datt alhier voer raet van gelt tutt weecklenonghe ende onderholt voer den soldaten ammonitie ende allen anderen daer tho behoerende noetdrufft overgeschickt ende den schantzen van den Delffzyl, Reide, Soltecamp ende anderen deser ommelanden wesende van groeter importantie nielt in een aventuer ende het kleene noch ter tytt overgebleven enichte quartierken (daer wy ende alle krigeslueden nu meer hoer proviande ende onderholt uut moeten hebben) ende ock in geheell verloop gebracht moegen worden. Want onze raett nu meer tutt vindinge van gelt voer die soldaeten (om rede voerschreven) ten einde iss, ende sullen by faulte van oversendinge van penningen, soe vieren es ten langsten tegens Pallem nielt alhier en iss het kleene noch wesende quartierken moeten ten besten ende den krigeslueden overgeven.

Datt U. H. ons ock nu een maell voer all onse lanckdurige continuele getruwicheitt genedichlich bedencken ende van de sterecten des Nyenzyls ende Oterdum, daer wy ende allen inwoeneren mit ock die gehele landen zoe grontlich, dorch doerstekinge van dyken, dammen, inloep van solte wateren ende sonst anders, verdorven ende tho niete gebracht worden, vryen ende verlossen, daer mede wy een weinich respireeren, ende van de smerte ende pyne des soe langen oerlochs tirannye ende rebellye ontheffett, ende tutt behoerlick onderholt van leven moegen koemen. Daer tho wy ons dan gentzelicken vertroosten U. H. genedige ende tho verlaetige antwoordt upt spoe-

dechste hierup verwachte, mitt emphelonge dem Almechtigen, die U. H. in lanckwiliger, geluckseliger regieronge wider affbroeck ende overwinninge des viants genedichlich fristen end bewaeren wil, ende ons tutt den selven denst unbespaertt lyves ende guedes stedes erbedende.

---

XXXIX.

ALEXANDRE FARNÈSE AU SEIGNEUR DE RUYSBROUCK <sup>1</sup>.

(Archives de l'audience, liasse 242.)

Le 1<sup>er</sup> avril 1585.

Mons<sup>r</sup> de Ruysbrouck. Allant présentement par delà le S<sup>r</sup> de Rymersch, pour communiquer quelques poinetz et articles avec le S<sup>r</sup> de la Noue, je vous en ay bien voulu advertir, et quant et quant requérir et ordonner, de par S. M., que vous ayez à le laisser traicter, communiquer et assembler avec ledit de la Noue, aussi souvent que ledit de Rymersch vous en requerra et sera de besoing pour sa négociation illecq.

---

XL.

DÉCISION D'ALEXANDRE FARNÈSE CONCERNANT LA MISE EN LIBERTÉ  
DU SEIGNEUR DE LA NOUE <sup>2</sup>.

(Archives de l'audience, liasse 242.)

Beveren, le 4 avril 1585.

Le S<sup>r</sup> de la Noue sera mis en liberté, fournissant aux poinets et articles qui s'ensuyvent :

En premier lieu, il fera promptement relaxer et mettre en liberté le S<sup>r</sup> Comte

<sup>1</sup> Claude Witthem, seigneur de Richebourg, gouverneur de Limbourg. Voyez notre tome IV, page 190. Il détenait de la Noue dans le château de Limbourg.

<sup>2</sup> L'acte définitif de la mise en liberté de la Noue daté du 28 juin 1585, est imprimé dans KERVYN DE VOLKAERSBEKE, *Correspondance de la Noue*, p. 235.

d'Egmont, sans auleune rançon, d'une part et d'autre, ains scuellement en payant les despens.

Et comme l'on espère qu'entre S. M. et le Roy Très Chrestien n'adviendra jamais guerre, ains que la paix sera inviolablement maintenu, du moins leurs vies durant, ledit de la Noue s'obligera de non jamais porter les armes contre Sadicte M., soit ès Pais-Bas, Ytalie ou ailleurs; que, si l'on ne le peult induyre à faire ceste promesse sans le sceu et consentement du Roy de France, son maistre, luy sera permis d'en faire poursuytte par les siens, ainsi qu'il trouvera convenir. Et où aprez les diligences sur ce faictes fust treuvé ledit congé n'estre impétrable, du moings devra-il faire la promesse de non servir et porter les armes ès Pais-Bas et Bourgogne.

Mectra ung de ses filz ès mains de Monsieur le Duc de Lorraine, pour ostager, l'espace d'ung an.

Donnera caution suffisante et resséante de mil escuz d'or en Ytalie, Allemaigne ou Lorraine au profit de S. M., ou cas qu'il contrevint à sa promesse.

Et comme sa condition est beaucoup meliorée par la délivrance du sieur de Champeigny et mort du sieur de Selles, qu'il eust deu faire eslargir avant obtenir liberté, et que l'on luy quitte l'offre qu'il faisoit de se mectre ung an ès mains dudit Seig<sup>r</sup> duc de Lorraine ou lieu de ce que dessus, il procurera que le S<sup>r</sup> de Teligny, son filz, qui est prisonnier, s'oblige et responde sur sa teste qu'il n'y aura contravention.

En quoy il ny peult avoir difficulté si ledit de la Noue procède de bonne foy, et qu'il ayt intention de maintenir ce qu'il promet, joinct qu'il sçait l'action que nous avons sur ledit Teligny pour avoir servi pardeça, estant vassal du Roy de France, avecq lequel nous avons paix.

Et pourra l'on luy mectre en avant que, s'il a volonté de faire office pour pacifier les troubles de pardeça et faire quelque notable service à S. M., com il a aultrefois offert, il pourra le monstrier par effect, et que ce sera le vray chemin pour tirer hors de ces misères ledit de Teligny, son filz.

## XLI.

GUILLAUME DE JOIGNY, SEIGNEUR DE PAMELE, A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 242.)

Tournai, le 26 avril 1585.

Monseigneur, Le sieur de Malepiere <sup>1</sup>, agent de France, m'est venu cest après diner donner à cognoistre qu'il avoit receu lettres du Roy son maistre, par lesquelles luy estoit ordonné se trouver vers V. A., pour luy donner à cognoistre que S. M. T. C. estoit informée que V. A. envoyoit quelques compagnies de cavallerie en France à l'assistance de ceulx quy se bandoient contre son auctorité. Ce que seroit contraire aux traictez et bonne correspondence de la part du Roy son maistre, à son dire, a continuellement entretenuz, et ne se pourroit faire, comme il disoit, sans rupture de paix, adjoustant que le porteur de la lettre avoit déclaré que l'on avoit advis que lesdictes compagnies estoient jà vers le quartier de Liège soubz la conduite du S<sup>r</sup> de Balençon <sup>2</sup>. Que ce néantmoins, pour les grandes occupations de V. A., il avoit trouvé expédient de auparavant se transporter vers icelle, me donner à cognoistre ce que dessus, affin d'en faire l'advertence à V. A., pour entendre sy son plaisir soit qu'il se treuve pardellà, ou ce que aultrement il en polra respondre audit Roy son maistre. Sur quoy luy ay diet que estant rière de V. A., je n'estoit accoustumé de recepvoir semblables messages. Et néantmoins à son itérative requisition et affin qu'il ne fust occasionné de se transporter pardellà sans orde de V. A., je n'ay vullu delaisser de luy faire recommandation, affin que son plaisir soit de me commander ce que j'en debvray respondre audit agent, priant fort d'en avoir à brief quelque nouvelle.

<sup>1</sup> Agent accrédité aux Pays-Bas par Henri III, roi de France, et de sa mère Catherine de Médicis. Voyez notre édition de *RENON DE FRANCE*, t. III, p. 85.

<sup>2</sup> Philibert de Rye, seigneur de Balençon, colonel de troupes wallonnes. Il prit une part active à la guerre des Pays-Bas, sous le commandement d'Alexandre Farnèse. Voyez *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 456, et notre tome IX, pp. 272, 274, 295, 556, 589, 704.

## XLII.

ALEXANDRE FARNÈSE A MARIE DE MELUN <sup>1</sup>.

(Archives de l'audience, liasse 242.)

Beveren, le . . . avril 1585.

Madame la Comtesse, Encore que les nouvelles de la perte advenue en la personne de feu marquis de Roubaix <sup>2</sup>, vostre frère, ne vous peuvent en bon droict apporter que desplaisir et mescontentement, sy est-ce que je ne laisseroy de vous en donner par ce mot advertance, tant pour satisfaire en cest endroit à l'amitié que je luy portois en son vivant, que pour l'assurance que j'ay, qu'usant de vostre prudence et discrétion accoustumée, vous recepvrez ce coup comme venant de la main du bon Dieu, à la volonté duquel nous devons tous nous conformer, d'aultant mesmes que la perte en est si commune, que sy la multitude de ceulx quy y ont part nous peult apporter quelque soullaigement, vous aurez en cest endroit grande occasion de vous appayser pour y avoir entre aultres le Roy perdu ung bon et vaillant serviteur et moy ung amy, auquel j'ay tousiours porté beaucoup d'affection, selon que plus amplement je le monstreray à l'endroit de ceulx quy luy attouchent; lesquelz j'auray tousjours en favorable recommandation, tant pour le respect du deffunct, que pour leurs mérites et particulièrement pour le désir que j'ay de vous complaire.

<sup>1</sup> Elle avait épousé en 1582 Lamoral, comte puis prince de Ligne et du Saint-Empire.

<sup>2</sup> Robert de Melun, vicomte de Gand, marquis de Roubaix, général de cavalerie, gouverneur d'Artois; nommé marquis de Roubaix par lettres patentes du 1<sup>er</sup> mars 1579, mort le 4 avril 1585, près de l'estacade construite sur l'Escaut par Alexandre Farnèse, par suite de l'explosion d'un bateau lancé par les Anversois.

## XLIII.

ALEXANDRE FARNÈSE AU COMTE DE CHAMPLITTE.

(Archives de l'audience, liasse 243.)

....., le 11 mai 1588.

Monsieur le Conte, Vos lettres du pénultième et dernier d'avril me sont esté délivrées, par lesquelles j'ay veu les advertences dont me faictes part et au président Richardot, vous merciant le soing continuel que vous en avez, et vous prie de mesme y continuer, comme je m'asseure assez que ferez avec la dilligence et sollicitude accoustumée.

Le peu de moiens et les occupations si grandes que j'ay, ne me permetent de vous pouvoir assister des commoditez telles que le cas le requiert en ceste conjoncture. Parquoy sera nécessaire que vous vous esforciez pardelà de remédier et obvier, aultant que humainement vous sera possible, à tous les inconveniens que vous pouvez soubsonner par les passages des gens de guerre que se présentent maintenant d'ung costel et d'autre, tenant surtout l'œil ouvert à ce que, soubz ombre de passage, on ne attente quelque chose ou préjudice de S. M., ou bien du pays; auquel effect vous pourrez vous prévaloir des moiens que vous avez les plus promptz à la main, et vous aider au surplus de toutes les commoditez que vous sçavez ou pourrez exçogiter, selon que j'espère et m'asseure vous sçavez bien faire.

Je suis esté bien aise d'entendre la satisfaction que vous monstrez avoir du S<sup>r</sup> de la Villeneuve<sup>1</sup>, duquel je ne doute aulcunement qu'il n'ait, en ce qui dépend de sa charge, à correspondre entièrement aussy à la bonne opinion que S. M. et moy en avons, etc.

<sup>1</sup> Jean de Riffault, seigneur de Villeneuve. Voyez plus haut, pp. 147, 199.

## XLIV.

ALEXANDRE FARNÈSE AU DUC DE LORRAINE.

(Archives de l'audience, liasse 243.)

—  
Beveren, le 16 mai 1588.

Monsieur mon Cousin, Vous verrez, par la copie que je vous envoie icy jointe de certains articles conceuz sur la délivrance du S<sup>r</sup> de la Noue, ce qu'il ha accordé, dont entre aultres il se fait fort de vous avoir respondant de ce qu'il promet. Dont je vous ay bien voulu advertir à ce qu'avant résouldre avec luy, vous ayez moyen d'y penser et m'en dire vostre intention, signamment en ce que concerne ladicte responcion, afin que sachant comment vous l'entendez et désirez qu'il y soit procédé. J'aye tant plus de moyen de me conformer en cest endroit selon vostre volonté, comme je feray en toute aultre chose, et mesmement en celles quy dépendront de la miesme seulle, laquelle vous trouverez tousjours très prompte et appareillée à vous obéyr et servir.

## XLV.

M. DE RENES AU CAPITAINE LAUWERS.

(Archives de l'audience, liasse 243.)

—  
....., le 19 mai 1588.

Monsieur le Capitaine, Après mes humbles recommandations, ceste servira pour vous advertir que nous sommes esté ceste nuit en Borgherhout <sup>1</sup>, et avons trouvé une corp de garde, laquelle avons terstous taillié en pièche. Il y a avoit de bourgeois qui vouloient donner mille escuz; mais n'avois personne prins à mercy. Et si ont y amené tous les bestiaux qu'il y avoit, tant des vaches, que aultres. Pourquoy il vous plaira

<sup>1</sup> Ce fut seulement le 30 juin 1588 qu'Alexandre Farnèse s'empara définitivement de Borgerhout. Voyez Bon, liv. XX, fol. 59 v<sup>o</sup>.

m'advertir, sy je les veuille vendre ou que les face amener pardelà l'eau. Il y a ung de mes soudartz appellé Jan Van Overbecke, lequel est fort blessé d'ung coups de balle au travers le guize. Et les soudartz vous prient de vouloir faire toutes debvoirs pour, en toute diligence, avoir nostre payment. Et quant à nouvelles, les portes d'Anvers n'ont esté jusques astheure ouvertes. Et nous entendons qu'il y at eu grande mutination entre les bourgeois, ayant esté en grand nombre se plaindre sur la maison de la ville, disant qu'ilz ne pouvoient tenir plus longtemps, et demandantz au bourgmaistre s'il vouloit nourrir leurs femmes et enfans, et si bien tost il ne cherchoit ouverture, qu'ilz sçavoient aultre remède, estantz tous les garnesons des chasteaux retournez.

---

 XLVI.

## PAUL DE NOYELLE A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 243.)

---

 Bapaume, le 22 mai 1585.

Monseigneur, Depuis mon retour en ce lieu n'ais seeu ressentir de la France autre chose que l'assemblé grande de gens de guerre, quy sy faict de tous costés. Le Roy de France assemble ses forces à l'entour de Saint Denys. Monsieur de Guise faict les siennes entre Guise et le Chastelet, et les Huguenots aux lieux, où ils ont commandement, font de mesme, tellement que toute la France est en arme, et ceste frontière pleine de gens de guerre. L'accord quy se traictoit de la part dudit Roy de France avec la faction de Guise n'at eu jusque asteur aucun effect. La Reine Mère est partie de rechef pour accomoder le mal entendu. Le rendés-vous des troupes dudit Duc de Guise est à Larbre de Guise. Et n'y at autre bruit, sinon que de brief elles tireront à Paris. Les Huguenots ont 500 chevaux entre Paris et Clermont, quy barent la Strado, et ont pensé surprendre quelque troupe du Duc d'Aumal<sup>1</sup>; mais comme il n'estion les plus forts, ils ne les ont osé attachers. Ils font courir le bruiet que le Roy de France se joinet avec eux. Avant peu de tans se descouvriront leurs desseins. Ceux de Cambray, Chastelet et Saint Quentin tiennent encor le partie du Roy. Qu'est ce que pour le présent sçauois mander à V. A.

---

<sup>1</sup> Claude de Lorraine, duc d'Aumale?

## XLVII.

## ALEXANDRE FARNESE A PHILIPPE II, ROI D'ESPAGNE.

(Archives générales de Simancas. — Secrétairerie d'État, liasse n° 589.)

Beveren, le 25 mai 1585.

A seis del presente, escribi a Su Magestad lo que de aca se me ofrescia digno de su noticia, a que remito; y en esta anadire lo que despues ha sucedido, comenzando por lo que paso el dia siguiente a 7, al amanecer, que los rebeldes se llegaron, con gran numero de barcas, de la parte de Lillo por el pais anegado a desembarcar en el contradique de Strabuque, que llaman de Causten. Y pues he de decir verdad a Vostra Magestad entiendo que hallaron durmiendo las centinelas y asi pudieron desembarcar sin ser sentidos y matarlas, como lo hicieron; y habiendo puesto pie en el dicho Dieque hasta quinientos hombres, aunque quieren decir mas, acometieron al cuerpo de guardia que alli estaba, que era la compania de Miguel Benites. Hirieron al dicho Capitan, mataron a su sargento y algunos soldados, visto y oido el caso por las companias de Gregorio de Ortiz, y San Juan Verdugo qui alli junto estaban. Acudieron luego a socorrellos, haciendo todos lo que debian y en particular el Alferez Gaspar Hernandez, que se adelanto con algunos hombres particulares y fue parte que la compania de Benites no quedase deshecha. En el mismo tiempo el capitan Juan de Gamboa, que gobierna el 5º que era de Augustin Iniquez, en conformidad de la orden que tenia, acudia tambien por otra parte con un buen escuadroneete al socorro; de manera que visto por los rebeldes y habiendo cerrado sobre ellos con gran furia el dicho Alferez y las dos companias arriba nombradas, procuraron retirarse y volverse à embarcar a toda furia, dejando muertos en la plaza hasta 40 hombres y ahogados hasta ciento y cinquenta, sin una buena cantidad de heridos de arcabuços y mosque- taços, así mientras se embarcaban como despues de embarcados; y entendian en apartarse del dieque, nuestra artilleria, que hizo tambien su deber porque, allende que hizo buenos golpes en las barcas, echò a fondo tres o cuatro galeotas, cuajadas de gente; y aunque los mismos rebeldes afirman haber perdido mucha mas gente que la que digo en esta facion, por ser amigo de no alargarme a loque no se de cierto y no saber la que perdieron en las barcas, no oso afirmar a Su Magestad demas de la que digo. Venian en dichos navios obra de dos mil infantes, cantidad de gastadores, instrumentos para cortar sacas de lana y muchos otros aparejos para salir con su intencion, que era cor-

tarle para poder solver por alli la navegacion. Parece que por el pais anegado de la parte de Anveres debian de hacer al mismo tiempo su esfuerzo, y para ello tenian en el muchas barcas cargadas de gente. Pero, ò porque les faltase el tiempo, o porque quisiesen ver en que paraba la acometida de los de Holanda y Celandia, no hicieron nada, y fue nuestro Señor servido darnos este buen suceso, favoreciendo estas su causa y de Vuestra Magestad, como suelo, el sea loado por todo, pues nos hace mas mercedes que aca merecemos.

Despues se han ido perficionando los tres fuertes, ò, por mejor decir, las trincheas que a Vuestra Magestad tengo avisado, se iban levantando en el mismo contradique; y en todos hay guardia y artilleria puesta; y se va acabando de pilotar a lo large del dique de la parte de Lilloo, habiendose acabado de hacer de la de Amberes, porque navios grandes no puedan allegarse tanto à el, que descubran de manera la gente que alli hubiere, que la fueren a desalojar.

Por los avisos que de todas partes se tenian las señas que de noche y de dia se veian, asi en la armada, Lilloo, Lifbensouch, como en Amberes, que le correspondia, y las barcas que habia de uno y otro lado del contradique aparejadas, las guarniciones que tenian sacadas de las villas, y fuertes donde tienen soldados y puesto en su lugar burgeses, estar la armada siempre a punto de la parte de Holanda y de la de Amberes, las barcas de fuegos con otros ingenios y las que alli tienen muy grandes de armada, muy concertadas, siempre han denotado que quijesen acometernos de nuevo de entrambos lados el dicho contradique y probar sus artificios a un mismo tiempo de abrirse el paso de la ribera; y con este presupuesta por la gran falta que hay de gente para lo que se tiene ocupado, siempre se ha estado muy alerta y con las armas en las manos, y todos de guardia, y yo con ellos las mas noches y la mayor parte del dia. La del lunes a 20 del presente, despues de media noche, echaron los de Amberes seis barcas con los artificios acostumbrados de fuegos y minas, una de las cuales era mayor de las otras y antes dellos diez y siete pleitas coligadas y encadenadas, de manera que se veria por el desegno que con esta ira, con intincion que viniendo ellas agujereadas y por consecuencia llenas de agua y no se descubriendo mas de un pie dellas en virtud de los toneles que le sustentaban, y no los dejaban ir al fondo, rompiesen las flotas y maderadas que estan puestas delante de nuestra puente y estacada, pudiesen llegarse a el y a las barcas que le sustentan, las sobredichas barcas de fuego y hacer el efecto aquellos pretendian. Lo cual no les succedio, porque, habiendose enviado, como se hace cada noche, tres galeotas y otras barcas de guardia para con garfios y anclas y otros ingenios apartar dichos fuegos, temiendose los barquillas que acompañaban estas maquinas de las dichas galeotas y de arcabuceria que se pone de guardia, mas arriba del fuerte de San Sebastian, las dejaron mas presto solas de lo que habian menester y por la diferencia de la corriente se adelantaron algunas mas de las otras, y se les rompieron los

maderos que las atrevesaban, que fue parte para que seis o ocho dellas se enredasen las unas con las otras y que la corriente las llevase asi juntas delante, y trugesen las demas tras si a modo de una cola. Dieron su golpe con la corriente que los llevaba con furia y con el peso que traian en las flotas, y se llevaron dos dellas, desconcertando algo las demas, y de la misma manera dieron en las barcas de nuestra puente, donde no hicieron abertura, aunque la decumpusieron algun, tanto mas de temor que no hubiese maquina de fuegos y minas; que, por otro respecto, se cortaron de presto las cuerdas, y se apartaron tres navios con que se le dio paso, y poco mas abajo para dicha maquina hundiendose por el peso que llevabo. Por la misma abertura que esta habia hecho en las flotas y maderadas y puente, paso tambien una de las seis barcas de fuego, que se retiro en la cortadura de Calo, y sacadole la cuerda, por donde se le habia de pegar fuego, despues mas a spacio se vio la forma del artificio, que cierto es de ver. Las otras cinco dieron en tierra à la parte de Brabante por correr el viento del medio dia antes de llegar a las flotas, y allí hicieron su efecto sin ofender a nadie de nuestra parte, aunque se entiende que de la suya rescibieron alguno los del fuerte de Burgsanx, junto al cual paro y descargo la mayor dellas. La mañana se representaron vazeles de entrambos lados del contradique dando muestras de quererle acometer, pero nó hubo otro cosa que cañonazos de una parte y de otra; y el mismo dia, aunque con agua y viento gallardo, se volvieron las barcas y la puente en su lugar y las flotas y maderadas como habian de estar.

Hoy 23, a las cuarto de la tarde, han echado de la parte de Amberes otras doce pleitas, coligadas y encadenadas como las de la otra vez y para el mismo efecto; pero, como era de dia y se habia dado la orden que convenia, hubo lugar de irlas a recibir y desviarlas, como se hizo, y cierto que a nuestro Señor se deben dar gracias infinitas por las mercedes tan conocidas que cada dia nos va haciendo.

Totavia les quedan asi, de la parte de Hollanda como de Amberes, otras barcas y maquinas de fuego y otros ingenios y artificios para su proposito; y pues se prueba su obstinacion y pertinacia y se veen sus industrias, ingenios y maquina y se sabe la comodidad que tienen en la villa de Amberes de materiales y obreros de todas suertes de cosas y invinciones, se puede y debe tener por sin dubda que cada dia hallaran ingenios nuevos y no dejaran de probarlos todos ni de intentar, por todas las vias y medios posibles, de salir con su intento. De la nuestra se procurara y procura de valernos de todos los que humanamente se puede y podremos imaginar, como se va haciendo para divertirlos y contraminarles para que nos puedan salir con su intento, aunque confieso que nuestros ingenios no alcanzan ni penetran lo que los suyos diabolicos hacen, porque ciento se veen cosas estrañas y nuevas, a lo que aseguran cuantos soldados viejos que hay.

## XLVII.

## ANALYSE.

Le 6 du courant, le Prince a mandé au Roi ce qui avait eu lieu, au siège d'Anvers, d'assez intéressant pour être porté à la connaissance de Sa Majesté.

Se référant à cette lettre, Farnèse ajoute dans la présente le récit de ce qui s'est produit depuis.

Il commence par ce qui s'est passé le jour suivant, le 7 au matin. Les rebelles, avec un grand nombre de barques, arrivèrent du côté de Lillo, par le pays inondé, pour débarquer sur la contre-digue de Stabroek, qu'ils appellent de Kauwenstein. Et, pour dire la vérité au Souverain, comme c'est son devoir, le Prince a appris qu'ils trouvèrent les sentinelles endormies. Ils purent ainsi débarquer, sans leur avoir donné l'éveil ni être en peine de les tuer, ce qu'ils firent. Ils prirent ensuite pied sur la digue, au nombre de cinq cents. D'aucuns prétendent qu'ils étaient plus nombreux. Puis ils attaquèrent le corps de garde qui se trouvait là et qui était formé par la compagnie de Miguel Benites. Ils blessèrent ce capitaine et tuèrent son sergent et quelques soldats. Mais tout avait été vu et entendu par les compagnies de Grégoire Ortiz et de San Juan Verdugo, postées non loin de là. Les hommes de ces compagnies accoururent immédiatement au secours du poste surpris. Tous firent leur devoir, particulièrement l'alferez Gaspar Hernandez, qui se porta en avant avec quelques hommes choisis. C'est à lui qu'on doit que la compagnie de Benites ne fût pas anéantie. Au même moment le capitaine Juan de Gamboa, qui commandait par ordre le terço d'Augustin Zuequez, vint à la rescousse avec un escadron. Alors, et en voyant fondre sur eux le dit alferez et les deux compagnies précitées, les assaillants ne songèrent plus qu'à se retirer et à se rembarquer au plus vite. Ils laissèrent sur le carreau quarante morts. Cent cinquante hommes se noyèrent, et bon nombre furent blessés de coups d'arquebuse et de mousquet pendant qu'ils cherchaient à s'embarquer ou après leur embarquement. Et en s'éloignant de la digue, ils purent entendre l'artillerie espagnole, qui a fait également son devoir. Non seulement elle envoya quelques boulets dans les barques ennemies, mais elle coula à fond trois à quatre galiotes chargées de soldats. Bien que les rebelles assurent avoir perdu dans cette affaire plus de monde que le Prince ne le relate, il ne veut pas insister sur ce dont il n'est pas certain. Toujours est-il qu'il était venu sur les dites embarcations deux mille fantassins et un bon nombre de sapeurs munis d'engins pour essayer de couper le pont et de rétablir la navigation.

Il paraît que les rebelles devaient en même temps tenter un effort par le pays inondé du côté d'Anvers. A cet effet, ils tenaient prêtes un grand nombre de barques chargées de monde. Mais, soit que le temps leur ait fait défaut, ou qu'ils aient voulu savoir d'abord où

en étaient les préparatifs d'approche des Hollandais et des Zélandais, ils n'ont pas donné suite à cette entreprise, et, Dieu aidant à la faveur de cette circonstance et des autres, les Espagnols ont remporté un succès important.

Depuis l'on a amélioré les travaux de défense des trois forts ou plutôt des tranchées construites sur la même digue. On a mis dans les uns et les autres des troupes de garde et de l'artillerie. On a enfoncé des pilotis dans la rivière au large de la digue du côté de Lillo, après avoir achevé de le faire du côté d'Anvers. De la sorte les grands navires ennemis ne pourront pas s'approcher suffisamment de la digue pour en reconnaître le nombre de défenseurs et essayer de les en déloger.

Les signaux échangés de jour et de nuit entre Anvers, Lillo et Liefkenshoek; les embarcations toutes grées et armées des deux côtés de la contre-digue; les soldats retirés des places fortes et remplacés par des bourgeois; la flotte toujours appareillée du côté de la Hollande comme du côté d'Anvers; les barques munies de brûlots et d'autres engins d'artificier, tout prouve que les rebelles ont l'intention de tenter une nouvelle attaque des deux côtés de la contre-digue et de combiner leurs efforts pour s'ouvrir le passage à travers la rivière. Aussi dans le camp espagnol l'on est sur le qui-vive et la main sur les armes. Farnèse donne l'exemple; il est sur pied presque toutes les nuits et la plus grande partie du jour.

Le lundi, 20 du mois, après minuit, ceux d'Anvers firent sortir six barques munies des pièces d'artifice et des matières combustibles ordinaires. Ces brûlots, dont l'un était plus grand que les autres, s'avançaient précédés de dix-sept bateaux plats réunis par des chaînes et rendus insubmersibles au moyen de tonneaux d'attache. Ces bateaux n'avaient pas ainsi à craindre d'être coulés à fond s'ils venaient à se remplir d'eau. De la sorte rien ne les empêchait de rompre l'obstacle des barques et des poutres que Farnèse avait fait placer en avant du pont et de l'estacade. Les brûlots pouvaient alors s'approcher du pont et de ses barques de soutien, et accomplir leur œuvre.

Néanmoins, l'entreprise a échoué parce que le Prince avait eu soin d'envoyer, cette nuit-là, comme toutes les autres, trois galiotes et d'autres barques pour surveiller l'ennemi et séparer, au moyen d'ancres et d'autres engins, les brûlots des Anversois. Les rebelles, redoutant ces engins et les arquebuses des galiotes et des barques espagnoles, surtout au delà du fort Saint-Sébastien, cherchèrent à les éviter et à s'en écarter autant que possible et de besoin. Mais, par la force des courants opposés, quelques-uns de leurs bateaux furent entraînés les uns en avant des autres et eurent leurs attaches rompues; six ou huit s'enchevêtrèrent et le reste fut rejeté en désordre. Deux furent précipités contre les barques espagnoles du pont flottant, qu'elles ébranlèrent et dérangèrent quelque peu, sans réussir toutefois à le rompre. Alors, craignant que ce pont de bateaux ne fut miné, les assaillants coupèrent vivement les cordes de quelques-uns des vaisseaux du Roi, dont trois furent disjoints et repoussés au large. Et par cette ouverture passa un des six brûlots, qui fut poussé près du fort de Calloo. Mais les Espagnols coupèrent la corde qui devait servir à mettre le feu au brûlot. Quant aux cinq autres brûlots, ils allèrent échouer sur la rive en deçà du pont et éclatèrent sans faire de mal aux travaux des assiégeants. Le matin, des vaisseaux ennemis se présentèrent des deux côtés de la contre-digue; ils firent mine un

moment de vouloir l'assaillir, mais toute l'affaire se borna à un échange de canonades; et le même jour, en dépit du flux et du vent, le pont de bateaux fut remis en état.

Le 25 mai, date de la présente lettre, vers 4 heures du soir; les rebelles firent sortir du côté d'Anvers douze autres bateaux plats réunis par des chaînes comme ceux du 20, et destinés au même usage. Mais comme c'était de jour et que des ordres avaient été donnés en conséquence, l'on alla à leur rencontre et l'on n'eut pas de peine à les disperser.

Mais il reste aux rebelles, tant du côté d'Anvers que de la Hollande, d'autres barques et brûlots, de pièces d'artifice et matières combustibles. Il n'y a donc pas à douter qu'ils n'expérimentent et n'essaient tous les jours de nouvelles inventions pour réaliser leur projet de s'ouvrir un passage à travers le fleuve barré par le pont flottant des Espagnols. Quoi qu'il en soit, le Prince continuera à ne rien négliger et à faire tout ce qui est humainement possible pour s'opposer aux efforts des révoltés et rendre inutiles tous leurs artifices et moyens de destruction. A la vérité il doit convenir que lui et ses hommes ont peine à suivre et même à comprendre ces esprits diaboliques, qui inventent tous les jours quelque stratagème nouveau. Les vétérans des guerres d'Italie et des Pays-Bas n'ont jamais vu rien de pareil.

---

### XLVIII.

PIERRE-ERNEST DE MANSFELT A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 245.)

Lillo, le 25 mai 1585.

Dicit que, la deuxiesme nuit devant ceste, estant veu avecq quelques aultres envers le chasteau de Couwensteyn, ont prins une barquette où estoyent dedans unq capitaine Espagnol ou aultre personne principale, ayant une rondache, et quatre Allemans, lesquelz ont tué. Touchant l'Espagnol, s'il est mort, ne le scaiet ou disimule; lequel Espagnol avoit beaucoup d'argent et joyaulx.

Estans venuz audit Lillo, le Conte de Hollach a voulu avoir le butin. A quoy ne veuillans consentir, se retiroient. Après cela ledit Conte faisoit rappeler cedit refugé enfin qu'il vinque boire. Et venoient avecq luy sept à huit autres maronniers. Estant arrivé devant, ledit Conte luy proposoit de rechief qu'il désiroit ledit butin. A quoy aultresfois ne voulant consentir, disoit qu'il le feroit pendre. Sur quoy replicquoit qu'il n'avoit la puissance de ce faire, et qu'il n'avoit que dire à ung soldat quy se comportoit vaillamment et léallement. Après cela ledit Conte disoit : je te feray percher d'une picque.

Respondist : vous me faictes icy rappeler pour boire et me feriez bien boire mon sang. Depuis celà se mectoient de deux costelz en colère, de manière que ledit Conte frappoit avecq son cortelaze sur l'ung et l'autre. Veans cela, lesdits maroniers faisoient le semblable, de manière que il y avoit une garbouille bien chalereuse et combat formel, estant ledit Conte environné de sept à huict maroniers, de manière qu'ilz l'ont tué <sup>1</sup>.

Quoy faict, lesdits maroniers se retiroient à la flote. Enfin on a voulu prétendre que le présent refugé l'avoit tué à cause qu'il estoit tué de son cortelaze.

Ledit refugé estant examiné par charge que dessus et luy estant remonstré que c'estoit chose évidente que luy mesmes l'avoit tué, puisque par son cortelaze il estoit tué, dict que estant venu à la présence dudit Conte avoit donné son cortelaze à ung garçon en garde ; et estant en la garbouille prenoit unque cortelaze d'un aultre hors des mains, sans regarder après la sienne et se mectoit en la garbouille avecq les aultres, frappant sy bien que ung aultre. Enfin comme on murmuroit sur ce refuge qu'il l'avoit tué et qu'on prenoit ses compagnons prisoniers, est venu refuger icy.

Confesse avoir tué le maistre maronier dudit Conte, lequel le deffendoit.

Dict que au pays inondé devant Lillo sont deux battaulx artificielz de feu, l'ung pour mectre en œuvre contre le nouveau fort pilloté, l'autre pour sauter. Mais ne sçait en quel endroit.

Dict que le colonel d'Ohen n'est mort et qu'il est à Liefkenshoec.

Le Sr de la Mouillerie a esté tiré au bras et mourut en chemin à Vlissinge pour se curer.

Sont en nombre d'environ quatre mil hommes à la flote ou allentour, y compris matelotz et soldatz. Les matelotz sont les plus fortz ; et desplaiet à ceulx de la flote d'avoir envoyé tant des matelotz à ceulx d'Anvers.

Pour prendre Liefkenshoec, faudroit prendre le fort de Saint Anthoine, et fortifient ledit Liefkenshoec dilligamment. Et quant sera parfaict, sera bien fort. Et sy on le battoit du costel susdit, se gaigneroit bien à cause que la terre ès fresche et nouveau ouvraige.

Les signes qu'ilz ont faict avecq les enseignes et fumées sur les tours signifient qu'ilz sont prest à venir. Ceulx d'Anvers doibvent commencer et viendront à l'astacade et par le pays inondé du costel d'Anvers, mais en ung aultre endroit que ceulx de Hollande. Car s'ilz venoient d'ung costel et d'autre en ungne mesme place, feroient dommaige l'ung à l'autre par leur artillerie.

Il a servy sept mois, at recheu quatre mois. Il gaigne trente florins par mois et les despens. Il est la deuxiesme personne après le capitaine de son batteau.

<sup>1</sup> Philippe, comte de Hohenlohe, mourut seulement le 6 mars 1606. Voyez VANDER AA, *Biographisch woordenboek*, t. VI, p. 301.

Il est venu aucunes fois ung homme d'Anvers nageant par la stacade et se mecte en eau au dernier fort prez Callo le plus proche qu'il peult, et sorte allentour de Lillo de nhuict.

Au pays inondé devant Lillo sont cinque gallères, ayans chascune ung double corton, trois aultres bastiaux dit Corenschepen ayans chascune demy corton, deux battiaux de feu l'ung pour brusler, l'autre pour saulter, noef pleytes, chargez de soldatz la pluspart Hollandois, appelez lesdits pleytes platebeken. Chascune contient 40 hommes. Item 28 galeottes. Chascune contient 40 hommes, ayant lesdits galeottes une pièche d'artillerie de fer portant balle de quatre livres. Item 30 scuytes chascune de dix-huit hommes.

A la flote sont deux hulckes, chascune ayant huict pièches d'artillerie et 100 hommes; item 13 batteaulx de Zelande et d'avantaige de ceulx de Hollande; item trois navires chascune contenant 90 hommes.

Il viendront à Labbe, et ont resoluz de nous assaillir de jour à aultre.

Quant ilz venoient assaillir la contredigue, le x<sup>e</sup> de may, ont perdu plus de 200 hommes.

Monseigneur, V. A. vera par cest escript ce que diet celluy qui a tué le Conte de Holache, lequel s'est venu rendre ce matin auprès des logemens des Bourginons. Je les fais tenir ycy jusques V. A. ayt comendé aultre chose.

---

### XLIX.

« PHILIPPE II AU PRINCE DE PARME AFIN DE CONTREGARDER SA PERSONNE DE L'EXPOSER A DANGER POUR L'ACCIDENT NAGAIRES ADVENU SUR LA RIVIÈRE D'ANVERS. »

(Archives de l'audience, lettres de Philippe II, t. I, fol. 31.)

---

Barcelone, le 28 mai 1585.

Mon bon Nepveu, Combien que vous aye à diverses fois, tant en François que Castillan, resouvenu l'inconstance de la fortune, en faict de guerre et le changement des événemens coustumier de suivre les belles victoires, le tout pour vous exhorter et requérir que fussiez songneux de conserver vostre personne, sans la exposer si volontairement à tous hazardz et dangiers, à quoy vous pavoit poulsier l'ardeur du zèle que

portez à l'avancement de mon service et la redresse plus brièves des affaires de delà, tellement que j'estimoy seriez plus retenu à vous objecter à telz hazardz, toutesfois ayant entendu le grand et sinistre accident naguaires succédé sur la rivière d'Anvers<sup>1</sup>, mesmes par la mort d'aulcuns chiefz et aultres assez propre pour tirer d'eulx service et vous y assister à la conduite de mon armée (que je regrette aultant, que scauroy exprimer) et que n'estiez eslongé de mesme dangier, je ne puis sinon vous réiterer la mesme exhortation et ordonner que tant plus vous aymez mondit service, et vous est chière la conservation de ce que, à la Faveur Divine et moyennant vos labeurs, a esté recouvert pardelà, soyez plus serré et moins facil de vous exposer à quelconques dangiers ; considérant à part ce que en eult esté si Dieu, par sa miséricorde, ne vous eult préservé de l'accident qui a touché les aultres veu que vous trouvez à la mesme meslée, estans telz événemens tant soudains et inopinez, que mal l'on les peult eschiver quand l'on y est. En quoy, non seulement eussiez préjudicié à vostre vie, que Dieu reserve à chose plus grandes, mais le moindre meschief qui vous fut advenu eult mis en bransle toute mon armée, découraigé mes bons subjectz qui sont retournez à mon obéissance, de ne veoir jamais la resouree de leur malheurs, et couppé tout espoir à ceulx qui sont encoires opprimez des rebelles : s'en allant en fumée les bons et heureux succès jusques à présent, s'y estant en vain consumées les vies et tant de bons et vaillans hommes, avec si grosses sommes de deniers que savez. Ce que tenant tousjours en vive mémoire, et actendu que vos valeurs, prouesses et grandes parties sont par tout jà assez congnes et à moy approuvez les effectz de vostre zele, il reste maintenant que attemperez telle ardeur par considération du préjudice que ce seroit à l'estat général pardelà que vostre dicte personne y périclita, estant mesmes apparant que lesdits rebelles intenteront encoires de s'ayder de semblables engins et artifices de feu pour rompre ladicte armée, veu qu'ilz sont jà duictz et expérimentez à telle besongne. Et partant convient d'en estre préadvisé et y procéder cautelement, comme suis certain que vous ferez, en respect de ceste mienne exhortation, signamment contregarderez à vous mesme de tout meschief. Dont pour fin de la présente je vous prie cordialement.

*(De la main du Roy :) Lo que aqui se os dise importa tanto al servicio de Dios, y despues al mino que no puedo dexar de encomendor os la musche y muy de veras.*

---

<sup>1</sup> Allusion à l'explosion du navire lancé par les Anversoises contre le pont, dit estacade, construit sur l'Escout pendant le siège de leur ville. Voyez plus haut, pages 44, 54, 58.

## L.

## LITTELTON A FRANÇOIS WALSHINGHAM.

(Archives de l'audience, liasse 243.)

Anvers, le 31 mai 1588.

Monsieur, Après mes très humbles recommandations, j'ay prins l'hardiesse d'escripvre à V. S. les mauvaises nouvelles de pardeça touchant le secours de la cité d'Anvers. Car après longue préparation tant du costé de deça que de ceulx d'Hollande et Zelande, il fut trouvé par commun advis pour le plus expédient que ceulx d'Anvers et d'Hollande et Zelande, chascun de son costé, assaillissent la dique de Causten <sup>1</sup> ce que nous fismes, et mismes en exécution, le xxvi<sup>e</sup> du moys de may, à trois heures du matin <sup>2</sup>. Nous aultres Anglois fust donné charge de nous emparer et saisir, si pouvions, d'ung petit rempart près du plus grand rempart qui soit en toute la dique. Ce que fismes gallardement, en mettant plusieurs au trenchant de l'espée. La place que nous gardasmes estoit du costé du pont vers Flandres, et ne la quitames jusques au bout. Le quartier des Escossois estoit vers les rempars de l'ennemy séparé du nostre environ six cent..... (*sic*). Et entre nous et eulx estoit une grosse trenchée coupée à travers la dique, que leur servoit de rempart. Guères loing des Escossois estoyent tranchés les Wallons, près d'eulx les Allemans (il les appelle moufs) et Flamens d'Hollande pour garder leur place et faire poinete à ceulx de Stabroucq <sup>3</sup>, lesquels ne furent jamais assaillis depuis trois heures du matin jusques environ le midy. De nostre costé nous combations continuellement avecq l'ennemy, venant aulx mains jusques à nous battre de nos piques, avecq la perte de plusieurs. A la fin l'ennemy, voyant qu'ilz perdoient trois pour ung, ne nous attaque plus si vivement, comme ils avoyent faict du commencement, et pour le grand desavantage demeuroyent quasi sans plus combattre. Mais de l'autre costé l'ennemy de Stabroucq vint charger le quartier des Allemans et Flamens, lesquels quitarent incontinent leur place presque sans combattre, et s'enfuirent vers leurs barques, sans jamais venir jusques aulx piques. A cause de quoy les Wallons et

<sup>1</sup> Koudenstein.<sup>2</sup> L'attaque de la digue de Couwenstein par les troupes des États généraux est racontée par Bon, liv. XX, fol. 38, et la reprise de cette digue par Alexandre Farnèse est relatée *ibidem*, fol. 36, mais d'une manière plus sommaire en ce qui concerne les pertes des Anglais.<sup>3</sup> Stabroek.

les aultres furent contraincts aussy à s'emparer de leur place, faisant peu d'effort. De sorte que nos gens, estants loing d'eulx vers le pont de l'ennemy, assaillis par le dos, furent presque tous taillez en pièces, n'ayants aucun lieu de retraicte, si ce n'estoit à l'eau. L'ennemy a, le dernier jour de may, ammené la grande flote (je croy qu'il entend la Fin de la guerre) qu'avions pour battre leurs remparts presque dedans nostre rivière à la veue de ceulx d'Auvers. Car nous la laissames par faulte d'eau à ung coup de canon près de la dique. Et, le xxviii<sup>e</sup> devant, l'ennemy la prist et mist en pièces tous ceulx qui la gardoyent. Et il a trouvé moyen pour la desengager et faire flotter. Au mesme temps ilz prindrent encores deulx galées. Je craings qu'ilz nous fairois grand mal. Car il semble veoir qu'il y a petite prévision de grain et aultres vivres. Car les boulangiers ne font plus de pain. Le pain est extrêmement chier. Le burre se vend à xvi s. la livre, le bœuf à xii. Mais aprésent on ne le trouve quasi de tout pour argent. Le fromage et toutes aultres provisions sont à pris irraisonnable. Ung nombre infiny de pauvres gens en dangier de mourir de faim, si Dieu n'y pourveoist par ung soudain secours. Le xxvi<sup>e</sup> de may, quand ils nous enfonçoient, ilz prindrent plusieurs de noz playtes et batteaulx, je ne vous sçauois dire précisément le nombre. Nous avons perdu de ceulx de nostre nation environ trois cents, de toutes les aultres nations de nostre costé, à mon jugement, environ xiiii cents. Et croy que l'ennemy n'en aura perdu guères moins. Nous avons perdu en ce rencontre le capitaine Guine et capitaine Pawel. Et le capitaine Waddel est prisonnier. On luy demande, pour sa rançon, quatre cents escuz au soleil. Pas ung de noz capitaines est eschappé sans estre griévement blessé. L'enseigne du colonnel, le lieutenant et enseigne du lieutenant colonnel, le lieutenant du capitaine Lekers et son enseigne, l'enseigne du capitaine Morgan et mon enseigne, le lieutenant de Ricort, l'enseigne du capitaine, les tous ont esté tuez, sans ung nombre infiny d'aultres sargeants et officiers.

---

 LI.

NOTE RÉDIGÉE AU MOMENT DES NÉGOCIATIONS CONCERNANT  
LA DISPOSITION DES ESPRITS A ANVERS.

(Archives de l'audience, liasse 243.)

—  
Juin 1585.

Il y at icy plusieurs différences sur le fait de la tractation ou reconciliation. Aldegonde diet qu'il y veult aller. Ce que plusieurs des bourgeois ne veulent, à cause

qu'ilz craignent qu'il feroit l'accord, selon l'appétit et volonté de S. A., estant gainné par force d'argent, disans estre meilleur qu'il y aillent douze bourgeois. A tout ce contrediet, une aultre grande partie des bourgeois disans que, actendu qu'ilz ont faict la guerre conjointement avecq ceulx de Hollande, que la paix ne se doibt faire sans leur consentement <sup>1</sup>. A cause de quoy il est, passé deux jours, qu'ilz ont envoyé dire à ceulx de Hollande que s'ilz ne les secourent, la nécessité les contraindra de se rendre. On m'a dict qu'ilz ne se résouldront en riens jusques ad ce qu'ilz auront la responce de ce. Mais la famine les constraint desjà tellement, que bien brièvement s'accorderont. Car il y a bien vingt jours que la pluspart des bourgeois ne mange aultre pain que celluy qui se faict de l'avaine, après qu'icelle at esté convertie en cervoise, chose pestilentielleuse. La chair de meuton, bure ne se trouve. Jusques à présent ont esté occupez de prendre la provision des grains des bourgeois, et en tout n'ont pour ung mois. Demain entrent en conseil les confréries et magistrat. La cause de cecy tout ont esté les prédicans, lesquelz ont entré au conseil le dimenche passé, et ont tellement animé les bourgeois par démonstrances de leur religion, que les bourgeois sortans du conseil cryoient à haulte voix qu'ilz ne désiroient paix, mais bien la guerre.

---

LII.

JEAN TURCQ AU COLONEL MONDRAGON.

(Archives de l'audience, liasse 244.)

---

Breda, le 1<sup>er</sup> juin 1685.

Monseigneur, Pour avoir esté advisé à cest instant, et mesmes de ceulx qui hier ont esté à Dordrecht, des nouvelles de pardelà, je n'ay peu laisser en faire l'advertence à V. S. et envoyer, à cest effect, ce messagier exprès, d'aillant qu'il me semble convenir pour le service de S. M., m'estant raporté que devanthier est arrivé audit Dordrecht ung ambassadeur d'Angleterre, avecque assez grand train. De sa venue l'ennemy a conceu grand espoir, estans déterminez et résoluz de retourner et venir assaillir le camp en deulx ou trois endroietz, et singulièrement au pont. Et ès environs ilz sont

<sup>1</sup> Telles étaient aussi les propositions de Marnix de Sainte-Aldegonde lorsqu'il voulait traiter avec Alexandre Farnèse de la reddition d'Anvers.

asseurez de grand secours des gens d'Angleterre jusques à dix mille combatans (à ce qu'on dit), dont ungne bonne partie est desià arrivé en leur armée navale. En attendant en peu de jours la reste, ilz assemblent de toutes pars soldatz et matelotz préparans aussi aultres navires de mines, et avecque feu artificiel, et aultres inventions infernales. De manière qui sont du tout résolu de se mectre en hazard. Devant hier partit d'icy le convoy qui estoit venu des villaiges de la Campiegne et de Maseyck, avecque force vivres. Et sont esté surprins, et prins prisonnier de l'ennemy gens, charrettes et chevaux. Mais la cavallerie de Thurnout sont esté advisez, qui les ont attrapé à Alphen, où ilz ont l'ennemy rompu, dont n'ay escappé que trois ou quatre, et ainsi sont délivrez le charroy et prisonniers.

---

### LIII.

GUILLAUME RONCK <sup>1</sup> A FRANÇOIS LE VASSEUR <sup>2</sup>, SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

(Archives de l'audience, liasse 244.)

---

Bruxelles, le 2 juin 1583.

Monsieur de Moriensart, J'ay entendu bien particulièrement le succès de l'heureuse victoire que Dieu a pleu donner à S. A. contre noz ennemis; je diz victoire digne d'estre appellé à jamais la victoire de Alexandre Farnéze, prince de Parma. Et ce pour la considération que la bataille est advenue sur une dicgue et place si mal commode, et là où que les ennemis ont eu tant d'avantaige, dont demourera à Sadiete A. meismes de ses propres ennemis ung voz perpétuel. De quoy ce peuple et tous gens de bien pardecha ont esté infiniment réjouy, faisans remercimens, prières et processions en l'honneur de ce bon Dieu, qui gouverne le tout, afin de la continuer de plus en mieulx; ne doubtant que, par ce moyen, les affaires d'Anvers et Malines prendront bien tost bon succès à la volonté de S. M., comme j'ay prins de ceulx de delà que sçavez, qui m'ont hier, par ung fidel garson exprès, mandé de bouche (lequel sortit de la ville

<sup>1</sup> Guillaume Ronck ou de Rouck, receveur des États généraux, primitivement dévoué à ses commettants, finit par se rallier au parti espagnol. Voyez notre tome XI, page 162, et GENARD, *Antwerpsche archievenblad*, t. XIV, pp. 353, 354 et 355.

<sup>2</sup> François le Vasseur, seigneur de Moriensart.

d'Anvers le pénultième du mois de may au soir à porte close) sans m'avoir osé escrire ce que s'ensuyt :

Le xxvi<sup>e</sup> de may 1585, environ les huit heures du matin, entra une seloupe en Anvers, lequel apporta les nouvelles que ceux d'Anvers avoient eu la victoire. Ung demie heure après, arriva le Conte de Hollo<sup>1</sup> chez Saint Aldegonde, lesquelz confirmarent le mesme, et alloient tout droit vers la maison de la ville faire leur rapport au magistrat. Par où que fust fait par tout la ville grande joye entre les Calvinistes.

Environ les douze heures du midi vindrent courir les soldars de le Bourechanse<sup>2</sup>, laquelle ils avoient lors abandonné, disans par tout la ville que tout estoit perdu; que ceux d'Anvers y avoient laissé xxvi batteaux avecq leur artillerie et amunitions, et bien demouré mort, blessez que noyez deux mil hommes, sans ceux qui estoient venu du costé de Seelande et Hollande. Il dit qu'il veoit arriver sept grandes schutes<sup>3</sup>, lesquelz estoient chargez tant de mortz que de blessez, là où que les maronniers, qui guydoyent iceulx schutes, s'estoient jusques aux gièves dedens le sang. Ce que donnoit au descharger desdits bleschez tel terrible horreur et arroy à ce peuple, qu'ilz criarent d'une commune voix que tout estoit trahison. Trahison! Allons! Allons coper la gorge au magistrat et colonnels, et faisons une paix nous meismes! Ce bruiet fust incontinent appaisé par le Conte de Holloch et Aldegonde, avecq promesse de reprendre aultresfois la bataille par le moyen de son armée, qui estoit sur sa flotte, laquelle estoit encoere enthière et n'avoit reçu nul dommaige, ainsi qu'il disoit. Surquoy ledit Conte partoit hors ladicte ville le meisme jour, contre le soir, vers Berghes, acompaigné seulement de seize chevaux.

Le xxviii<sup>e</sup> dudit mois y fust aussi une grande altération entre le menu peuple, pour avoir perdu leur Fin de la guerre<sup>4</sup> et trois beres, avecq leur artillerye.

Le xxx<sup>e</sup> dudit mois au cloistre de Saint Michiel, là où que sont construyet certains fours qui ne eussent que de pain brun, l'on distribuoit au peuple viii<sup>m</sup> viii<sup>e</sup> pains de trois livrs la pièce. Et fust la presse si grande, qu'il en furent deux hommes tuez et une femme guerre moins que morte d'icelle presse. Et retournarent encores bien les deux parts du peuple avecq mains vuydes. Ce que fust ung grande rumeur par tout la ville.

Dist encoere qu'ilz ont apresté quatre grandz batteaux de guerre pour assayer la

<sup>1</sup> Philippe de Hohenlohe, souvent cité dans le présent volume.

<sup>2</sup> Le Boereschans sous Kouwenstein. Toute cette relation concernant la défense de la digue de Kouwenstein par Alexandre Farnèse en mai 1585, est racontée aussi en détail par Bon, liv. XX, fol. 53 et suivants. Cette narration est à peu près semblable à celle de notre lettre.

<sup>3</sup> Bateaux.

<sup>4</sup> Nom donné à un bateau d'explosion.

fortune aultres fois, dont les deux s'appellent l'ung le Liévrier et l'autre le Postillion, chargez tout plein de terre et pierres, servant avecq vent et marée pour rompre la stockade, lesquelz gisent dessoubz le schans de Toloze <sup>1</sup>. Et tiennent garde là dessus deux cents bourgeois. Les aultres deux batteaulx sont chargez de pouldres et instrumens artificiel pour brusler ladicte stockade et noz batteaulx s'ilz peulvent, lesquelz gisent au mitan de la rivière de l'Escault devant la ville, vis à vis de la caye des Englois, et que, à cest effect, ilz ont résolu de choisir le cinquiesms homme pour aller à la guerre.

Dist aussi qu'ilz ont requiz à ceulx de Malines pour avoir tout leur garnison, pour leur ayde en ceste leur nécessité. Et ilz leur envoyèrent aultant de broucquilles <sup>2</sup> bourgeois d'Anvers en ce lieu. Les soldarts sont content d'y aller moyennant payement de deux mois de gaiges. Pour moy, je ne puis croire qu'ilz sortiront, sinon pour le tout.

Ceux d'Anvers envoyarent le pénultième dudit mois quatre batteaulx à Malines chargez bien avecq deux cens personnes, la plus part femmes et enfans, lesquelz alloient trouver leurs parens et amis à Haulx <sup>3</sup>, Louvain et Bruxelles, pour avoir entretien de vivres. Il y avoit ausdits batteaulx cinq pipes d'huyle d'olive et trois de serope, mais nul blez. Ce que donnoit aussi grande altération à ceulx de Malines, d'aulltant qu'ilz attendoient des grains, ainsi que ceulx d'Anvers leur avoient promis.

Ledit garson dist que les affectionnez, que sçavez, ne laisseront eschapper une minute de temps de bouter par discrétion par tout le feu au vent, et leur ayder avecq tous leurs moyens et instruments qu'ilz sçauront pardelà auleunement imaginer.

Et passant icelluy par Malines, le dernier dudit mois, ung Guillaume Mousnier, qui a esté icy ung des principaulx des consistoriaus des Calvinistes, donna audit garson une lettre pour adresser à Daniel van Bomberghen <sup>4</sup>, laquelle j'ay ouverte et reserré et en tiré une copie dehors, laquelle je vous envoie ici joinete, par où que S. A. verra l'estat de la ville de Malines, si ledit Mousnier a este apposée ou point, affin qu'on voulusse pardecha procurer qu'il pleust à S. A. d'escripre aultresfois ausdits de Malines. Je la laisse à vostre jugement. J'ay fait ladicte lettre délivrer par advis de M<sup>r</sup> de Gougnyes <sup>5</sup> audit Bomberghen. Voilà, M<sup>r</sup> de Moriensart, tout ce que j'ay sceu entendre de delà jusques à cest escript. J'attens ung aultre depesche d'heure à aultre du meisme lieu le quel, passé dix jours, est parti d'ichi. Et de ce que j'entendray, vous en aurez la part.

<sup>1</sup> Toulouse.

<sup>2</sup> *Broucquilles*, brouillons.

<sup>3</sup> Hal.

<sup>4</sup> Daniel van Bombergen est probablement le même personnage que celui mentionné sous le nom de Bomberge dans une lettre du pasteur Plancius. Voyez notre tome XI, page 697.

<sup>5</sup> Antoine de Gougnyes. Voyez sa notice dans notre tome X, page 410.

## LIV.

## LE PRINCE DE PARME AU ROI.

(Archives générales de Simancas. — Secrétairerie d'État, liasse 2554, fol. 196.)

---

Le 6 juin 1585.

Sire, Par aultre mienne icy jointe, où je donnois compte à V. M. de ce qui se passe sur ces dicques, j'oubliay lui dire ce qu'est succédé le xxviii<sup>e</sup> du mois passé, qui fut que comme au pays inundé estoient demeurez quelques batteaux ennemis tant pour la garde du grand bateau qu'ilz appeloient la Fin de la guerre, ét que pour sa pesanteur estoit en caille, j'envoiaj quelques galeottes chargées de gens pour les assaillir et veoir s'ilz pourroient brûler le dit grand bateau; en l'une des quelles se mirent le Comte Charles de Mansfels, le Comte d'Arcemberghe et le S<sup>r</sup> de Barbançon <sup>1</sup>, son frère, avecq plusieurs autres, qui à l'abbordée se portèrent fort vaillamment; mais le malheur voulut que le feu se meit en la pouldre de la galeotte où estoient lesdits comtes, et brûla piteusement tous ceux qui estoient dedans; estant miracle qu'ilz soient vivans; combien que, Dieu mercy, il semble qu'ilz n'auront que le mal, ores que ledit Comte Charles soit merueilleusement défiguré. Le grand bateau demeura nostre avecq trois galeottes enemies assez bien équipés. Et eust esté la prinse beaucoup plus grande sans ceste fortune, qui donna temps à l'admiral ennemi et quelques aultres batteaux de se saulver. Et ceey se peult mettre comme adiousté à la précédente victoire. Estant seulement marry du mal que souffrent ces pouvres S<sup>rs</sup>, que se monstrent si prompts et affectionnés au royal service de V. M.

---

<sup>1</sup> Robert de la Marck, auteur de la branche des princes de Barbançon, né en 1564, mort le 5 mars 1614.

## LV.

RELATION <sup>1</sup> DE L'ATTAQUE DE LA CONTRE-DIGUE DE STABROEK OU DE KOUWENSTEIN  
DU 26 MAI 1585 ET DE L'EXPÉDITION ESPAGNOLE DU 28.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1673.)

—  
Beveren, le 6 juin 1585 <sup>2</sup>.

Haviendose ydo siempre con presupuesto por lo que otras vezes se ha dicho y confirmado despues por la resolucion que tomaron rebeldes y el acometimiento que hizieron a 7 deste mes de mayo y otros muchos indicios que de continuo han dado que su disignio principal era asaltar el contradigue que llaman de Causten de Strabuch <sup>3</sup>, ha procurado el Principe con summa dilligencia y cuydado reparallo, haziendo levantar en çima y a lo largo del algunos fuertes y sacado dellos sus trincheras por ambos lados, dexando tan solamente libre y desembaraçado espaçio neçessario para el passo, mandando assimismo plantar unas estacadas dentro del agua casi un pies del uno y otro cabo para impedir que los navios del enemigo no pudiesen con tanta façilidad abordar en tierra (si bien no se ha podido acabar del todo sino del de Anvers, donde aun en parte faltan los travesaños de una estaca a otras para çerrallas), dexando a nuestra jente tan descubierta que no pudiesse estar a la deffensa sin notable riesgo, aunque su principal intento ha sido siempre y es guardarlo y deffenderlo con el pecho y valor de los soldados, conoseciendo claramente que al fin este era el unico y ultimo remedio de conservar lo en caso que el enemigo valiendose de los aprestos, commodidades y ventajos que tenia para ello la intentase, siendo de suyo mismo el sitio tan imperfecto, pobre de terreno y espaçio para fortificarlo como conviniera, y por esta causa se ha ydo pretendiendo solamente cubrir algo la gente, assigurar el artilleria y que las piezas della pudiesen jugar mejor, y para que con mas commodidad se effectuase, hizo el Principe

<sup>1</sup> Cette relation, non signée, pourrait bien, à en juger par la teneur, avoir été adressée par Cosimo Massi, secrétaire du prince de Parme, à Don Juan de Idiaquez, premier ministre de Philippe II en 1585.

<sup>2</sup> La relation porte la date d'envoi du 6 juin 1585, mais l'on aura commencé à l'écrire dès la fin de mai, tout de suite après les faits d'armes qu'elle rapporte. Les noms propres de lieux et de personnes y sont souvent estropiés.

<sup>3</sup> La contre-digue qui s'étendait du village de Stabroek à la maison de Kouwenstein, où elle rejoignait la digue de l'Escaut. Voyez STRADA, *De la Guerre de Flandre*, t. II, pp. 560 et suivantes.

muchio antes el fuerte de la exclusiva de Ordan <sup>1</sup> al en contrada del mismo contradique sobre la ribera del rio de la Esquelda y alli çerca el de la Cruz <sup>2</sup>, y ultimamente los reduttos de Sant Iago <sup>3</sup>, Santo Jorje <sup>4</sup> y de la Vittoria, todos sobre el dicho contradique con las trincheras, como se apunta arriba, que salen de ellos, sin presupuesto que se huviesse de amparar ni recojer en una neçessidad ninguna jente dentro por su estrechez y particularmente de los tres ultimos, no haviendose aun podido sacar los parapetos de ellos tales que del todo resistiessen al artilleria. Por cuya consideracion, para assegurar en el mejor modo que fuera possible el puesto, ha tenido de ordinario los cuerpos de guardia no solo en los dichos fuertes, reduttos y trincheras, pero en el espacio que hay entre ellos unos se comunicavan y tomavan casi las manos con los otros, no solo reforçando las guardias perchallandose el en persona en haviendo aparençia de que vendrian acometterlo, como muchos dias continuos lo huvo por los andamentos y contraseños de rebeldes que se veyan, si bien quando alla no se sospechava tanto y se recelava que con fuegos y otros artifiçios tentarian romper la estacada y puente del rio se retirava y quedava en ella, dexando y renovando en tal caso al Conde de Mansfelte (que por su orden reside con el major golpe de jente y vanderas de todas naciones en el quartel de Estrabuch) los advertimientos y recuerdos que mas convenientes y a proposito le paresçian, no solo para resistir al enemigo si viniese y storvalle de salir con su disignio pero darle con el solito favor de Dios el castigo que la justiçia de su causa nos assegurava y promettia. Tenia pues el fuerte de Ordan a cargo de orden del Principe el cappitan Pedro de Solis <sup>5</sup> con dos companias de Espanoles, una de Alemanes y otra de Wallones, con quatro pieças de artilleria, et dela Cruz el coronel y maestre de campo Mondragon con otras dos companias de Espanoles, una de Allemanes y otra de Wallones, con çinco pieças de artilleria, el redutto de Sant Iago que es a la propria casa de Cauesteen <sup>6</sup>, el maestre de campo Camillo del Monte con quatro companias de Italianos de su terçio, dos de Allemanes y una de Wallonas, con una buena tropa desta misma nacion de la guarniçion de Mastrich,

<sup>1</sup> Le fort d'Oordam, sous Oorderen, près de l'Escaut, sur la rive brabançonne. Voyez STRADA, *De la Guerre de Flandre*, p. 321.

<sup>2</sup> Le fort de la Croix, sur la digue de l'Escaut à l'endroit où la rencontre la contre-digue de Stabroek ou de Kouwenstein. Voyez STRADA, *ibid.*, p. 361.

<sup>3</sup> Le fort de Saint-Jacques, sur la digue de Kouwenstein ou de Stabroek. Voyez STRADA, *ibid.*, p. 361.

<sup>4</sup> Le fort de Saint-Georges, sur la digue de Kouwenstein ou de Stabroek. Voyez STRADA, *ibid.*, p. 361.

<sup>5</sup> Pedro de Solis, né à Alcalá la Real, faisait partie du tercio du colonel Mondragon. Voyez *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 403.

<sup>6</sup> La maison de Kouwenstein, sur la contre-digue de ce nom. Voyez STRADA, *ibid.*, p. 361.

con cinco piezas de artilleria; el de Santa Jorje el capitán Juan de Gamboa <sup>1</sup> que reje el tercio de Iniguez <sup>2</sup> con dos companias d'Españoles, una de Walones y parte de otras de Allemanes con seys piezas de artilleria; el ultimo de la Vittoria el capitán Symon de Padilla <sup>3</sup> y con el Moz de Werga <sup>4</sup> que atendia al artilleria, como tan platico della, con dos companias de Espanoles, una de Allemanes y otras de Wallones, con cinco piezas de artilleria; en la casa de la municion que es mas adelante el mismo conde de Mansfelt con dos companias de Españoles, dos de Italianos del tercio de Mario Carduyno <sup>5</sup> que gobierna Camillo Capizuca <sup>6</sup>, dos de Alemanes y otras tantas de Wallones, que todos ellos sin las guardias extraordinarias passarian el numero de dos mil hombres. Con que venia a quedar el contradique tan lleno de jente y los cuerpos de guardia tan expressos y bien en orden como se ha dicho; ultra de que todo el tiempo que se huvo sospechas de algo estava siempre en los propios quarteles la infanteria y cavalleria con las armas en mano con expreso orden del Principe que en los redutos no guardarlos y a manejar el artilleria y que la demas viendo metter el pie al enemigo en tierra le acometiesse y se esforcasse de rebutarlo en todo caso.

Haviendo pues rebeldes tenido envarcada toda su jente asi de las partes de Olanda y de Zelanda como de las de Anvers quinze dias continuos y siempre con firma apariencia de querer no solo acometter el dicho contradique mas de hazer lo mismo al estacada principal y puente del rio, dañando nos con sus fuegos y maquinas que havian soltado y otras que tenian promptas con baxelles en retaguardia dellas armadas y apercebidos para combattir, y haviendo venido muchos y diversas vezes a reconocer y a tocar nos armas a todas oras y por todos lados y señaladamente por los del dicho contradique, al fin domingo, 26 deste, a las doz de la mañana, media ora antes del alva, ayudados de una neblina obscura, vinieron por ambas partes con algunos mas de çiento y çinquenta vaxellos tan bravos y determinados, si bien temerariamente, a envistir y a çercarse a vela tendida entre los reduttos de Santo Jorje y de la Vittoria. Haviendo antes las demandas imbiado al mismo puesto dos vareas de fuego con mines, aunque mas çerca del de Santo Jorje, donde hizieron su effetto sin daño nuestro, los de Anvers, encontrando con una

<sup>1</sup> Il se distingue à la prise de Termonde. Voyez *Documentos inéditos*, t. LXXIII, p. 64, et STRADA, *De la Guerre de Flandre*, t. II, p. 322.

<sup>2</sup> Augustin Iniguez, se distingue également dans la prise de Termonde. Voyez STRADA, *ibid.*, p. 371, et *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 371.

<sup>3</sup> Simon de Padilla, né à Torregimeno. Voyez *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 408, et STRADA, *ibid.*, p. 369.

<sup>4</sup> Antoine de Grenet, seigneur de Werp. Voyez STRADA, *ibid.*, p. 408.

<sup>5</sup> Mario Carduini, colonel. Voyez FEA, *Alessandro Farnese, duca di Parma*, pp. 150, 151.

<sup>6</sup> Camille Capezuca, maître de camp, originaire de Rome. Voyez sa notice dans les *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 420.

estaca mas debil que las otras por no estar aun colligada con sus travesaños como estan algunas y lo han de quedar todos, abrieron puerta para pasar seys u ocho de sus navios mas grandes, como en effetto lo hizieron, estendiendose a lo largo del contradique, y abordandolo saltaron de ambos cabos en tierra, si bien hallandose de guardia en aquel puesto el capitan Jaques Corbesi, Wallon, que con su compania anduvo muy bien y quede herido, y acudiendo despues de la parte de Santa Jorge los capitanos Alonso de Pereas <sup>1</sup>, Pedro de Menesa <sup>2</sup>, Gaspar de Olasso, don Sancho de Scobar <sup>3</sup> y don Juan de Sonuca españoles, Cesar Baquino <sup>4</sup>, Alfonso Piantassido <sup>5</sup>, Pietro Guerra y don Ferrante Spinola <sup>6</sup>, Italianos del terçio de Camillo del Monte <sup>7</sup>, con buen golpe de jente arremetiendo con ellos les forçaron a retirarse al agua con muerte de algunos y pressa de dos vanderas. Pero siendo tan grande el numero de sus vaxeles desde, donde predominavan el contradique quedando con esta acureña raso y descubierto de su artilleria, mosqueteria y arcabuzeria de que venian en extremo bien proveydos y abundantissimos jugandola libre y desembarascadamente por todas partes, y no siendo assistidos y correspondidos los nuestros de los del redutto de la Vittoria (no exequutando tan puntualmente como conviniera la orden y apuntamientos que en tal caso se les havia dado, fueron necessitados a retirarse en los reduttos y trinchecas que se ha dicho, con notable daño nuestro y muerte de los capitanos Pereas, Menesa <sup>8</sup> y Baghino y Piantanido, quedando heridos Olasso, don Sancho d'Escobar, don Juan de Sonuca, Pietro Guerra y don Juan de Spinola, que resulto al enemigo mas commodidad de desembarcar el resto de su jente, que quiso que devieron ser mas de mill y quinientos hombres, començando al instante a trincherarse y cortar el contradique en nueve partes, assi para assigurar mejor el puesto y cubrir se ellos del artilleria de nuestros reductos, como para hazer avertura por donde pudiessen passar los vaxelles de la parte de Lilo con vittuallas en Anvers, a que yva enderescado todo su designio y trabajo, y para podello con mas facilidad effetuar sabiendo ellos muy bien la falta que alli havia de terreno y matteriales, no siendo el contradique mas ancho de diez pies, y la major parte de faxina havian traydo consigo algunas playtas o varcas grandes cargadas de saquillos de tierra, sacas de lanos, de borra y de

<sup>1</sup> Alonso de Perea, né à Madrid, dont la notice figure dans les *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 410.

<sup>2</sup> Pedro de Meneses?

<sup>3</sup> Sancho de Escobar.

<sup>4</sup> Il faut lire César Baguino ou Bechino. Voyez FEA, *Alessandro Farnese, duca di Parma*, p. 225.

<sup>5</sup> Lisez Alfonso Piantanida. Voyez FEA, *ibid.*, p. 225.

<sup>6</sup> Pietro Guerra et Ferrante Spinola. Voyez FEA, *Alessandro Farnese, duca di Parma*, p. 225, et STRADA, *De la Guerre de Flandre*, t. II, p. 571.

<sup>7</sup> Voyez FEA, *Alessandro Farnese, duca di Parma*, p. 225, pour Camillo del Monte.

<sup>8</sup> Meneses?

retacos de sastres, carretos de mano, parapettos de chorochocos ligados con cuerdas y terraplenados de feno a prueba de picca con sus enpalizadas hechas faxina y truncos de arboles para fortificarse y repararse en un momento puentes, para poder decendir de los baxellos con commodidad y presteza grandissima cantidad de pallas de tierra, acadas, hastas y hachuelas y cuchillones a modo de hozinos para cortar la faxina del contradique, y del mismo anchor del algunos carios con una rueda en cada cabo para poder movellos y valerse dellos con facilidad con puntas de hiero atravesadas por todas partes tan luengas como dos tercios y mas espesos, abrojos de hierro para impedir que nuestra infanteria y cavalleria no pudiesse sin gran peligro y dano impedirles ni dalles enpacho y ayudados de tales pertrechos y comodidades la tuvieron para levantar gran obras en poco espacio, no obstante que su artilleria no cesava un punto de tirar gallardamente a nuestras trincheras y reduttos desde donde con la nuestra los maltratavamos sus baxellos y perturbavamos su obra, aunque no de manera que alcasse la mano de ella.

Viendo pues el capitan Symon de Padilla del redutto dela Vittoria, de donde con dos pieças franqueava el contradique con grandissimo daño delos enemigos, que ya comencavan a tomar pie, y considerando que quanto mas se detuviessen seria despues dificultoso hazerselo perder y que su alferes y otros que con el havia imbiado se bolvian sin hazer cosa, se resolvió el mismo de arremetter, si bien por no ser seguido sino de pocos delos suyos, dexo de salir con el intento quedando como honrrado y valoroso soldado muerto en la propria trinchera del enemigo, combatiendo pica a pica valorosa y esforcadamente, mostrando en su muerte el animo y promptitud con que siempre offresçio su vida en las ocasiones que se la dieron para hazello. El conde de Mansfelt que no perdia punto de todo lo que se podia sperar de persona de su calidad, experiencia y valor, imbio luego en su lugar al dicho redutto al capitan Juan de Castilla. El prinçipe que en oyendo el armas se apresuro quanto pudo para hallarse en la refriega tanto para hazer poner en devida exequcion las ordenes dadas en tal caso como para tomar la resoluçion y expediente que de mano en mano paresciesse mas a proposito, llego al contradique casi una ora despues que el enemigo se havia acercado a el y alo mismo que con la retirada y muerte delos nuestros que se ha dicho andava todo muy confusso y habiendo luego en persona visitado todos los fuertes reduttos y trincheas, y considerando que si bien era notabilissimo el daño que recebian rebeldes de nuestra artilleria, y en particular delas dos pieças del redutto dela Vittoria, como se ha dicho que los necesitava a reforçar los suyos mas apriessa delo que quisieran de jente fresca, conosco juntamente que a nosotros nos convenia hazer lo mismo en nuestros reduttos por el que receviamos de sus baxellos y assi dio luego en todos el orden necessario y en particular al de Sant Jorje que a su llegada hallo mas maltratado y en malos terminos por estar ya el capitan Juan de Gamboa quel tenia a cargo y los otros capitans heridos y los demas muertos con buen numero de soldados, quedando solo con

don Alonso de Cordova y Aragona, que si bien hazia todo lo que devia y podria para cumplir con sus obligaciones hallavasse tan falta de jente que corria riesgo de perderse a no ser remediado con presteza y rebeldes intentaran de ocuparlo, y assi por esto como por constarle al presente que el fundamento principal del buen successo consistia en conservar los puestos y reduttos que se posseyan si bien havian acudido alli antes que el llegasse el coronel Mondragon y el maestro de campo Camillo del Monte y dadole entre ambas el mas prompto socorro y mejor orden que los permittio el tiempo y occasione, resolvio de imbiar luego al mismo coronel con cinquenta picas españolas y otros tantos mosqueteros Wallones de renfuerço y buena cantidad de saquillos de tierra para assi-gurarle mejor, y porque las pieças que hasta estonçes no havian hecho su effetto por la causa dicha, lo pudiesen hazer de alli adelante, mando yr enseguiamiento destes a los capitanos Torres de Bivero <sup>1</sup> y don Juan de Cordova paraque en caso que el coronel Mondragon haviendo dexado alli la orden neçessaria huviesse de atender a otro se quedasen alli y como soldados viejos assistiessen a lo que fuesse menester. Haviendo en este intencion juntamente entre otras prevençiones, hecho venir duzientas picas espanolas de las barcas del puente para poderse valer de ellos con el resto dela jente que desta parte quedava prompta y presta para servirse della a qualquiera neçessidad, y en el tiempo que se entendia en todo esto sin perderle el prinçipe con el marques del Vasto <sup>2</sup> que siempre lo seguia y se mostrava deseoso deser empecado y con gran promptitud y valor assistia a lo que convenia, se quedo en el redutto de Sant Jago, dando toda la priessa possible que las çinco pieças de artilleria que alli estavan tirassen a los baxellos del enemigo como lo hazian con maravilloso dano delo y ambas partes estan muy bien de ver que convenia a los rebeldes assi para refrescar y reforcar los suyos, como por estar resueltos de desembarcarlos y echarlos en tierra antes que dexallos consumir de nuestra artilleria en sus baxellos por estar y tan rotos, fracasados dellos a esta causa y visto retirar mucha cantidad de nuestros y heridos dela parte de Olanda y dela de Anvers, siendo reduzidos a termino que ya podian dañar poco a los que fuessen a investir con sus trincheras, despues de haver durado este conflitto mas de siete oras continuas en la mayor obstinaçion, por fia y brabeza de ambos cabos que se ha ya visto en gran tiempo, juzgo el prinçipe que ya era llegado el oportuno para hazer el effetto y acometida que havia de depender a quel hecho, junto con los capitanos Juan Verdugo de Avila de su tercio y Torres de Bivero del de primo de Paz con las duzientas

<sup>1</sup> Torres de Vivero, dont la notice figure dans le tome LXXIV, page 401, des *Documentos inéditos*.

<sup>2</sup> Le marquis César del Guasto ou Vasto, de la famille des d'Avalos, membre du conseil de guerre d'Alexandre Farnèse, dont la notice figure dans les *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 420. Il avait succédé au marquis de Roubaix dans le commandement de la cavalerie espagnole. VOYCEZ STRADA, *De la Guerre de Flandre*, t. II, p. 360.

picas spanolas que havia hecho venir, como esta dicho, del puente y alguna otras jente de aquella y otras naçiones que alli se hallavan estuviessen apunto para effetuar cadauno lo que le tocava; y no esperandose sino que el conde de Mansfelt por su parte de Strabuch donde se ha dicho que estavanlos vanderos y la mayor parte dela jente hiziesse trototanto como lo procurava con summo cuydado y dillijençia proveyendo dando ordenes y haziendo lo de mas que convenia mostrando en cada cosa y en todas el valor y prudencia que siempre fue nuestro señor servido que el capitan don Juan del Aquila <sup>1</sup> que gobierna el tercio de primo de Paz, haviendo oydo desde el puesto que ocupava con la jente de su cargo que dista buenos dos leguas del contradique loque en el pasava, sin tener orden (aunque la encontro en el camino del Conde de Mansfelt) y dexando lo que convenia en su quartel con el mayor numero de soldados que pudo sacar ala deshiladas llegando el primero de todos y poco despues su jente paresciesse al mismo punto que la de dia estava para arremetter como se dixo. Y haviendo hecho instançia con el conde paraque ally a los suyos se le dicsse la vanguardia y resuelto se ya de hazello, despues de haver oydo al prior de Ungria que se hallava çerca de su persona para assistille en lo que se offresciesse y a otros capitanes de infanteria spanola y señaladamente a Agustin Roman <sup>2</sup>, que con mucha resoluçion dixo que no convenia differir mas la arremittida, con cuyo parecer concordaron todos, haviendo hecho primero reconosçer a los capitanos Bartolome de lo Eralva <sup>3</sup> y Gonçalo Seiz de Castro <sup>4</sup> las trinchea y fortificacion del enemigo, y bolviendo en este interin del fuerte de la Vittoria el capitan Juan de Castilla herido y embiado en su lugar el capitan Antonjo Flores y allegando ala sazón Moz de Verga que assimismo lo havia reconosçido a solicitar y dar priessa que se arremettiesse certificando que mientras mas se diffiria se dificultaria mas la impresa, dio luego orden que bolviendose el a entender en su Antonjo, don Juan del Aquila con el capitan Torralvas y don Miguel de Cardona <sup>5</sup>, de su terçio, Diego de Avila de Guzman, del de Mondragon, con bastante numero de picas spanoles y Camillo Capizueca con una compaignia del que gobierna y sesenta picas alemanas arremettiessen todos a cargo de dicho don Juan del Aquila en la orden, forma y manera que selo permittiesse la estrechez de lugar, llevando delante y por los lados la mosqueteria, paraque disparando a los barcas assegurasse mejor la jente que caminava a hazer el effetto y que

<sup>1</sup> Commandait le terce espagnol de Pierre de Paz, tué au siège de Termonde; au commencement de l'attaque, il se trouvait à sept milles de la contre-digue. Voyez STRADA, *De la Guerre de Flandre*, p. 373.

<sup>2</sup> Augustin Romano ou Roman, capitaine espagnol. Voyez STRADA, *ibid.*, p. 380.

<sup>3</sup> Barthélemy de Toralva, capitaine espagnol. Voyez STRADA, *ibid.*, p. 380.

<sup>4</sup> Gonzalez de Castro, capitaine espagnol. Voyez STRADA, *ibid.*, p. 380.

<sup>5</sup> Michel de Cardona, capitaine espagnol. Voyez STRADA, *ibid.*, p. 380.

del resto della fuessen seguidos, procurando hazer demonstracion de querer a cometer con toda al enemigo pero en resolucion con orden expressa de no passar el redutto dela Vittoria, de donde botiendose en el mismo instante a furia con las dos piezas que se ha dicho su fortificacion y con las restantes las barcas, y renovada finalmente por el conde la orden de passar adelante y arremetter, lo hizieron todos con el valor y esfuerço acostumbrado, quedando solamente herido el capitan Torralvas, muerto don Vicente Valterra, su sarjente, haciendo su dever honrodissimamente, y heridos otros dos o tres soldados, y paresçe cierto que nuestro Señor permittiesse que en un mismo tiempo y ora de ambas partes se pretendiesse effettuar una misma cosa con tanta conformidad como si lo huvieramos conferido y quedado de acuerdo en ello si bien havia media legua de distancia y las trincheras, fortificacion y jente del enemigo en medio. Moviendose cossi en un mismo punto el coronel Mondragon que, como se ha dicho, tenia a cargo la arremettida que se havia de hazer del redutto de Santa Jorje, porque teniendolo todo el principe muy en orden y prevenido, nonbrados los capitanos y la jente que con el havia de yr de vanguardia y la que havia despues successivamente de seguirle y guardarse en conformidad delo que la ocasion, sucesu y necessidad fuesse demandando, sintiendo del otro lado tocar las cosas y cominçar a jugar la mosqueteria, dio orden que se arremettiesse, como se hizo, mostrando todos en aquel acto, pero en particular el dicho Mondragon tanto valor, astucia y brio como el que se le ha conocido siempre en qualquier tiempo, edad y ocasiones. Aunque los que subieron dela parte de Estrabuch y fueron imbiados del conde de Mansfelt llegaron verdaderamente antes a las trincheras de los enemigos, y los unos y los otros con tal impetu y furia que en un instante ganaron la primera. Viendose pues ellos acometidos por fronto y espaldas y quedar en medio dieron a huyr, pero como no tenian por donde si no por el agua, fuelos fuerça quedar a la misericordia de los nuestros, en quien hallaron tan poca como les obligava el deseo de desfogar la furia de vengar el daño resçebido y las muertes de sus hechos y amigos; haziendo pagar con las suyas la pena de su temeridad y atrevimiento ahogandose los demas que se persuadieron salvar en las varcas que fueron muchos.

Los navios de Olanda y de Zellanda que estavan dela parte del Lillo fueron los primeros arretirarse por no poder resistir mas la furia de nuestra artilleria, que fue al punto que los nuestros estavan en el acto del acomettida, viniendo para ella muy a proposito y assi conocida del Principe la ocasion siendo la que el sperava y deseava, procuro valerse de ella. Lo mismo hizieron luego los que de Anvers se hallaron para ello por quelos abandonados y encallados a baxa marea (que ya bolvia a crescer), que fueron treynta y dos quedaron por nuestros con cinquenta piezas de artilleria en ellos de bronze y hierro collado : donde muchos soldados vadeando y nadando y siguiendo la vitoria despues de haverse apoderado de ellos, mataron quantos hallaron dentro.

Las baxellos de rebeldes, ultra delas galeottas y barquillas pequeñas, eran casi todos

de la suerte y grandeza delas que aca comunemente llamanos parleytas, muy grandes y suficientes para llevar mucha jente y artilleria delas quales que fueron delos que pasaron por la empalizada y se arrimaron al contradique y le dañaron tanto tienen sobre los arboles las gabias texidas de cuerdas gruesas a prueba de ellos que se y otros sus concastillejos dela madera a la misma parecia capaces las unas de octo y diez hombres y las otras de veynte con otros muchos artificios nunca oydos ni vistos que seria largo a referillos todos.

Por lo que certifican los pocos prisioneros que se han tomado habiendo atendido los nuestros a degollarlos, afirman haverse desembarcado en tierra (entre los primeros y los que despnes descendieron assi para reforzarlos y refrescarlos como a cubrirse de nuestra artilleria) bien tres mill hombres, de modo que por lo que estos dizen y se juzga universalmente, se tiene por cierto que seran muertos antes mas que menos de dos mill soldados sin los heridos, tanto mayormente haviendose entendido despues que delos dela parte de Anvers solamente han faltado mas de mill y quincientos delos dos mill que havian imbiado y casi mill de otros tantos dela parte dellas y toda buena jente y soldados la vieja sacada delas guarniciones y juntada a gran estudio y dilligencia y en sustancia por ser las reliquias de sus Ingleses, Escozeses y Franceses viejos y quedado muertos los mejores coloneres, capitanos y officiales, se puede libremente dezir que hayan perdido la flore de sus fuerças, aunque no se ha hecho sin costa de nuestra parte pues ultra delos capitanos muertos y heridos que se dizen arriba sigun la relacion que se ha tomado, son pocos menos de 300 los muertos y otros tantos los heridos de todas naciones, y entre ellos algunos officiales, personas particulares y señalados. Han se ganado assimismo 2 vanderas, con que se confirma mas la perdida grande que ellos han hecho y la hermosa y gran vitoria que a alcanzado.

Ha sido question tambien tan vasterosa y perfiadamente y por tanto espacio de tiempo reinda que quantos soldados viejos andan en este exercitto, afirman no haverse hallado en otra semeiante y por haver sido dudosos hasta el fin, y haverse visto en el presente y en todas las cabezas officiales y soldados firme determinacion de salir con el intento o quedar muertos en la demanda, obligandolos a ello su reputacion, el servicio de Su Majestad, la propria y singular honrra de cadanno y la grandeza della impresa, estando las cosas en el termino y riesgo que se dexa considerar, parece que nos obliga a no poderse acabar de dar las devidas gracias a la bondad de Dios, que siempre al mejor tiempo usa con nosotros de su immensa misericordia y a tenerla por una delas importantes, grandes y señaladas vittorias que se hayan obtenido de muchos años aca, como en effetto lo es reconociendola cadanno por la consequencia y cojuntura por tal y el Principe primeramente dela sancta y poderosa mano del Señor que no es abreviada ni lo sera in eternum, para mostrar sus maravillas quando le pláze, y despues del assistencia y valor delos cabezos, officiales y soldados deste felicissimo exercitto, que en par-

particular y general han mostrado su gran valor, la prontitud y determinacion con que se han dispuesto a ofrezar la vida y sangre por defensa de su ley y de su Rey.

Los vaxelles de rebeldes dela parte de Anvers que despues deste successo pudieron retirarse del contradique, se recogiron luego quedado por todo aquel dia en su puesto acostumbrado pegado con el villaje de Ouderem en el mismo pays anegado, no muy desviados dedonde aquel gran navio sujo (comunmente llamado de ellos el fin de la guerra) estava encallado mucho antes sin poderse valer del en esta occassion, retirandose en los dos dias siguientes a Tulis <sup>1</sup>, hazia la villa, dexandole con quatro galeottas de guardia. Considerando pues el Príncipe que no pareçia muy difficil apoderarse de aquella maquina de que rebeldes hazian tanta extima, se resolvio, a lo 28 çerca delas 4 dela tarde, de hazer passar del dio 4 galeottes y otros seys vaxelles de remo casi semeiante a ellos enel mismo pays anegado por la cortadura de nuestro fuerte de San Pedro <sup>2</sup>, por donde aun estonçes se atendia a passar en la ribera las pleytas que se ganaron en la jornada passada, non sin gran riesgo del fuerte de Burinneschans <sup>3</sup> que alli tienen enemigos, cuya artilleria que es mucha y buena, nos echo affondo este dia una galeotta y mas algunos marineros, si bien se cobro luego.

Entrados pues nuestros vaxelles por donde se ha dicho ya çercandose a nuestro grandique maestre que dizen de la casa roxa, hizo embarcar el principe la jente necessaria para pelear y con ellos los condes Carlos de Mansfelt y el de Aramberghe, que por no haverse podido hallarse el domingo en el contradique (por tener el uno a cargo la jente y custodia dela estacada y puente del Rio con los fuertes de Flandes y el otro los navios de armada que estan en el) hizieron tan gran instançia con el principe que selo concedio, y saliendo del puesto que se ha dicho parte de nuestras galeotas y vaxelles menores, hazia el grande de rebeldes que se ha dicho, y conosçida nuestra determinacion por los que estavan en su guardia. Tomado luego a la volta de Anvers, hizieron vela, saltando en un esquite la jente de una dellas desconfiada de poder salvarse dexandola en manos delos nuestros de quien luego fue ocupada in dexar de seguir el alcançe delas tres otras que procuravan a boga arrancada scapaese. Visto por los condes el camino, que tomavan trabaxando quanto les era possible cortarlas, saludandolas incessantemente con el artilleria, mosqueteria y arcubuzeria y traydolos a terminos que ya la una havia amaynado para rendirse, succedio que al disparar una pieça de la donde yvan aquellos cavalleros, se pego fuego a ciertos trasços y de alli a un barril de polvera, maltratando tanto ala mayor parte delos que yvan con ellos, y en particular al mismo conde Carlos y al capitan Diego de Avila Calderon, que tendran bien en que entender

<sup>1</sup> Le fort de Toulouse, sur l'Escaut, près d'Anvers.

<sup>2</sup> Le fort de Saint-Pierre, sur l'Escaut, près d'Austruweel.

<sup>3</sup> Le fort de Bocreschans, sur l'Escaut, près d'Austruweel.

para rehazerse, el conde de Arambergh y otros, aunque les toco algo no fue tanto pero ni tan poco que no hayan quedado bien señalados y lastimados. A cuya causa les fue fuerça bolver atras con su galeota, pero dando los demas nuestros vaxelles la caça a otra que huya, ala qual viendola ya perdida, el enemigo resolvio desmamparalla dexando una cuerda ençendida en ella que dio fuego ala pornora que alli travia quando la abordaron los nuestros bollando tres o quatro delos primeros que entraron dentro quemandose despues toda. Buelta a tierra la del conde Carlos, desembarcados el y los mas malparados y quedado el de Arambergh con jente de refresco que le dio luego el Principe, se endereço de nuevo de su orden la buelta del gran navio, donde llegados con la que convenia, despues de haverlo bien reconoseido y entrado dentro la hallaron sin persona y artilleria. Paresçiole al Principe yr luego a visitarlo y hallandolo muy mayor y mas artificioso delo que se persuadio, en cambio de quemarlo como pensava, resolvio conservarlo y hazerlo possiblemente para retiralle, dexandole bastante guardia dentro para su seguridad y custodia, y consequitivamente mandandole quitar las jarcias y obras muertas, con que vino a quedar tan descargado y lijero que se entro en speranza de poderle retirar en las aguas bivas, que sobre vienen cada quinze dias, y como agora han corrido estos y se ha puesto toda diligencia y trabajo, se ha effettuado y con el ayudo de nuestro Señor que de por nuestro y en salvamento junto al dicho dique dela casa roza. La forma y traça deste vaxel es bien diferente de otros, porque ultra de tener 120 de largo y casi 60 de ancho, esta fundado sobre cinco ordenes de masteles uno sobre otre y en cima dellos botas grandes y entre una y otra ciertos maderos tan altos como ellas en que se sustenta la primer(a) cubierta y definde que con el posside 12 pieças de artilleria gruesa que se paresçe havia en el quatro porvandas y otras tantas en popa y proa no viniessse a hundirse de samorra (?) y pudiesse jugar mas libremente. Tiene assimismo tres masteles altos demas de quarenta pies y sobre cadanno su gabia texida de gumenas gruesas a prueba de mosquete capaces de treynto hombres. Ay parapettos por todo entorno del de diez y ocho pies de ancho, terreplenos de lana, borra, retacos desabres, redes y cordaje, viejo y otras inmundicijs liseras, y en conclusion es artificio y machina para hazer gran daño donde quera que podra emplearse y que nos ha venido muy a proposito no haverse podido valer della los enemigos en esta ultima faccion, por cuyo respeto se devera renovar las gracias a nuestro Señor, pues cada dia nos haze tantos y por tan diferentes vias que se muestra evidentemente tener nos de su poderosa y bendita mano, sea loado para siempre.

## LV.

## ANALYSE.

Le prince de Parme, dans la prévision que les rebelles, après leur attaque du 7 du présent mois de mai, reviendraient assaillir la contre-digue dite de Stabroek ou de Kouwenstein, avait eu soin de faire réparer promptement celle-ci. Il y avait fait construire quelques forts reliés par des tranchées. Et au bas de cette contre-digue, dans le pays inondé, l'on avait établi des palissades pour empêcher les vaisseaux ennemis d'aborder. Toutefois il n'avait pas eu le temps d'achever ces ouvrages, même du côté de la ville, assez complètement pour que les troupes espagnoles chargées de les défendre, y trouvassent un abri suffisant contre le feu des assaillants. Mais il comptait moins sur la force de ces retranchements que sur la bravoure et les poitrines de ses soldats, pour braver les balles de l'ennemi. Il y avait vu surtout un moyen de protéger son artillerie et d'en assurer aussi le tir. A cet effet il avait, tout d'abord et bien avant les autres, fait élever le fort de l'écluse d'Oordam vis-à-vis de la dite contre-digue de Stabroek sur la digue de l'Escaut, ensuite près de là, sur la même contre-digue, le fort de Sainte-Croix et enfin les redoutes de Saint-Jacques, de Saint-Georges et de la Victoire, tous reliés par des tranchées. Ces forts avaient été mis en état, aussi bien que le temps l'avait permis ; mais, comme il est dit plus haut, ils n'avaient pas été construits assez solidement pour offrir une bien grande résistance. Leur étroitesse et celle des tranchées qui les reliaient, ne permettaient du reste pas d'y loger beaucoup de monde. Aussi le Prince avait-il complété les moyens de défense de cet ensemble d'ouvrages de fortification en mettant des troupes, non seulement dans ces forts et leurs tranchées, mais dans les espaces vides qui se trouvaient entre eux. Les défenseurs de la contre-digue et de ses fortifications, se donnaient ainsi en quelque sorte la main. En outre, le Prince les encourageait de sa présence, chaque fois que les allées et venues des rebelles et les signaux échangés entre eux faisaient craindre une attaque de ce côté. Sinon il laissait la défense de la contre-digue au comte de Mansfelt, établi avec le gros des troupes au quartier de Stabroek. Et après avoir donné à celui-ci des instructions énergiques pour repousser les assaillants et les tailler en pièces, Farnèse se portait du côté de l'estacade et du pont de bateaux établis sur l'Escaut, si l'ennemi paraissait vouloir les rompre au moyen de brulôts et d'autres engins explosifs.

Pour les forts séparément, il en avait ainsi établi le commandement. Il avait placé dans le fort d'Oordam, le capitaine Pedro de Solis avec deux compagnies d'Espagnols, une d'Allemands, une de Wallons et quatre pièces d'artillerie ; dans le fort de la Croix, le colonel et maître de camp Mondragon avec deux compagnies d'Espagnols, une d'Allemands, une de Wallons et cinq canons ; dans la redoute de Saint-Jacques, le maître de camp Camille del Monte avec quatre compagnies d'Italiens de son terce, deux d'Allemands, une de Wallons, un

corps nombreux de Wallons détachés de la garnison de Maastricht et cinq pièces d'artillerie; dans la redoute de Saint-Georges, le capitaine Juan de Gamboa, du terce d'Igniquez, avec deux compagnies d'Espagnols, une de Wallons, un détachement d'Allemands et six canons; enfin dans la redoute de la Victoire, le capitaine Simon de Padilla et Monsieur de Werp, artilleur expérimenté, avec deux compagnies d'Espagnols, une d'Allemands, une de Wallons et cinq pièces d'artillerie.

Dans l'arsenal, qui se trouvait beaucoup en avant, il avait mis le précité comte de Mansfelt avec deux compagnies d'Espagnols, deux d'Italiens du terce de Mario Carduino et commandées par Camille Capizucci, deux d'Allemands et plusieurs autres de Wallons.

Le tout ensemble constituait une force de plus de 2,000 hommes.

La contre-digue (de Stabroek) était donc bien gardée et défendue, d'autant plus que les troupes, infanterie et cavalerie, avaient, dans les premiers jours d'alerte, reçu du Prince l'ordre de rester sous les armes dans leurs quartiers respectifs. Et dans les redoutes, il ne pouvait demeurer tout juste de monde que pour les garder et faire jouer l'artillerie au moment donné. Le reste devait se porter au-devant de l'ennemi dès qu'il essaierait de mettre le pied sur le terre-plein de la contre-digue, le charger ou tout au moins le repousser.

Cependant les rebelles avaient embarqué tout leur monde tant du côté de la Hollande et de la Zélande que du côté d'Anvers. L'embarquement avait pris quinze jours consécutifs. Et toujours ils semblaient vouloir attaquer non seulement la contre-digue de Stabroek mais aussi l'estacade et le pont de bateaux sur l'Escaut, dans le dessein de causer aux Espagnols les plus grands dommages avec leurs brûlots et bateaux chargés d'explosifs, qu'ils avaient lancés en avant et autres qu'ils tenaient en réserve derrière leurs flottes. En un mot, ils étaient prêts à combattre. Après s'être avancés plusieurs fois et de toutes parts, principalement des deux côtés de la contre-digue, pour tâter la force de leurs adversaires, ils vinrent enfin en masse, le dimanche 26 du présent mois de mai, à 2 heures du matin, une demi-heure avant le point du jour, par une brume assez épaisse. Avec plus de cent-cinquante vaisseaux, ils abordèrent et attaquèrent bravement et résolument sinon témérairement, toutes voiles dehors, les ouvrages de la contre-digue, entre les redoutes de Saint-Georges et de la Victoire. Avant de déclarer l'attaque générale, ceux venus d'Anvers avaient envoyé en avant dans la même direction, deux barques avec des mines préparées. Les deux brûlots firent explosion près de la redoute de Saint-Georges mais sans causer de dommage aux Espagnols. Mais les Anversois ayant rencontré une partie de palissade moins solide que les autres, réussirent à l'enfoncer et en profitèrent pour passer avec six à huit grands vaisseaux par la trouée qu'ils avaient faite. Ayant ainsi fait irruption à travers les ouvrages palissadés élevés sur les terres inondées en avant de la contre-digue, les vaisseaux d'Anvers abordèrent celle-ci en ligne et de front, et leurs équipages armés sautèrent de tous côtés sur les terre-pleins. Mais aussitôt accourut le capitaine wallon Jacques Corbesi, qui se conduisit fort bien avec sa compagnie et fut même blessé. Il ne tarda pas à être rejoint par un nombreux corps de troupes sorties de la redoute de Saint-Georges, sous les ordres des capitaines espagnols Alonso de Perceas, Pedro de Menesa, Gaspard de Olaso, Don Sancho d'Escobar, Don Juan de Sonuca et des capitaines italiens César Baguino, Alfonso Piantassido, Pietro Guerra et Don Ferrante Spinola

du terre de Camillo del Monte. Ces troupes réunies rejetèrent les assaillants anversoïis dans l'eau après en avoir tué une partie et leur avoir pris deux bannières. Mais alors la masse considérable des vaisseaux rebelles qui dominaient de leurs ponts élevés la contre-digue où les Espagnols restaient seuls et à découvert, purent faire librement feu sur ceux-ci de leurs nombreux canons, mousquets et arquebuses. Et les défenseurs, n'étant pas appuyés, malgré les instructions de Farnèse, par une manœuvre combinée des troupes de la redoute de la Victoire, furent obligés, sous ce feu violent, d'évacuer le terre-plein de la contre-digue et de se retirer dans les redoutes et tranchées, dont il a été parlé plus haut. Ce mouvement de retraite ne se fit pas sans de notables pertes pour les Espagnols, qui perdirent les capitaines Péréas, Menesa, Baguino et Piantassido tués dans l'action. Olasso, don Sancho d'Escobar, don Juan de Sonuea, Pietro Guerra et don Juan de Spinola furent blessés.

Les agresseurs débarquèrent dès lors plus facilement le reste de leur monde, qui dépassait probablement le nombre de mille cinq cents. Les nouveaux débarqués se mirent immédiatement à se retrancher sur la contre-digue et à couper celle-ci en neuf parties. Ouvrage entrepris par les envahisseurs, tant pour se mettre à l'abri du feu de l'artillerie espagnole des forts et redoutes que pour pratiquer dans la dite contre-digue des ouvertures par où pourraient passer les vaisseaux envoyés de Lilloo avec des vivres à destination d'Anvers. C'était même là leur principale préoccupation. A cet effet, et comme la digue n'était pas assez large, ils avaient apporté tout un matériel et un personnel d'ingénieurs et de pontonniers pour jeter des ponts mobiles de leurs vaisseaux à la contre-digue, se retrancher fortement sur celle-ci et la munir de toute sorte d'obstacles afin d'arrêter les Espagnols qui auraient essayé de la réoccuper avec leur infanterie et leur cavalerie. Pendant ce temps les canons des rebelles entretenaient sur les forts et redoutes de leurs adversaires un feu continu. Ceux-ci y ripostaient de leur mieux, de manière à maltraiter les vaisseaux des ennemis et à entraver l'ouvrage de retranchement entrepris par ces derniers, mais pas assez efficacement pour le leur faire abandonner.

Le capitaine Simon de Padilla, qui de sa redoute de Saint-Georges battait la contre-digue du feu de ses deux canons, après avoir envoyé en vain son alferéz et quelques hommes pour déloger les rebelles, essaya alors lui-même une sortie audacieuse. Mais, n'étant pas suivi d'assez de monde, il échoua dans cette entreprise, où il perdit la vie dans un combat acharné corps à corps. Le comte de Mansfelt, qui ne fut pas inférieur à lui-même dans cette affaire, remplaça immédiatement Padilla par le capitaine Juan de Castillo.

De son côté le prince de Parme était accouru au bruit du feu, aussi vite qu'il lui était possible, non seulement pour assurer l'exécution des ordres qu'il avait donnés en cas d'attaque de ce côté, mais pour prendre les dispositions nécessaires sur le terrain même de l'action. Il arriva sur la contre-digue environ une heure après l'abordage des vaisseaux ennemis et au moment où tout était confusion par suite de la retraite des Espagnols. Il passa aussitôt l'inspection des forts, des redoutes et de leurs tranchées. Il vit tout de suite que les canons espagnols, notamment les deux de la redoute de la Victoire, faisaient assez de mal aux rebelles pour les obliger à renforcer plus qu'ils ne l'avaient prévu, leur corps d'occupation par des troupes fraîches. Farnèse comprit immédiatement qu'il avait à faire la même chose, et

il donna sur-le-champ des ordres en conséquence. Il s'occupa d'abord du fort de Saint-Georges, que l'ennemi avait fort maltraité. Le commandant de ce fort, le capitaine Juan de Gamboa et plusieurs capitaines avaient été blessés; les autres avaient été tués ainsi qu'un grand nombre de soldats. Il n'y avait plus là que Don Alonso de Cordova y Aragon, dont la valeur et l'expérience ne pouvaient suffire à tout, surtout au manque d'hommes. Aussi le Prince, en attendant qu'il fit avancer le colonel Mondragon et le maître de camp Camillo del Monte avec des forces respectables, envoya-t-il promptement le premier au secours de Don Alonso avec cinquante piquiers espagnols et autant de mousquetaires wallons. Il leur avait fait emporter une bonne quantité de sacs de terre pour consolider les travaux de défense du fort de Saint-Georges et affermir le tir de l'artillerie. Puis il dépêcha les capitaines Torres de Vivero et don Juan de Cordova à la suite de Mondragon pour le cas où celui-ci, après avoir remis tout en ordre à Saint-Georges, aurait à se porter ailleurs. Il fit venir ensuite du pont de bateaux sur l'Escaut deux cents piquiers espagnols pour renforcer également les troupes des forts et des redoutes et s'en servir à la première occasion. Après avoir donné tous ses ordres en compagnie du marquis du Guast, l'un de ses plus vaillants et dévoués officiers, il se retira dans la redoute de Saint-Jacques, dont il fit diriger vivement le feu des cinq canons contre les vaisseaux des rebelles, ce qui ne laissa pas que de causer grand dommage à ceux-ci. L'ennemi comprit alors qu'il valait mieux débarquer vivement le reste de ses hommes au lieu de les laisser détruire par l'artillerie espagnole dans les vaisseaux déjà fort endommagés.

Voyant cela et que l'ennemi avait déjà beaucoup de blessés dans ses tranchées après une lutte continue de plus de sept heures, le Prince jugea que le moment était venu de frapper le grand coup en essayant d'une attaque générale et décisive. A cet effet, il réunit aux capitaines Juan Verdugo Avila, de son terce, et à Torres de Vivero du terce de Paz, les deux cents piquiers espagnols et d'autres troupes du pont de bateaux, tout en comptant sur l'initiative du comte de Mansfelt, qui ne lui fit pas défaut. Sur ces entrefaites, le capitaine don Juan del Aquila, commandant le terce de Paz, ayant entendu de deux lieus de loin le bruit des coups de mousquets et de canons échangés sur la contre-digue, quitta spontanément son quartier sans en avoir reçu l'ordre, qu'il se fit donner par le comte de Mansfelt pour l'avoir rencontré en chemin. Aquila, entraînant à sa suite le plus de monde qu'il avait pu emmener sans trop dégarnir son quartier, demanda au Comte de pouvoir se mettre à l'avant-garde de son corps d'attaque. Mansfelt lui accorda cette faveur, après avoir entendu le prier de Hongrie, plusieurs capitaines d'infanterie espagnole et particulièrement Augustin Roman; tous étaient décidés à aller de l'avant après les reconnaissances faites par les capitaines Bartholome de Toralva et Gonzalez de Castro des tranchées et fortifications de l'ennemi. Alors, le comte de Mansfelt, après avoir envoyé au fort de la Victoire le capitaine Antonio Flores pour remplacer le capitaine Juan de Castilla, blessé, et dépêché au même Antonio Monsieur de Werp pour l'assister, mit sous les ordres de Juan del Aquila le capitaine Torralvas et Don Aug. de Cardona, de son terce, Diego de Avila de Guzman, du terce de Mondragon, avec un nombre suffisant de piquiers espagnols et Camille Capizucci avec une compagnie de son terce et soixante piquiers allemands. Seulement il enjoignit à Aquila de ne

pas dépasser avec tout son monde la redoute de la Victoire, qui battait en ce moment avec une grande furie des feux de ses deux canons les tranchées de l'ennemi sur la contre-digue et les vaisseaux embossés devant elle du côté d'Anvers. Lorsque Mansfelt eut enfin permis à Aquila de se porter en avant de la redoute de la Victoire, les Espagnols se précipitèrent sur les envahisseurs avec leur vaillance et leur impétuosité habituelles. Dans cet engagement deux à trois soldats furent blessés ainsi que le capitaine Torralvas, et Don Vicente Volterra, son sergent, perdit la vie. En même temps, par l'ordre de Farnèse, le colonel Mondragon conduisit une attaque avec les troupes de la redoute de Saint-Georges. L'impétuosité de ces deux attaques combinées des troupes de Mansfelt et de Mondragon eut pour résultat l'enlèvement de la première tranchée des rebelles. Ceux-ci, se voyant pressés de front et sur les flanes, se mirent à prendre la fuite. Mais ne pouvant fuir que par l'eau, force leur fut de se rendre à discrétion en implorant la miséricorde des Espagnols, qui, surexcités par l'action et les pertes douloureuses qu'ils avaient essayées, ne leur firent aucun quartier. Un grand nombre de rebelles qui essayèrent de gagner leurs vaisseaux à la nage, furent noyés.

Les navires de Hollande et de Zélande qui se trouvaient en arrière de la contre-digue, furent obligés de se retirer sous le feu violent de l'artillerie espagnole. Les vaisseaux des rebelles, postés en avant de la même digue, suivirent leur exemple. Trente-deux de ceux-ci, échoués à la marée basse, tombèrent au pouvoir des Farnésiens avec cinquante canons de bronze et de fer cerclé. Les vaisseaux des rebelles, indépendamment des galiottes et des barques, étaient du genre de ceux qu'on appelle aux Pays-Bas des *pleytes*, très grands et pouvant contenir beaucoup de monde et de pièces d'artillerie. Au rapport des prisonniers, très peu nombreux, car les Espagnols exaspérés avaient massacré généralement les vaincus, les rebelles avaient assailli la contre-digue au nombre de trois mille hommes, y compris les renforts de troupes fraîches, et ils en auraient perdu environ deux mille, plutôt plus que moins, sans compter les blessés. Comme on l'a appris par la suite, les Anversois, à eux seuls, auraient constaté une perte de plus de quinze cents soldats sur les trois mille qu'ils avaient engagés dans l'attaque de la contre-digue de Stabroek et la perte des Hollandais et Zélandais se serait même élevée à un bon millier d'hommes, tous bons soldats et la plupart vétérans retirés des garnisons, débris des bandes anglaises, écossaises et françaises. Leurs meilleurs colonels, capitaines et officiers étaient restés sur le carreau. Aussi est-il permis de dire que les rebelles avaient vu périr la fleur de leur armée. La victoire avait coûté cher également aux royaux qui n'avaient pas eu moins de trois cents hommes de tués et autant de blessés, parmi lesquels des officiers distingués. Pour se consoler de ces pertes, ils pouvaient se féliciter d'avoir pris deux drapeaux à l'ennemi.

De mémoire d'anciens soldats qui avaient assisté à bien des batailles meurtrières, jamais combat n'avait été plus acharné. Et le succès final était dû non moins à la valeur des soldats qu'au génie et à l'activité du Prince et à l'intelligence de ses généraux, prompts à saisir et à exécuter, sinon à deviner ses ordres. La protection divine avait fait le reste.

Après l'affaire, les vaisseaux anversois avaient regagné leur mouillage habituel, et ils restèrent là toute la journée, près du village de Oorderen dans le pays inondé, non loin de l'endroit où était échoué le grand navire que les rebelles appelaient *la fin de la guerre*. Ne

pouvant s'en servir, ils firent retirer les deux jours suivants leurs autres vaisseaux à Toulouse, vers la ville.

Le Prince, voyant que le grand navire susdit était abandonné à la garde de quatre galiottes seulement, jugea qu'il n'était pas fort difficile de s'en emparer. Le 28, vers 4 heures du soir, il fit passer de l'Escaut dans le pays inondé quatre galiottes et six autres embarcations à rames, du côté du fort espagnol de Saint-Pierre. Il essaya de faire passer également par là dans le dit fleuve les *pleytes* prises sur l'ennemi dans la journée du 26. L'opération ne s'effectua pas sans que les convoyeurs ne courussent quelques risques en passant sous le feu du fort de Boereschans occupé par les rebelles. Leur nombreuse artillerie, excellente du reste, coula à fond une galeotte espagnole avec tous ses matelots, qui parvinrent toutefois à se sauver à la nage.

Les vaisseaux du Roi étant passés de l'Escaut dans le pays inondé, comme le Prince l'avait ordonné, et s'étant embossés devant la grande digue maîtresse, dite de la Maison Rouge, il y fit embarquer un nombre suffisant de combattants sous les ordres des comtes Charles de Mansfelt et d'Aremberg. Ceux-ci avaient sollicité l'honneur de diriger cette expédition, n'ayant pu se trouver le dimanche à l'affaire de la contre-digue, le premier pour avoir eu la garde de l'estacade et du pont de bateaux et des forts de Flandre; le second, le commandement de la flotte de l'Escaut. A l'approche des vaisseaux espagnols les galeottes anversoises abandonnèrent la garde du grand navire et filèrent à toutes voiles vers la ville. Mais dans la chasse que leur donnèrent les Espagnols, ceux-ci, en déchargeant un canon sur des cavaliers ennemis qui longeaient le rivage, mirent le feu à un baril de poudre. L'explosion blessa plusieurs des servants et en même temps qu'eux, et assez grièvement, le comte Charles de Mansfelt et le capitaine Diego de Avila Calderon. Le comte d'Aremberg et les autres avaient reçu des blessures moins sérieuses. Les plus gravement blessés furent obligés de se retirer avec la galiotte à bord de laquelle ils se trouvaient lors de l'accident. Les autres galiottes espagnoles continuèrent la poursuite. Cependant les Anversoises voyant leur grand navire perdu, s'étaient résolus à l'abandonner et y avaient laissé une mèche allumée, qui mit le feu à la poudre qu'il y avait lorsque les Espagnols l'abordèrent. Trois ou quatre des premiers qui montèrent à l'abordage, sautèrent en l'air, tandis que toute la poudre se consumait.

Alors que le comte Charles de Mansfelt était débarqué à terre avec ses hommes les plus maltraités, le Prince envoya immédiatement du renfort au comte d'Aremberg, resté avec les autres galiottes; et, par son ordre, celui-ci se dirigea de nouveau vers le grand navire des rebelles. Après l'avoir reconnu et abordé avec précaution, cette fois, on constata qu'il était dépourvu de monde et d'artillerie. Le Prince fut alors d'avis d'aller le visiter tout de suite. L'ayant trouvé plus grand et plus ingénieusement construit qu'il ne l'avait supposé, au lieu de le brûler, comme il en avait eu l'intention, il résolut de le conserver et de faire tout son possible pour le retirer du lieu où il était échoué. En attendant, il y laissa une garde suffisante pour en assurer la défense et la conservation. Il en fit ensuite enlever les agrès et toutes les œuvres mortes; et le bâtiment fut tellement allégé qu'on espéra bien pouvoir le renflouer et l'emmener à la marée haute qui se produit tous les quinze jours. Et, comme à la date d'envoi de cette relation, les quinze jours s'étaient écoulés, et qu'on n'avait pas perdu

de temps pour se mettre à l'œuvre, le renflouage a été effectué et, grâce à Dieu, le navire a été amené près de la dite digue de la Maison Rouge. La forme et la construction de ce bâtiment diffèrent beaucoup de celles des autres. Non seulement il mesure cent vingt pieds de long sur environ soixante de large, mais il possédait cinq rangs de mats superposés et trois grands mâts d'une hauteur de quarante pieds. Il pouvait porter douze pièces de grosse artillerie. La relation décrit longuement l'équipement de ce navire, qu'elle déclare être une ingénieuse machine, de nature à faire un grand mal là où l'on pourra l'employer. Il a été très heureux pour les défenseurs de la contre-digue de Stabrock que les ennemis n'aient pu s'en servir contre eux dans cette dernière affaire. Grâces en soient rendues à Dieu et qu'il soit loué à jamais pour protéger aussi manifestement les Espagnols.

---

LVI.

TRUCHSESS <sup>1</sup> A PHILIPPE DE NOIRCARMES, SEIGNEUR DE SAINTE-ALDEGONDE.

(Archives de l'audience, liasse 244.)

---

Housselaarsdijk, le 7 juin 1585.

Monsieur de Sainte Aldegonde, Puisqu'il a plu à Dieu en ceste dernière entreprise différer encores la victoire, j'ay esté très aise d'entendre que ceux d'Anvers continuent d'un si bon zèle en leur magnanimité et constance accoustumée, espérant que Dieu leur fera sentir bien tost les effects de sa miséricorde par leur délivrance et l'avancement de sa gloire et le soulagement du povre peuple, auxquelz il nous a choisi pour timon en ceste tempeste. Je sçay bien que ce n'est pas sans extrême peine et travail; mais aussi les mérites et louanges n'en sont pas moindres. Les affaires de mon estat ont depuis quelque temps ença prins bon pied, grâces à Dieu, comme je pense que vous l'aurez entendu. J'espère en Dieu qu'il les fera aller de bien en mieux avec celles de la ville d'Anvers, à la confusion de nos ennemis, dont je le supplie et qu'il vous maintienne longuement.

---

<sup>1</sup> Gebard Truchsess, comte de Walbourg. Voyez sa notice dans notre tome X, page 6.

## LVII.

## TRUCHSESS A CEUX DU MAGISTRAT D'ANVERS.

(Archives de l'audience, liasse 244.)

—  
Housselaarsdijk, le 7 juin 1585.

Messieurs, J'ay receu vostre lettre avec les interceptés que vous m'avez envoiées, et vous remercie bien fort du soing que vous prenez de mes affaires, vous assurant, de ma part, que je n'ay rien plus à cœur que l'avancement des vostres. J'espère qu'à ceste fois Dieu bénira les apprestes qui se font pour vostre délivrance, à son honneur et gloire et au soulagement de ces povres pais. Sur ce je me recommande bien affectionnement en vos bonnes grâces . . .

Si le prevost Jérónimo Michielsen, dont il est fait mention dans lesdictes lettres interceptés, est prisonnier, je désireroy fort qu'il fut retenu jusques à ce que j'envoie pardelà ou bien que j'en escrive autresfois.

## LVIII.

« TRANSLAT DE QUELQUES LETTRES INTERCEPTÉES LE XVI DE JUNG,  
DATÉES AULCUNES DU X<sup>e</sup> DUDICT MOIS VENANS D'ANVERS <sup>1</sup>. »

(Archives de l'audience, liasse 244.)

—  
Anvers, le 10 juin 1585.

Charles Silvius escript à sa mère : j'ay esté requis pour estre secrétaire de Aldegonde; mais je l'ay refusé, d'autant que je voy qu'il commence à estre mal aymé entre la commune. Et sy l'affaire ne succède pas bien, il est en grant hazart.

<sup>1</sup> Cet envoi a été fait à Alexandre Farnèse par une lettre de Pierre-Ernest de Mansfeld, datée du xvi juin 1585.

Jehan Cassiopin escript à ung sien amis en Hollande : je ne voy auleun moyen d'ouverture de la rivière, sy ce ne fut qu'il y survint quelque mutination au camp des ennemys; mais ilz y pourvoyeront.

Ung aultre escript (que) l'estat de ceste ville est fort desolé à cause de la grande povreté entre la commune. Nous ne le pourons icy tenir loingtemps, et serons constrainctz d'accorder. Car sur le secours et délivrance des Hollandois ne se fault fier. Car ilz ne font aultre chose que de nous entretenir avecq des menteries, et se sont mal acquietez à la dicque de Cauwensteyn. Et aprésent sommes venuz à l'extrême, et sommes forcez d'accepter telz conditions qu'on nous vouldra proposer.

---

LIX.

« COPIE DE LETTRES DE JEAN BAPTISTE DE TASSIS, LIEUTENANT COLONNEL  
DU BARON DE BILLY, AU S<sup>r</sup> DE HAULTEPENNE DU 24 JUING 1585. »

(Archives de l'audience, liasse 244.)

Amerongen, le 24 juin 1585.

Monseigneur, Estant party V. S<sup>tie</sup> vers Nyemeghen, suis passé la rivière avecq les gens de guerre le jour ensuyvant, marchant le jour après vers le village de Scherpenziel, là où logeasmes la nuict. Où estans, entendismes que l'ennemy s'assembloit à Aameron <sup>1</sup>, avecq environ sept cens chevaux et environ mille infanterie. Le jour suyvant nous prismes nostre chemin pour aller loger audit Aameron, là où j'estois adverty de la venue de l'ennemy. Ce entendant, sommes incontinent encheminé vers ledit lieu, trouvant l'ennemy avecq quelque petite troupe au hault de la montaigne, près ledit village. Et aiant prins ung gentilhomme prisonnier, m'advertit de leur intention, qu'estoit de combattre. Et incontinent feis marcher nostre cavallerie pour gagner le hault de la montaigne, et quand et quand l'infanterie, qui suyvoit de près. Et l'ennemy voiant que nous estions sur le hault d'ung costé, s'efforceoit de gagner une aultre petite montaigne. Et voiant que le lieu estois plus pour retarder le combat que aultrement, sommes encheminez avecq toute nostre cavallerie en quatre esquadrons pour gagner

<sup>1</sup> Amerongen, dans le pays d'Utrecht, où eut lieu le combat mentionné dans la lettre et décrit aussi par Bor, liv. XX, fol. 54 v<sup>o</sup> et suivants.

ladiete place. Et l'ennemy semblablement se hastoit pour avoir ledit avantage, sans attendre de costé ny d'autre l'infanterie. Et nous voians si proches, nous avons chargé sur eulx avecq bonne délibération, aiant semblablement l'ennemi tenu de son costé quatre esquadrons, dont la main droiete conduisoit le comte de Meurs <sup>1</sup>, le milieu Schenck <sup>2</sup> et la main gauche Mons<sup>r</sup> de Villers <sup>3</sup>. Mais avecq l'ayde de Dieu et le bon devoir que nostre troupe a fait, sont esté tous mis en route. L'infanterie ennemie, qui estoit sur ung hault en esquadron toute seule, arrivant nostre infanterie en esquadron, laquelle je faisois avancer en toute diligence, appercevant l'ennemy, commences à baisser les picques pour donner la charge. Après avoir par eulx donnez leur descharge de hacquebuserie, se mirent en fuyte, et furent tellement poursuiviz, que nulz n'eschappent et tous taillez en pièces, sinon environ trente, qui furent prisonniers, de tant que nous en trouvions environ mil sur la place mortz, tant d'infanterie que cavallerie. Des drapeaux sont esté six prins et trois estandars. Des prisonniers principaulx sont esté prins Mons<sup>r</sup> de Villers, marechal du camp, ung capitaine de lances et deux de infanterie, sans alpherez, lieutenant et aultres. Quant au Comte de Meurs, il est eschappé, aiant prins la fuyte vers Amersfort. Touchant Schenck, il n'en ayt encore certaines nouvelles. La prise de chevaulx estoit environ trois cens appartenans à la cavallerie. De nostre costé sont esté bleschez le S<sup>r</sup> Mario, son lieutenant et son alpherez, sans nul danger de mort; et le lieutenant de Mons<sup>r</sup> d'Estenene a ung coup de harquebouse fort dangereux. Plusieurs soldatz sont bleschez de coups de coutelat en la teste principalement. Et comme j'espère qu'ils nous laisseront plus aiseement suyvre noz contributions, m'enchemineray demain plus oultre pour achever ce que m'est enchargé. Si aultre chose se passe, ne faudray d'en advertir en toutes occurrances V. S.

<sup>1</sup> Le comte Adolphe de Nieuenaar, souvent cité dans le présent volume.

<sup>2</sup> Martin Schenck de Niddegen, un de ces guerroyeurs du XVI<sup>e</sup> siècle qui, après avoir aussi été au service des États généraux, embrassa le parti espagnol, l'abandonna de nouveau pour s'allier au comte de Nieuenaar. Voyez sa biographie dans VANDER AA, *Biographisch woordenboek*, t. X, p. 92.

<sup>3</sup> Josse de Soete, seigneur de Villers, qui avait toujours tenu le parti du prince d'Orange. Blessé pendant le combat, il fut fait prisonnier par les troupes placées sous le commandement de Jean-Baptiste de Tassis. Voyez sa vie dans VANDER AA, *Biographisch woordenboek*, t. X, p. 237.

## LX.

## ALEXANDRE FARNÈSE AU MAGISTRAT DE COLOGNE.

(Archives de l'audience, liasse 244.)

—  
Beveren, le 26 juin 1588.

Mess<sup>rs</sup>, J'ay veu, tant par voz lettres du xi de ce mois, que par récit verbal que m'en a faict le commissaire de M<sup>r</sup> l'Électeur, mon Cousin, bien particulièrement entendre ce quy se passe à l'endroit de la cavallerye du Roy Monseigneur, que j'ay envoyé par-delà pour vostre secours, et le désir que vous avez que j'envoye celle part ung commissaire propre pour mettre ordre, tant au payment de ladicte cavallerye, qu'au maintienement d'icelle en la discipline qu'il convient. Pour à quoy satisfaire, j'ay commis le présent porteur Diego de Benavides, afin qu'il se transporte celle part pour entendre vostre intention sur ce que dessus, et ensuytte d'icelle et de l'instruction que je luy en ay donnée au mesme effect, faire observer ung certain et asseuré pied que, par commun advis, se pourra entre vous adviser sur l'entretènement d'icelle. Et au regard de la distribution des deniers subsidiaires, que vous ordonnerez à ces fins, il sera bien qu'il ne s'y expose rien, sans que ledit commissaire en soit adverty, et que les livrances et lettres de paye soyent signées de sa main, afin d'obvyer aux abuz, collusions et bransatz qu'aultrement s'y pourroyent commectre. A quoy je ne doute il tiendra sy bien la main, que vous n'en auez que tout bon contentement.

—  
LXI.

## ALEXANDRE FARNÈSE AU COLONEL VERDUGO.

(Archives de l'audience, liasse 245.)

—  
Beveren, le 1<sup>er</sup> juillet 1588.

Mon<sup>s</sup>r le Coronnel, Vous verrez, par la patente du Roy Monseigneur cy jointe, la commission que S. M. vous donne, par provision, des gouvernemens de Frize, Groe-

ninge, Omlandes, Drenthe et Linghen, afin que doresnavant y puissiez avec tant plus d'auctorité faire son roial service. Et combien que en ladicte commission ne soit faite mention du pays d'Overyssel, si est-ce que l'intention de S. M. et la mienne est que continuez à y avoir la meisme charge, tant au fait de la guerre, que police, que y avez eu jusques à maintenant, et ce tant que aultrement en soit ordonné; et dont vous ay bien voulu advertir par ceste, afin que, selon ce, vous puissiez rigler et conduire.

## LXII.

ALEXANDRE FARNÈSE A FERDINAND LOPEZ.

(Archives de l'audience, liasse 245.)

....., le 2 juillet 1585.

Très chier et bien amé, Suyvant ce que vous escripveistes par voz dernières du 7 du passé, nous avons tâché par tous moyens, non seulement de renforcer la cavallerye, que nous avons ces jours passez envoyé au quartier et district de Couloigne, pour l'asseurer contre les dangers apparens du costel de Nuyss, ains avons aussy procuré d'y proveoir de quelque entretien raisonnable, quoyque, par les urgentes nécessitez quy nous pressent de tous costelz, nous ne l'ayons peu effectuer. Cependant, pour le désir que avons d'obvyer à tous inconveniens et desordres, nous avons deputed le commissaire Diego de Benavides, auquel avons donné charge d'entendre soigneusement à toutes distributions quy se feront ausdits gens de guerre, tant en deniers, qu'aultrement. Et comme nous craignons que cecy ne suffira pour les contenir en l'ordre et discipline nécessaire, n'est que ceulx du conseil de M. l'électeur de Couloigne embrassent ce fait, comme nous espérons ilz feront, puisqu'il y vad tant de leur intérêt et service, il nous a semblé de vous encharger, comme faisons par ceste, de traicter avec eulx et procurer, en vertu des lettres de crédençe quy vont cy jointes, de les induire, par les plus vives et meilleurs raisons que vous pourrez, à ce qu'ilz s'esvertuent et rendent peine d'entretenir ladicte cavallerye au mieux que faire se pourra, jusques à tant que d'ailleurs nous ayons moyen de les assister, selon nostre désir et leur nécessité, afin que, par la retraicte d'icelle, ilz ne tombent en quelques plus grand inconvenient, tel qu'il est à présumer et à craindre. Et au cas qu'ilz y entendent, vous pourriez dresser

jointes par ensemble ung pied et forme tel que vous la trouverez plus expédient et miculx à propos, suyvant lequel et l'instruction qu'en conformité d'icelluy vous en donnerez puis après audit Benavides, l'on ait à se reigler, sans excéder ny user ou permettre que l'on y use d'auleune fraulde, abuz ou desordre au contraire. Et remettant le surplus de ce fait à vostre discrétion, nous vous en enchargeons la diligence aultant que le cas le requiert.

---

 LXIII.

## PROPOSITIONS POUR LIVRER LA VILLE DE MALINES A ALEXANDRE FARNÈSE.

 (Archives de l'audience, liasse 245.)
 

---

Commencement de juillet 1588.

Alzoo d'edelmans ende principaelste borgers van Mechelen van meyninge zyn ende gants geresolveert haerlièder stadt te leveren in de handen van der Majesteyt ende Z. H., zoo eest dat ze sullen innemen het wincket gelegen aen d'een zyde van der rievieren daer de schepen passeren, metten vleeschouwers toren liggende aen d'ander zyde der selver rievieren.

Tot weleke interprise zy lieden hebben omgecocht eenen Schot, genoomt capiteyn Blear (Blair), voor de somme van xxx duysent guldens eens.

Verzoeckende aen Z. H. tot desen eynde eenich volck van wapenen, dat hem omtrent 't voorscreven wincket zal vinden, met vi ofte vii schuyten; by avontueren wincket niet open en ware, dat ze alsoo metter schuyten mochten in de rieviere ter stadt weert inne passeren.

Waer toe sal moeten gespecificeert zyn den dach ende precise ure wanneer 't voorscreve volck van wapenen hem ter gedesigneerde plaetsen zal vinden, waer inne egeen fout wesen en mach, op dat de voorscreve edelmans ende borgers, met assistencie van den selven capiteyn, de voorscreve poorte ende toren mogen inne nemen, ende geresolveert op den zelve tydt Ifania te vangen ende alsoo te leveren buyten poort oft doot te slaen.

Seer ootmoedelyck Z. H. biddende, met het hoofd ofte overste van zynen voleke van wapenen, mede te seynden het pardoen ende accoort ende contract van die van Mechelen.

Insgelycx biddende dat Z. H. believe 't selve accoort te verleenen op den voet van

die van Brugge, met noch twee clausulen ende jointeten daer by voegende, gelyck hier naer volcht :

In den eersten dat alle delicten, misusen ende schattingen geduerende dese trou-belen geschiet ende gedaen, daer van te verleenen pardoen, zoo wel in 't particulier als in 't generael.

Ten tweeden om te schouwen alle questie ende verbittertheyt, die onder d'edelmans ende borgers soudon mogen rysen van degene die de partyen van Z. M. gevolcht hebben, ende die tot zware laste in der stadt gebleven zyn, soo bidden zy zeer ootmoedelyck dat Z. H. believe den magistraet te ordonneren den tydt van een ofte twee jaeren van persoonen haer binnen der stadt van Mechelen gehouden hebbende, die haer niet en hebben gemoet, maer stil geweest, oft oock van de gene die haer in eenighe neutrale steden hebben gehouden.

Welck voorsereve tractaet in der stadt van Mechelen sal mede gebracht worden by den oversten ofte heer van Z. H. volcke van wapenen, de welcke my sal moeten gedenomineert zyn, waer mede 't gemeynte soude mogen gestelt worden die voor dese interprise niet en hebben geweten, haere lieden te kennen gevende ende zeggende ons contract ende pardoen van der stadt is by Z. H. gedaen is hier ende 't is in handen van N. al sulcken heer <sup>1</sup>.

---

#### LXIV.

CATHERINE VAYEMS, RELIGIEUSE, A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 245.)

....., juillet 1585.

A Son Alteze, Remonstre en toute humilité seur Katerine Vayems, religieuse de l'ordre des Carmes, comme passé vi ans, au temps que ceux de Malines traictoient secrètement avec Mons<sup>r</sup> de Lickes <sup>2</sup>, lors gouverneur de Lovain, pour s'associer avec les pays d'Haynaut et Artoys et remectre soubz l'obéissance de S. M., ladicte remonstrante et par feu le prieur des carmes à Malines, comme son supérieur, esté employé

<sup>1</sup> L'acte de réconciliation de la ville de Malines daté du 17 juillet 1585 est publié dans MIRÆUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, t. II, p. 1509, dans LŪNIC, *Codex diplomaticus Germaniae*, t. II, p. 2538, et dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3<sup>e</sup> série, t. XII, p. 285.

<sup>2</sup> Le seigneur de Licques, souvent cité dans notre tome X.

pour d'ung costé et d'autre rapporter ce que y convenoit de faire. Ce que fidèlement par elle a esté faict, non sans indicible peyne et soucy et plusieurs voyages, tant de jour que de nuict, pour ce par elle faits depuis Noël 1578 jusques en juin, ayant plusieurs foyz courue la première par les neiges, les nuictz couché aux champs, comme quelquesfois trois foyz de route, et sans exposer fust envoyée et renvoyée tellement que l'entreprinse sortist heureux effect, sauf que ladiete remonstrante, fatiguée de trop grand travail, tomba en une griève maladie, sans jusques ores avoir eu quelque recompense. Ce considéré et que du tout V. A. peut promptement estre informée tant dudit Sr de Licques que de Mons<sup>r</sup> vander Bourg <sup>1</sup>, président du grand conseil, et que aussy son cloistre est entièrement devasté et appovry, supplie que, pour une gratuité, il plaise à V. A. luy accorder la somme de trois cent florins, ou bien une rente viagère de cinquante florins bien assignée.

(On lit en marge :) Patience pour maintenant.

---

LXV.

ÉTIENNE LE SIEUR A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 245.)

Anvers, le 5 juillet 1585.

Monseigneur, Quelques jours passez je prins la hardiesse escripre et envoyer une lettre à V. A., pour laquelle, au nom de S. M. d'Angleterre ma maistresse, je requérois de V. A. lettres de passepors, pour me transporter tant plus seurement en ce dange-reux temps vers Sadiete M. Le tambour, porteur de mesdictes lettres, estant de retour, m'a déclaré que V. A. n'estoit en intention otroyer ceste mienne humble requeste, d'autant que j'avois dilayé mon partement jusqu'à présent. A quoy (comme Dieu sçait, et à mon grand regret) ay esté par maladie extrême contrainct. Estant donc frustré de mon espoir et que derechief je ne recevois mon saulfeconduict, signé et cacheté de la main et cachet de S. M., lequel peu auparavant j'avois envoyé à Monseigneur le Conte de Mansfelt, je me suis bien encore d'autant enhardy que de reitérer ceste mienne

<sup>1</sup> Jean vander Burcht, chevalier. Voyez sa note dans notre tome XI, page 159.

susdicte humble requeste à V. A., et la supplier que mondit saulfeconduit me soit envoyé. N'obtenant passeport, si envers V. A. je trouve tant de faveur, ce me sera ung subject entre autres infinis à donner à entendre à S. M. m'aura rendue. Et ne fais doute que S. M. en pareil cas ne soit prompte à favoriser tout serviteur de V. A.

---

LXVI.

PHILIPPE II, ROI D'ESPAGNE, A ALEXANDRE FARNESE.

(Archives générales de Simancas. — Papiers d'État, Flandre, liasse n° 389, fol. 29.)

---

Monzon, le 6 juillet 1585.

Por vuestras cartas de 6 y 25 de mayo y 6 de junio he intendido como ya quedava desenterado de las materias de Francia, y que Juan Baptista de Tassis, siguiendo la orden que le di, os habia informado de todo; y esta muy bien lo que escribistes á Alemania para procurar de impedir las levas que alli se hacian contra los Catolicos; y lo mismo la orden dada para el passo por Lucembourg sin darles alli plaza de muestra, que por les razones que decis de evitar publicidad, no conveniera, sino que con disimulacion se haga, como esta acordado.

Es asi que los confederados se entibieron en su designio y dieron demasiado temprano oidos al trato de concierto, mas podranse tal mal fiar de lo que se les prometiè, que esto les hara de razon procurar de no venir a estado en que queden puestos a discrecion de quien han ofendido; y esta difidencia que alla han de tener unos de otros plaçera a Dios que no les deje lugar para poder echar en esos estados parte de las fuerzas que tienen levantadas, de que veo el cuidado, en que quedavades y no sin harta razon. Pero se que de vuestra parte preverneis todo lo possible, y de la mia se os va proveyendo la gente y dineros que por otras entendereis. Vos no dejareis de ayudar la causa de los confederados catolicos por las vias disimuladas que conviene, sin dar lugar a cosa publica de que se pueda inferir contravencion de la paz que tenemos con Francia.

## LXVI.

## ANALYSE.

Par les lettres de Farnèse des 6 et 25 mai et 6 juin, le Roi a appris que le Prince était déjà au courant des négociations de France et que Jean-Baptiste de Tassis, suivant les ordres de S. M., l'avait informé de tout. Le Roi approuve ce que le Prince a écrit en Allemagne pour chercher à empêcher les levées faites contre les Catholiques. Il approuve aussi l'ordre donné pour le passage des gens de guerre par le Luxembourg. Il convient en effet qu'ils ne soient pas passés en revue, du moins publiquement.

Il est de fait que les confédérés se montrent moins résolus. Ils ont prêté trop tôt l'oreille aux propositions d'accord. Mais, comme ils ne peuvent se fier aux promesses qu'on leur fait, ils ne voudront pas se mettre à la discrétion d'un adversaire qu'ils ont offensé. Pourvu que cette défiance ne les amène pas à laisser partir pour les Pays-Bas une partie des troupes qu'ils ont levées. Le Roi comprend que le Prince se préoccupe de cette éventualité, mais il compte sur son zèle pour prévenir ce danger. Quant à lui, il continuera à faire envoyer à Farnèse des hommes et de l'argent. En attendant, il lui recommande de favoriser la cause des confédérés catholiques avec la discrétion qui convient, sans donner lieu à une démonstration publique, qui pourrait paraître porter atteinte aux relations de paix avec la France.

## LXVII.

JEAN DE WITHEM <sup>1</sup> A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 257.)

Braine-l'Alleud, le 11 juillet 1585.

Monseigneur, Par ma précédente j'ay donné advis à V. A., tant du train et conduite des nopces <sup>2</sup>, que de ce qu'avons resenty jusques lors, ou qu'après j'ay encores fait

<sup>1</sup> Jean de Withem, seigneur de Beersel et marquis de Berg-op-Zoom, souvent cité dans le volume précédent.

<sup>2</sup> Allusion au mariage de Jean de Clèves, qui épousa, le 15 juin 1585, Jacqueline, fille de Philibert, margrave de Bade, et dont les noces furent célébrées avec grande pompe à Dusseldorf. Voyez Bon, liv. XX, fol. 57.

arrest de quelque jours et entretemps assenty des ducqz <sup>1</sup>, père et fils, s'il ne leur plaisoit me charger de quelque responce sur lettres que leur ay delivré du Roy et de V. A. Surquoy me dirent qu'ils ne faudroyent point d'y faire leur debvoir. De manière que ne me semblat honneste les y presser d'avantaige, je prins congié d'eux. Et au retour allay saluer à Bonne l'Électeur de Coulongne, où suis esté six jours, pour nous entre-parler de plusieurs occurences dudit quartier, que ne sont de petite conséquence, comme se voit hors les particularités que je deduiray cy-après. De là j'arriva hier en ce lieu, où ay trouvé quelques négoecs particulières m'y attendre à bien grand besoing d'ordre et de vuydange partant, puis que je ne les puis remettre sans notable interest. Je me confie que V. A. me pardonnera si je la viens trouver, de tant mesmes que j'envoye exprès ce mien domestique pour m'asseurer du port de ceste lettre, en laquelle V. A. verrat à peu prez l'estat et disposition desdictes affaires. Et néanmoins s'il samble que ma présence peult en quelque chose donner plus de satisfaction, estant de ce adverty, ne laisseroy d'obéir à ses commandements. Or, quant aus levées et praticques qui se peulvent demeurer par l'Alemaigne, j'ay sceu qu'oultre les trois mille chevaux, dont ma précédente faisoit mention, qu'il y en at encores sept mille aultres tenus en wartgelt. Mais n'ay sceu sçavoir au vray pour quel party que c'est, ny où ils ont la teste. Quant à l'estat de Julier qui, pour son avoysinance, nous importe le plus, il seroit mal à croire combien les humeurs de ceulx quy y conduysent les affaires sont contrains et deffidens l'ung de l'aultre, et en quel degré et crédit ce sont jà avanchez ceulx qui tascheroyent volontiers introduyre nouvelletez audit païs; mesmes aulecuns du conseil, ausquels seroit facile mettre leur mauvais dessein en effect si de bonne heure l'on ne leur coupe chemin, ils ont tashé à induire le vieu duc de permettre, par touts ces païs, libre exercice de la confession d'Ausbourck, que je crois avoir esté avancé par le duc de Deux-Pont. Oultre ce ils ont gagné tant de crédit vers ledit vieu duc, qu'ils pensent tenir comme saisie à eulx son autorité, voire jusques là que les bons ce doubtent non seulement estre destituez de leurs estats, mais à la fin d'estre expulsés. Et comme ils prévoyent de ne povoir attirer à leur costé le jeusne prince, mais au contraire serat celluy qui en temps et heure s'opposerat à leur mauvais concept, leur malice est montée si hault, que d'user de moyens pour mettre discession entre père et fils, et par luy faire acroire que ledit prince prétend de l'introniser en l'estat, et solliciter le père à s'en devestir, tant pour son viel eage, que pour son imbécillité. Et de fait, l'on voit que le viellart adjouste foy à tels et semblables rapports, et qu'en lieu de paternelle affection envers le prince son fils, l'on n'y voit que des aigreurs et petits desdaings. Ledit Seig<sup>r</sup> Prince m'en a mesmes tenu propos, et me donnoit assez à cognoistre la peine où il en estoit. Sur quoy, ainsi que je luy servois de mon petit

<sup>1</sup> Les ducs de Juliers.

advis que de bonheur il y devoit pourvoir, je le trouvoy de bonne délibération. Et me dit qu'il estoit bien adverty que lesdits conseillers malings l'avoient en telle haine, qu'ils ayment mieulx sa mort que sa vye. Toutefois je crains qu'il aurat faulte de quelques bons hommes pour luy servir de conseil en si difficile affaire. Et luy mesmes est en doute (point sans cause) par quel pied y aller, pour ne point offencer le respect paternel et toute fois rompre et anéantir lesdits mauvais desseings. Il est bien vray qu'entre ceulx quy y maintent l'estat, il y en at encores de gens de bien. Mais la présomption et cautèle des aultres at tellement desavancé ceulx-cy, qu'à grand peine en un besoing personne s'oserat déclairer. Mesmement ainsi que je demandoy audit conseiller, qui de ces affaires me vint aboucher, quel remède il luy sambloit avoir pour obvyer à ces inconveniens, me dit qu'il sçavoit milleur ny aultre, sinon que l'Empereur, le Roy et l'Électeur de Coulongne envoyassent respectivement quelque député pour ce mesme faiet, et qu'ils demeurassent fixement en la court du duc de Juilliers, tant et jusques à ce que par leur commun devoir ce feu fusse estaint; et que aultrement il estoit à craindre de veoir des mutations ausdits païs. Mais moi je crois qu'après la conqueste d'Anvers, marchant l'armée celle part aux voisinaiges, leur feroit bientôt abaisser leurs oreilles et s'appaiser d'eux mesmes, lequel serat l'unique remède. Et le commencent jà auleuns bien à craindre. Tant y a qu'estant l'affaire encore couverte et délicate, serat bon d'y pourvoir avec meur conseil et discrétion.

J'ay prié l'Électeur de ce vouloir trouver avec le vieu duc par ensamble, pour y besongner et pourvoir en temps, au mieulx qu'il pourat, d'autant qu'il luy touche pour le voisinaige. Et samble qu'ils doibvent s'entrevoir à Bensburch, à deux lieux de Coulongne. Au reste je trouve l'Électeur un peu mal content des mangeries qu'ont faict les troupes que maine Mons<sup>r</sup> de Balançon <sup>1</sup> au païs de Liège. Et certes, à dire vray, ils y ont vescu estrangement, et ne s'en fache sans raison. M'at tenu aussi beaucoup de propos de sa personne, à laquelle il samble que l'on porte peu de respect par le traicter en ceste sorte; qu'est cause qu'il pert son crédit et autorité entre ces subjects, là où toutefois (com'il disoit) ne méritoit d'estre mené de tel façon, sçachant tout le monde de quelle sincérité il procédoit en ces affaires, et de combien luy estoit le service de

<sup>1</sup> Philibert de Rye, seigneur de Balançon, souvent cité dans le volume précédent. Les troupes qu'il menait par le pays de Liège y avaient fait des ravages tels, que l'évêque s'en plaignit amèrement à Alexandre Farnèse par une lettre du 28 septembre 1585. — Dans une lettre datée de Bonn, le 6 juillet 1585, l'évêque de Liège dit à ses agents : « Ayant appris que nombre de cavallerie du service du roy Catholique, sans nostre consentement, voire contre nostre gré et volonté et à nostre très grand desplaisir et indignation, auroit esté logée en nostre quartier de Hasbaigne et autres y circonvoisins de nostredit évesché et principauté de Liège, après illecq avoir par toutes sortes de concussions et oultrages travaillé et oppressé et appauvry extrêmement noz bons subjects, auroient menacé et tasché finalement passer sur d'autres quartiers de nosdits paiz de Liège et Stavelot pour s'estendre

S. M., et plusieurs autres paroles, que fus marry d'entendre et d'ouïr. Ce que je laisse d'escripre. Et ne seroit que bon qu'il pleuse à V. A. d'envoyer celle part quelque chief de qualité et d'expérience, pour mener ces compagnies qui sont envers Coulongne. Car le peu d'obéissance et respect qui est entre eux, n'est à dire; que cause aulcune fois grandissimes desordres, et par là des aigreurs de plusieurs contre ledit Électeur, auquel aussi, passé quelque temps, a esté envoyé un ambassadeur du duc de Vendosme <sup>1</sup>, pour le prier de vouloir tenir de sa ligue, comme plusieurs princes d'Allemagne, avec offre qu'en cas d'accord, il luy donneroit sa seur en mariage et deux millions d'or. Ce que m'ayant raconté l'Électeur mesme, en avons bien ry, et ne doute que V. A. ferat de mesme.

Le Duc de Deupont, ayant longtemps parlé avec moy, enfin vint à grandement s'excuser du bruit que l'on pouvoit avoir eu semé qu'il auroit servy contre S. M.; mais qu'au contraire il avoit eu son père au service du Roy, et que luy ne voulut estre moins affectionné l'occasion s'offrants, mesmes qu'il avoit desuadé à ses frères de suivre le Casimire à son dernier passaige. Et le tout retomboit et servoit à me prier de tant faire, qu'il pussist avoir six mil escus, qu'il dit luy rester du service faict par son père. Je fis samblant n'en sçavoir riens, et que s'il prétendoit aulcune chose, en pouvoit advertir en court. Il me samble n'estre un prince de qui l'on doib avoir grande crainte, ny moins le marquis Jacob de Baden, lequel, comme j'entens, doibt venir baiser les mains à V. A. et présenter son service à S. M. pour ravoïr aulcuns biens et terres confisquées de sa femme, qui est fille au conte de Culemborg <sup>2</sup>. V. A. ne prendrat à mal si je luy mende toute ces menutez, m'ayant samblé, pour l'acquit de ma charge, l'en adviser. Au reste, Monseigneur, comme elle sçait que devant partir je luy remontray

et fourrer parmy iceux nosdits paiz et davantage vous et nosdits subjects oppresser et appauvrir, et que vous pour, en conformité de noz lettres patentes de mandement et édict, pour l'assurance et défense de nosdits paiz, cydevant par tous iceux paiz publiées, vous en garantir et sauver, vous seriez par naturelle intelligence, accord et correspondences armez et opposez conjointement contre ceste emprinse de ladicte cavallerie, approuvons, estimons et louons grandement ce et vos généreux et valeureux corages; vous exhortons, pour la conservation de nostre réputation et vostre bien, de continuer et persévérer en sadicte mutuelle intelligence, accord et correspondance à tels effects à toutes semblables occasions, qui cy après advenir pouroient ».

<sup>1</sup> Henri de Bourbon, fils d'Antoine et de Jeanne d'Albret, né le 15 décembre 1555. Il s'attacha au prince de Condé, et fut roi de Navarre sous le nom de Henri III. Ensuite il devint roi de France, sous le nom de Henri IV.

<sup>2</sup> Florent de Pallant, comte de Culembourg ou Kuilenburg, un des confédérés les plus décidés contre Philippe II. Après avoir été banni des Pays-Bas, sa maison fut rasée à Bruxelles, et ses biens confisqués. Sa fille avait épousé Jacob, margrave de Baden. Voyez sa notice au tome I, page 129, et tome X, page 414.

les despens que me convenoit faire en cest envoy, et que la somme que V. A. m'ordonnoit ne bastoit à beaucoup près au voyage, comme vrayement m'est advenu, ayant despensé beaucoup du mien. Ce qui toutefois me vient fort mal à propos. Me retrouvant en telle extrémité où je suis, je ne puis laisser que de supplier bien humblement qu'il luy plaise effectuer astheure sa promesse, que de me donner quelque bonne ayde et secours, la remettant à sa discrétion, et selon la nécessité que V. A. sçait qu'en ay, veu mesmes que de tant d'années ayant suivy tous les camps (non avec tel train comme euse désiré) sans oncques avoir receu la maille de aide et secours, là où toutefois me sont encore demeuré redevables plus de six mil florins employez pour le service du roy au chasteau de Waiwe <sup>1</sup>, tant en payemens de soldatz, fortifications et amonitions. Ce que toutefois je laisse au bon plaisir de V. A.; la suppliant néantmoins humblement qu'il luy plaise y avoir esgar, veu qu'elle sçait de quelle affection et sy mérité j'ay tousiours procédé; ne voulant en ce point céder à personne. Et espérant que V. A. ne me laisserat stenter davantaige, luy baisera très humblement les mains, avec offre de mon service, en priant prendre cest escript et le peu debvoir qu'ay faict en ceste ambassade en bien, estant prest, jusques à la dernière goust de sans, m'employer au service de mon Roy et de V. A.

---

 LXVIII.

CHARLES DE CROY, PRINCE DE CHIMAY, A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 245.)

---

Chimay, le 15 juillet 1585.

Monseigneur, Ayant entendu que ceulx d'Anvers auroient envoyez leurs députés à Bevre vers V. A. pour traictier, je suis esté infiniment marit que l'occasion s'est offert pendant mon absence, et qu'estois venu faire une volte pardeça pour le régissement de mes affaires, combien que je me reconfort que, pendant mon sejour, il ne s'est offert occasion de ce battre avecque l'ennemy. Ce quy m'eult esté ung très grand mescontentement de n'avoir esté à la feste, pour de plus faire paroistre le désir qu'ay au service du Roy Monseigneur et de V. A. Toutesfois, comme j'ay encoire affaire par icy pour

<sup>1</sup> Le château de Wauw ou Wouw, près de Berg-op-Zoom, que le marquis avait livré à Alexandre Farnèse, et dont le maréchal de Biron s'empara le 10 mai 1585. Voyez notre tome X, page 272.

dix à XII jours à mes négoes particuliers, sy cependant V. A. avoit affaire de mon service, me faisant l'honneur de m'en advertir, elle me trouvera à toutes heures très prompte d'effectuer ses commandemens, que je effectureray à tous jours et d'ausy prompte et bonne volonté, comme elle scauroit commander.

Monseigneur, mon maistre d'hostel, à son parlement pour Espagne, me requis que, venant la ville d'Anvers à se reconcilier, suplier V. A. pour l'estat d'amant d'icelle ville. De quoy je suplie V. A. estre servie de luy octroier, attendu que ses précédés-seurs et ont cydevant esté pourveu.

---

**LXIX.**

ERNEST DE BAVIERE, ARCHEVÊQUE DE COLOGNE, A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 245.)

---

Bonne, le 15 juillet 1585.

Monsieur mon Cousin, Jérôme Michielsen <sup>1</sup>, que j'ay envoyé en commission vers vous et vous présentera ceste, m'a fait si bon service en ceste guerre de Couloigne, que je suis tenu le favoriser extraordinairement et procurer son avancement. Parquoy comme icelluy vous at à suplier qu'il soit remis en l'office d'escouttete d'Anvers, quand icelle ville, selon l'apparence qu'il y en a, sera en vostre obéissance, lequel office quant et la ville il a quieté à cause de la revolte d'icelle, je vous en prie, pour luy bien affectueusement, ou si desjà vous avez ordonné autre audit office, que en tel cas luy veuillez conférer l'office de drossard de Brabant. En quoy, avec ce que je ne doute, il vous donnera satisfaction de soy, comme il l'a donné à moy entière, vous seray obligé que l'aiez autant favorisé eu esgard de ma recommandation.

---

<sup>1</sup> Jérôme Michielsen n'était pas écoutète d'Anvers, mais sous-écoutète, fonction à laquelle il a été nommé le 18 avril 1575. Ce fut Montens qui a été nommé écoutète en 1585. Voyez *Annales de l'Académie d'archéologie d'Anvers*, t. XXII, pp. 246, 248.

## LXX.

## D'ASSONLEVILLE A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse de 1585.)

Nancy, le 16 juillet 1585.

Monseigneur, Comme, pour plusieurs respectz, j'ay esté conseillé prendre mon retour par le païs de Lorraine, et estant en ce lieu aiant entendu l'accord estre fait entre ceux de la ligue de France et le Roy, leur maistre, selon les capitulations, dont j'envoye à V. A. le sommaire, j'ay esté adverty particulièrement, par le conte de Salm, gouverneur de ce lieu, comme par le bailly de Mye et aussy par le secrétaire Chatenois, que les gens de guerre levez nouvellement par ceux de ladite ligue et menez en France se devoient promptement casser et renvoyer hors dudit royaume; dont m'a semblé que je devois incontinent advertir V. A. pour, en cas qu'elle eust de besoing de quelques Allemans ou Wallons pour renfort de son camp, elle s'en peust ayder, et signamment d'un régiment d'Allemans de Franconnye, que meisne le conte de Westemburg, que l'on dict estre catholiques bien armez et bons soldarts; ilz sontjà portez armez et pourroient prendre leur chemin par Stenay, comme pareillement V. A. se pourroit servir de plusieurs Wallons, Lorrains, Bourguignons et Luxembourgeois du régiment que avoit levé le Sr de Lenoncourt, frère dudit bailly de Mye, qu'on dict aussy assez bien en ordre. De quoy (comme dict est), pour mon devoir, n'ay voulu faillir incontinent advertir V. A., pour en user comme elle trouvera convenir pour le service de S. M. Je parte encoires ce jourd'huy pour continuer mon chemin vers V. A.

*Articles sommaire sur la paix de la ligue en France* <sup>1</sup>.

Et premier qu'il sera fait un édict perpétuel par lequel toute exercice de nouvelle religion sera deffendue, et n'y aura que la religion catholique en France.

Que tous ministres sortiront du royaume dans un mois.

Que tous subiectz du royaume feront profession de la catholique dedans six mois, sur paine de confiscation de corps et biens.

Les hérétiques, de quelque qualité ilz soient, seront déclairez incapables de tenir charges, estatz et dignitez publiques.

<sup>1</sup> Les articles accordés à Nemours, au nom du roi et de sa mère, daté du 7 juillet 1582, sont imprimés au complet dans DEMONT, *Corps diplomatique*, t. V, 1<sup>re</sup> partie, p. 453.

L'édit sera publié au Parlement en présence du Roy, des pairs de France et officiers de la couronne, et sera icelluy juré par les pairs de France, officiers de la couronne, chevaliers du Saint Esprit, conseillers du conseil d'estat, gouverneurs des provinces, présidentz et conseillers des courts souveraines, officiers et communaultez des villes.

Sera par icelluy édit ordonné que les villes tenues par ceux de la dicte religion seront rendues au Roy et en vuyderont les guarnisons y estantes.

Que le Roy a pour agréable tout ce quy a esté fait et négocié par ceulx de la lighue, comme ayant esté fait pour son service.

Que les chambres de l'édit demeureront supprimées.

Les jugemens criminelz donnez contre ceulx du party de la lyghue pour raison d'icelle demeureront nulz.

Que les gouverneurs et lieutenant généraulx des provinces, quy ont suivy le party de la lighue, seront maintenuz en leurs gouvernemens et charges.

Que les chambres de l'édit demeureront supprimées.

Les jugemens criminelz donnez contre ceulx du party de la lyghue pour raison d'icelle demeureront nulz.

Que les gouverneurs et lieutenans généraulx des provinces quy ont suivy le party de la lighue seront maintenuz en leurs gouvernemens et charges.

Que les villes quy ont favorisé la lighue demeureront en liberté et sans garnison comme paravant, horsmis celles données pour seureté des princes et Maisières où il demeurera vingt hommes.

---

## LXXI.

HENRI, ROI DE NAVARRE, A SON CONSEIL, ETC.

(Archives de l'audience, liasse de 1585.)

Bergerac, le 17 juillet 1585.

Henry, par la grâce de Dieu, Roy de Navarre, etc. seigneur souverain de Béarn, duc de Vendosme etcætera. A nostre amé et féal Claude Anthoine de Vienne, S<sup>r</sup> de Clervault, nostre conseiller et superintendant de noz maison, affaires et finances, nostre bailly au quartier de Lille, les baillifz d'Anghien, Dunquerque et Bourbourg, présens et advenir, et à chacun d'eux respectivement seul et pour le tout. Ayans agréables les traictiez et convenances, quy ont esté et pourront estre faitz pour la délivrance de

nostre très cher et très amé le S<sup>r</sup> de la Noue, à laquelle nous désirons aporter toute la faveur qui nous sera possible et les moyens que Dieu nous a donnez, sans espargner chose quelconque qui la puisse facilliter, à plein confians de voz sens et prudence, fidélité et longue expérience, vous avons et chacun de vous nommé, commys et député, nommons, commectons et députons, par ces présentes, noz procureurs généraux spéciaux et irrévocables pour comparoir et nostre personne représenter par devant tous nos seigneurs et princes ou leurs lieutenans, consaux, cours féodaux et tous aultre juges et officiers qu'il apartiendra et illecq vous obliger, en nostre propre et privé nom, jusques à la somme de cent mil escuz sol., et promectre le payment réal d'iceux, au cas que ledit de La Noue ne satisface ou contrevienne au temps advenir en aucune manière aux acordz, convenances, conditions et articles qui sont ou seront dressez et signez par ledit de la Noue pour sa délivrance et soubz lesquelz icelle luy sera accordée; obligeans en ce cas au payment d'icelle somme au profit du roi des Espaignes tous et quelconques noz biens présens et advenir, signamant les terres et seigneuries qu'avons en Brabant, Flandres, Haynau, Lisle et tous aultres lieux és Pays-Bas soubz l'obéissance dudit seigneur Roy; tous lesquelz biens et chacune partye d'iceux nous raportons, obligeons et soubzmetons par ceste au payement et furnissement desditz cent mille escuz, en cas que ledit seigneur de la Noue ne satisface ou contrevienne à sa promesse contenue esdictz acordz et convenances; vous donnans et à chacun de vous plain pouvoir et autorité et mandement spécial et irrévocable comme dessus, sans attendre de nous mandement plus particulier, au cas qu'il soit aparue contravention manifeste et que pour icelle le seigneur de la Noue soit juridiquement convaincu de vous laisser condamner en nostre nom en ce que dessus pardevant ceux des consaulx privé, de Brabant, Flandres et de Hainau, soubz les exécutions et contraintes acoustumées, en eslizant à cest effect domicile ung ou plusieurs tant ausditz consaux, que tout aultre part qu'il sera requis. Porront estre adressez tous adjournement, insinuations et aultres exploitz de justice, que voullons estre de telle valleur comme si faictz seroient à nostre propre personne. Mandans et commandans en oultre à vous, noz dits procureurs et chascun de vous de, toutes les foys que requiz serez de la part dudit seigneur Roy, comparoir par devant les hommes de fiefz ou aultres juges ou cours qu'il apartiendra, et illec affecter par adhéritence et deshéritance et aultres œuvres de loy en tel cas accoustumez, toutes noz terres et seigneurries situées et enclavées au quartier de Lisle, appartenances et dépendances d'icelles, et au surplus faire et passer toutes obligations et assurances par lesquelles noz ditz aultres biens, terres et seigneurries soient affectées au payment desditz cent mille escuz, au cas que ledit de la Noue ne satisface ausdictes convenances et conditions, ou y contrevienne, comme dit est, en la meilleure forme que selon les usances et costumes des lieux faire se pourra, prometant en bonne foy et parolle de prince avoir pour agréable,

tenir ferme et stable tout ce que par vous ou l'un de vous sera fait, dit, géré, procuré et négocié en ce que dessus, et le ratifier quant requis en seront, sur peyne de tous fraiz dépens et interestz et soubz ladicte obligation de tous noz biens de nos successeurs et ayans cause, jaçoÿt que le cas requist mandemant plus spécial que ces présentes, ausquelles signées de ma main nous avons fait mettre et aposer nostre seel.

---

LXXII.

« INFORMATION FAICTE ET TENUE EN LA VILLE DE BOUCHAIN A L'ORDONNANCE DE S. A., SUYVANT LES LETTRES ESCRIPTES A MONS<sup>r</sup> LE BARON DE NOYELLES, GOUVERNEUR DUDICT BOUCHAIN, EN DATTE LE 14<sup>e</sup> DE JUILLET 1585, AINSI ET COMME S'ENSIEULT : DU 18<sup>e</sup> JUILLET 1585 ÈS PRÉSENCES DE JAN BOULLART ET JAN PETIT, ESCEVINS DUDICT BOUCHAIN, AVECQ LE GREFFIER PRÉSENT. »

(Archives de l'audience, liasse 247 5<sup>o</sup>.)

---

Bouchain, le 18 juillet 1585.

Adrien Cauldron, chepier des prisons audit Bouchain . . . . , allirme que, y a ce jourd'huy jour saint Arnoul deux ans, sur ce que les garnisons, tant de Quesnoy, Landrechies que Bouchain, seroient allé à quelque entreprinse dressé sur le baron de Noyelles, gouverneur dudit Bouchain, emprès Cambray, pour tirer l'ennemy hors ledit Cambray (comme ilz fisrent); de manière que estans ainsi sortis, vinrent de prime fache assallir lesdits des garnisons à demye lieue dudit Cambray, où bon nombre desdits ennemis furent tuez, noyez et aultre prisoniers audit Quesenoy, Landrecies et Bouchain, entre lesquelz, au repartissements fait audit Bouchain, le propre jour de la deffaicte, escheyt en la part ceulx dudit Bouchain ung nommé Eloy Fiefvet, homme de cheval audit Cambray, et paravant aiant tousiours tenu garnison audit Bouchain soubz le S<sup>r</sup> de Bosques et jusques à la rendition d'icelle, et soy retiré audit Cambray, aiant à son partement avecq les aultres mis le feu audit Bouchain, et depuis continué en malice et mauvaise opinion, tant en pilleries, que mis de rechief le feu ès églises et villaiges dependant du gouvernement dudit Bouchain . . . .

---

## LXXIII.

EMMANUEL-PHILIBERT DE LALAING, BARON DE MONTIGNY, MARQUIS DE RENTY,  
A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 243.)

Malines, 19 juillet 1585.

Monseigneur, Ce matin est sortye la garnison ennemye de ceste ville et celle du Roy entrée. Depuis Mons<sup>r</sup> le président du grand conseil <sup>1</sup>, accompagné du conseiller Gryspere <sup>2</sup>, ont de la part de V. A. donné et fait publier le pardon <sup>3</sup> qu'icelle fait à ceux de la ville, lequel a esté receu du peuple avecque une grande exclamation d'allégresse. Et se sont toutes choses fort bien passées. Nous avons icy trouvé beaucoup plus de battaux qu'on avoit estimé, dont l'on en fait préparer aucuns, affin de regarder de prendre les fortz estans aval la rivière, conformément l'intention de V. A., à laquelle ne faudrons d'avertir ce que succédera ultérieurement.

## LXXIV.

« RAPPORT D'UN LIGUEUR. »

(Archives de l'audience, liasse 243.)

Paris, le 21 juillet 1585.

Pardeça, après avoir esté longtemps tenus en une incertitude, à quoy se résouldroient ces nouvelles esmoutions, la Roynne mère du roy <sup>4</sup> at finalement conduit l'affaire

<sup>1</sup> Jean vander Burcht, président du grand Conseil de Malines.

<sup>2</sup> Guillaume de Gryspere, conseiller fiscal au grand Conseil de Malines.

<sup>3</sup> La ville de Malines s'était rendue par composition le 17 juillet 1585. Voyez plus haut, page 511. Tous les actes relatifs à la réconciliation de Malines sont réunis dans le registre 590 des Archives de l'audience. Voyez aussi MIRAEUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, t. II, p. 1509; Bon, liv. XX, fol. 41, et RENON DE FRANCE, t. III, pp. 93, 111 et suivantes.

<sup>4</sup> Catherine de Médicis, mère de Henri III, roi de France, souvent cité dans le présent volume.

jusques à là que le Roy at consenty à la révocation de son édict de paix et accord <sup>1</sup>, la guerre que se ferat à ceulx de la religion généralement par ce royaume. Et à ceste fins seront employez les deux armées, tant du Roy que de Messieurs de la Ligue. Ils ont beaucoup de forces. Car le Roy faict estat de trente mil hommes, tant de pied que de cheval, entre lesquels sont dix mil Suisses. Et ceulx de la Ligue en ont quelques vingt mille. Entre iceulx se trouvent 500 reytters et 4,000 lansquenetz. Le demourant est de la nation franchoise. L'on atend d'Itallie le dueq de Nevers <sup>2</sup>, quy doibt admener aussy quelques forces, pour joindre avecques ceulx que le dueq de Savoye <sup>3</sup>, at admené d'Espagne; lesquelles forches, seront admises en trois armées. L'une serat conduite par M<sup>r</sup> de Mayne <sup>4</sup>, pour asiéger les villes que ne se voudront rendre à la sommation qu'il leur serat faicte de par le roy, l'autre armée mènerat M<sup>r</sup> de Guyse <sup>5</sup> en Champaingne, pour empescher le secours que pouldroiet venir d'Allemaigne, et le troisieme demourera auprès de la personne du Roy pour se servir aux occurences que se présenteront. Il samble que ceste sainete ligue soit faicte à l'extirpation générale de la religion icy en France. Et en y at quelques ungs qui pensent que Genève sera assiégée par les forces du dueq de Savoye et Nevers et Suisses catollicques. Je vous envoie la déclaration du Roy de Navare et quelque aultres discours. Puis après vous enverray la révocation de l'édict, et vous adviseray de ce que se passerat pardeça, vous priant faire le mesmes. Les cardinals de Bourbon et Guise, le dueq de Lorraine et de Mayenne, son cousin, le

<sup>1</sup> • Le 18 juillet 1583, le roy alla au palais faire, en sa présence, publier l'édit arrêté avec ceux de la maison de Lorraine et de Guise, contenant la révocation de tous les précédents édits de pacification, faits avec les Huguenots (nommément pour ce qui touchoit le public exercice de la religion prétendue réformée). • Voyez le *Registre-Journal de Lestoile*, p. 187. Ce sont les articles arrêtés au nom du roi, entre Catherine de Médicis, le cardinal de Bourbon, le cardinal et le duc de Guise, et le duc de Mayenne, qui, signés le 20 juin, sont connus sous le nom d'Articles de Nemours ou paix de juillet. Voyez *ibid.*, p. 186.

<sup>2</sup> Louis de Gonzague, duc de Nevers, né vers 1540, mort en 1593. Il était le troisième fils du duc Frédéric II de Mantoue, devint duc de Nevers par son mariage avec Henriette de Clèves, duchesse de Nevers, et prit le parti de la Ligue pendant les guerres de religion en France.

<sup>3</sup> Charles-Emmanuel, duc de Savoie, fils de Philibert, succéda à son père en 1580 et mourut en 1630. Profitant des troubles en France, il s'empara du marquisat de Saluces et se fit nommer par les Ligueurs, comte de Provence en 1590.

<sup>4</sup> Charles de Lorraine, second fils de François, fut duc de Mayenne, etc., mort le 4 octobre 1611 à l'âge de 57 ans.

<sup>5</sup> Henri I<sup>er</sup> de Lorraine, duc de Guise, né en 1550, assassiné devant le cabinet du roi, le 25 décembre 1588. Pendant la guerre de religion il prit une part active à la Ligue, dont il fut un des agents les plus actifs.

duc d'Albeus<sup>1</sup> sont tous en ceste court. Le ducq de Guise y at esté; et après avoir baissier les mains du Roy, s'en est retourné trouver son armée. Voillà le changement de nostre court.

---

LXXV.

ALEXANDRE FARNÈSE AU COLONEL VERDUGO.

(Archives de l'audience, liasse 245.)

Beveren, le 26 juillet 1585.

Très-chier et bien amé, Mons<sup>r</sup> l'Électeur de Couloigne, nostre cousin, nous a escript nagaires estant venu à sa cognoissance que, durant que le chapittre de Munster estoit de l'élection d'ung nouvel évesque audit lieu, les rebelles sçachans de combien la chose leur seroit avantaigeuse sy la sorte de l'élection tomboit sur luy, avoyent menassé ceulx dudit chapittre de les traicter comme ennemys en cas qu'ilz feissent choix de sa personne. Ce que estant néanmoins advenu, et se doubtant que pour ce respect lesdits ennemis ne laisseront de faire du pire qu'ilz pourront pour vexer lesdits du chapittre, comme jà l'on entend qu'ilz auroyent commencé, nous n'avons peu laisser de vous en advertir et vous requérir jointement (ordonnant néanmoins de par S. M.) que lors lesdits du chapittre vous requèreront d'avoir assistance ou secours contre les invasions desdits ennemys, vous ayés à leur bailler telle que les occasions le requèreront, et tenir aux occurrences toute bonne correspondance avec iceulx, pour divertir les des-seingz desdits ennemys et maintenir ladicte église et leurs subiectz en tout repos et tranquillité; donnant à ces fins advertence à tous ceulx quy sont de vostre gouvernement et circonvoisins dudit évesque que de leur costé ilz faicent le mesme.

---

<sup>1</sup> Charles de Lorraine, duc d'Elbœuf, pair et grand écuyer de France, né en 1556 et mort en 1605. Il prit une part active au parti de la Ligue.

## LXXVI.

« PHILIPPE II A L'ARCHEVESQUE DE COULOIGNE, EN RESPONSE DE SA LETTRE DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN PASSÉ, TOUCHANT LE POINCT DE 80<sup>m</sup> DUCATZ QU'IL DICT AVOIR ESTÉ EMPLOYÉ A LA NOURRITURE DU SECOURS QUE LUY FUT ENVOYÉ. »

(Archives de l'audience, lettres de Philippe II, t. I, fol. 44.)

---

Monzon, le 31 juillet 1585.

Mon bon Cousin, Oires que ceste response soit tardive à vostre lettre du mois de novembre de l'an passé, tant pour avoir esté receue tard, que à l'occasion du voyage et occupations en quoy nous retrouvons, toutesfois n'avons voulu faillir vous dire en lieu d'icelle que sumes esté très marry d'entendre que, combien estoit à craindre que du costel de l'appostat Truxes et Conte de Nieuenaar <sup>1</sup>, esperitz tant turbulens, seroit tousiours pourjecté quelque exploit et attentat, ilz ayent faict surprinse de la ville Nuys, lieu de l'assiete et importance que l'on sçait, et au reste vous reitérer l'assurance que, par toutes noz précédentes, vous avons donné de l'affection et zèle que portons à la protection de l'Église, et particulièrement à ce que concerne vostre maison et alliez, ce que ouvertement se peult congnoistre, par ce que, nonobstant le grand besoing que nous avons de nous servir de noz forces pour recouvrer nostre propre patrimoine, les avons tousiours employé à la susdicte défense; et ensuyte de ce enchargerons de rechief à nostre très chier et très amé bon nepveu le Prince de Parme, etc. vous donner telle assistance et gratifier en tout, selon que l'estat de noz affaires de pardelà aulcunement le pourra comporter; et au demeurant nous nous ferons informer de nostredit bon nepveu ce qui concerne les huictante mille ducatz, que vos lettres contiennent avoir esté employez à la nourriture et entretenement de nos gens de guerre envoyez à vostre secours, pour le tout par nous particulièrement entendu de quoy procéde icelle debte, et en quoy ont esté iceux deniers convertiz, ordonner ultérieurement en ce, comme y estre faict il appartiendra.

---

<sup>1</sup> Le comte de Nieuenaar avait surpris la ville de Neuss le 10 mai 1585. Ce fait d'armes est raconté en détail par Bon, liv. XX, fol. 54.

## LXXVII.

« PHILIPPE II AU PRINCE DE PARME TOUCHANT LA CHARGE DE GOUVERNEUR ET  
CAPITAINE DES VILLES ET CITÉ D'ARRAS, POUR LE SIEUR DE MARLES, EN LIEU  
DU CONTE DE HENIN. »

(Archives de l'audience, lettres de Philippe II, t. I, fol. 44.)

Monzon, le 31 juillet 1585.

Mon bon Nepveu, Ayant veu ce que me dietes, par vostre lettre du 15 de janvier passé, de la charge de gouverneur et capitaine de mes ville et cité d'Arras, que le Conte de Henin, à cause des aultres charges principales qu'il tient en court, ne peut déservir actuellement et quelles personnes vous m'y représentez, j'ay eu pour agréable d'y préférer le sieur de Marles <sup>1</sup>, en faveur duquel yra la commission dudit estat, par ce depesché, de tant plus que le sieur de Molenbays <sup>2</sup>, que m'y avez aussi proposé, est encoires en assez bas eaige, et que par cours de temps ne defauldront charges et moyens en quoy l'occuper, selon la qualité, escripvant audit de Marles la lettre cy-jointe exhortatoire au bon debvoir que j'espère il rendra en ce que dessus.

## LXXVIII.

« PHILIPPE II AU PRINCE DE PARME EN RESPONSE DE SA LETTRE D'ESTAT DU  
15 DE JANVIER TOUCHANT VILVORDE ET LA TRÈFVE AVECQ CAMBRAY. »

(Archives de l'audience, lettres de Philippe II, t. I, fol. 42 v<sup>o</sup>.)

Monzon, le 31 juillet 1585.

Mon bon Nepveu, Comme à mon partement de Madrid au mois de janvier, le sejour que ay faiet en Çaragoça, pour la solempnization des nopces de ma très chière et très

<sup>1</sup> Adrien de Noyelles, seigneur de Marles. Voyez notre tome IV, page 408, et tome VII, page 46.

<sup>2</sup> Philippe de Croy, fils de Jacques, seigneur de Sempy, et de Yolande de Launoy, dame de Molembais et de Solre. Il fut créé comte de Solre, en 1592, et mourut le 4 février 1612.

amée bonne fille l'infante Dame Catherine avecq le Duc de Savoye, et depuis mon allée à Barcelonne, l'arrest que je y ay faict, pour les apprestes de l'embarquement de madicte fille jusques à leur passaige en Italie, et finablement mon voyage de Catalogne pour venir tenir les Cortès en ceste ville de Monçon, avecq plusieurs aultres occupations ès affaires de la généralité de mes royaumes de pardeça, m'ont donné des grandes empeschemens, tellement qu'il ne m'a esté loisible de ouyr si tost le rapport de plusieurs de voz lettres et depesches arrivez pardeça successivement doiz le cinquesme de febvrier passé, jusques à quelques jours ença, que m'en estant faite particulière rélation, j'ay prins les résolutions que, par cestuy despesche et aultres que le suyveront, vous entenderez particulièrement. Et d'autant que, pendant ledit temps, ont les affaires de delà prins quelque meilleur changement, ne sera-il besoing respondre si exactement à plusieurs poinetz en vosdictes lettres, comme faict eult esté, si ma response eult peu arriver opportunement quand les occasions n'estoient encoires passées. Je loue Dieu que, au moyen de vostre vigilance, travail et diligence, les fraiz à la perfection de l'estacade sur la rivière d'Anvers soient esté si bien employez comme le succès en advenu le demonstre, le tout à ma grande réputation et vostre louange, en diminution du crédit des Hollandois et aultres rebelles vers les villes sises en pays, lesquelles à bonne rayson ne se debvroient plus fier aux illusoires promesses du secours qu'ilz entendoient de ceux que dit est.

Commençant doncq ma response à vostre lettre d'estat du xv<sup>e</sup> de janvier passé, je diray que la prise des ville et chasteau de Vilvorde <sup>1</sup> ne pavoit, sinon reduire ceulx de Bruxelles aux termes de nécessité, que depuis les a constrainct de se reconnoistre, ainsi qu'ilz ont faict, et fut à ce propos couper ceulx qui retournoient vers Anvers, et leur defaite au village de Contwick <sup>2</sup>, par le soing et bon devoir de ceulx de mes gens.

<sup>1</sup> Vilvorde s'était rendu le 6 septembre 1584. Voyez notre tome XI, page 213.

<sup>2</sup> En ce qui concerne la défaite de Contich, Alexandre Farnèse en écrivit au roi le 15 janvier 1585, ce qui suit : « Ceulx de Bruxelles souffrent nécessité, mesmement depuis que je les ay faict serrer de plus prez, ayant renforcé la garnison de Vilvorden et reparty bonne partie de la cavallerie là à l'entour, qui leur empêche le ravitaillement qu'ilz avoient par terre doiz Malines, où l'ennemy a souvent joint ses forces pour de là conduyre vivres à ceulx de Bruxelles. Ce qu'ilz n'ont osé attenter, se voyant espiez par les nostres, résolus de s'attacher de combattre si l'ennemy se fut enhardi, comme l'on pensoit qu'il feroit. Cependant le commissaire général Basta, qui avecq aultre bonne partie de la cavalerie est à Tournout et là entour, s'estoit, par ma charge, mis entre Lièrre et Malines pour tenir l'ennemy en contraincte, et voir si de ce costé il pourroit en quelque sorte l'incomoder. Ce desseing est tant heureusement réussy, que sur l'advertence qu'il eut que la cavallerie ennemie s'en retournoit vers Anvers, il s'advança pour luy copper chemin, et rencontrant l'avantgarde qu'estoit de reytters du comte Hollach (Hohenlohe) au village de Contyck, my chemin de Malines en Anvers, et qu'il fut nuict et environ les sept heures du soir, il donna dedans, et les mit en tel desordre

de guerre, que exploietèrent ladicte faction, si estoit à la verité telle la droiete voye pour semblable conjuncture faire leur dernière bonne résolution.

Les considérations que me représentez avoir eu pour la publication de la trefve avec Cambray<sup>1</sup> et d'avoir au mesme temps retiré les gens de guerre extraordinaires qu'aviez reparty par les villes d'Arthois, avecq ce que touche d'éviter l'assemblée des Estatz de la mesme province, ont par vous esté si bien pesées, qu'il n'y a chose y adjouster, ayant icelle trefve servy de beaucoup, comme elle y servira d'avantaige, si avant que de costel et d'autre elles soit bien entretenue selon qu'elle a esté capitulée, dont conviendra sommer lesdits de Cambray, à quantesfois l'on se doubtera d'aucune contrevention pour petite qu'elle soit, sans la passer, ne procéder en ce par aucune dissimulation.

Vous me resouvenez de rechief (par la distribuzion que dictes estre faicte des deux cens cinquante mille escuz, restans d'ung million que j'avoy envoyé) la continuation des provisions, avecq répétition de la nécessité et incommoditez en quoy vous trouvez. A quoy ne diray présentement grand chose, puis vous estes resentu de ce que depuis ay envoyé, et successivement y sera pourveu à la mesme ou meilleur diligence et continuation que faire se pourra. De plus que estant à présent la saison que les armées de mer, du costel des ambedeux Indes, arrivent pardeça, j'auray meilleur moyen de furnir ausdictes provisions et à toutes choses, comme de ce je porte bien particulier soing.

---

## LXXIX.

HENRI III, ROI DE FRANCE, A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 245.)

Paris, le 31 juillet 1585.

Mon Cousin, Je vous ay cydevant escript et faict plainete des mauvais depportemens dont use le S<sup>r</sup> d'Alamont, gouverneur de Dampvilliers, à l'endroit des subiectz et

qu'il en deffait à plat trois cornettes, ayant gagné prez de quatre cent chevaux et tué de deux à trois cens hommes. Les lances qui suyvoient, advertiz de ce rencontre, tournèrent en diligence vers Malines, où quelques jours aprez ilz se sont embarquez vers Anvers, n'osant remectre par terre pour non courir la mesme fortune que leurs compagnons. C'est exploiet est de l'importance que V. M. peult considérer ». (Archives de l'audience, registre 188, fol. 112.)

<sup>1</sup> Voyez, au sujet de la trêve de Cambrai, plus haut, page 4.

vassaux d'aucuns vilages appartenans au chappitre de Verdun, desquelz il a cydevant exhigé plusieurs choses fort indeument, et faict ordinairement des entreprises sur eulx du tout contraires à ce qui a esté arresté ès journées et conférences, qui ont esté tenues cydevant sur l'occasion de telles nouvelletez; dont il ne s'est pas voulu abstenir depuis les plainctes que je vous en ay faict faire, mais, en les continuant, a de nouveau et depuis ceste dernière recolte faict enlever au village de Luey, appartenans ausdits du chappitre, pour ung quart, quelque dixmes et revenuz, at menacé de leur prendre encore davantage de leurs grains qu'il ne fist l'année passéc. De quoy, pour remédier et prevenir ce qui peult arriver de mouvement entre ma garnison dudit Verdun et celle dudit Dampvilliers sur l'occasion de telles indeues entreprises, j'avois pensé qu'il estoit fort à propos de mettre en avant une amiable conférence de depputez, tant de ma part que de la vostre, et vous avons prié de depputer de vostre part quelque personne du Conseil d'Etat de pardelà, et non de ceux de Conseil de Luxembourg, pour s'estre tousiours monstrez passionnez en telz affaires, et que j'en depputerois ung aultre de ma part, lesquelz s'assembleroient en tel temps et lieu qui se trouveroit plus à propos pour conférer ensemble des susdictes affaires et y prendre quelque bonne conclusion et détermination, moiennant laquelle chacun fut conservé en ce qui luy appartient, et toutes telles occasions de differendz et division, qui ne peuvent que produire beaucoup de mauvais effectz, fussent de tout assopiz. Sur quoy n'ayant eu aucune responce de vous, qui m'ayt faict congnoistre que vous aiez encoires pris résolution sur telle députation, que j'estime très utile, je me suis advisé de vous en escrire de nouveau, pour ce que j'estime estre en cela du bien commung des ungs et des aultres; vous priant (mon cousin) que, suivant ce que vous en pourra estre dict davantage par le Sr de Malpierre, mon agent près de vous, vous vueillez donner ordre à ce que ledit gouverneur se desiste des susdictes entreprises, et ordonnez par mesme moien ung ou deux depputez de la qualité cydessus declairée, pour en entrer en conférence avec celluy ou ceulx qui seront semblablement depputez de ma part, et y estre pris une conclusion qui serve à empescher que telles choses n'advienne plus par cy-aprés. Ce que espérant de vous, comme estant fort convenable au désir que vous avez tousiours monsté avoir à l'entretenement de la paix qui est entre le Roy Catholique, mon bon frère, et moy, je ne vous en diray riens davantage.

---

## LXXX.

## LE MAGISTRAT DE NIMÈGUE A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 245.)

—  
Nimègue, vers la fin de juillet 1585.

A Son Alteze, Supplient les bourgmaistres eschevins et conseil de Nimmegen qu'il plaise à S. A. leur faire avoir la confirmation de S. M. sur leur traité de reconciliation, ensemble l'aggréation sur l'exemption du demy thonlieu de Gorcum par ledit traité promises <sup>1</sup>.

Qu'il plaise à S. A. escrire à Majesté Impérialle, dueq de Juilliers, Électeur de Coloigne et prince de Liège <sup>2</sup>, les requérant de ne faire ny souffrir estre faitz aucuns arrestz, exécutions ou représailles sur les personnes et biens des bourgeois et manans de Nimmegen, soubz ombre des debtes du pays de Gueldre ou Estatz Généraux, selon que par le quinziesme article dudit traité leur a esté promis, et signament que ceux du magistrat de Coloigne soient requis qu'ilz veillent donner ordre que les arrestz desjà faitz soient ostez, veu qu'ilz ont laissé procéder par forme d'arrest sur les biens et marchandises d'aucuns bourgeois dudit Nimmegen, en intention de les vendre et exécuter souz ombre desdictes debtes pour le premier de septembre prochain.

Et comme pour le septiesme article dudit traité leur estoit accordé de lever pour l'espace de six mois quelques licentes sur les biens passans d'embas et d'enhaut la rivière de Wael <sup>3</sup>, pour subvenir à leur nécessitez présentes et advenir, mesmes pour l'entretènement de leur garnison et navires de guerre, et que depuis leurdit traité la rivière embas at esté du tout fermée, sans que navire d'Hollande soit arrivée ou passée audit Nimmegen et bien peu d'enhaut, de sorte que pour subvenir ausdicts nécessitez

<sup>1</sup> Note marginale : « Jusques maintenant n'est encore venue responce, mais les remonstrans se peuvent meetre à repos sur ce sujet que S. M. ne fauldra d'envoyer la confirmation du traité ». La ville de Nimègue s'était rendue au prince de Parme le 25 avril 1585. Voyez le traité dans *BOB*, liv. XX, fol. 7 v<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> Note marginale du Conseil : « Le secrétaire Dronckman dressera les lettres icy requises, selon le contenu en ceste article ».

<sup>3</sup> Note marginale du Conseil : « Lorsque le passage de la rivière d'embas sera ouvert, les remonstrans pourront se ramentevoir. Il leur sera usé toute la faveur que faire se pourra ».

et despens que journellement leur faut faire, pour entretenir plusieurs fortz au quartier dudit Nimmegen, ilz n'en tirent la quatriesme part.

Si supplient-ilz que S. A. soit servie de leur accorder continuation de la levée desdictes licentes pour autre six mois, à commencer lorsque le passage de ladicte rivière d'embas sera ouvert et libre.

Qu'il plaise à S. A. de tenir en surcéance le différent et prétension de la Dame douagière d'Anholt, jusques à ce que par l'assemblée des Estatz dudit Gueldre y se pourra donner ordre, afin de contenter ladicte Dame, selon que se trouvera en raison appartenir; aiant ferme espoir qu'après la reduction d'Anvers, les villes restantes de Gueldre se remettront aussy en l'obéissance de S. M., et que lors ledits Estatz se pourront bientost assembler, selon que les supplians ont plus amplement escrit à Sadicte Alteze <sup>1</sup>.

---

LXXXI.

GEORGES DE MONTMORENCY, SEIGNEUR DE CROISILLES, A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 245.)

---

Bruges, le 1<sup>er</sup> août 1585.

Monseigneur, Suyvant la lettre d'avertence qu'il a pleu à V. A. nous envoyer, incontinent en ay adverty aux fortz d'icy anthour, et aussy ay envoyé deux hommes en Zeelande, sans sçavoir l'un de l'autre, quy m'ont prommis sans fortune d'estre de rethour sabmedy au soir. J'ay despesché aussy dyx lances vers Oosthende pour prendre langue, lesquelz sont retournez ce matin, ayans amenez trois prisonniers, les deux d'Oosthende et l'autre de l'Escluze. Et les ayant interrogez, disent qu'il n'y a nulz Anglois arrivez audit Oosthende, ny à l'Escluze, trop bien que l'on en atend audit Oosthende trois compagnies sur l'iver. Quant à l'Escluze, le bruiet est qu'ilz n'en recevront nulz. De ce que j'entens aprésent de Zeelande, est qu'il y est arrivé environ syx cens Anglois et non plus, nuel en ordre. Et disent qu'il y en viendra

<sup>1</sup> Note marginale : « S. A. n'a rien ordonné en ce regard, sinon par forme d'induction. Mais, pour les raisons icy représentées et es lettres des remonstrans, S. A. se contente que la chose se surcée jusques à aultre temps, dont s'escripra au Sr de Haultepenne ».

encore aultres six cens, conduitz par le colenel Norvuyts<sup>1</sup>. Enfin fuest ung régiment que l'on diet estre envoyé par ceulx de l'Église flamenghe d'Angleterre, lesquelz font leur payement. J'espère sçavoir plus particuliers nouvelles, estans de rethour ceulx que j'ay envoyé. Je ne faudroy d'en advertir V. A. comme j'cusse faict s'il y eult eu quelque chambgement. Ceulx d'Oosthende vindrent hier en plain jour assaillir le fort de Snaskercke<sup>2</sup>. Mais ilz furent repoulez avec perte de plusieurs de leurs gens. Et la nuit passé vindrent assaillir trois maisons fortes emprès de cette ville, où il n'y a que des paysans. Et furent par tout respoulez. Aussi ilz ne sçavent avoir payement de Zeelande. Ceulx de l'Escluze s'enfuyent journellement. Il ne faudroit pas beaucoup de gens pour serrer leur havre. Ce faisant, les soldats dudit l'Escluze se mutineroient incontinent pour argent, selon que j'ay entendu. Il y a sur l'isle de Kaysant<sup>3</sup> beaucoup de grain sepmé, qui viendroit bien à propolz pour entretenir les soldatz. Je ne veulx laisser de romentevoir à V. A. que venons tousiours de plus en plus en nécessité. Car ceulx de Gand nous font ung mauvais thour de ne vouloir laisser venir en ceste ville nulz bledz. Ilz nous veullent affamer. Sy V. A. n'y meth ordre, nous nous trouverons icy sans pain. Et crains une mutation populace. Ceste ville est, pour le présent, la plus affligée. Toutesfois il y at ung fort bon peuple, endurans tant qu'ilz peullent.

---

## LXXXII.

HERDO LOPEZ DE BILANO A ALEXANDRE FARNESE.

(Archives de l'audience, liasse 245.)

Karpen, le 4 août 1585.

Monseigneur, Je ne puis obmeetre de dire à V. A. que, depuis cinq ans et demy qu'il at pleu à icelle, de la part de S. M., se servir de moy en ce gouvernement du chasteau et seigneuries de Carpen et Lomerssom, me suis efforcé, aultant qu'il m'at esté possible, conserver les haulteurs, dignitez et grandeurs et régailles que S. M. at

<sup>1</sup> Jean Norrits, colonel des forces anglaises envoyées par Élisabeth au secours des confédérés. Voyez VANDER AA, *Biographisch woordenboek*, t. IX, p. 99.

<sup>2</sup> Snaskerke, dans la Flandre occidentale, près d'Ostende.

<sup>3</sup> Katsant, province de Zeelande.

icy, et jointement at aussy tousiours eu aux carrières de l'Empire et redressé beaucoup d'aultres choses, que icelle avoit perdu, tant par nonchalance de ses officiers passés, que particulier interest des gagiers qui avoient jouy desdictes seigneuries, estans vassaulx des princes voisins de Coloigne et Juliers (comme en partie V. A. aurat entendu par les sollicitations que dois longuement ay fait), affin que le différent que l'Électeur passé et moderne de Coloigne ont mis à S. M. passées quelques années pour le vilage et haulteur de Strasfelt, dependant de la seigneurie de Lomersom, fusse liquidé par quelque amiable comunication des deux parties, si faire se pouvoit ou aultrement, dont j'entens que V. A. aurat ordonné à ceulx du conseil de Brabant de ce faire, leur ayant aussy, passé quelque temps, envoyé toutes les pièces procédantes de moy et ce servantes. A quoy jusques astheure n'ont encores satisfait; ains la chose demeuré encores suspense, bien au grand damage et interest des subjectz de ces seigneurs qui, en leur contributions et entretenance des gens de guerre et aultres charges, sont defraudez du tiers.

Ces deux princes voisins de Coloigne et Juliers, leurs ayant esté ce chasteau et haulteur de S. M. si avant enclavé en Empire tousiours fort odieux, pour les raisons que V. A. pouldrat considérer, ont pourchassé, par indirectes voyes et instrumens que pour ce ne leurs ont manqué trouver de leurs vassaulx et subiectz de empire, qui la prinsent en amodiation ou engagement de S. M., espérant, par celle voye, l'attirer tant mieulx à leur propriété; lesquelz comme ne leurs touchant en riens à cœur, ces et semblables choses ont laissé assoupir et perdre petit à petit beaucoup de dignitez et haulteurs, que S. M. avoit icy et audiet Empire icy voisin; s'estans seulement contentez de se faire bien payer des revenuz, dont dits princes et leurs ministres ont prins une si mauvaise crédençe, que en toutes choses que s'offrent de la réputation de S. M. (suyvant leurs vicieuses coutumes) tasehent à le contrarier, controuvant journellement nouvelles inventions de anéantir (si leurs fusse permis), et rendre en servitude ses domaines, hauteurs et grandeurs de ces deux seigneuries.

Dont depuis ung mois en ça le conseil et ministres de l'Électeur de Coloigne (comme les moins obligez à S. M. et à V. A. pour le peu de bénéfices qu'ilz ont receu et encores journellement reçoivent) par érection d'une nouvelle et impertinente escolte procédante de la garnison du chasteau de Bedbur, que par confiscation dudit Sr Électeur tient du Conte de Meurs, situé à deux lieux d'icy, veuillent forcer à tout le monde, marchans et chartons venans de la ville de Coloigne, tant subiectz de S. M. qui ordinairement pourvoient de leurs vivres et marchandises tout le Pays-Bas et camp de V. A., que tous aultres d'abandonner ceste carrière ordinaire de S. M., hantée de beaucoup d'années comme plus comode et courte de deux lieues, le defraudant de son royal tolieu ordinaire, pour les faire detourner vers Bedbur entièrement contraire, tant pour le dangier des ennemys, que pour l'irraisonnable vectigal que ceulx dedicte garnison leurs mectent pour leur particulier interest, avecques elausule d'avoir ordre que

tous chartons ou aultres marchans, qui prendront la carrière de Carpen et delaisseront celle de Bedbur de les devaliser et rançonner, comme chose de bonne prinse; ne considerant que combien que leurs fusse permis de deffendre le passage ausdits marchans et chartons pour venir de Coloigne à Carpen, et delà en avant vers Maastricht et toutes aultres villes voisines de S. M., l'on ne passe point deux cens pas par le pays et domaines dudit Électeur, ains par le duché de Juliers, estans tout le rest pays de S. M.

Faisant sçavoir à V. A. que, combien qu'ilz volsussent persister en leurs obstinez propos et le voloir deffendre, ne sont nullement fondez, à raison que S. M., comme duc de Brabant, Limburg et Luxemburg, par particulier privilège qu'il at de l'an 1325 et dernièrement confirmé du temps du duc Philippe en l'an 1450, et la carrière entre la rivière de Meuse et le Rhin libre et franche de largeur de deux verges, pour se servir en toutes ses occurrences et nécessitez, sans que nul prince d'Empire luy puisse deffendre, et encores si avant dedens la rivière du Rhin, qu'ung bergier avecques sa holette pouldrat jecter, comme V. A. verrat plus amplement par l'extraict du privilège en langue flamengue icy joint, lequel dois quelques années ay fait saquer hors des vieux chartres de Limburg, pour m'armer de la part de S. M. contre les ministres de ces deux princes, et principalement contre ung conseiller, dit Paulus Stor, du moderne Électeur de Coloigne, qui, passez deux ans, estant moy au chasteau de Breul auprès dudit Électeur, me commençat tenir propos de ceste matière, disant que nulz soldatz d'aultres princes povoient envoyer marchandises, ne passer avecq geleyt (comme l'on dit en allemand) par pays d'aultres princes. Estimant aussy que ceste nouvelle pratique est procédée de luy, à laquelle si meurement et tempre l'on n'y contrevient, et qu'on la retrenche, je ne doute, selon qu'il at l'esprit actif, voudrat tenter journelement choses nouvelles semblables à icelles à la disréputation et damage de S. M. En conformité du susdit, quelques marchans tant de Bruxelles, Gand et Maastricht que Malines et aultres villes de S. M. et chartons chargez de vin et d'aultres marchandises et munitions pour le camp de V. A., m'envoyarent ces jours passez requérir, à leur accoustumé, de leurs envoyer escolte à Coloigne, pour les amener icy, et les asseurer tant des ennemys de la ville de Nuys, que incursions de ceulx de l'Électeur de Coloigne; laquelle arrivans aux portes de la ville de Coloigne, quelque quantité de soldatz de pied et de cheval de la garnison de Bedbur, voyant quelque cariage s'encheminoit avecques mes soldatz, non seulement les volurent forcer de prendre la carrière de Bedbur à eulx entièrement incomode et hors de chemin, mais aussy les menacèrent en tout temps et lieu qu'ilz les trouveroient, de les piller et maltraicter, en cas qu'ilz ne s'accordassent pour quelque somme d'argent pour chascun cheval, toutes et quantesfois qu'ilz voudroient prendre ceste carrière, avecques quoy de fait ilz eussent ressorty si par force d'armes cinq harquebousiers à cheval Espaignolz miens ne leurs eussent deffendu.

Et comme ceste leur prétention vat si avant d'oster entièrement le commerce de ceste carrière de S. M., et non seulement taschent le defrauder de sa hauteur, réputation et proffit, mais aussy de le vouloir rendre en servitude comme tributaire, et que pour ce fait s'ayder de forces de leur camp et journelement avecques les lances de la compagnie du S<sup>r</sup> de Schwartzenberg, leur chief, dressent embuscades à tous marchans et chariotz qui prennent ce chemin, accompagnez de l'escolte de ceulx de ceste garnison; et tout cela pour le particulier interest, prouffit et émolument de quelques ministres dudit S<sup>r</sup> Électeur, qui se font contribuer par forces et violences de tous marchans et aultres passagers.

Se n'ayant de ce grandement plaindu (comme encores font journelement) tous les marchans hantans à la ville de Coloigne, subiectz de S. M. et passagers et voisins de ces villes, et ne s'y pouvant mettre aultre remède que stuy qu'ay mis jusques à ceste heure, leurs ayant jusques aprésent tousiours touché à eulx le pire d'avoir eu les testes rompues, affin que plus grand desordre n'advienne et que ces garnisons, qui de fait doibvent tenir bonne correspondence, ne se viennent à entretuer et en ressortir quelque grand inconvenient, suis forcé me retirer vers V. A., affin qu'icelle soit servie d'en faire escrire en conformité de ce bien amplement à Mons<sup>r</sup> l'Électeur de Coloigne, qu'il veuille mettre tel ordre que nul desastre n'advienne et que la liberté, dois le commencement du monde, permise aux marchans de charier par la voye qu'ilz veuillent et plus comode, ne leurs soit ostée, ny à S. M. le libre passage de ses domaines et seigneuries. Car je puis asseurer à V. A. que l'ordure et méchanceté, qui se passe, est si grande, que depuis quelques jours en ça ung marchand homme de bien et Catholique, dit Jan Pinant, se retournant avecques sa femme et marchandises de Coloigne à Bruxelles, d'où il s'at absenté tout le temps de la rebellion, et ung courier de S. M. dit Francisco Luson, avecques marchandises venantes d'Italie et deux courtaux pour envoyer en Espagne pour le contador Garnica, le tout acompagné de trois de mes soldatz pour n'avoir prins le chemin de Bedbur, comme ilz veuillent pour les povoir rançonner à leur volonté par ordre exprès du mareschal de leur camp Schwartzenberg, vingt lances les allirent devaliser, dont en l'entremise de ceste feste la femme dudit Jan Pinant, grosse de six mois, eut la jambe rompue, ainsy qu'eulx mesmes en pouldront tesmoigner estant présentement en Bruxelles, laissant en denier beaucoup d'aultres et semblables actes pour le prolixité.

Je faiz de tout cecy aultant plus longue relation à V. A., affin qu'icelle entende à quoy qu'ilz tendent et quelle serat la fin en cas que ce sinistre desseing ne leurs soit coupé; supliant très humblement à V. A. qu'elle croye fermement que riens ne m'esmeut à tout cecy, ny proffit, ny advantage que je pouldrois prétendre, ne m'en venant ung seul denier, sinon le zèl et obligation qu'ay au service de S. M. comme son ministre en ce gouvernement, et que par loy divine et humaine ne m'est permis passer cecy en

silence ny dissimulation, sinon supplier très humblement icelle, comme mon souverain Sr et juge, y meetre tel remède comme trouverat convenir, tant pour la garantisement de la reputation du droit de S. M. en ce foulé, comme aussy pour la liberté des subiectz ausquelz seroit aussy oster le pain de la bouche.

Et en cas qu'il soit agréable à V. A. que quelque conseiller de S. M. sur ce entre en communication avecques le conseil et ministres dudit Électeur, affin que au plustost se puisse meetre le remède et que quelque desordre m'advienne, ne trouvant nullement en ma conscience de satisfaire à mon Roy si en riens je me laisse empiéter, il plaise à V. A. ordonner et pourvoir de crédençe au docteur Jan Rorda, conseiller de S. M. en Frize présentement résident en Coloigne, comme le plus à main, ou tel qu'il plaira à V. A. pour debatre ceste matière de la part de S. M., affin que S. M. soit maintenue en son bon droit, comme juste et raison, et retrenchu la voye de plus grand desordre.

---

### LXXXIII.

#### ALEXANDRE FARNÈSE AU CAPITAINE MATHEO CORVINI, COMMANDANT DU CHÂTEAU DE TOURNAI.

(Archives de l'audience, liasse 245.)

Beveren, le 8 août 1585.

Alexandre etc., Très chier et bien amé, comme le Sr de la Noue, en partie des conditions traittées pour sa délivrance et le passeport que luy en avons particulièrement fait despeschez, s'en retourne présentement vers France, prenant son chemin par Tournay pour parler à son filz, le Sr de Theligny, prisonnier au chasteau dudit Tournay, selon que luy avons consenti et accordé, nous vous requirons et néantmoins, au nom et de la part du Roy Monseigneur, ordonnons que arrivant ledit Sr de la Noue vers vous à cest effect, vous aiez à luy donner libre accès pour parler à sondit filz en vostre présence, ordonnant au surplus, au nom et de la part que dessus, de traiter si raisonnablement et courtoisement ledit Sr de Theligny pour le temps qu'il sera à vostre charge, qu'il n'ait occasion de s'en plaindre. Et aurons le tout pour agréable.

## LXXXIV.

ALEXANDRE FARNÈSE AU RECEVEUR DES ANNOTATIONS  
AUX QUARTIERS DE LOUVAIN ET DE MALINES.

(Archives de l'audience, liasse 245.)

—  
Beveren, le 9 août 1585.

Très chiers et bien améz, Comme, pour certains bons respectz, nous soyons esté contens d'accorder au coronnel Olivier de Tympe<sup>1</sup> prolongation de la joyssance de ses biens, pour ung aultre temps et terme de six mois prochainement venans, nous vous en avons bien voulu advertir par cestes; vous requérant et néantmoins, au nom et de la part du Roy monseigneur, ordonnant ne luy donner aucun empeschement en icelle joyssance durant le temps susdit, pour estre telle nostre intention.

—  
LXXXV.

## PHILIPPE II AU PRINCE DE PARME.

(Archives du Royaume de Belgique. — Papiers d'État et de l'audience, liasse 242, et Archives générales de Simancas. — Papiers d'État, Flandre, liasse n° 589, fol. 55.)

—  
Monzon, le 17 août 1585.

En la carta que tratays de las platicas que se trayan con Anveres, a que en otra se os responde, preguntays a lo que podreys estenderos en el punto de la religion, en las que se fueren entablado con los de Olanda y Zelanda, pues attento el estrago que alli ay, sera mas la dificultad que en otra parte ninguna, y ha sido buena prœvençion querer os enterar desto, a que aqui se satisfara.

*Al margen dia de mano del Rey : Verse adelante.*

<sup>1</sup> Olivier vanden Tempel ou Tympel. Voyez notre tome XI, page 157.

Y porque a este proposito acordays la reduccion de Brujas, y lo que entonces escrevistes digo que me acuerdo bien dello y de como tuvistes pareceres de hombres graves de ciencia y consciencia para concluir aquel concierto por menos mal, y por templarse la clausula que tolera sin limitacion de tiempo los que no se reduxessen a nuestra Santa Fe Catholica con obligarlos a vivir sin mal exemplo, ni escandalo; mas con todo sintiera yo mucho ver esta tolerancia sin limite, a no esperar que por esta prohibicion del mal exemplo y escandalo se havia de poder entrar a poner con el tiempo el remedio, quando el estado de las cosas diesse a ello lugar.

Confiando tambien de Dios, que se yrian reduziendo los herejes como lo han ydo haciendo muchos, con el fructo que me aveys escrito, mas desde entonces se os dixo que en las otras villas, que se fuessen reduziendo, procurassedes poner la tolerancia temporal, y assi agora en la de Olanda y Zelanda, y qualquiera otra provincia, o villa que se quiera reducir ha de ser el primer paso recibir y tener solamente el exercicio catholico y sujetarse a la obediencia de la Iglesia Romana, sin tolerar ni consentir por via de capitulacion otro ningun exercicio en ninguna villa ni granja, ni parte destinada para el en el campo, ni dentro en los lugares, y que, como queda dicho, aya tiempo limitado para reducirse los herejes, o para yrse los que no quisieren convertirse dentro del termino, advirtiendo a que este plaço se podra alargar, o acortar como fuera mas o menos la obstinacion y el estrago de las tierras con quien se trattare, y assi con aquellas dos provincias, si vinieren a concierto, podra ser el plaço mas largo, y demas años que con otras, pero que en fin sea temporal, y no tampoco tan largo, que parezca que nos contentamos con solo el nombre de temporal, sin curar mucho del efecto, y quanto a esto, no ha de haver quiebra ni mudança ni concederles por concierto, ninguna libertad de consciencia ni religion frida, ni otra cosa semejante, sino que lisamente abraçen la Catholica Romana con solo el exercicio della en lo publico, mas bien se podra debaxo desto no inquirir lo que los herejes hizieren dentro de sus casas, y los unos en las de los otros en forma privada, y sin escandalo, ni muestra de exercicio publico, de sus setas y errores durante el dicho tiempo, porque esta dissimulacion y no les executar ni castigar, aunque en lo del mal exemplo, vivan menos recatados que debrian, ha de ser en forma bien larga, y no trabando de achaques, sino haciendo que no se vean muchas cosas, y el credito y confianza de que se procedera con ellos con esta blandura en esta parte, se les ha de hazer yr cobrando par medio de personas confidentes, y con la prueba y exemplo de como se procede y se trata blanda, y benignamente en las tierras que estan reduzidas.

Esto es a lo que podreys estenderos en este punto, y no mas en ninguna manera, porque espero en Nuestro Señor por cuyo servicio se ha hecho y se sustenta esta guerra a costa de tanta sangre y dinero, todo bien empleado en tal causa, que ordenara las cosas con su divina providencia, mediante la negociacion o las armas, de manera

que conozca el mundo, en el buen successo del negocio, el fructo de confiar en el, llevando siempre delante esta firme resolución, y quando fuesse servido de otra cosa por nuestros peccados, va le mas consumirlo todo en defensa de su causa y servicio, que por ningun otro respecto faltar un solo punto á el.

El acudir luego a las villas que se fueren reduziendo, con predicadores catholicos de santa vida y doctrina, y si es possible naturales de la misma lengua y naçion y con otras personas ecclesiasticas de costumbres exemplares y el procurar como se pueda remudar los magistrados y yr introduziendo en ellos catholicos, bien intençionados, y hazer que los maestros de escuelas y otras personas que erian y enseñan á los niños y niñas sean muy catholicos, y que los industrien de manera que lo sean los niños, es toda cosa, que se os ha otras muchas vezes encargado, y assi basta agora apuntarlo, puez sabeys de quanto fructo son estas buenas diligençias, para el bien de la religion, y que entre tantos servicios tan importantes y agradables, como cada dia me hazey, ninguno otro ygualara al que en esto de endreçar el de nuestro Señor recebire, y avisareys como se yra cumpliendo con esta carta.

*Al margen dia de mano del Rey :* « A esto se ha de añadir y podra ser en carta vuestra que haga tener mucho cuidado que los maestros d'escuelas y otras personas que erian y industrian niños y niñas, sean muy catholicos y los industrien de manera que lo sean los niños ».

---

 LXXXV.

## ANALYSE.

Dans la lettre où Farnèse traite de ses négociations avec Anvers, et à laquelle le Roi a déjà répondu, le Prince demande jusqu'où pourraient s'étendre les concessions en matière religieuse.

Pour la Hollande et la Zélande, où le mal a fait plus de progrès, il sera moins facile de s'entendre qu'à l'égard des autres provinces. Aussi Parme a-t-il bien fait de demander au préalable, à cet effet, des instructions, qui lui seront données dans la présente.

*En marge de ce passage le Roi a écrit de sa main sur l'original :* A voir plus loin.

Puisque le Prince rappelle à ce sujet la reddition de Bruges et ce qu'il en écrivit à cette époque, Sa Majesté lui dira qu'Elle s'en souvient parfaitement. Farnèse prit alors les avis d'hommes instruits et consciencieux pour faire l'accord le moins mauvais possible. Il s'agissait d'apporter un tempérament à la clause qui tolérait, sans limitation de temps, le séjour

aux Pays-Bas de ceux dont l'esprit obstiné ne voulait pas se soumettre à la foi catholique. Et ce correctif consistait à les obliger de mener une vie qui ne fut pas un mauvais exemple ni l'objet d'un scandale. Mais aujourd'hui le Roi s'émeut fort à l'idée de ne pas voir fixer de limite à cette tolérance; après avoir empêché l'hérésie de s'étendre par la contagion de l'exemple et du scandale public, sa conscience souffrirait trop de ne pas pouvoir y porter un remède radical en temps et lieu.

Au reste il se confie en Dieu pour que les hérétiques actuels viennent à résipiscence, comme le firent beaucoup heureusement. Mais, dès cette époque, il recommanda à Farnèse de chercher à rendre la tolérance temporaire dans les autres villes dont la reddition suivrait celle de Bruges. Il lui fait la même recommandation à présent pour la Hollande et la Zélande et toute autre province ou ville qui voudrait rentrer sous l'obéissance. La première chose à faire est d'admettre et de maintenir le seul exercice du culte catholique et la soumission à l'Église Romaine, sans tolérer ni consentir, par voie de capitulation, l'exercice d'aucun autre culte dans aucune ville ni aucun lieu catholique de la campagne. Ensuite, il est entendu qu'il y aura un laps de temps fixé dans lequel les hérétiques auront à se convertir ou à s'expatrier. Ce terme pourra être prolongé ou abrégé suivant l'obstination des individus ou le degré de contamination des pays avec qui l'on traitera. Ainsi, avec les deux provinces dont il s'agit (la Hollande et la Zélande), le terme sera plus long et appliqué à un plus grand nombre de localités. Bref, il faut que la tolérance soit temporaire et non plus d'aussi longue durée, si l'on ne veut pas avoir l'air de n'y tenir que pour la forme, sans se soucier du résultat. En ceci, le Roi n'admet ni échappatoire ni modification, ni qu'il soit concédé, par aucun accord, aucune liberté de conscience ni libre culte, ni autre chose de semblable, ni rien, enfin, sinon d'embrasser simplement la religion catholique et romaine, dont l'exercice public sera seul autorisé. Moyennant cette réserve, on pourra bien ne pas s'enquérir de ce que feront les hérétiques chez eux ou les uns chez les autres, dans la vie privée, à la condition que pendant le susdit laps de temps fixé, ils ne donnent pas le scandale de manifester publiquement leurs opinions sectaires et leurs erreurs, ce qui est encore une manière de s'en cacher. On ne doit ni les poursuivre ni les châtier, encore que, au point de vue du mauvais exemple, ils vécussent moins retirés qu'il ne conviendrait. Il sied que la répression, si elle est exercée envers eux, le soit avec une large tolérance; il faut ne point les tourmenter, ne pas paraître s'apercevoir de bien des choses. Et la confiance inspirée par ces mesures de douceur, fera d'autant mieux accueillir les bons conseils de personnes dévouées, d'agents sûrs, appuyant leurs représentations sur la preuve et l'exemple des procédés bienveillants employés dans les provinces soumises.

Voilà jusqu'où le Prince pourra aller en matière de tolérance religieuse, pas plus loin, car le Roi espère que le Seigneur, pour la sainte cause de qui s'est faite cette guerre sanglante et coûteuse, règlera toutes choses en sa divine providence, les négociations ou les armes aidant. Le monde verra alors que le succès est à qui se confie fermement en Dieu, et qu'il vaut mieux accomplir intégralement ce devoir sacré sans y faillir pour quelque considération et en quelque point que ce soit.

Envoyer sur-le-champ, dans les villes réduites, des prédicateurs catholiques de bonnes

mœurs et de parfaite orthodoxie, si possible du pays et en parlant la langue ; leur adjoindra d'autres ecclésiastiques d'une conduite exemplaire ; chercher, autant que se pourra, à y changer le magistrat ou à introduire dans celui-ci des Catholiques bien intentionnés ; donner aux enfants des maîtres d'école catholiques qui en fassent des catholiques, voilà ce que Sa Majesté a naguère et à plusieurs reprises prescrit au Prince, et il suffira de le lui rappeler, puisqu'il sait l'efficacité de ces mesures pour le bien de la religion. Et parmi tant de services importants qu'il rend tous les jours au Roi et qui sont aussi agréables à celui-ci, aucun n'égalera celui qu'il rendra à Sa Majesté en ce qui concerne la cause de Dieu. Le Prince voudra bien aviser le Roi de la suite qu'il aura donnée à la présente lettre.

En marge de ce dernier paragraphe le Roi écrivit de sa main sur l'original qu'il fallait choisir des maîtres très catholiques, d'autant plus aptes à faire des élèves plus catholiques.

---

LXXXVI.

LOUIS DE FLANDRE, SEIGNEUR DE PRAET, A ALEXANDRE FARNÈSE <sup>1</sup>.

(Archives de l'audience, liasse 245.)

....., août 1585.

Remonstre en toute humilité Louis de Flandres, Sr de Praet, cousin et héritier du feu Sr de Praet, en son vivant chevalier de l'ordre, que comme du tamps de la reconciliation de la ville de Bruges, en laquelle il avoit esté esleu premier bourgmastre du Francq, il se trouva absent en Hollande, y ayant esté envoyé en commission par Mess<sup>rs</sup> du collège dudit Francq. Et n'estant assez deurement informé des fondemens et du succès du traicté d'icelle reconciliation, partie par faute de meure considération, partie pour non ouir parler que de ceux qui portoient les armes contre S. M., il n'osa de primasault retourner à Bruges, ains résolut de se retirer és pays neutre, pour encor aller veoir du pays et poursuyvre le cours encommencé de ses études. Mais comme desià il avoit fait ses apprestes pour le voiage, tant de chevaux que d'autre chose, se trouvant surprins de passion d'amour, assez coutumière à la jeunesse, il se trouva empesché en son desseing, premièrement à Viane, où il feit quelque temps la cour à

<sup>1</sup> On lit en marge : « Son Altèze, en faveur du Sr de Sainte-Aldegonde, accorde au suppliant sa reconciliation, dont luy sera dépesché acte in forma, et pardessus ce s'escripront lettres à la Dame d'Anholt, selon qu'il est icy requis. Faict à Anvers le 29 d'aoust 1585 ».

la damoiselle du lieu, espérant de la obtenir en mariage, et puis au pays de Clèves, où il fut saisy d'amour d'une autre Dame, au chasteau de laquelle il a finalement esté saisi par les gens de guerre de Madame d'Anhault et emmené prisonnier à Brevorde. Et pensant eschapper, comme ne se tenant pas pour légitime prisonnier de guerre, a esté reprins et mis aux fers, où il a souffert des grandes misères. Et est apparent d'en souffrir d'avantage, et consumer le tamps de sa jeunesse en misérable prison, pour estre mis à rançon très excessive de huit mille dalers, sans qu'il ait un soulx pour le pouvoir payer. Voilà pour quoy il prend son humble recours à la bénignité de V. A., la suppliant très humblement qu'il luy plaise, prenant esgard à sa jeunesse et à ce que oneques il n'a porté les armes contre S. M., et mesmement aux bons et loyaux services de ses prédécesseurs, il luy plaise user de grâce en son endroit; et luy pardonnant les fautes et erreurs de jeunesse, luy octroyer pardon et abolition du passé, avec main levée de ses biens saisis par le fiseq; le rendant pleinement participant du bénéfice de ladicte reconciliation. Et après, comme selon les droicts de guerre, il ne peut bonnement estre tenu pour prisonnier de guerre, comme n'ayant oneques porté les armes contre S. M., et estant saisy en lieu neutral, il plaise aussy à V. A. le faire mettre en liberté; déclarant son saisissement illégitime ou pour le moien luy faire ceste grâce que, par l'autorité ou intercession de V. A., il soit relaxé, en paiant quelque rançon raisonnable, comme de mille ou quinze cent florins, ou telle que V. A., selon l'estat présent auquel il se trouve desnudé de tous ses biens, jugera estre convenable.

---

### LXXXVII.

#### RELATION DU SIÈGE ET DE LA PRISE D'ANVERS.

(Manuscrit italien conservé sous ce titre à la Bibliothèque Ambrosienne à Milan, G. 286, inf. p. 359 de l'ancienne pagination, 148 de la nouvelle.)

10 septembre 1585.

Eccovi Anversa, eccovi espugnata la maggior fortezza d'Europa, et forse dell' universo, et contro all' opinione della maggior parte di popoli di questi paesi settentrionali, che sanno quel che egli è, conoscendo il sito di fuori è la fortezza di dentro : hanno quei d'Anversa fatto ogni sforzo, et speso, messo ogni industria et assotigliato : loro ingegni, per liberarsi dà questo assedio, havendo subornato, et riceputo aiuto, et favori secretti

et palesi, di danari, munizioni, vascelli, et gente armate, dà tutti i Principi convieini, et dà molti altri lontani, sendo proprio posti questi stati nelle viscere delle nationi incatholiche, et inimici della Christiana Religione, che per diminuirla, et accrescere, et essaltare le molte lor superstitioni di diverse sette s'uniron tutti alla distrutione della Catholica, Apostolica et Romana, havendo sempre fatto et facendo quotidianamente ogni loro potere, gli Alemanni Luterani hanno impedito, et intrattenuto molte vittorie al Duca (*sic*) Alessandro Farnese, che hoggi saria del tutto finita l'impresa, come hà anco fatto et seguitato sempre la Regina d'Inghilterra con suoi Inglesi, et Scotiesi heretici, et in questo ultimo, hà fatto quel che hà potuto, per conservare Anversa, pagando d'ingratitude Sua Maesta, che la campò dalla morte sententiata giustamente, per questo, quando si maritò, con la sorella, anchor che la Moglie gli repugnasse molto, dicendo, che era stata admonita molte volte non comportò il Re che ella facesse morire la sorella, con tutto ciò gl'è stata sempre contraria et hà dato assistentia grande à suoi nemici, con danari, armate et gente brava dà combattere, promettendo à quei d'Anversa, gran cose, perche non s'accordassero còl Principe, che l'hanno fatto fin che anno potuto, come si è preso et visto le sue lettere molte volte, subornando quei d'Holanda, et di Zilanda, che facessero sforzo, con la grande armata di naviglij che havevono per rompere lo steccato, et per più animargli, mandò in questo ultimo à sua spesa tre mi la de suoi Inglesi soldati eletti et bravi, mà il Conte d'Olach <sup>1</sup>, cognato al Principe d'Oranges, general delle lor forze, et un figliuolo del medesimo Principe d'Oranges <sup>2</sup> general dell' armata, a non dette loro il cuore di venir à investirlo con essa, havendo prima con quei d'Anversa assaltarlo piu volte con fuochi, et navigli artificiosi, et machine di diverse sorti spaventevole, et con gente, et armate, forniti i diehi, et contradiehi, è riportato con loro sempre la stessa rotta, per questo non sono stati, arditì d'ariscicare la loro armata, di 180 navigli grossi che hanno tenuto a Lillo, una lega lontano, per non mettere alla ventura le lor forze, havendo per altre vie, et modi cercato, prima et molto ratamento procurato di corrompere genti animose con gran promesse, con intelligentia, per quello, che si dice della Regina, che togliesse la vita a Sua Alteza mettendo la loro in abandono, et senza farne diligentia alcuna, è piaciuto al Nostro Signor Dio di scoprire et far capitare in mano alla giustitia, due di questi scelerati, che contra l'opinione, et voglia sua gli hà fatto morire semplicemente, se bene il crimine era d'attrocissime pene, ma egli per sua cortese natura non hà voluto, anzi ordinava si rilasciassero se non che i privilegij della giustitia reale l'impedi, et doppò tutte queste diligentie vane, persero quei d'Anversa, ogni speranza di poter far piu cosa a loro profitto, havendo visto, et sentito che con valore constantia, et

<sup>1</sup> Philippe, comte de Hohenlohe, souvent cité dans le présent volume.

<sup>2</sup> Jean de Nassau.

patientia d'animo *forto*, (*sic*) haveva l'Altezza Sua à tutti i ripentini accidenti, et sinistri casi come à gli antivisti, et mozzi tutti i loro disegni ringagliardendo sempre la fortezza dell' animo, in ogni contrarietà, tanto, che è venuto con la diligentia, et sollicitudine, et assistentia al suo intento, non havendo tralasciato giorno, che non fosse à cavallo per tutto, et doppo dato principio à lo steccato, ci stava tutto il di, et finito quello era la sua dama, come aneo il contradiceo, che non ne lasciava ogni di tornata, non guardando nè ad acque nè a freddi, ne caldi, ne ai fanghi che non se ne poteva uscire, nè à piè nè cavallo, stando allo steccato una leggha lontano allagiato, al contradiceo trè alla maggior parte dell' essercito, quattro, et sempre per tutto era, havendo serrato Anversa per aqua et per terra, gli hà ridotti all' estremo che se bene erano stati sempre, per le parole di queste nazioni et principe in grandissime speranze, vedendole reuscire vane si risolverono di mandare i deputati à Sua Altezza, per havere la rimissione, et la pace, che i primi furono quattro, che disgrossarono la materia, di puoi vintiuno, et doppo vintiquattro, ma sempre li medesimi primi, et sempre capo della legatione Monsieur di Santa Aldegonda, capo delle lor armi, huomo dotto, aveduto, et di gran credito appresso à questi popoli, mà capo de gli incatholici, i quali allegavano, non volere ne guarnigione, nè castello, che conoscendosi colpevoli in tanti crimini, remossa ò (*andatasene*) dal governo d'Anversa et da Paesi Bassi Sua Altezza, dubitavano che da altri non fusse loro osservato cosa, che li havessero promesso, che in quanto à lui havevano tanta sicurtà della fede, che ad ogni sua minima parola, si sariano stati, come s'erano fidati venir da lui tanta moltitudine di gente, senza alcuna sorte di sicurtà ostarogli, sapendo quanto egli era protettore, et difensare della osservanza. A questa dimanda gli fù dall' Altezza Sua, molto ben risposto, dicendo, che se fusse stato solo interesse suo particolare, che se ne staria al loro semplice giuramento, ma come haveria mai potuto far capace Sua Maestà della fede loro essend' eglino stati autori, et capi della ribellione, che senza qualche freno ad ogni lor volonta, si sariano potuti separare dalla ubidienza; ma che se metessero in su la fede sua, che saria stato buono prettore loro, ogni volta, che riconoscessero la clemenza del loro Rè, et non stessero piu indurati, havendo compassione à tanti poveri popoli innocenti, della lora città, che perviano dalla fame, quali conosciuti la verita, et astretti dalla necessità, lasciando la pertinace, si accordorono in questa maniera, d'haver à ricevere nella città, guarnigionè di tre ò quattro mila huomini, et quello che pareva a Sua Altezza, con pagarli mese per mese, rinunciargli tutte l'artiglierie, archibusi, moschetti, tutte le monitioni dà guerra et ogni sorte de armi dà offendere, et da difendersi, che questo rineresceva a loro molto, essendo eglino ardenti et bellicosi è molto superbi et bravi al combattere, et massi me dipoi che fecero quella fattione, col Duca d'Alanson, quando egli con la forza delle sue genti volse sopra prendere la città, che messosi in arme cacciarono fuora lui con tutto il suo essercito, che era di Svizzeri è Francesi, et nè uccisero una gran parte. Dovesse l'Altezza Sua far i

magistrati et officij à sua volunta, et eglino dovessero pagar subito una quantità di danari, per dar all' essercito, secondo parera al Signor Principe, et con molti altri capitoli, tutti à voglia di Sua Altezza, et proposti da lui, et sopra tutto s'havesse dà vivere in Anversa christianamente, sotto pena di perdere i beni, et essere castigati corporalmente, et chi havesse contraria opinione, potesse frà un certo termine, limitato, vendere il suo, et andarsene. I gloriosissimi fatti dell' Altezza Sua, sono per essere eterni, mà piu ricordevoli, et di piu merito saranno quelli che hà operato in servitio di Dio, che nella guerra, havendo ridotto tanti popoli all' obidienza della Chiesa Apostolica, in tanto gran numero di città, terre et villaggi, che egli hà soggiogati, dove era spento ogni costume Catholico, rifacendo celebrare le Messe, et officij divini à modo Christiano, che prima era vocato l'usanza molti anni à dietro facendoli celebrare solo el modo heretico è scismatico, et al modo delle loro superstitioni, per i commandamenti de gli ambiziosi signori, et governatori, la larga licentia, la fallace malignità del Diavolo, con le lusinghe, et arti de ministri, et predicanti confirmarono tal errore, ritenendo quasi tutte le persone dal ben fare, et dal costume antico della patria, et dell' antica consuetudine, sendo questi popoli stati prima della Gallia, et dell' Alemagna che venissero alla Santa fede, la quale, hanno in ogni tempo intrattenuta, riverita et osservata, sino al tempo che cominciarono questi tumulti, vedendosi nella lor bontà, antichità, qualita è santuosità, et gran quantità di chiese, è monasterij, dentro è fuori delle Città, per tutto il paese, magnifiche fabriche, et di ricchezze piu che in altra parte : che dipoi dato un calcio alla Religione la rinegorono, piu che popoli, che sien mai stati, perciò, che quelli che son cativi son piu pessimi di tutto il mondo. Estato questo uno dei piu notabili essedij et delle maggior imprese che siano mai fatte, et vinte, et è impossibile, et incredibile haverla potuto fare con si poca gente, pochi danari, et poche provisioni, havendoci il Signor Principe mantenuto i soldati all' assedio piu d'un anno, nel mezzo delle acque, di fanghi con infinite necessita del vivere, et altro, et in particolar del bere, sendo queste acque à molto miglia atorno tutte salse, che molto dà lontano conveniva far venire le dolci, per cucinare, bere, et altri bisogni, et la legna anchora, che conveniva tre miglia portarla i soldati in sei le spalle à luogo à luogo, questo inverno passato sendo l'essercito in sito stranissimo, di laghi sbocature, fiumi mari, fanghi sin' agli occhi, et dà molti altri impedimenti oppressi, et chi hà visto resta con grand' admiratione, potendosi estimare l'opera di Sua Altezza piu tosto miracolosa, che humanamente fatta, per le diligentie, et artificij, da offendere, et da difendere, che ci hà fatto dentro, et massime in questo steccato, d' haver serrato la riviera come hà fatto, et questi d'Anversa, che erano piu pratici de gl' altri, hanno sempre detto et dicono, che non era possibile per la terribilità della riviera grandissima et profundissima, et la grandezza dell' altre acque, flussi, et riflussi, tempeste di mari, di venti, et di giacci, sono puoi restati attoniti, per la maraviglia, et il consiglio, di Spagna, dove

sono molte persone dotte, et pratici di questi mari, et acque, si burlavano dell' impreza che cominciava Sua Altezza, è supplicarono Sua Maesta, che gli la togliesse dell' animo che non lo volesse far dimostrando contentarsi, che lo provasse. Egli è concorso de Francia, d'Alemagna, d'Inghilterra, di Scotia, di Danimarca, et di tutte queste nationi gente à vederlo, et puoi che lo havevano visto restavano gli animi loro pieni di meraviglia, et andando puoi a vedere il contradicco nel messo dell' acque, con tante forti dove gli inimici toccorono si gran rotta, non pareva loro cosa meno eccellente dello steccato, vedendo con che arte, et ordine gli era fortificato, guardato et assicurato da tutte le parti, quivi dimostrò il suo ingegno, un valente ingigniero, di natione Italiano <sup>1</sup>, et dell' istessa parentella Italiana molto caro à questo Principe, che puoi si nè servi in molte oltre imprese.

È Anversa di circuito più di cinque miglia, dello belle città, che si possa vedere, et dalla banda di terra ferma, che sono da tre quarti del giro, della città incirca, ci sono undici bolvardi reali compresi, i quattro del castello, havendo il fosso larghissimo è profondissimo, anchor che da tutte le parti, si può allagare, come hanno fatto in questa occasione, levando certe chiuse, et ingegni fatti aposta, accio dall' altra banda verso il paese di Fiandra ci passa la gran riviera della Schelda à modo d'arco, che è incontro alla Crana, in sù la Testa di Fiandra, ci fù fatto un forto, dal quale con l'artilleria si può battere il porto, et tutte le navi, che vi fussero, el quale è posto sopra una lingua di terra in mezzo all' acque, trovandosi piu d'un miglio lontano dà terra ferma, che per questo è inspugnabile. In somma è questa città, di sito, et d' artificio delle piu forti, che si possi imaginare, et hà drento più di cinquanta mila huomini, per quello, che dicono, atti, et bravi con l'armi in mano, da vinti à cinquanta cinque anni, che se havessero havuto un capo buono, et fussero usciti fuori à combattere, con le nostre genti, ci davano, che pensare. Mà nostro Signor Dio, toglie loro l'intelletto, et il valore, havendo loro due terzi piu genti, ch'el nostro essercito, sendo i nostri sparsi in molte parti, dà non si poter aiutare l'un l'altro, per il sito indiavolato, solo in campo largo, la cavalleria nè poteva far gran giovamento, e egli vero, che in molti luoghi non si può andare et eglino con facilità di vazelli, et piu nel primo, ei potevano por di molto gente, esendo allagato il paese intorno ad Anversa molte miglia, et per questo non s'è mai potuto scrrar tanto che basti, sapendo loro per terra molti guadi, che à cavallo, et à pie di notte entravano, et uscivano spesso mà con qualche risico, sol per acqua, fatto lo steccato, non puoterono passare che era l'importanza.

Sono le virtù di Sua Altezza, rare, et commendabili, da riuscirgli ogni disegno, che vien proprio dalla sua bontà : che senza dubbio è quella, che lo tiene nella gratia divina, et lo fa vittorioso d'ogni impresa, et lò fa gloriosissimo, havendo non solo atteso

<sup>1</sup> Deux ingénieurs sont désignés par FEA, *Alessandro Farnese, duca di Parma*, p. 184. L'un se nommait Piatti, que STRADA nomme Plato, et l'autre Barocci.

à far lo steccato, mà anco far forti à i dichì, et contradichì, et alzargli et assicurargli dall' acque, et dall' offese di nemici, canali, et fiumi navigabili per servitio dell' impresa havendo di più preso Terramonda, Gante, Bruselles, Nimega, et Malines, citte grossissime et fortissime, Villavord, et Herentales, terre di non piccola importanza, Villebruch, Margarita <sup>1</sup> con sette ò vero otto altri forti, et castelli in questi contorni de gran profitti all' impresa, et cultivatione del paese.

È Anversa posta in su la mandritta della Schelda, che divide il Brabante, della Fiandra, et è tanto profonda, che navi d'ogni grandezza, et maggior del mondo possono da tutti i mari, sino al porto di quelle città, pervenire et accostarsi tanto al muro et al molo, che con mano si toccano. Hà un bel porto, ò vero molo con larga piazza, lastricata, polita et netta, detta Crana et qui la mercantia si carica et scarica all' asciuto, con uno strumento ingegnosissimo, che usano in questi paesi, che non hò piu visto, con tanta facilità, et prestezza, chi non sà et nol vede non lo potria credere sendo gran comodità di mercanti, et marinari, et delle maggiori, che io habbia mai visto, si per la comodità del porto, come dell' ingegno. Entrano nella città molti canali profondi dove possano andare, et dimorare naviglij et grosse barche in gran quantita. È Anversa per quello, che dicono à tempo di pace fondaco, et magazzino d'ogni sorte di mercantia, et di maggior traffico, che città che sia in tutto il mondo, andandone et venendone dà tutte le parti solendoci stare grandissimi, et richissimi mercanti, che parlano Fiamengo, Francese, Inglese, Scozese, Alemanò, Spagnolo, Italiano, Latino, et molte oltre lingue, insino alle donne che usono far negotio insieme con i mariti, et cene sono molte gentildonne, et Signore ancora, mà qui frà la nobiltà non sono stimati i traficanti siano grandi quanti si vogliano.

La domenica dopò San Lorenzo gli undeci di questo, prese il Signor Principe l'ordine del Tosone de oro, nel fronte del steccato, dalla banda di Brabante, portendosi dall'altoggiamento di Beveren, comparse allo steccato in sù un bellissimo, et leggiadrissimo cavallo, corsiero del regno gran maneggiatore, con fornimento et sella di veluto tutto ricamato di canotiglia, molto ricca d'argento come era anco con maggior ricchezza, et arte ricamato, tutto, il suo vestito, stando egli forto, et bene à cavallo, quanto Principe ò cavaglier che si possa vedere, sendo accompagnato da tutta la nobiltà del paese, et dell'essercito, et con una infinità di trombe faceva bellissimo vedere, et rentire tal spettacolo; all'arrivo puoi che fece allo steccato scaricò tutta l'artiglieria grossa, et d'ogni altra sorte di tutti i naviglij del ponte, et dell'armata, et di tutti i forti di dichì, et contra dicchi, vicini et lontani, che sono da 230 pezzi seguitò poi tutta la scopetteria di soldati di tutte le nationi che stavano per fila, tutti in ordine, distesi più di quattro miglia in sù i dichì è contradichì, che con buon occhio si scoprivano la maggior parte, et durava per ordine sempre la gazarra più di mezza hora

<sup>1</sup> Le fort de Sainte-Marguerite. Voyez *Documentos inéditos*, t. LXXIII, p. 86.

senza intermettere tempo in mezzo, che per lo strepito prima dell'artiglieria, et poi della moschetteria, rimbombavano tutti questi paesi che era cosa bella à vedere, et gustosa a sentire. Arrivato puoi al luogo deputato dove s'era piu riccamente, che se havea potuto accomodato una Cappella, dove fatte le solite cerimonie ricevé il Tosone, dal conte di Erneste di Mansfelt, cavagliere vecchio del l'ordine, et Principe Alemano, che dato celo si fece un grandissimo sonare di trombe, di tamburi, et pifferi, che ve n'erano un numero infinito; doppò la gazarra solita dell'artiglieria, et archibuseria per tutte le parti; et nel levare di Nostro Signor alla messa un'altra come si fece quando fù finito, et con questi strepiti, et allegrezze universali, et in particolare della natione Italiana, et Spagnola, sè tornò alloggiamento dove fù copia dà mangiare per quelli, che venero; io non credo che tal bel ordine, ne altri simili siano mai stati presi con tanta grandezza et pompa come hà fatto il Signor Principe nostro, in luogo tanto mirabile et notabile, in mezzo ad un' essercito, si potente, et vittorioso, dove si vedeva per diverse parti, tutta la cavalleria in ordinanza, come era la infanteria con le picche, archibusi, moschetti, attarviando le loro bandiere, con quella gran quantità di trombe, stimando ogni huomo, che la vista, per cosa mirabilissima, et memorabilissima, et non piu usata qual resti in sempiterno, che sarà conforme alli meriti di questo nostro invitissimo Principe, tutto dedito all' honore, et gloria di Dio, et di Sua Maestà Catolica. Laus Deo, etc.

---

### LXXXVII.

#### ANALYSE.

---

La voilà conquise enfin, dit l'auteur de la relation, cette ville d'Anvers, la première place forte de l'Europe et peut-être du monde entier, conquise en dépit des prévisions contraires de toutes les gens du pays qui connaissaient la force de ses remparts et de sa citadelle. Les Anversois ont fait tous les efforts et n'ont épargné aucune dépense pour en faire lever le siège; et, pour la défendre, ils ont employé tous les moyens et mis à contribution toutes les ressources, tous les artifices de leur génie inventif. Ils ont sollicité et obtenu, secrètement et publiquement, des secours en argent, troupes, vaisseaux et munitions, de tous les princes voisins et même d'autres plus éloignés. Ils avaient du reste l'avantage d'être placés au milieu de nations non catholiques, d'ennemis déclarés de la foi chrétienne, qui pour ébranler le prestige de celle-ci et augmenter la puissance des doctrines superstitieuses

de leurs diverses sectes, ont uni sans relâche toutes leurs forces à l'effet de saper la religion catholique, apostolique et romaine. Les Allemands luthériens ont tout fait pour empêcher et arrêter le succès de la campagne du duc (*sic*) Alexandre Farnèse, qui sans eux aurait déjà terminé aujourd'hui son expédition victorieuse. Il en a été de même d'Élisabeth, la reine d'Angleterre qui, depuis le commencement jusqu'à la fin des opérations, a fait tout ce qu'elle a pu avec ses Anglais et Écossais hérétiques pour conserver Anvers aux rebelles. Elle a payé d'ingratitude Sa Majesté (Philippe II) qui lui avait sauvé la vie à l'époque où ce Prince, devenu — malgré lui — l'époux de Marie Tudor, avait dissuadé la souveraine de laisser exécuter la sentence de mort prononcée contre sa sœur Élisabeth. Néanmoins, celle-ci a toujours été hostile au Roi d'Espagne et donné à ses ennemis des secours importants en hommes, armes et argent. Elle a tout promis à ceux d'Anvers pour qu'ils ne s'arrangent pas avec leur souverain. Et ceux-ci ont suivi son conseil autant qu'ils ont pu le faire, comme il résulte de leurs nombreuses lettres interceptées <sup>1</sup>. La Reine d'Angleterre s'est employée aussi auprès des Hollandais et des Zélandais pour les pousser à rompre avec leur nombreux vaisseaux l'estacade élevée par le prince de Parme sur l'Escaut, en avant d'Anvers. En dernier lieu, pour les encourager davantage, elle leur a envoyé, à ses frais, trois mille hommes de ses meilleures troupes anglaises. Mais le comte de Hohenlohe, beau-frère du prince d'Orange et commandant de ces forces, ainsi qu'un fils du même Prince, général de la flotte rebelle, n'ont pas eu le courage d'aller assaillir l'estacade. Ils avaient d'abord essayé, de concert avec les Anversoises, d'attaquer ce pont de bateaux ainsi que les digues et contre-digues avec des brûlots et toute sorte d'engins et pièces d'artifices; mais les assaillants ayant été repoussés et dispersés à plusieurs reprises et avec grandes pertes, Hohenlohe et Nassau n'ont pas osé courir le risque d'engager leur escadre de cent quatre-vingt gros navires. Craignant d'aventurer leurs forces navales, ils ne sont pas allés plus loin que Lillo, à une lieue des ouvrages construits sur l'Escaut par Farnèse. On a alors cherché, sur l'instigation de la Reine d'Angleterre, à ce qu'on dit, à attenter aux jours du prince de Parme. Heureusement pour celui-ci, il a plu à la Providence de faire tomber dans les mains de la justice deux des assassins. Le Prince les a fait mettre à mort simplement, sans aggravation d'aucun autre supplice, quoique leur crime le méritât. Il les aurait même fait relâcher, si la justice royale n'avait pas dû suivre son cours. Cependant ceux d'Anvers perdirent tout espoir de pouvoir soutenir plus longtemps leur cause. Ils voyaient que la bravoure, la force et la présence d'esprit du Prince déjouaient toutes leurs tentatives, tous les pièges qu'ils lui tendaient, tous les attentats dirigés contre sa personne. Farnèse était à tout et partout, à pied, à cheval, allant sans cesse du camp aux digues et des digues à l'estacade, son poste favori d'observation, ne craignant ni le froid, ni le chaud, ni le feu, ni l'eau, ni le sol fangeux des terres inondées et marécageuses, où hommes et bêtes enfonçaient au risque de n'en pouvoir se retirer. Grâce à cette activité, à cette vigilance de tous les instants, il avait serré les Anversoises

<sup>1</sup> Nous avons reproduit plus haut, pages 224, 228, 228, 229, 231, 235, 243, 250, quelques-unes de ces lettres interceptées.

de si près, que ceux-ci cessant enfin de compter pour les tirer d'affaire sur le secours des Princes et des États, leurs alliés, et voyant tous leurs propres efforts échouer, leurs tentatives de se débloquent avorter, résolurent enfin d'envoyer des députés à Son Altesse, pour demander la paix et l'amnistie. Ces députés furent d'abord au nombre de quatre, qui débrouillèrent et dégrossirent l'affaire. Ce nombre fut ensuite porté à vingt et un et depuis à vingt-quatre, mais toujours y compris les premiers députés et à leur tête M. de Sainte-Aldegonde, chef de l'armée des États, homme docte, estimé et jouissant d'un grand crédit auprès du peuple, mais chef en même temps des non-catholiques. Ceux-ci déclaraient ne vouloir ni garnison, ni citadelle, alléguant à l'appui de leurs prétentions que, s'ils avaient toute confiance dans la mansuétude, les promesses d'amnistie, la parole donnée de Son Altesse, ils comprenaient trop toute l'énormité de leur criminelle conduite pour espérer se la voir pardonner par tout autre gouverneur des Pays-Bas, successeur du prince de Parme.

Il leur fut répondu de la part de Son Altesse que si Elle était seule intéressée dans l'affaire, Elle se contenterait de leur serment d'obéissance et de fidélité, mais comme Sa Majesté n'avait jamais voulu ni pu y croire après une telle rébellion, dont ils étaient les seuls auteurs, il fallait donc un frein pour les retenir, dans leur propre intérêt, en le devoir et le respect dus au souverain, s'ils étaient jamais encore tentés de l'oublier. Au reste, ils pouvaient avoir confiance dans le Prince et compter sur son entière et sincère protection. Il fallait donc abandonner toute velléité de résistance aux ordres du Roi, ne s'occuper que de remédier tout de suite aux souffrances d'une population réduite par la famine et se préparer à recevoir dans la ville une garnison de trois à quatre mille hommes et toutes les troupes que jugerait convenir le Prince. A cet effet, il fallait verser, mois par mois, entre les mains des agents de Son Altesse, les sommes nécessaires à l'entretien de ces troupes. Les Anversois devaient, enfin, livrer leur artillerie, leurs arquebuses, mousquets, munitions de guerre et généralement toutes leurs armes offensives et défensives. Condition évidemment, de nature à les déconcerter, étant données leur turbulence, leur ardeur belliqueuse, leur orgueil, leur bravoure, surtout depuis leur victoire sur le duc d'Alençon. Alors qu'il avait voulu surprendre leur cité à la tête de son armée, ils s'étaient levés en armes et l'avaient chassé lui et ses troupes françaises et suisses, dont ils avaient massacré une grande partie.

Une seconde condition qui leur était imposée, c'est que Son Altesse avait à changer le magistrat et les principaux fonctionnaires, et réorganiser l'administration de la commune à son gré.

Ensuite, ils devaient payer immédiatement une forte somme destinée à la solde des troupes, somme à fixer par le Prince.

Parmi les autres et nombreuses conditions imposées par Son Altesse, il y avait surtout l'engagement à prendre par eux de vivre chrétiennement à Anvers, sous peine de perdre leurs biens et d'encourir des châtimens corporels. Ceux qui professaient des opinions contraires pouvaient, après un temps limité, vendre leur patrimoine et s'expatrier.

Certes les exploits du Prince l'ont couvert de gloire, mais il s'est illustré plus encore par les services éclatants qu'il a rendus à la cause de Dieu, en replaçant sous le joug sacré de

l'Église apostolique tant de provinces, de villes et de villages qui avaient répudié la foi catholique. Grâce à lui, les autels y avaient été relevés et la messe y avait été dite de nouveau. Il avait mis fin aux menées diaboliques des prédicants et magistrats hérétiques et schismatiques. Le règne de l'Église Catholique était rétabli solidement et glorieusement dans les pays soumis par ses armes.

C'est là une des plus grandes et des plus belles entreprises qui aient jamais été accomplies. Et il est presque incroyable que le Prince ait pu la mener à bonne fin avec si peu de monde, d'argent et de ressources. Car il ne faut pas oublier qu'il a retenu ses soldats pendant plus d'un mois autour d'Anvers au milieu des eaux et des marais, ayant à peine de quoi leur donner à manger et surtout à boire. Les eaux à plusieurs milles alentour étaient chargées de matières salines. Il fallait faire venir de loin l'eau douce et potable pour se désaltérer et faire la cuisine. Il en était de même du bois à brûler que les soldats devaient aller chercher également à trois milles de distance et transporter sur leurs épaules, d'étape en étape, à travers les routes inondées et fangeuses. Car jamais on n'a vu une armée camper au milieu de tant d'eau et de fange, à l'abord des estuaires, à l'embouchure des rivières, au risque de contracter des maladies d'yeux et toute sorte d'autres non moins dangereuses.

Le Prince a remporté une victoire d'autant plus merveilleuse qu'elle était plus difficile, ayant eu à surmonter indépendamment de tous ces obstacles, ceux opposés, coup sur coup, par la défense des assiégés et surtout par leurs attaques contre les travaux de barrage du fleuve. Car les Anversois, qui connaissaient leur Escaut, avaient toujours dit et croyaient bien qu'il était impossible de barrer la rivière à cause de sa largeur et de la profondeur des eaux, de l'impétuosité du courant, du flux et du reflux des marées, de la violence des vents et des glaces de l'hiver. Aussi les assiégés ont-ils été surpris du miracle accompli par les ingénieurs espagnols. En Espagne même on se moquait du dessein de Son Altesse. On alla même jusqu'à engager Sa Majesté à détourner le Prince de son entreprise. Aujourd'hui les Français, les Allemands, les Anglais, les Écossais, les Danois accourent à Anvers pour contempler les merveilleux ouvrages qui ont réduit cette ville superbe. Aussi ne sait-on ce qu'il faut le plus admirer, de cette prodigieuse estacade ou des digues et contre-dignes, forts et redoutes qui l'appuient et contre la garde et la défense desquels sont venus échouer tous les efforts, toutes les tentatives les plus audacieuses et les plus habiles de l'ennemi. C'est dans l'invention et l'exécution de ces travaux défensifs qu'un ingénieur italien a fait éclater toute la puissance de son génie. Le Prince en a été d'autant plus charmé que c'était là l'œuvre d'un compatriote, qu'il a employé depuis dans plusieurs autres entreprises.

Anvers, qui a cinq milles de circuit, dont les trois quarts sur terre ferme, est une des plus belles villes que l'on puisse voir. Il y a onze boulevards y compris les quatre du château. Les remparts sont entourés sur tout leur pourtour d'un fossé large et profond, encore qu'on puisse inonder tout le pays d'alentour, comme on l'a fait en ouvrant les écluses. Cette opération a été facilitée par la proximité du grand fleuve de l'Escaut qui décrit une courbe du côté de la Flandre en face de l'endroit dit *Kraen* (la Grue), à la Tête-de-Flandre, où fut construit un fort d'où l'artillerie pouvait battre le port et tous les navires qui s'y trouvaient. On l'avait élevé sur une langue de terre au milieu des eaux à plus d'un mille de la côte. Aussi était-il inexpu-

gnable. Bref, cette ville comme situation et travaux de fortification est une des plus importantes places fortes qu'on puisse imaginer. Il y a plus de 50,000 hommes de vingt à cinquante ans, valides et braves en état de porter les armes. S'ils avaient eu à leur tête un chef capable et s'ils fussent sortis en masse pour combattre les Espagnols, l'on ne sait ce qui serait arrivé. Mais Dieu a paralysé leurs bras et leur intelligence. Sinon il est à remarquer qu'ils avaient deux tiers de monde en plus et que les assiégeants étaient dispersés en plusieurs endroits au point de ne pas pouvoir se prêter suffisamment la main à cause de l'horrible état du pays, la cavalerie surtout ne pouvant se déployer qu'en rase campagne. Il lui était donc impossible de se porter sur beaucoup de points menacés, tandis que les assiégés, avec leurs nombreux vaisseaux de tout genre, pouvaient manœuvrer à leur aise dans les pays inondés à plusieurs milles autour d'Anvers. Ce fut aussi l'une des raisons pour lesquelles les Espagnols ne purent investir la place suffisamment du côté de la terre ferme, tandis que les Anversois, malgré certains risques, parvenaient à sortir de la ville et à y rentrer à pied et même à cheval, au milieu des terres inondées, grâce aux gués et passages qu'ils connaissaient.

Si la cité s'est rendue, c'est grâce à l'habileté, au courage, à la ferme persévérance, au labeur infatigable du prince de Parme, dont le Seigneur a daigné favoriser les desseins. Il doit le succès de son entreprise non seulement à l'estacade, au pont de bateaux qu'il a fait construire, mais aux forts qu'il avait élevés sur les digues et contre-digues, aux précautions prises pour les protéger à la fois contre les eaux et les attaques de l'ennemi, aux canaux creusés pour le service de l'armée et des opérations militaires. Il doit encore le succès de son entreprise au soin et à la chance qu'il eut de prendre Termonde, Gand, Bruxelles, Nimègue et Malines, grandes et fortes places, Vilvorde et Herenthals, villes non sans importance, Willebroek, Sainte-Marguerite et sept à huit autres petites places et châteaux des environs, des plus importants pour l'entreprise du siège et la soumission du pays.

Anvers se trouve sur la courbe de l'Escaut qui sépare le Brabant de la Flandre. A cet endroit le fleuve est si profond, que les plus forts et les plus grands navires du monde peuvent, à toute marée, aborder, sinon aux portes, du moins aux remparts et au môle. La ville a un beau port avec un môle qui forme une vaste place pavée, unie et propre, qu'on nomme *Kraen* (Grue). C'est là qu'on charge et décharge les marchandises à l'aide d'un engin des plus ingénieux usité aux Pays-Bas. L'auteur de la relation déclare n'en avoir jamais vu un manœuvrant avec plus de facilité et de célérité, à la grande satisfaction des marchands et des marins. La ville est traversée par plusieurs canaux profonds, où peuvent passer et jeter l'ancre un grand nombre de navires et de grands bateaux. Anvers est pour cette raison en temps de paix un entrepôt de toutes marchandises, un centre de trafic où se donnent rendez-vous les plus riches et les plus importants marchands, parlant le flamand, le français, l'anglais, l'écos-sais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, le latin et beaucoup d'autres langues. Les femmes font à Anvers le commerce avec leurs maris et malgré le discrédit jeté sur les nobles qui s'occupent de trafic, l'on y rencontre plusieurs marchands qui sont gentilshommes.

Le dimanche qui suit la Saint-Laurent, le 11 du présent mois de septembre, le Prince, à cheval, en grand uniforme, et accompagné d'une suite nombreuse et brillante, est allé rece-

voir le collier de la Toison d'or, devant le front de l'Estacade, des mains du comte Pierre-Ernest de Mansfeld, au son des trompettes et au bruit des salves d'artillerie tirées par l'armée de terre et la marine. Après avoir entendu la messe, Son Altesse s'est rendu, à travers les troupes d'infanterie et de cavalerie, rangées sur son passage, enseignes au vent et les trompettes sonnantes, jusqu'à son camp de Beveren, où un grand banquet a été servi à tous les invités.

## LXXXVIII.

## « REMONSTRANCE QUE FAICT LE DUC D'ARSCHOT A SA MAJESTÉ. »

(Archives de l'audience, lettres de Philippe II, t. I, fol. 63 v<sup>o</sup>.)

Monzon, le 20 septembre 1585.

Asçavoir y a quarante-cinq ans qu'il porte les armes pour le service de la M. de l'Empereur et de la vostre, dont son premier voyage fut à Saint-Dizier en France, aussi ès guerres d'Allemagne, si comme à la bataille de Saxe et aultres lieux, s'estant aussi trouvé au rencontre en France, où il fut prisonnier, sans oublier le hazard ouquel il c'est mis pour sortir de prison et venir par deça servir sa dicté M. et la vostre <sup>1</sup>.

2. Quant à ces voyaiges, il a été congratuler au Roy des Romains Ferdinand son élection d'Empereur, depuis à Francfort, de la part de V. M., pour assister à l'élection de Maximilien, Roy des Romains; il a aussi esté envoyé en Espagne de la part du Roy

<sup>1</sup> Les notes reproduisent les réponses suivantes du roi :

« Sur les six premiers et les 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> articles de ceste remonstrance par ensemble, S. M. est dez longtemps plus que suffisamment informée combien ledit dueq d'Arschot s'est signalé en services importants, et les charges et rencq qui a tenu, ensemble les devoirs qu'il a tousjours rendu pour le service de S. M., laquelle, oires que de ce particulièrement advertie à toutes occasions par le Prince de Parme (songneux à luy donner particulière advertence de ce que passe par de là endroiet et la masse des affaires, signamment des bons comportemens et devoirs des principaux seigneurs, ministres et vassaulx) a eu plaisir sçavoir tant par menu la bonne continuation des services que ledit dueq d'Arschot a fait en si diverses qualitez, affaires et occurrences. Et en aura S. M. plus grande resouvenances pour, à la première commodité, les reconnoistre comme est plus que raysonnable; et tousiours a esté telle sa volonté et désir, de quoy les effects n'eussent si longuement esté retardez, si les troubles pardelà survenus n'y eussent donné empeschement et quasi osté les moyens de ce faire. »

des Romains, Ferdinand, et des Estatz de Bohême avecq aucthorité de, au nom des dits Estats, créer et donner le tiltre de Royne de Bohême à nostre feue Royne de glorieuse memoire, femme de V. M.

5. N'a jamais adhéré ny consenty à la requeste <sup>1</sup>, n'aussi porté fleches <sup>2</sup>, ny nulz de sa compaignie d'hommes d'armes, ne de sa maison.

4. Qu'il a prins le S<sup>r</sup> Don Jehan en sa protection et saulvegarde, venant à Namur, où il luy a convenu de deffrayer, et faire des grandes despences. De quoy n'en a jamais esté satisfait et remboursé, portant à plus de dix mille florins, tenant le tout fait pour le service de V. M. <sup>3</sup>.

5. Qu'on l'a appelé et son filz hors du chasteau d'Anvers, soubz ombre d'estre accompaigné d'eulx, allant le S<sup>r</sup> Don Jehan recevoir la princesse de Bierne à Namur <sup>4</sup>, pour, en leur absence, achever l'emprince qui estoit tramée pour surprendre le chasteau d'Anvers <sup>5</sup>, chose qui fut cause pour ne succéder du grand desservices de V. M. Et n'est à doubter que s'ilz y fussent demeurez, l'ennemy ne se fut emparé du dit chasteau, mais bien fust esté conservé et maintenu en la devotion et obéissance de V. M. Ce que seroit encoire pour le présent, comme semblablement la ville d'Anvers et une grande partie du pays de Brabant, ayant offert le Dueq d'Arshot plusieurs fois au S<sup>r</sup> Don Jehan de recevoir sa perçonne au dit chasteau d'Anvers, auquel lieu et en la dicte ville il eust esté servy et bien secondé du diet Dueq en ses intentions et prétentions. Par où il se peut veoir comme V. M. a esté mal servie de l'en avoir retiré de là; auquel lieu il luy a beaucoup frayer pour la despence qu'il lui convenoit de faire et maintenir sa réputation de celle de son filz.

6. Ayant sollicité et obtenu (par les Estatz généraulx, estans lors à Bruxelles) charge et commission de gouverneur de Flandres <sup>6</sup> dont, pour contreminer aux emprinses du prince d'Oranges et de ses adhérens rebelles à V. M., il s'estoit transporté en la ville de Gand, pour d'illecq pourveoir au redressement des affaires dudit gouvernement,

<sup>1</sup> La requête des nobles adressée à Marguerite de Parme en 1568. Voyez TE WATER, *Historie van het verbond en smeekschriften der nederlandsche edelen*, t. I, p. 68; YVOI VAN MYDRECHT, *Bijdragen aan de historie van het verbond en smeekschrift der nederlandsche edelen*, et notre édition de RENON DE FRANCE, t. I, pp. 84 et suivantes.

<sup>2</sup> Flèches, signes portés par les membres de l'opposition.

<sup>3</sup> Le duc avait accompaigné Don Juan au moment de se réfugier dans le château de Namur. Lorsqu'il s'aperçut des dangers dans lesquels Don Juan se trouvait à Namur, il n'eut rien de plus empressé que de s'esquiver et d'abandonner le gouverneur général. Voyez notre tome VI, Préface, page XLIV.

<sup>4</sup> Marguerite de Valois fut reçue à Namur par Don Juan. Voyez à ce sujet notre édition de RENON DE FRANCE, t. II, p. 149.

<sup>5</sup> Voyez à ce sujet notre édition de RENON DE FRANCE, t. II, p. 161.

<sup>6</sup> Voyez *ibidem*, p. 229.

avecq intention et résolution de faire paroistre de combien il désiroit faire très humble service en cedit gouvernement à V. M. Sans avoir esgard aux inconvenens, ès quelz sa personne pouvoit encourir, s'y est acheminé et transporté, où après leur avoir remonstré vivement et sérieusement qu'il convenoit et estoit nécessaire que ceulx de Gand et ces aultres villes de Flandres s'eussent à reconnoistre et remectre soubz l'obéissance de S. M. du Roy, leur prince naturel et souverain, sont venuz de nuit en son logis, avecq armes et main forte, le prendre et mener ignominieusement prisonnier, qu'il a bien peu estimé pour estre procédée la cause de sa tant entière et fidèle affection qu'il portoit au service de vostre dicte M.

7. Et comme il a pleu à V. M., usant de sa clemence et bénignité accoustumée, le retirer en son service (auquel il aspiroit fort) par une humble reconciliation contenant les articles traictez à Couloigne par V. M. l'Empereur et aultres princes, tant électeurs ecclésiastiques qu'aultres temporelz d'Allemagne, auquel lieu estoit le Ducq de Terranova <sup>1</sup>, mandataire de V. M., et au traicté y avoit quelques articles contenant expressement, qu'ung chascun demeureroit ès gouvernement et charges dont il estoit pourveu par les dictz Estatz généraulx lors à Bruxelles <sup>2</sup>.

8. Ce néantmoins Mons<sup>r</sup> le Prince de Parme mainstient avoir de V. M. donation du dit gouvernement de Flandres. A quoy ne veuillant contester le dict S<sup>r</sup> Ducq d'Arsehot contre le dit Prince de Parme, pour représenter en ces pays la personne de V. M., se retire par devers icelle, la suppliant très humblement vouloir ordonner là

<sup>1</sup> Voyez notre édition de RENON DE FRANCE, t. II, p. 154.

<sup>2</sup> « Sur les 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> articles S. M. a esté meue, par diverses et importantes considérations, de rejoindre (comme cy-devant a esté fait) le gouvernement provincial de Flandres à la générale régence de ses Pays d'Émbas. Aussi est l'estat des affaires de delà reduit à tels termes, qu'il est plus que nécessaire, avant tout œuvre et parmy moyens practicables, travailler à bon eschient pour descharger les bons subjects et soulaiger les domaines de tous fraiz, despens superfluz, à fin que peu à peu l'estat du pays soit remis au bon pied, pourvoyant que l'on ne retombe en altérations passées, et que doibt inciter tous ceulx professans estre vrays zélateurs de la tranquillité publique (pour en ce seconder la bonne intention de S. M.) de négliger leur particulier et avancer de commune main le publicq. Ensuite de quoy veult S. M. tant attendre de la discrétion dudit Ducq d'Arsehot, qu'il interprétera à bien ce que en droict cestuy gouvernement a esté si meurement par elle ordonné. Et en ce regard sa réputation, ny la confidence que l'on a de sa personne, ne sont aucunement intéressées, moins en rien diminuées; ce qui peult estre en eult donné quelque soubçon, si le mesme gouvernement fut esté pourveu, ou commis à aultre seigneur particulier. De façon que, au fait de ceste réunion audit gouvernement général, ne se prétend et n'y a eu aultre but que de donner commencement à la redresse des affaires du pays, au bien duquel est beaucoup plus estroitement obligée la principale noblesse, que point la commune et aultres rotturiers, d'aultant qu'elle reçoit les honneurs, reng et respect pardessus eulx, et au surplus est advantagée ès commo-ditez, estats, charges, revenus et prouffits procédans dudit pays. »

dessus ce qu'elle trouvera le mieulx convenir pour son très humble service, afin que s'il decédoit avant d'estre pourveu d'aultres charges convenables à sa qualité, ne luy soit cy-après objecté par maldisans et mauvaises langues, par forme de reproche, luy avoir esté osté le dit gouvernement.

9. Estant aussi aultrefois venu à vacquer, par le tréspas du feu S<sup>r</sup> de Noircarmes (et ce au temps du gouvernement du Grand-Commandeur de Castille), le gouvernement, grand bailliage et capitainerie générale du pays et conté de Haynau, lesquelles charges ayant esté demandées par le dit Ducq d'Arschot, si est-ce qu'en a esté pourveu le Conte de Lalaing <sup>1</sup>, sans avoir esgard à la qualité exigé, ny aux services faitz par ledit S<sup>r</sup> Ducq d'Arschot du passé.

10. Depuis la mort dudit Conte est tombé le dit gouvernement une aultrefois à la provision de V. M. (estant Mons<sup>r</sup> le Prince de Parme gouverneur de ces pays); et ayant fait instance le susdit Ducq d'Arschot d'en estre pourveu, ce néantmoins ledit S<sup>r</sup> Prince de Parme les a donné, par provision à Mons<sup>r</sup> le Baron de Montigny <sup>2</sup>, et depuis (comme il entend) luy sont resté confirmez de par V. M.

11. Comme, par plusieurs lettres, il a pleu à V. M. d'escripre audit Ducq d'Arschot, à sçavoir qu'il ne doit estre en peine de ce qu'elle diffère d'avoir favorable souvenance de ses bons services et de ceulx que ses prédecesseurs ont fait, et ont esté si agréables à l'Empereur Charles, de glorieuse memoire, père de V. M., et qu'à la première commodité qui s'offrira, elle ne fault de les recongnoistre, dont l'en remercie très humblement.

12. La mort du feu S<sup>r</sup> Marquis de Roubaix <sup>3</sup>, survenue tant inopinément, par laquelle sont vacquans les gouvernemens d'Arthois et de Hesdin, luy donne occasion et la hardiesse de se retirer par devers V. M., comme son Roy et Prince naturel, et la supplier très humblement, congnoissant sa élémence, grâce et liberalité, le vouloir honorer (pour estre en sa disposition) desdits gouvernemens d'Arthois et de Hesdin, en la mesme forme et manière que ledit Marquis en estoit pourveu, veu qu'il n'est remis au gouvernement de Flandres, qui de droict et d'acquit luy devroit demeurer, comme porte sa reconciliation, et selon la vigueur et articles des traictes faitz, conclus et arrestez par V. M. à Couloigne, que Arthois, Haynnau, Lille, Douay et Orchies, veu qu'il n'a aussi obtenu par les deux fois qu'il a demandé les gouvernement, grand bailliage et capitainerie générale de Haynnau vacans par la mort des dits deux S<sup>r</sup>, et

<sup>1</sup> Philippe, comte de Lalaing, grand bailli de Hainaut, doyen des pairs de cette province, seigneur d'Escornaix, sénéchal de Flandre, seigneur de Saint-Aubin.

<sup>2</sup> Emmanuel-Philibert de Lalaing, seigneur de Montigny, souvent cité dans le présent volume.

<sup>3</sup> Robert de Melun, marquis de Roubaix, tué le 4 avril 1585 pendant le siège d'Anvers. Voyez plus haut, page 54.

ce à fin que, par cy après, l'on ne dit que V. M. n'a esté servie de l'employer en son très humble service, quy luy tourneroit à ung regret plus grief que la mort, pour avoir son honneur et réputation en si hault degré et recommandation. En quoy elle l'obligera, de tant plus le faisant jouyr desdits gouvernemens avant son décès <sup>1</sup>.

13. Que, du temps du Ducq d'Alve, a esté commis et ordonné ledit Ducq d'Arschot, en son absence (estant empesché aux affaires de guerre) chef du conseil d'Estat, et des consaulx, ayant maintenu pour V. M. la ville de Bruxelles contre les invasions de l'armée du Prince d'Oranges, et trafficques de plusieurs practicans ennemys de V. M.

14. Qu'il a esté en partie cause de la reduction de la ville de S<sup>t</sup>-Ghislain, pour avoir esté des premiers qui arriva avecq les Allemans pour la serrer.

15. Qu'il a suivy le Prince à Audenarde.

16. Qu'il s'est veu denommé, avecq plusieurs aultres, au gouvernement de ces Pays-Bas, par provision, et ordonnance de V. M., duquel honneur il en est encoires redevable.

17. Ne doute que V. M. aura souvenance de debvoir qu'il a faict pour conserver en l'obéissance de V. M. la ville et chasteau de Chimay, quand son filz se retira de ces pays, qui ne fut sans grand hazard de sa personne <sup>2</sup>. Ce qu'il estimoit bien peu, puis qu'il estoit causé par le service de V. M., l'ayant tousiours maintenu depuis soubz la deue obéissance d'icelle, préférant la tant sincère et fidelle affection qu'il devoit, comme vassal, à V. M., ou respect du naturel, duquel il se pavoit incliner vers son filz; par où (Sire) V. M. faict preuve, et congnoit sa fidélité.

18. Le Ducq de Terranova (comme il s'asseure) aura faict foy à V. M. du service, qu'il lui peult avoir faict, estant à Couloingne, l'advertissant et relatant tout ce que luy sembloit appartenir et convenir, pour seconder les intentions de V. M. et les siennes, et pour ceste voye guyder le tout à bon port. Oultre ce la consolation qu'il reçoit et principal goust de ses actions procède de ce qu'il s'est si volontairement et libérale-

<sup>1</sup> • Sur le 12<sup>e</sup> article endroict la séparation des gouvernemens d'Arthois et de Hesdin, comme cy devant ilz ont esté pourvez et tenuz distinctement, se sont à S. M. représentées considérations si remarquables, qu'elle ne peult recéder de ce que pièce elle en a résolu, mesmes par ce temps si divers et dangereux, et que ledit Hesdin ne peult estre suffisamment assuré si le gouverneur n'y réside en personne continuellement. Et pour aultant que touche ledit Arthois, ce sont environ six années que, par patente jà depeschée et envoyée pardelà, en a esté pourveu celluy auquel ladicté charge est encoires destinée pour le présent. Et ne se pourroit faire aultrement, sans notable grief en son endroict. Néanmoins, pour demonstrier S. M. la bonne volonté qu'elle a de honorer ledit ducq d'Arschot. elle est advisant sur quelque aultre charge qu'elle juge estre plus convenable à son caige et repos, poinct moins honorable que ledit gouvernement d'Arthois. De quoy audit ducq d'Arschot sera donnée advertence, après que S. M. y aura arresté sa finale résolution. »

<sup>2</sup> Charles de Croy, prince de Chimay. Voyez à ce sujet notre tome IX, page 318.

ment remis et reduict soulbz l'obéissance de V. M., sans la presser ny solliciter d'obtenir d'icelle quelques tiltres, estatz, charges, mercèdes ou gouvernemens, et ne s'estre vendu ni faict achapter, ains d'ung cœur francq et libre il s'est venu présenter, comme chose dédiée du jour de sa naissance à son très humble service, pour n'estre chose deceute à vassal de capituler en quelque manière que ce soit avecq son Prince naturel, combien que, de la part de V. M., par la bouche dudit Ducq de Terranova, luy auroit esté offert plusieurs grandes promesses, s'il les eust voulu accepter. Mais il a le cœur assis en si bon lieu, que plustost mourir qu'il fit chose, dont son honneur peust estre parcy après soullé, sa race chargée et à luy reproché.

19. Il ne veut obmectre de représenter à V. M. comme, pour son très humble service, il a sa pauvre ville d'Arschot et la duché pillée, saccagée, bruslée et ruynée, ny estans demeurée que trois maisons, et les villages tous depeuplez et despaysez <sup>1</sup>. Et comme il est mal dressé de sa rente d'Avesnes, portant à dix mil florins par an, transport de laquelle V. M. n'ignore, il l'a supplié bien humblement de vouloir ordonner absolument, et sans aulcun renvoy aux finances, que sans nulz fraiz, langueurs ou aultres poursuites il en puist estre payé aux termes escenz <sup>2</sup>.

20. Oultre ce Mons<sup>r</sup> le Prince de Parme, pour estre foreé de faire l'estacade, et par ce moyen empescher le ravictuellement de la ville d'Anvers, et procurer de la reduire soulbz l'obéissance de V. M., le camp a tousjours esté sur les terres et ès environs de sa terre de Bevere. Et, oultre la ruine de son chasteau et bourg, il a quelques aultres villaiges de ladicte terre totalement inondez, craindant fort que de longues années il ne tirera rien ou bien peu, tant de son duché d'Arschot, de ladicte terre de Bevere, que aultres seigneuries, portant la perte à quarante mille florins de rente pour le moins, sans avoir receü, ny touché des biens confisqueez, qu'on appelle annotez, aulcune chose, ny recompense, combien qu'il ne doute y avoir eu des moyens assez à la main, tant du revenu du Prince d'Oranges, que d'aultres tenans le parti contraire de V. M., estant le tout soulbz son obéissance <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voyez à ce sujet notre édition de SCHAYES, *Les Pays-Bas et la Belgique avant et pendant la domination romaine*, t. III, p. 252, et *Le Polygraphe belge*, p. 161.

<sup>2</sup> « Sur le 19<sup>e</sup> article, touchant la rente d'Avesnes, S. M. a accordé lettres closes bien sérieuses à ceux de ses finances, avecq ordonnancé de liquider et vérifier la prétendue par ledit Ducq d'Arschot et d'adviser au payement d'icelle, par assignation ou aultrement en une partie, et à coup ou bien à plus bref termes que l'estat des domaines pourra comporter, si que l'on tient que il aura raison de s'en contenter. »

<sup>3</sup> « Sur le 20<sup>e</sup> article, S. M. a esté très marrie de veoir si longue et dure opinastreté de la partie adverse, et que à l'occasion de ce l'on n'ait peu excuser pour l'opportunité de dresser l'estacade, camper l'armée sur et ès environs de sa terre de Bevere, ny aussy reduire les pays, sans inférer dommaiges et degast aux biens des loyaux vassaulx et subjects. Et combien de tous ces inconveniens

21. Ce n'a esté, sans grand travail et diligence, la sollicitation si continuelle qu'il a faict vers son filz pour le remettre et rappeler au giron de nostre Mère Saincte Église catholique, apostolique et romaine, et en la deue obéissance de V. M., qu'il estime de beaucoup pour laisser en son lieu (Dieu l'appellant) ung aultre soy mesme, lequel il espère ne s'employera moins au très humble service de V. M., que son père; suppliant icelle d'avoir luy et son dit filz tousiours en favorable recommandation, leur repartissant de ses commandemens, pour sur iceulx rendre à V. M. très humble obéissance.

22. Luy semble ne debvoir oublier de représenter à V. M. le dernier service qu'il pense avoir faict à icelle, avecq l'assistance de sondit filz, moyennant et practiquant la reconciliation et reduction de ceulx de la ville de Bruges <sup>1</sup> en la religion catholique, apostolique et romaine et soubz l'obéissance de V. M., n'ayant eu esgard aux immiens dangers auquelz il se précipitoit pour avoir à faire et négocier avecq une beste composée de plusieurs testes, l'ayant emprins contre l'avis et conseil de plusieurs, et pour la peste cruelle qui ravageoit la ville, de telle manière qu'il en mouroit jour pour jour plus de 150 personnes. Et si V. M. en veult estre plus particulièrement informée, ce gentil homme, présent porteur, a esté continuellement avecq luy jusques à ce que le tout a esté mis paisiblement en l'obéissance de V. M. et son portement dudit lieu.

23. Mais congnoissant qu'il marchoit en cest affaire d'ung cœur entier et prompt, s'assurant d'en réussir en son honneur, puisqu'il alloit tant de celluy de Dieu et de V. M., que de l'importance d'une si principale ville reduite soubz l'obéissance d'icelle, il y a si bien besogné, que les choses y sont esté conduictes avecq telle vigilance et modestie, que V. M. en void les effectz et en demeure maistre, comme semblablement de la ville de Dam et aultres lieux possédez des rebelles de V. M.

24. Il n'en a adverty V. M. jusques aprésent, l'ayant remis à Mons<sup>r</sup> le Prince de

debvroient estre responsables ceulx qui ont donné occasion aux altérations et nullement S. M., laquelle, sans coulpe sienne, a esté envelouppée en guerre si dispendieuse, que non seulement y a consumé ses domaines et finances de delà, mais aussi audit effect employé les trésors de ses aultres Estats et royaumes de pardeça, lesquelz n'y avoient rien de commun, si est-ce que, pour faire congnoistre audit Ducq d'Arsehot combien S. M. désire le relever de ses dommaiges, aultant que la disposition des affaires permettra, Elle a prins favorable regard sur ce que, par requeste distincte, luy a esté représenté de sa part touchant la jouyssance du revenu de la terre de Baudour, pour le terme de douze années, oires que à ceste fois, pour n'estre icelle encoires informée de ce qui est des revenu, qualité, valeur et aultres circonstances de ladiete terre, sans y avoir résolu absolument, elle envoie la diete requeste aux ministres de pardelà, pour, à leur escription, peser et ulterieurement oppoineter ce qu'elle trouvera y appartenir. •

<sup>1</sup> Voyez notre tome XI, Préface, pages xxxv et suivantes.

Parme, lequel luy avoit promis de luy en faire ample rapport, et de bien particularizer le tout à V. M. par ses lettres. Aussi il suiveroit mal à sa langue la faire servir de trompette pour se louer, ayant beaucoup mieulx se taire, et bien faire, que de se beaucoup vanter. Suppliera partant V. M. luy pardonner l'audace et présomption de laquelle il use, luy présentant ces deux motz de remonstrance. Mais congnoissant V. M., Roy et Prince, tant vertueux, bening et element, il s'est bien voulu adresser à icelle; espérant qu'elle maintiendra tousiours en sa bonne grâce et protection, congnoissant ses intentions, affections, sincerité et loyauté, de laquelle il marche en son service, n'ayant jamais prétendu chose à son particulier, ains postposé toutes ambitions que le povoient transporter, préférant à toutes choses le service qu'il doit à V. M. 1.

23. Il ne presente devant les yeulx de V. M. ce sien escript et remonstrance par forme de plainte; mais afin qu'elle soit advertie des dommaiges et pertes qu'il porte pour son service, s'assurant bien que quand il plaira à V. M., et elle sera servie de le recompenser de sa liberalité tant congneue à tout le monde, il se tiendra fort obligé et heureux se ressentir d'icelle, signé Philippes de Croy.

---

### LXXXIX.

« PHILIPPE II AU PRINCE DE PARME TOUCHANT LA DÉCLARATION EN DROICT LA DONATION FAICTE A FEU MARQUIS DE ROUBAIS DES BIENS DE SON FRÈRE PIERRE DE MELEUN. »

(Archives de l'audience, lettres de Philippe II, t. I, fol. 74.)

---

Monzon, le 20 septembre 1585.

Mon bon Nepveu, Vous avez jà entendu le regret que j'ay eu de l'accident de mort advenue au marquis de Roubaix. Car, combien sa fin soit esté tout honorable, et pour

1. Sur les 24<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> articles, l'excuse y mentionnée estoit du tout superflue, et nullement nécessaire. puisque S. M. est costumier de prendre en bonne part et entendre bénignement ce que luy veuillent représenter ses bons et fidèles ministres, vassaulx et serviteurs, signamment ceulx si principaulx qu'est ledit remonstrant, estant permis aux vassaux de recourir à leur Prince Souverain pour le remède de leur necessitez pressées et aux aultres occasions considerables. si à icelle S. M. gracieusement ouy et entendu le contenu en ceste remonstrance avecq tout ce qui en depend, bien déplaisant toutesfois la courtresse des moyens estre telle, qu'elle ne s'est peu eslargir davantaige ni appoincter ledit Dueq d'Arsehot en ses prétentions si promptement. comme bien estoit le désir de S. diete M.

cause si juste, s'il eult pleu à Dieu luy donner plus longue vie, il estoit apparent de me rendre encoires des grands services, selon le zèle et ardeur dont il procédoit. Mais puis la Maiesté Divine en a disposé aultrement, ne reste que de s'y conformer à sa sainete volonté. Et d'aultant que, par voz lettres et aultrement, ay entendu le debat et altercation que se va préparant pour sa succession, signamment en droict la donation générale que, à vostre iterection, j'avoy faict audit défunct des biens que envers moy avoit forfaict son frère Pierre de Méleun, je me suis advisé, afin de couper de bonne heure tel mal entendu entre parens et alliez si proches, de faire ample déclaration (par patentes que seront avecq la présente) de la première intention que m'avoit meu de faire icelle donation audit feu Marquis, et quelz j'entens en debvoir présentement prouficter, et quelz en demeurer excluz pour diverses considérations que j'avoy pesé quand et ma première résolution, ainsy qu'à mon ordonnance vous escripvera mon conseilhier d'estat, garde seaulx, le prévost Foncq, et par la copie de mes lettres à ces dames y prétendans, et au Conte de Berlaymont, entenderez ce peu que je leur en touche; remectant à vous, de par termes que bien seavez, leur signifier ce que y ay ordonné à la conservation du nom et maison du tréspassé que, par ses loyaulx services, avoit mérité si ample grâce et recongnissance si libérale de moy.

---

 XC.

« PHILIPPE II AU PRINCE DE PARME TOUCHANT LA VIOLENTE ENTREPRINSE FAICTE PAR LES SUBJECTZ DE BERNE AU PAYS DE VAULX SUR LE CONTÉ DE BOURGOINGNE ET QUE LEDIT DIFFÉRENT, QUI EST DE LIMITES, SOIT REMIS A L'ARBITRAIGE DES DOUZE CANTONS. »

(Archives de l'audience, lettres de Philippe II, t. I, fol. 54 v°.)

---

Monzon, le 20 septembre 1585.

Mon bon Nepveu, Bien ample relation m'a esté faicte du contenu en vostre lettre du dernier de mars passé, touchant l'entreprinse violente faicte, l'an 1584 passé <sup>1</sup>, par les subjectz de la S<sup>rie</sup> de Berne au pays de Vaulx, avecq prinse du bestial et moyssonne-

<sup>1</sup> Conférer à ce sujet notre tome XI, pages 415 et 648.

ment des fruietz en mon conté de Bourgoingne rière les confins dudit pays de Vaulx, ensemble les diligences que de vostre costel et par les Conte de Champlite et parlement à Dole ont esté faictes, tant endroiet le canton de Berne pour la réparation de telz tortz et griefz sentans hostilité, que depuis vers les douze cantons des lighes par ensemble. Et trouvant telle usurpation de si grande conséquence, qu'elle comprend prez de dix lieues de pays sur mondit conté, je voy bien le besoing qu'il y a de obvier à ung si notable inconvenient. A ceste cause ayant tout meurement considéré et pesé, mesmes ce que touche les arbitres que vous jugez je pourroy denommer pour la décision de ce différent, qui est difficulté de limites d'entre ledit pays de Vaulx, que tiennent lesdits de Berne et mondit conté de Bourgoingne, je treuve plus conseillable que icelluy différent soit plustost déferé et remis à la décision des douze cantons par ensemble, que non point à l'évesque de Basle ny celluy de Constance qui reside à Rome. Et sont tous deux peu qualifiez à y entendre, de tant moins que leur arbitrage n'auroit force d'exécution telle que seroit requise. La mesme considération milite endroiet le choix d'auleuns François, Lorrains et aultres voysins pour aussi point les y entremectre, veu que leur besongne ne sortiroit auleun effect. Ce que me fait tomber en ceste résolution peremptoire, que le tout doibge estre vuydé par lesdits douze cantons ensemble, et que pour éviter les grandes inconveniens que telle difficulté ameine quand et soy, et de jour à aultre causera plus de aigreur entre mes subjectz de Bourgoingne et lesdits de Berne, vous envoyez aux ministres dudit conté voz lettres adressées ausdits douze cantons requisitoires, afin de vouloir prendre la charge d'entendre, sans delay, à la décision de ladiete difficulté, et que audit effect soit par vous despesché vers eulx tel personnage, que adviserez estre plus propre à demesler ladiete matière, avecq instruction vostre bien particulière, selon laquelle il aura à se rigler; procurant, par tous moyens, que pour les causes jà dictes ledit différent soit entièrement vuydé.

Et pour aultant que touche d'en escrire à mon très chier et très amé bon filz et cousin le Dueq de Savoye, soubz fondement que ledit pays de Vaulx auroit esté cy devant prins et usurpé sur luy, afin d'avoir communication des tiltres des limites et extendue dudit pays de Vaulx à l'endroiet mondit conté de Bourgoingne que sont en ses chartres, il est bien à doubter que puis lesdits de Savoye ont vraysemblablement la mesme prétension contre ledit conté que ont lesdits de Berne, ilz refuseront de faire ouverture et participation des lettraiges et tiltres de leur propre prétendu. Néanmoins en tout événement j'en escripiz audit Dueq de Savoye les lettres cy-jointes, en la substance que congnoistrez par copie quand et ceste pour les employer ainsy, et lorsque pardelà sera trouvé convenir, pour veoir de quel prouffiet elles seront.

---

## XCI.

HERMAN DE MOESYENBROECK A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 247 v<sup>o</sup>.)

Cologne, le 12 octobre 1588.

Monseigneur, Depuis mes précédentes, en droict l'arrivement des Anglois au secours des provinces encoir rebelles à S. M., n'avons entendu, sinon qu'icelles nous menassent avecq eulx icy en ceste archevesché de Couloigne et aulx quartiers de Gueldres, Overysse et Groeninghe. Mais j'espère V. A. donnera par tout l'ordre requis pour en temps obvier à leurs malheureux obstinez desseings, et donner en quelque lieu si bonne main ausdits Anglois, que n'en tireront guères plus de secours d'iceulx qu'en ont eu des Franchois, et à la fin seriont contrainets de mieulx entendre à la raison pour s'en reconcilier aussi avecq Sadicte M., leur prince naturel. Ce que Dieu vueille, auquel supplieroy pour fin de ceste impartir à V. A. <sup>1</sup>.

## XCII.

LE MAGISTRAT DE BRUGES A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 247 2<sup>o</sup>.)

Bruges, le 17 octobre 1588.

Monseigneur, Pendant la présence de noz députez vers V. A., ne doubtons que rapport a esté faict à icelle de la grande perplexité en laquelle ceste ville se trouve. Et comme de jour à aultre le mal et extrèmité s'augmente sans prompt amendement, à raison de la grande chièreté et incroyable povvreté des bourgeois, lesquelz en grand et indicible nombre se retirent cerchantz en aultres lieux meilleure commodité de vivre,

<sup>1</sup> A la fin de sa lettre il annonce son mariage avec la fille de Philippe Le Cocq, jadis président du Conseil de Namur.

à l'entière ruine et décadence de ceste diete ville, de tant plus que les marchantz se refroident d'amener bledz et aultres provisions pardecha, pour la grande et excessive somme de deniers que l'on est constrainet payer pour convoy aux gens de guerre, tant de cheval que de pied, de manière que le capitaine Simeon, commandant au Dam, et les gens de cheval tirent environ la somme de quatre, cinq à six centz florins à chascune fois. En signe de ce, le dernier convoy auroit cousté cent cinquante livres de groz, repartyz sçavoir : audict Simeon xc £. g., et aux gens de cheval à Bruges lx £. g., sans que, de la part dudit Simeon, auleun ordre soit donné aux excursions de ses soldatz; lesquelz hostilement pillent et font outrages par tous les villages circonvoisins et mesmes sur les fossilleurs <sup>1</sup> et pouvres travaillantz au nouveau canal de la Lys, et desquelz ung de xxiii est amené prisonnier en ceste diete ville, ayantz volé en vivres le valissant centz florins. D'aultrepart, comme le revenu des deniers diminue journelement, estant reduict plus qu'à un tiers, supplions très humblement que V. A. soit servie de croire que n'avons, pour le présent, encoires moingz pour l'advenir, le moyen de furnir aux gens de cheval de cestedicte ville, ensemble à la compagnie de Octavio Naldini. A ceste cause ne voyons (à nostre grand regret) que une totale ruine, et (que Dieu ne voeulle) quelque desordre à raison de la grande famine et exténuation de tous moyens et privation des biens d'un chascun; et ce de tant plus, que trente quatre navires chargées, passées six sepmaines, d'auleuns grains et victuailles en Nieuport pour cestedicte ville ne peuvent estre conduictes pardecha, non tant pour le danger de l'ennemy d'Oosthende, combien qu'il soit fort, ains pour l'exorbitant tax de convoy qu'il conviendrait payer aux gens de guerre, si avant encoires qu'ilz osoyent sortir leur garnisons, en estimation bien de trois mille florins. Ce que redunde à la charge du pouvre peuple, extrêmement désolé à ceste occasion, estantz pressez, passé xviii mois, de toute part de l'ennemy. Et considérant la faulte de gagnage, la chièreté qui s'augmente, et que plus de trois mille cinq centz maisons et bien principales sont icy vagues, n'avons peu obmeetre de représenter cette misère à V. A., combien que sçavons certainement que icelle tient et à l'estat de cestedicte ville en sa favorable recommandation, et la supplier, aultant humblement que faire pouvons, que V. A. soit servie avoir commisération d'une telle républicque désolée, et la délivrer par sa prudence et faveur de l'extrémité en laquelle ad présent elle se retrouve; et tant plus pour la semison <sup>2</sup> qui se passe, par la faulte de laquelle par mille mesures de terre demeuré vague et non assemencé, et est le pays frustré du rapport du fruiet et sustentation pour l'année future; et encoires plus seroit, si (que Dieu ne permecte) de France et d'Angleterre auleun empeschement survenoit, si comme plus amplement M<sup>e</sup> Jehan

<sup>1</sup> *Fossilleurs*, terrassiers.

<sup>2</sup> *Semison*, ensemencement.

Babtiste Van Belle, nostre second greffier, en a charge de remonstrer à V. A., à laquelle supplions très humblement donner favorable audience et crédençe.

## XCIII.

FRANÇOIS DE VERGY, COMTE DE CHAMPLITTE, A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 247 2°.)

Gray, le 25 octobre 1685.

Monseigneur, Par mes dernières à V. A., du xviii<sup>e</sup> du présent, je luy disoie qu'aprenant quelques occurances de mérite, ne faudroie l'en resservir. Et y satisfaisant, luy diray que m'estant depuis retreuvé approchant la frontière d'Allemagne, j'auray aprins, par la voye de mon beau-filz de Belbon, n'y faisant que de venir d'auprès du conte de Montbéliard, que le Duc Cazimir (disoit-il son cousin) passeroit tost en France, en faveur du Prince de Biarn et de ses adhérens, et que ce ne seroit poinct à moindres troupes de dix-huict milz hommes, et qu'il tenoit que sondit cousin me préadvertiroit de son passage. Que me faict doubter qu'il ne le vouldist demander par ce pays, comme fait le fut Duc de Deux-Pontz. Par où je supplie V. A. me vouloir commander comme en ce cas j'auray à me conduire, estant avec ce vraysemblable que le Roy Très-Chrestien vouldra faire empescher l'entrée desdictes troupes en ses pays, selon qu'il fait au temps dudit défunt des Deux-Pontz. Qu'occasionna il fait séjour en cedit pays d'environ ung mois, comme le semblable fait aussi partie de l'armée françoise lors conduite par furent les Ducs de Nemours et d'Aumalle. En outre les forces de cedit pays que j'avoie faict lever par le commandement de fut Monsieur le Duc d'Alva, pouvons estre d'environ neufz milz hommes. Que si les choses passeroient encoires à ce coup de ceste façon, ce seroit pour achever de ruyner le pauvre peuple de cedit pays. Ledit fut Duc d'Alva me donna instructions bien amples, et le mesme le fait aussi à M. le Conte de Mansfelt, qui estoit chef du secours que S. M. avoit lors envoyé audit Roy de France. J'ay de plus heu advis du costel des Suysses que le S<sup>r</sup> de Clerebaut avoit naguères passé par Genève et doiz là à Berne, assurant gens rière les canthons protestans, et debyront estre soubz la charge dudit capitaine, et comprins au nombre prédit. Ledit Conte de Montbéliard contraignoit jà ses subiectz à battre leur graynes, que faict à penser qu'ilz prendront ceste route là. Et au devant d'eulx doibvent aller quatre milz fantassins françois pour

les recepvoir à la frontière d'Allemagne. De ce que j'en attendray d'avantage je continueray à en resservir V. A., à laquelle il plaira peser que la saison d'hyver ne les retardera de passer oultre à leur desseing, veu que d'ung costel ilz penseront par ce de tant plustost forcer le Roy de France à révoquer son édict contre les Huguenotz, et que d'aulture part ilz seront asseurez de treuver vivres et fourages, mieulx qu'ilz ne feront au printemps ou aulture saison.

Doiz ladicte lizières d'Allemagne, Monseigneur, j'auray prins mon chemin par Besançon, m'ayant semblé à propoz l'ainsy faire pour n'y avoir esté depuis la dernière Sainct-Jehan-Baptiste. Et n'y fuz pas si tost arrivé, que ceulx du magistrat m'envoyèrent visiter avec offre honnestes, et après me dirent que comme S. M. leur avoit promis les entretenir en leur privilèges, lesquels les prédécesseurs d'icelle leur avoient donné, ilz me requéroient, comme à capitaine pour elle en ladicte cité, j'eusse à les assister, suyvant le serement que leur en avoye faict à la prinse de possession dudit estat de capitaine. Et cecy sur ce que V. A. sera servie veoir par ce qu'est porté par leur billet allant cy-joint, où sont contenuz aultres chiefz, dont aussy ilz me parlèrent. Sur quoy auray depuis conféré entièrement avec le S<sup>r</sup> président de la court de parlement estant présentement en ce lieu, qui m'a mis en main extrait de l'article de leur prétendu privilège, que vad aussi cy-joint, et regarderous ledit président et moy de leur donner le plus de contantement que pourrons sur le tout, surattendant la réassemblée de ladicte court à ceste prochaine S<sup>t</sup>-Martin, pour en pouvoir conférer avec icelle, et par son advis y adviser. Et est bien de besoing les entretenir. Car il ne fault doubter qu'il n'y ayt encoyres là dedans de bien malins espritz, l'ayant démontré tous récemment, et lors mesme que je passois par ladicte cité, par deux billetz semblables l'ung à l'aulture, et qui furent treuvez le matin affixez, l'ung d'iceulx à la porte de leur hostel de ville, et l'aulture du logie de l'ung desdits gouverneurs surnommé Vigoureux, dont aussy ira cy-jointe la substance en ung petit billet, et démontrèrent les gens de bien en estre fâchés et peu contens.

---

## XCIV.

ANTOINE DE GRENET, SEIGNEUR DE WERP, A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 247 2<sup>o</sup>.)

Anvers, le 29 octobre 1585.

Monseigneur, Depuis la révolte advenue à Callo, j'avois aposté gens par la ville et les corps de gardes, pour veoir la contenance et oyr ce que se disoit entre ces soldatz, affin ne tomber en ensemblable inconvenient, du moins que V. A. ne fust advertie à temps pour y remédier de son pouvoir. Surquoy, le jour d'hier avant midi, me fust faict rapport que l'on avoit veu, joingnant le Marchié à chevaux ès rues à l'escart, troupes de cincquante à soixante soldatz ensemble des deux nations, lesquelz tenient propos faire le mesme atentat que les aultres par le moyen du chasteau, duquel ilz se debveroient saisir et incontinent meetre à deffence; trouvant le lieu propre à cause de l'artillerie, des munitions de guerre et du pont nouveau faict, par lequel se van-toyent aussy introduire les aultres mutinez de dehors pour, au besoing, se faire donner par la ville ce que manequeroit à leur maintenant. Duquel rapport bien esmerveillé, je fiz à la mesme heure venir vers moy les capitaines walons, m'informant de chascun en particulier s'il y avoit quelque mescontentement entre leurs soldatz. M'assurarent que ouy, à cause que le bruiet couroit que l'on ne leur donneroit qu'ung seul mois de gaige, duquel il leur sembleroit ne se contenteroient. Cause j'en fiz advertence au S<sup>r</sup> Cosma<sup>1</sup>, luy priant, si faire se pouvoit, l'on trouva moyen furnir deux mois de gaige, dont il me promist feroit le debvoir possible. Ce qu'ayant faict entendre à la plus part des capitaines et officiers, bien joyeux me dirent renderoient leur soldatz satisfaietz, comme aussy à la vérité j'espérois. Mais au contraire ceste nuit sont venu deux soldatz walons de ronde, demandant par les corps de garde s'ilz n'avioient pas entendu que demain, à l'assemblée de la garde, ilz saisiroient des enseignes et s'empareroient du chasteau. A quoy leur fust respondu en ung corps de garde que non. Lors dirent qu'ilz auroient plus ample nouvelle par aultres rondes; lesquelles je fais encoires espier pour sonder plus avant leurs desseingz et congnoistre les valeurs. Voilà, Monseigneur, ce que jusques aprésent j'ay peu ressentir; que je ne puis laisser pour mon devoir d'en advertir en toute diligence V. A., affin qu'elle soit servye y remédier, selon par sa prudence accoustumée trouvera mieulx convenir.

<sup>1</sup> Côme Massi, secrétaire du prince de Parme.

M. le Conte d'Aremberghe nous at assuré Mons<sup>r</sup> de Champaigny et moy que ne debvons avoir aulcune doubte de ses gens, signament de ceulx qui sont en Burghenhault <sup>1</sup>, d'aultant ilz doibvent au Roy. Si ainsy est, et qu'il samble à V. A. l'on se puisse fier et servir d'eux au besoing contre leur mesme nation pour une cause semblable, je serois d'advis, saulf (très humble correction), les faire entrer tous en la ville, soubz prétext les embarquer pour passer au pays de Waes, en après s'emparer du chasteau avecq les deux compaignies de cavaillerie, celle d'infanterie de Hesdin (à laquelle il est peu ou riens deu), tous les capitaines walons, avecq leurs officiers et auleuns de leurs principaux soldatz, qu'ilz sçauront estre confidens, jusques à ce qu'on aura faiet sortir les aultres compaignies allemans et auleunes des walons, que l'on congnoistra plus infectes. Ou bien, si V. A. trouve meilleur y envoyer aultre gens du lieu, où elle est pour plus d'assurance, me le faisant sçavoir une heure avant leur venue et le chemin qu'ilz tiennent, m'asseureroy de la porte par laquelle polront entrer fil à fil du commencement, soubz umbre de convoy; réitérant à dire, avecq bien humble correction, l'on debveroit tenir chemin le plus seur en dangier, si apparant et de si grande importance, sans riens meetre en hazard, si se peult, signament en ceste ville, en l'estat où elle est, et la plus part des habitans de l'humeur et volonté que V. A. congnoit, que je lui supplie très humblement ne prendre que de bonne part cestui mien advis, veu il ne procède que de vray zèle et affection que j'ay de servir à S. M. et à V. A., attendant tost et en bonne dévotion ses commandemens.

Escripvant ceste, ay receu celles de V. A., dont pour satisfaire au contenu, ferons entrer tous les gens de Bughenhault en cas que, n'ayons paravant le temps metre ordre; lequel debveroit venir avant les trois heures, d'aultant lors la garde se retrouve sur la place du chasteau. Si V. A., endedens ce temps, avoit moyen nous envoyer deux à trois aultres compaignies de cavaillerie, viendroient fort à propos.

---

XCV.

CLAUDE DE BERLAYMONT, SEIGNEUR DE HAUTEPENNE, A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 247 2<sup>o</sup>.)

---

Nimègue, le 31 octobre 1585.

Monseigneur, J'ay receu ce soir le duplicat de la lettre responsive qu'il a pleu à V. A. m'escrire sur l'advis qu'avons donné à icelle de l'arrivée de l'ennemy près de

<sup>1</sup> Borgerhout.

Hussen <sup>1</sup>, avecq intention d'assiéger les forts d'Ysseloord <sup>2</sup> et Berchshooft <sup>3</sup>. Et comme j'estime que depuis V. A. aura entendu particulièrement, tant par mes lettres dernières, que le rapport du cavallier Kareken, porteur d'icelles, ce qu'est passé endroit ledit fort d'Ysseloord, je ne discoureray maintenant que ce qu'est advenu, après la rendition d'icelluy, en ay peu entendre du desseing et intention du Conte de Meurs <sup>4</sup>. Il a assiégé le fort de Berchshooft estroictement par terre et par eau; et pour le battre a esté cejourd'huy à Arnhem quérir l'artillerie et munitions. Le fort est si petite, qu'à faute de terres pour remparer la bresche que l'ennemy pourra faire, il ne resistera pas longtemps. Cestuy prins, aucuns me disent que le Conte de Meurs tire vers Dousbourg <sup>5</sup>, où qu'il n'y a garnison. Et il se vante avoir des favoris. Aultres me disent qu'il veult asseoir un fort à Lendt <sup>6</sup>, vis-à-vis de ceste ville, ou bien à Millinghen <sup>7</sup>, où Schenk <sup>8</sup> l'avoit dressé pour nous serrer entièrement la rivière du Wael et le passage aux vivres. V. A. aura peu entendre ce que lesdits fortz importent aux villes de Zutphen, Dousbourg et Nymeghen. Parquoy la supplieroy très humblement qu'elle soit servie donner le remède qu'elle trouvera convenir, et ce au plustost que faire se pourra.

---

 XCVI.

## DON BERNARDINO DE MENDOZA AU PRINCE DE PARME.

(Archives du Royaume de Belgique. — Papiers d'État et de l'audience, liasse 247 v°.)

Paris, le 5 novembre 1585.

El sieur de Rinsart <sup>9</sup>, vassallo de Su Magestad, de quien Vuestra Excellenza tiene noticia, que ha seguido la parte de los rebeldes, me ha venido a hablar, hallandosse

<sup>1</sup> Huissen, province de Gueldre.

<sup>2</sup> Ysseloord avait été pris par le comte de Meurs le 25 octobre 1585. Voyez Bon, liv. XX, fol. 73 v°. Cette localité est située dans la Gueldre, près de Westervoort.

<sup>3</sup> Bergsche-Hoofd, près de Pannerden, dans la province de Gueldre.

<sup>4</sup> Adolphe de Nieuwenaar, comte de Meurs, souvent cité dans notre précédent volume.

<sup>5</sup> Duisbourg, ville de la province de Gueldre.

<sup>6</sup> Lent, province de Gueldre.

<sup>7</sup> Milligen, dans la province de Gueldre.

<sup>8</sup> Martin Schenk. Voyez plus haut, page 92.

<sup>9</sup> Philibert de Martigny, seigneur de Hérensart, ancien partisan du duc d'Anjou et réfugié en France. Voyez plus loin, page 377 de ce volume.

en este reyno, por haver tambien seguido la del Duque d'Alançon, diziendome que de todo lo passado tiene el arrepentimiento y dolor que deve, desseando bolverse con firma proposito a rreduzir al servicio y vassallaze de Su Magestad, reconociendo su yerro y haziendo la penitencia y enmienda del que un bucn vassallo deve, como Vuestra Excellenza vera por su requesta, y por ser la demanda pedir missericordia cossa a que Su Magestad y Vuestra Excellenza son tan inclinados, no he podido dexar de acompañalle con esta y supplicar a Vuestra Excellenza se sirva de tenella por encomendado, haziendole la merced que la benignidad y elemencia de Su Magestad es acostumbrado a ussar con sus vassallos por manos de Vuestra Excellenza, en que quedare yo por muy obligado a su servicio por toda la que Vuestra Excellenza mandare hazerle por mi respecto, siendo cavallero que ha vivido en este reyno catholicamente.

---

XCVI.

ANALYSE.

---

Lettre de recommandation remise par Don Bernardino de Mendoza au sieur de Rinsart pour appuyer sa requête au prince de Parme.

Le solliciteur est un sujet de Sa Majesté. Il a embrassé la cause des rebelles et a suivi le parti du duc d'Alençon en France. A Paris, il s'est présenté à Mendoza, ambassadeur d'Espagne, pour obtenir de rentrer en grâce et au service du Roi dans les Pays-Bas. Il reconnaît et regrette sincèrement ses erreurs passées et ne demande qu'à les racheter par son zèle et son dévouement. Don Bernardino serait personnellement obligé au prince de Parme de vouloir bien réserver un accueil favorable à la requête du suppliant.

---